LES CONFINS OCCIDENTAUX DE LA MAURETANIE CESARIENNE

SUJET DE DOCTORAT
SOUTENU EN FEVRIER 2003

NORA YAHIAOUI

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

INTRODUCTION

LES CONFINS OCCIDENTAUX DE LA MAURETANIE CESARIENNE TERRITOIRES OUBLIES DES CHERCHEURS

Les territoires ouest de la Maurétanie Césarienne ont très faiblement suscité l'intérêt des chercheurs. Le peu de cas porté par les anciens a-t-il conduit les modernes à ce désintéressement ? Cette partie de l'Algérie n'a connu que de faibles investigations archéologiques, aucune de manière systématique. Pourtant, en y regardant de plus près nous constatons combien ces confins regorgent d'indices historiques antiques.
Une reconstitution de la géographie à la lumière des textes anciens nous permettra d'une part de situer l'ensemble des sites certifiés ou supposés dans l'espace géographique ; d'autre part de présenter les différents éléments environnementaux, voire facteurs qui ont conduit à une occupation humaine de ces territoires.

Voies d'études : limites géographiques et chronologiques

Le territoire des confins occidentaux de la Maurétanie Césarienne est vaste. Cela nous oblige à imposer des limites[1] que nous garderons modulables tout au long de l'étude afin de ne pas obstruer des nouveaux points de vue ou d'autres voies de recherche. Ces limites géographiques sont celles des territoires oubliés des chercheurs. Quant aux limites chronologiques, elles correspondent à une mutation historique.
Ainsi, l'étude de territoire comprend une centaine de kilomètres, d'ouest en est, entre l'oued Moulouya et l'oued El Mellah. Les territoires intérieurs occupent un rayon de 70 à 80 km. Les limites longitudinales sont celles des deux fleuves. Quant au sud, il est limité par la *noua praetentura*, qui est, dans l'état actuel de nos connaissances, la voie la plus au sud des territoires occupés par les Romains. Nous verrons que cette voie ne représente pas forcement la limite, au sens propre du terme, des territoires romains.

L'étude de l'occupation romaine ne va pas sans aborder la civilisation libyque. On y retrouve des éléments permettant par exemple de constater et de comprendre le caractère particulier des institutions dans certaines cités africaines romanisées tel que *Altava*. Cette romanisation s'étend dans le temps du Ier siècle après J.-C. jusqu'au moins au VIIIe siècle marquant l'arrivée de la dynastie des Idrissides au Maroc et mettant fin à une civilisation occidentale.

Dans cette étude archéologique nous abordons la géographie physique. La climatologie est basée sur un fait important : le climat antique n'est pas forcement celui d'aujourd'hui sans être complètement différent. Il détermine la vie des hommes et des animaux. Ces derniers déterminant eux-mêmes celle des hommes. L'étude de la faune et de la flore aide à la reconstitution environnementale. L'étude des espèces est un moyen de reconstituer le climat à la période antique, et d'approcher les conditions matérielles de vie (cultures, nourriture, artisanat, pêche, élevage). Ces informations proviennent en grande partie des auteurs anciens. La géologie permet de situer la provenance de certains matériaux et métaux, peut-être même de repérer de probables ateliers romains puisque ces derniers sont souvent installés près du gisement ; nous le verrons notamment pour les carrières.
L'épigraphie est largement abordée. Les inscriptions latines de ces confins sont très nombreuses, c'est pourquoi nous les sélectionnons selon nos besoins.
L'onomastique, permettant de déterminer les différentes origines ethniques, fait partie de cette étude épigraphique, notamment lorsqu'il s'agit de constater l'origine ethnique des soldats.
L'aspect artistique s'inscrit dans l'étude épigraphique et dans celle des objets archéologiques car il permet d'établir des critères stylistiques servant à la datation de certaines inscriptions et de certains objets archéologiques. La stylistique est aussi un moyen de déterminer les différentes classes sociales, selon la finesse de forme et la richesse de décors.
La numismatique est importante car elle aide à déterminer les voies commerciales, puis à comprendre les rapports existant entre différentes, localités, régions, territoires…. Elle permet de situer chronologiquement des objets trouvés avec les monnaies. Cette matière ne fera en fait l'objet que de remarques ponctuelles. La raison

[1] Dans cette introduction, le terme limite exprime une délimitation des territoires des confins, dépendante de nos possibilités de recherche. Nous verrons dans la suite de l'étude, qu'au-delà de cette présentation, les limites territoriales [*limes*] ont un sens plus scientifique.

principale en est que les témoignages monétaires ne sont pas accessibles. Il n'est même pas possible d'en établir un inventaire, car beaucoup de ces monnaies ont aujourd'hui disparu.
La toponymie a son intérêt dans la localisation des sites romains. Nous le verrons pour des sites comme *Tepidae*, lieu où il n'y eut aucune investigation, aucune découverte, mais dont le nom indique la présence de thermes romains ; ou encore *Pomaria* dont le toponyme laisse entendre un espace vert, abondant en eau. Mais cette science laisse apparaître, dans d'autres cas des difficultés ; prenons l'exemple de Nédroma, dont le sens reste indéterminé et dont le toponyme est attesté par les auteurs arabes de l'époque médiévale.
La toponymie est également un recours pour l'étude historique de l'évolution d'une localité ou tout simplement pour la définition de cette localité. Ainsi nous verrons qu'un poste militaire porte souvent, comme toponyme, le nom de la troupe qui l'occupe.
L'aspect ethnologique est indispensable pour l'étude des sites, car elle se base sur l'analyse des tribus maures, à savoir leur nom et leur position. Ces tribus entrent dans un contexte historique dont nous constaterons l'importance.

Historiographie :

Documents antiques et médiévaux

Les premières sources faisant état des confins occidentaux de la Maurétanie Césarienne, sont bien entendu celles qui furent établies durant ces temps anciens. Ces sources remontent au plus tôt dans l'Antiquité latine, au Ier siècle av. J.-C. Mais nous constaterons qu'il faut très souvent considérer les sources qui traitent de l'Afrique en général, les confins occidentaux de la Maurétanie Césarienne n'ayant que faiblement intéressé les anciens. L'étude géographique de ces confins nous oblige à remonter davantage dans le temps, et à prendre en compte les écrits des auteurs grecs comme Hérodote, géographe historien du Ve siècle avant J.-C., qui est une source incontournable dans la conception géographique de l'Afrique. Même si ses descriptions ne concernent pas les confins ouest de la Maurétanie Césarienne, elles leur sont applicables.
Ces auteurs antiques sont d'une aide précieuse dans la reconstitution historique de l'Afrique du Nord, sans laquelle il nous serait très difficile de comprendre le processus de l'implantation romaine, autant en Afrique en général qu'au sein des confins occidentaux de la Maurétanie Césarienne. Ces derniers témoignent donc de la situation de l'Afrique romaine à leur époque, tout en rapportant des faits qui leur sont antérieurs. Parmi ces auteurs ou travaux nous retrouvons très souvent Hérodote, Polybe, Diodore de Sicile, Tite-Live, Pline l'Ancien, Tacite, Ptolémée, Dion Cassius, l'Itinéraire d'Antonin. Quant aux auteurs chrétiens d'Afrique du Nord, plus tardifs s'appliquent particulièrement à décrire cette Afrique chrétienne. Mais ils font rarement référence à ces confins.

L'intérêt d'utiliser les sources des auteurs arabes de la période médiévale, également des historiens, géographes, voyageurs, qui se situent au plus tôt au IXe siècle, vient des descriptions établies par ces auteurs tant pour la localisation des sites que pour l'étude des itinéraires arabes car ils suivent souvent les anciennes voies romaines.

Recherches modernes

L'intérêt des Européens au cours des XVIIe – XVIIIe siècles pour l'Afrique du Nord antique suit celui de l'antiquité en général. Il est souvent question de voyageurs en quête des mystères de l'antiquité. Ces investigations s'accompagnent, dans la suite, d'une contribution des troupes militaires française. Il n'est pas rare de constater que des militaires ont dressé un rapport sur ce qu'ils ont pu rencontrer au cours de leurs expéditions. Cet intérêt se poursuit au XIXe et XXe siècle, durant la période coloniale.
De ce fait les travaux que nous retrouvons sont des comptes rendus d'explorations de terrain, des enquêtes, des reconstitutions, très souvent cartographiques.

L'occupation de l'Afrique du Nord par les Français nourrit les recherches archéologiques de ces derniers. Mais les chercheurs se sont davantage attardés sur les grands sites connus par les divers auteurs antiques. Ainsi, les confins ouest de la Maurétanie Césarienne ne semblent pas représenter un intérêt particulier. C'est justement ce qui fait la difficulté de nos propres recherches, puisque nous faisons face à un certain nombre d'informations qui sont disparates et se recoupent rarement.
O. Mac Carthy matérialisa au XIXe siècle l'une des premières formes d'énumération générale des sites antiques de l'Algérie, sous le titre *Algeria romana,* paru dès 1856, dans la *Revue Africaine*. Cette étude par site paraît dans plusieurs articles. Cette recherche est d'ordre général puisqu'il s'agissait de localiser les sites antiques d'Algérie. Pour les confins occidentaux, O. Mac Carthy cite : *Albulae*, *Altava*, *Camarata*, *Pomaria*, *Siga*.
Dans cette moitié du XIXe siècle nous retrouvons également et surtout des études épigraphiques, conduisant à la constitution du *Corpus Inscriptionum Latinarum* (C.I.L.), plus tard, l'*Année Epigraphique* (A.E.). Ces études épigraphiques ne se limitent pas à l'Afrique du Nord, mais s'étendent à tous ce que fut l'Empire Romain.

Entre 1856 et 1929, nous retrouvons souvent les noms : de M. Bataille, A. Bel, A. Berbrugger, L. Demaeght, L. Godard et O. Mac Carthy, associés à diverses études épigraphiques en particulier celles des confins ouest de la Maurétanie Césarienne. Puis E. Cat établit la première synthèse sur la province romaine de Maurétanie Césarienne.

La *Revue Africaine*, le *Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* (B.S.G.A.O.) et le *Bulletin de la Société des Amis du vieux Tlemcen* (B.S.A.V.T), périodiques dont les premiers numéros paraissent au XIXe siècle, comportent un certain nombre d'articles concernant les sites algériens dont ceux des confins. Dans le B.S.G.A.O., P. Courtot s'attache particulièrement à l'étude d'Altava, site pour lequel il tente une reconstitution historique à travers l'étude des inscriptions. J. Canal travaillait à la monographie de Pomaria.

Le commentaire de la géographie de Ptolémée établi par C. Müller, publié en 1901, dynamise la recherche. Ce travail tente d'établir une carte des sites puis des tribus d'Afrique du Nord, cités par le géographe. Cette reconstitution reste, encore aujourd'hui, à la base de la localisation des sites.

Les premiers travaux importants de S. Gsell consistaient à dresser un inventaire des sites antiques d'Algérie. L'*Atlas Archéologie d'Algérie* (A.A.A) publié en 1903, comprend les sites dont le toponyme est connu et les moindres lieux dans lesquels il trouvait la moindre trace antique, faisant encore aujourd'hui de cet atlas un outil de travail majeur. Puis S. Gsell a conduit une recherche essentielle sur l'*Histoire Ancienne de l'Afrique du Nord* (H.A.A.N.), éditée à partir de 1913. Il y présente une histoire recouvrant la période libyque, phénicienne et punique. Son étude ne se limite pas à une reconstitution historique, puisque son premier tome est presque entièrement consacré à la géographie antique de l'Afrique du Nord. Tout cela présente encore une fois un caractère général mais indispensable pour l'étude des confins.

En cette fin du XIXe siècle et au cours du XXe siècle, les recherches sur l'Afrique romaine et plus largement sur l'Afrique antique, sont plus importantes et tendent à se spécialiser. C'est en ces époques que des périodiques, plus propres à l'étude antique de l'Afrique, apparaissent : le *Bulletin d'Archéologie Algérienne* (B.A.A.) ; plus généralement pour l'Afrique, le *Bulletin du Comité des Travaux Historiques* avec plus particulièrement une Commission de l'Afrique du Nord (B.C.T.H.), *Libyca*, *Antiquités Africaines* (Ant.Afr.), *L'Africa Romana* (Afr. Rom.), *Studi Magrebini*, *Encyclopédie Berbère* (Enc. Berb.).
A cette époque, nous n'en sommes pas encore arrivés au stade des véritables fouilles archéologiques, dans les confins occidentaux de la Maurétanie Césarienne. Nous avons des témoignages de différents chercheurs, voyageurs, sur l'état des éléments antiques encore visitables. G. Audisio a particulièrement visité l'Oranie. G. Vuillemot a fait l'étude des sites puniques de l'Oranie, puis plus tard il reprend les découvertes de P. Grimal à *Siga* et approfondit les fouilles qui restent cependant encore faible à côté de ce qu'il était possible d'en tirer.

En 1954 éclate l'insurrection algérienne. La violence du conflit oblige à limiter les investigations sur le terrain. Les articles concernant l'Algérie antique ne sont pas pour autant interrompus, cependant nous constatons malgré tout un ralentissement des recherches ; des recherches qui ne reposent pas sur les découvertes récentes, mais sur ce qui fut amassé durant des décennies voire plus d'un siècle.

En 1962, l'indépendance de l'Algérie tourne le peuple algérien face à son propre destin. Les chercheurs étrangers, plus souvent français, poursuivent leurs travaux. Ainsi nous avons des études de P. Salama travaillant particulièrement sur *La voie romaine de la vallée de la Tafna*, publié en 1966-67 ou encore l'*Occupation de la Maurétanie Césarienne sous le Bas Empire romain*, publié en 1966…
Qu'en est-il des chercheurs algériens ? Le passage de la colonisation française à l'indépendance algérienne, plongea l'Algérie dans des priorités dont l'archéologie romaine était exclue. Ces priorités reposaient sur une Algérie médiévale et sur une histoire moderne pour laquelle il est difficile de situer le point d'ancrage. Il a donc fallu du temps pour que les chercheurs algériens prennent conscience de l'importance que représente cette époque antique. Des études apparaissent avec les recherches de S.A. Baghli, F. Benouniche, N. Benseddik, M. Bouchenaki, S. Dahmani, M. Gaïd, F. Kadra[1].
Nous n'oublierons pas une étude importante de J. Lethielleux ; après la publication de la recherche sur *Le littoral de l'Oranie occidentale* en 1974, il établit une étude traitant des sites antiques d'Algérie. Elle est restée sans

[1] S.A. Baghli, M. Bouchenaki, « Recherches et travaux en 1970-1971 », B.A.A.,V, 1971-74, pp.9-24 ; *id*., « Recherche et travaux en 1975-1976 », B.A.A., VI, 1975-76, pp.7-14 ; F. Benouniche, *Le musée national des antiquités d'Alger*, Alger, 1974 ; N. Benseddik, « Nouvelles inscriptions de Sétif », B.A.A, VII, 1, 1977-79, pp.33-52 ; id., *Les troupes auxiliaires de l'armée romaine en Maurétanie Césarienne sous le Haut-Empire*, Alger, 1982 ; id., « De Caesarea à Cherchell : premiers résultats de la fouille du forum », B.C.T.H., n.s., 19, 1983, pp.451-456 ; id., « Un nouveau témoignage du culte de Tanit-Caelestis à Cherchell ? », Ant. af., XX, 1984, pp.175-181 ; M. Bouchenaki, *Cités antiques d'Algérie*, Alger, 1978 ; S. Dahmani, *Hippo Regius*, Alger, 1973 ; M. Gaïd, *Aguellids et Romains en Berbérie*, Alger, 1985 ; M. Kaddache, *L'Algérie dans l'antiquité*, Madrid, 1972 ; F. Kadra, « Recherches et travaux 1977-1979 », B.A.A., VII, 1, 1977-79, pp.9-21 ; id., « Mosaïque funéraire inédite de Tebessa », Ant. af., XVII, 1981, pp.241-244.

publication à ce jour. Ces données, dont certaines restent inédites, sont indispensables pour l'analyse des sites de l'Oranie, où il s'est lui-même rendu en faisant un certain nombre de relevés. Cette étude est conservée en son état premier dans une annexe de la bibliothèque d'Oran.

Etat des lieux et plan d'étude :

Cette partie occidentale de l'Algérie n'a connu que peu d'investigations archéologiques et aucunes de manière systématique. La qualité des éléments que nous avons à notre disposition dépend d'un certain nombre de faits, dont la position des sites, très souvent sous les villes modernes comme *Altava*, *Pomaria*, *Numerus Syrorum*, pose de grands problèmes d'investigation ; d'autant que ces villes se sont agrandies, causant très probablement la destruction d'indices antiques.

Il est un fait certain, propre à cette région : les diverses recherches qui ont été conduites visaient un intérêt limité et non un intérêt archéologique proprement dit. Ceci a entraîné la mobilité des objets. Ces derniers, soustraits à leur contexte réel, se trouvaient privés de signification ; ce qui a détruit de façon irrémédiable des preuves et des observations qu'un archéologue aurait pu établir lors d'investigations in situ. Il est donc important de traiter les études antérieures à la lumière des nouvelles données, la connaissance ayant évolué, tout comme les techniques et les découvertes.

Cette recherche a révélé la grande disparité des sources d'informations, s'exposant au risque de déboucher sur une recherche fragmentée, c'est pourquoi nous nous tenons à un plan d'étude strict. Elle débute par une approche géographique de la zone de recherche. Il s'agit d'établir un essai de reconstitution de la géographie de ces confins occidentaux dans l'antiquité. Cette étude implique la localisation des sites à partir des données des anciens, tout en exposant nos limites d'investigation.
Cette première partie nous prépare à l'étude des sites eux-mêmes : les sites des territoires organisés par les Romains et les sites des confins, entre l'oued Tafna et l'oued Moulouya.

CHAPITRE Ier

GEOGRAPHIE ET POPULATIONS

TERRITOIRE D'ETUDE

a - Approche chorographique

La localisation des sites des confins ouest de la Maurétanie Césarienne est en partie établie grâce aux découvertes archéologiques. En effet, certaines inscriptions permettent de retrouver et de suivre l'évolution des statuts de certaines localités. Les textes des auteurs anciens sont également une source de connaissances : Strabon, Pomponius Méla, Pline l'Ancien et Ptolémée ; un certain nombre de leurs écrits sont des études chorographiques révélant des itinéraires.
Les informations laissées par Strabon, *Géographie*, XVII, 3, 9, se limitent à l'indication de l'emplacement du *Molocchat flumen* (oued Moulouya ?) et de la ville de *Siga* (Takembrit), dont il décrit l'état de ruine à son époque : "*Après le pays des Maurusiens, vient celui des Masaesyliens, qui commence au fleuve Molocchat et prend fin au promontoire appelé Tretum (…) A une distance de 100 stades de la frontière citée, se trouve Siga, qui fut la résidence royale de Syphax, et qui est en ruine aujourd'hui* …". En fait, l'Afrique que l'auteur évoque ne correspond pas à son époque, puisqu'il n'a lui-même jamais parcouru les territoires ouest de l'Afrique du Nord. Artémidore d'Ephèse (vers 100 av. J.-C.) et Poseidonios (vers 70 av. J.-C.) sont ses deux sources ; ce qui nous remonte au plus tôt vers 100 av. J.-C., au plus tard vers 70 av. J.-C.
Quant à Pomponius Méla, ses descriptions des confins sont sommaires. Sa chorographie pose les mêmes problèmes que celle de Strabon, elle se situe vers 40 av. J.-C. avant la pleine occupation administrative romaine de l'Afrique du Nord. Nous y apprenons la limite matérialisée des deux royaumes par le fleuve *Muluccha*, puis l'existence de *Siga*. "*… De là, quand on se dirige vers notre mer, à gauche il y a l'Espagne, à droite la Maurétanie, premières contrées, celle-là de l'Europe, celle-ci de l'Afrique. Le fleuve Muluccha forme la limite de celle-ci"* (I, 5, 25). *"… il y a le fleuve Tumuada les petites villes de Rusigada et de Siga ainsi qu'un port qui pour son étendue est surnommé Magnus…*" (I, 5, 29).
Nous en venons à Pline l'Ancien, grâce auquel nous disposons des informations plus riches. La partie de son écrit comportant un intérêt pour notre sujet est le livre V de son *Histoire Naturelle*, dont l'ensemble des livres sont rédigés sous Vespasien (69-79).
Enfin, Ptolémée mentionne, dans sa Géographie, des toponymes sans indiquer les municipes, puis signale des colonies. Les chercheurs s'accordent à penser que la source de Ptolémée n'est autre que Marin de Tyr (sous le principat de Trajan à savoir entre 98 et 117).
Il existe également des itinéraires routiers qui sont : l'*Itinéraire d'Antonin* et la *Table de Peutinger*. Pour ce qui est de ce dernier document, la partie endommagée correspond aux territoires de ces confins. L'*Itinéraire d'Antonin,* daté entre le règne de Caracalla (212-217) et la Tétrarchie (293-305), pour son dernier remaniement, localise les lieux en se limitant à la côte.
L'identification des sites de ces confins ne repose donc réellement que sur deux sources anciennes : la carte de Ptolémée et l'*Itinéraire d'Antonin* ; ce qui n'exclut pas de prendre en compte les remarques intéressantes des autres auteurs.

Il est également possible de puser des informatins auprès des auteurs du moyen-âge. Un certain nombre de géographes arabes ont établi la description des territoires de l'Afrique du Nord. Mais leur entreprise pose le même problème que les anciens ; à savoir qu'un certain nombre de ces auteurs ont rédigé leur géographie à partir d'informations provenant de sources diverses comme celles de commerçants, voyageurs… De plus, les confins ont fait l'objet de faibles développements.
Seuls El Bekri et Léon l'Africain nous apportent des données exploitables.

Cependant il est possible d'élargir notre champ de réflexion en prenant comme référence ce que beaucoup appelaient la Maurousie (Maroc actuel) ou la Maurétanie, car la géographie physique des territoires du Maroc actuel s'apparentent davantage aux confins ouest algérien, que la partie est de l'Algérie. Ainsi prennons également en compte les descriptioons de cette Maurousie. En regroupant tous les auteurs anciens qui ont abordé la géographie physique de l'Afrique du Nord, nous constatons qu'il y a ceux qui se sont basés sur une source commune qui est Timée, et ceux qui ont parcouru les territoires dont ils parlent. Ceci explique les grandes divergences qui peuvent exister dans les descriptions.
Nous avons les descriptions indispensables d'Hérodote, en particulier pour la faune, à laquelle nous pouvons ajouter celles de Pline l'Ancien.
Polybe fait partie de ces auteurs qui ont parcouru l'Afrique du Nord qu'il décrit dans *Histoire*, livre XII, 3, sans que nous sachions précisément l'étendu de ce parcours. Ce texte révèle un cadre géographique remontant au second siècle avant J.-C. Timée n'est pas sa source puisqu'il critique fortement sa description d'une Afrique aride ; le livre XVII, 3, présentant l'Afrique et ses richesses.
Strabon fait partie de ces auteurs qui n'ont pas voyagé en Afrique (à l'exception de l'Egypte) mais qui nous relate des faits historiques.

b - Localisation des sites selon les anciens et les auteurs Arabes

Géographie de Ptolémée
carte 1

"*Le côté oriental (de la Tingitane) est délimité par la Maurétanie Césarienne selon un méridien qui va de l'embouchure du fleuve de la Malva à un point extrême dont la position occupe les coordonnées 11° 40 ' - 26°; et le côté méridional par les peuples localisés en Libye intérieure selon une ligne qui joint les points extrêmes que nous avons cités*" IV, 1, 4 [Ed. Müller p.584] ; ce qui correspondrait à l'extrémité sud occidentale de la césarienne.

[référence : IV, 1, 3, Müller, p.584]			
embouchure *Molochath Flumen*	10° 45'	34° 45'	
embouchure de *Malva Flumen*	11° 10'	34° 50'	(limite entre la Césarienne et la Tingitane)
[référence : IV, 2, 2, Müller, pp.592-593]			
Magnum Promunturium	11° 30'	35°	
Gypsaria Portus	11° 50'	34° 45'	
Siga oppidum, colonia	12°	34° 40'	
embouchure de *Siga Flumen*	12° 15'	34° 30'	
embouchure de *Assarath Flumen*	12° 30'	34° 30'	
[référence : IV, 2, 6, Müller, p.605]			
Vasbaria	12° 30'	34°	
Celama	12° 10'	33° 30'	
Urbara	12° 50'	33° 35'	
Lanigara	12°	33°	
Villa Vicus	12° 40'	32°	
Altava	12° 30'	31° 10'	

Les données géographiques apportées par Ptolémée (vers le milieu du IIe siècle de notre ère) se fondent sur des références qui remonteraient au règne de Trajan, ce qui correspond aux premiers temps de l'occupation romaine. Ces données nous permettent de constater la présence d'un certain nombre de localités dans ces confins ouest, entre autres de savoir qu'*Altava* existait déjà. Mais les informations de Ptolémée posent un problème d'orientation. R. Thouvenot[1] expose les erreurs de Ptolémée en ces termes : "la côte méditerranéenne de Tanger au Cap Bon est orientée est-sud-est (au lieu de est-nord-est) et la côte atlantique sud-sud-est (au lieu de sud-sud-ouest)" ; ce qui gêne faiblement l'identification des sites côtiers, mais fausse les positions des sites intérieurs.
Aux alentours d'*Altava*, Ptolémée cite : *Vasbaria, Celama, Urbara, Lanigara, Villa Vicus* ; presque tous sont inconnus. Parmi ces noms se trouvent peut-être les toponymes d'origine des cités d'*Albulae* et de *Pomaria* ? Nous savons qu'*Albulae*, tout au moins le *Praesidium Sufative* (qui est le premier toponyme de cette localité) est une position romaine plus ancienne qu'*Altava*. Quant à *Pomaria,* nous savons qu'elle fut une position romaine à la même époque et possède le même rôle militaire qu'*Altava*, à savoir constituer la *noua Praetentura*. Ptolémée ne les a pas cités pour cette raison puisque ses renseignements remontent à l'époque de Trajan, or la *noua praetentura* est postérieure[2].
D'après les données du géographe, *Galapha* [IV, 1, 7, Müller, p.591] se situerait entre la Moulouya et Ouled Mimoun ou dans la région d'El Aïoun et de Oujda (en Maurétanie Tingitane).

Dans la localisation des lieux, Ptolémée précise s'il s'agit d'un port et s'il est question d'un fleuve. Or nous remarquons que dans sa liste il signale le fleuve de *Siga*, mais ne fait aucunement état de la présence du port de *Siga*. Est-il possible qu'à cette époque, à savoir aux Ie - IIe siècles, *Siga* n'avait pas encore son statut portuaire.
Il faut également identifier *Magnum Promunturium* que Ptolémée situe à peu près à mi-chemin entre le *Malva Flumen* et le port de *Gypsaria.* S'il s'agit bien d'un promontoire, il pourrait bien être question du cap Tarsa, ce qui nous amène à considérer Ghazaouet comme l'*Ad Fratres* de l'*Itinéraire d'Antonin*. Nous verrons dans l'analyse des sites que ce point du littoral occupe un plateau avancé.

En suivant la logique de l'emplacement géographique de Ptolémée, le *Molochath Flumen* se situerait avant le *Malva Flumen*, ce qui, dans l'ordre, correspondrait à l'oued Moulouya puis à l'oued Kiss. Nous ne pouvons apparenter le *Molochath Flumen* à un autre oued des environs ; puisque l'oued Kert est trop loin et appartient avec certitude à la Maurétanie Tingitane. Le géographe définit le *Malva Flumen* comme limite des deux Maurétanies. Il s'agirait de l'oued Kiss ou l'oued Moulouya.

[1] R. Thouvenot, La géographie de Ptolémée… pp.82-88.
[2] Mais nous verrons qu'*Altava* pouvait bien avoir été une ville africaine.

Une autre confusion vient de l'identification du *Muluccha Flumen* par d'autres auteurs, Pline l'Ancien (IV, 19) et Pomponius Méla (I, 5, 9), comme étant la frontière entre le peuple Maure et le royaume Masaesyle. Il est plus que probable qu'une confusion s'est installée entre les termes *Molochath* et *Malva*. Ainsi chez Ptolémée l'oued Kiss pouvait-il bien être le *Malva Flumen* et l'oued Moulouya le *Molochath Flumen*. Quant aux autres auteurs, ils ne mentionnent pas le *Malva Flumen* mais définissent le *Muluccha Flumen* comme frontière. Il est donc plus probable que ces auteurs ont pris le *Molochath Flumen* de Ptolémée pour le *Muluccha Flumen*, de ce fait, ils ne positionnent pas la frontière au même endroit que Ptolémée.

L'*Itinéraire d'Antonin*
carte 2

Toponymes antiques	*Toponymes modernes*	*Données en milles*	*Distances actuelles en km*	*Données rectifiées par O. Mac Carthy*
Flumen Malva, 11, 6 ; 12, 1	Oued Moulouya	XII		
Lemnis, 12, 3	Mersa Ben Mehidi ?	XXII	18	XII
Popleto Flumen, 12, 4	Oued Kouarda	XXX	7	V
Ad Fratres, 12, 5	Ghazaouet	VI	12	VIII
Artisiga, 12, 6	Honaïne	XXV	26	XVIII
Portu(s) Caecili, 12, 7	Ouardanniya	XII	12	VIII
Siga Municipium, 12, 8	Takembrit	XV	12	VIII
Portu(s) Sigensi, 13, 1	Rachgoun ?	III	44,13	III
Camarata, 13, 2	Camérata	XII	16	XII
Ad Salsum Flumen, 13, 3	Oued el Mellah	XII	16	XII

L'itinéraire d'Antonin a peut-être été rédigé sous Caracalla. La difficulté de cet itinéraire tient au fait que les distances sont calculées à partir du *Flumen Malva* : "*dirimit Mauretanias duas*", à savoir qu'il divise les deux Maurétanies.
Erreurs de milles entre :

- *Flumen Malva* et *Sigensis Portus*, l'auteur donne 110 milles au lieu de 72 milles
- *Ad Fratres* et *Ad Popleto Flumen* et *Ad Fratres* et *Artisiga.*

Les origines possibles des erreurs sont en fait dues aux déformations des données chiffrées, à la suite des diverses copies :

- de *Ad Salsum Flumen* à Siga *Municipium* les chiffres sont justes, alors que de *Flumen Malva* à *Portus Caecili,* ils sont erronés ; à cela une possibilité : les distances de *Ad Salsum* à *Siga Municipium* ont suivi le décompte à partir de l'est, alors que les autres localités ont des positions comptées à partir de *Malva Flumen*.

Face à ces distorsions il reste la synonymie toponymique qui n'est pas à négliger. En effet, *Ad Fratres*, qui signifie les frères ne peut être un autre site que Ghazaouet, endroit qui fut appelé "les frères" et les "deux rochers" par les Français, et qui de plus est occupé par deux rochers auxquels se rapporte le toponyme.
Artisiga pourrait être la *Gypsaria* de Ptolémée. Nous savons qu'*Artisiga* se situait à mi-chemin entre *Ad Fratres* et *Siga*, ce qui correspond à l'emplacement de Honaïne. Nous trouvons dans le toponyme *Artisiga* celui de Siga, quant à *Arti* nous ne savons pas ce qu'il exprime ; est-ce un préfixe berbère ?
Portus Caecili est situé entre le *Siga Flumen* et *Artisiga*, or géographiquement le seul lieu susceptible d'avoir abrité un port est la ville d'Ouardanniya. Les données de l'*Itinéraire d'Antonin* l'indiquent à mi-chemin entre *Siga* et *Artisiga*.
Camarata est indiquée à mi-chemin entre *Siga* et le *Flumen Salsum*, ce qui correspondrait à Sidi Djelloul. Notons que XII milles de distances selon l'Itinéraire d'Antonin, ne correspondent pas aux douze kilomètres environ entre Sidi Djelloul et Rio Salado. S. Gsell (AAA, feuille 31 : Tlemcen), Camarata, 31, 7-8, fait correspondre *Camarata* à Sidi Djelloul.

Localisation des villes selon les auteurs arabes El Bekri et Léon L'Africain
cartes 3 et 4

Concernant les auteurs arabes, la difficulté qui se pose est dans un premier temps l'identification des toponymes arabes. A cela s'ajoute le problème de l'unité de mesure qui est une notion trop aléatoire : l'étape correspondant à une journée de marche.

Localisation des villes selon El Bekri [1]

Dans toute l'Afrique, El Bekri inventorie 102 sites qu'il décrit et catégorise selon deux caractères : les villes anciennes et les villes fondées par les anciens. L'auteur signale également l'existence des ruines antiques. Ainsi d'est en ouest l'auteur décrit 8 sites :

En partant de l'oued Tafna se trouve Archgoul : ville forte qui "renferme deux bains, dont un est de construction antique dans la mer vis-à-vis de la ville, est une île appelée Djezira-t-Archoul" (= l'île d'Archgoul). Par conséquent, il s'agit bien de *Siga* et de *Rachgoun*.

Djeraoua est une "ville située sur l'oued Kîs, à 6 milles de la mer et à 10 milles au sud-est de l'embouchure de la Moulouya". Cette ville est difficile à localiser à partir de ces milles car nous constatons des incohérences de distance. En effet, nous verrons plus loin qu'entre Honaïne et Nédroma, El Bekri indique une distance de 13 milles, ce qui correspond à environ 18 km à vol d'oiseau. Ici l'auteur indique Djeraoua à 6 milles de la mer, sur l'oued Kiss, ce qui représente environ la moitié de distance entre Honaïne et Nédroma (environ 6 km). Or à 6 km sur l'oued Kiss ne correspondent nullement les 10 milles sud-est de l'embouchure de la Moulouya. La position de Djeraoua reste donc en suspens, mais elle est avec certitude sur l'oued Kiss, dont le port devait être l'actuel Mersa Ben Mehidi, la Taferguennit d'El Bekri : "la ville de Teferguennit est voisine de Tabarit et sert de port à Djeraoua".

Aslen, (frêne en berbère) situé "à l'orient d'Archgoul", est une "ville forte dont l'origine remonte à une haute antiquité". "Aslen domine une rivière qui se jette dans la mer, à l'est de la place, et qui sert à l'arrosage des jardins et arbres fruitiers. La muraille d'Aslen est dégradée et ruinée de tous les côtés par [le courant] une rivière". Cette localité était donc à proximité d'une rivière. "Cette ville possède une source dont les eaux coulent jusqu'à la mer". S'agit-il de Sidi Djelloul et donc de l'antique *Camarata* (Camérata).

Hisn Tenkeremt est situé à 6 milles vers l'ouest d'Aslen. "Dans les dépendances de cette place on remarque de vastes champs bien cultivés et des plaines d'une grande fertilité". El Bekri décrit cette place comme "une forteresse maritime", ce qui la situerait au lieu moderne de Beni Saf ; localité qui ne fait aucunement partie des positions citées par les anciens, mais au sein de laquelle fut découvert du matériel archéologique punique[2].

Puis de ce point à Hisn Mernîça- t el Bîr (château des puits en arabe), El Bekri décrit un parcours de 3 milles. Puis de cette dernière à Hisn Ibn Zîna, encore 3 milles. Hisn Ibn Zîna serait Sidi Samagram, car l'auteur place la localité sur la côte à 2 milles (environ 5 km) à l'ouest de Hisn el Forous et à 3 milles (environ 5 km) d'un autre château situé "auprès de la mer".

Ces trois lieux se situent non loin de Camérata, toutes les trois à proche distance. Si le premier est localisé (en supposant que ce soit bien Beni Saf) les deux autres posent un problème d'identification. Ce qui est certain, c'est que ces deux positions se situent non loin de l'embouchure de la Tafna.

Hisn el Forous, "château perché sur la cime d'une montagne, auprès de la mer", qu'El Bekri situe à 2 milles de Hisn Ibn Zîna, pourrait bien être Sidi Yagoub ou non loin de cette place.

Hisn el Ourdaniya, située à 2 milles à l'ouest de la place précédente, est "très fréquentée par les navires".

Honein, située à 13 milles de Nédroma, "domine un bon mouillage qui est très fréquenté [par les navires] (…) et le surpasse tant par le nombre de ses jardins que par la variété de ses fruits".

Nédroma, "au nord et à l'occident de la ville s'étendent des plaines fertiles et des champs cultivés".

Ternana, "située à dix milles du port de Macîn et à huit milles de Nédroma est entourée de murs". On y trouve un grand nombre de jardins.

Taount, "la forteresse de Taount située sur le littoral qui dépend de Ternana, couronne une colline que la mer entoure de trois côtés". Ce serait Ghazaouet.

A 10 milles de Ternana El Bekri indique Tabahrît "la maritime".

Venons-en aux territoires intérieurs avec Casr Ibn Sinan (le château d'Ibn Sina en arabe) : "il y a une petite journée de marche d'Aslen à Casr Ibn Sinan". Il s'agit d'Aïn Temouchent.

Tlemcen où l'"on y trouve les ruines de plusieurs monuments anciens (…) la rivière Stafcîf (oued Mefrouch) qui vient des montagnes du sud de Tlemcen se décharge dans un vaste réservoir de construction antique (…) jusqu'au lieu nommé El Mihmaz (l'éperon en arabe) puis à Oueldjel Hana puis à Djenen el Haddj (le jardin des pèlerins en arabe) d'où elles vont (à savoir les eaux) se jeter dans la rivière Isser (…) il y a aussi une église, qui est encore fréquentée par les chrétiens".

A El Calâ, "les restes de quelques monuments antiques" ; il s'agit d'El Guele'ïa.

El Bekri décrit l'environnement naturel de Oujda sans préciser de quel type de ville il s'agit, alors que d'autres auteurs la qualifient de ville antique[3].

---

[1] El Bekri, *Description d l'Afrique du Nord*, traduction par M. G. De Slane, Paris, 1965, pp.155-163.

[2] Selon J. Lethielleux, *Le littoral de l'Oranie occidentale*, Oran, 1974, p.27.

[3] Al Zuhrî, 1ers tiers du XIIe siècle, *Kitâb al Djughrâfiyâ* (le livre de la géographie), trad. M. Hadj Sadok, dans BEO, XXI, 1968, p.192 : "entre Fâs et Tilisman est la ville de Wadjda à qui on attribue une origine antique" ; *Kitâb al-istibsâr*, (le livre de contemplation des merveilles des pays), dont l'auteur est inconnu, trad. E. Fagnan, *L'Afrique septentrional au XIIe siècle de notre ère*, p.11 : "Wadjda est une grande et antique ville entourée de murs, avec de nombreux vergers jardins et champs ; elle a beaucoup d'eau et de sources, la température y est

Localisation des villes selon Al Hasan Al-Wazzin dit Léon L'Africain[1]

Léon L'Africain reste plus discret sur l'énumération des villes qu'il situe, du sud au nord, selon trois caractères qui sont : la ville ancienne bâtie par les Africains, la ville ancienne bâtie par les anciens et la ville très ancienne, mention d'édifice antique.
Léon L'Africain commence par délimiter l'espace du royaume de Tlemcen en ces termes : "Telensin a pour limites à l'ouest la rivière Za et le fleuve Malaouia, à l'est le fleuve Majeur (oued el Kebir)".
Guagida (Oujda) est une "ancienne ville bâtie par les Africains", à 40 milles au sud de la Méditerranée et à environ 40 milles de Telensin, "tous ces terrains de culture sont extrêmement productifs. Il existe autour de la ville de nombreux vergers, surtout plantés de vignes et de figuiers. Celle-ci est traversée par un cours d'eau…"
Nédroma est une "ville bâtie dans l'antiquité par les Romains", à 12 milles de la Méditerranée, à 2 milles de la montagne qu'il ne cite pas, "les murailles sont encore entières, mais les maisons ont été détruites et maintenant elles ont été rebâties de bien vilaine façon. Il subsiste autour de la ville quelques vestiges des édifices antiques (…). On voit autour de Nédroma de nombreux jardins et des terrains plantés de caroubiers (…) le miel est produit ici en grande quantité".
Tebecrit (Tabarit) est une "ville bâtie par les Africains", à une douzaine de milles de Nédroma, "les habitants ont beaucoup de propriétés plantées de caroubiers et ils produisent du miel en quantité. Les terrains situés à proximité sont caillouteux et maigres : il n'y pousse rien d'autre qu'un peu d'orge de millet".
Hunam (=Honaine) est une "ville ancienne bâtie par les Africains". L'auteur donne la distance de 14 milles entre Honaine et Tlemcen.
Haresgol (Archgoul, Rachgoun) est une grande ville antique bâtie par les Africains.
Tlemsin (Tlemcen) est une grande ville, "l'histoire ne dit pas qui l'a fondée".
La description de Léon l'Africain, tout comme celle d'El Bekri, s'attarde peu sur les territoires intérieurs pour lesquels nous ne connaissons que les villes de Tlemcen, Oujda et Nédroma, tandis qu'Ouled Mimoun, Maghnia, Damous … n'y sont pas mentionnés.

bonne et le sol excellent…"; Extrait du recueil des notices et mémoires de la société archéologique de Constantine, vol. XXXIII, 1899, Constantine ; Ibn Abd'al Munim, pp.607-608 : "…grande et antique fameuse ville" ; Léon l'Africain, p.327.

[1] Léon L'Africain, *Description de l'Afrique*, pp.1-31.

c - Etude toponymique

carte 13

Territoires du littoral	***Zone géographique A***	***ordre : ouest - est / nord - sud***
Toponyme moderne	*Toponyme antique*	*traduction exacte ou approximative*
Mersa Ben Mehidi ?	*Lemnis*	Ø
Ghazaouet	*Ad Fratres*	vers les frères
Honaïne	*Artisiga* selon Antonin, 12, 6 *Gypsaria* selon Ptolémée, IV, 2, 2	*artus*, espace étroit *gypso*, *are*, enduire de plâtre / *gypsum*, gypse
Sidi Samagram	*Portus Caecilii* ?	port *Caecili*, de *Caecilius*
Rachgoun	*Portus Sigensis*	port de *Siga*
Beni Saf	*Siga*	toponyme libyque
Camérata	*Camarata*	*camera*, *ara*, *ae,* toit recourbé, voûte ?
Aïn Temouchent	1 *Praesidium Sufative* 2 *Albulae*	garnison du cours d'eau *sufat* serait d'origine libyque nom de sources sulfureuses situées près du Tibre

Territoires du littoral	***Zone géographique B et C***	***ordre : est -ouest / nord - sud***
Toponyme moderne	*Toponyme antique*	*traduction exacte ou approximative*
Aïn el Hammam	*Tepidae*	*tepidus, a, um*, tiède
Ouled Mimoun	*Altava*	nom d'une déesse locale ?
Tlemcen	*Pomaria*	*pomarius*, verger
Damous	*Calama* ?	*calamus*, roseau ?
Maghnia	*Numerus Syrorum*	unité auxiliaire syrienne

Fleuves		**ordre : est - ouest**
Hydronyme moderne	*Hydronyme antique*	*traduction exacte ou approximative*
oued el Mellah	*Salsum flumen*	fleuve salé
oued Sikkak	*Nigrensis flumen*	?
oued Isser	*Isaris flumen*	origine libyque ?
oued El Tlata	*Gypsaria flumen*	fleuve de gypse ?
oued Kouarda	*Popletum flumen*	*populetum*, peuplé de peupliers
oued Moulouya	*Malva flumen*	fleuve mauve en référence au pourpre

Nous constatons qu'un certain nombre de ces toponymes possède un lien avec leur fonction militaire. D'autres traduisent une réalité géographique ; ils sont les plus nombreux. Enfin peu d'entre eux ont conservé leur origine libyque ou punique, tant dans leur forme que dans leur sens.

1 - Toponyme d'origine militaire

Deux toponymes font directement référence à une fonction militaire. *Praesidium* rappelle un poste de défense. Il s'agit là du premier nom d'*Albulae*. En 209, *Praesidium Sufative* devient *Albulae*, ce qui n'a plus rien de militaire.

Quant à *Numerus Syrorum*, sont toponyme désigne l'unité syrienne en poste.

2 - Toponyme à terminologie géographique et botanique

D'autres toponymes ont un sens se rapportant à la géographie et à la nature, au sein de laquelle repose le site.

Gypsaria ferait référence à un dépôt de gypse existant effectivement en ces lieux, comme le nom du fleuve qui borde cette localité.

Albulae désignerait une source sulfureuse. Le site est en effet situé aux abords de sources sulfureuses[1].

Ad fratres, vers les frères, sont en fait deux rochers basaltiques émergeants, à une vingtaine de mètres de la mer.

Tepidae traduit la présence de bains tièdes à un endroit où l'on trouve des sources chaudes naturelles.

Pomaria est un site riche en vergers et en fruits.

Enfin, il est vrai que Damous comporte une zone marécageuse où l'on pouvait sans doute trouver des roseaux, qui pourrait être à l'origine de l'appellation *Calama*[2], dans le cas où il s'agirait bien de *Calama*.

3 - Toponyme d'origine libyque ou punique

Trois positions ont conservé leur origine africaine. *Siga*, nom de la célèbre capitale du souverain Maure, Syphax, est resté le toponyme romain. *Altava* qui n'a aucune traduction latine aurait une origine libyque. Quant à Sufative, dont le toponyme composé est *Praesidium Sufative*, serait d'origine libyque, de la racine "souf" signifiant cours d'eau ; ce qui correspond à la réalité puisque le site est positionné aux abords d'un cours d'eau dont nous ne connaissons pas le nom antique. G. Camps[3] pense qu'il peut s'agir du *Sufative flumen*. Pour cela, il s'appuie sur les exemples d'hydronymes également appliqués aux sites qu'ils traversent, comme *Mina*, *Tasaccora* ou encore *Siga*. Néanmoins, le toponyme est attesté avant l'arrivée des Romains ; une époque à laquelle nous ne savons pas si les Africains appelaient également ce cours d'eau du nom de *Siga* comme le firent plus tard les Romains. De ce fait, le même problème se présenterait pour le *Sufative flumen*.

4 - Hydronymes

Six noms de fleuves nous sont connus. L'*Isaris flumen* (l'oued Isser) et le *Nigrensis flumen*[4], ont des sens encore indéterminés. Quant aux quatre autres hydronymes, tous traduisent un caractère naturel et plus précisément géologique : *Salsum flumen*, fleuve salé, *Popletum flumen*, bordé de peupliers, *Gypsaria flumen*, fleuve du gypse, *Malva flumen*, fleuve mauve, du pourpre.

La faible quantité de toponymes d'origine africaine peut tout de même nous paraître étrange pour un territoire que nous estimons peu romanisé. A ce propos, reprenons une étude établie par G. Camps. En effet, dans les "tableaux de toponymie comparée des provinces d'Afrique"[5], dont nous rappelons les chiffres, nous constatons bien que la Maurétanie Césarienne occidentale, incluant donc les confins, représente la moitié des toponymes latins. Elle est donc la région la plus représentative en toponymie latine.

carte 14

	toponymes latins	*toponymes africains*
	données en pourcentage	
Maurétanie Tingitane	41	59
Maurétanie Césarienne occidentale	48,7	51,2
Maurétanie Césarienne centrale	25	75
Maurétanie Sitifienne	33	66,6
Numidie Cirtéenne	22,2	77,7
Numidie militaire	43,8	56
Africa	15	85

[1] *Albulae* est également le nom de sources sulfureuses situées près de Tibur (ville voisine de Rome, sur l'Anio).
[2] A ne pas confondre avec la *Calama* (actuelle Guelma) située en Proconsulaire.
[3] G. Camps, Remarques sur la toponymie…, p.93.
[4] Anonyme de Ravenne, III, 8.
[5] G. Camps, Remarques sur la toponymie…, p.88.

Limitons nos données aux confins de notre étude ; 3/4 des noms de localité sont des toponymes latins. Observons l'ensemble des taux par région d'Afrique et nous constatons un phénomène inverse ; à savoir que les régions les plus romanisées sont celles qui possèdent le plus grand nombre de toponymes africains. Qu'est-ce qui pourrait expliquer cela ? Peut-on y inclure un facteur de sédentarisation ou d'urbanisme ?
Nous pensons qu'il faut prendre en compte l'aspect historique. En effet, s'il n'existait pas dans ces confins, des villes, s'il s'agissait de simples territoires de transhumance ou même d'une zone sédentarisée ou faiblement urbanisée, cela expliquerait que les Romains n'avaient pas d'autres choix que d'appliquer de nouveaux toponymes. En fait, il est aisé de comprendre que la romanisation s'est davantage développée dans des zones déjà urbanisées, comme ce fut le cas en *Africa*, en Numidie, en Maurétanie Sitifienne, en Maurétanie Césarienne centrale et en Maurétanie Tingitane. Ces espaces ont donc conservé leur toponyme africain.
G. Camps soulève une idée importante : le passage de la vie tribale à la vie municipale. En effet, les localités nouvellement municipalisées ont souvent conservé l'ancien nom africain ou encore le nom des *gentes* en question. Il constate que pour plus de deux cas sur trois, au sein des autres contrées allant de l'*Africa* à la Maurétanie Césarienne centrale, on conserve un toponyme africain. Ce phénomène ne s'appliquant pas dans les confins occidentaux de la Maurétanie Césarienne, l'auteur se demande alors si l'évolution de la vie tribale à la vie municipale n'était pas plus difficile en Maurétanie Césarienne occidentale.
Mais rappelons que Siga était l'une des capitales du royaume de Syphax. Il est donc naturel de penser que cette zone s'est développée en espace sédentaire et peut-être même s'était-elle urbanisée. Or tout autour de cette localité tous les toponymes, à l'exception d'Altava, sont d'origine latine ; cela présume-t-il que très peu de localités possédaient un toponyme africain, excepté *Altava* et peut-être même *Sufative* ? Ajoutons qu'il existe dans cette zone les traces d'une ancienne vie municipale africaine identifiée par les fonctions administratives qui ont conservé un caractère africain - *princeps gentis* - souvent mentionné dans les inscriptions d'*Altava*.
Mais rappelons qu'en ces lieux, tout au moins dans les confins, divers sites étaient, dans un premier temps, des camps militaires. *Pomaria* est le nom de la *res publica* mais il est avant tout celui de l'unité auxiliaire en poste : *ala exploratorum Pomariensium*. Elle est la plus ancienne attestation romaine de ce site ; ce qui prouve bien que les Romains avaient admis le même toponyme pour la troupe et pour le lieu où elle était en poste.

Bien souvent nous constaterons qu'une position militaire est suivie dans le temps par le développement d'une ville. Nous verrons que nous ignorons souvent l'importance ou encore le statut d'un certain nombre des sites.
Mais ces confins occidentaux ont, au même titre que le Maroc, une particularité : l'histoire antique s'est déroulée en fonction de l'existence et de la participation des *gentes* d'ou l'importance de la connaissance des tribus qui habitaient ou traversaient ce territoire.

**ESSAI DE RECONSITUTION DE LA GEOGRAPHIE ANTIQUE
A LA LUMIERE DES TEXTES ANCIENS**

"*Tout le monde admirera la fertilité de ce pays, et l'on dira que Timée dans sa géographie de l'Afrique s'est montré non seulement mal informé, mais encore puéril, tout à fait malavisé et excessivement attaché aux vieilles traditions, qui nous racontent que l'Afrique toute entière est sablonneuse, sèche et stérile.*", Polybe, *Histoire*, XII, 3, 1-2.
Il est vrai que Polybe a probablement exagéré les faits, mais il n'en demeure pas moins qu'il ne s'égare pas en critiquant la vision selon laquelle l'Afrique serait aride et sèche.

a - Topographie et géologie
carte 5

Le grand bourrelet montagneux atlasique qui s'allonge d'est en ouest sur toute l'Afrique du Nord, crée une unité physique propre à cet ensemble territorial. Au nord de l'Atlas s'allonge le Rif Tell, puis au sud s'étale le Sahara. Un autre aspect caractéristique de cette unité spatiale est le découpage nord-sud, avec le nord proprement méditerranéen, et le sud aride.

	Reliefs	***Indications des limites***	***Altitude***	***Climat***	***Pluviométrie***
NORD	**mer**	Méditerranée			
	littoral	du cap Milonia au cap Oulassa			
↑ **a**	**plaines côtières**	embouchure de l'oued Moulouya à l'embouchure de l'oued el Malah	200 m	semi-aride	300 à 600 mm
	chaîne tellienne	monts des Trara monts Seba'a Chioukh	500 à 600 m 600 à 900 m	semi-aride semi-aride	500 à 600 mm 500 à 600 mm
b	**bassins intérieurs**	plaines : de Maghnia à Tlemcen -plaine de Maghnia -plaine de Tlemcen -bassin de Remchi -plaine de Sidi Bel Abbés	 400 m 800 m 250 à 800 m 450 à 470 m	subhumide	400 à 600 mm
c	**plateaux telliens**	monts de Tlemcen	1200 à 1600 m	semi-aride	300 à 600 mm
SUD					

L'espace géographique des confins est appelé Bassin de la Tafna (avec une légère extension vers l'ouest). Cet espace regroupe quatre types de relief sur une faible étendue d'environ 70 km, à vol d'oiseau, du nord au sud. L'oued Tafna, fleuve aux eaux permanentes en est l'axe principal.

Du littoral à la chaîne tellienne

Le littoral dessine une zone accidentée, comportant des caps et des promontoires, des îlots dressés ou des rochers plus ou moins immergés, ce qui rend cette côte dangereuse et difficile d'accès. Elle est également sujette à des phénomènes volcaniques (l'île de Rachgoun en est un exemple). Ces différents débris sont le souvenir d'un massif ancien constitué de gypse et de schistes. Ils bordent tout le littoral de manière dispersée.
La côte présente en certains endroits des retombées abruptes et ailleurs des petites criques bordées de plages. Ces criques sont d'un accès risqué en raison des fonds et des vents, mais cela n'a pas dissuadé l'homme d'y mener une activité.
D'importants gisements de minerais variés sont logés dans le vallon de la Ghazaouana. Des mines de fer non loin Ghar Madine et de Honaïne.

La chaîne tellienne se dresse sur le littoral de la mer sous forme de pentes. Elle est composée d'un certain nombre de massifs dont : le Massif des Trara en frontière marocaine, situé à l'ouest de la Tafna, et, le Massif Seba'a Chioukh sur l'autre rive de la Tafna. Constituée de calcaire, cette chaîne se situe entre mer et terre intérieure, servant de bouclier aux plaines et bassins intérieurs contre les précipitations venant du nord ou du nord ouest, et, permet la constitution de château d'eau. Située au centre d'un phénomène géodynamique de plaques, cela crée des ressources géologiques intéressantes (plomb, zinc, cuivre, fer…), certainement exploitées par les Romains.

Le massif des Trara est une côte volcanique de schistes et de marnes, de hautes falaises basaltiques et dans sa partie sud-est, une chaîne calcaire. Les monts Seba'a Chioukh sont un massif d'argile, de grès, de schiste et de calcaire.

Les bassins intérieurs

Au sud de cette chaîne montagneuse se trouve un grand nombre de plaines, bassins et vallées. Cet espace qualifié de bassins intérieurs, comporte la plaine de Maghnia séparée de la plaine de Tlemcen par l'oued Tafna ; le bassin de Remchi dans lequel se fait la division de l'oued Tafna et l'oued Isser et ses affluents ; et la plaine de Sidi Bel Abbès traversée par l'oued Mekera.
A l'ouest du bassin de la Tafna se trouve la plaine de Maghnia. Le bassin occupe une large cuvette séparée par une échine rocheuse constituée de grès, longue de 9 km. Cette cuvette concentre un grand nombre d'oueds dont les eaux sont permanentes.
La plaine de Tlemcen est située au pied du plateau de Tlemcen. La plaine de Remchi constitue avec celle de Tlemcen les espaces les plus riches.
Le bassin de l'oued Isser est plus élevé que celui de la Tafna. Situé à l'est de la Tafna il comporte très peu de vallées de verdure, qui sont cantonnées au niveau des oueds Sikkak, Amiguier et Isser. Il n'en existe que très peu au niveau du bassin de l'oued Isser.

Les plateaux telliens

Les plateaux telliens dominent les bassins intérieurs, les protégeant ainsi des courants trop chauds en provenance du Sahara. Les Monts de Tlemcen sont limités à l'ouest par le moyen Atlas et au sud par les hautes plaines. Au niveau de la haute Tafna, des gorges impressionnantes se sont formées. La nappe des causses est constituée de terra rossa, de sols rouges ou bruns rouges[1].
Dans l'ensemble, le relief est composé de montagnes, de basses plaines et de hautes plaines. Dans cette région la courbe hypsométrique est d'environ 1000 m et l'altitude est en moyenne d'environ 800 m, d'où un aspect continental et un climat sec. Les hautes plaines s'étalent en une plate-forme située et dominée entre deux chaînes plissées avec au nord la chaîne tellienne et au sud la chaîne atlasique. Ces hautes plaines sont des terrains sédimentaires par conséquent riche de ressources en eau et en hydrocarbures. Par ailleurs des mines de cuivre et de plomb argentifère sont localisées à Ghar Roubane, à une vingtaine de kilomètres au sud de Maghnia.
La topographie de ce relief dessine un plateau accidenté avec des dolines, un sol rocailleux, des vallées à fond plat profondément creusées, des rivières souterraines, des grottes et des sources au niveau de la nappe phréatique, et une couverture sédimentaire constituée de calcaire et de grès.

b - Réseaux hydrauliques

carte 6

Les cours d'eau comportent des nappes de galets, de limons et de sables. Le drainage de l'eau s'effectue selon deux moyens : par écoulements hydrauliques des pentes alimentant plus ou moins régulièrement les cours d'eau, et par des nappes d'eau occasionnelles, résidus d'oued dont le ravitaillement en eau est modeste. Dans ce second cas, des plaques limoneuses et argileuses se sont crées.
La plaine du littoral est marquée par de nombreuses érosions hydriques : elles sont de nature pluviale, marine et fluviale. Dans les montagnes, des sillons et des gorges ont été créés grâce à de petits cours d'eau s'écoulant en parallèle. L'eau de ces cours est acheminée grâce à un système de drainage par bassins, facilité par les fortes pentes.

Les oueds

L'oued **Moulouya** compte parmi les grands cours d'eau. Il a un débit de 8000m/s, ce qui le rendait navigable. A l'est de l'oued Moulouya, l'oued **Kiss** possédait encore ses marais au XIXe siècle. Cet oued aurait servi à alimenter un lieu antique : *Lemnis*, dont le nom antique sous-entend la présence d'un étang. Non loin de cet oued se trouvent : "les gorges d'Adjeroud". C'est entre ces gorges et l'embouchure que s'étalaient les marécages.

L'oued **Kouarda** correspondrait, d'après les distances de *l'Itinéraire d'Antonin,* au *Popleto Flumen ;* ce qui fut mis en doute par S. Gsell[2], selon lequel les distances ne correspondent pas.

[1] Nous constatons que se sont là les terres souvent utilisées pour la céramique trouvée dans les sites de ces confins.
[2] S. Gsell, AAA, f. 30, n°2.

L'oued **Tafna** coule entre le bassin de Maghnia et le Bassin de Tlemcen. Le lit du fleuve a subi un léger déplacement vers le nord-est dans l'une de ces boucles, à l'endroit du site de *Siga*, depuis l'antiquité. Cet oued et ses affluents sont nourris par des sources très généreuses, ce qui explique la création de nombreux vergers. Gonflée de l'Isser, la Tafna quitte la plaine et coule en serpentant pour aboutir à la mer, face à l'île de Rachgoun. L'estuaire marécageux de la Tafna allait vers le sud à 18 km de l'embouchure actuelle. Cet estuaire jouxtait les marais et les lacs formés par les cours d'eau : oued Sidi Sliman, oued Hallouf (aux abords d'Aïn Temouchent). L'estuaire était assez vaste et navigable pour accueillir un port, dont l'origine remonte à la période phénicienne, poursuivant son activité à l'époque romaine. Le port antique aurait disparu sous les alluvions à une époque postérieure aux XII - XIIIe siècles, puisqu'en ce temps la Tafna était encore navigable[1]. Le cours de la Tafna, à partir de Remchi, poursuit une route calme. D'une rive à l'autre, des restes rappelant l'antiquité sont découverts : "Les dernières crues, de funeste mémoire, permirent de voir, sur la rive gauche, les vestiges d'un canal bétonné, haut de 3 m qui devait irriguer les terres de Sidi-Amara. Il ne faut pas se hâter de conclure à une origine romaine, car les Arabo-Berbères, au Moyen Age, réalisèrent d'imposants travaux hydrauliques. Cependant, la voie de *Numerus Syrorum* à *Siga*, passait par là suivant le tracé du chemin arabe de Nédroma à Rachgoun"[2]. La Tafna poursuit son chemin au sud de Maghnia dans une course tortueuse, où elle entre, à partir de Si Mejahed, dans les hautes plaines allant dans la cuvette de Sebdou. Il en reste aujourd'hui un méandre comblé au sud de la localité El-Gueddin.

Au sud ouest de Maghnia, nous trouvons un bon nombre d'oueds abondants et réguliers dont le principal est l'oued **Khemis**. Ainsi la plaine de Maghnia est-elle également bien arrosée. En effet, l'eau provenant des montagnes vient se stocker en grande étendue dans les basses plaines et nourrir les cours de la plaine de Maghnia. C'est un phénomène déjà constaté dans la plaine de Tlemcen. Il crée des sources semblables à celles qui existent à Hammam Bou Ghara ou encore à Hammam Cheiguer.

Les sources, les cascades et les marais

Les sources de ces confins ouest sont nombreuses ; elles sont à l'origine d'un grand nombre de toponyme comme Aïn Roumana, Aïn el Hammam, Aïn Tekbalet, Aïn Khial, Aïn Tolba, Aïn Temouchent.
Non loin de Tlemcen, El-Rhar (à Sebdou) se trouve une grotte large de 50 m et haute de 9 m sous laquelle repose une seconde grotte bien plus petite en largeur puisque de 8 m, mais profonde de 3,887 km. Cette petite grotte est une source vauclusienne qui court en cascatelles à Habalet en torrent large et rapide. Plus loin se trouvent les sources permanentes de Aïn Taga. Le drainage de l'eau se fait par le biais de rivières au débit assez important, prenant naissance dans les zones accidentées des plateaux telliens des monts de Tlemcen. L'eau s'achemine donc dans des gorges ou des vallées étroites pour enfin atteindre les plaines des bassins intérieurs. A Tlemcen, elle arrive sous forme de cascades, créant de nombreuses sources: "les anciens avaient à Tlemcen l'eau de plusieurs sources appelées El Ourit (ce qui signifie le gouffre) situées à 6 miles de distance"[3]. Et à ce sujet J. Léon L'Africain écrit : "le royaume de Tlemcen a pour limites à l'ouest, la rivière Za et le fleuve Malaouia, à l'est, le fleuve Majeur (oued el Kebir) […]"[4]. Ceci explique la richesse des jardins de la région de Tlemcen.

Les sels sont en fait les résidus des rebords de plaines que les eaux drainent jusque dans des marécages. Nous constatons donc la présence d'un bon nombre de zones marécageuses dans cet ensemble territorial : sur le littoral à Mersa Ben Mehidi, non loin de Damous, près de Tlemcen, près de Maghnia.
Les marais situés à proximité des rivages maritimes sont des marais salant permettant de recueillir le sel et donc de conserver les aliments. Mersa Ben Mehidi en est un exemple. Les marécages situés près de Maghnia sont propices à la culture maraîchère car ils sont facilement irrigables, tout comme celle de Damous et de Tlemcen. Il est certain qu'un bon nombre de ces marécages existait déjà dans l'antiquité.

c – Le climat et ses conséquences sur la flore et la faune

Aperçu climatique

Le régime climatique de l'Afrique du Nord était sensiblement le même d'est en ouest, dans toute la partie nord (à l'amorce de l'Atlas, le grand bourrelet montagneux). Le climat y est méditerranéen : saisons fraîches et humides et saisons chaudes et sèches, avec une pluviométrie annuelle irrégulière mais assez présente pour permettre un couvert de végétation et de cultures intéressantes et la présence d'espèces d'animales variées.

---

[1] Selon El Bekri : "La Tafna, rivière sur laquelle est située Archgoul, vient du midi et contourne la partie orientale de la ville ; elle reçoit de petits navires qui la remontent depuis la mer jusqu'à la ville, l'espace de deux milles", p.157.
[2] A. Alloula, *Le miracle de la Tafna*, Alger, 1989, pp.35-36.
[3] El Bekri, op. cit., pp.155-157.
[4] J. Léon L'Africain, op. cit., p.16.

Les températures d'été augmentent rapidement en partant du littoral vers le sud, puisque la chaîne montagneuse du littoral crée une continentalité en son versant sud ; alors que les températures d'hiver diminuent largement des hautes plaines jusqu'au Sahara, où elles sont très élevées. L'ensemble traduit des amplitudes diurnes et saisonnières marquées dans les hautes plaines. La sécheresse des printemps menace les basses plaines, quant aux bassins intérieurs, ils connaissent des froids dangereux.
Le climat varie du semi-aride en partant des plaines côtières, au subhumide dans les bassins intérieurs, et semi-aride dans les plateaux telliens. Il en résulte le phénomène suivant : pas assez de pluie en été, pas assez de chaleur en hiver, par conséquent la végétation trouve son compte lors des saisons intermédiaires ; faiblesse d'évaporation durant la saison des pluies d'automne après la dénudation d'été, donc stockage d'eau dans le sous-sol, les rendant intenses en érosion hydrique. Les forêts sont faciles à défricher mais très longues à se reconstituer. La pluviométrie est d'un caractère très inconstant, posant un problème majeur pour la culture.

Végétation et culture

L'olivier, la vigne et le blé sont les trois cultures, principales voir emblématiques de l'Afrique du Nord antique. Elles ont approvisionné les greniers et les caves de Rome.
L'arboriculture sèche d'oliviers et de figuiers se faisait au sein des massifs subhumides. La culture annuelle de céréales puis de fourrages avait lieu dans la zone semi-aride puisque la durée végétative y est courte. Les cultures d'irrigation se faisaient en surface plane ou en terrasse dans les régions sub-arides et arides. Enfin l'élevage nécessite des zones steppiques.
Les températures sont propices à la formation de vergers, excepté dans les hautes plaines. Les terres sont souvent fertiles. Il s'y trouve des sols limoneux dans les hautes plaines, puis des bandes des sols argileux, le tout mobilisé par les pluies.

Le littoral

Entre l'oued Kiss et l'oued Tafna, il s'y trouve des espaces de roches, de pentes, de collines puis de terres salées. Les sols y sont généralement lourds et assez productifs grâce à l'humidité maritime et à une pluviométrie suffisante, dont les précipitations sont réparties tout au long de l'année, permettant une certaine régularité. Les sols situés en bordure des plaines portent des oliviers sauvages et du lentisque avec des buissons de jujubiers, des palmiers nains. El Bekri signale une rivière, le Macîn (situé aux abords de Ghazouet) "dont les bords produisent beaucoup de fruits". Léon l'Africain décrit la zone de Tabarit : "… ils produisent du miel en quantité … il n'y pousse rien d'autre qu'un peu d'orge de millet.", et la zone de Honaïne "les propriétaires des environs produisent quantité de fruits tels que cerises, abricots, pommes, poires, pêches, figues à l'infini et olives". Cette description de la végétation traduit une réalité à la période arabe, à savoir aux environs du XIe siècle. Mais nous pouvons supposer qu'un tel développement de ces différentes cultures remonte au moins, à l'époque romaine.

La chaîne tellienne

Au nord des plaines basses et des vallées, nous trouvons des vignobles et de la céréaliculture. Aïn Temouchent, situé à la limite des plaines du littoral et de la chaîne tellienne, en est un exemple intéressant. En effet, elle conserve les traces de volcans, par les terres noires, vestiges des anciennes coulées, ce qui donne à cette région des terres très fertiles dont l'exploitation remonte avec certitude à l'antiquité.

La chaîne montagneuse est riche en bois et fougères. C'est une zone boisée de chênes verts et de forêts de thuya. Les montagnes algériennes ont, en général, connu un taux de déboisement notable, dû aux défrichements depuis la colonisation française et à l'augmentation de la population. Nous pouvons aisément supposer qu'à l'époque antique, comme nous l'ont décrit Pline l'Ancien et Polybe, cette zone comportait des forêts bien fournies. Les monts de Trara sont habillés de bois de pin d'Alep et de thuya. Cette zone comprend des espaces de terrasses en fond de vallées, permettant l'apparition de vergers d'agrumes et une culture maraîchère.
Selon El Bekri au nord et à l'occident de Nédroma "s'étendent des plaines fertiles et des champs cultivés…la région possède une rivière et des jardins qui produisent toutes les espèces de fruits". Le site de cette localité s'apparente au site géographique de Tlemcen. Léon l'Africain décrit le secteur de Nédroma avec "de nombreux jardins et des terrains plantés de caroubiers…le miel qui est produit ici en grande quantité…il pousse beaucoup de coton dans la région". Enfin, les monts Seba'a Chioukh sont riches en vignobles, vergers et jardins maraîchers.

Les bassins intérieurs

Les montagnes qui connaissent un arrosage intéressant, permettent d'alimenter les plaines et les collines, facilitant la culture. Au front opposé, les plateaux calcaires disposent d'une eau abondante, drainée jusque dans les bassins intérieurs. En fait, le système de drainage hydraulique repose sur l'avantage des étendues de terrains à fortes pentes, ce qui rendait les plaines propices à la culture céréalière, aux vignobles, à la plantation d'oliviers et à l'élevage de bétail. Ce phénomène est constaté au nord de Tlemcen et aux environs de Maghnia. Nous pouvons même supposer un développement de cultures irriguées. Nous verrons dans l'étude des sites que Pomaria a laissé les traces d'un système de canalisation.
A ce titre, Tlemcen est l'exemple d'une position privilégiée située juste au pied de la vallée, permettant une culture d'oliviers ; quant à sa plaine, elle représente un véritable verger, propice au vignoble, olivettes et cultures.

Maghnia a, elle aussi, une position topographique de choix. A environ 400 m d'altitude, elle se situe près de l'oued Tafna, et au centre de plusieurs de ses affluents. Cet ensemble naturel permet l'existence de cultures maraîchères et fruitières. Tout autour de Maghnia même l'espace est occupé de vergers, et aux abords de la Tafna des olivettes. Comme à Tlemcen, on y trouve des lacs salés.

A une altitude plus élevée la plaine des Abdellys accueille des vignes ; la plaine de l'oued Amiguier est un champ de blé et de vignoble. La plaine de Sidi Bel Abbés est constituée de terres légères, friables. Elles sont facilement cultivables grâce au phosphate de chaux, elles ne nécessitent pas beaucoup d'humidité.

Les plateaux telliens

Au sud de la *noua praetentura*, nous nous situons sur les plateaux telliens. Ils sont recouverts d'un grand nombre de forêts bien fournies, avec pin d'Alep et formation d'oliviers et de lentisques. Au sud ouest de Maghnia se déploie une région montagneuse, boisée, traversée par plusieurs oueds, permettant un couvert de forêts de chênes verts, chêne-lièges, de thuya, d'oliviers sauvages, sous bois, genêt épineux, thym, armoise et alfa.

Les auteurs arabes décrivent peu cet espace. Voici ce que dit Léon l'Africain au sujet d'Oujda et sa proche région : "tous ces territoires de culture sont extrêmement productifs. Il existe autour de la ville de nombreux vergers surtout plantés de vignes et de figuiers. Celle-ci est traversée d'un cours d'eau…"[1]. El Bekri décrit le site comme suit "Oudjda est entourée de forêts et de vergers; les vivres y sont de bonne qualité et le climat est très sain…"[2].

"La majeure partie du royaume de Tlemcen comprend des régions sèches et stériles, surtout dans sa partie méridionale. Mais les plaines proches du littoral sont très productives en raison de leur fertilité. Toute la zone qu'avoisine Tlemcen est une plaine, avec plusieurs déserts. Il est vrai qu'à l'ouest il y a beaucoup de montagnes […]. Mais elles sont toutes productives"[3]. Voilà ce qu'ajoute J. Léon L'Africain de son temps, ce qui n'est pas très différent de notre époque, par conséquent, proche de l'état antique.

Les grands gradins des Monts de Tlemcen, au couvert de forêts fournies, sont composés de grès, de dolomies et de calcaires.

[1] El Bekri, op. cit., p.10.
[2] El Bekri, op. cit., p.177.
[3] J. Léon L'Africain, op. cit., pp.323-235.

LES LIBYCO-BERBERES, PEUPLES D'AFRIQUE DU NORD

cartes 15 et 17

"Les Grecs ont appelé l'Afrique Libye et la mer qui l'affronte, libyque…"
Pline L'Ancien, *Histoire Naturelle, V, 1.*

a - Les témoignages d'un royaume Maure

Le peuple maure fait partie d'un grand groupe ethnique appelé Libyens[1]. Les écrits égyptiens témoignent pour la première fois de ce nom sous la forme écrite RBW ou LBW, peut-être équivalent à Lébou ou Libou. Ce terme fut également employé par les Hébreux sous la forme *Lubium* (Genèse, X, 13). Ce nom fut transmis par l'intermédiaire des Grecs puis des Romains en association avec le qualificatif de peuple barbare, puisque différent de leur civilisation. Mais les plus de 1300 inscriptions libyques répertoriées à ce jour, dans l'ensemble de l'Afrique du Nord, prouvent sans nul doute que ce peuple avait un langage écrit[2]. Ces inscriptions, dites libyques, ont été découvertes sur tout le territoire d'Afrique du Nord ce qui laisse à penser que cette écriture était commune à toute l'Afrique du Nord (avec sans doute des différences dialectales). Elles furent découvertes en quantité non négligeable à *Siga*. Malheureusement, ces inscriptions restent, à ce jour, indéchiffrables. Seules les inscriptions bilingues permettent de déchiffrer les inscriptions dites orientales. Elles ne nous sont, pour le moment, d'aucune aide à une identification plus poussée de la population présente sur ces terres des confins. Ce qui est certain, c'est que cette écriture dont l'origine est partagée selon trois hypothèses, un emprunt à l'alphabet phénicien, une innovation locale, ou un emprunt à une écriture plus ancienne, encore inconnue, témoigne d'une société organisée.

En dehors de l'écriture libyque, que savons-nous des Libyens et de l'organisation de leurs sociétés ? L'Afrique du Nord comptait deux groupes ethniques : les Libyens, population autochtone la plus ancienne d'après nos dernières connaissances, les Phéniciens et leurs héritiers à savoir les Puniques. Les Grecs ne peuvent être inclus car ils ont développé des communautés que de manière temporaire.
Les conflits entre Carthage et les Grecs sont pratiquement à l'origine des connaissances que nous avons des territoires de l'Afrique du Nord. Avant cela, peu d'auteurs s'attardaient à décrire cette Afrique qu'ils qualifiaient barbare. C'est précisément lors du premier conflit entre les Grecs et les Carthaginois, en 406 av. J.-C. que nous avons, pour la première fois, un écho de l'existence de royaumes africains, sans aucune information supplémentaire. En effet, nous savons qu'il existait un royaume maure au moins au Ve siècle av. J.-C. A cette époque, Diodore de Sicile évoque l'existence d'un ou de plusieurs rois maures en référence à ce premier conflit : " *Ils font venir des soldats Maures et Numides, en s'adressant à leurs alliés, peuples et rois* " (XIII, 80, 3).
Puis vers 345 av. J.-C., Hannon[3], en guerre avec Carthage, recherche l'alliance du roi de ce royaume dont le nom ne nous est pas connu. Ce récit est rapporté par Justin, *Histoire Philippiques*, XXI, IV, 7 : " *là, tandis qu'il essaye de soulever les Africains et le roi des Maures…*".
Puis grâce aux témoignages d'un certain nombre d'auteurs[4], nous apprenons que l'Afrique était divisée en trois royaumes : le royaume Maure, le royaume Masaesyle, et le royaume Massyle. Le fleuve *Muluccha* (oued Moulouya) servait de frontière entre le royaume Maure et le royaume Masaesyle, le fleuve *Ampsaga* (oued el Kebir) entre le royaume Masaesyle et le royaume Massyle. Enfin, toujours grâce aux différentes sources anciennes, grecques et latines, nous apprenons, voir déduisons, que les frontières de ces royaumes variaient selon les conflits, et qu'au cours du IIIe siècle les royaumes Masaesyle et Massyle deviennent un seul royaume dit Numide. En fait, nous constatons que les connaissances historiques des royaumes d'Afrique du Nord se recoupent selon la logique suivante : seuls les peuples alliés et les peuples ennemis tiennent une place dans les récits rapportés par les historiens anciens. Ainsi, Hérodote nous fait-il part des peuples qu'il connaît : *" Car il y a chez les Libyens beaucoup de peuples de toutes sortes…"* Hérodote, *Histoire, IV, 167.*

---

[1] Les Libyens sont également appelé Libyco-berbères. Depuis l'intérêt porté par les chercheurs à l'écriture libyque nous trouvons un certain nombre d'étude dont : G. Camps, « Libya », Enc. Berb., 1983, pp.760b-763b ; id. *Les Berbères, mémoire et identité*, Paris, 1987 ; *Libyca antiqua, Document et compte rendu des débats du colloque organisé par l'UNESCO*, Paris, 1988 ; G. Camps, « Ecriture libyque », Enc. Berb., 1996, pp. 2564-2573 ; L. Galand, « Du Berbère au Libyque : une remontée difficile », LALIES, 16, 1996, pp.77-98 ; M. Hachid, *Les Premiers Berbères. Entre Méditérranée, Tassili et Nil*, Aix-en-Provence, 2000 ; L. Galand, « Du Berbère au Libyque, Etudes de linguistique berbère », Peeter-Leuwen, 2002, pp.3-36.
[2] Voir carte 15 ; c'est en 1940 que J.-B. Chabot réunit 1125 inscriptions trouvées dans tout le Maghreb, dans le Recueil des inscriptions libyques (RIL) ; L. Galand remit ce recueil à jour en 1966 avec 27 inscriptions supplémentaires ; d'autres inscriptions furent découvertes, mais non publiées.
[3] Hannon Le Grand, IIIe siècle av. J.-C., général et homme d'Etat carthaginois, chef du parti aristocratique.
[4] Il s'agit des auteurs grecs et latins que nous verrons dans la suite.

Plus tard, lorsque Rome entre dans le conflit qui oppose les Grecs et les Carthaginois, Pline l'Ancien témoigne de personnages africains importants s'étant opposés ou alliés à Rome. Mais les informations restes sommaires, d'autant que les rois Maures étaient moins impliqués que les rois Numides, c'est également une des raisons pour laquelle l'histoire du peuple maure est mal connue.

La situation historique et géographique de l'Afrique que nous décrivent Hérodote et Pline l'Ancien n'est véritablement vérifiable que durant la seconde guerre punique (219-202 av. J.-C.) du fait de la participation d'un certain Syphax[1]. Ce dernier est l'un des premiers rois, dont le nom est connu, de l'Afrique du Nord. Il règne sur le royaume Masaesyle vers 220 av. J.-C. Son territoire s'étend de la *Muluccha* à *Cirta*, avec *Siga* comme capitale ou seconde résidence royale ; soulignons la position préromaine importante de *Siga.*

Vers la fin de la deuxième guerre punique, un certain Bogus ou Baga, roi des Maures apporta son aide au roi Numide, Massinissa[2]. Selon Tite-Live, *H.R.*, XXIX, 30, 1 : " *Massinissa, quant à lui, à la nouvelle du décès de son oncle, puis du meurtre de son cousin germain, passa d'Espagne en Maurétanie. Le roi des Maures était à cette époque Baga* ". Ce roi des Maures n'est pas le premier puisque nous avons vu qu'au Ve siècle avant J.-C. un roi maure gouvernait au temps d'Hannon.

Les effectifs militaires du roi Baga s'étaient joints à ceux de son allié Massinissa, contre Carthage et Syphax, ce dernier devenu allié de Carthage[3]. Les territoires de ces royaumes subissent un changement de frontière lorsqu'en 202 av. J.-C. Scipion l'Africain sort vainqueur du conflit qui l'opposait à Hannibal lors de la deuxième guerre punique. Massinissa qui avait soutenu Scipion l'Africain reçoit des Romains la majeure partie des territoires de Syphax, ce dernier ayant soutenu Hannibal vaincu.

Lorsque Polybe accompagna Scipion Emilien, en 146 av. J.-C., en mission maritime d'étude des côtes africaines, ainsi que celles de l'Oranie, les Massaesyles ne possédaient plus grand chose. Pline l'Ancien (V, 17), puis Appien (Lib. 106) parle de la disparition des Massaesyles[4]. Selon ces auteurs anciens, la disparition des Massaesyles est due aux nomades du sud (des Gétules) montés vers le nord et franchissant l'Atlas.

Entre 148 et 118 av. J.-C. (119 ?), Micipsa[5], successeur et fils de Massinissa, règne sur les terres de son père, atteignant la Moulouya.

A sa mort, en 118 av. J.-C. (119?) Micipsa laisse le royaume à ses deux fils, Adherbal et Hiempsal, et son neveu Jugurtha. Il s'ensuit une querelle dynastique, puis un conflit dont le déroulement nous est relaté par Salluste dans *Bellum Jugurthinum*[6]. Face au désir de Jugurtha d'unir les territoires d'Afrique du Nord, Rome n'avait pas d'autre choix stratégique que de déclarer la guerre à Jugurtha. C'est un long combat qui s'engage sur les terres de l'Afrique du Nord et se termine par une trahison. C'est en cela que nous savons qu'à cette même époque,

[1] Il fut cité dans les livres des anciens pour le rôle important qu'il joua en tant que médiateur ; Syphax était allié aux Romains. Nous apprenons de même que les Romains envoyèrent un centurion chargé d'enseigner l'armée de Syphax en 213. Tite-Live, *H. R.*, XXX, 12,3 ; XXX, 45 ; XXIX, 30, 5 ; Polybe, XVI, 23 ; Strabon, XVII, 3, 9 ; Pline l'Ancien, V, 19.

[2] Nous savons qu'un certain Gula ou Gaïa allié des Carthaginois, roi des Massyles, meurt en 206 ou 208. Massinissa, son fils, lui succède. Voici ce que Polybe en dit : " *ce qui appartenait au roi Massinissa ou à ses ancêtres à l'intérieur des limites qu'on indiquerait maisons, terres, villes, etc… serait restitué à Massinissa* " (XV, 18, 5). Cela laisse supposer d'une part que le royaume des Massyles existait dès le milieu du IIIe siècle av. J.-C. ; de plus, la terre "restituée" signifie que les territoires de ses ancêtres avaient été supprimés dans un temps passé dont nous ne pouvons approcher la date. Ainsi nous savons que la famille de Massinissa régnait depuis plusieurs générations. D'autre part, cette information de Polybe nous permet de savoir qu'il existait ce que lui-même, un Grec, appelle ville. Enfin il donne les limites de ce territoire gouverné en sous-entendant que d'autres territoires qui ne sont pas sous contrôle ; dédicace du temple de Massinissa découvert à Dougga, conservée au musée du Bardo, Tunis, RIL 2 ; G. Camps, « Aux origines de la Berbérie : Massisnissa ou les débuts de l'histoire », Libyca, VIII, 1960, pp.1-320.

[3] Tite-Live, XXIX, 30-35.

[4] A cette même date le territoire de Carthage fut annexé et appelé Africa Vetus. Cette annexion était limitée par la fossa regia, à environ 20000 à 25000 km².

[5] Scipion le Jeune (fils de Scipion l'Africain) adjoint au pouvoir de Micipsa celui de ses deux frères, Mastanabal et Gulussa. Tous deux moururent bientôt.

[6] Cet ouvrage est l'un des meilleurs témoignages de l'état historique de l'Afrique du Nord. Ainsi nous savons que de cette situation naît le partage en trois territoires, arbitrés par Rome. Ainsi Adherbal se vit octroyer les territoires allant de l'Ampsaga, la Tusca et Muthul ; Hiempsal la partie orientale de la Numidie, correspondant à l'actuelle Tunisie ; enfin Jugurtha reçut le secteur de l'Ampsaga à la Muluccha. Les désirs de Jugurtha semblent se situer au-delà de ces limites territoriales. Il réunifie la Numidie par les armes, fait tuer Hiempsal et chasse Adherbal, qui se réfugie à Rome en 116. L'Afrique du Nord entre dans une situation pour laquelle les Romains se devaient d'intervenir. A la suite de la venue d'une commission sénatoriale, la Numidie occidentale fut accordée à Jugurtha, quant à Adherbal, revenu en Afrique on lui confia Cirta et la Numidie orientale. Jugurtha finit par s'emparer de Cirta en tuant Adherbal et des négociants italiens au début de l'an 112 av. J.-C. Face à cette situation.

Bocchus[1] était alors le roi des Maures. Voici ce qu'en dit Salluste, *B.J.*, XIX, 7 : " *les peuples les plus rapprochés de l'Espagne sont les Maures (…) Tous les Maures obéissaient au roi Bocchus…* ". Ce dernier livra Jugurtha à Sylla, à Marius puis à Rome en 106 av. J.-C. où il mourut en 104 av. J.-C.
Après la mort de Jugurtha, la Numidie fut dans un premier temps partagée entre le roi Bocchus qui reçut la partie occidentale jusqu'à l'Oranie, et Gauda (demi-frère de Jugurtha) qui reçut la partie orientale avec Cirta en plus.
De cette longue guerre résulte une implantation romaine plus importante en Numidie puisqu'il convenait d'accorder des terres aux soldats de Marius. Gauda ne vécut pas longtemps. A sa mort, le sénat divise le territoire en deux royaumes, l'un (partie est) est régi par Hiempsal II, fils de Gulussa et petit-fils de Massinissa, l'autre (partie ouest) par Hierbas fils de Gauda. Un conflit les oppose, Hierbas est vaincu en 81 av. J.-C. Ainsi Hiempsal récupère les territoires de Hierbas. Peu à peu les successeurs de ces deux souverains se trouvent dépouillés de leur rôle et de leur pouvoir royal. Strabon, *Géographie*, XVII, 39 résume la situation des rois en ces termes : " *Après Syphax, le pays fut possédé par Masanasa puis par Micipsa, puis par ses successeurs et en mon temps par Juba, père de Juba II, qui vient de mourir* ".

La Maurétanie fut divisée en deux royaumes à la mort de Bocchus l'ancien, vers 80 av. J.-C. La Muluccha servait alors de frontière. Le royaume de l'ouest aurait été attribué au souverain Mastanesosus, tandis que le royaume de l'est à Bogud. Cette période de l'histoire demeure incertaine car elle n'est révélée que par un seul auteur ancien.
Iphtas était, à cette même époque, souverain sur le seul territoire de *Tingis*. Il fut succédé par son fils Ascalis[2]. Mais lorsque Salluste parle de roi à l'ouest de la *Muluccha* il ne mentionne qu'un seul nom, celui de Leptasta. Faut-il l'identifier à Iphtas[3].

Puis en 49 av. J.-C., nous savons que le Sénat césarien reconnut le roi Bogud pour la Maurétanie de l'ouest à partir de la *Muluccha* et Bocchus le jeune, successeur de Bocchus l'ancien, pour la Maurétanie de l'est (de *Saldae* à la *Muluccha*) dont les capitales étaient *Iol* et *Siga*. Juba I^{er} était roi de la Numidie depuis 50 av. J.-C. Ces deux personnalités royales, Juba I^{er} et Bocchus II, se sont mêlées de près à la grave rivalité politique romaine ; celle qui oppose César à Pompée en 49 av. J.-C. Alors que Bocchus II soutient César, Juba prend parti pour Pompée. En 47 av. J.-C., César arrive en Afrique où il rencontre Bocchus II, son partisan (Dion Cassius, XLI, 42, 7). Tous deux s'entendent sur le projet qui vise à la conquête de l'Afrique du Nord[4].

Plus tard, Bogud et Bocchus II se trouvaient impliqués dans un conflit qui opposa Octave (bien que ces deux rois fussent pourtant alliés d'Octave dans les débuts) et Antoine. En effet, en 38 av. J.-C., Bocchus le Jeune soutien Octave[5], en bataille en Espagne contre Bogud qui s'était rangé aux côtés d'Antonin. A l'issue de ce conflit, Bogud vaincu, dut s'exiler en Orient auprès d'Antoine, auquel il continue à vouer fidélité. Il fut capturé en 31 av. J.-C. et mis à mort à Méthone (en Messinie) sur l'ordre d'Agrippa. A cette époque, Bogud était roi des Maures : " *… et de fait ces régions (les confins maurétaniens) conservèrent longtemps le nom de leurs rois, la plus éloignée (partie correspondant au royaume Maure) étant appelée Bogudienne* " Pline l'Ancien, *H.N.*, V, 19-20.
Ainsi Bocchus II se retrouve à la tête d'une Maurétanie qu'il unifie de l'extrême ouest de la Maurétanie à l'*Ampsaga*. Tanger devient une colonie entre la mort de Bocchus II et l'avènement de Juba II (33 et 25 av. J.-C.) : "*…En outre le droit de cité fut donné aux habitants de Tanger*" Dion Cassius, *H.R.*, XLVIII, 45.

A sa mort, en 33 av. J.-C., Bocchus le Jeune lègue tout son royaume à Rome qui devient maîtresse d'une grande étendue territoriale, allant de l'*Ampsaga* à l'Atlantique. Durant huit années, cette partie de l'Afrique connut une période d'interrègne. Dion Cassius est le seul auteur à faire état de cette situation historique : *"A la mort de Bocchus, il (Octave) ne confia le royaume de celui-ci à personne, mais l'inscrit au nombre des communautés (provinces ?) romaines"*. Mais aucun texte décrit cette situation, pas même les *Res Gestae*.

En 27 av. J.-C. Auguste confie le pouvoir à Juba II (Dion Cassius, LIII, 12, 1-4). Ce dernier avait vécu dès l'âge de quatre ans en Italie, éduqué selon la culture romaine, fidèle à l'Empire ; par son intermédiaire Rome est toujours présente. Ainsi, il est le roi d'une vaste étendue territoriale recouvrant la Numidie (hormis la province romaine) et les deux Maurétanies.

---

[1] Bocchus était le beau-frère de Jugurtha. Il soutenait ce dernier pendant un certain temps ; mais remarquant que ses troupes s'affaiblissaient, il décida de traiter avec Rome.
[2] Plutarque, *Sertorius*, 9 ; S. Gsell, HAAN, VII, pp.270-273.
[3] Salluste, fragment, *H.*, II, 20.
[4] C'est en 46 av. J.-C., à la victoire de Thapsus, par César, que la Numidie orientale est annexée, ainsi la Provincia Africa ou Proconsularis regroupe l'*Africa Vetus* et l'*Africa Nova*. Salluste reçut le gouvernement de l'*Africa Nova* avec le titre de Proconsul.
[5] Plutarque, Ant., 61, 2 ; Dion Cassius, XLVIII, 45, 3.

Ptolémée, fils de Juba II est le dernier roi, de 23 à 40 de notre ère, date à laquelle il est exécuté sur l'ordre de Caligula[1]. Et c'est en 42 que Claude organise la Maurétanie en deux provinces impériales : Maurétanie Tingitane et Maurétanie Césarienne, toutes deux séparées par la *Muluccha*.

b - Principautés, royaumes et confédérations. Unité ou non ?

L'étude éthno-sociologique n'est pas le sujet qui nous occupe dans cette étude, mais nous relevons tout de même quelques faits importants. Il existe certes des royaumes en Afrique du Nord, mais les tribus ne semblent pas fusionner sous l'égide d'un pouvoir unificateur. Selon l'analyse établie par M. Benabou, le peuple libyque d'Afrique du Nord est, de manière concrète un peuple disparate. Il avance cette idée en se rapportant aux conditions de vie pénible et difficile, dû à un manque de ressources naturelles ; ce qui aurait conduit les différentes tribus à se heurter (parfois ou souvent) à défaut de se lier sous l'égide d'un souverain d'une nation ; même si nous pouvons évoquer les royautés de Massinissa, Micipsa, Jugurtha ou encore Bocchus, qui ne seraient que des tentatives d'union (dans les limites de nos connaissances actuelles). Selon M. Benabou ces actions sont trop courtes pour permettre le regroupement des tribus en nation(s).
L'Afrique du Nord a une particularité qui demeure aujourd'hui dans le sud du territoire, la présence de tribus nomades, en beaucoup plus grand nombre dans l'antiquité. Pour cela, tentons d'étudier le mode de vie des tribus. Sont-elles sédentaires ou nomades ? Sont-ils gens de la plaine ou gens de la montagne et gens des hauts plateaux ? Sont-ils habitants de la steppe ou habitants du désert ? Encore faudrait-il être en mesure de le savoir. Rappelons tout de même succinctement l'état géographique de cette partie de l'Afrique du Nord ; elle a toute son importance car elle régit les comportements humains, et donc les dispositions des peuples. Cependant, il convient de rester prudent et d'éviter la systématisation. Retenons le résumé établi par M. Benabou : "En fait, il n'y a entre les peuples et les modes de vie aucune frontière tranchée : dans la mesure où la différence des types de vie est commandée par les conditions géographiques et topographiques, des nuances, des transpositions, des variations se maintiennent. Ainsi, la répartition entre nomades et sédentaires provient à l'origine de l'opposition entre pays arrosé (plaines citernes, montagnes) où l'agriculture, donc la vie sédentaire est possible, et pays non arrosé où le nomadisme est une nécessité." [2]
Posons-nous donc la question de savoir si les royaumes incluent les espaces sédentaires et les zones de transhumance comme c'est le cas actuellement, auquel cas les tribus nomades avaient donc un ralliement ou une appartenance à un royaume.

M. Benabou offre peut-être une vision bien trop rigide des relations entre les tribus africaines. Certes, nous resterons prudent dans l'utilisation du terme nation, mais nous n'irons pas jusqu'à décrire ces tribus comme un peuple disparate. En fait, les conflits devaient réellement exister au même titre que les échanges économiques dans un système de cohésion régi par la complémentarité même de l'espace géographique.
Il se peut bien que ces royaumes africains ne soient pas si vastes que nous l'imaginons. Cela dit, le fait que le nom de la tribu masaesyle soit appliqué à celui du royaume ne prouve-t-il pas, soit que le royaume n'est pas si grand, soit qu'il est en fait représenté par une tribu en position de force. Le plus étonnant c'est que les auteurs anciens limitent les espaces territoriaux de l'Afrique d'est en ouest mais jamais du nord au sud. Tout au moins évoquent-ils le sud comme territoire Gétule, sans donner une limite géographique précise. Cela signifie-t-il que ces royaumes avaient en fait un pouvoir sur les côtes sans pénétration dans l'arrière-pays ? Ce qui expliquerait largement la "facilité" (qu'il reste à définir à partir des révoltes qui ont eu lieu) dont les Romains armés et organisés ont bénéficié pour la conquête de l'Afrique du Nord.
Ceci nous amène à aborder le problème du point de vue de la sédentarité. Un certain degré de sédentarisation existait forcément : Pomponius Mela écrit en 43 : " *Les rivages des Nigrites et des Gétules, qui errent ça et là, ne sont pas sans ressources… Une partie des habitants vit dans les forêts, moins errants que ceux dont nous venons de parler ; une autre partie habite des villes.* ", III, 104. L'auteur apporte les positions géographiques suivantes : "*paruis oppidis (I, 5, 28), Rusigada, Siga, Portus Magnus, Mulucha flumen (I, 5, 29), Cartinna, Arsinna, Quiza, Sardabale flumen, Icosium, Ruthisia, Aucus, Nabar (I, 5, 31).*
La description de Pomponius Mela définit trois grands espaces : sédentaire, semi-nomade et nomade. Ce dernier correspond aux territoires des Gétules. Dans le premier espace existe une zone urbanisée puis une zone intermédiaire presque déserte, les territoires forestiers, au sein desquels on peut parler de semi-nomadisme, probablement une vie pastorale.

Ainsi une principauté pouvait représenter un centre urbain à la tête de laquelle se trouvait un prince, lui-même vassal du roi.

[1] Alors que le règne de Juba II semble avoir connu des temps paisibles en contraste avec celui de ses aïeux, puis sous le règne de Ptolémée, révolte de Tacfarinas (nous y reviendrons), la mort de Ptolémée créa des soulèvements du peuple africain, c'est le temps des révoltes : Aedemon sous Claude en 40, sous Suétonius Paulinus en 41, Sabus ou Salabun sous Geta vers 41.
[2] M. Benabou, La résistance…, p.70.

Un royaume peut asseoir son pouvoir, soit par la force comme nous l'avons évoqué, soit en offrant des garanties comme la sédentarisation. Cette dernière est un mode de vie qui nécessite certaines obligations comme l'établissement d'institutions. Nous sommes pour le moment dans l'incapacité de traiter cet aspect. Une certitude est la suivante : ces principautés, voire royaumes avaient des institutions dont nous retrouvons les traces dans certaines fonctions romaines. La sédentarisation impliquait à son tour des obligations, à savoir la capacité de subvenir aux besoins de cette population. Ainsi le problème de savoir si la terre était cultivée avant l'arrivée des Romains, est posé par de nombreux chercheurs. Selon Polybe, XXXVI, 16, 7-9, l'agriculture fut implantée par les soins de Massinissa ayant "initié" son peuple à cette nouvelle activité[1]. Une fois encore, il s'agit de considérer l'espace territorial. Nous savons que les Puniques se sont installés sur toute la côte africaine. Grands commerçants, il est bien peu probable qu'ils n'avaient pas pris en compte l'agriculture dans ces territoires. Cette pratique était probablement bien antérieure à Massinissa. Enfin, une principauté, voire un royaume se doit d'assurer sa défense ; des troupes organisées en sont bien le reflet. Les auteurs anciens ont évoqué les troupes de Syphax (Tite-Live, XXIV, 49, 5). Des auxiliaires maures de Carthage ont semble-t-il été envoyés en Sicile en 406 (Diodore de Sicile, XIII, 80, 3).

c - Localisation des tribus des confins ouest

cartes 1 et 16

L'intérêt de cette approche des positions des tribus vise à attirer l'attention sur l'état civilisationnel de l'Afrique du Nord avant l'arrivée des Romains.

La carte n°16 est établie à partir des positions des différents auteurs anciens, mais aussi des points de vue des chercheurs. Nous ne pouvons être affirmatifs sur les positions des tribus car beaucoup des informations vont dans des sens différents. D'autre part, il existait des peuples nomades dont le circuit de déplacement a du évoluer dans le temps, il faut donc prendre en compte la chronologie des textes.
Il est donc difficile d'établir une carte précisant la position des tribus, car les informations historiques sont bien faibles. En dehors des renseignements laissés par les auteurs anciens ou arabes, aucune des inscriptions latines découvertes dans ces confins ne fait référence à une quelconque tribu. Aucune ne fait même état de *gentes*[2]. Nous verrons cependant dans la suite de cette recherche que ces *gentes* existaient par l'emploi du terme *princeps*[3]. Comme nous l'avons vu, les inscriptions libyques nous sont, pour le moment, d'aucun secours.
De plus, parmi les données de localisation des tribus nous avons des incertitudes dues à l'ambiguïté de la position d'un lieu. Les identifications géographiques (fleuves et monts, noms des localités) sont insuffisantes. Nous tentons d'utiliser les informations purement reprises et non forcément étayées, des auteurs anciens. Il faut également tenir compte des phénomènes "d'extinction", celui du groupe Masaesyle, signalé par les auteurs anciens, conduisant au remplacement de cette population par les Gétules. En effet, Pline L'Ancien, V, 17, et Appien, Lib. 106, parlent de la disparition des Masaesyles[4]. Pline l'Ancien indique clairement que la province de Tingitane existait déjà dans l'antiquité lorsqu'il rapporte que les Baniurae et les Auroteles, qui sont des Gétules du sud, remplacent les Masaesyles et Maures de la Maurétanie de l'ouest. Ce changement de population n'a pas du se faire à une époque très éloignée, puisque Pline l'Ancien le signale.
En considérant la liste des auteurs anciens, nous constatons que seul Ptolémée a listé les tribus d'Afrique du Nord. Hérodote a également tenté d'énumérer ces tribus, mais la description qu'il nous apporte paraît plus sommaire que celle de Ptolémée. En fait l'auteur se limite, à l'ouest, aux territoires de Carthage.

En considérant l'espace situé entre les Monts Daïa à la plaine de la Mleta, jusqu'aux Monts Trara, nous avons connaissance de neuf tribus dont huit sont citées par Ptolémée (Taladousii, Herpeditani, Mazices, Masaesylii, Druitae, Tolotae, Eloulii, Sorae).

Au nord des Monts de Daïa et au sud - est du Mont Dourdon (qui s'étale selon Ptolémée, de la Tingitane à la Césarienne), les **TOLOTAE** sont mentionnés par Ptolémée, IV, 2, 5. Cette zone correspond aux plateaux, au

[1] voir également Hérodote, IV, 191 : "Au couchant du fleuve Triton, faisant suite aux Auses, on commence à trouver des Libyens cultivateurs, chez qui la coutume est d'avoir des maisons…".
[2] C. Hamdoune, « Gens/Gentes/Gentiles », Enc. Berb., 1998, pp.3045-3052.
[3] C'est le cas à *Altava* ; se reporter à l'étude des cadres civiques d'*Altava*, pp.85-89.
[4] P. J. Lethielleux, Le littoral…, p.53 : "des nomades du sud franchissent l'Atlas et envahissent les plaines du littoral aussi bien la vallée de la Moulouya que celle de la Tafna et du Chelif. Vers 140, les premiers envahisseurs Gétules sont refoulés de la Moulouya par une seconde vague saharienne, celle des Autololes. Ces refoulés, des Macurèbes subsisteront jusqu'à nos jours en tant que Maghrawa. De la Moulouya ils se glissent dans l'arrière-pays de Siga, vers Mers-el-Kebir. Sauf les Oulhaça qui se maintiennent, nous ne savons comment, du Kiss, au-delà de Camarat, ce sont déplacements ou mélanges ou écrasements de groupes."

sein desquels se trouve *Altava.* Ibn Khaldoun[1] évoque la tribu des Tallout. Tellout est l'un des composants du toponyme arabe Aïn Tellout, dont la localité se situe à environ dix kilomètres à l'est du site. Ce nom de Aïn Tellout est-il un souvenir de la tribu des Tolotae ? D'autant que le toponyme Tellout aurait à voir avec le nom de l'éléphant en berbère[2].

Ammien Marcellin, *Histoire*, XXIX, 5, 40 ; 41 ; 43 ; 46 ; 51 ; 53, signale à plusieurs reprises les **ISAFLENSES** sans préciser leur localisation. S. Gsell fait le rapprochement entre Isaflenses et le douar Iflissen de la commune de Mizrana. Une inscription funéraire d'*Altava*, datant du Ve siècle, indique une défunte du nom d'Isflacia[3]. J. Desanges[4] propose de situer cette tribu entre l'Isser et Tigzirt.

A l'ouest des Tolotae et au sud du Mont Dourdon, Ptolémée, IV, 2, 4-5; 1, 6, indique les **ELOULII**. La difficulté qui se pose est l'identification du Mont Durdus, d'autant que nous savons que la carte de Ptolémée comprend des erreurs d'orientation. Même dans ce cas, Ptolémée indique bien la position de chevauchement du mont sur les deux Maurétanies, ce qui devait sans doute être vrai. Il situe donc les Eloulii à l'ouest des Tolotae. Cela nous amène-t-il dans la région du site de *Pomaria* ? Ce Mont Dourdon n'est-il pas la grande chaîne montagneuse allant des Monts de Beni Chougran aux Monts de Tlemcen ? Cette chaîne est bien en chevauchement sur la frontière marocaine et algérienne. Quant à J. Desanges, il propose de localiser les Eloulii dans la région de Sidi Bel Abbès[5].

Au nord des Eloulii et des Tolotae et du Mont Dourdon, les **DRUITAE** ne sont pas positionnés de façon certaine. Ptolémée (IV, 2, 5) les situe sous les Masaesylii. Selon l'étymologie grecque du mot, O. Mac Carthy[6] propose de reconnaître les habitants des forêts de chênes que l'on retrouve dans le massif de Tlemcen. Nous pourrions également penser au Duris, désignation berbère de l'Atlas selon Strabon (XVII, 3, 2), les Druitae habitant dans cette région. Les Eloulii et les Tolotae se trouvant au niveau des Monts de Tlemcen, cela situerait donc les Druitae au nord des Monts de Saïda, et donc en pleine zone de l'Atlas.

La tribu des **MASSAESYLII** est difficile à aborder, d'une part du fait de son extension géographique du temps du royaume Massaesyle, puisque alors le nom était, comme nous l'avons vu, celui du royaume, puis de son extinction assez inexplicable. Strabon, XVII, 3, 9, faisait référence à ce royaume qu'il situe entre la Molokhath (qui les sépare des Maurousii) et le cap Treton (cap Bougaroun, les séparant des Massyles) ; Pline l'Ancien, V, 17, les places en Maurétanie Tingitane, non loin des Maures, en précisant qu'il s'agit d'une position "ancienne". Selon lui, les Massaesylii auraient disparu et furent remplacés par les Gétules. Pline l'Ancien, V, 52 ; XXI, 77, les dispose également en Maurétanie Césarienne, non loin d'un Chott dont nous ne connaissons pas le nom. Mais cela signifie que les Massaesylii se situaient à l'arrière des Monts, déjà dans les terres intérieures. Ptolémée, IV, 2, 5, les situe au sud des Sorae, à l'est des Herpeditani et des Taladousii et au nord des Druitae. Cette description ne traduirait-elle pas tout simplement un déplacement de cette tribu de la Tingitane vers la Césarienne ? Nous avons vu que les Mazices présentent à des degrés différents un phénomène semblable.

Les **SORAE, SURAE** sont situés à l'est des Herpeditani et au nord des Massaesylii, par Ptolémée, IV, 2, 5. C. Müller[7] fait le rapprochement avec le fleuve Sira (oued Hammam). J. Desanges fait également le rapprochement de Sorae avec le nom de la Sira, ce qui situerait cette tribu dans la région de Mascara.

A l'ouest des Sorae, sur le Tell Oranais, nous trouvons la tribu des **BAVARES**. Divers documents peuvent étayer cette position. Cette documentation va du début du IIIe siècle, au Ve siècle après J.-C. D'autant que le terme Bavares apparaît sur des inscriptions[8]. Cette documentation montre également que les Bavares étaient de même présents dans le massif des Babors. Ce qui nous conduit à deux hypothèses possibles : un peuple nomade se déplaçant d'ouest en est ou d'est en ouest, ou alors un groupe fractionné. Pour être certain de cette dernière hypothèse, il faudrait posséder une inscription faisant cas de cette tribu à la même époque en ces deux lieux différents[9].

---

[1] Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, tome IV, p.142.
[2] S. Gsell, HAAN, I, p.79 et n.4.
[3] J. Marcillet Jaubert, *Les inscriptions d'Altava*, n°173, mais le chercheur n'est pas en accord avec cette hypothèse ; également étudié par P. Courtot, « Inscriptions d'Altava », Libyca, VI, 1958, pp.153-155.
[4] J. Desanges, Catalogue des tribus africaines…, p.56.
[5] J. Desanges, op. cit., p.51.
[6] O. Mac Carthy, «Algeria Romana» I, Rev .Af., 1851, p.151.
[7] C. Müller, p.593, n.3.
[8] documentation regroupée par G. Camps, « Les Bavares, peuple de Maurétanie Césarienne », Rev. Af., 1955, pp. 241-288 ; id. « Bavares », Enc. Berb., 1991, pp.1394-1399 ; sur la localisation des Bavares voir également R. Thouvenot, « Rome et les barbares africains », P.S.A.M., VII, 1945, p.181.
[9] Alors que C. Courtois et R. Thouvenot (P.S.A.M. VII, 1945, pp.171-177) se rallient à la première hypothèse, G. Camps prend position en faveur de la seconde solution.

Ammien Marcelin, XXIX, 5, 33, mentionne des Davares sur les confins algéro-oranais. S'agit-il des Bavares ? Iulius Honorius[1] témoigne de la présence des Bavares occidentaux et des Baquates sous Sévère Alexandre. Le *Malva flumen* servait de séparation entre ces deux tribus. Ce qui signifie alors que les Baquates étaient voisins des Bavares. M. Frézouls s'interroge très légitimement sur le débordement ou non de la tribu de l'autre côté de la Moulouya "…les conditions naturelles devaient régler la distribution des groupes humains"[2]. Le voisinage de ces deux tribus est également attesté dans le Liber Generationis et la Liste de Vérone[3]. Mais peut-être mettons-nous, d'après notre vision moderne, une limite stricte qui n'existait pas pour ces tribus.

Revenons vers l'ouest, non loin des Monts Trara, furent localisés les **TALADOUSII,** soit au nord des Monts de Tlemcen, soit sur le Tessala. Ptolémée, IV, 2, 5, les place au sud des Herpeditanii. Par conséquent, sans précision, ils se situaient probablement entre les Monts de Tlemcen et les Monts de Tessala. Les dires de Ptolémée sont le seul témoignage que nous ayons.

Au nord est de la tribu Taladousii, sur la côte, au-delà des Monts Trara se trouvent les **HERPEDITANI**. Ptolémée, IV, 1, 5 ; IV, 2, 5, situe cette tribu à la limite des deux Maurétanies : à l'est de la Tingitane, puis à l'ouest de la Césarienne, au sud des Khalkorukheia à savoir les mines de cuivre. Nous avons vu dans l'étude géographique que les mines se situent en grand nombre sur la côte.
Quant au périple de Scylax, 111, G.g.m. I, p.90, il situe Khalka[4] à l'est de Siga. Ce qui est certain, c'est que cette tribu s'étend de l'est de la Tingitane à l'ouest de la Césarienne. Selon J. Desanges les Herpeditani seraient positionnés "autour de Djebel Kebdana à l'ouest de la Moulouya, et un autre groupe au pied des Beni Snassem et jusque dans la région de Nemours"[5].

[1] Iulius Honorius, Geog. Latin. minor. 53-54 : "*fluvius Malva nascitur sub insulas Fortunata circuiens extremam partem Mauretaniae, intercludens inter Barbares et Bacuates…*"
[2] M. Frézouls, « Les Baquates », B.A.M., II, pp.97-98.
[3] cf. bibliographie ; Liber generationis : "*gentes autem quae linguas suas habent sunt : Mauri Bacuates et Massenas, Gaetuli, Afriqui est Barbares, Mazices, Garamantes*" ; Liste de Vérone : "*item gentes quae in Mauretania sunt … Mauri,Gentiani, MauriMazices, Mauri Barbares* (ou Bavares) *Mauri Bacuates*".
[4] Il s'agit probablement de la ville citée par Stéphane de Byzance, sous les noms Khalké et Khalkeia (s.o.).
[5] J. Desanges, op. cit., p.55 ; id. « Herpeditani », Enc. Berb., 2000, pp.3451-3452.

CHAPITRE II

ETUDE DE SITE

cartes 7 et 8

TERRITOIRE ORGANISE PAR LES ROMAINS

***Portus Sigensis* et *Siga*[1]**

Takembrit (annexe p179-181)

Historique des recherches

Siga est le seul site de cette région d'étude à avoir fait l'objet de fouilles. Avant les premières fouilles de 1936, quelques objets archéologiques avaient pu être exhumés à la suite de travaux agricoles conduit dans la ferme Barret, à l'endroit même où P. Grimal localisa "l'acropole". Ce dernier y dirigea donc les premières fouilles en 1936. Il fut chargé de mission par l'Ecole française de Rome. Les fouilles ont été effectuées dans la zone de la colline du Ras-ed-Dohor, essentiellement concentrées autour de la ferme Barret (devenue Orsero), à savoir le centre de l'oppidum.

G. Vuillemot poursuivit les recherches lors d'une seconde campagne de fouilles à l'été 1961 sur le site de *Portus Sigensis*, qu'il reprit en 1962.

Au lendemain des travaux de prospection engagés par G. Vuillemot, un groupe de chercheurs de Tlemcen établit des fouilles près de l'ancienne ferme B. Barret. Les résultats des fouilles ont été rapportés par F. Decret.

D'autres découvertes datent de 1969 sur la colline ouest ("bled Siga") par F. Decret.

Enfin en 1997, le site de *Siga* a de nouveau nourri l'intérêt du service des Antiquités dans une campagne de fouilles algéro-allemande.

Témoignage des anciens et des auteurs arabes

Siga est localisée par Ptolémée, IV, 2, 2, ainsi que l'Itinéraire d'Antonin, 12, 8 ; 13, 1. Cependant, Strabon, XVII, 3, 9, est le plus ancien à témoigner de l'état de *Siga* à son époque "*à une distance de mille stades de la frontière mentionnée ci-dessus, se trouve Siga qui fut la résidence royale de Syphax, et qui est maintenant en ruine.*".

A ce témoignage s'ajoute celui de Pline l'Ancien, V, 19, "*la ville de Siga, à l'opposite de Malaca dans l'aire de l'Espagne, résidence royale de Syphax (…) A partir de Siga, on rencontre le Grand Port, tirant son nom de l'espace occupé par une ville de citoyens romains*".

Puis Tite Live, XVII, 12-16 et XXVIII, 17, nous rapporte qu'" … *Hasdrubal qui, chassé d'Espagne, était entré dans le port <de Siga> avec sept trirèmes, jetait l'ancre et faisait aborder ses navires…*".

Selon Pomponius Méla, I, 5, 29"…*il y a le fleuve Tumuada, les petites villes de Rusigada et de Siga, ainsi qu'un port qui, pour son étude est surnommé Magnus* …".

Enfin, El Bekri décrit l'endroit comme suit : "celle-ci (la rivière Stafâf) verse ses eaux dans la Tafna, fleuve qui va passer par Archgoul, vient du midi et contourne la partie orientale de la ville. Archgoul est le port de Tlemcen (…) (la Tafna) reçoit de petits navires, qui la remontent depuis la mer jusqu'à la ville, l'espace de deux milles. Archgoul qui a un mur d'enceintes (…) elle renferme aussi deux bains, dont un est de construction antique", [p.157].

[1] Publications : P. Grimal, « Les fouilles de Siga », M.E.F.R., t.54, 1937, pp.108-141 ; G. Vuillemot, « Notes sur un lot d'objets découverts à Siga », B.S.G.A.O., 1953, pp.1-10 ; id. « Découverte du port de Siga », B.S.G.A.O., t. 81, 1961 ; id. Reconnaissances…, Autun, 1965 ; id. « Siga et son port fluvial », Ant. af., V, 1971, pp.39-87 ; F. Decret, « Contribution à la recherche archéologique à Siga », B.S.G.A.O., 1977-1978, pp.36-54 ; C.B. Rüger, « Siga, die Hauptstadt des Syphax », Die Numider, Bonn, 1979, pp.181-184 ; F. Decret, « Aspect de la vie rurale dans la basse-Tafna : IIIe-Ve siècles », CTHS, Paris 1986, pp.273-287.

Position topographique

Le site de *Siga* est situé sur deux collines du village de Takembrit, à 4 km de la mer. Il occupe deux collines dominant la Tafna. Le port antique, situé sur l'estuaire de la Tafna, a disparu sous les alluvions. L'*Itinéraire d'Antonin* situe *Portus Sigensis* à trois milles plus au nord, sur l'embouchure du *Flumen Siga*.
Sous l'antiquité, le lit du fleuve était plus à l'ouest que le lit actuel, ce qui situait *Siga* en bordure de la rive gauche de la Tafna. La coloration de la terre en est un indicateur topographique.
Le site repose sur un plateau basaltique appelé Ras Châar.

Vestiges visibles

Le problème que pose ce site est la confusion possible entre les vestiges puniques et les vestiges romains. Leur étude montre que les Romains ont occupé les anciens bâtiments puniques, puis en ont construit d'autres.
Les numéros inscrits entre parenthèses correspondent aux points du plan dressé par G. Vuillemot puis à ceux que nous nous sommes permis d'ajouter directement sur cette même carte.

L'espace urbain a été localisé sur le plateau Ras Châar :

Sur la crête sud-est du site (au niveau de l'oppidum), les fondations d'un édifice mis au jour par P. Grimal, sont identifiées par G. Vuillemot comme étant un bâtiment à colonnade, qui pourrait être un temple ou une basilique.
Sur le flanc nord-ouest, des thermes, une inscription impériale (n°1), datée entre 218 et 222, rappelle l'agrandissement ou la restauration de ces thermes. A l'époque où G. Vuillemot fouillait, ces thermes avaient conservé "d'énormes voûtes effondrées". Ces thermes s'appuyaient probablement aux remparts **(4)**.
Les restes d'un rempart entourent l'*oppidum,* disposé sur le plateau Ras Châar. Les murs sont faits de moellons de basalte liés à la chaux "soutenu par des harpes en pierres de taille" (**3 - 3' - 3''**).
A environ deux mètres de profondeur, une pierre en calcaire tendre **(5)**, de forme parallélépipédique, fut découverte en 1957 par M. Orsero. La grande face de ce bloc est occupée par une inscription de 11 lignes en 5 registres, le tout autour d'une palme dont le dessin est grossier. Cette écriture est punique (classique et néo punique).
Puis au nord-ouest, un peu plus au sud-est des remparts, une tranchée profonde, laissant apparaître un mur épais est décrit comme suit par G. Vuillemot : "son implantation épouse semble-t-il une légère arête qui barre vers le sud-est une pente relativement douce …" Peut-il être question du rempart primitif **(6)** ?
C'est dans l'*oppidum* localisé par P. Grimal que ce dernier découvrit un matériel archéologique constitué des pièces suivantes : deux stèles à inscriptions libyques, des vases de céramiques, des lampes, des terres cuites, des objets en bronze ou en plomb, des objets domestiques en verre, os et pierre, enfin, des matériaux de construction.
Il est difficile, aujourd'hui, d'en établir l'inventaire, car de nombreuses pièces de ce matériel ont disparu.

Les abords extérieurs des remparts :

De l'autre côté des remparts, en bordure du lit antique de la Tafna, quelques pierres, des fragments de tuiles, des plaques de béton romain, sont le témoignage d'une construction indéterminée. Des débris de sigillée claire (rare dans l'ouest de la Maurétanie Césarienne) attestent d'une activité à l'époque impériale **(10)**.
Tout en longeant le lit antique de la Tafna, au sud du point précédent, on retrouve **(11)** d'autres pierres assez grosses mais non taillées (à l'exception d'une). Elles sont alignées sur une trentaine de mètres. Il semblerait que ces pierres servaient à délimiter un espace. Selon G. Vuillemot, il pourrait être question d'un champ. La profondeur de l'enrochement, qu'il ne fut pas possible de vérifier, nous permettrait de savoir s'il s'agit réellement d'une simple délimitation d'espace ou d'une construction d'une faible importance comme celle d'un atelier, ce qui ne serait pas étonnant à proximité du fleuve.
Plus au sud encore du point **11**, se trouve **(12)** les ruines d'un édifice qui s'apparenterait à une habitation ou un cellier, car d'importants débris d'amphores y furent découverts. Ces objets sont de tradition punique (dressel 1, type AN8, AN2, M4 ; un plat campanien B) datés du IIe-Ier siècle avant J.-C.
Un pan de mur s'étendait sur la côte nord de la colline ouest du "bled Siga", non signalé par P. Grimal ni même G. Vuillemot avec un système de construction *opus caementum* à l'aide d'un matériau de blocage formé en majorité de basalte. L'*opus caementum* est renforcé par des piliers en *opus quadratum*. C'est le même type de construction des remparts du Ras Châar. L'épaisseur de ce mur est égale à un mètre. Il est possible d'en voir quatre sections (en mauvais état). Ces quatre sections de mur s'étalent sur près de 200 m. Tout en restant sur l'axe de ce pan de mur, F. Decret découvrit d'autres éléments qu'il pense pouvoir identifier comme étant des salles voûtées dont il ne reste que quelques pans. Le ciment hydraulique les révélant de l'intérieur est de même composition que le revêtement que P. Grimal a trouvé sur la citerne adossée au mur longeant le nord-ouest de Ras Châar.

Dans la zone ouest de l'oppidum :

A l'ouest de l'*oppidum*, à l'extérieur des remparts, des installations d'acheminement d'eau furent découvertes, avec un château d'eau principal (**1**) situé sur l'isthme du plateau Ras Châar. Ce dernier était alimenté de l'eau de la vallée de Feid el Ma, et plus haut de l'Aïn el Nebia, par le biais d'un long canal.
Deux autres réservoirs voûtés (**13**), en contrebas de ce château d'eau, au nord-ouest, recevaient l'eau de la source de Bou Kheltoun. La question qui demeure est : qu'est-ce qui les liait les uns aux autres ? Ce qui est certain c'est

que la position de ce point **13** est dominante sur une pente et permettait donc d'alimenter les lieux qu'elle surmonte.
Au nord du château d'eau principal **(2)**, est l'endroit où P. Grimal découvrit deux stèles puniques, commémorant le sacrifice du bélier. Plus tard, G. Vuillemot en découvrit une troisième. Puis en 1969, F. Décret révèle 14 stèles ou fragments de stèles, anépigraphes, sur le côté nord de la colline ouest ("bled Siga"). Leur registre iconographique traduit un culte au dieu Saturne. Ne sachant si ces stèles sont funéraires, nous pensons qu'il s'agit soit d'un cimetière, soit d'un sanctuaire au dieu Saturne.
Une nécropole romaine était située au pied d'un plateau **(7)**, abordant le fleuve : G. Vuillemot y fit la découverte d'ossements dans des grottes sépulcrales, puis d'un grand nombre d'objets de céramique, de terre cuite, de verre et de monnaies. La coupe stratigraphique établie par G. Vuillemot révèle une occupation antérieure à l'époque romaine.
Au nord de l'*oppidum* **(9)**, au bord de la Tafna, des pierres appareillées puis un grand claveau, témoignent de l'existence d'un édifice imposant.

Fouilles de 1961 au point 8 :

- Au nord-ouest des remparts **(8)**, restituons cet espace, et rappelons-nous qu'il bordait tout juste le lit antique de la Tafna. C'est à cette place que G. Vuillemot découvrit en bordure directe du fleuve :
  - des morceaux de béton
  - des pierres de taille
  - un chapiteau de type toscan
  - 2 blocs à cavités en grès marin, creusés dans des blocs taillés avec soin (support à poteaux ?)
  - un cylindre de pierre en calcaire
  - des fragments de tuiles romaines ayant probablement recouvert des ossements humains, dispersés selon G. Vuillemot
  - une foule de petits objets habituellement trouvés dans les sépultures
  - des fragments d'amphores du même type que ceux qui ont été découverts dans la nécropole
  - "des céramiques, fragments de campanienne A, sigillée claire, sigillée gallo-romaine, dont plusieurs portent une estampille".
  - socle brisé d'une statuette à vernis rouge portant des décors d'animaux au relief
  - un moule de statuette d'orante
  - des lampes delphiniforme à bec cassé
  - deux styles en os
  - des broches en bronze à confectionner les filets
  - plusieurs monnaies en bronze

Ces restes de construction laissent à penser qu'il s'agissait là d'entrepôts romains. Ce qui n'a rien d'étonnant, au bord de la Tafna. Cet ensemble d'établissements ayant un caractère industriel a conduit G. Vuillemot à définir la position du port dans cette zone.
Mais ces constructions semblent recouvrir une autre installation plus ancienne. En effet, diverses terres cuites africaines sont le témoignage d'une position plus ancienne, punique ou néo punique.
En fait, les entrepôts ou boutiques romains reposent sur des bâtiments puniques qu'il n'a pas été possible de définir, mais qui semblent s'échelonner, selon la stratigraphie, sur deux phases, l'une remontant au Ier siècle av. J.-C.
Parmi les restes des constructions romaines, G. Vuillemot mit à jour deux portions de murs construits à la chaux (mur t et l). Dans l'espace intérieur de ces murs, ont été retrouvés des débris de fresques, des fragments de marbre de pavement (mosaïque ?), avec à l'angle du mur, un cylindre de pierres en calcaire bleu. C'était un pétrin mécanique car trois trous sont percés en hélice. Cela laisse à penser que le lieu était probablement une boulangerie.

- Au pied du plateau, dans la basse plaine, G. Vuillemot localisa une nécropole romaine, dont nous ne connaissons pas l'ampleur. Cette nécropole repose sur les fondations de constructions probablement puniques. La découverte compte une trentaine de tombes : à inhumation simple, à inhumation, protégée par une amphore, *loculus* à incinération simple avec dépôt de cendres et mobilier funéraire, tombeaux collectifs construits. Le mobilier était constitué de céramique commune, céramique de luxe, lampes en terre cuite, verre et monnaies. Cette nécropole repose sur des infrastructures plus anciennes pour lesquelles G. Vuillemot suppose d'après "un long hiatus" séparant les deux phases, que les traces n'existaient plus lorsque les Romains se sont installés.

Au nord des remparts et sur l'autre rive de la Tafna : - plan 2 -

Entre les remparts du nord-ouest et la rive de la Tafna se situe le port urbain (a). Sur toute sa longueur, subsistent les restes d'un grand quartier de commerçants avec ses rues quadrillées, des magasins, des ateliers, des moulins à huile et à grain.
Sur les pentes du versant sud du Djebel Skouna, suspendu à 409 m et à 6 km au sud du lieu-dit de Beni Saf, J. Lethielleux rapporte que toute une série de petits trous creusés dans le roc aurait servi à fondre du plomb ou du fer.

Face au site de *Siga* (b) se trouve un *castellum* situé sur le lieu-dit de la Plâtrière puis sur les collines de l'est, des vestiges romains identifiés ou non ?
Sur la rive droite de la Tafna (c) des carrières étaient probablement exploitées depuis l'époque libyque.

Le port de Siga :
Les seuls témoignages que nous ayons sont ceux de Pline l'Ancien, Ptolémée, l'Itinéraire d'Antonin et El Bekri. Notons également la découverte de céramiques, dans la mer, aux abords de la côte, par les marins pêcheurs modernes.

Matériel archéologique
Les deux inscriptions suivantes sont le seul témoignage épigraphique latin de *Siga*.

Inscription n°1
E. Albertini, B.S.G.A.O., 1933, p.391-392 ; A.E. 1934, 80.
Stèle découverte à une date inconnue à Takembrit.

pro salute d(omini) [nostri imp(eratoris) caes(aris)] | m(arci) aureli anto[nini p(ii) f(elicii) aug(usti)] | thermas an[toninianas] | res p(ublica) muni[cipi sigensium] | devot[a numini maiestatique | eius].

Pour le salut de l'empereur Caesar Marcus Aurelius Antoninus, pieux, heureux, auguste ; des thermes antoniniens, la république de Sigensis, dévouée à son numen et à sa majesté.

Cette dédicace commémore la construction de thermes ; elle est datée entre 218 et 222, ce qui correspond au règne de l'empereur Elagabal.

Inscription n°2
C.I.L. 22630 ; Toussaint, Bull. des Antiquités africaines, 1884, p.380, n°667 ; P. Grimal, MEFR, 1937, p.111 ; P. Massiéra, B.S.G.A.O., 1947, p.127 ; P. Salama, B.A.A., II, 1966-1967, p.196-197.
Fragment de borne milliaire découverte vers 1884 ; près de la Tafna aux environs de Takembrit à une date inconnue, disparue.

---] resp(ublica) s(igensium) p(ecunia) p(ublica) | a siga m(iliarium) ou m(ilia) [p(assuum)] I

---] république de Sigensis, avec l'argent public, au départ de Siga, I mille passuum.

La borne milliaire indique une voie partant de Siga en direction du sud ?

Quant aux objets nous n'exposerons pas l'ensemble des pièces qui furent découvertes sur le site, car elles mériteraient un catalogue à part entière, étant donné la quantité de ces pièces. Ce matériel est composé du mobilier funéraire de la nécropole de Siga, au point 8 du plan. On peut retrouver le détail dans le compte rendu de G. Vuillemot, précédemment cité.
Dans la zone que G. Vuillemot identifie à des entrepôts, des fragments de tuiles romaines puis un pétrin mécanique ont été découverts au point 10 du plan 1.
Deux cavités "en grès marin creusées dans des blocs taillés avec soin et qui peuvent avoir servi de support à des poteaux"[1] sont probablement originaire du gisement où ils furent découvert (au voisinage du mur nord, voir carte du site).
Le matériel comporte également un cylindre de pierre en calcaire bleu dont le matériau n'est pas originaire du site de *Siga* : H. 0,7 m ; D. 0, 74 m ; cavité profonde de 0,35 m, D. 0,42 m.
Une jarre est signalée par F. Decret dans le B.S.G.A.O. 1977-1978, p. 40.
Deux chapiteaux, l'un décrit par G. Vuillemot a été découvert en 1961 en bordure immédiate de la courbe fluviale colmatée, un chapiteau, de type toscan, en calcaire, avec un abaque carré, taillé dans le même bloc. Le second chapiteau décrit par F. Décret, découvert en 1962 par une équipe de chercheur de Tlemcen, près de l'ancienne ferme Barret, est de style corinthien. Il est en calcaire, d'une taille non terminée. Ses mesures sont : H. 44 cm ; D. de base 26 cm ; diagonale du tailloir 61 cm ; large tailloir 38 cm. Le premier chapiteau n'est pas daté, le second est de basse époque.
En 1971, F. Décret a remis un rapport, à l'université d'Oran[2], dans lequel il exposait 14 stèles, exhumées en avril 1969 sur la colline ouest de *Siga* ("bled Siga"). Une autre stèle fut découverte en mars 1970. Toutes ces stèles ont disparues ; bien heureusement elles ont soigneusement été décrites par F. Décret. Nous en résumons donc les données : ce sont des stèles votives en calcaire, avec un registre figuré présentant la même scène : un dédicant (deux dans deux cas) effectue un acte de dévotion pour une divinité que nous supposons être Saturne. Chaque

[1] G. Vuillemot, Reconnaissances…, p.53.
[2] F. Décret, op.cit., C.T.H.S., Paris, 1986.

personnage tient très souvent un objet d'une main et abaisse l'autre main sur un autel. Seule une stèle présente une figuration plus développée. Il s'agit d'une stèle à fronton triangulaire avec trois registres superposés en frise, le tout en forme de façade de temple. Ces stèles, qui étaient toutes anépigraphes, posent le problème de savoir s'il s'agissait de stèles votives ou d'ex-voto. L'endroit où elles furent découvertes comportait-il un sanctuaire ou un cimetière ?

Vestiges probables

La position et le rôle de cette localité, laissent à supposer qu'un certain nombre d'entrepôts et de magasins devait exister ; par conséquent un vaste marcher. La cité possédait très probablement un certain nombre de constructions importantes étant donné la position sociale de la cité. Concernent les temples, il est vrai qu'actuellement seul le culte de Saturne est attesté.

Voies romaines

Un seul milliaire fut découvert à *Siga*, M.P. I. indiquant cette localité comme point de départ vers une direction qui pourrait être *Pomaria*, *Albulae* ou encore la voie côtière. Ce qui nous amène à nous demander s'il existait une voie du littoral, comme celle que les géographes arabes mentionnent. Archgoul, *Siga*, se situe sur la voie indiquée par El Bekri[1]. Aucune borne milliaire n'y a été découverte. Seul l'Itinéraire d'Antonin permet d'établir cette voie du littoral : venant de *Gilva* (13,5) la voie se poursuivait vers Camarata (13,1) - *Portus Sigensis* (13,1) - *Siga* (12,8) - *Artisiga* (12,6) - *Ad Fratres* (12,5) - *Lemnis* (12,3) en direction de *Russadir* (11,4).
Les seules voies dont le tracé est certifié par la découverte de borne sont *Numerus Syrorum* / *Siga* (inscription 86 à 88, 90, 91, 94, 95) et *Pomaria* / *Siga* (inscriptions 74, 75). Nous en étudions le détaille avec le site *Numerus Syrorum* et le site *Pomaria*, car il semble que ces voies furent érigées au départ de *Numerus Syrorum* et au départ de *Pomaria*, en direction de *Siga*.

Histoire du site

Période préromaine :

Selon les découvertes stratigraphiques, le site de *Siga* fut occupé dès le Ve siècle av. J.-C. Pour la période préromaine, on constate deux couches différentes. La couche supérieure serait carthaginoise et la couche inférieure serait phénicienne ou libyque. Des tessons d'amphores ont en effet été découverts dans deux couches différentes.

Au IIIe siècle, la ville est la capitale du royaume de Syphax roi des Masaesyles. Il s'y trouve le mausolée royal de Syphax, à qui la population vouait un culte royal, selon la tradition libyque. Ce monument fut étudié par G. Vuillemot[2].

Période romaine :

Seule la nécropole nous permet d'avancer une période d'occupation romaine. La stratigraphie et les objets découverts dans cette nécropole romaine (qui rappelons-le repose sur une nécropole punique primitive) permettent de déterminer une occupation entre le règne des derniers Flaviens et celui d'Alexandre Sévère. G. Vuillemot date les sigillées claires du mobilier funéraire, du début du IIIe, siècle comme l'indiquent les monnaies impériales découvertes à Siga.
Les lampes des types 31 et 32, du mobilier funéraire, sont plus anciennes, mais elles ont été découvertes en contact avec la sigillée claire. S'agit-il d'une réutilisation de lampes trouvées ou tout simplement d'une occupation plus ancienne ?
Aucune trace ne laisserait supposer que le site était occupé au Ier siècle, ce qui confirmerait, les dires de Strabon, témoignant des ruines de la ville. Le site fut probablement abandonné, ce qui explique en fait qu'entre les installations puniques et les installations romaines il existe un vide archéologique.
Le site fut réoccupé au IIe siècle par les Romains, les vestiges sont assez nombreux pour le prouver. Les deux inscriptions latines qui furent découvertes à *Siga* ne suffisent pas à établir une chronologie.
Cependant nous savons que sous Septime Sévère, les Romains décidèrent le prolongement des voies vers *Siga*. Cette période correspond aux nombreuses céramiques sigillées claires découvertes sur le site, ce qui suppose alors que le IIIe siècle est la pleine période d'expansion de la cité de *Siga*.
Les auteurs anciens, notamment l'Itinéraire d'Antonin, distinguent deux sites : *Siga Municipium*, et *Portus Sigensis* qui est l'agglomération maritime probablement située directement sur le bord de la mer à 4km au nord du site, *Siga* se situant davantage à l'intérieur des terres, en bordure du fleuve.

[1] d'est en ouest : Aslen (*Camarata*, Camérata) – Hisn Tenkeremt (Beni saf) – Archgoul (*Siga*) – Hisn Ibn Zina (Sidi Samagram) – Hisn el Forous (Sidi Yagoub) – Hisn el Ourdanniya (Ouardaniya) – Honein (Honaïne) – Taount.
[2] G. Vuillemot, « Fouillles du Mausolée de Beni Rhenane », C.R.A.I., 1964, pp.71-95.

Dates	Désignations	Références documentaires
218 - 222	*reipublicae municipi Sigensium*	inscription n° 1
217 - 218	*Siga*	inscription n° 95
Début IIIe	*Siga municipium / portus Sigensis*	Itinéraire d'Antonin
?	*Siga*	inscription n° 2

Siga semble être l'exception de ces confins, à savoir qu'elle n'est pas, à l'origine, une position militaire. Cela s'explique par son histoire puisqu'elle était la capitale du royaume libyque de Syphax. Seules trois inscriptions mentionnent le nom de *Siga*, la classant dès le début du IIIe siècle, au moins en 218-222 au rang de municipe. Ces documents épigraphiques ne permettent pas d'en savoir d'avantage sur l'évolution de ce municipe.

Urbanisation

L'espace urbain du site est localisé sur le plateau Ras Châar. Cet espace comprenait un centre urbain situé à l'intérieur des remparts.

L'archéologie témoigne de l'existence de thermes, d'après l'inscription n°1, datée de 218-219. Cette inscription sur onyx est le reflet du luxe que devaient avoir ces thermes, comme un certain nombre des monuments de *Siga*, alors municipe, preuve d'une urbanisation développée.

Les remparts témoignent également de la prospérité de *Siga*. Nous ne savons pas à quel degré les objets découverts au sein de l'oppidum peuvent être représentatifs de l'urbanisation. Mais n'oublions pas que *Siga* a une position phare dans ces confins car nous verrons que c'est vers cette cité que cheminent plusieurs voies. De plus, elle est située à proximité du fleuve, ce qui représente un atout important du commerce et donc de la prospérité de la cité, puisque ce fleuve était navigable. Cette prospérité de la cité était d'autant plus importante que les murs imposants, construits près du fleuve, en dehors des remparts de la ville, en étaient probablement une conséquence. Le port de *Siga*, situé comme nous l'avons vu, non loin de la cité expliquerait également la présence de ces murs.

Des constructions dont une habitation, restant pour le moment non identifiées avec certitude, sont proches des remparts de l'oppidum. Un aqueduc dont les restes furent localisés à l'ouest du site suppose l'acheminement de l'eau jusqu'au centre urbain. Les réserves d'eau et les acheminements d'eau prouvent que la population urbaine était importante.

Voici les seuls éléments réels dont nous disposons. Des hypothèses sont envisageables. Notamment l'existence d'une vie commerciale active, avec ce que cela implique, à savoir les entrepôts, les magasins, les marchés, et ateliers divers.

La position de Siga en tant que municipe ou colonie implique également l'existence d'édifices, administratifs, religieux et probablement culturels, à la mesure de son rang. Ceci reste bien vague, à défaut d'éléments archéologiques, mais surtout de textes épigraphiques.

Cultures, élevage, ressources naturelles et commerce

Il existe des traces de culture dans la proche région : sur les rives de la Tafna et en amont, bien loin. Deux zones de cultures de vignes sont localisées proche du site, dans un axe nord - sud, de part et d'autre du site. La première zone se situe à l'intérieur d'une boucle du fleuve Siga. Cette position répondait aux besoins en eau. La seconde se situe plus au sud. Elle est beaucoup plus éloignée du fleuve et profitait certainement de l'acheminement de l'eau par le biais de l'aqueduc qui fut découvert non loin de la source el Nebia.

Les nombreuses sources qui se trouvent en ces lieux et qui alimentent le fleuve et ses affluents permettaient certainement la création et l'exploitation des nombreux vergers.

La cloche découverte sur le site témoigne sans doute d'une activité d'élevage. Il est possible que cette activité ait inclus l'élevage d'ovins et de bovins dont celui des béliers en référence aux stèles dédiées à Saturne découvertes dans le site[1].

Des carrières furent également localisées du côté de la rive droite du fleuve. Il s'agit d'une carrière de calcaire. Nous avions de même rapporté le témoignage de J. Lethielleux selon lequel un ingénieur des mines de Beni Saf a déclaré que : "les gisements de Ghar el Baroud [mines de fer] auraient été reconnus et exploités par les Romains. Ils avaient creusé, en plein minerai, une galerie d'une vingtaine de mètres ; avant la fin du XIXe siècle, des scories, restes des travaux romains, existaient et elles disparurent lors des travaux de Bou Hamdi".

Les nombreuses amphores et morceaux d'amphores ramenés par les filets des pêcheurs témoignent du commerce maritime qui devait exister entre *Siga* et d'autres provinces romaines, sûrement en direction de la côte Espagnole ; probablement du commerce de vin et d'huile. La quantité de ces vestiges retrouvés en mer traduit un trafic important. La précision que donne Pline l'Ancien quant à la ville faisant face à *Siga* de l'autre côté de la Méditerranée, à savoir *Malaga*, signifie probablement qu'il existait un commerce entre ces deux localités.

Enfin, les entrepôts découverts sur le site de *Siga* révèlent un stockage de marchandises, visant certainement une activité commerciale, répondant aux besoins locaux et donnant lieu à des exportations.

[1] Polybe, XII, 3, 3-6, l'auteur exprime sa surprise de découvrir en Afrique, tant de bovins, de moutons, de chèvres et de chevaux.

Cultes

Paganisme

En Afrique romaine nous connaissons deux divinités aux noms latins: *Saturnus* et *Caelestis*. Ces deux divinités sont les plus populaires. En fait, elles représenteraient le couple punique Baal Hammon et Tanit.

Saturne africain, parèdre de la déesse africaine, Caelestis

Le Saturne Africain[1] est attesté par de nombreux documents archéologiques et littéraires. En fait, l'image du dieu, formant deux séries, anthropomorphique et symbolique, possédait des similitudes de représentation avec *Kronos-Saturnus*, ce qui est "pure illusion" selon J. Toutain. Nous pensons que lorsque les Romains arrivèrent sur les territoires d'Afrique, ils reconnurent le dieu *Kronos-Saturnus* dans l'image du dieu africain Baal Hammon. Ils l'appelèrent simplement *Saturnus,* que les chercheurs modernes complètent en "Saturne Africain". La divinité saturnienne fut donc probablement le résultat d'une identification par les Romains et non de l'inclusion d'une nouvelle divinité venue de Rome.

Nous retrouvons en Saturne les caractères du culte punique du dieu bélier, Baal Hammon. Cette divinité était perçue comme dieu suprême de l'Afrique. Cette position de souverain est également occupée par le dieu romain Saturne, lui-même assimilé au dieu grec Kronos. Le caractère principal de ces deux divinités était d'être maître du temps. Nous retrouvons les symboles astraux, les animaux comme le lion, le taureau ou le bélier. Nous en déduisons une signification agraire.

Qu'est ce qui définit Saturne Africain? Nous avons les moyens d'identifier une divinité lorsque nous avons la chance de connaître les épithètes qui étaient accolées à son nom. D'après une étude de J. Toutain[2], les épithètes de Saturne sont : *dominus, sanctus deus sanctus dominus, sanctus deus dominus sanctus, nomen sanctum, deus magnus, deus invictus, frugifer ou deus frugum*. Ces épithètes font de ce dieu africain, une divinité céleste et agraire. C'est cette dernière qualification qui retiendra particulièrement notre attention, puisque nous retrouvons les symboles qui s'y rapportent dans les stèles anépigraphes découvertes à *Siga*. Ces ex-voto ou dédicaces à une divinité, qui ont toutes étaient retrouvées au même endroit, suggère qu'elles ont été établies sous la protection de Saturne ce qui n'est pas impossible puisque l'un des caractères africains de Saturne est celui d'être le dieu suprême de l'au-delà.

Frugifer traduit la prospérité agricole, avec comme symbole, la faucille. Nous pouvons de même trouver comme autres éléments d'attribution symbolique, la pomme de pin et le rayon de miel, définissant cette même idée de fécondité. Cette divinité des *fruges* (produits du sol cultivé) fait donc de Saturne Africain le maître des moissons, dieu de la fécondité agraire.

Le rituel que décrivent ces stèles s'établit à partir du sacrifice d'un bélier. Pour cela nous reprendrons la stèle qui nous éclaire le plus sur la signification religieuse[3]. Deux canards présents dans le tympan traduisent une

---

[1] Concernant cette divinité, nous nous reporterons au le travail de M. Leglay, Saturne Africain.

[2] J. Toutain, Les cultes païens…, p.17.

[3] stèle à fronton triangulaire ; calcaire très crayeux et friable ; H. 1,13 ; l. 0,37 ; ép. 0,21 ;
"ornée avec beaucoup de soin, cette stèle présente trois registres superposés en forme de façade de temple. Au sommet, un fronton triangulaire (côtés : 0,18) se terminant par un acrotère central à trois lobes percés. Dans le tympan, affrontés de part et d'autre d'un palmier, deux canards (qui font partie de la symbolique agraire traditionnelle pour accompagner le dieu frugifer). Dans le registre médian (H. 0,08 ; l. 0,29), trois compartiments où trois figures humaines représentent le monde céleste : au centre, Saturne, le visage parfaitement rond entouré d'un voile (un pan de l'himation) selon la représentation habituelle ; à gauche, le soleil radié (sept rayons) ; à droite, la lune dont la tête - à la chevelure élégamment disposée - se détache entre deux cornes qui rappellent le classique croissant (…). Le registre inférieur représente l'entrée d'un sanctuaire sous la forme d'une niche voûtée soulignée d'une double moulure ; dans les écoinçons, deux fleurs de lotus (ou pavots ?) sur tige. Une dédicante est debout, de face, les cheveux tressés encadrant le visage, vêtu d'une tunique longue (la poitrine ornée de broderie) sous un large manteau, semblable à palla, qui drape le corps en deux amples plis transversaux. Le bras gauche du personnage, qui semble avoir porté un objet (une ciste ?) est mutilé ; la dédicante tend le bras droit et pose la main sur la

symbolique agraire. Trois personnifications représentent le monde céleste avec au centre Saturne, entouré du soleil (à gauche) et de la lune (à droite). Cette représentation du monde céleste, accompagné de Saturne, est la symbolique traditionnelle du Saturne africain. Dans le registre inférieur, une dédicante tend le bras droit et pose la main sur la victime qui est un bélier. Elle tient un objet de sa main gauche, mais, cette partie de la stèle étant mutilée, nous ne sommes pas certains de la nature de cet objet que F. Décret suppose être une ciste.

victime, un bélier dont n'apparaît (ou ne subsiste) que la tête encornée (…)." Description de F. Decret, op. cit., CTHS, Paris, 1986, stèle 15, pp.277-278.

Acra[1]

Rachgoun

C'est en 1952 que G. Vuillemot eut l'autorisation d'y conduire des fouilles. L'île est située à 1800 m de la côte, face à l'estuaire de la Tafna, faite d'une terre d'origine volcanique. Les terres étaient infertiles : G. Vuillemot y voyait encore les vestiges de "genévriers rabougris et de lentisques". Le chercheur y découvrit les vestiges d'une ville punique sur plusieurs hectares et d'une nécropole punique. Cette île fut occupée avec certitude par les Puniques. L'occupation du site remonterait au VIIe siècle av. J.-C.

Camarata[2]

Camérata

Historique des recherches

Dans l'*Atlas Archéologique,* S. Gsell [feuille 31, 7], fait observer que de Sidi Djelloul à l'embouchure du Rio Salado il n'y a pas XII milles (environ 18km), mais seulement 12km. S. Gsell prend ces distances selon l'identification de *Camarata* à Sidi Djelloul. Mais il est vrai que *Ad Salsum flumen* peut indiquer un embranchement menant à un autre passage du fleuve.

Témoignage des anciens et des auteurs arabes

L'Itinéraire d'Antonin, 13, 2 : à XII milles de *Portu(s) Sigensi(s)* et à XII milles d'*Ad Salsum flumen*], témoigne de l'existence de cette localité. Puis rappelons qu'El Bekri remonte l'origine de cette ville "à une haute antiquité"[p.159].

Position topographique

Le site repose sur un plateau, près de Sidi Djelloul, à l'est de *Siga*. Ce plateau du littoral est entouré de l'oued Ghazer. Camérata se trouve dans le massif du cap Oulhassa. Il comporte un gisement de minerai d'hématite.

Vestiges visibles

Le site romain repose sous l'ancienne citadelle médiévale, dont la construction fut probablement établie à partir des pierres romaines.

Les restes de remparts romains, avec des traces de deux ou trois quartiers de l'agglomération, sont ce qu'il en restait encore en 1856, selon J. Lethielleux. Le chercheur parle "d'alignement des maisons construites en pierres de taille", selon ceux qui ont pu les voir à cette époque.

Un débris d'amphore, signalé par G. Vuillemot, est le seul témoignage archéologique.

Voies romaines

Le site de Camérata n'a révélé aucune borne milliaire qui nous permettrait d'établir un tracé des voies au départ de cette localité. Située sur le littoral, elle est une position sur la voie qui vient du nord-est (Gilva) en direction de Siga [selon l'Itininéraire d'Antonin]. Quant à sa liaison avec le sud, à l'époque médiéval, El Bekri[3] relie Aslen (Camérata) à Casr Ibn Sinam (Aïn Temouchent). S'agit-il d'une voie nouvelle ou au contraire de la réutilisation d'une voie antique ?

Histoire du site

Un débris d'amphore (anse annulaire d'une amphore ovoïde) prouverait que *Camarata* était occupée depuis la période punique. Cette anse fut découverte par G. Vuillemot, dans une couche inférieure à la couche romaine.

Cette localité dont il ne nous est pas possible de définir le rang administratif, possédait des remparts. Elle n'était certainement pas un poste militaire car aucune inscription faisant état d'une quelconque fonction militaire n'y a été découverte. Les restes des remparts ainsi que les traces de deux ou trois quartiers laissent entrevoir la possibilité d'une cité prospère. Ce qui s'expliquerait par sa position côtière certainement portuaire. D'autant que *Camarata* était définie comme station maritime dont l'origine remonte certainement à l'époque punique.

Les fragments de poteries et d'amphores sont-ils la simple preuve d'une vie domestique ou au contraire d'une activité commerciale ? Il se peut qu'elle ait poursuivi son activité sous l'époque romaine.

---

[1] G. Vuillemot, Reconnaissances…, pp.36-40, 55-130 ; id. « Siga et son port fluvial », Ant. af., V, 1971, pp.39-87.

[2] Publications : E. Cat, *Essai sur la province romaine de Maurétanie Césarienne*, p.165 ; G. Vuillemot, Reconnaissance…, pp.33-34.

[3] El Bekri, pp.150-160.

Ressources naturelles
Le site comporte un gisement de minerai d'hématite. Aucune étude plus poussée n'a permis de connaître d'autres exploitations.

Albulae[1]
Aïn Temouchent

Historique des recherches
Le site n'a connu aucune investigation systématique, mais des découvertes fortuites sont attestées, comme celle de 1900, lors de la construction d'un marché couvert près des rues Baudin et Bugeaud et du boulevard Gambetta.

Témoignage
En 1846, l'Abbé Bargès décrit l'endroit : "de grandes pierres carrées, entassées çà et là les unes sur les autres, des pans de muraille debout avec (des ouvertures de) portes et des seuils des dalles ayant servi de pavé et restant encore fixées dans le sol, des fragments de briques, des verres et de vieux ustensiles gisant pêle-mêle au milieu des décombres et des buissons qui en dissimulaient une partie à la vue".

Puis en 1860, selon deux soldats de l'armée française : "l'aspect des ruines fait croire à bon droit à ceux surtout qui virent, avant la construction de la ville moderne, que l'antique cité a été détruite par un incendie lui-même occasionné, semble-t-il par un tremblement de terre. Les fouilles présentent sans interruption une couche de cendres et de charbon de bois à demi consumé. Cette bande varie de puissance: elle atteint en plusieurs endroits jusqu'à 25 cm., ce qui est énorme."

Position topographique du site
Le site se situe à une trentaine de kilomètres de *Siga*, à 54 km au nord de Ouled Mimoun. Il se situe non loin du littoral, à 250 m d'altitude sur des sols très fertiles de terres arables. L'oued Hallouf chemine non loin du site.

Vestiges visibles
Selon S. Gsell, un aqueduc dont la localisation reste incertaine, venait du nord pour aboutir à un grand bassin, ce qui est certifié par l'inscription n°8.
La cité possédait des égouts, dont l'un fut retrouvé et décrit par J. Lethielleux : 0,65 m de hauteur sur une longueur de près de 200 m.
Il existait de vastes citernes dont l'une de 17 m de long et 5 m 50 de large et 4 m de profondeur. Plusieurs trous circulaires disposés de façon régulière, vers le haut de la voûte, devaient probablement laisser passer des tuyaux de plomb (cette citerne fut transformée en cuve par le propriétaire du terrain).
Un chapiteau de pilastre portant l'enseigne du phallus (emblème apotropaïque ou de fécondité, signe de prospérité), suppose l'existence d'une maison (obj. n°25).
Des souterrains en "belle maçonnerie", dont un fut découvert récemment, font penser à un entrepôt.
Deux huileries assez vastes, l'une découverte à la périphérie du site, la deuxième dans un quartier intérieur, avaient de vastes hangars où l'on a découvert un certain nombre d'objets.
Des magasins furent localisés par la présence de meules à grain et de pétrins de boulanger.
J. Lethielleux note sur le terrain les traces d'une culture de la vigne.
Deux cimetières ont été identifiés avec un bon nombre de stèles funéraires, dont les inscriptions n°14 à n°23.
Trois chapiteaux attestent un ou des édifices à colonnes (objets, 22, 23, 24, 26).
Pour finir, un certain nombre d'objets, de sculpture et de céramique, témoignent de la présence de familles riches et d'une population importante.

Matériel archéologique

Inscriptions politiques

Inscription n°3 - *notre lecture - (annexe p 194)*
Découvert en février 1913, "dans la partie occidentale de l'ancien bivouac" ; villa Orséro d'Aïn Temouchent ; calcaire local ; 62 x 120 x 30 - champ ép. : 45 x 68 - lettres : 5 à 6 ; trace de réglure, ponctuation en triangle,

[1] Publications : Fey, « Notice sur les ruines romaines d'Aïn Temouchent », Rev. af., 1858-59, pp.420-428 ; E. Flahault, « Fouilles à Aïn Temouchent », B.S.G.A.O., 1901, pp.32-38 ; S. Gsell, A.A.A., feuille 31,9 ; F. De Pachtère, « Les origines romaines d'Albulae et la frontière de Maurétanie Césarienne au IIe siècle », B.S.G.A.O., 1913, pp.340-348 ; V. Désjardin, « Essai historique sur Albulae », B.S.G.A.O., 1940, pp.217-247 ; J. Marcillet-Jaubert, « Inscriptions et reliefs d'Aïn Temouchent », B.A.A. VII, 1977-79, pp.87-110 ; C. Lepelley, Les cités…, pp.521-522 ; G. Camps, « Albulae », Ency. Berb., 1986, pp.341-342.

parallélépipède ; le début de chaque ligne est endommagé ; le vestige de la dernière lettre de chacune de ces lignes a permis la restitution.
F. De Pachtère, B.S.G.A.O., 1913, pp.340-348 et B.C.T.H., 1913, p.219 ; A.E. 1913, 157 ; J. Marcillet-Jaubert, B.A.A. 1977-79, n°10 ; N. Benseddik, n°137, p. 227.

imp(erator) caesar divi traiani par|thici fil(ius) divi nervae nepos | traianus hadrianus au[g](ustus) | pontifex max(imus) trib(uniciae) pot(estatis) II [co(n)s(ul)] | III praesidium sufative per coh(ortem) | I flavia musulamiorum factum | sub cura l(uci) sei aviti proc(uratoris) aug(usti).

A l'empereur Caesar, fils du Divin Trajanus Parthique, petit-fils du Divin Nerva, Trajanus Hadrianus Augustus, très grand pontife, dans sa troisième puissance tribunicienne, consul pour la troisième fois ; le praesidium sufative, fait par la cohors I flavia musulamorium (s'est chargé de cette commémoration), sous le contrôle de Lucius Seius Avitius, procurateur d'Auguste.

Cette dédicace à l'empereur Hadrien est établie par une unité militaire et le procurateur de la province *Lucius Seius Avitius* (Fasti Africani n°9) ; la troisième puissance tribunicienne et la fonction consulaire de l'empereur Hadrien permet de dater cette inscription entre le 10-12-117 et le 9-12-118.

Inscription n°4 - *lecture C.I.L.*
Découvert à une date inconnue, à Aïn Temouchent ; disparu ; 115 x 52 - lettres : 6.
C.I.L. 9828.

imp(eratori) caes(ari) m(arco) au|rel(io) antonino pio | aug(usti) l(uci) sep(timi) severi pii | pert(inacis) aug(usti) ar(a)b(ici) adiab(enici) | parthi(ci) max(imi) | fil(io) l[…]trib(uniciae) pot(estatis) | IIII co(n)s(uli) pro|co(n)s(uli) eq(uites) alae | I aug(ustae) par | thor antoninianae.

A l'empereur Caesar Marcus Aurelius Antoninus, pieux, auguste, fils de Lucius Septimus Severus, le pieux, pertinax, l'auguste, l'arabique, l'adiabénique, le grand parthique, […] consul, proconsul ; l'aile de cavalerie I augusta parthorum antoniniana (s'est chargée de cette commémoration).

Dédicace aux empereurs Septime Sévère et Caracalla, datée entre 198 et 211.

Inscription n° 5 - *lecture I.L.S.*
Découvert à une date inconnue, à Aïn Temouchent ; disparue ; 115 x 52 - lettres : 6.
C.I.L. 9827 = I.L.S. 2493.

imp(eratori) caesari | l(ucio) septimo | severo pio | pertinaci | augusto ar(a)b(ico) adia[b](enico) | parthi(co) maxim(o) | trib(uniciae) potest(atis) | VIIII im(peratori) XI (c)o(n)s(uli) ? | III, p(ater) p(atriae) p[roco(n)s(uli)] | eq(uites) alae I aug(ustae) | parth(or) | antoninia[n]ae.

A l'Empereur Caesar Lucius Septimus Severus, pieux, pertinax, auguste arabique, adiabénique, grand parthique, neuvième puissance tribunicienne, empereur pour la onzième fois consul pour la troisième fois, père de la patrie, proconsul ; l'aile de cavalerie augusta parthor antoninianae (s'est chargée de cette commémoration).

Dédicace à l'empereur Septime Sévère ; la puissance tribunicienne permet de dater cette inscription à 201.

Inscription n° 6 - *lecture N. Benseddik*
Découvert à une date inconnue, à Aïn Temouchent ; musée Zabana d'Oran, 87 ; calcaire ; 48 x 70x 22 - lettres : 3; ponctuation en feuille de lierre ; parallélépipède.
C.I.L. 9797 ; A. Berbrugger, Rev. af., 1856, p.248 ; Fey, Rev. Af. 1858, p.434 ; N. Benseddik, n° 232, p. 247.

imp(eratori) caes(ari) l(ucio) septimo severo pio | pertinaci aug(usto) arabico adiabe|nico parthico maximo (III) | imaginem argenteam librarum | trium |[….]ius ianuarius ex | dec(urione) veteranus ob honorem | [---] c(um) aere suo posuit.

A l'Empereur Caesar Lucius Septimus Severus, pieux, pertinax, auguste arabique, adiabénique, grand parthique III, [….]ius Ianuarius, ex décurion en retraite, a consacré à ses frais une statue en argent de trois livres pour l'honneur (qui lui a été conféré) de plusieurs magistratures.

Dédicace consacrant la fabrication d'une statue d'argent représentant Septime Sévère; le titre de grand parthique a été décerné à Septime Sévère en 199, lors de sa deuxième expédition contre les Parthes. Quant au chiffre III qui termine la troisième ligne, il s'explique peut-être par le nombre de fois qu'il reçut ce titre à savoir à trois reprises : parthique adiabénique en 195, parthique arabique en 196, enfin grand parthique en 198, ce qui ne

remonte pas avant 198 ; ou alors ce chiffre III signifie-t-il la IIIème puissance tribunicienne, ce que l'on trouve d'ordinaire sur les inscriptions à nomenclature impériale ; ou encore consul pour la troisième fois, ce qui situerait l'inscription en 202. Notons que l'inscription ne précise pas le titre Britannicus, ce qui suppose que l'on n'était pas encore en 210.

Inscription n° 7 - *notre lecture – (annexe p194)*
Découvert en février 1889, dans les déblais d'un égout en construction à Aïn Temouchent ; musée Zabana d'Oran, 85, ATE 02, salle principale ; calcaire blanc ; 70 x 88 x 20 - lettres : 2,5 à 3,5 ; traces de réglure ; ponctuation avec triangle; # : feuilles de lierre et de palme ; cinq fragments ont été réunis dans un cadre de bois.
C.I.L. 21665 ; J. Cagnat, B.A.C., 1889, p.137 ; L. Demaeght, B.S.G.A.O., 1889, p.84 ; M. Le Glay, Saturne Africain, p.334 ; C. Lepelley, Les cités…, p. 521 ; G. Camps, Ant. Af, XXVI, 1990, pp. 131-153.

imp(eratoribus) diocletiano et maximiano augg(ustis) et c[ons]tantio | et maximiano nobilissimo [c]aess(aribus), c(aius) iul(ius) fortunatus cur(ator) | ac disp(unctor) rei[pub(licae)] [al]bul(ensis) templu[m] [de]ae maurae ad pristinum | statum reformavit, [duu]mvira[tu], c(aius) iul(ii) gaitatis iun(ioris) | et l(uci) sei felicis, aedilicio l(uci) arri(i) privati et c(ai) muci(i) mu | ciani iun(ioris) et aur(eli) dom[---]str et aur(elius) quintum et (a)em[ilius ---] ia sua exhibuerunt t(itus) fl[avius fortun]atus scripsit anno p[rovinci]a(e) CCLX.

Sous les empereurs Dioclétien et Maximien Augustes, Constance et Maximien, très nobles Césars, *Caius Iulius Fortunatus*, curateur et contrôleur de la république d'*Albulae*, a restauré le temple de *Dea Maura* avec la statue primitive, sous le duumvirat de *Caius Iulius Gaitatis Iuniorus* et de *Lucius Seius Felix* et les édilités de *Lucius Arrii Privati* et de *Caius Muci Muciani Junioris* et *Aurelius Dom--- Aurelius Quintus* et *Aemilius [---]* ont fait preuve de leurs promesses (par leur frais) ? *Titus Flavius Fortunatus* a écrit en l'an de la province 260.

Dédicace commémorant la restauration du temple de Dea Maura et d'une statue par les soins du curateur et dispunctor d'Albulae accompagné de trois évergétes ; la Dea Maura de la troisième ligne fait référence à une statue de Diana Augusta Maurorum signalée par M. Héron de Villefosse dans Revue Archéologique 1876, p.128 ; inscription datée de 299.

Inscription civile

Inscription n° 8 - *lecture L. Demaeght*
Découvert vers 1890, dans la propriété Brelot de Aïn Temouchent ; musée Zabana d'Oran, 91, ATE 12 ; calcaire ; 52 x 77 x 23 ; brisée en sa partie supérieure gauche.
C.I.L. 21671 ; L. Demaeght, B.S.G.A.O., 1890 p.101.

[te]rent(ius) cutteus et ma [.]onnula ejus, una cum | [t]erentiis cutteo ianuario considio | augustino et feliciano [fi]lis | aquagium nova opere a so|lo extructum suis possessionibu[s] | constituerunt et ded(i)caverunt.

Terentius Cutteus et Ma[-]onnula, sa femme, avec les Terentii, Cutteus Ianuarius, Considius Augustinus et Felicianus, leurs fils, ont édifié et dédié sur leur propriété cet aqueduc à neuf depuis ses fondations.

Commémoration de la construction d'un aqueduc par la famille Térence à une date inconnue.

Inscriptions religieuses et funéraires

Inscription n° 9 - *lecture L. Demaeght*
Découvert à une date inconnue, entre Oran et Aïn Temouchent, à 100m de l'oued El Malah ; 40 x 30.
C.I.L. 9795 ; Fey, Rev. af., 1859, p.217.

deo merc(urio) | l(ucius) ac(?) gla|brio v(otum) s(olvit) | l(ibens) m(erito) | an(no) p(rovinciae) CXI.

Au dieu Mercure, Lucius Ac(?) Glabrio a accompli volontiers (son vœu) pour Mercure qui l'a bien mérité, année de la province 111.

Dédicace au dieu Mercure ; inscription datée : 150.

Inscription n° 10 - *notre lecture – (annexe p194)*
Découvert à une date inconnue ; "dans les ruines romaines d'Aïn Temouchent" ; musée Zabana d'Oran, 84, ATE 13, salle principale ; calcaire ; 46 x 83 x 21 - lettres : 4 à 5 ; trace de réglure ; ponctuation en triangle ; parallélépipède ; assez bon état de conservation.
C.I.L. 9796 ; A. Berbrugger, Rev. af., 1856 p.247.

q(uod) b(onum) f(austum) f(elix) sit equites deae magnae virgini | caelesti restituerunt | templum numine ipso di|ctante equites constanter eu|m templum restituerunt.

Que ce soit bien, heureux, prospère ! Les cavaliers ont restitué ce temple à la grande déesse vierge Caelestis, sur l'ordre même de la divinité. Ils l'ont reconstruit avec opiniâtreté.

Dédicace à la divinité Caelestis commémorant la réfection d'un temple par une unité auxiliaire dont on ne connaît pas le nom ; cette inscription n'étant pas datée, on peut supposer d'après la présence de cette aile à *Albulae* qu'elle se situe entre le IIe et le IIIe siècle.

Inscription n° 11 - *notre lecture – (annexe p194)*
Découvert à une date inconnue ; "dans les ruines romaines d'Aïn Temouchent" ; musée Zabana d'Oran, 552, Dr 5, cour sud ; grès hélvétien rose ; environ 41 x 21,5 à 16,5 x 16 - lettres : 3, 8 ; petit prisme rectangulaire à faces latérales légérement concave surmonté d'une corniche ornée de volutes, puis un godelet elliptique sur la face supérieure ; assez bon état de conservation.
A. E., 1934,

deo | mer(curio) | don(atus) | fec(it).

Au dieu Mercure, Donatus ? a élevé (cet autel).

Dédicace d'un autel au dieu Mercure ; inscription non datée.

Inscription n° 12 - *notre lecture – (annexe p194)*
Découvert à une date inconnue ; "dans les ruines romaines d'Aïn Temouchent" ; musée Zabana d'Oran, ATE 06, Dr 4, salle principale ; calcaire ; 16 x 15 x 7 - lettres : 2 ; # : feuille de lierre ; prisme rectangulaire avec corniche en volute, puis godelet sur la face supérieure ; assez bon état de conservation.

genio | loci | sacru|m.

Consacré au génie du lieu.

Dédicace au génie du lieu que devait surmonter un cippe ; inscription non datée.

Inscription n° 13 - *lecture J. Canal*
Découvert à une date inconnue ; "dans les fondations d'une maison à gauche de la gare" d'Aïn Temouchent.
C.I.L. 21666 ; J. Canal, B.S.G.A.O., 1888, p.98.

Cette inscription semble traduire un acte de libations sur un autel. La question est de savoir si AVIT appartient à *curavit*, *dedicavit* ou encore *reformavit*, ainsi est-il question d'une célébration ou de la restauration d'un monument ? CORDVB ne s'explique pas. Il peut être question d'un homme de Cordoue. Par les soins d'un personnage appartenant à une cohorte d'explorateur, celle des Bataves ?

Inscription n° 14 - *lecture L. Demaeght*
Découvert à une date inconnue, dans la propriété Osero ; caisson ; 58 x 52 - lettres : 3.
C.I.L. 21667 ; A.E, 1893, 67 ; L. Demaeght, B.S.G.A.O., 1893, p.115 ; N.Benseddik, n° 160, p. 232 ; J. Porte, n°9, p. 53.

d(iis) m(anibus) s(acrum) claudius lucianus | vix(it) an(is) III me(n)se(s) x cla|udius rogatus pater vexil(l)arius (co)hor(tis) sar(dorum) pientissimo fecit | mater marina.
Consacré aux dieux Mânes, à Claudius Lucianus, qui a vécu trois années et dix mois, Claudius Rogatus, son père vexillaire de la cohorte des Sardes, et sa mère Marina, ont élevé (ce monument).

Inscription funéraire païenne avec une dédicace aux dieux mânes ;épitaphe datable aux II-IIIe siècles d'après la présence de la cohorte des Sardes.

Inscription n° 15 - *lecture E. Flahault*
Découvert en 1901 à Aïn Temouchent ; calcaire grossier ; 168 x 40 x 38 ; caractères irréguliers ; # : feuille de lierre ; ponctuation en triangle ; cippe ; écriture à caractères très réguliers.
E. Flahault, B.S.G.A.O., 1901, p.35 ; A.E., 1901, 59b ; N. Benseddik, n° 195, p. 238.

d(iis) m(anibus) ulpii queti | mil(itis) n(umeri) expl(oratorum) | germa(nicorum) stip(endiorum) | VI vixit an(nis) | XXVII cui | fl(avius) Victori|nus sec(undus) he(res) | sepul(turam) f(aciundam) c(urauit).

Aux dieux mânes, Ulpius Quetus soldat du numerus des explorateurs de Germanie, ayant servi 6 années ; il a vécu 27 ans ; Flavius Victorinus Secundus, lui a fait élever cette sépulture.

Il ne nous est pas possible, pour le moment de dater cette inscription funéraire, car les indices qu'elle comporte ne sont pas révélateurs ; voir commentaire de l'inscription suivante ; II-IIIe siècles selon N. Benseddik.

Inscription n° 16 - *notre lecture – (annexe p194)*
Découvert à une date inconnue à Aïn Temouchent ; musée Zabana d'Oran, 88 ; ATE 01 ; salle principale ; calcaire ; 121 x 52 x 25 - champ ép. : 64 x 43 - lettres : 5,3 ; D et M de la première ligne sont séparés par un croissant en berceau ; cippe ; bon état.
C.I.L. 9798 ; Fey, Rev. af. 1858, p.423

d(is) m(anibus | romani | victorini | mil(itis) ger(maniae) inf(erioris) stipend(iorum) XIII | vixit annos XXXII cui se|pultu(ra)m pr|iscus sec(undus) he(res) | f(aciundam) c(urauit).

Aux dieux mânes, Romanus Victorinus, soldat de la Germanie inférieure, ayant servi 13 ans ; il a vécu 32 ans ; Priscus Secundus, son héritier, lui a fait élever cette sépulture.

Inscription funéraire ; la datation présente la même difficulté que l'inscription précédente ; le personnage de l'inscription n°15 n'ayant effectué que six années de services, décédé à l'âge de 27 ans, sûrement durant ses fonctions; les personnages de ces deux inscriptions étant tout deux soldats de Germanie inférieure, soit ils furent incorporés de manière singulière dans une unité présente à *Albulae*, soit ils firent partie d'un détachement de Germanie, venu en Afrique, dans ce cas il serait utile de savoir à quelle époque une unité de Germanie fut installée dans les confins de la Maurétanie Césarienne ; II-IIIe siècles selon N. Benseddik.

Inscription n° 17 - *lecture L. Demaeght*
à une date inconnue dans la propriété de Mouret à Aïn Temouchent ; 62 x 49 - lettres : 5 ; caisson.
C.I.L. 21674 ; L. Demaeght, B.S.G.A.O., 1893, p.114 ; N. Benseddik, n° 235, p. 247.

d(iis) m(anibus) s(acrum) | aem(ilius) pere|grinus | vixit an(nis) XX | aem(ilius) florus | vet(eranus) pater | f(aciendum) c(urauit).

Consacré aux dieux mânes, à Aemilius Peregrinus qui a vécu 20 années, Aemilius Florus, vétéran, son père a fait faire (ce monument).

Inscription funéraire non datée ; II-IIIe siècles selon N. Benseddik.

Inscription n° 18 - *lecture Fey*
Découvert à une date inconnue à Aïn Temouchent ; musée Zabana d'Oran, 89 ; calcaire ; 70 x 44 x 28 ; pierre mutilée dans sa partie supérieure.
C.I.L. 21668 ; Fey, Rev. af., 1858, p.428 ; L. Demaeght, B.S.G.A.O., 1888, p.300 ; N. Benseddik, n° 194, p. 238.

d(is) [m(anibus)] | iulius | advent|us (ex)splorator(um) ba|taorum vixit an(n)is XXXX h(ic) (e)st.

Aux dieux mânes, Iulius Adventus, des éclaireurs bataves, il a vécu 40 ans; il gît ici.

Inscription funéraire non datée ; II-IIIe siècles selon N. Benseddik.

Inscritpion n° 19 - *lecture V. Desjardins*
Découvert à une date inconnue ; elle fut reprise dans la base de l'autel de Santa Cruz ; calcaire ; 66 x 46 x 23 ; stèle ; cette inscription ne nous est connue que par une photographie car une inscription fut regravée par-dessus.
V. Désjardins, B.S.G.A.O., 1939, p.48 ; J. Marcillet-Jaubert, B.A.A. 1977-79, pp.99-100, n°16 ; A.E., 1985, 988.

memoria aure|liae cursen qui | vixit annis pl(us) m(inus) | XXX et discessit in pa|ce domini die ter|tio kalendas ia|nuarias anno | provincia(e) | CCCCXXXVI.

A la mémoire de Aurelia Cursen qui a vécu plus ou moins 30 ans s'est éloignée dans la paix du seigneur le troisième jour des kalendes de janvier, année de la province 436.

Inscription funéraire chrétienne datée le 3 janvier 475.

Inscription n° 20 - *notre lecture – (annexe p195)*
Découvert à une date inconnue ; à Aïn Temouchent ; villa Orsero d'Aïn Temouchent ; calcaire coquiller tendre ; 80 x de 40 au sommet à 50 à la base x 17 ; champ épigraphique 60 x 35 ; lettres : 3 ; forme trapézoïdale avec moulure encadrant le champ épigraphique; décors de palmes ; stèle ; mauvais état de conservation.
Marcillet-Jaubert, B.A.A., 1977-79, pp.88-89, n°3 ; A.E., 1985, 979.

memoria | tituria rufi|nas qui vi|xit annos | plus minus XXIII et dis|cessit in pace | domini quar|tu (die ante) nonas oc|tobres an(no) pr(ovinciae) CCCCLX.
A la mémoire de Tituria Rufina qui a vécu plus ou moins 23 ans et s'est éloignée dans la paix du seigneur le quatrième jour avant les nones d'octobre, année de la province 460.

Inscription funéraire chrétienne ; épitaphe datée le 4 octobre 499.

Inscription n° 21 - *notre lecture*
Découvert vers 1900 à Aïn Temouchent "dans le quartier des rues Baudin et Bugeaud et du boulevard Gambetta" ; villa Orsero d'Aïn Temouchent ; calcaire coquiller tendre ; 65 x 48 x 14 - champ ép. 56 x 37 - lettres : 3 à 3,5 ; dalle ; très mauvais état de conservation.

E. Flahaut, B.S.G.A.O., 1901, pp.32-33 ; S. Gsell, B.C.T.H., 1902, pp.525-526 ; J. Marcillet-Jaubert, B.A.A., 1977-1979, pp. 90-91, n°5 ; A.E., 1985, 981.

d(iis) m(anibus) s(acrum) | memoria iulie eguse | qui vixit ann[is] | pl(u)s m(i)n(u)s LXX et | discessit in | pace d(omi)ni nos|tri k(a)l(endas) decem|bres annum provinciae CCCCLXII.

Consacré aux dieux mânes, à la mémoire de Iulia Egusa, qui a vécu plus ou moins 70 ans et s'est éloignée dans la paix de notre seigneur, aux kalendes de décembre année de la province 462.

Inscription funéraire chrétienne ; épitaphe datée le 1er décembre 501.

Inscritpion n° 22 - *lecture C.I.L.*
Découvert vers 1890, dans la propriété Brelot d'Aïn Temouchent.
C.I.L. 21669 ; L. Demaeght, B.S.G.A.O., 1897, p.277.

d(iis) m(anibus) | m(arcus ? anius ?) iuni|us capi|to [lin(go) | do(mo)] ?| leg(io X g(emina) | st(ipendia) X iul(ius) | primus | sig(nifer) h(eres) f(aciendum) c(urauit)

Consacré aux dieux mânes, à M(arcus ? anius ?) Iunius Capito, [lin(go) | do(mo)] de la legio X gemina, ayant servi dix années ; Iulius Primus, porte-enseigne, héritier, lui a fait élever (cette sépulture).

Inscription funéraire non datée ; Selon J. Cagnat[1], *lin* Serait l'abréviation de *Lindos*, sans pour autant exclure la possibilité qu'il puisse s'agir de *Lindus* (York) en Bretagne. J. Carcopino[2] pense que le développement serait *lin(go) | do(mo)*, à savoir un *Lingon* de Langres. Ce qui est certain, c'est que *Iunius Capito*, dont l'origine est donc *Lindus* ou *Lingon*, était soldat de la Xe *Gemina*.

Inscription n° 23 - *lecture Fey et Noel*
Découvert à une date inconnue à Aïn Temouchent ; musée Zabana d'Oran, 90, ATE 18 ; calcaire ; 51 x 80 x 32 - chp. ép. : 45 x 27 - lettres 4,5 ; caisson.
C.I.L. 9799 / 21672 ; Fey et Noel, Rev. af. 1858, p.429

d(is) m(anibus) s(acrum) | aurelius hono|rius v(i)x(it) an(nis) | XI die(bus) XV aurel(ius) | abiginaeus | dec(urio) pater | fil(io) dulc(issimo).

Consacré aux dieux mânes, Aurelius Honorius a vécu 11 ans, 15 jours; Aurelius Abiginaeus, décurion, son père (a fait faire ce monument) à son fils très tendre.

Inscription funéraire non daté.

Inscription n° 24 - *lecture L. Demaeght, relecture très difficile*
Découvert à Aïn Temouchent ; musée Zabana d'Oran, 86, ATE 03, salle principale ; calcaire ; 77 x 35 ; fragment cylindrique ; lecture difficile, partie inférieure manquante.

[1] R. Cagnat, L'armée romaine d'Afrique…, p.29.
[2] J. Carcopino, « La fin du Maroc romain », M.E.F.R., 57, 1940, p.361.

C.I.L. 22629 ; L. Demaeght, B.S.G.A.O., 1889, p.86

imp(erator) caesar m(arcus) au|relius commodus | antoninus augustus pi|us sarmatic(us) ger|ma(nicus) brittannicus | burgis novis pro|vincia(e) munita mi|liaria conlapsa ve|tustate restituit | per [---

L'empereur Caesar Marcus Aurelius Commodus Antoninus Auguste, pieux, sarmatique, germanique, britannique, après avoir garni la province de nouveaux burgi, a fait rétablir les bornes milliaires tombées de vétusté, par les soins de [---

Inscription au nom de Commode, commémorant des travaux en 184, date à laquelle l'empereur Commode reçoit le titre *brittannicus*.

Le site d'*Albulae* comprend un matériel plus ou moins riche et significatif. Il n'a jamais été fait mention de l'endroit exact où chaque objet a été trouvé. Nous savons que certains ont été retrouvés dans les hangars des huileries, sans que nous sachions exactement quels sont ces objets.
Deux cimetières ont été découverts dans le site d'*Albulae*, mais nous ne savons pas, hormis les stèles, ce qui composait le matériel funéraire.
Enfin, quelques éléments architecturaux supposent des édifices à colonnes non identifiés et non localisés.

Céramique *(annexe pp188-193)*

Objet n° 1 : amphore, type non signalé dans le catalogue du musée d'Oran
musée Zabana d'Oran, 168, réservé ?, cat. 168 ; une anse manquante ; terre ; H. 119 ; D. 36 ; culot : L. 4 - D. 5 ; goulot : L. 14 - D. 12 - d. 9 ;
forme : panse cylindrique, longue, bombée dans sa partie supérieure / goulot sans bourrelet / col distinct cylindrique et étroit / deux anses courtes "fixées sur le milieu du col et loin de sa base" / base "un peu atténuée et terminée par un culot cylindrique, court et plein" ;
décors : col orné d'un ruban de menus sillons parallèles, larges de 0,2 cm ;
usage : l'amphore contenait probablement du vin ou de l'huile ;
commentaire et datation : les sols du site d'*Albulae* ont laissé les traces d'une culture viticole importante ; cette amphore n'était certainement pas la seule ; nous verrons également que Albulae est une position de commerce importante dans ces confins.

Les lampes *(annexe pp185-187)*

Objet n° 2 / Ponsich, type II A2 *(annexe p202)*
musée Zabana d'Oran, 330, réserve ?, cat.330 ; terre blanche ; L. 14 ; D. 9 ;
traitement de surface : pâte blanchâtre ;
forme : facture fine / réservoir circulaire / médaillon concave / bandeau en une gorge à deux bourrelets / deux orifices : un de remplissage et un d'évent / bec en fer de lance à pointe écrasée / anse forée ;
décors : bec : deux volutes partant du bec et se déployant jusqu'au médaillon / médaillon : athlète demi nu de face portant sur son épaule gauche un fardeau sphérique (peut-être un discobole) ; sa jambe gauche fléchie, sa jambe droite tendue, son bras droit plié, son bras gauche tendu, tous ceci pour décrire un athlète en action ? les proportions du corps sont à peu près respectées ;
usage : domestique ou funéraire ;
commentaire et datation : moulage ; la particularité du bec en fer de lance suppose que cette lampe n'est pas de production locale ; lampe du Ie ou IIe siècle ; type unique dans ce catalogue.

Objet n° 3 / Ponsich, type B1 *(annexe p202)*
musée Zabana d'Oran, ATC 02, salle principale - vitrine 10, cat. 342 ; bon état de conservation ; restauration du bas gauche de l'anse ; terre jaune ; L. 11 ; l. 7,8 ; ht. anse 4,5 ; ht. bec 3 ;
traitement de surface : pâte jaunâtre, solide et homogène / surface polie / vernissée (vernis disparu sur une partie de la surface, surtout inférieure) / éclat mat ;
forme : facture fine / réservoir circulaire ovalisé dans son axe anse - bec / médaillon concave / bandeau étroit et galbé, interrompu au niveau de l'anse, séparé du médaillon par une gorge / deux orifices : de remplissage et d'évent / bec rond, massif et cour / anse forée et surélevée, en oreille, faite d'un appendice vertical ;
décors : bandeau : cannelures incisées / médaillon : aigle en action de déploiement regardant à droite, en bas-relief ;
usage : domestique ou funéraire / trace de combustion au niveau du bec ;
marque : R/.IVNIALEXI en creux dans deux cercles concentriques ;
commentaire et datation : moulage ; lampe datée du Ie - IIe siècle ; ce type de lampe est très répandu en Maurétanie Tingitane, il doit en être de même dans les confins.

Objet n° 4 / Ponsich, type III B2 *(annexe p202)*
musée Zabana d'Oran, ATC 05, réserve - carton 66, cat. El 168 (555) ; bon état de conservation, cassure sur le côté gauche avant ; terre rouge ; L. 13,5 ; l. 9 ; ht anse 5,8 ; ht. bec 4,5 ;
traitement de surface : surface polie / pâte rouge, solide et homogène / vernis avec trace d'application, lustré, de couleur brique ;
forme : facture fine / réservoir circulaire / médaillon circulaire et concave, légèrement ovalisé dans son axe anse - bec / bandeau uni, large et à peine galbé, isolé du médaillon par une gorge fine, interrompu au niveau de l'anse et du bec / deux orifices : l'un de remplissage, l'autre d'évent (ce dernier de plus petit diamètre) / bec rond et cour / anse verticale forée en anneau, creusée d'une rainure sur son axe médian ;
décors : les seuls ornements sont la nervure entourant le médaillon, puis limitant le bec, enfin une nervure longeant toute l'anse puis six incisions à l'avant de l'anse ;
usage : domestique ou funéraire ;
commentaire et datation : moulage ; entre le Ie et le IIIe siècle.

Objet n° 5 / Ponsich, type III B2 *(annexe p202)*
musée Zabana d'Oran, ATC 06, réserve - carton 65, cat. 360 ; mauvais état de conservation ; médaillon brisé, excepté quelques restes périphériques, et bec écorché ; traces de corrosion ; terre grise ; L. 10,5 ; l. 7,5 ; ht. anse 4,5 ; ht. bec 2,8 ;
traitement de surface : surface polie / pâte grise, fine et assez homogène / trace de vernis ambre, d'un éclat lustré ;
forme : facture moyenne / réservoir circulaire s'ovalisant légèrement dans son axe anse - bec / bandeau uni, étroit, galbé, isolé du médaillon par une gorge et un bourrelet, non continu / bec rond, court, dont la partie interne est cernée d'une ligne rehaussant le bec par rapport au médaillon / anse forée, surélevée en oreille, creusée sur son axe médian, de deux rainures s'intégrant au tracé du contour de la gorge entourant le médaillon ;
décors : Ø / le médaillon ne devait probablement pas porter d'ornement ;
usage : domestique ou funéraire ;
marque : R/. dans deux cercles concentriques ;
commentaire et datation : moulage ; lampe du Ier ou IIe siècle.

Objet n° 6 / Ponsich, type IV C ; proche de la lampe n°936 inventoriée par A. Ennabli dans le catalogue des lampes chrétiennes de Tunisie (voir biblio.) ; *(annexe p203)*
musée Zabana d'Oran, ATC 07, réserve - carton 65, cat. 369 ; mauvais état de conservation ; bec manquant ; terre rouge ; L. 12 ; l. 7,2 ; ht. anse 4,6 ;
traitement de surface : surface moyennement polie, pâte rouge, épaisse et homogène / engobe de même couleur que la pâte, terne ;
forme : facture moyenne / réservoir oblong / médaillon circulaire et concave / bandeau large, plat, non continu, séparé du médaillon par un léger bourrelet / canal long et large, légèrement creusé / deux orifices de remplissage / bec tubulaire, massif / anse en queue massive non foré, en oblique sur le bandeau ;
décors : bandeau : fleurons / médaillon : croix monogrammatique largement pattée, avec la boucle du P à gauche
usage : domestique ou funéraire trace de combustion au niveau du bec ;
commentaire et datation : moulage ; lampe chrétienne ; la typologie situe cette fabrication entre la fin du IVe siècle et le VIe siècle.

Objet n° 7 Ponsich, probablement type IV C
musée Zabana d'Oran, ATC 03, réserve ?, cat. 372 ; terre rouge ;
forme et décors : "le monogramme du Christ avec boucle du P à droite ; ornée intérieurement de petits ronds ; deux trous de remplissage ; sur la bande, un disque à cercles concentriques, trois carrés et trois colombes ; bec en partie brisé" ;
usage : domestique ou funéraire ;
marque : R/. dans trois petits ronds disposés en triangle de deux cercles concentriques ;
commentaire et datation : moulage ; lampe chrétienne ; entre la fin du IVe et le VIe siècle. D'après le catalogue du musée de Oran, cette lampe aurait été découverte à Carthage, or la marque du potier R./, déjà rencontrée sur des lampes d'Albulae, contredit cette provenance ; elle a de plus été reclassée sous le n° d'inventaire ATC (Aïn Temouchent céramique).

Objet n° 8 / Ponsich, type IV C ; proche des n^{os} 290 et 291 inventoriés par A. Ennabli[1] ; *(annexe p203)*
musée Zabana d'Oran, ATC 04, salle principale - vitrine 10, cat. 379 ; bon état de conservation ; terre rouge ; L. 14,4 ; l. 8,2 ; ht. anse 5,3 ; ht. bec 3,3 ;
traitement de surface : surface polie / pâte rougeâtre, fine et homogène / vernis de même couleur que la pâte, éclat mat, avec trace d'application ;

[1] A. Ennabli, *Lampes chrétiennes de Tunisie : Musée du Bardo et de Carthage*, Paris, 1976.

forme : facture moyenne / réservoir oblong / médaillon circulaire et concave / bandeau large et plat, non continu, séparé du médaillon par un léger bourrelet / canal long et large / deux orifices de remplissage / bec tubulaire, massif / anse non forée, en queue massive, en oblique sur le bandeau ;
décors : bandeau : fleurons à six pétales, alternés avec des feuilles de vigne ; médaillon : lion bondissant à droite, représenté par son corps déployé et ses pâtes avants et arrières tendues, nous pouvons même apercevoir le dessin de ses côtes droites ; sa longue queue tendue se termine en boucle ; sa crinière pleine et bien modelée et sa gueule, sont représentées en détaille ; les proportions sont respectées ;
usage : domestique ou funéraire ; trace de combustion au niveau du bec ;
commentaire et datation : moulage ; lampe chrétienne ; entre la fin du IVe et le VIe siècle.

Objet n° 9 lampe à huit becs
musée Zabana d'Oran, 409, réserve ?, cat. 409 ; quatre becs manquent ; cylindre en partie brisé ; terre blanche ; L. 32 ; l. 17 ; H. 12,5 ; bec de 7 cm de long, 4,8 de diamètre ;
traitement de surface : ?;
forme : lampe à huit becs / entre deux becs une tubulure en entonnoir, plus courte, permettant d'alimenter la lampe en huile / au centre un cylindre creux et long qui servait sans doute à suspendre la lampe ;
décors : cylindre : cannelures circulaires ;
usage : domestique, funéraire ou plus probablement cultuelle ;
commentaire et datation : lampe de basse époque ; ce type de lampe pouvait être suspendu.

Pierres et marbres

Objet n° 10 / marbre / sculpture en ronde bosse *(annexe p203)*
musée Zabana d'Oran, 29, salle principale, cat. 29 ; assez bon état de conservation ; tête et bras droit manquant ; marbre ; L. 73 ; l. 28 ; H. 24 (genoux) à 31,5 (tête) ;
description : la sculpture occupe l'espace en longueur ; elle représente un fleuve personnifié, en homme à demi allongé sur le côté gauche, s'appuyant sur son avant-bras gauche, lui-même reposant sur une urne, dont nous apercevons l'embouchure puis la panse à l'arrière ; ses jambes son repliées ; son vêtement, qui semble être une tunique, glisse de ses épaules, maintenu par sa main gauche, et découvre ainsi tout son torse et la naissance de ses cuisses ;
la sculpture est également travaillée à l'arrière, seul le marbre de la partie inférieure du socle n'est pas fini ;
à l'arrière nous pouvons encore apercevoir l'extrémité de sa chevelure, puis à l'avant la fin de sa barbe qui allait vraisemblablement jusqu'à la partie supérieure de sa poitrine ;
le personnage repose sur un "matelas" d'eau pour lequel nous pouvons voir des motifs de vaguelettes représentant l'eau du fleuve ; ces motifs sont également travaillés à l'arrière de la sculpture ;
l'abondance des plis du tissu, créait un effet de souplesse et de mouvement de la tunique tombant ; le corps cambré insiste sur cet effet de mouvement, souligné par le modelé des muscles en action, le tout animant la sculpture ; d'une souplesse, traduite par le mouvement gracieux du corps, par le tissu et la main gauche du personnage presque ballante, tombant non pas avec mollesse, mais avec grâce ; les proportions du corps sont respectées ;
commentaire et datation : cette sculpture devait servir à orner l'intérieur d'une maison, certainement riche étant donné le luxe de la sculpture, ou un péristyle, une salle d'eau…

Objet n° 11 / sculpture marbre
Découvret à 3 m de profondeur, à 75 m de l'endroit où l'inscription n°7 fut découverte ; musée Zabana d'Oran, 505, réserve ?, cat. 505 ; marbre blanc ; deux fragments, puis débris ;
L. Demaeght, Catalogue du musée d'Oran, n°505, p.173 ;
description : "les deux fragments de la tête offrent ce bel arrangement des cheveux que Strabon signale chez les Maures ; les autres débris sont : la partie supérieure des bras, autour de laquelle s'enroulent les gros plis d'une étoffe, la partie inférieure d'un bras, et le main, qui tenait probablement quelque objet, enfin le pied droit et la partie d'une jambe comprise entre le genou et le bas du mollet où l'on voit les restes d'une courroie et la partie inférieure d'un cothurne ; la statue était de grandeur nature ; l'œuvre est médiocre et sans vigueur".
Commentaire et datation : l'inscription n°7 est une commémoration de la restauration du temple de Dea Maura, dans lequel cette sculpture servait de statue votive.

Objet n° 12 / pierre / autel, avec bas relief *(annexe p203)*
musée Zabana de Oran, 508, cour sud, cat. 508 ; partie inférieure mutilée ; calcaire ; L. 45 ; H. 75
description : fragment d'un autel en bloc rectangulaire ; sur chaque face, dans un cadre rectangulaire à double moulure, un thyrse est représenté en bas-relief ;
commentaire et datation : cet autel atteste la pratique d'un culte pour une divinité ; le thyrse est l'emblème de Bacchus, s'agirait-il du culte de Bacchus ?

Objet n° 13 / lithique / stèle votive *(annexe p203)*
découvert en creusant dans les fondations de la banque d'Algérie ; jardin de la banque d'Algérie d'Aïn Temouchent ?; partie supérieure mutilée ; calcaire blanc local ; H. 60 ; l. 60 ; ép. 30 ;
M. Le Glay, Saturne Africain,, p.334; J. Marcillet Jaubert, B.A.A. VII, n°15, p.99 ;
description : cette stèle comportait, d'après les apparences, deux registres ;
le registre supérieur est mutilé ; de ce dernier il ne subsiste que les pieds des deux colonnes qui encadraient deux personnages en position debout pour lesquels nous pouvons encore voir le bas des vêtements plissés ;
le registre inférieur présente deux ovins disposés face à face de part et d'autre d'un autel, dans un cadre creusé en profondeur ; un bandeau rectangulaire anépigraphe, dont les extrémités sont en queue d'aronde, limite horizontalement les deux registres ;
commentaire et datation : datée du IIIe siècle selon Marcillet Jaubert ; cette stèle semble dédiée à Saturne, nous en avons rencontré un bon nombre d'exemple sur le site de Siga.

Objet n° 14 / pierre / caisson funéraire avec bas-relief *(annexe p204)*
musée Zabana de Oran, ATE 24, cours sud, cat. 33 ; assez bon état de conservation ; ensemble brisé en deux, en axe vertical, pseudo-symétrique ; calcaire ; L. 136 ; H. de 32 à 61 ; ép. 37 ; 1er cadre 30 sur 80 ; 2ème cadre 30 sur 134 ;
L. Demaeght, Catalogue du musée d'Oran, n°33, p.26 ; J.H. Dentzer, Le motif du banquet couché…, Rome, 1982
description : l'ensemble présente deux cadres en superposition pyramidale ; le premier est fait de deux bandeaux de moulure, alors que le second est délimité par un bandeau large ;
la scène située dans le cadre du sommet, représente un personnage à demi allongé en position de banquet, sur un lit triclinaire, dans une chambre funéraire ; il s'agit d'une défunte, la tête posée sur sa main gauche, le corps appuyé sur le coude, la main droite sur sa poitrine ;
un second personnage, situé à droite du cadre, dont une partie du corps, à partir des jambes, est hors du champ ; ce dernier est de petite taille, il se tient debout, la tête représentée de face et le corps de côté, tourné vers la défunte ; il est vêtu d'une tunique longue ; il présente de sa main droite les mets, offerts "pour entretenir la vie à demi matérielle que conserve la défunte dans le tombeau" ;
un troisième personnage est situé dans un second cadre, sous le lit funéraire ; seul le haut du corps, à partir du bassin, est sculpté ; il est vêtu d'une tunique et se tient de face ;
de part et d'autre du personnage deux guirlandes torsadées descendent en courbe ; puis de part et d'autre du premier cadre deux grosses sphères sont incrustées dans un espace rectangulaire creusé en profondeur ; le travail est grossier, avec des formes peu raffinées ;
commentaire et datation : le bas-relief représente un banquet funèbre ; ce caisson funéraire appartenait certainement à une famille aisée ; cet élément est, pour le moment, le seul exemple de caisson funéraire présentant un banquet funèbre. Cette tradition de représentation remonte loin dans le temps puisqu'elle était déjà courante en Asie Mineure ; la représentation de ce banquet funéraire est probablement révélatrice d'un culte des morts matérialisé par l'acte de libation ou d'offrande alimentaire ; cette représentation est simple car elle met peu d'élément en scène, nous notons notamment la rareté des accessoires de banquet.

Objet n° 15 / pierre / stèle funéraire avec bas-relief *(annexe p204)*
découvert à Aïn Temouchent, dans des circonstances inconnues ; villa Bonal ? ; assez bon état de conservation ; calcaire local ; H. 135 ; l. 50 ; champ épigraphique : 65x39 ; lettres : 0,5 à 0,55 ;
J. Marcillet Jaubert, B.A.A. VII, n°12, p.96-97 ;
description : la stèle de forme rectangulaire est divisée en deux cadres, à triple moulure chacun : un champ figuré au-dessus d'un champ épigraphique pour lequel il reste des traces de réglures ;
le premier cadre est composé d'une niche à double moulure, dans laquelle nous pouvons voir le buste d'un personnage ; ce dernier est un homme à la barbe courte et épaisse et aux yeux grands ouverts, dont nous pouvons apercevoir les pupilles légèrement marquées, traduisant un regard qui semble sévère ; ses moustaches, elles aussi épaisses, se terminent en pointes relevées ; sa chevelure "est rabattue en frange plate, marquée de traits parallèles" ; il porte une toge plissée ;
l'espace des écoinçons, libéré par l'arcade de la niche, est occupé par une rosace très stylisée ;
"la fleur est portée par deux tiges à longues feuilles lancéolées, l'une qui part du bas, l'autre du centre" ;
des oves et des pirouettes en alternance longent en bandeau la partie supérieure de la stèle puis les côtés latéraux jusqu'au commencement du cadre épigraphique ; la niche semble être couronnée d'une archivolte ;
texte épigraphique : D(iis) m(anibus) s(acrum) | C(aius) Gellius | Felix | C(aii) Gelli | Felicis | et Lelie Se|rane S vixit | anno I | reliquos her|es meus adicit ;
la facture du bas-relief et des décors est très soignée, tout comme l'écriture dont la graphie est de bonne qualité
commentaire et datation : milieu du IIIe siècle ? cette stèle est en fait un portrait du personnage puisque le buste fut exécuté du vivant du personnage ; ce personnage devait avoir une fonction importante.

Objet n° 16 / pierre stèle funéraire avec bas-relief
découvret à Aïn Temouchent, dans des conditions inconnues ; villa Orséro ?; la partie inférieure, comportant le champ épigraphique, est manquante ; calcaire ; H. 44 ; l. 46 ; ép. 25 ;

J. Marcillet Jaubert, B.A.A. VII, n°8, p.94 ;
description : "dans une niche, un personnage barbu, aux cheveux rabattus en avant ; le vêtement qui le drape a le pan de gauche fixé à l'encolure par une fibule ronde" ;
commentaire et datation : fin du IIIe siècle ?

Objet n° 17 / pierre / stèle funéraire : épitaphe avec bas-relief *(annexe p204)*
musée Zabana de Oran, ATE 16, cours sud, cat. 93 ; mauvais état de conservation ; partie gauche mutilée ; calcaire blanchâtre ; L. 43 ; H. 92 ; ép. 28 ; niche : L. 37 - ht. 60 ;
texte épigraphique : C.I.L. 21670 ; L. Demaeght, *Catalogue du musée d'Oran*, n°93, p.53 ;
description : la stèle se divise en trois espaces :
- un fronton d'un bourrelet orné de rosettes
- une niche faite d'un bourrelet dans laquelle deux personnages sont représentés côté à côté ; tous deux sont représentés à partir du buste avec des visages ronds, de petits traits faciaux et des cheveux coiffés en stries verticaux ; le personnage situé à gauche de la niche est de petite taille ; le second personnage semble être inclus dans une seconde niche ; ils sont vêtus d'une tunique dont le seul effet de texture est donné par des lignes courbes traçant vraisemblablement le maintien du tissu au-dessus de leur épaule gauche ; le personnage de droite semble esquisser un sourire ;
- un cadre épigraphique dont le texte est trop mutilé pour permettre une reconstitution ;
l'ensemble est d'un traitement grossier, avec des surfaces à peine travaillée ;
commentaire et datation : l'inscription ne nous permet pas de dater cette stèle.

Objet n° 18 / pierre / caisson funéraire avec bas-relief *(annexe p204)*
découvert avant 1901 ; à Aïn Temouchent, dans le cimetière du nord-est ; villa Orséro ?, coin supérieur droit mutilé ; calcaire local ; L. 57 ; l. 40 ; H. 46 ; ép. : 10 ; lettres : 0,20 à 0,35 ;
texte épigraphique : E. Flahaut, B.S.G.A.O., 1901, p. 36-37 ; J. Marcillet Jaubert, B.A.A. VII, n°7, p.93 ;
description : le caisson comporte un cadre rectangulaire dans lequel deux personnages sont représentés en bas-relief ; seules les bustes des deux femmes sont représentés ; elles portent toutes deux le même vêtement : une robe plissée au niveau de la poitrine, et à l'encolure ronde et en ras de cou ; elles portent également "un manteau bordé de galon strié" ; enfin, elles sont coiffées avec soin ; sous ce bas-relief se trouve le champ épigraphique composé de cinq lignes (E. Flahaut, B.S.G.A.O. 1901, p.36-37) ; l'application à la sculpture est grossière
texte épigraphique : D(iis) m(anibus) s(acrum) | Bomana Sissoi [vic]|sit a[n(nis) I Rufina fil]|ia[eiuus vicsit ann(is)] | [---sa gener fecit ou f(aciendum) c(uravit)] ;
commentaire et datation : l'inscription ne révèle aucune date.

Objet n° 19 / pierre / caisson funéraire avec stèle et bas-relief *(annexe p204)*
Découvert à Aïn Temouchent, dans des conditions inconnues ; villa Orséro ?; "partie distale brisée", partie inférieure mutilée ; calcaire local ; L. 40 ; l. 40 ; H. 53 ; ép. de l'about : 10 ;
J. Marcillet-Jaubert, B.A.A. VII, n°9, p.94 ;
description : la stèle, de forme rectangulaire, dépasse le corps du caisson ; elle comporte un cadre de même forme, dans lequel un cavalier et sa monture sont sculptés ; le cheval va vers la droite, ses jambes arrière sont légèrement fléchies, ses oreilles redressées ; sa crinière est épaisse et dessinée de stries ; sont détaillés une queue qui semble être tressée, la représentation des sabots, de son œil droit, enfin la bride dont nous n'apercevons qu'un collier ; quant au cavalier, le haut du corps est représenté de face, le bas du corps est de profil ; il est barbu et vêtu d'un vêtement court à lambrequins (cuirasse ?) ; la partie correspondant à son visage est endommagée, nous ne pouvons pas y voir les détails ; de sa main gauche le cavalier semble tenir la bride, sa main droite repose sans action sur sa cuisse ; à l'arrière plan, un élément semi-circulaire semble être un pan de vêtement en flottement, que nous pourrions prendre pour un bouclier ; puis, au-dessus de la crinière du cheval une simple incision représente l'arme du cavalier ; notons que le personnage est représenté avec un évidemment du contour du corps ; au-dessus de ses personnages un chevron est incisé ; l'application à la sculpture est moyenne ;
commentaire et datation : cette stèle funéraire représente un cavalier militaire ; cette figuration se place dans le contexte militaire d'Albulae, cité pour laquelle nous avons regroupé des inscriptions témoignant de l'existence de cavalier (insc. n°10), de décurion (insc. n°23), de vétéran (insc. n°6), un vexilliaire (insc. n°9).

Objet n° 20 / pierre / stèle funéraire avec bas-relief *(annexe p205)*
Découvert à Aïn Temouchent, dans des circonstances inconnues ; villa Bonal ?; partie inférieure mutilée ; calcaire local ; l. 50; ht. 60 ;
J. Marcillet Jaubert, B.A.A. VII, n°11, p.94 ;
description : cette stèle, de forme rectangulaire, comporte une niche faite de double bandeaux incisés, formant un fronton et soutenus par deux piliers ; dans cette niche, deux bustes de personnages sont représentés très grossièrement de face ; leurs yeux globuleux occupent presque tout l'espace de leur visage rond ; leurs cheveux sont grossièrement représentés en masse ; leurs vêtements sont plissés horizontalement en légères courbes ;
commentaire et datation : cette stèle épigraphie ne permet aucune datation.

Objet n° 21 / pierre / stèle funéraire avec bas-relief *(annexe p205)*
Aïn Temouchent, dans des circonstances inconnues ; jardin public de Aïn Temouchent ; "brisée de toute part" ; calcaire local ; H. 45 ; L. 26 ;
J. Marcillet Jaubert, B.A.A. VII, n°13, p.98 ;
description : au-dessus du champ épigraphique dont le texte de deux lignes est mutilé, deux personnages se tiennent debout ; ils sont de taille différente et sont vêtus différemment ; il s'agit probablement d'un enfant et d'une femme ;
l'exécution sculpturale est grossière ; nous la rapprochons de l'objet n°17 ;
texte épigraphique : D(iis) m(anibus) Aur(eliae) C[a]|ecil<i>anae [--- ;
commentaire et datation : l'inscription n'indique pas de date.

Objet n° 22 pierre / chapiteau de style corinthien *(annexe p205)*
musée Zabana de Oran, 17, cours sud, cat. 17 ; bon état de conservation ; calcaire ; L. 30 ; H. 52 ; dg. 68 ; base 38 ;
L. Demaeght, *Catalogue du musée d'Oran*, n°17, p.19 ;
description : chapiteau de forme prismatique avec une base carrée ; huit feuilles d'acanthe, alignées en un bandeau, cintrent le chapiteau ; les feuilles des faces (H. 33 ; L. 13) sont planes, alors que celles des angles (H. 34) sont épaisses et anguleuses ; ces dernières constituent les arrêtes du prisme ; la fourche des volutes est élevée, avec des branches à peu près égales "s'atténuant de la base à l'extrémité de la volute qui se rétrécit presque en vrille à section circulaire" ; le tailloir prend une forme étoilée avec ses angles à la fois, allongés et aigus, se "séparant" de l'abaque ;
commentaire et datation : ce chapiteau suppose l'existence d'un bâtiment à pilier.

Objet n° 23 / pierre / chapiteau de style corinthien *(annexe p205)*
musée Zabana de Oran, 18, cours sud, cat. 18 ; bon état de conservation ; calcaire ; L. 42 ; H. 48 ; dg. 73 ; base 38 de côté ;
L. Demaeght, *Catalogue du musée d'Oran*, n°18, p.19 ;
description : même description que le chapiteau précédent, excepté : les feuilles d'acanthes plus courtes (H. 19), les spires des volutes peu marquées et tasseaux de l'abaque ne sont pas sculpté en rosaces ; la taille du chapiteau n'est pas finie ; "sur le tailloir une mortaise destinée à assujettir une pierre de l'architrave" ;
commentaire et datation : ce chapiteau suppose un bâtiment à colonnes.

Objet n° 24 / pierre / chapiteau *(annexe p205)*
musée Zabana de Oran, 19, cours sud, cat. 19 ; assez bon état de conservation ; calcaire ; L. 32 ; H. 45 ; dg. 70
L. Demaeght, *Catalogue du musée d'Oran*, n°19, p.19-20 ;
description : les quatre faces du tailloir du chapiteau sont occupées : par deux têtes imberbes, joufflues, aux cheveux, à boucles stylisées, disposées côte à côte - deux rosettes - deux pommes de pin au-dessus d'une double patère, et un canthare bien sculpté d'où part une sorte d'accolade qui lui relie une grappe de raisin ;
commentaire et datation : de basse époque ; ce chapiteau stylisé implique un bâtiment à colonnes.

Objet n° 25 / pierre / chapiteau de pilastre *(annexe p205)*
musée Zabana de Oran, 21, cours sud, cat. 21 ; assez bon état de conservation ; calcaire ; H. 37 ; ép. de la pierre 50 ; grande base du trapèze 90 ; petite base 41 ;
L. Demaeght, *Catalogue du musée d'Oran*, n°21, p.21 ;
description : les faces inférieures et supérieures sont en forme de trapèzes, avec des angles droits ; chacun des coins supérieurs est creusé en large cavité "qui communique par un trou avec la face supérieure du chapiteau" ; l'une de ces faces latérales est ornée d'un phallus ;
commentaire et datation : le phallus est un emblème de fécondité ou apotropaïque ; ce pilastre suppose l'existence d'un bâtiment non identifié.

Objet n° 26 / pierre / colonne et chapiteau *(annexe p206)*
Découvert en 1900 par E. Flahaut et son équipe, à Aïn Temouchent ; disparu en juillet 1900 ; socle : 48 x 43 x 18; fût : ht. 212 - diam. moy. 20 ; chapiteau : 44 x 40 x 14 ;
E. Flahault, B.S.G.A.O., 1901, pp.32-38 ;
description : selon E. Flahaut : "travail assez grossier, le socle, le chapiteau et le fût sont légèrement plus larges que longs ; il est absolument lisse et profilé en doucine ou talon renversé qui se raccorde avec le fût lui-même ; celui-ci, dépourvu de tout galbe, est lisse et mal réglé en section comme aussi dans ses génératrices ; le chapiteau se borne à un tailloir dont les faces sont décorées de ciselures les unes verticales, les autres en forme de chevrons, grossière et tracées à la pointe ; l'exécution de cette colonne dénote un outillage très rudimentaire et l'absence de panneaux et de gabarits, mais en raison même de la simplicité des procédés, elle accuse un réel savoir-faire de la part de l'artisan" ;
commentaire et datation : cette colonne fut découverte avec quelques inscriptions datées du Ve siècle.

Objet n° 27 / pierre
musée Zabana de Oran, 503, réserve ?, cat. 503 ; calcaire crayeux local ; H. 54 ; base 42 ; d. grande rosace 33 ; d. petite rosace 16 ;
L. Demaeght, *Catalogue du musée d'Oran*, n°503, p.172 ;
description : "de travail grossier, percé de trous triangulaires disposés en deux rosaces superposées ; l'inférieure, composée de 7 triangles évidés disposés autour d'un cercle ; la supérieure, plus petite, percée de 5 trous triangulaires et d'un autre, central, circulaire" ;
commentaire et datation : cet élément d'architecture servait à la décoration d'une ouverture, permettant du jour et de l'air ; il servait également à fermer les impostes ou les lucarnes des écuries.

Objet n° 28 / pierre / moulin à bras (*mola manuaria*) *(annexe p206)*
Découvert dans les ruines de Aïn Temouchent ; musée Zabana de Oran, 494, salle principale, cat. 494 ; très bon état de conservation ; basalte local ; H. totale 119 ; ht. du *catillus* 61 ; D. sup. 62 ; D. inf. (sur le sommet de la *meta*) 12 ; d. 42 ; ép. des oreilles 22 ; flèches des côtés 12 ; sections carrées 8 et ép. 9 ;
L. Demaeght, *Catalogue du musée d'Oran*, n°494, p.168-169 ;
description : la *mola manuaria* se compose de deux parties tronconiques évasées en entonnoirs : la partie inférieure est la *meta* (meule inférieure) et la partie supérieure est le *catillus* (meule supérieure) dont la séparation est marquée par un bourrelet ; le *catillus*, en forme de sablier, repose sur la surface conique de la *meta* ; il a des oreilles simples faisant toute la hauteur du *catillus* ; sur la face externe, une mortaise à section carrée ; un trou rond foré sur chaque face latérale, en correspondance avec celui de la face opposée, permettant de fixer la pièce de bois équarrie dans la mortaise, le tout actionnant la mortaise ; une seconde barre de manœuvre était fixée dans la mortaise opposée ;
commentaire et datation : ce moulin à bras servait à moudre le blé ou d'autres céréales ; principe d'usage : le blé était déversé dans le *catillus*, afin d'être moulu, entre la face interne du *catillus* et la face externe de la *meta*.

Objet n° 29 / pierre / planche XXXIX moulin à bras *(annexe p206)*
musée Zabana de Oran, 495, salle principale, cat. 495 ; bon état de conservation ; basalte local ; H. 88 ; ht. du *catillus* 45 ; D. sup. 58 ; D. inf. sur la *meta* 18 ; oreilles 45 ; L. 20 ; flèche 12 ; mortaise : ht. 11 - L. 7 - profondeur 10 ;
L. Demaeght, *Catalogue du musée d'Oran*, n°495, p.169 ;
description : nous retrouvons les mêmes éléments et le même principe d'usage que le moulin précédent, mais d'une facture beaucoup moins soignée ; le *catillus* est subcylindrique, avec des trémies très ébréchées entre les oreilles ; le *catillus* repose maladroitement sur la *meta ;*
commentaire et datation : même remarque que l'objet précédent ; la présence de deux meules à grain (objet n° 28 et 29), dans un point du site, sans précision, suppose l'existence de magasins ; Lethielleux précise (dans ses recherches non publiées) également que ces meules étaient accompagnées de pétrins de boulanger pour lesquels nous n'avons pas d'autre mention.

Objet n° 30 / pierre, meule de moulin à olives
dans les ruines du site d'Aïn Temouchent ; musée Zabana de Oran, cat. 498 ;
description : le *trapetum* servait à écraser la partie charnue de l'olive et à la séparer du noyau avant d'être pressée
Commentaire et datation : nous savons que deux huileries constituant des ensembles assez vastes, furent localisées sur le site d'Albulae, l'une à la périphérie du site, le second dans un quartier intérieur ; selon Lethielleux (dans ses recherches non publiées) cette meule fut probablement découverte dans l'une de ces hangars.

Divers

Objet n° 31 / bronze sculpture
musée Zabana de Oran, 426, réserve, cat. 426 ; bronze ; H. 3,5 ; D. 3,7 ;
description : petite tête en bronze avec des yeux en argent ;
commentaire et datation : cet objet, probablement de décoration, témoigne d'une famille riche.

Objet n° 32 / bronze plaque
musée Zabana de Oran, 436, réserve, cat. 436 ; bronze ; rayon du segment 3,2 ; côté 3,5 ;
description : plaque triangulaire en segment de cercle, fil enroulé et fragment de clou en bronze ;
commentaire et datation : l'utilité de cette pièce reste indéterminée.

Objet n° 33 / fer de lance avec douille
musée Zabana de Oran, 448, réserve, cat. 448 ; fer ; L. totale 234 ; L. de la lame 115 ; L. 0,3 ; D. de la douille 2,2 ;

commentaire et datation : arme dont la présence en ce site ne nous étonne pas puisque *Albulae* était un poste militaire.

Vestiges probables

L'existence de jarres destinées à l'expédition ou au stockage de l'huile, suppose l'existence d'ateliers de potiers et d'entrepôts.

L'intensité agricole attestée par la découverte des divers objets à finalité viticole, céréalière, suppose une activité boulangère ; par exemple des fours permettent la cuisson, une boulangerie permettant la vente…, impliquant diverses autres activités industrielles dans l'agglomération. Elle laisse de même supposer la présence d'un certain nombre de manutentionnaires, de transporteurs, d'attelages et de bêtes, de palefreniers… Le culte voué au dieu Mercure, dieu du commerce, permet-il de supposer des structures commerciales ? Remarquons qu'au nord-ouest, à quelques kilomètres d'Aïn Temouchent se situe *Camarata*, site portuaire ; puis qu'une voie partait d'AïnTemouchent vers *Siga*, point de convergence de toutes les voies.

Les inscriptions votives dédiées à diverses divinités attestent de structures religieuses : Mercure, dont un autel fut retrouvé, le Génie du lieu pour lequel on a de même découvert un autel. D'autres divinités : Bacchus (?), Diane, Virgo Caelestis, Osiris, pour lesquels nous pouvons supposer un ou des temples. Enfin certaines inscriptions dédiées aux empereurs témoignent du culte impérial.

Voies romaines

L'inscription n°24 découverte à *Albulae* indique: "après avoir garni la province de nouveaux postes, (l'empereur) a fait rétablir les bornes milliaires tombées de vétusté". Cette inscription est datée de 184, ce qui signifie qu'aux alentours d'Albulae le réseau routier existait avant cette date puisqu'on parle de la vétusté d'anciennes bornes milliaires. Mais nous ne pouvons dire à quel point ce réseau était développé. En fait nous pensons que dans un premier temps la grande voie, qui longeait l'Afrique d'est en ouest, se poursuivait à partir de *Mina* à *Tasaccura* - *Albulae* - *Siga*. Il est donc probable que la division en deux routes autonomes à partir de *Mina* dut intervenir plus tard. Puis, selon les dernières données historiques, le limes de la Césarienne (limes Sévérien, puisque c'est à cette époque que s'est étendue la conquête de l'Afrique du Nord) a commencé en 198 à l'est pour se poursuivre jusqu'en 201 à l'ouest. Or nous constatons qu'en 119, une unité militaire romaine, la *cohors I Flavia Musulamiorum* (inscription n°4), était déjà en place à *Albulae*. Ensuite, le premier dispositif militaire installé dans la partie sud de ces confins date de 208 à *Altava* (inscriptions n°36-37), c'est tout au moins la première inscription faisant référence à une unité militaire romaine en ce lieu, la *cohors II Sardorum*. La logique chronologique nous amène donc aux conclusions suivantes : en 119 existe déjà une position militaire à *Albulae*, en 184 Commode permit le cantonnement de postes non loin d'*Albulae*, en même temps il commande une opération de bornage dans ces mêmes lieux. La création de la *Nova Praetentura*, qui est la voie limitant les territoires du sud, débuta à l'est en 201 (nous y reviendrons plus loin). 208 est la date de l'occupation militaire la plus ancienne d'*Altava*. A cette date la *noua praetentura* avait déjà atteint l'ouest. Nous verrons dans la suite de notre étude des sites qu'à *Pomaria* et à *Altava*, des milliaires[1] furent trouvés sur un tracé menant à *Albulae*. Ainsi, de *Albulae*, au moins deux voies allées en direction du sud, l'une vers *Pomaria*, l'autre vers Altava. A mi-chemin d'*Altava* / *Pomaria* et d'*Albulae* se trouve le site de *Tepidae*. Il est certain que les deux voies passaient par *Tepidae*.

El Bekri révèle la réutilisation d'une voie antique : Casr Ibn Sinam (*Albulae*) – Tilimsân (*Pomaria*).

Enfin une voie ou tout simplement un sentier pourrait bien avoir existé entre *Albulae* et *Siga*.

Histoire du site

Période préromaine

Selon J. Lethielleux [manuscrit inédit] il y avait à Aïn Temouchent, une agglomération punique ou tout au moins libyque.

Aucune découverte archéologique concernant cette période n'est à noter. Mais nous nous basons sur la construction du temple de la déesse Caelestis, qui fut restauré ou reconstruit à l'époque romaine puisqu'une inscription nous renseigne sur le sujet (insc. n°10) ; il est probable que ce temple fut construit avant l'arrivée des Romains.

Période romaine

Organisation militaire

Le cantonnement militaire est à l'origine d'une position romaine dans ce qui était le *Praesidium Sufative*. L'inscription n°3 indique clairement que la *cohors I Flavia Musulamiorum* est à l'origine de la création du camp.

[1] *Pomaria - Albulae* insc. 78.

Insc.	corps auxiliaire	personnage	origine	grade	datation
n°3	*cohors I Flavia Musulamiorum*	*Lucius Seius Avitus*	?	*procurator*	117-118
n°14	*cohors II Sardorum*	*Claudius Rogatus*	Africain	*vexiliarus*	II-IIIe siècles
n°15	*numeri exploratorum germanicorum*?	*Ulpius Quetus*	Germain	*militis*	II-IIIe siècles
n°6	?	*Q---ius Ianuarius*	?	*ex decurione veteranus*	198-210
n°16	?	*Romanus Victorinus*	Germain	*militis germania inferiore*	?
n°23	?	*Aurelius Abiginaeus*	?	*decurio*	?
n°18	?	*Iulius Adventus*	Germain	*exploratorum batavorum*	II-IIIe siècles
n°10	?	?	?	*equites*	IIe-IIIe siècles
n°22	*X^e Gemina*	*Marcus?anius Iunius*	?	soldat de légion	?

Cohors I Flavia Musulamiorum[1]

Nous avons trace d'une cohorte de ce nom en Syrie[2] en 88. D'après ces deux diplômes militaires cette troupe postée en Syrie ne porte pas le nom Flavia. Nous apprenons que l'un des soldats reçut son diplôme au bout de 25 années de service. S'il n'a jamais changé de troupe durant ces 25 années cela signifierait que cette cohorte était en service vers 63. Ce qui remonte à l'empereur Néron et expliquerait que cette cohorte ne porte pas le nom des Flaviens. Cette troupe existait en 107[3] où elle est attestée en Maurétanie Césarienne[4] par le diplôme de Cherchell. Ceci dit en 107 nous sommes sous le règne des Antonins. Il est probable que cette unité pris le nom *Flavia* à une date (indéterminée) au moment où elle fut déplacée de la Syrie vers la Numidie.

Cette unité porte le nom d'une tribu numide. Elle a donc été constituée de Musulames puis envoyée en Syrie. Ceci faisait partie de la stratégie militaire qui était d'éloigner de leurs territoires des groupes ethniques rebelles. Or nous savons que les Musulames se sont rebellés avec les Gétules et les Garamantes en -26 et en l'an 6 de J.-C. Ce qui concorde avec la présence de cette unité en Syrie en ce début de siècle.

La *Cohors I Flavia Musulamiorum* était en poste à *Albulae*. Une seule inscription en témoigne, de ce fait nous connaissons peu de choses à son sujet. Cette cohorte a installé en 119 le poste militaire de Sufat (*Praesidium Sufative*), il s'agit, de la future *Albulae*. Le cantonnement de cette cohorte ferait suite à des révoltes maures, et des révoltes baquates sous Hadrien entre 117 et 122[5].

Cohors II Sardorum[6]

Il existe à Rapidum des inscriptions faisant référence à cette unité militaire. L'une d'elles est de nature honorifique, attestant Rapidum comme étant le camp de la *cohors II sardorum*. Cette unité fut semble-t-il levée en Sardaigne. C'est en 122 que ce camp fut établi, ce qui nous permet de savoir qu'elle n'était pas présente à *Albulae* avant 122. Les inscriptions témoignant de cette cohorte sont toutes d'origine africaine. La plus ancienne est une inscription de Rapidum. Elle date de 128.

La première garnison de cette cohorte est bien celle de *Rapidum*. Selon J. P. Laporte : "c'est probablement la *cohors secunda Sardorum* qui a fondé le camp de *Rapidum* peu avant 122". C'est ce qui expliquerait qu'à Rapidum les défunts militaires ne précisent jamais l'unité d'origine, "car elle va de soi".

Une seule inscription, n°14, fait référence à la présence de cette unité à *Albulae* en mentionnant un certain *Claudius Rogatus*, vexillaire de cette cohorte, ce qui conduit J. Laporte à s'exprimer en ces termes : "la mention du fils et de l'épouse paraît indiquer un séjour de la famille, mais n'implique pas forcément un établissement de la garnison de la *cohors II sardorum*. " Observons le tableau des corps auxiliaires nous constatons qu'à *Albulae* cinq militaires font partie d'unités non définies. Il se peut que ces soldats, tout au moins certains d'entre eux, fassent partie de la *cohors II Sardorum*.

Le grade de vexillaire permet de savoir que la *cohors II Sardorum* était une *cohors equitata* et se divisait en détachements, avec un groupe principal ; c'est un schéma que nous retrouvons dans une légion. Les différentes inscriptions témoignant de la présence de cette cohorte dans ces confins furent en grande majorité trouvées à *Altava* ; ce qui nous amène à supposer qu'*Altava*, était le camp de cette cohorte. Par conséquent, il est probable qu'*Altava* abritait le groupe principal et *Albulae* un détachement que l'on suppose provisoire puisqu'une seule inscription y fait référence.

[1] N. Benseddik, Les troupes auxiliares…, pp.58-59 ; J. M. Lassère, Le recrutement romain et les Musulami, pp.299-311.
[2] CIL XVI, 35 et JRS, 29, 1939, pp. 28-31.
[3] CIL VIII, 20978, ILS, 2003.
[4] CIL XVI 56 / IAlg, I, 1335.
[5] Spartien, *Histoire Auguste*, 12,7 : "Il établit un roi chez les Germains, réprima des soulèvement chez les Maures et obtint du sénat des actions de grâce".
[6] J. P. Laporte, Rapidum…, pp.37-47.

Il existe des inscriptions révélant un grade militaire dans une troupe dont nous ne connaissons pas le nom, mais dont il est parfois possible de deviner la nature. Ainsi une inscription, n°16, dont nous ne connaissons pas la date fait référence à un soldat, *Romanus Victorinus*, ayant servi en Germanie inférieure. Cela pourrait-il signifier qu'une troupe de Germanie inférieure fut déplacée et cantonnée dans cette région d'Afrique ? Nous savons qu'à Ténès se trouvaient des soldats de la *Legio I Minervia* de Germanie inférieure[1]. Il pourrait donc s'agir d'un détachement de la *Legio I Minervia*. A moins que ce personnage se soit installé à *Albulae* après son service.

Une autre épitaphe, n°18, présente à *Albulae*, un *Iulius Adventus*, éclaireur Batave. Nous connaissons le *numerus exploratorum Batavorum*[2] qui était en poste en Hollande[3] remontant à l'époque de Septime Sévère et Caracalla. Cette unité serait-elle venue en Afrique Peut-être même en compagnie de la *legio I Minervia*. Selon J. Cagnat[4], cette unité d'*exploratores Batavi* aurait été envoyée en Maurétanie Césarienne dans le but bien précis d'expédition. M. Bang[5] pense plutôt qu'elle fut définitivement transférée au cours du IIIe siècle, en Afrique. Tous deux s'entendent donc pour affirmer la venue de cette unité sur le territoire africain.

Deux inscriptions, n°6 et n°23 désignent, *Q---ius Ianuarius*, ancien décurion entre 198-210 et Aurelius Abiginaeus décurion (non daté). Nous savons que le *decurio* était le chef d'une *decuria* donc d'une subdivision de cavalerie. Mais nous ignorons de quelle aile il s'agit.

L'inscription n°22 révèle l'existence d'un soldat de la *legio X Gemina* dont la stèle funéraire fut découverte à *Albulae* : *M(arcus)* ?*anius Iunius Capito* est de grade inconnu. La dédicace est faite par Iulius Primus *signifer* de la *legio*. Le texte précise que *Iulius Primus* est héritier. Est-il héritier de *M(arcus)* ?*anius Iunius Capito* lui-même ou de la fonction militaire que ce dernier occupait. Pourtant nous ne décelons, de par l'onomastique, aucune parenté. Cette inscription signifie-t-elle qu'un détachement de cette légion, dont le poste d'origine est Vienne, aurait été envoyé dans ces confins maurétaniens ? Cette légion est attestée en Tingitane, à *Volubilis*[6], sous Caligula et Claude. Cette unité venait d'Espagne. S'agi-t-il d'un vétéran installé à *Albulae*, ou est-il question d'un détachement venu soutenir les troupes d'Albulae probablement à un moment critique ?

Organisation civile

Dates	Désignations	Références documentaires
119	*Praesidium Sufative*	inscription n°3
299	*reipublicae albulensium*	inscription n°7
508	*Safar ?*	inscription n°29

Les inscriptions n°3 et 7 résument à elles seules l'évolution qu'a connu *Albulae*.

En 199 une inscription traduit l'hommage d'une statue d'argent à Septime Sévère (insc. n°4), par un officier retraité, pour l'honneur qui lui a été conféré de plusieurs magistratures. La question que nous nous posons : où *Q[---]ius Ianuarius* a-t-il accompli ses magistratures ? Car s'il les a effectuées à *Albulae*, alors cette dernière était un municipe sous Septime Sévère. Ce personnage était à cette époque un décurion de l'armée en retraite. Cet homme ayant géré plusieurs magistratures, réside dans la localité où il a fait hommage à Septime Sévère, il est donc probable et logique qu'il ait exercé son rang de décurion en cette localité. Le *Praesidium Sufative* était alors probablement une cité pérégrine.

En 299, l'inscription n°7, certifie le statut de *Praesidium Sufative*, devenue, à une date indéterminée, *Albulae*. Ce changement de toponyme fait très certainement suite à cette promotion de statut. Nous avons pour la première fois mention d'une agglomération civile puisque *Albulae* est dite *res publica*. Ainsi Albulae était devenue un municipe, attestant de l'existence d'une commune romaine, avec une vie municipale structurée. En effet nous apprenons l'existence de *duumvirs* : *Caius Iulius Gaitatis Iunior* et *Lucius Seius Felix*. Les *duumvirs* sont deux magistrats supérieurs en charge dans une cité. Ils étaient investis du pouvoir de police et de justice. Cette même inscription fait état de deux édiles : *Lucius Arii Privati* et *Caius Muci Muciani Iunioris*. D'après leur fonction, tous deux sont chargés de la juridiction des marchés (peut être l'approvisionnement de la ville). Enfin *Caius Iulius Fortunatus* est *curator et dispunctor* de la république d'*Albulae*. En fait, il est *curator rei publicae* à savoir administrateur des finances et des biens de la cité d'*Albulae*. De l'étude des curateurs d'Afrique du Nord, par F. Jacques[7], il en ressort que cette institution remonte au plus tôt aux Sévères. Les curateurs sont faiblement présents en Césarienne. Leur mission avait un caractère temporaire. Dans un autre article, F. Jacques[8] réactualise le rôle des curateurs dont la fonction était loin de traduire celle d'un simple contrôleur, mais au contraire celle

[1] Cette légion fut installée en Afrique afin de renforcer la XXIIe Primigenia ou tout au moins la vexillation de cette légion ; ceci en remplacement de la légion III Auguste que Gordien III avait supprimée.
[2] N. Benseddik, op. cit., p.71.
[3] C.I.L. XIII, 8825 ; inscription datée : 198-209.
[4] J. Cagnat, L'armée romaine d'Afrique…, p.249.
[5] M. Bang, Die Germanen in Röm, Dienst., p.52.
[6] C.I.L. XIII, 5093-94.
[7] F. Jacques, A.N.R.W. I, 10, 2, 1982, pp.62-135.
[8] F. Jacques, Le privilège de liberté…, "curateurs et curatelles d'Afrique du Nord", pp.221-247.

d'un arbitre et d'un recours. Par ailleurs G.P. Burton[1] démontre au moyen de documents des époques tétrarchiques et constantiniennes que le *curator rei publicae* devient un magistrat local, aux responsabilités élargies.
La certitude que nous avons, grâce au témoignage épigraphique, est l'évolution d'un statut militaire à un statut municipal, au moins en 299.

Urbanisation

En 118, des travaux d'aménagement sont achevés. Nous le savons grâce à une inscription officielle en l'honneur de l'Empereur Hadrien (insc. n°3). Quels sont ces travaux d'aménagement à une époque où la localité est encore un camp militaire ?
Nous savons qu'*Albulae* était assez prospère, ayant mérité une promotion qui la fit passer du rang militaire à celui de municipe ou colonie. Il ne nous a pas été possible de dresser un plan de la cité, car les données sont trop éparses en dehors du fait qu'il ne reste plus grand chose des traces archéologiques. Mais certaines de ces traces sont assez riches de sens pour que nous puissions nous rendre compte du degré de richesse de cette localité.

L'inscription n°6, fait référence à l'offrande d'une statue en argent, à l'empereur Septime Sévère. Cette statue était-elle publique ? Auquel cas il est évident que la statue reposant sur l'inscription prenait place en un lieu public : une place ?
Entre 198 et 211 (insc. n°4), en 201 (insc. n°5) deux dédicaces à Septime Sévère traduisent-elles de nouveaux édifices, de nouvelles habitations civiles ?
Les égouts découverts par J. Lethielleux sont également les traces d'une urbanisation. Au même titre que des souterrains faisant certainement office d'entrepôts.
Albulae devait être un lieu commercial important dans ces confins. Des magasins, des huileries à hangars assez vastes, ainsi que de grandes citernes y furent découvert. Concernant les huileries et les grandes citernes, il se pourrait qu'elles aient appartenu à un grand propriétaire.
Enfin, trois chapiteaux témoignent de l'existence d'un ou de plusieurs édifices à colonnes. S'agissait-il de monuments civils ou religieux ?
L'inscription n°8 révèle la construction d'un aqueduc acheminant l'eau jusqu'à une propriété privée, ce qui montre qu'il existait des familles assez riches à *Albulae*.
Pour finir un certain nombre d'objets rend compte d'une vie domestique riche, notamment les objets précédemment étudiés.
Un pilastre portant l'enseigne du phallus suppose une maison.
Comme *Siga* et *Camarata*, en dehors des vestiges découverts, nous ne pouvons qu'émettre des hypothèses quant à ce qui aurait pu exister. D'une part *Albulae* était devenue un municipe ou une colonie, un statut qui implique très probablement des édifices civiques, à l'image de son rang. D'autre part les inscriptions votives dédiées à diverses divinités attestent d'une structure religieuse urbaine puisque ces dédicaces furent découvertes au sein même du site : notamment le temple de *Dea Maura* (inscription n°7) en 299 et celui de la déesse *Caelestis* entre le IIe et le IIIe siècle (inscription n°10), dont les inscriptions précisent la restauration. Le culte impérial est également attesté. Il ne s'agit donc pas de culte de campagne. Encore que nous verrons qu'il est souvent difficile de distinguer noyau urbain et campagne proche (que nous différencions de la vaste campagne).

Cultures et Ressources naturelles

L'oued Hallouf occupe les abords du site d'*Albulae*. Les terres du site sont fertiles et propices à une agriculture dont l'exploitation antique est attestée. Rappelons que les sols, anciennement volcanique, sont propices à une culture de bonne qualité, notamment la céréaliculture. Les traces d'une culture viticole importante témoignent donc d'une seconde activité agricole.
Seul un objet, une amphore, révèle un probable stockage du vin (objet n°1).
Les vastes hangars d'huilerie, parmi lesquels une meule de moulin à olives (objet n°30), témoignent d'une production d'huile en assez grande quantité. Ce qui implique une culture d'olivier tout aussi importante, puis un commerce en conséquence.

Un certain nombre d'inscriptions d'*Albulae* furent gravées sur du calcaire local. Une carrière de calcaire était donc exploitée non loin du site.

Culte

Paganisme

Saturne[2]

Une stèle permet d'identifier la présence du culte de Saturne à *Albulae*. En effet, l'objet n°13, dont la partie supérieure est mutilée, présente dans sa partie inférieure ce que nous reconnaissons être deux personnages séparés par un autel. Le registre inférieur présente deux ovins, séparés par un autel. Nous savons qu'*Albulae* avait une activité agricole, c'est ce qui expliquerait la présence du dieu Saturne, outre le fait qu'il est également la

[1] G.P. Burton, « The curator reipublicae », Chiron IX, 1979, pp.465-487.
[2] cf p.35.

figure du dieu maître. Existait-il un sanctuaire ou un temple dédié à Saturne ? Aucun élément ne nous permet pour le moment de l'affirmer ou de le nier. Ce qui est certain c'est qu'*Albulae* possédait plusieurs dieux.

Caelestis[1]

Tanit était la patronne de Carthage. Elle est assimilée à Caelestis. En effet, Tanit signifierait sans grande certitude "la neuve", "la fiancée"[2]. Cette divinité ancienne a absorbé des caractères de divinités hellénistiques et orientales, faisant d'elle la *Virgo Caelestis*. Caelestis est reconnue comme la déesse Africaine.
Le nom de cette divinité n'apparaît qu'à la fin du Ier siècle. Avant cela les Romains reconnaissaient en la maîtresse de Carthage la déesse Junon. C'est cette apparition du nom de Caelestis qui crée la différence entre Junon et Caelestis héritière de l'image de Tanit pour les Africains.

Caelestis, dont le nom lui-même est une épithète, en possède d'autres : *augusta, domina, magna, sancta, aeterna, virgo, invicta*. *Augusta* est le titre le plus fréquent. *Domina* (du nom *Rebbat*) et *Magna* sont des épithètes sémitiques héritées de Tanit. *Sancta* est plus souvent utilisé dans la langue sémitique. Elle est également dite *Virgo*, état qu'elle aurait hérité de Tanit. Mais cette épithète est rare. Enfin elle est dite invaincue, *Invicta*, épithète que l'on retrouve souvent dans les cultes orientaux.
Touts ces épithètes décrivent donc Caelestis comme une déesse céleste, déesse de la fécondité, et peut-être déesse guerrière. Le lion est son attribut principal. Le taureau, symbole de la puissance génératrice et le bélier, symbole céleste, sont plus rarement ses attributs animaliers. Elle partage ces attributs avec Saturne qui est en fait sa divinité parèdre. La couronne tourelée, le calathos, le voile le sceptre et la lance sont les objets attributs de la divinité. Comme Saturne, elle est maîtresse des animaux.

Pour une grande partie des fidèles Caelestis était la divinité agraire. C'est certainement la fonction qu'elle régissait à *Albulae*. Des *equites* (inscription n°10) reconstruisirent le temple détruit de la grande déesse vierge Caelestis, "sur l'ordre même de la divinité".
La présence d'une stèle dédiée à Saturne nous laisse supposer que les divinités Caelestis et Saturne étaient les divinités poliades de la cité d'*Albulae*. Ce couple divin avait peut être un sanctuaire en commun. La présence de ce couple dans cette localité pourrait bien être antérieure à l'arrivée des troupes romaines. Dans l'étude toponymique nous avons établi la probabilité qu'*Albulae*, de son ancien nom *Sufative*, aurait été une localité (ville?) africaine, peut-être punique ? En ces cas, il ne serait pas étonnant que l'origine de ce couple remonte à ces temps anciens.

Mercurius

Quelle est l'origine de ce dieu ? Est-il grec, punique ou romain ? *Hermès-Sakôn* était le messager des divinités punique, Tanit et Baal Hammon. Il se peut que cette fonction du dieu Mercure ait été conservée lors de la romanisation. Le nom de cette divinité n'apparaît en Afrique qu'à partir du IIe siècle.
Le Mercure africain diffère sensiblement du Mercure romain. Rappelons que le Mercure romain est un personnage aux pieds ailés, la tête coiffée du pétase. Il préside aux opérations commerciales, des structures aux voies commerciales. Il est le messager et l'interprète des dieux. Il guide les âmes. Enfin, il protège les jeunes sportifs[3].
En Afrique, Mercure est très souvent associé, voir assimilé à Silvain[4]. Ce dernier est un protecteur de la végétation arbustive. Le scorpion qui est un de ses attributs, symbolise la terre. Cet attribut est très certainement le souvenir d'un dieu africain auquel Silvain fut associé, probablement du à leur fonction commune de protection de la végétation. Le bélier ou la chèvre, la tortue et parfois le coq sont des autres attributs. Le bélier est un symbole céleste, signifiant plus précisément le pourvoyeur de pluie. Il existe des cas ou Silvain est distinct de Mercure[5]. L'assimilation de Silvain et de Mercure est indéniable. Elle est notamment vérifiée près de Constantine à *Castellum Mastarense*[6], où le dieu Silvain est représenté avec les attributs du dieu Mercure africain, que nous avons cités plus haut. Une inscription découverte dans la plaine du Sers, en Tunisie[7], traduit les aspects du dieu Silvain. Il est décrit comme la divinité des champs ensemencés (*omnisata terra*), de la forêt verdoyante (*viridant nemus*), dont le culte est voué en pleine nature, dans des sanctuaires recouverts de feuillages et dans des bois sacrés. C'est en tout cas vrai en Proconsulaire et bien probablement ailleurs en Afrique.

Le caractère principal du Mercure africain[8] est celui de protéger la végétation. Il est plus particulièrement le protecteur de l'oléiculture. Parmi trois inscriptions de Lambèse, dédiées au culte de Mercure,

[1] S. Gsell, H.A.N.N. IV, pp.243 et s. et 261 et s. ; J. Toutain, Cultes païens… III, pp.29-37 ; M. Leglay, *Saturne Africain*, pp.215-222, 233-236 ; M. Leglay, « Caelestis », Enc. Berb., 1992, pp.1696-1698.
[2] selon G. Dossin, dans une communication à l'Inst. Et. Gr., Alger, 1958.
[3] M. Leglay, *Saturne Africain*, p.244.
[4] J. Toutain, Cultes païens…, pp.266-267 ; M. Leglay, *Saturne Africain*, pp.242-245.
[5] *Rapidum*, C.I.L. 9195.
[6] C.I.L. 6355.
[7] L. Chatelain, « Le culte de Silvain en Afrique et l'inscription latine de la plaine du Sers (Tunisie) », M.E.F.R., 30, 1910, pp.77-97.
[8] W. Déonna, « Mercure au scorpion », Latomus XVIII, 1959, pp.52-66, pp.249-261.

étudiées par M. Leglay[1], l'une est consacrée à un Mercure rural protecteur des huileries et de la végétation arbustive. Cette protection de l'oléiculture par le dieu Mercure est également observée par P. Trousset dans l'étude d'inscriptions de Kriz[2] (sud tunisien). Il applique cette fonction du dieu Mercure à toute l'Afrique du Nord.

Ceci pourrait expliquer la présence de cette divinité à *Albulae*, où un autel, dédicacé au dieu Mercure fut découvert (inscription n°11). Nous avons en effet étudié la présence de l'oléiculture à *Albulae*. A 100m de l'oued Malah non loin du site d'*Albulae*, une autre dédicace au dieu Mercure fut découverte. Elle date de 150 (inscription n°9). Il est possible que cette inscription ait servi à protéger une voie commerciale.

Dea Maura

Une inscription découverte à *Albulae* (inscription n°7) révèle l'existence d'une *DEA MAURA*. Pouvons-nous faire le rapprochement avec les *DII MAURI* ou s'agit-il de la déesse Diane ?

La mention d'une statue primitive, dans l'inscription n°7, laisse entendre que cette Dea Maura est une divinité bien précise et bien connue avant 299, et dont le culte était bien antérieur à 299, puisque l'inscription révèle la restauration du temple de la déesse. Le *dispunctor* et le *curator* de la cité présidant la cérémonie de réfection du temple, il est presque certain, d'après le caractère officiel de l'inscription, que ce culte était organisé d'une manière régulière et officielle. D'autant qu'une sculpture à laquelle l'inscription fait référence, et dans laquelle Héron de Villefosse aurait reconnu *Diana Augusta Maurorum*[3], fut retrouvée.

Une statue semblable fut découverte à Thamugadi[4]. "la *Dea Maura* peut donc être assimilée dans une certaine mesure à *Caelestis*, qui porte une fois au moins en Afrique romaine le nom de *Diana Caelestis* et dont le symbole le plus fréquent est le croissant lunaire ; qui d'autre part, ressemble fort, nous l'avons vu, à la déesse Isis, et qui reçut, dans le sanctuaire de Siagu, les traits caractéristiques du *Genius Terrae Africae*"[5]. Seulement il existait un temple dédié à la déesse Caelestis (insc. 10). Il est donc peu probable pour que *Dea Maura* soit Caelestis. Les populations connaissaient bien leur déesse, mais elle reste pour nous d'identification incertaine car nous savons que Diane[6] et Cérès[7] ont été qualifiées de *Maura*.

Christianisme

Les inscriptions dont le caractère chrétien est assuré ne sont pas nombreuses à *Albulae*. Elles sont au nombre d'une vingtaine sur un total d'environ soixante-dix inscriptions funéraires. Ces chiffres sont-ils révélateurs de la faible communauté chrétienne ?

Excepté les documents épigraphiques, nous avons le témoignage de la *Notitia*[8] de 484, dans laquelle figure le nom du siège épiscopal *Albulensis*[9], occupé par l'évêque Tacanus. Cet évêque catholique est mentionné lors du concile de l'année 484, se tenant à Carthage. Il se situait au 79e rang de la liste de la province de Maurétanie Césarienne.

Aïn Tolba

Aïn Tolba est située sur une colline, en point dominant (au lieu dit Sidi Sliman), qui est le centre de l'actuel Aïn Tolba. Seule une inscription funéraire latine [CIL VIII 21664] y fut découverte.

Aïn Khial

Aïn Khial est situé à une douzaine de kilomètres au sud, sud-ouest de Aïn Temouchent. L'oued Khial y coule dans une tranchée profonde, creusée dans une coulée basaltique, avec autour des coulées prismiques, recouvrant des boues volcaniques, elles-mêmes supportées par des scories mélangées de terre alluvionnaire. Cette terre noire est particulièrement propre à l'agriculture.

Cette localité possède des traces d'aménagement romain fournissant de l'eau à une ancienne position romaine "dont les pierres réemployées se trouvent dans les alentours"[manuscrit inédit].

---

[1] M. Leglay, « Inscriptions inédites de Lambèse se rapportant au culte de Mercure », B.A.C., n.s., 3, 1967 [1968], pp.661-669.
[2] P. Trousset, « Mercure et le limes, à propos des inscriptions de Kriz », CTHS, 1986, pp.661-669.
[3] B.A.C., 1892, p.145
[4] A. Ballu et R. Cagnat, Musée de Timgad, 1903, pp.12-13.
[5] A. Merlin, *Le sanctuaire de Baal et de Tanit près de Siagu*, Paris, 1910, pp.9-10.
[6] CIL VIII 8436.
[7] ILAlg 2033 ; B.A.C., 1935, p.348.
[8] Victor de Vita, textes établis, traduits et commentés par S. Lancel, Paris, 2002.
[9] M.G.H. aa, III, 1, p.69 = C.S.E.L. 7 p.130.

A 5 km au nord-est de cette source, une trentaine d'inscriptions funéraires latines ont été réutilisées. Ces vestiges sont-ils les restes d'une agglomération ? L'importance numérique des inscriptions prouve tout au moins un groupe d'habitations.

Insc.	corps auxiliaire	personnage	origine	grade	datation
n°25	*cohors II Sardorum*	*Sextus Iulius Ingenus*	?	*praepositus* ?	?
n°25	*ala exploratorum Pomariensium*	*Sextus Iulius Ingenus*	?	*praepositus* ?	?
n°25	*ala exploratorum Pomariensium*	*Caius Aelius Victorius*	?	*curator*	?

A une date que nous ne connaissons pas, la cohorte II Sardorum (se rapporter au site de Aïn Temouchent) et l'*ala exploratorum Pomariensium* (site de *Pomaria*) sont attestées à Aïn Khial où l'inscription n°25 fut découverte. Le texte indique également la présence de cette cohorte à *Pomaria*. Un même *Sextus Iulius Ingenus*, est dit *praepositus* de l' *ala exploratorum Pomariensium* puis de la *cohors II Sardorum*. Il préside à une dédicace au dieu *Aulisva*.
Remarquons que c'est la seule inscription militaire découverte en ce lieu. Elle fait référence à deux unités en poste à *Pomaria*, situé à une quarantaine de kilomètres au sud. Nous en déduisons que Aïn Khial abritait une position militaire d'un degré certes inférieur, mais que nous ne savons pas encore déterminer. Cela signifie que cette aile n'était pas fixe, mais au contraire qu'elle était mobile à l'intérieur d'un dispositif militaire non défini pour le moment.
Aucune borne milliaire ne nous permet de connaître la voie, ou les voies au départ de Aïn Khial. Mais notons que cette localité se trouve sur le tracé de la voie *Albulae* / *Pomaria*. Il est probable qu'une voie, ou tout simplement un sentier reliait Aïn Khial à l'ouest, à Aïn Tolba, puis à l'est, à Aïn Bridj.

Epigraphie : CIL VIII sup. 21704, 21705, 21706
Inscription n° 25 - *lecture O. Mac Carthy*
Découvert à une date inconnue, "pierre encastrée dans un mur de la ferme Fages, située à 3,5 km.au sud ouest d'Aïn Khial ; musée de Tlemcen?; grès grisâtre.
C.I.L. 21704 O. Mac Carthy, Rev. af. 1856, p.88; L. Demaeght, B.S.G.A.O., 1888, p.299 ; ILS 2634 ; A.E., 1889, 54 ; N. Benseddik, n° 165, p. 197 ; J.P .Laporte, n° 11, p. 54 ; M. Lenoir, Afr. rom. III, 1985, pp. 295-306.

deo sancto | aulisvae | c(aius) ael(ius) victo[r] | cu[rant]e s(exto) iulio [in]genio p[r(aeposito) ? al(ae) expl(oratorum)] | pom(ariensium) et [coh(ortis) II] | sard[orum].

Au dieu saint Aulisva, Caius Aelius Victor , par les soins de Sextus Iulius Ingenius préposé à l'aile des éclaireurs de Pomaria et la cohorte II de Sardes.

Dédicace au dieu *Aulisva* ; datable aux II-IIIe siècles d'après la présence des unités militaires.
S'il est bien question d'un *praepositus*, cela signifie alors qu'un chef commandait à la fois une aile et la cohorte des Sardes.

Aïn el Bridj[1]

Les objets découverts en ce lieu sont : des inscriptions funéraires [CIL VIII sup. 21707-21714], un vaste bassin rectangulaire de 20 m sur 13 m sur un mamelon, non loin des stèles funéraires non datées, une lampe, un fragment de *dolium*, un grand vaisseau en terre cuite pour le vin nouveau. Le bassin était une fontaine aménagée par les Romains. Le matériel archéologique traduit tout de même un établissement permanent, ceci dit indéterminé.
Le fragment de *dolium* peut signifier que du vin nouveau était probablement exploité et stocké en attendant d'être acheminé. Mais les stèles funéraires qui furent découvertes sur le site témoignent d'un habitat. L'exploitation de ce vin était alors peut-être simplement destinée aux besoins locaux.

Aïn Bridj se situe à environ quatorze kilomètres au sud d'*Albulae* qui est une station commerciale. Le site repose également sur le tracé de la voie *Albulae - Pomaria*. S'agit-il d'une localité de la grande campagne ? Ces cultures de vignes servaient-elles également à fournir *Albulae* ou encore *Siga*, qui rappelons-le possédaient leur propre vigne, voire à un commerce d'exportation ?

Objet n° 34 / céramique fragment de lèvre de dolium, probablement de la forme que nous connaissons à *Altava* ; Vegas, tipo 49

[1] S. Gsell, A.A.A., feuille 31,16.

musée Zabana d'Oran, 172, réserve ?, 172 ; terre rouge ;
commentaire et datation : marque CD ; ce fragment n'est certainement pas un cas isolé, il devait exister un certain nombre de dolia, comme nous le verrons à *Altava*, probablement le témoignage d'une activité agricole ou viticole dans la région proche de *Albulae*.

Objet n° 35 / lampe / Ponsich, variante du type III *(annexe p203)*
musée Zabana d'Oran, ABC 01, salle principale - vitrine 10, 364 ; mauvais état de conservation ; bec consumé ; dégradation de la matière sur le pourtour de la lampe ; terre blanche ; L. 12,7 ; l. 8,7 ; ht. anse 3,8 ; ht. bec restant 2,6 ;
traitement de surface : surface passablement polie / pâte blanchâtre lourde et homogène / deux couleurs laissent supposer que cette lampe reçue au moins un engobe dont la couleur jaunâtre se confond presque à celle de la pâte ;
forme : facture grossière / réservoir circulaire s'ovalisant légèrement dans son axe anse - bec / médaillon uni, circulaire et concave / bandeau plat, étroit et continu, isolé du médaillon d'une petite incision circulaire / un orifice de remplissage / bec rond et massif / anse en queue massive, non forée, surélevée ;
décors : bandeau : double palme en bas-relief ;
usage : domestique ou funéraire ; trace de combustion au niveau du bec ;
commentaire et datation : moulage ; lampe dite de transition car le réservoir prend une forme circulaire s'ovalisant, avec un médaillon démuni de décor, ce qui caractérise les lampes païennes, puis une anse non forée, que nous rencontrons à la période chrétienne - ainsi nous datons cette lampe au IIIe siècle.

Aïn Tekbalet[1]

Une carrière d'onyx y était exploitée par les Romains. Le seul vestige est un petit vase. Peut-être s'agit-il simplement d'un lieu d'exploitation.

Objet n° 36 / céramique petit vase
musée Zabana d'Oran, 249, réserve ?, 249 ; col brisé ; terre rouge ; H. 6 ; D. 5,5
commentaire et datation : ce petit vase est le seul objet qui fut découvert à Aïn Tekbalet

Tepidae[2]

Sidi Abdeli

Historique des recherches

Cette localité n'a connu aucune investigation, si ce n'est le seul, mais non négligeable, intérêt porté par J. Lethielleux [manuscrit inédit].

Témoignage des anciens et des auteurs arabes

Le Géographe de Ravenne III, 9, p.160, indique Tibda après Dracones. Puis selon El Bekri "de là on se rend à Tafda, grande ville renfermant une nombreuse population et située sur deux rivières, dont l'une provenant d'une source thermale, fournit la boisson des habitants et met en mouvement tous les moulins.", [p. 274].

Position topographique du site

Le site se trouve non loin de la rive gauche de l'oued Isser, à proximité d'une source chaude comme l'exprime son toponyme latin. La qualité de cette source provient de son origine volcanique.

Vestiges

Voici ce qu'en dit J. Lethielleux : "autour de cette source d'origine volcanique, l'implantation romaine était dense. En étudiant attentivement le terrain et en s'aidant des traditions locales, l'on distingue des éléments très différenciés qui n'ont toujours pas été considérés séparément".
On pouvait encore voir dans les années 1970 les vestiges des anciens thermes romains, à l'intérieur même des bains arabes modernes. Puis à 4 km de ces bains les traces au sol d'un camp militaire (dont nous ne connaissons pas l'importance) : "l'on voit les restes d'un poste".

[1] S. Gsell, A.A.A., feuille 31, 34.
[2] S. Gsell, A.A.A., feuille 31, 35.

Vestiges probables
Il existe une plantation d'oliviers qui remonterait aux temps antiques ; mais l'olivier ne caractérise pas une position romaine, car nous savons que la culture de l'olivier était pratiquée avant l'arrivée des Romains.

Voies romaines
Tepidae est un carrefour où convergent deux voies venant du nord vers *Albulae* et *Ad Dracones* et deux voies remontant du sud de *Pomaria* et d'*Altava*. Le Géographe de Ravenne cite dans l'ordre, *Dracones* , *Tepidae*.

Histoire du site
L'espace qui sépare les bains du *castellum* (4 km) traduit une occupation de terrain qui n'est pas des moindres. Car cela traduit un noyau d'occupation d'au moins deux kilomètres.
Aucun élément ne nous permet d'établir même un minimum chronologique, puisque nous n'y avons découvert aucun matériel archéologique, pas même une inscription. Ce qui est certain c'est que ce lieu a reçu un toponyme latin et qu'il ne s'agit pas d'un poste militaire. Quoi qu'en dise O. Mac Carthy aucune inscription ne permet pour le moment de supposer l'existence d'un poste militaire à *Tepidae*.
Se peut-il qu'en fait *Tepidae* ne fût pas une ville, mais une station thermale ? Puisqu'il y fut découvert des bains publics, et que le toponyme se rapporte directement à cette fonction. D'autant que le site se situe à un carrefour. S'il est bien question d'une station thermale, cela signifie alors que ces confins occidentaux étaient bien plus romanisés que les faibles recherches les laissent supposer.

Calama[1] ?

Damous *(annexe p182)*

Histoire des recherches
S. Gsell n'approuve pas la localisation de *Calama* à Damous.
Les premières prospections, sur la place de Mechera Gueddara, datent de 1886, par le docteur Massounaud, médecin major au 144^{e} de ligne.
En 1887, J. Canal vint sur le site, suivi de E. Janier en 1952. Ce dernier a consigné ses observations sur un cahier des fouilles en 1954, dont le seul exemplaire se trouve à Oran.

Témoignage des anciens
La seule mention que nous ayons sur ce site est celle de Ptolémée, lib. IV, Cap 2, 6, Müller, p. 605, si la *Celama (Kelama)* de ce dernier est bien Damous.

Position topographique du site
Le site, situé dans le Djebel Fillaoussene, repose sur un monticule d'une centaine de mètres de haut, sur la rive droite de la Tafna, à environ 2 km au nord du Caravansérail de Mechera Gueddara, dans une boucle du fleuve. Les berges très élevées de ce monticule tombent à pic sur la Tafna. C'est en contrebas que nous pouvons constater la présence de marécages. La vallée large de 1500 m prend place entre les plateaux de Zenata à l'est, et les Monts des Trara à l'ouest.
Damous, dont le toponyme arabe traduit la réalité topographique, signifie voûte, cavité ou souterrain.

Vestiges
L'ensemble de ces vestiges décrit globalement, d'après J. Canal, un camp militaire d'ampleur indéterminée. Mais aucun indice ne nous permet de le certifier.
Une poterne permettait d'accéder au fleuve. C'est en ces lieux que J. Canal suggère la position d'un camp romain. Ce gué aurait servi à protéger l'accès de la Tafna à Méchera Gueddara. En effet, nous savons que Mechera Gueddara est un point de la voie *Numerus Syrorum - Siga.*
Au point du site se trouve un monticule aplati de 100 m de large sur 200 m de long avec une enceinte rectangulaire. Les traces au sol sont marquées par des murs de pierres sèches. Sur les flancs de ce monticule, des traces de facture romaine sont signalées par J. Lethielleux [manuscrit inédit].
D'autres constructions sont localisées sur la rive gauche, sur un plateau. On y trouve les traces d'une activité agricole.
J. Canal découvrit également un milliaire, MP [XXI] érigé par Titus Aelius Decrianus entre 218-223, mais nous n'en avons plus trace.
C'est dans son manuscrit non édité que J. Lethielleux relève les vestiges de constructions permettant de localiser cinq points qui, semble-t-il, sont pour une majorité des maisons. L'ensemble du plateau est recouvert de

[1]Publications : J. Canal, « Monographie de l'arrondissement de Tlemcen », B.S.G.A.O., 1886, pp.49-66 ; S. Gsell, A.A.A., feuille 30, 11 ; P. Courtot, « Une ancienne cité romaine, Damous », Bulletin des amis du vieux Tlemcen, 1954 ; P. A. Février, « Aux origines du christianisme en Maurétanie césarienne », M.E.F.R.A., 98,1, 1986, pp.805-809.

vestiges divers. Notamment des pierres plus ou moins taillées, au milieu desquelles : divers débris, de toutes dimensions, de *dolia,* que J. Lethielleux décrit comme grossiers d'après "l'épaisseur de la poterie" ; des quantités d'anses de poteries : certaines grosses de 12 cm de long, puis de plus petites plus ou moins fines ; de nombreux tessons de récipients "aux courbures les plus variables, allant de récipients plats comme des assiettes jusqu' aux ustensiles les plus pansus".
Entre les maisons A et C du croquis établi par J. Lethielleux, des pierres plus ou moins taillées ont semble-t-il appartenu à des constructions. J. Lethielleux pouvait encore y voir des traces de ciment antique. Les restes de ce type sont localisés sur tout le plateau, mais sont en plus grand nombre dans cet espace. C'est au milieu de ces pierres que J. Lethielleux trouva des restes plus ou moins importants de moulins à grains, taillés en forme de "diabolo" (donc biconiques) dans des pierres volcaniques : au moins 4 meules supérieures (*catellus*) avec oreille facilitant les mouvements de rotation et sans doute 5 meules inférieures en forme de cône avec rainure longitudinale perpendiculaire, dont une presque intacte et une autre à demi, ce qui permit de mesurer 55 à 65 cm de haut et 50 cm de diamètre maximum.
Ces vestiges comprenaient également un grand fragment d'environ 1/3, d'une table de pression de moulin à huile, avec une rainure bien circulaire profonde de 4 cm et large de 8 cm, un bec verseur proéminent. S'agit-il de celle qui fut signalée par P. Courtot en 1954 ?
Entre les maisons D et E, J. Lethielleux découvrit d'autres morceaux de moulins à grains. Les abords des maisons sont plus riches de vestiges, les habitants y avaient des pressoirs. Un contrepoids de pressoir à huile en témoigne. L'énorme pierre intacte mesurait 1m 82. A chaque extrémité, subsistaient de hautes queues d'aronde. L'une d'elles a conservé ses arêtes, partiellement ébréchées, inclinées, servant à maintenir les bois de deux supports de treuil.
Dans la cour intérieure d'une des maisons, une grande pierre, très régulièrement taillée, monobloc de 1 m 76 de long de 0 m 70 de large et de 0 m 40 de haut, sert de banc ou de table ; elle ne porte aucun signe. D'après la population locale, la bonne qualité de pierre laisserait croire qu'elle provient d'une carrière de Maghnia.
Dans le vestibule d'une autre maison, une grosse amphore, du genre *dolium*, ventrue aux parois épaisses, sans anses, avec col très court, absolument intacte, sert aujourd'hui à contenir la provision d'eau. Elle mesure 1 m 20 de haut.
Dans la cour intérieure de la maison voisine, on retrouve une autre amphore d'un même genre. Elle a 1 m 10 de haut, son col est quelque peu ébréché. Elle est caractérisée par sa forme pansue, légèrement dissymétrique ; le plat externe de son fonds ne porte ni estampille ni marque de fabrication.
Dans une autre maison, une pierre longue de 73 cm et large de 20 cm dont l'inscription est "APCccLVI" (année provinciale 356) ainsi que sept coupelles faites d'un fonds de *dolium* grossièrement retaillé, constituent les restes archéologiques.

Puis il y avait des poteries diverses, souvent fragmentées (dont trois intactes), une amphore complètement ronde avec col droit sans bourrelet et avec 2 anses ayant en tout 27 cm de haut ; un bol de 18 cm de diamètre à l'ouverture de forme arrondie avec un méplat comme base, deux anses creuses horizontales prolongeant exactement le plan du rebord supérieur, le tout sans bourrelet ni décoration ; un plat genre assiette plate sans profondeur, et hors tout de 21 cm de diamètres.

Enfin un lot important de 56 inscriptions funéraires fut étudié par J. Letheilleux, et édité par P. A. Fevrier, mais sans les dessins et détails que J. Lethielleux avait établis. Trente-huit de ces stèles sont datées.

Historique du site

Kelama est signalé dans la géographie de Ptolémée, ce qui la met probablement au rang de ville voire même de cité. Damous pourrait bien avoir été une place commerciale. Les vestiges sont le reflet d'une vie qui dépassait le simple caractère militaire. Il se peut que cette localité ait été dans un premier temps un poste de surveillance sur la voie *Numerus Syrorum – Siga* et sur le fleuve. Mais les 56 inscriptions funéraires de Damous (certainement plus) ne font référence à aucune fonction militaire. Elle doit donc d'avantage être considéré comme une localité habitée. C'est ce que les vestiges laissent entendre : les traces de maisons, un matériel d'activité agricole, un matériel domestique. Tous ces éléments témoignent certainement d'une vie commerciale importante dans ces confins, sachant que le site se situe aux abords du fleuve navigable. Mais rien ne nous permet, pour le moment, de savoir s'il s'agit réellement d'une ville ou d'un regroupement d'habitations en campagne. Les stèles funéraires prouvent que le site était occupé à la fin du IIIe siècle et à la fin du Ve siècle.

Culte

Comme nous l'avions indiqué, un lot d'inscriptions a été étudié par J. Lethielleux. Ces inscriptions au nombre de quarante-sept, ajoutées à neuf qui furent déjà signalées, témoignent d'une communauté chrétienne. Mais aucun élément ne s'y ajoute. 339 est l'inscription certifiant la première trace du christianisme à Damous, puis 493[1] est le texte chrétien le plus récent.

[1] P. A. Février, Aux origines du christianisme…, pp.805-809.

Altava[1]

Ouled Mimoun (ex Lamorcière)

Historique des recherches

Les premières visites sur le site d'*Altava* remontent au milieu du XIXe siècle, avec celle du capitaine De Tugny, puis celles de O. Mac Carthy, qui prospecta entre 1849 et 1851.
C'est un siècle plus tard, en 1934, qu'ont lieu d'autres recherches. Cette année-là P. Courtot fouille une nécropole ; investigation qu'il poursuit en 1936.
En 1956, P. Pouthier établit quelques résultats de recherche dans le M.E.F.R.
Puis en 1959, G. Camps décrit deux tombes retrouvées en plein centre des ruines d'*Altava*, non loin de la gare.
Par la suite, un certain nombre de recherches fragmentaires, publiées de la même manière font apparaître des résultats du même ordre. L'histoire antique du site se précise au mieux de ce que l'on pouvait espérer grâce aux recherches faites en 1962 et 1965 ; car elles ont permis à J. Marcillet-Jaubert de faire une étude détaillée des inscriptions qu'il a regroupées sous forme de catalogue en 1968.
L'étude historique d'*Altava* est poursuivi, par C. Lepelley, reprenant les inscriptions dans le but d'étudier les institutions, certaines demeurant encore imprécises.

Témoignage des anciens

Ptolémée, lib., Cap IV, 2, 6.
Les auteurs arabes ne font que mentionner la ville dans les descriptions des voies.

Position topographique du site

Le site se situe sur une terrasse limitée par un ravin à l'est, de l'autre côté duquel s'ouvre la vallée des Ouled Mimoun. Il est situé à 716 m. d'altitude, sur la rive droite de l'oued Isser, reposant sur des terres fertiles. De nombreuses grottes se trouvent sur le site. Les ruines sont situées autour de la gare d'Ouled Mimoun.

Vestiges visibles

Il faut, avant de traiter des vestiges, évoquer le problème de Hadjar Roum. En effet, le site d'*Altava* se situe sur l'ancien site que l'on appelait Hadjar Roum, toponyme arabe qui signifie "pierres romaines" car des pierres comportant des inscriptions latines y étaient présentes en grand nombre.

a - Hadjar Roum

En 1852, le village d'Ouled Mimoun fut fondé sans prendre garde à la conservation des vestiges antiques.
En 1886 le chemin de fer dont la voie ferrée traverse d'est en ouest les champs de ruines, tend à compliquer les recherches. Il faut prendre en compte les descriptions de sites faites par De Tugny et O. Mac Carthy, avant ces nouveaux travaux d'équipement. Selon les deux explorateurs, le site antique était composé de deux villes : l'une militaire formant un rectangle de 370 m sur 317 m, selon O. Mac Carthy, 380 m sur 270 m, selon Tugny ; l'autre ville, de facture irrégulière, aurait pris place entre la muraille nord et la limite septentrionale du plateau, pour laquelle J. Marcillet Jaubert donne les dimensions suivantes, 430 m sur 330 m.

b - Site urbain d'Altava

O. Mac Carthy décrit le site comme suit : "ces pierres de taille de grand appareil avaient 1 m 47, 1 m 60, 1 m 90 et jusqu'à 2 m 20 de longueur, 45 et 50 cm d'épaisseur, 44, 52 et 56 cm de hauteur. L'un des morceaux de la porte se voit à l'intérieur où l'on a creusé les fondations d'une enceinte assez grande au milieu de laquelle se montrait hors de terre… une énorme pierre de taille".

[1] Publications : O.Mac Carthy, ROA, 1850, pp.343-351 ; id. Rev. Af., 1856, p.97 ; id. Rev. af., 1859, pp.283-293 ; De Tugny, « Antiquité romaine de la subdivision de Tlemcen », Congrès archéologique de France, 22e session, 1855, pp.477-489 ; BSGAO, 1887, p.285 (découverte de monnaie de Faustine l'aînée ou de Commode, AD 178) ; S.Gell, A.A.A., feuilles 31, 68 ; P. Courtot, « Une nécropole romaine d'Altava », B.S.G.A.O., 1934, pp.351-359 ; id. « Une nécropole romaine d'Altava », B.S.G.A.O., 1936, pp.8-12 ; id. « Essai historique sur Altava d'après l'épigraphie », id. M.E.F.R., 53, 1936, pp.401-429 (P. Courtot fait remarquer que dans les champs où ont été retrouvés des milliaires, les labours les plus profonds n'ont jamais révélé de dallage ni de blocage) ; P. Pouthier, « Evolution municipale d'Altava aux IIIe et IVe siècles après J.-C. », MEFR, 68, 1956, pp.205-247 ; P. Courtot, « Inscriptions d'Altava », Libyca, VI, 1, 1958, pp.153-160 ; G. Camps, BSP, 1959, p.110. Il publie deux tombes identiques situées en plein centre des ruines, auprès de la gare, montrant qu'elles ne sont pas contemporaines de l'époque où la ville fleurissait ; J. Marcillet-Jaubert, *Les inscriptions d'Altava*, Aix-en-Provence, 1968 ; C. Lepelley, Les cités…, pp.521-534 ; P. Courtot, « Altava », Ency. berb.,, 1987, pp.543-552.

Plus tard, P. Courtot mit à jour un *cardo* que l'on pense être le *cardo maximus* d'un axe d'environ 160 m du mur est, et 17 m du mur ouest de la ville antique. L'axe est légèrement décalé vers le nord-ouest, il est long de 130 m (pour ce que nous connaissons) et empierré.
Selon J. Lethielleux, le forum se trouvait sous les installations ferroviaires et les bâtiments de la gare (c'est la preuve d'une vie civile). Voici ce qu'il en dit : "Des restes de bâtiments commerciaux sont adossés à des portions de murailles des remparts. Dans la partie nord du rempart, un mur fut construit à 3 m de distance de ce rempart ; mur contre lequel d'autres bâtiments commerciaux s'appuyaient. Ces bâtiments semblaient être vastes. Des objets (*dolia* à contenir grain et huile) furent découverts en grand nombre dans la corne sud-ouest qui fut malheureusement détruite en 1976. A cet endroit on pouvait voir des assises de bâtiments avec deux couches pour certains endroits (nous supposons de même qu'il en existait avec trois couches, séparées par un lit de terre ou de gravats)". Parmi les bâtiments qui peuvent être exhumés, J. Lethielleux parle de magasins et de boutiques dont trois pressoirs à huile. Le premier, assez bien conservé, était contigu à une maison, le second pressoir fut retrouvé sur le *cardo maximus*, enfin le troisième au nord du *cardo maximus* sur une rue transversale de 5 m 20 de large.
Ajoutons qu'à ces vestiges J. Lethielleux révèle des bases de colonnes, des fûts de colonnes, un dallage de mosaïque, des dés de statues des poteries diverses, que nous retrouverons, pour certains, au musée de Oran, les autres ayant disparu.

c - Les deux nécropoles d'Altava

L'une était située près de l'angle sud-ouest de l'enceinte d'Altava, au bord de l'Isser. Cette nécropole d'époque romaine comportait du mobilier funéraire. Malheureusement, elle se situe à l'endroit où un château d'eau fut construit sans porter attention aux vestiges, parmi lesquels P. Courtot, arrivé trop tard, en 1934, ne put sauver que quelques objets.
Les tombes de cette nécropole contenaient des ossements, ce sont donc des tombes à inhumation.
Voici ce que P. Courtot décrit de la coupe de ces tombes : un puits circulaire d'environ 1 m de diamètre et 2 m de profondeur. Au-dessus de ce puits, "une sorte de salle circulaire, en forme de demi-sphère de diamètre sur 1 m de profondeur". Les inscriptions[1] datées qui y furent découvertes nous permettent donc de situer les tombes à la fin du IVe et début du Ve siècle, datant par la même le mobilier.
Le matériel funéraire qui a pu être sauvé est constitué des objets de céramique présentés dans la suite n^{os} 37 à 43, et n°74.
Puis en 1936 P. Courtot fouille deux autres tombes. Dans la première tombe, les cendres du défunt incinéré sont renfermées dans un vase, n°44. Deux vases n^{os} 45 et 46, deux lampes n^{os} 75 et 76, puis une pièce de monnaie à l'effigie de Gordien III, accompagnent le vase comportant les cendres. L'ensemble de ce mobilier est donc daté aux environs du milieu du IIIe siècle.
Dans la seconde tombe, P. Courtot y a découvert des inscriptions[2] funéraires chrétiennes, toutes semblables à celles qu'il décrit en 1934. A chaque extrémité de la fosse se trouve un vase, n°47.
Pour finir, P. Courtot effectue d'autres prospections partielles dans le lit de la rivière : un cruchon et un bracelet fait d'alliage mal défini.

Matériel archéologique

Inscriptions politiques et militaires

Inscription n° 26 Hadjar Roum - *lecture M. Bataille*
Découvert à une date inconnue, dans l'un des montants de l'enceinte de Hadjar Roum, localité située aux abords d'*Altava* ; musée Zabana d'Oran ; calcaire gréseux ; 120 x 40 x 17 - champ ép. : 107 x 44 - lettres : 5.
C.I.L. 9833 ; M. Bataille, Rev .af., 1859, p.283 ; O. Mac Carthy, Rev. af., 1860, p.281, n°15 ; A.E., 1920, 27 ; J. Marcillet-Jaubert, p.19, n°1 ; N. Benseddik, n° 153, p. 230 ; J. P. Laporte, n°3, pp. 50-51.

[[publio sep|timio getae | d(omini) n(ostri) imp(eratoris) c(aesaris)]] | lu[ci] | septimi seve[ri] | pii pertinac[is] | aug(usti) arabic[i ad]iab(enici) parth(ici) [ma]|ximi [[fil(io)]] m(arci) [au]|rel(i) ant[onini pii] | aug(usti) [[fratri | nobilissimo | caesari]] coh(ors) II | sardo[rum].

A Publius Septimus Geta, fils de Lucius Septimus Severus, pieux, pertinax, auguste, arabique, adiabenique, grand parthique, frère de Marcus Aurelius Antoninus, le pieux, l'auguste, très noble césar, la cohorte II de Sardes (a dédié).

Géta n'étant pas encore qualifié de *britannicus* dans cette inscription, titre qu'il acquier en 210, cette dédicace aux empereurs est donc antérieure à 210. Elle ne remonte pas avant 201, date approximative de l'arrivée de la cohorte II de Sardes sur les lieux.

[1] J. Marcillet-Jaubert n^{os} 49, 101, 110, 129, 147.
[2] J. Marcillet-Jaubert n^{os} 121 et 139.

Inscription n° 27 - *notre lecture (annexe p195)*
Découvert au XIXe siècle à Ouled Mimoun ; musée Zabana d'Oran ; calcaire ; 125 x 51 x 50 - champ ép. : 41 x 98 - lettres: 5 ; bloc parallélépipède ; # : cœur.
C.I.L. 21723 ; Demaeght, B.S.G.A.O., 1888, p.83 ; Héron de Villefosse, B.S.A.F., 1888, p.182 ; J. Marcillet-Jaubert, p.24, n°8.

imp(eratori) caes(ari) m(arco) au|relio [[antoninio]] | pio felici | aug(usto) p(ontifici) max(imo) trib(uniciae) | potestatis p(atri) p(atriae) | co(n)s(uli) III procons(uli) | divi pii severi | nepoti divi ma|gni antonini pii [[filio]] ordo | pio et populares alt(avenses) devoti numi|ni eus.

A l'empereur Caesar Marcus Aurelius Antoninus, pieux, heureux, auguste, grand pontife, revêtu de la puissance tribunicienne, père de la patrie consul pour la troisième fois, proconsul, petit-fils du Divin Pieux Sevère, fils du Divin Magnus Antoninus Pieux, l'ordre pieux des decurions et les citoyens altavensens dévoués à son numen (ont fait cette dédicace).

Dédicace à l'empereur Elagabal ; le troisième consulat de Elagabal permet de dater l'inscription entre 220 et 222.

Inscription n° 28 - *lecture M. Mahboubi*
Découvert à une date inconnue, à Ouled Mimoun ou sa région ; grès jaune ; 74,5 x 45 x 10 - champ ép. : 62 x 39,5 - lettres : 3,3 ; plaque.
M. Mahboubi, B.A.A., 1977-79, p. 217-222 ; A.E., 1985, 976.

pro salute domini n(ostri) | imp(eratoris) caes(aris) m(arci) aureli(i) [[antonini]] pii | felicis augusti deo soli [[elagabali]] | possessores altavenses ex sua collati|one templum fec(erunt) procurante | iulio cestillo proc(uratore) aug(usti) prov(inciae) | (anno) CLXXXII.

Pour le salut de notre maître, l'empereur Caesar Marcus Aurelius Antoninus, pieux, heureux. Au dieu soleil Elagabal, les propriétaires altavens ont fait l'offrande d'un temple avec leurs contributions. Iulius Cestillus, procurateur d'Auguste de la province, s'en est chargé, année provinciale 182.

Dédicace de 221 commémorant la construction d'un temple à Elagabal.

Inscription n° 29 - *notre lecture (annexe p195)*
Découvert en 1877, Ouled Mimoun ; musée Zabana d'Oran, 114 ; calcaire ; 123 x 43 x 35 - champ ép. : 83 x 23 - lettres : 3 ; assez bon état de conservation.
C.I.L. 9835 ; Cherbonneau, C.R.A.I., 1878 ; *Anonyme*, Rev. af., 1878 ; Héron de Villefosse, B.S.A.F., 1879, p.221 ; *Anonyme*, B.S.G.A.O., 1882, p.10-13 ; ILS, 859 ; ILCV, 42 ; J. Marcillet-Jaubert, p.127, n°194 ; G. Camps, B.C.T.H., 19B, 1983, pp.307-325 ; G. Camps, Ant. af. XX, 1984, pp.183-218 ; P. A. Fevrier, Ant. af. XXIV, 1988, pp.133-147

pro sal(ute) et incol(umitate) reg(is) masunae gent(is ou ium) | maur(orum) et romanor(um) castrum edific(atum) a mas|giuini pref(ecto) de safar iider proc(urator) cast|ra severian(a) quem masuna altava posuit | et maxim(us) proc(urator) alt(avae) perfec(it) p(rovinciae anno) CCCCLXVIIII.

Pour le salut et la santé de Masuna, roi des peuples maures et romains. Forteresse construite par Masgivini, préfet de Safar et Iidir, procurateur de Castra Severiana, qu'établit Masuna à Altava et qu'acheva Maximus, procurateur d'Altava, année de la province 469.

Dédicace au roi Masuna, commémorant la construction d'une forteresse ; cette inscription est un témoignage important de la création des royaumes berbères à l'intérieur des territoires romains d'Afrique du Nord, au cours du VIe siècle ; inscription datée : 508.

Inscription n° 30 - *notre lecture (annexe p195)*
Découvert en janvier 1860, au centre de la partie formant le réduit antique de Ouled Mimoun ; musée Zabana d'Oran, cour droite ; calcaire ; fût: 110 x 60 - hauteur de la base du piédestal : 50 - champ ép. : 71 x 33 - lettres : 9 ; ponctuation : triangle ; trace de réglure ; autel en forme de piédestal ; bon état de conservation.
C.I.L. 9832 ; A. Berbrugger, Rev. af., 1862, p.365 ; Cherbonneau, B.A.H., 1878, p.55 ; J. Marcillet-Jaubert, p.151, n°237.

dis|cipli|nae | mili|tari.

à la discipline militaire.

Inscription militaire probablement de l'époque sévérienne.

Inscription n° 31 - *lecture O. Mac Carthy*
Découvert à une date inconnue ; au pied des escarpements de Hadjar Roum ; disparue ; 73 x 59 – lettres : 5 ; probablement une base.
C.I.L. 9837 ; Rev. af., 1856, p.101 ; Fey, Rev. af., 1859, p.295 ; J. Marcillet-Jaubert, p.146, n°227 ; N. Benseddik, n°33, p.204.

---]ala fin[---|---|---|---|---|---|---]cc[---

Inscription militaire posant un problème d'interprétation, qui, selon O. Mac Carthy, ne se situerait pas avant 239, si les deux C appartiennent bien à la date, nous avons donc 200 + 39.

Inscriptions civiles

Inscription n° 32 - *notre lecture (annexe p195)*
Découvert à une date inconnue ; à Ouled Mimoun ; musée Zabana d'Oran, n° Dr 6 ; calcaire ; 52 x 65 x 45 - champ ép. large de 38cm.
C.I.L. 21724 ; Héron de Villefosse sur copie de L. Demaeght, C.R.A.I., 1895, p.643 ; L. Demaeght, B.S.G.A.O., 1896, p.267-270 ; L. Leschi B.C.T.H., 1932-33, p.248-254 ; J. Marcillet-Jaubert, p.29, n°15.

---op]|timo re[gi sa]|crorum amatori patria[e] | ob votum sacro|rum pro{rebus pro} spere g|estis m(arcus) titius | castorius | pr(aefectus) eius grati|am retulit | anno pr(ovinciae) CCXVIII.

Consacré à ---, rex sacrorum, qui aime la patrie; pour un vœu de sacrifices, à cause d'un succès obtenu, Marcus Titus Castorius préfet, a témoigné de sa reconnaissance ; année de la province 218.

Dédicace commémorant des sacrifices en l'honneur de Gallien, ce qui est certifié par la date, à savoir 257.

Inscription n° 33 - *notre lecture (annexe p195)*
Découvert à une date inconnue ; à 100 m. de la gare d'Ouled Mimoun ; musée de Tlemcen ?; calcaire bleu très dur ; 80 x 50 x 46 ; lettres : 4 ; parallélépipède avec encadrement de l'inscription.
L. Leschi, B.C.T.H., 1932-33, p.248 ; J. Marcillet-Jaubert, p.190-191, n°317.

q(uinto) sittio maximo | regi sacrorum bo|no et iustissimo vi|ro amatori patriae |priori principi civi|tatis nostrae m(arcus) | aurelius victor pri|nceps praetori age|ns in eodem sacrimo|nio dignissimo raro | amico una cum uniuer|sis simpliciis et popu[laribus].

A Quintus Sittius Maximus rex sacrorum, bon et très juste, qui aime sa patrie, prior princeps de notre cité ; moi Marcus Aurelius Victor, princeps praetori, ayant participé au même sacrifice, au très digne ami rare, je dédie avec tous les simplicii et les populares.

Dédicace à un prêtre, non datée, datable selon Marcillet -Jaubert entre 220 et 230.

Inscription n° 34 - *notre lecture (annexe p196)*
Découvert à une date inconnue ; à Ouled Mimoun ; musée Zabana d'Oran ; calcaire ; 80 x 50 x 20 - lettres : 2 à 5 ; ponctuation par croisettes ; bloc en quatre fragments.
P. Courtot, B.S.G.A.O., 1935, p.193-197 ; J. Marcillet-Jaubert, p.59, n°67.

pro sal[ute atq(ue)] incolumi|tate d(ominorum) n(ostrorum) imp(eratorum) costanti et | costans aug(ustorum) muru et porta nova | et turres a solo statulenius felix | disp(unctor) una cum primores ded[i]|cauit p(rovinciae anno) CCCX.

Pour le salut et pour la bonne santé de nos maîtres, les empereurs Constance et Constant, les augustes ; Statulenius Felix dispunctor ainsi que les primores ont dédié un mur, une nouvelle porte et des tours en l'année provinciale 310.

Dédicace aux empereurs Constance et Constant commémorant une construction d'enceinte ou un complément ; inscription datée : 349-350.

Inscription n° 35 - *notre lecture* *(annexe p196)*
Le premier fragment fut découvert vers 1938 en remploi "en bordure de trottoir, le second en 1954 "lors de la démolition d'une maison", à Ouled Mimoun ; musée Zabana d'Oran ; grès ; 1er fragment : 31 x 38 x 16 - 2ème fragment : 25 x 22 x 17 - lettres : 4 ; # : croix en forme de x cantonnée de quatre petits cercles ; parallélépipède.
C.I.L. 9834 ; P. Courtot, B.S.G.A.O., 1939, p.44-46 ; P. Pouthier, M.E.F.R., 1956, p.237, n°3 ; J. Marcillet-Jaubert, p.88-89, n°122.

pro salut[e] civi|tatis alt[a]vensium | et incolum[ita]te do(minorum) n(ostrorum) in[victissimis] | aug(ustis) onorio e[t the]udoss[io] | crep(erius) victo[r et ---]|rus et cive[s fecerunt].

Pour le salut de la cité des altavensens et le salut de nos maîtres invaincus Honorius et Theodose augustes; Creperius Victor et [---] des citoyens ont fait (ce monument).

Dédicace aux empereurs Honorius et Théodose II ; puisqu'à la ligne 6 on trouve les citoyens associés à un personnage (ou deux), il est probable que cette dédicace commémore deux sculptures ou d'autres monuments ; inscription non datée, que l'on situe entre 408 et 423, période commune au règne de ces deux empereurs, Honorius en occident (395-423) et Théodose II en Orient (408-450).

Inscriptions religieuses

Inscription n° 36 - *notre lecture* *(annexe p196)*
Découvert à une date inconnue; à Ouled Mimoun ; musée Zabana d'Oran, 111 ; grès ; 41 x 70 x 16 - lettres : 5 - champ ép. : 32 x 58 ; encadrement du chp. ép. par une triple bordure avec interruption au niveau des lettres G*NEMESI ; parallélépipède ; bon état de conservation.
C.I.L. 10949=21721 ; L. Demaeght, B.S.G.A.O., 1892, p. 401 ; J. Marcillet-Jaubert, p.20, n°2 ; N. Benseddik, n°72, p.213 ; J.P.Laporte, n°4, p.51

g(enio) nemesi | iulius germa|nus dec(urio) al(ae) thr(acum) |praepositus coh(ortis) | II sardor(um) pr(ovinciae anno) CLXVIIII.

au génie Nemesis, Iulius Germanus, décurion de l'aile de Thrace, préposé de la cohorte II des Sardes, année de la province 169.

Dédicace au génie Nemesis datée de 208.

Inscription n° 37 - *notre lecture* *(annexe p196)*
Découvert à une date inconnue, à l'ouest de l'enceinte d'Altava ; musée Zabana d'Oran ; grès ; 53 x 20 x 13 - lettres : 4; encadrement du champ ép. par une double bordure, puis motif à queue d'aronde de part et d'autre de l'encadrement ; parallélépipède ; bon état de conservation.
P. Courtot, B.S.G.A.O., 1931, p.371 ; A.E., 1932, 31 ; J. Marcillet-Jaubert, p.21, n°3 ; N. Benseddik, n°37, p.213 ; J.P. Laporte, n°5, pp.51-52.

deanae nemore(nsi) t(itus) | iul(ius) germanus dec(urio) alae | thrac(um) praep(ositus) coh(ortis) sardoru(m).

A Diane des bois, Titus Iulius Germanus, décurion de l'aile de Thraces, préposé à la cohorte des Sardes.

Dédicace à la déesse Diane, datable vers 208, en référence au même dédicant que l'on a dans l'inscription précédente est qui est datée de 208.

Inscription n° 38 - *notre lecture* *(annexe p197)*
Découvert à une date inconnue, a servi de remploi dans un pilastre de la mairie d'Ouled Mimoun ; musée Zabana d'Oran, 511 ; calcaire ; 151 x 51 x 51 - champ ép. 52 x 32 - lettres : 4 ; autel composée d'une base et d'un couronnement ; autel brisé en deux morceaux mais conserve un assez bon état.
C.I.L. 21720 ; L. Demaeght, B.S.G.A.O., 1890, p. 400 ; A.E., 1891, 5 ; J. Marcillet-Jaubert, p.25, n°10 ; N. Benseddik, n°42, p.206 ; J.P. Laporte, n°6, p.52 ; G. Camps, Ant. af., t.26, 1990, pp.131-153

dis mauris | salutaribus | aurelius e|xoratus dec(urio) | alae partorum praepositus | chortis | sardorum se|verianae.

Aux dieux maures salutaires, Aurelius Exoratus, decurion de l'aile de Parthes, préposé de la cohorte sévérienne des Sardes.

Dédicace aux dieux maures ; l'appellation "severiana" peut justifier le nom du créateur de cette unité, soit Septime Sévère, soit Sévère Alexandre. Nous savons qu'elle est déjà en place à *Altava* sous Caracalla et Geta (inscription n°3 et n°4) et ne portait pas le nom de "*severiana*" ce qui nous conduit à penser qu'elle fait référence au règne de Sévère Alexandre, à savoir entre 222 et 235.

Inscription n° 39 région d'*Altava - lecture O. Mac Carthy*
Découvert à une date inconnue ; dans la vallée de l'oued Khalfoun, près des ruines d'un petit édifice ; disparue ; calcaire gris ; petit autel cubique.
C.I.L. 9831 ; O. Mac Carthy, Rev. af., 1856, p.101 ; J. Marcillet-Jaubert, p.149, n°234 ; N. Benseddik, n°163, p.232 ; J.P.Laporte, n°7, p.52.

dianae deae | nemorum comiti | victrici ferarum | annua vota dedi | fannius iuli|anus praefectus | cohortis II | sardorum.

A la déesse Diane, compagne des bois, victorieuse des bêtes féroces, Fannius Iulianus préfet de la cohorte II des Sardes j'ai dédié des voeux annuels.

Dédicace à la déesse Diane commémorant des sacrifices établis en son honneur ; inscription non datée, mais que l'on situe aux II-IIIe siècles en référence à la présence de la cohorte II de Sardes.
Selon O. Mac Carthy, cette inscription fut découverte "sur un petit autel de calcaire gris renversé, tout près des vestiges d'un sacellum, d'une chapelle placée au milieu d'un bouquet d'arbres" [p.14].

Inscription n° 40 - *notre lecture (annexe p197)*
Découvert au nord des ruines d'Ouled Mimoun ; musée Zabana d'Oran ; d'onyx ; 12 x 14 x 6 - lettres : 1,5 ; plaque.
J. Marcillet-Jaubert, p.147 n°228.

[deae ou dianae s]anctae | [nemo?]re(nsi) sacrum | [vota d]eddi c(aius) teren|[tius ---]teus ex p[---] | [---].

A la déesse ou à Diane sainte des bois, Caius Terentius [---] a dédié des vœux.

Dédicace à une divinité posant le même problème que l'inscription suivante, mais la possibilité qu'il y eut bien le terme *nemore* nous rapproche alors de l'inscription suivante ; inscription non datée.

Inscription n° 41 - *notre lecture (annexe p197)*
Découvert à une date inconnue ; à l'emplacement de la gare d'Ouled Mimoun ; musée Zabana d'Oran ; calcaire gréseux ; 60 x 58 x 14 - lettres : 5 ; champ ép. "évidée en forme de tabella ansata d'une hauteur de 44 bordée par une moulure: une queue d'aronde n'a pas été évidée".
C.I.L. 21722 ; L. Demaeght, B.S.G.A.O., 1887, p.290 ; J. Marcillet-Jaubert, p.145-146 n°226.

deae ou dean]ae sanctae | [templum corruptum lo]ngo tempore | [restituit ? | procurator augusti] n(ostri) instante | [possessores? alta]venses perfecerunt | [a(nno) p(rovinciae) ?---.

A la déesse ou à Diane sainte, le temple altéré par la vétusté, a été réstauré par le procurateur de notre auguste, les propriétaires? altavassiens ont achevé (les travaux)...

Dédicace à une déesse ou à Diane, commémorant la restauration d'un temple ; inscription non datée.

Inscription n° 42 - *notre lecture (annexe p197)*
Découvert à une date inconnue ; à 100 m. à l'ouest de la ferme Courtot et à 300 m. au nord de l'enceinte d'Ouled Mimoun ; musée Zabana d'Oran ; calcaire ; 95 x 45 x 40 - champ ép. de forme trapézoïdale : 53 x 45 - lettres : 3,5 ; autel avec une base et un couronnement constitué de moulure triple à la base et double au sommet.
M. Leglay, B.C.T.H., 1954, p.69 ; G. Camps, Rev. af. 1954, p.258-260 ; A.E., 1956, 159 ; J. Marcillet-Jaubert, p.150, n°235 ; N. Benseddik, n°164, p.232 ; J.P. Laporte, n°8, p.53.

diis prosperis | mauris saluta|ribus c(aius) fan|nius iu{n}ianus | a militiis praef(ectus) | cohortis sardo|rum v(otum) s(olvit) l(ibens) a(nimo).

A la prospérité des dieux maures salutaires Caius Iulianus, a militis, préfet de la cohorte des Sardes s'est acquitté de son vœu.

Dédicace aux dieux salutaires commémorant l'accomplissement d'un vœu ; inscription non datée, selon la formule *a militis* elle se situerait à partir de Septime Sévère, mais aucun indice n'en précise la date ; mais nous savons qu'elle est de la même époque que l'inscription n°39, puisque nous retrouvons le même personnage, *Caius Iunianus*.

Inscription n° 43 - *lecture de IRAlg*
Découvert à une date inconnue ; à Ouled Mimoun ; disparue ; 82 x 155 x 46 selon Guyon et 43 x 58 selon M. Carthy.
C.I.L. 9888 ; Guyon, I.R.Alg, 3741 ; M. Bataille, Rev. af., 1858, p. 282 ; O. Mac Carthy, Rev. af., 1860, p.276 ; J. Marcillet-Jaubert, p.193-194, n°322.
---] tertulius mosole|[um---? in]stituit aere suo et | [ob peccatorum suorum et] patris et matris sor|[oris et uxoris ---? fili]orum et nepotis red|[emptionem et] demissionem fecit.

---] Tertulius a construit un mausolée --- avec son propre argent et il l'a fait à cause de ses pêchés et pour le rachat et la délivrance de son père, sa mère, sa sœur, sa femme, de ses fils et de son petit-fils.

Dédicace d'un mausolée ; inscription chrétienne non datée.

Inscription n° 44 - *notre lecture (annexe p197)*
Découvert à une date inconnue ; dans le cimetière à 50 m. au sud de l'enceinte d'*Altava* ; musée Zabana d'Oran ; calcaire ; 60 x 48 x 7 - lettres: 3 ; stèle ; inscription légèrement mutilée au sommet.
M. Le Glay sur copie de P. Courtot, B.C.T.H., 1957, p.66-69 ; J. Marcillet-Jaubert, p.169-170, n°273.

d(iis) m(anibus) s(acrum) | titius faussanus | prior civitatis suae | ex decemprimis vixit | annis XC me(ses) IIII et titi|us cocceus vixit annis | XXI, meses VI et titius victor | nepos vixit annis XI; do|natus et castorius pa|tri b(e)n(e) m(erenti) et dul(cissimo) fecer(unt).

Consacré aux dieux mânes, Titus Faussianus, prior civitatis suae parmi les decemprimi, a vécu 90 ans et 3 mois, et Titius Cocceus qui a vécu 21 ans et 6 mois, et Titius Victor petit-fils qui a vécu 11 ans, Donatus et Castorius (à leur) père bien méritant et très tendre ont fait (ce monument).

Inscription funéraire non datée, mais que l'on suppose être des environs de 257 car l'inscription n° 31 mentionne également un *Titus Castorius* en 257 ; une troisième inscription funéraire (n°47) révèle un *Titus Donatus* en 329, nous resterons donc dans une marge de datation située entre la fin du IIIe siècle et le début du IVe siècle.

Inscription n° 45 - *notre lecture (annexe p197-198)*
Découvert à une date inconnue ; "dans le cimetière du nord-est, à 300 m. des ruines" d'*Altava* ; musée Zabana d'Oran ; calcaire ; 168 x 105 x 50 - l'inscription comporte trois champs épigraphiques champ 2 creux 0,72 x 0,88 champ 3 creux 0,88 x 0,26 - lettres champ 1 : 0,045 champ 2 : 10,10 champ 3 : 0.05 - dalle - mutilée dans la partie inférieure.
J. Marcillet-Jaubert, p.32-33, n°19.

1 *---]dom[---*
2 *mesa ian|uari mar|turis πίέ ζήσης*
3 *[confe]ssione sancti et bassilica dominica | et memoria b(eatorum) v(irorum) l(ucii) honorati l(---?) p(---?) tan|noni victoris z(aconi) et tannoni ru[fini]|ani l(---?) p(---?) fecit l(ucius) tannonius roga[tus] | [---]s IIII ab honorato a(nno) p(rovinciae) CCLXX.*

---
mensa du martyr Ianuarius;
confession sacrée et basilica dominica, à la mémoire des hommes bienheureux, Lucius Honoratus l---? p---? Tannonius Victorus Zaconus et Tannonius Rufinianus l---? p---?; Lucius Tannonius Rogatus a fait --- année de la province 270.

Mensa d'un martyr et dédicace commémorant l'édification d'une basilique ; inscription datée : 309

Inscription n° 46 - *notre lecture (annexe p198)*
Découvert dans le cimetière du nord-est d'Ouled Mimoun ; musée Zabana d'Oran ; calcaire gréseux ; 60 x 42 x 18 - lettres : 3 ; stèle ; feuille cordiforme "du sommet de la pierre, et en épousant les contours partent deux palmes aux pennes inclinées vers le bas, qui servent de cadre au champ épigraphique".
P. Pouthier, M.E.F.R., 1956, p. 235, n°1 ; J. Marcillet-Jaubert, p.38-39, n°29.

d(iis) m(anibus) s(acrum) | iuli victoris | unus exs secund|onibus vicsit a|nis LVIII dis(cessit) di|e XVI k(alendas) nove(mbres) | patri dul(cissmo) po(sui) a(nno) p(rovinciae) | CCLXXXVII.

Consacré aux dieux mânes, Iulius Victor, unus ex secundonibus, a vécu 58 années, s'est éloigné le 16 des kalendes de novembre. A mon père très tendre, l'année de la province 287.

Inscription funéraire datée au 17 octobre 326.

Inscription n° 47 - *lecture P. Courtot*
Découvert dans les années 60 ; à Ouled Mimoun, encastré dans un mur ; inscription recouverte d'un enduit de mortier, elle n'est donc plus visible ; calcaire jurasique bleuâtre ; 50 x 40 - lettres : 2,5 ; dalle.
P. Courtot, B.A.A., 1968, p.337-341 ; A.E., 1970, 736.

d(iis) m(anibus) s(acrum) | titius donatu(s) princ{e}p | vir prior ordinis vicxit | annis LXXX menses VI disc(essit) XVI kal(endas) feb(ruaria) a(nno) p(rovinciae) CCXC patri dulc|[cissimo filii fecerunt].

Consacré aux dieux mânes, Titius Donatus, princeps vir prior ordinis a vécu 80 ans, 6 mois ; il s'est éloigné le 16 des kalendes de février année de la province 290 ; à leur père très cher ses fils firent (ce tombeau).

Inscription funéraire datée le 16 février 329.

Inscription n° 48 - *notre lecture (annexe p198)*
Découvert à une date inconnue ; à Ouled Mimoun ; musée Zabana d'Oran ; calcaire jurassique ; 57 x 60 x 24 - lettres : 3,5 ; ponctuation par hederae, croisettes et tirets.
C.I.L. 9840 ; Cherbonneau, R.S.S., 1877, p.509 ; anonyme, Rev. af., 1878, p.357 ; ILCV, 581; J. Marcillet-Jaubert, p.48, n°46.

[d(iis)] m(anibus) s(acrum) | posui valerio restuto | disp(unctori) patri amantissimo | vixit annis | III dis(essit) IIII idus sep(tembres) | p(rovinciae anno) CCXCVI.

Consacré aux dieux mânes, j'ai édifié pour Valerius Restutus, dispunctor, père bien aimé. Il a vécu 53 ans et s'est éloigné le quatrième des ides de septembre, année de la province 296.

Inscription funéraire ; épitaphe datée le 10 septembre 335.

Inscription n° 49 - *notre lecture (annexe p198)*
Découvert dans le cimetière du nord-est d'Ouled Mimoun ; musée Zabana d'Oran ; calcaire ; 59 x 47 x 12 - lettres : 3 à 4 ; "stèle brisée au haut dont les fragments se racordent".
P. Pouthier, M.E.F.R., 1956, p. 235, n°1 ; J. Marcillet-Jaubert, p.67-68, n°83.

d(iis) m(anibus) s(acrum) | iuli saturi|unus ex secun|dionibus vix(it) an<i>s | LXV dis(cessit) die III kal(endas) | febrari(as) a(nno) p(rovinciae) CCCXXIII | fili dul(cissimo) pa(tri) fecerunt.

Consacré aux dieux mânes, Iulius Saturinus, ex secundionibus, a vécu 65 années, s'est éloigné le troisième jour des kalendes de février, année de la province 323, ses fils ont élevé (ce monument) pour leur père très cher.

Inscription funéraire datée le 29 janvier 362.

Inscription n° 50 - *notre lecture*
Découvert à une date inconnue, près de l'angle sud-ouest de l'enceinte d'Altava ; musée Zabana d'Oran ; grès ; 75 x 65 x 9 – lettres : en moyenne 2 ; décor entourant l'inscription : "bandeau chargé de croisillons, formant des losanges et des triangles ponctués, l'extrêmité pointue en est ornée de cinq rais entre lesquels est figuré un point"; stèle ; inscription très mutilée, partie supérieure brisée.
P. Courtot, B.S.G.A.O., 1934, p.357-359; J. Marcillet-Jaubert, pp.101-102, n°147.

--- discesit ---] kal(endas) se(pte)m[bres] | anno pro(vinciae) CCCXC | gladio p(ercussus) a barbaros.

--- des kalendes de septembre en l'année provinciale 390 ; il périt par le glaive de la main des barbares.

Inscription funéraire qui pourrait témoigner de l'arrivée des Vandales dans les confins occidentaux de la Maurétanie Césarienne en 429, puisqu'elle est datée du mois d'août 429.
De quel barbares s'agit-il ? Est-il question des Vandales ? La tournure du texte de l'inscription indiquerait d'avantage l'idée d'intrusion. D'autant que la date 429 correspond à l'arrivée des Vandales en Afrique.

Inscription n° 51 - *lecture J. Canal*
"original découvert dans des circonstances inconnues et copié à la ferme Courtot en 1887.
C.I.L. 21742 ; L. Demaeght, B.S.G.A.O., 1887, p.77 ; L. Demaeght B.C.T.H., 1892, p. 310 ; J. Marcillet-Jaubert, p.124, n°190.

m(e)moria iuli | capsari p(res)b(yteri) vic(sit) | an(nis) XCII dis(cessit) XIII k(a)l(endas) | maias a(nno) p(rovinciae) CCCCLVI.
A la mémoire de Iulius Capsarius, prêtre, il a vécu 92 années, il s'est éloigné le 13 des kalendes de mai, année de la province 456.

Inscription funéraire chrétienne datée le 18 avril 495.

Inscription n° 52 - *notre lecture (annexe p199)*
Découvert dans le cimetière du nord-est d'Ouled Mimoun ; musée Zabana d'Oran, salle principale ; calcaire ; lettres : 0,03 ; # : "croix monogrammatique accostée, limitée à gauche et à droite d'une colonne dont le fût est orné d'un chevron formant des triangles ponctués ; du chapiteau part vers le centre une arcature ornée de stries".
A.E., 1965, 224 ; J. Marcillet-Jaubert, p.128-129, n°197.

mem(oria) ulpii maximi | episc(op)i vix(it) ann(is) LXXXV | disc(essit) XIIII kal(endas) septem|b(res) ann(o) p(rovin)c(iae) CCCCXC.

A la mémoire d'Ulpius Maximus évêque; il a vécu 85 années, il s'est éloigné le 14ème jour des kalendes de septembre, année de la province 490.

Inscription funéraire chrétienne à la mémoire d'un évêque datée le 19 août 529.

Inscription n° 53 - *notre lecture (annexe p198)*
"découvert à la limite est des ruines" d'Ouled Mimoun ; musée Zabana d'Oran ; 53 x 35 x 12 ; chrisme constantinien surmontant l'inscription ; "du point d'intersection des éléments du chrisme naissent deux palmes horizontales, aux pennes digitées et à l'extrémité desquelles est figurée une croix monogramatique, forme quatre secteurs ponctués ; au-dessous du texte, trois palmes issues d'un même point, celle du centre verticale, accostée de plusieurs points, les deux autres obliques"J. Marcillet -Jaubert.
C.I.L. 21742 ; L. Demaeght, B.S.G.A.O., 1887, p.77 ; L. Demaeght B.C.T.H., 1892, p. 310 ; J. Marcillet-Jaubert, p.96-97, n°138.

ECXVPERANTI
VRBANIZACON
VFECIESIBIPOST
ICVPROCCCAT
VIRLXXXIIII

La transcription est impossible car elle imposerait trop de suppositions comme le souligne J. Marcillet-Jaubert.

Inscription funéraire chrétienne.

Inscription n° 54 Hadjar Roum - *lecture O. Mac Carthy*
à une date inconnue; au pied de la falaise de Hadjar Roum, elle occupait une des faces extrêmes d'une tombe en berceau ; disparue ; calcaire gris ; champ ép.: 38 x 28 - lettres: de 4 à 5.
C.I.L. 9838 ; M. Bataille, Rev. af., 1859, p.285 ; Renier, IRAlg, 3742 ; J. Marcillet-Jaubert, p.148, n°231 ; N. Benseddik, n°46, p.207

aurelius {p}ro[xi]|{m}us eq(u)es {alae} [p]|artorum ist[ipe]|nd{is} VIII vixit | [annis---

Aurelius Proximus, cavalier de l'aile de Parthes, il a servi huit ans ; il a vécu[---

Nous avons *istipendis* au lieu de *stipendis*, soit il s'agit d'une faute d'orthographe soit il est question d'un phénomène de language ; inscription funéraire, non datée.

Inscription n° 55 - *lecture L. Demaeght*
Découvert à une date inconnue ; à 4 ou 5 km. de la résidence Merlo d'Ouled Mimoun, au nord est des ruines ; disparue ; 131 x 40 ; demi cylindre.
C.I.L. 22622 ; L. Demaeght, B.S.G.A.O., 1886, p.34 ; J. Marcillet-Jaubert, p. 21, n°4.

imp(erator) caes(ar) m(arcus) au|rel(ius) antonin[us] pius | felix aug(ustus) parth(icus) | max(imus) brittanic(us) | max(imus) germanic(us) | max(imus) p(ater) p(atriae) trib(uniciae) | pot(estatis) XV co(n)s(ul) | III MP II.

L'empereur Caesar Marcus Aurelius Antoninus pieux, heureux, auguste, parthicus maximus britanicus maximus germanicus maximus père de la patrie, quinzième puissance tribunicienne, consul pour la troisième fois ; MP II.

Borne milliaire indiquant une voie en partance d'*Altava* vers le nord-est : vers *Tasaccura* ? Inscription que l'on date de 213, puisque Caracalla reçut officiellement le surnom de *germanicus maximus* qu'en octobre de cette année ; mais il existe des inscriptions[1] indiquant ce titre avec la quinzième puissance tribunicienne à la date de 212 ; la dernière ligne, n'a selon J. Marcillet -Jaubert, "jamais porté du moins pour les lignes identifiées, l'identification des milles".

Inscription n° 56 - *notre lecture (annexe p199)*
Découvert à une date inconnue ; au centre des ruines de *Altava* ; musée Zabana d'Oran ; calcaire ; 30 x 35 x 20 - lettres : 6 ; mauvais état de conservation.
L. Leschi, B.C.T.H., 1938-39-40, p.208 ; *Etude d'épigraphie et d'archéologie africaine*, Paris, 1957, p.404 ; J. Marcillet-Jaubert, p.22, n°5.

imp(erator) caes(ar) m(arcus) | [opellius] severus | [macrinus pius felix aug(ustus) et m(arcus) opellius antoninus diadumenianus aug(ustus)? miliaria nova posuerunt per t(itum) aelium decrianum proc(uratorem) suum m(ilia) p(assuum) ---]

L'empereur Caesar Marcus Opellius Severus Macrianus, pieux, heureux, auguste et Marcus Opellius Antoninus Diadumenus Augustus ont posé des nouveaux miliaires par les soins de leur procurateur Titus Aelius Decrianus ; --- milia passum.

Borne milliaire indiquant une voie en partance de *Altava* ; vers *Pomaria* ? *Kaputtasaccura* ? *Tepidae* ? ou *Tasaccura* ? Inscription que l'on date entre 217 et 218, date du règne des deux empereurs Macrin et Diaduménien ; la ligne 3 comporte le vestige d'un V certifiant qu'il s'agit bien de Macrin (en comparaison avec un bon nombre d'inscription que cite J. Marcillet Jaubert).

Inscription n° 57 - *lecture L. Demaeght*
Découvert à une date inconnue ; dans la propriété Merlo, à 4 ou 5 km. au nord est des ruines ; disparue.
C.I.L. 22623 ; L. Demaeght, B.S.G.A.O., 1886, p.35; J. Marcillet-Jaubert, p.22-23, n°6.

[imp(erator) caes(ar) m(arcus) aurelius] | ant[oninus pius felix aug(ustus)] | mili[aria nova] | po[suit per t(itum) ael(ium) decrianum proc(uratorem)] | suu[m --- MP---]

L'empereur Caesar Marcus Aurelius Antoninus, pieux, heureux, auguste, a posé de nouveaux milliaires, par les soins de Titus Aelius Decrianus ; [--- MP].

Borne milliaire indiquant une voie en partance de *Altava* vers le nord-est ; vers *Tasaccura* ; inscription datable entre 218 et 222 ; il n'y avait certainement pas assez d'espace pour comporter *Divi Magni Antonini*, il comportait donc *Imperator Caesar Marcus Aurelius Antoninus*, nous sommes donc sous le règne de Elagabal.

Inscription n°58 - *lecture M. Bataille*
Découvert à une date inconnue ; "se trouvait sur la voie romaine qui conduisait à *Albulae*, à 1700 m. environ à l'est de *Rubrae* et à 300 m. à l'ouest de la rive gauche de l'oued Tellout" ; disparue ; calcaire gris ; 130 x 46 ; borne cylindrique avec une base carrée et des arêtes légèrement arrondies, puis le plan épigraphique à peine applatie.
C.I.L. 10461 ; M. Bataille, Rev. af., 1858, p.280; J. Marcillet-Jaubert, p.23, n°7.

[imp(erator) caes(ar) m(arcus) aurelius antoninus] ou [imp(erator) caes(ar) severus alexander] | pius felix aug(ustus) divi magni antonini f(ilius) divi severi nepos | miliaria no[va po]|suit per t(itum) ael(ium) de|crianum proc(uratorem) | suum[---]cc | MP II.

L'empereur Caesar Marcus Aurelius Antoninus, *ou* l'empereur Caesar Severus Alexandre, pieux, heureux, auguste, fils du Divin Magnus Antoninus petit-fils du Divin Sevère, a posé de nouveaux milliaires par les soins de son procurateur Titus Aelius Decrianus --- MP II.

[1] P. Salama, « Nouveaux témoignages de l'œuvre des Sévères dans la Maurétanie Césarienne », Libyca, III, 1955, p. 347.

Borne milliaire indiquant la voie *Altava* vers *Kaputtasaccura*
Selon M. Bataille, cette borne indiquait la voie Altava-Albulae ; mais elle fut découverte au sud ouest des ruines d'Altava, ce qui laisse davantage penser qu'elle indiquait la voie *Altava - Kaputtasaccura* ;
inscription datée sous l'empereur Elagabal, 218-222, ou Sévère Alexandre, 222-235, car tous deux sont dit fils du *Divi Magni Antonini* et petit-fils de *Divi Severi*.

Inscription n° 59 Hadjar Roum - *lecture O. Mac Carthy*
Découvert à une date inconnue ; à 4000 m. au sud-est du centre des jardins de Hadjar Roum.
C.I.L. 10462 ; O. Mac Carthy, Rev. af., 1856, p.99.
[divi magni] | antoni(ni) [filius] | divi severi [nepos] | milia nova pos(uit) | per [t(itus)] aelium decri|anum proc(uratorem) su(u)[m] | MP VI.

Fils du Divin Magnus Antoninus, petit-fils du Divin Sevère, à posé de nouveaux milliaires par les soins de son procurateur Titus Aelius Decrianum MP VI.

Borne milliaire ; indiquant la voie *Altava-Pomaria* ; inscription non datée ; elle pose le même problème que l'inscription précédente ; s'agit-il d'Elagabal ou de Sévère Alexandre ? L'emplacement de la découverte de cette borne ne laisse pas supposer qu'elle indiquait une voie vers le nord, mais plutôt vers l'est. Il est vrai qu'elle devrait a priori se situer plus au nord, *Pomaria* (premier point vers l'est) se situe au même niveau longitudinal qu'*Altava* ; par conséquent, soit cette borne a été déplacée, soit la voie a suivie un contournement vers le sud-est de Hadjar Roum ; cette dernière possibilité est fort probable car cette zone présente un relief partagé entre plateaux telliens et bassin intérieur. Ainsi en poursuivant plutôt vers le sud-est la voie suivait le relief du plateau, alors qu'en suivant directement vers l'est, la voie couperait le relief des plateaux pour suivre vers un bassin intérieur.

Inscription n° 60 Hadjar Roum - *lecture O. Mac Carthy*
Découvert à une date inconnue ; à Hadjar Roum.
C.I.L. 10463 ; O. Mac Carthy, Rev. af., 1856 p.99.

[--- miliaria] | nova per t(itum) | ael(ium) decria|num proc(uratorem) [---|---]
--- a poseé de nouveaux milliaires par les soins du procurateur Titus Aelius Decrianum [---

Borne milliairesur la voie d'*Altava* ; inscription non datée, mais que l'on situe entre 217 et 226, période durant laquelle le procurateur Titus Aelius Decrianus était en fonction.

Inscription n° 61 - *notre lecture (annexe p199)*
Découvert en 1925 ; à 1 km. de l'embranchement de la route d'Ouled Mimoun à Pont d'Isser ; musée Zabana d'Oran, Dr 29 ; calcaire ; 120 x 39 x 24 - champ ép. évidé : 77 x 26 - lettres : 5 ; bloc parallélépipède ; assez bon état de conservation.
Fabre, B.S.G.A.O., 1928, p.29-30 ; J. Marcillet-Jaubert, p.25, n°9.

imp(erator) caes(ar) | [m(arcus) aure(lius) se|verus alexander pius felix | aug(ustus)] milia|ria nova | poni iussit per p(ublium) fl(avium) cl|ementem | proc(uratorem) suum | MP II.

L'empereur Caesar Marcus Aurelius Severus Alexanderus, pieux, heureux, auguste, a posé de nouveaux milliaires par les soins de son procurateur Publius Flavius Clemens, MP II.

Borne milliaire indiquant la voie: *Altava - Tepidae - Albulae* ; inscription que l'on date entre 222 et 226, période qui correspond aux fonctions du procurateur *Publius Flavius Clemens*[1].

Inscription n° 62 Hadjar Roum - *lecture L. Demaeght*
Découvert à une date inconnue ; à 1500 m. des ruines de Hadjar Roum ; disparue ; 110 x 60 x 30.
L. Demaeght, B.S.G.A.O., 1884, p.288 ; J. Marcillet-Jaubert, p.26, n°11.

imp(eratori) c(aio) iulio | vero maxi|mino pio f[el(ici)] | [a]ug(usto) mill(iaria) | nova pos(uit) | per p(ublium) sallus(tium) | sempr(onium) victo|rem proc(uratorem) | suum ab | alt(ava) MP I.

L'empereur Caius Iulius Verus Maximinus, pieux, heureux, auguste, a posé de nouveaux milliaires par les soins de son procurateur Publius Sallustius Sempronius Victor. A partir d'Altava MP I.

[1] Mauretaniae Caesariensis, n°34 p.214.

Borne milliaire indiquant une voie en partance de *Altava* vers *Pomaria* ; inscription non datée que nous situons avant 236 sous le règne de Maximin, puisqu'en 236 *Publius Aelius Vitalianus* était procurateur insc. n°64, puis après 231 puisque *M. Aurelius Zeno Ianuarius*[1] est procurateur ; ainsi, *Publius Sallustius Victor* était procurateur entre 231 et 236 ; remarquons que dans cette inscription le nom de Maxime n'est pas associé. L'emplacement de la découverte renvoie au commentaire de l'insc. 60.

Inscription n° 63 - *lecture L. Demaeght*
Découvert à une date inconnue ; à 4 ou 5 km des ruines d'Ouled Mimoun ; disparue ; 120 x 58 x 27 - lettres : 5 ; demi cylindrique.
C.I.L. 22624 ; L. Demaeght, B.S.G.A.O., 1886, p.34 ; J. Marcillet-Jaubert, p.27 n°12.

imp(eratore) c(aio) iulio aur(elio) | maximino pio fe|lice aug(usto) et c(aio) iulio | vero maximo nobi|{l}issmo caes(are) mili|aria nova posuit | per q(uintum) valer(ium) proc(uratorem) | suum ab altav(a) | MP II ou III.

L'empereur Caius Iulius Aurelius Maximinus, pieux, heureux, auguste et Caius Iulius Verus Maximus Nobilissimus Caesar, a posé de nouveaux milliaires par les soins de son procurateur Quintus Valerius à partir d'Altava MP II ou III.

Borne milliaire indiquant une voie à partir d'*Altava* vers le nord-est ; vers *Tasaccura* ?
inscription datée entre 236 et 238, règne de Maximin et son fils Maxime.

Inscription n° 64 - *lecture L. Demaeght*
Découvert à une date inconnue ; à 1 km.500 à l'ouest des ruines de Hadjar Roum ; disparue.
C.I.L. 22620 ; L. Demaeght, B.A.A., 1885 ; E. Albertini, B.S.G.A.O. 1928, p.43 ; J. Marcillet-Jaubert, p.28, n°13.

[imp(eratori) caes(ari) m(arco) clodio | pupieno maximo po]|ntifici [maximo pio] | felici [augusto tri]|buniciae pot[est(atis) p(atri) p(atriae)] | co(n)s(uli) bis pro[co(n)s(uli) et imp(eratori)] | caesari dec[imo caelio] | caluino b[albino pio] | [f]elici [aug(usto) pontif(ici) | max(imo) trib(uniciae) pot(estatis) p(ater) p(atriae) co(n)s(uli) bis | et m(arco) antonio gordi|ano nobilissimo | caesari principi | iuuentutis nepoti | diuorum gordianorum | ab altava | MP I].

L'empereur Caesar Marcus Clodius Pupienus Maximus, pontife très grand, pieux, heureux, auguste, tribun de la plèbe père de la patrie, deux fois consul, proconsul, et l'empereur Caesar Decimus Caelius Calvinus Balbinus, pieux, heureux, auguste, très grand pontife puissance tribunicienne, père de la patrie deux fois consul, Marcus Antoninus Gordianus Nobilissimus Caesar, prince de la jeunesse ; descendants des divins Gordiens ; à partir d'Altava, MP I.

Borne milliare indiquant la voie d'*Altava - Pomaria* ; inscription de 238: règnes de Balbin, Pupien et Gordien III.

Inscription n° 65 - *lecture E. Albertini*
Découvert à une date inconnue ; à 1,5 km. vers l'ouest des ruines de Hadjar Roum, à un mètre de l'inscription précédente ; disparue.
C.I.L. 22621 ; E. Albertini, B.S.G.A.O. 1928, p.44 ; J. Marcillet-Jaubert, p.28-29, n°14.

[imperatori] | caes(ari) [m(arco) iulio phi]|lippo inv[icto pio felici] | aug(usto) pontifi[ci maximo] | tribuniciae potes[tatis] p(ater) p(atriae) miliaria nova pos|uit per lucium catillium | livianum procurato|rem suum | ab altava pomar(iam) | MP I | a(nno) p(rovinciae) CCV.

A l'empereur Caesar Marcus Iulius Philippus, invaincu, pieux, heureux, auguste, très grand, puissance tribunicienne, père de la patrie, il a posé de nouveaux milliaires par les soins de son procurateur Lucius Catellius Livianus à partir d'Altava jusqu'à Pomaria I milia passuum, année de la province 205.

Borne milliaire indiquant la voie *Altava - Pomaria* ; inscription datée : 249.

Le site d'*Altava* comporte deux cimetières dans lesquels une bonne partie du matériel archéologique a été découvert.
Les vestiges de bâtiments commerciaux situés au sud ouest d'*Altava* ont révélé des *dolium*. Les trois pressoirs à huile furent retrouvés dans ce même genre de bâtiment.

[1] Mauretaniae Caesariensis n°37 p.216.

J. Lethielleux cite un certain nombre d'objet, comme des bases de colonnes, des fûts de colonnes, un dallage de mosaïque, mais nous n'en avons plus la trace aujourd'hui. N'ayant aucune information à ce sujet ces objets ne peuvent pas être étudiés.
Enfin, le lit de la rivière a mis à jour un cruchon et un bracelet d'alliage non défini pour lesquels nous n'avons aucune autre précision.

Les Céramiques *(annexe pp188-193)*

Objet n° 37 / plat ; Hayes 196 ; Vegas, tipo 16 *(annexe p207)*
découvert par P. Courtot en 1934, dans l'une des tombes situées à l'emplacement du château d'eau qui fut construit à Ouled Mimoun - voir plan du site p.109 ; les résultats de fouille furent publiés dans le B.S.G.A.O. 1934, p.351-359 ; nous ne savons pas si cet objet existe encore ; terre rouge ; D. : 27 ; H. : 7 ;
description :"plat en poterie rouge, mate, de forme circulaire parfaite ; fond décoré d'incisions circulaires concentriques" ;
commentaire et datation : tourné ; les objets n°37 et 38 furent découverts dans deux tombes dont les cinq inscriptions funéraires[1] sont datées de la fin du IVe et début du Ve siècle ; la bonne facture de cet objet contraste avec l'inscription, ce qui conduit P. Courtot à penser qu'il s'agit, avec les objets n° 38 à 43, d'importations.

Objet n° 38 / plat ; variante de la forme Hayes 196 ; Vegas, tipo 16 *(annexe p207)*
découvert par P. Courtot en 1934, dans l'une des tombes situées à l'emplacement du château d'eau qui fut construit à Ouled Mimoun - voir plan du site p.109 ; les résultats de fouille furent publiés dans le B.S.G.A.O. 1934, p.351-359 ; nous ne savons pas si cet objet existe encore ; terre rouge ; D. : 30 ; H. : 10 ;
description : "de même facture que le plat précédent ; fond décoré de deux rainures circulaires et d'une rosace formée d'incisions régulièrement disposées" ;
commentaire et datation : tourné - cf. commentaire de l'objet n° 37 ; fin du IVe siècle, début du Ve siècle.

Objet n° 39 / petit plat
découvert par P. Courtot en 1934, dans l'une des tombes situées à l'emplacement du château d'eau qui fut construit à Ouled Mimoun - voir plan du site p.109 ; les résultats de fouille furent publiés dans le B.S.G.A.O. 1934, p.351-359 ; nous ne savons pas si cet objet existe encore ; terre ; D. : 14 ; H. : 3 ;
description : "petit plat de terre rouge de même facture que les précédentes" ;
commentaire et datation : tourné ; cf. commentaire de l'objet n° 37 ; fin du IVe siècle, début du Ve siècle.

Objet n° 40 / cruchon proche des pichets à filtre et bec présenté par J. Boube *(annexe p207)*
découvert par P. Courtot en 1934, dans l'une des tombes situées à l'emplacement du château d'eau qui fut construit à Ouled Mimoun - voir plan du site p.109 ; les résultats de fouille furent publiés dans le B.S.G.A.O. 1934, p.351-359 ; nous ne savons pas si cet objet existe encore ; terre grisâtre ; D.: 12 ; H. ≈ 20 ;
description : "l'ouverture et l'anse sont brisé ; il présente un bec pour verser le liquide qu'il contenait et qui était préalablement filtré par une cloison perforée qui se trouvait à la hauteur d'un renflement bien visible sur le cruchon" ;
commentaire et datation : tourné ? - cf. commentaire de l'objet n° 37 ; fin du IVe siècle, début du Ve siècle.

Objet n° 41 / cruche *(annexe p207)*
découvert par P. Courtot en 1934, dans l'une des tombes situées à l'emplacement du château d'eau qui fut construit à Ouled Mimoun - voir plan du site p.109 ; les résultats de fouille furent publiés dans le B.S.G.A.O. 1934, p.351-359 ; nous ne savons pas si cet objet existe encore ; terre blanchâtre ; D. à la base : 19 ; H. : 20 ;
description : "panse large ; col étroit présentant quatre bourrelets à l'ouverture ; anse à cannelures" ;
commentaire et datation : tourné ?- cf. commentaire de l'objet n° 37 ; fin du IVe siècle, début du Ve siècle.

Objet n° 42 / petit vase ; Vegas, tipo 44 *(annexe p207)*
découvert par P. Courtot en 1934, dans l'une des tombes situées à l'emplacement du château d'eau qui fut construit à Ouled Mimoun - voir plan du site p.109 ; les résultats de fouille furent publiés dans le B.S.G.A.O. 1934, p.351-359 ; nous ne savons pas si cet objet existe encore ; terre grise ; D. : 10 ; H. : 18 ;
description : "forme ovoïde ; une anse" ;
commentaire et datation : emploi du tour ? - cf. commentaire de l'objet n° 37 ; fin du IVe siècle, début du Ve siècle.

Objet n° 43 / vase ; Vegas, tipo 45 *(annexe p207)*
découvert par P. Courtot en 1934, dans l'une des tombes situées à l'emplacement du château d'eau qui fut construit à Ouled Mimoun - voir plan du site p.109 ; les résultats de fouille furent publiés dans le B.S.G.A.O. 1934, p.351-359 ; nous ne savons pas si cet objet existe encore ; terre grise ; D. : 13 ; H. : 20 ;

[1] J. Marcillet Jaubert, n°49, 101, 110, 129 et 147.

description : "forme ovoïde ; l'anse est brisée ; sur la panse, deux séries de rainures" ;
commentaire et datation : tourné ? - cf. commentaire de l'objet n° 37 ; fin du IVe siècle, début du Ve siècle.

Objet n° 44 / grand vase ; la bouche "trilobé" se rapproche de Vegas, tipo 46
découvert par P. Courtot en 1936, dans l'une des deux tombes situées à l'emplacement du château d'eau qui fut construit à Ouled Mimoun - voir plan du site p.109 ; les résultats de fouille furent publiés dans le B.S.G.A.O. 1936, p.9-20 ; nous ne savons pas si cet objet existe encore ; terre grise ; D. à la base : 20 ; H. : 29 ;
description : "trois stries au bord de l'ouverture ainsi que sur l'anse ; les bords du vase ont été pincés de façon à se toucher ; on a ainsi une double ouverture" ;
commentaire et datation : tourné ? - dans la tombe où furent découverts cet objet et les objets n° 45 et 46, se trouvait une pièce de monnaie de Gordien III, ayant régné entre 238 et 244, ce qui permet de dater cette tombe et ces objets vers le milieu du IIIe siècle, ce vase contenait les cendres du défunt.

Objet n° 45 / vase ; Vegas, tipo 44
découvert par P. Courtot en 1936, dans l'une des tombes situées à l'emplacement du château d'eau qui fut construit à Ouled Mimoun - voir plan du site p.109 ; les résultats de fouille furent publiés dans le B.S.G.A.O. 1936, p.9-20 ; nous ne savons pas si cet objet existe encore ; terre grise ; D. de base : 15 ; H. : 21 ; "trois stries au bord de l'ouverture" ;
commentaire et datation : emploi du tour ? - cf. commentaire de l'objet n°44 ; milieu du IIIe siècle.

Objet n° 46 / vase ; Vegas, tipo 44
découvert par P. Courtot en 1936, dans l'une des tombes situées à l'emplacement du château d'eau qui fut construit à Ouled Mimoun - voir plan du site p.109 ; les résultats de fouille furent publiés dans le B.S.G.A.O. 1936, p.9-20 ; nous ne savons pas si cet objet existe encore ; terre grise ; D. à la base : 12 ; H. : 18 ;
commentaire et datation : emploi du tour ? - cf. commentaire de l'objet n° 44 ; milieu du IIIe siècle.

Objet n° 47 / vase ; Vegas, tipo 44
découvert par P. Courtot en 1936, dans l'une des deux tombes situées à l'emplacement du château d'eau qui fut construit à Ouled Mimoun - voir plan du site p.109 ; les résultats de fouille furent publiés dans le B.S.G.A.O. 1936, p.9-20 ; nous ne savons pas si cet objet existe encore ; terre blanchâtre ; D. : 15 ; H. : 21 ;
description : "forme irrégulière ; ornements en forme d'arceaux sur le col ; stries sur la panse" ;
commentaire et datation : emploi du tour ; la tombe dans laquelle cet objet et le suivant furent découverts contenait deux inscriptions[1], l'une de 406, la seconde de 408 ce qui situe les objets entre la fin du IVe siècle et le début du Ve siècle ; les vases n°47 et 48 étaient disposés à l'extrémité de la fosse dans laquelle se trouvait le défunt chrétien.

Objet n° 48 / vase
découvert par P. Courtot en 1936, dans l'une des tombes situées à l'emplacement du château d'eau qui fut construit à Ouled Mimoun - voir plan du site p.109 ; les résultats de fouille furent publiés dans le B.S.G.A.O. 1936, p.9-20 ; nous ne savons pas si cet objet existe encore ; terre blanchâtre ; D. : 11 ; H. : 15 ;
description : "forme irrégulière ; des stries sur la panse" ;
commentaire et datation : emploi du tour - cf. commentaire de l'objet n° 47 ; fin du IVe siècle, début du Ve siècle.

Objet n° 49 / *dolium* ; Vegas, tipo 49
découvert dans les déblais de la voie ferrée d'Ouled Mimoun ; musée Zabana d'Oran, 170, réserve, 170 ; bon état de conservation ; terre rouge ; H. 85 ; tour de panse : plus grande circonférence 256 ; tour du col 131 ; bouche : D. 41 - d. 25,5 ; lèvre : ht. 3,5 - larg. 7,5 ; tour de base 127 ;
L. Demaeght, *Catalogue du musée d'Oran*, n°170, p.120 ;
traitement de surface : surface moyennement polie, avec quelque rugosité / pâte rouge, moyenne et de faible homogénéité ;
forme : facture moyenne / col distinct / bord à lèvre ;
usage : conservation de provisions ;
marque : SBORE inscrit sur la panse, avant cuisson, avec le bout du doigt ; la marque est très superficielle avec un S renversé ; sillon circulaire sur la panse ;
commentaire et datation : emploi du tour - "SBORE" est un graffiti indechiffré ; les objets des n°49 à 54 ont tous été découverts sous les déblais de la voie ferré ; cela implique probablement la position d'un magasin ou d'un entrepôt à cet emplacement.

[1] J. Marcillet Jaubert, n°121-139.

Objet n° 50 / *dolium* ; Vegas, tipo 49 *(annexe p208)*
découvert dans les déblais de la voie ferrée d'Ouled Mimoun ; musée Zabana d'Oran, 177, salle principale, 177 ; assez bon état de conservation ; terre rouge ; H. 60 ; tour de panse 138 ; tour du col 74 ; lèvre : D. 23 - d. 13 ; bouche : D. 23 - d. 13
traitement de surface : surface non polie / pâte rouge, épaisse, avec une mauvaise homogénéité de la pâte qui est piquetée de petits débris d'une roche noire
forme : facture grossière / vase oblong et de profil maladroit / épaule à peine marquée / col étroit / pied à peine marqué / bouche ronde avec lèvre épaisse et légèrement évasée
usage : conservation de provisions
commentaire et datation : emploi du tour - cf. commentaire de l'objet n°49.

Objet n° 51 / *dolium* ; Vegas, tipo 49 *(annexe p208)*
découvert dans les déblais de la voie ferrée de Ouled Mimoun ;musée Zabana d'Oran, 178, salle principale, 178 ; mauvais état de conservation ; panse brisée en deux horizontalement ; lèvre brisée ; colmatage d'une fente circulaire dans la partie inférieure du *dolium*, à l'aide de plâtre ; terre rouge ; H. 61 ; tour de panse 144 ; tour du col 82 ; bouche : D. 30 - d. 16 ; lèvre : ht. entre 1,5 et 2 - larg. 5,5 ; tour de base 75 ;
traitement de surface : surface plus ou moins poli / pâte rouge, épaisse, avec une mauvaise homogénéité de la pâte qui est piquetée de petits débris d'une roche noire ;
forme : facture moyenne / panse bombée, rétrécie dans sa partie inférieure / épaule légèrement marquée / col étroit / bord à lèvre très saillante et large, dont la forme n'est pas régulière / base sans pied ;
usage : conservation de provisions ;
commentaire et datation : trace de l'emploi du tour - cf. commentaire, objet n°49.

Objet n° 52 / *dolium* ; Vegas, tipo 49 *(annexe p208)*
découvert dans les déblais de la voie ferrée d'Ouled Mimoun ; musée Zabana d'Oran, LC 13, salle principale, 179 ; assez bon état de conservation ; colmatage de cavité dans la partie supérieure, à l'aide de plâtre ; fente à l'intérieure ; terre rouge ; H. 60 ; tour de panse 180 ; tour du col 88 ; bouche : D. 28 - d. 20 ; lèvre : ht. 2 ; larg. 4 ; tour de base 97 ;
traitement de surface : surface à peine polie / pâte rouge, épaisse, avec une faible homogénéité ;
forme : facture grossière / panse aux formes hexagonales avec angles arrondis / épaule marquée / col étroit / lèvre en bourrelet saillant / base sans pied et affaissée dans le côté gauche ;
usage : conservation des provisions ;
marque : sorte de compas à branche de 10 cm, en relief sur la panse ;
commentaire et datation : emploi du tour maladroit - cf. commentaire, objet n°49 ; les objets 49, 52, 54 et 55 ont un "emblème" géométrique, il s'agit là de signe dont nous n'avons pas encore saisi le sens.

Objet n° 53 / *dolium* ; Vegas, tipo 49 *(annexe p208)*
découvert dans les déblais de la voie ferrée d'Ouled Mimoun ; musée Zabana d'Oran, LC 11, salle principale, 180 ; assez bon état de conservation ; colmatage d'une brèche circulaire, à peu près au milieu de la panse, avec du plâtre ; terre rouge ; H. 62 ; tour de panse 144 ; tour du col 82 ; bouche : D. 30 - d. 16 ; lèvre : ht. 2,5 - larg. 4 à 7 ; tour de base 84,5 ;
traitement de surface : surface non polie / pâte rougeâtre, solide et peu homogène ;
forme : facture grossière / panse oblongue, très rétrécie dans sa partie inférieure / col étroit / bord à lèvre en bourrelet très saillant / base sans pied ;
usage : conservation des provisions ;
commentaire et datation : emploi du tour - cf. commentaire, objet n°49.

Objet n° 54 / *dolium* ; Vegas, tipo 49
découvert dans les déblais de la voie ferrée d'Ouled Mimoun ; musée Zabana d'Oran, LC 12, salle principale, 181 ; deux fentes en traverse la panse ; terre rouge ; H. 51 ; tour de panse 140 ; tour de col 71 ; bouche : D. 23 - d. 13 ; lèvre : ht. 4 - larg. 5 ; tour de base 121 ;
traitement de surface : surface polie / pâte rougeâtre ;
forme : facture moyenne / panse oblongue et très rétrécie dans sa partie inférieure / épaule marquée / col étroit / bord à lèvre / base sans pied ;
usage : conservation des provisions ;
marque : trois anneaux disposés en triangle, incisés ; anneaux de forme régulière d'un diamètre de 0,2 cm
Commentaire et datation : emploi du tour - cf. commentaire, objet n° 49 et 52.

Objet n° 55 / *dolium* ; Vegas, tipo 49
musée Zabana d'Oran, 182, 182 ; terre rouge ; H. 88 ; tour de panse 261 ; tour de col 129 ; bouche : D. 40 - d. 31 ;
forme : panse très bombée, tronconique dans sa partie inférieure / col droit ;
usage : conservation de provisions ;

marque : trois entailles verticales à creux anguleux rapprochés, sur la panse ;
commentaire : emploi du tour.

Objet n° 56 / *dolium* ; Vegas, tipo 49
musée Zabana d'Oran, 183, 183 ; usure au niveau de la panse (frottement contre une paroi?) ; terre rouge ; H. 96 ; tour de panse 297 ; tour du col 134 ; bouche : D. 42 - d. 26 ;
forme : lèvre large légèrement convexe ;
usage : conservation des provisions ;
commentaire : emploi du tour.

Objet n° 57 / *dolium* ; Vegas, tipo 49 *(annexe p208)*
musée Zabana d'Oran, LC 10, salle principale, 184 ; assez bon état de conservation ; fissure transversale coupant la lèvre ; terre rouge ; H. 90 ; tour de panse 291 ; tour de col 137 ; bouche : D. 43 - d. 31 ; lèvre : ht. 2 - larg. 3 ; tour de base 114 ;
traitement de surface : surface non polie / pâte rouge, moyenne ;
forme : facture moyenne / panse bombée et rétrécie dans sa partie inférieure / épaule et col, à peine marqués / bord étroit à lèvre convexe non saillante / base sans pied ;
usage : conservation de provisions ;
commentaire : emploi du tour, avec trace de doigt du potier.

Objet n° 58 / *dolium* ; Vegas, tipo 49 *(annexe p208)*
musée Zabana d'Oran, 185, salle principale, 185 ; assez bon état de conservation ; lèvre endommagée par deux fentes profondes ; les fentes dans l'ensemble de la pièce sont colmatées de plâtre ; terre rouge ; H. 83 ; tour de panse 260 ; tour de col 116; bouche : D. 36 - d. 24 ; lèvre : ht. 3 - larg. 6,5 ; tour de base 103 ;
traitement de surface : surface à peine polie / pâte rougeâtre, épaisse et plus ou moins homogène ;
forme : coupe de facture moyenne avec un profil non régulier / panse bombée, et très rétrécie dans sa partie inférieure / épaule à peine marquée / col étroit / bord sans lèvre / base sans pied ;
usage : conservation des provisions ;
commentaire : trace de l'emploi du tour.

58 bis
Un fragment de panse de *dolium* fut signalé par P. Courtot. Il fut découvert au nord de la gare d'Ouled Mimoun. Ce fragment, qui a disparu avant l'inventaire, portait une inscription, exécutée à la pointe avant la cuisson : CIVLIVICTORIS = *Ca(ii) Iuli Victoris*.

Objet n° 59 / bol *(annexe p209)*
musée Zabana d'Oran, LC18, réserve - carton 105, 200 ; bon état de conservation ; terre blanche ; H. 3,5 ; D. 8,5 ; d. de base 4,3 ; ép. de 1 à 2 ;
traitement de surface : surface polie / pâte blanche, épaisse, homogène ;
forme : facture grossière / vasque peu profonde et aux flancs évasés / bord à peu près circulaire / base sans pied
usage : domestique ;
commentaire : modelage.

Objet n° 60 / petite coupe *(annexe p209)*
musée Zabana d'Oran, LC 16, réserve - carton 105, 202 ; très bon état de conservation ; petite cassure au bord ; terre blanche ; H. 3,7 ; ht. partie sup. 2 ; ht. partie inf. 1,7 ; D. 9,5 ; d. de base 4 ; ép. entre 1,7 et 2,3 ;
traitement de surface : surface non polie et granuleuse / pâte blanche, épaisse et homogène ;
forme : facture grossière / vasque en courbe évasée / bordure d'ouverture à peu près circulaire avec lèvre pendante / base à pied à peine marqué (2mm) ;
usage : domestique ;
commentaire : modelage.

Objet n° 61/ gobelet, proche de Vegas, tipo 24 *(annexe p209)*
musée Zabana d'Oran, 204, réserve - carton 103, 204 ; assez bon état de conservation ; trace de corrosion ; terre rouge ; H. 8,4 ; D. 7,8 ; tour de panse 30 ; d. de base 4,2 ; ht de pied 0,2 ; ht. du bord 0,7 ; ép. de 0,5 à 1,5 ;
traitement de surface : surface polie / pâte brique, fine, peu homogène / vernis ;
forme : facture avec finesse / panse bombée, rétrécie dans sa partie inférieure / col peu marqué / ouverture circulaire / bord à lèvre en bourrelet convexe / base avec un pied distinct ;
usage : domestique ;
commentaire et datation : trace de l'emploi du tour ; cette céramique fait partie des rares objets travaillés avec finesse.

Objet n° 62 / gobelet ; proche de Vegas, tipo 24 *(annexe p209)*
musée Zabana d'Oran, LC 17, réserve - carton 103, 203 ; bon état de conservation ; bord ébréché ; terre rouge ; H. 7,5 ; D. 7,8 ; tour de panse 25,5 ; d. base 5 ; d. ceinture 6 ; ht. du bord 2,7 ;
traitement de surface : surface polie / pâte rouge, fine, et homogène / pas de trace de vernis ;
forme : facture fine / panse bombée / col cintré d'un petit bandeau / ouverture circulaire / bord à peine évasé, sans lèvre / base sans pied ;
usage : domestique ;
Commentaire et datation : emploi du tour - cf. commentaire objet n°61.

Objet n° 63 / gobelet ; Vegas, tipo 31 *(annexe p209)*
musée Zabana de Oran, LC 21, réserve - carton 73, 201 ; bon état de conservation ; terre blanche ; H. 2 à 3 ; D. 7,5 ; d. de base 3 ; ép. 0,5 à 1 ;
traitement de surface : surface polie / pâte blanche, fine et moyennement homogène / vernis ;
forme : facture fine / panse bombée, très rétrécie dans sa partie inférieure / col cintré / bord à lèvre convexe / base avec un petit pied / revers de base incisé d'une ellipse concentrique ;
usage : domestique ;
commentaire et datation : trace d'emploi du tour - cf. commentaire objet n°61.

Objet n° 64 / vase apode ; Vegas, tipo 5 *(annexe p209)*
musée Zabana d'Oran, LC 15, réserve - carton 105, 205 ; mauvais état de conservation ; bord en partie brisé ; terre cuite ; H. 6 (deux parties sont à mesure égale) ; D. 15,2 ; d. de base 5,5 ;
traitement de surface : surface polie / pâte grisâtre, moyenne, et homogène / pas de trace de vernis ;
forme : facture fine / vasque dont les flancs supérieurs sont en vertical et les flancs inférieurs en oblique / ouverture circulaire / sans pied / petite base sans pied ;
décors : ellipses concentriques en sillons occupant tout l'espace à l'intérieur et à l'extérieur de la vasque ;
usage : domestique ;
commentaire et datation : emploi du tour - cette forme est très présente dans la méditerranée occidentale, durant l'époque impériale.

Objet n° 65 / petit pot
musée Zabana d'Oran, LC 08, salle principale - vitrine 18, 246 ; bon état de conservation ; terre rouge ; H. 12,5 ; D. 8 ;
traitement de surface : surface polie / pâte rougeâtre / vernis mat ;
forme : facture moyenne / panse conique / orifice très étroit / base légèrement bombée, sans pied ;
usage : domestique ;
commentaire : trace de l'emploi du tour.

Objet n° 66 / petit vase
musée Zabana d'Oran, LC 22, réserve ?, 247 ; anse et col en partie brisé ; terre rouge ; H. 13 ; D. 9 ;
traitement de surface : pâte rougeâtre ;
forme : col distinct / une anse ;
décors : cannelures.

Objet n° 67 / petit vase
musée Zabana d'Oran, LC 14, réserve ?, 248 ; col en partie brisé ; terre ; H. 10,5 ; D. 8,5 ;
traitement de surface : ?;
forme : facture grossière / panse large / col distinct / une anse ;
usage : domestique.

Objet n° 68 / petit vase
musée Zabana d'Oran, LC 20, réserve ?, 249 ; col brisé ; terre rouge ; H. 6 ; D. 5,5 ;
traitement de surface : pâte rougeâtre ;
forme : col distinct
usage : domestique.

Objet n° 69 / vase ; proche de Vegas, tipo 38 ; olpè décrit par J. Boube *(annexe p209)*
musée Zabana d'Oran, LC 09, réserve - carton 216, 241 ; mauvais état de conservation ; col en partie brisé, anse brisée ; petit trou au niveau de la panse ; terre blanche ; H. 24,5 ; ht. de panse 18 ; ht. goulot 6,3 ht. de pied 1 ; tour de panse 40,5 ; tour de goulot de 15,5 à 18 ; tour de base 24 ; ép. 1,5 ;
traitement de surface : surface à peu près polie / pâte blanchâtre, moyenne et homogène / pas de trace de vernis

forme : facture moyenne / panse oviforme / col à un bourrelet / base avec un pied à peine distinct / une anse : attache supérieure devait finir sur le col, en oblique ou en vertical, attache inférieure avec un reste sur le milieu de la panse ;
usage : domestique ;
commentaire : emploi du tour.

Objet n° 70 / cruche ; proche de Vegas, tipo 44(6) *(annexe p210)*
musée Zabana d'Oran, LC 03, réserve - carton 110, 242 ; assez bon état de conservation ; trou au niveau de l'épaule ; terre blanche ; H. 19 ; ht. de la panse 12,5 ; ht. du goulot 4,5 ; ht. du bord 1,5 ; ht de la anse 18,5 ; tour de panse 43 ; tour de goulot 17,7 ; tour de base 8,2 ; bouche 2,7 ; ép. environ 2,7 ;
traitement de surface : surface polie / pâte blanchâtre, épaisse et homogène / petite trace de vernis ?;
forme : facture grossière, légèrement oblique / panse large / épaule bien marquée et large / goulot aux flancs tronconiques / bouche avec lèvre en petit bourrelet circulaire / base sans pied / une anse pseudo triangulaire : attache inférieure sur l'épaule, attache supérieure sur la lèvre ; anse en légère oblique descendante ;
décors : décor géométrique d'un bandeau de stries et de dents de scie, occupant toute l'épaule ;
usage : domestique.

Objet n° 71 / vase, probablement une lagène ; Vegas, tipo 38 ou 42 *(annexe p210)*
musée Zabana d'Oran, LC 19, réserve - carton 216, 243 ; mauvais état de conservation ; col et anse brisés ; terre blanche ; H. 19,5 ; ht. panse 17 ; ht. goulot 3 ; ht pied ; tour de panse 47 ; tour de goulot 14 à 16,5 ; tour de base 8,7 ;
traitement de surface : surface polie / pâte blanchâtre, moyenne, à peu près homogène / vernis ?
forme : facture moyenne / panse large et oviforme et bombée / goulot devait être droit / épaule à peine marquée / base avec pied légèrement évasé / anse : attache inférieure à mi-hauteur de la panse, dont il reste l'encoche, attache supérieure devait arriver sur le bord ;
décors : décor de deux series (un de quatre, un sept) de rainures incisées entourant la partie supérieure de la panse ;
usage : trace de combustion - domestique ?;
commentaire et datation : trace de l'emploi du tour - la forme de cet objet a déjà été rencontrée, objet n° 43, avec la même conception des deux séries de rainures.

Objet n° 72 / cruche ; Vegas, tipo 44 *(annexe p210)*
musée Zabana d'Oran, LC 01, salle principale - vitrine 18, 244 ; assez bon état de conservation ; terre grise ; H. 14,5 ; ht. du bord 1,2 ; ht. de l'anse 7,3; tour de panse 36 ; tour du goulot 16 ; tour de base 7 ; D. d'ouverture 3,5 ; ép. environ 1,8 ;
traitement de surface : surface polie / pâte blanchâtre, épaisse et à peu près homogène / pas de trace de vernis ;
forme : facture moyenne / panse oblongue et bombée / épaule à peine marquée / col à peine distinct / bord à lèvre en petit bourrelet / bouche circulaire / anse pseudo triangulaire : attache inférieure à mi-hauteur de la panse, attache supérieure au niveau du bord ; anse en légère oblique descendante ; anse creusée d'une rainure sur son axe médian ;
usage : domestique ;
commentair : emploi du tour.

Objet n° 73 / cruche ; Vegas, tipo 44 *(annexe p210)*
musée Zabana d'Oran, LC 02, salle principale - vitrine 18, 245 ; assez bon état de conservation ; terre grise ; H. 13 ; ht. de l'anse 6,5; ht. du col 0,7 ; tour de panse 29,5 ; tour de col 19,5 ; d. de base 5 ; bouche 5 à 6,5 ; ép. 1,5 ;
traitement de surface : surface polie / pâte blanchâtre, épaisse, à peu près homogène ;
forme : facture moyenne / panse oblongue / col à peine distinct / épaule à peine marquée / bord plat / une anse pseudo triangulaire : attache inférieure à mi-hauteur de la panse, attache supérieure sur le col, à l'horizontal / base plate ;
usage : trace de combustion sur le bord, l'anse et la partie droite de la panse - domestique ?;
commentaire : trace de l'emploi du tour.

Les lampes (annexe p185-187)

Objet n° 74 / Ponsich, type IV A *(annexe p211)*
découvert par P. Courtot en 1936, dans l'une des tombes situées à l'emplacement du château d'eau qui fut construit à Ouled Mimoun - voir plan du site p.109 ; les résultats de fouille furent publiés dans le B.S.G.A.O. 1936, p.9-20 ; nous ne savons pas si cet objet existe encore ; terre grise ; L. 12 ; D. 8,5 ;
description : "lampe grossière ; ornements géométriques ; l'appendice n'est pas troué ; un trou ; sur le bec on voit encore des traces noires, dues à la combustion de l'huile ";
commentaire et datation : moulage ? - cette lampe et la suivante furent découvertes dans des tombes datées du milieu du IIIe siècle (cf. commentaire objet 44).

Objet n° 75 / Ponsich, type IV A *(annexe p211)*
découvert par P. Courtot en 1936, dans l'une des tombes situées à l'emplacement du château d'eau qui fut construit à Ouled Mimoun - voir plan du site p.109 ; les résultats de fouille furent publiés dans le B.S.G.A.O. 1936, p.9-20 ; nous ne savons pas si cet objet existe encore ; terre grise ; L. 11,5 ; D. 8 ;
description : "lampe grossière ; ornements géométriques de dessin mal défini ; appendice non troué ; un trou ; sur le bec on voit encore des traces noires, dues à la combustion de l'huile" ;
commentaire et datation : moulage ?; lampe chrétienne du milieu du IIIe siècle (cf. commentaire objet n°74).

Objet n° 76 / Ponsich, type IV *(annexe p211)*
musée Zabana d'Oran, LC 23, réserve - carton 65, 376 ; assez bon état de conservation ; bec un peu consumé ; partie supérieur de l'anse légèrement brisée ; terre rouge ; L. 12 ; l. 8,3 ; ht. anse 4,2 ; ht. bec 3,2 ;
traitement de surface : surface non polie / pâte rougeâtre, épaisse et assez homogène ;
forme : facture grossière / réservoir légèrement oblong / petit médaillon circulaire et concave / bandeau uni, large et convexe, isolée du médaillon par un bourrelet, interrompu au niveau de l'anse et du canal / canal cours / quatre orifices de remplissage disposés en carré / bec rond et massif / anse verticale en queue massive non foré sur le bandeau ;
décors : simple décor géométrique : le cercle du médaillon est en petit bourrelet, puis une croix latine en relief occupe tout l'espace du médaillon / la base est constituée d'une médaille ovale sur laquelle une marque gravée dans un petit cercle lui-même inclus dans un cercle à huit rayons ;
usage : trace de combustion au niveau du bec - domestique et funéraire ;
marque : R/ ;
commentaire et datation : moulage ; lampe chrétienne, à partir du milieu du IIIe siècle.

Objet n° 77 / Ponsich, type IV
musée Zabana d'Oran, LC 24, réserve - carton 65, 381 ; mauvais état de conservation ; anse brisée à moitié, ensemble de la lampe en décrépitude moyenne ; terre rouge ; L. 13 (partie restante) ; l. 6,8 ; ht. bec 3,5 ;
traitement de surface : faibles données du fait de l'état de conservation ;
surface polie / pâte rouge, solide et homogène / quelques traces de vernis ;
forme : facture grossière / réservoir oblong / médaillon circulaire et plat en creux par rapport au bandeau / bandeau large et plat, isolé du médaillon par un bourrelet, interrompu au niveau du bec et de l'anse / canal court et droit, creusé / deux orifices de remplissage / bec tubulaire massif et arrondi à l'extrémité (déformé par la combustion) / anse qui devait être en queue massive non foré en oblique sur le bandeau ;
décors : décor en bas-relief / bandeau : fleurons / médaillon : lion marchant dans le sens gauche du médaillon ;
usage : forte trace de combustion au niveau du bec - domestique ou funéraire ;
commentaire et datation : moulage ; lampe de période chrétienne, à partir du milieu du IIIe siècle.

Objet n° 78 / Ponsich, type ?
musée Zabana d'Oran, LC 06, réserve, 394 ; cuvette brisée à la base ; terre blanche ; L. 11 ; l. 7,5 ;
forme : facture grossière / un orifice de remplissage ;
décors : bandeau uni / médaillon : petit poisson ?;
usage : domestique ou funéraire ;
commentaire et datation : façonnée à la main ; lampe de période chrétienne, à partir du milieu du IIIe siècle.

Objet n° 79
musée Zabana d'Oran, LC 07, réserve, 397 ; terre grise ; L. 8 ; l. 5,6 ;
traitement de surface : faibles données du fait de l'état de conservation ;
"facture grossière" / couleur de pâte grisâtre ;
forme : disque uni / un orifice de remplissage ;
décors : bandeau : pampres ;
usage : domestique ou funéraire ;
commentaire et datation : lampe d'époque chrétienne, à partir du milieu du IIIe siècle.

Objet n° 80 / Ponsich, type III ; proche de la lampe n°856 inventoriée par A. Ennabli pour ce qui est du canal et du motif *(annexe p211)*
découvert par P. Courtot en 1934, dans l'une des tombes situées à l'emplacement du château d'eau qui fut construit à Ouled Mimoun - voir plan du site p. 183 ; les résultats de fouille furent publiés dans le B.S.G.A.O. 1934, p.351-359 ; nous ne savons pas si cet objet existe encore ; terre cuite ; L. 11 ; D. 8,5 ;
description : "lampe ocre claire ; appendice non foré ; deux trous ; le motif central est une amphore ou un cercle à godrons dont les anses enserrent les deux trous de la lampe ; sur la bande, une guirlande peu nette ; probablement rameaux et feuilles de vigne" ;
commentaire et datation : moulage ?; lampe chrétienne ; elle fut découverte dans une tombe datée de la fin du IVe siècle, début du Ve siècle (cf. commentaire objet n° 37).

Objet n° 81 / Ponsich, type IV C *(annexe p211)*
musée Zabana d'Oran, LC 25, réserve - carton 65, 382 ; mauvais état de conservation ; anse brisée à demi et bec presque entièrement brisé ; terre rouge ; L. 12 restant ; l. 7 ; H. - 4,5 à + 6 ;
traitement de surface : faibles données du fait de l'état de conservation / surface polie / pâte rougeâtre, moyenne et homogène / quelques traces de vernis ;
forme : facture moyenne / réservoir oblong / médaillon circulaire et concave / bandeau large et en léger bourrelet, isolé du médaillon par un bourrelet, interrompu au niveau de l'anse et du canal / canal devait être court et large, creusé / deux orifices de remplissage / bec qui devait être massif / anse devait être en queue massive non foré, en oblique sur le bandeau ;
décors : décor en bas-relief / bandeau : fleurons ou feuilles de vigne / médaillon : animal couché, peut-être s'agit-il d'un lézard ou d'un poisson ;
usage : restes de trace de combustion en bordure du canal - domestique ou funéraire ;
commentaire et datation : moulage ; lampe de période chrétienne, entre la fin du IVe siècle et le VIIe siècle.

Objet n° 82 / Ponsich, type IV C ; proche de la lampe n° 17 inventoriée par A. Ennablimusée Zabana d'Oran, LC 04, salle principale - vitrine 10, 377 ; bon état de conservation ; terre rouge ; L. 12,7 ; l. 7,7 ; ht. anse 4,2 ; ht. bec 3,3 ; *(annexe p212)*
traitement de surface : surface polie / pâte rouge, solide et plus ou moins homogène / vernis avec trace d'application, éclat lustré ;
forme : facture moyenne / réservoir oblong / médaillon circulaire et concave / bandeau large et plat, isolé du médaillon par un bourrelet, interrompu au niveau de l'anse et du canal / canal long, large et concave / deux orifices de remplissage / bec rond et massif / anse en queue massive non foré, surélevée en oblique sur le bandeau ;
décors : en bas relief - bandeau : feuilles de vignes / médaillon : trois personnages se tenant par les épaules, l'état de conservation du bas-relief ne nous permet pas d'établir une description de ces personnages ;
usage : trace très légère de combustion au niveau du bec - domestique ou funéraire ;
commentaire et datation : moulage avec trace d'assemblage ; lampe chrétienne entre la fin du IVe siècle et le VIIe siècle, les trois personnages sont peut-être les jeunes hommes qui apparurent à Abraham dans les plaines de Mamée, où les trois amis de Daniel délivrés de la fournaise.

Objet n° 83 / Ponsich, type IV ; lampe probablement proche des n^{os} 412 et 415 inventoriées par A. Ennabli
musée Zabana d'Oran, LC 05, réserve - carton ?, 385 ; bec brisé ; terre rouge ; L. 12 ; l. 8 ;
forme : deux orifices de remplissage ;
décors : bandeau : triangles / médaillon : lièvre fuyant dans le sens droit du médaillon ;
usage : domestique ou funéraire ;
commentaire et datation : moulage ; lampe de période chrétienne, entre la fin du IVe siècle et le VIIe siècle.

Objet n° 84 / Ponsich, type IV C *(annexe p211)*
musée Zabana d'Oran, LC 28, réserve - carton 65, 374 ; état de conservation moyen ; bec consumé ; terre blanche ; L. 11,5 ; l. 6,5 ; ht. anse 5 ; ht. bec 3 ;
traitement de surface : surface polie / pâte blanchâtre, épaisse et faiblement homogène / trace de vernis, éclat terne ;
forme : facture grossière / réservoir oblong / médaillon circulaire et légèrement concave / bandeau large et plat, isolé du médaillon par un petit bourrelet circulaire, interrompu au niveau de l'anse et du bec / canal long et large, creusé au même niveau que la médaille / quatre orifices de remplissage et d'évent, disposés en carré / bec rond et massif / anse verticale en queue massive non foré sur le bandeau ;
décors : bandeau : double palme / médaillon : monogramme du Christ avec la boucle du P à droite ;
usage : trace de combustion au niveau du bec - domestique ou funéraire ;
commentaire et datation : moulage ; lampe chrétienne, dont la forme permet de la situer entre la fin du IVe siècle et le VIIe siècle.

Objet n° 85 / Ponsich, type IV C ; proche de la lampe n° 507 inventoriée par A. Ennabli
musée Zabana d'Oran, LC 26, réserve - carton 66, 386 ; bon état de conservation ; terre rouge ; L. 13,5 ; l. 8 ; ht. anse 5,5 ; ht. bec 3 ; *(annexe p212)*
traitement de surface : surface polie / pâte rouge, épaisse et homogène / vernis, éclat lustré
forme : facture moyenne / réservoir oblong / médaillon circulaire et concave / bandeau moyen et plat, isolé du médaillon par un bourrelet circulaire, interrompu au niveau de l'anse et du bec / canal long et légèrement, creusé / deux orifices de remplissage / bec massif et arrondi à l'extrémité / anse en queue massive non foré, en oblique sur le bandeau ;
décors : décor en bas-relief / bandeau : sur chaque partie du bandeau, une palme, un disque à spirale et deux fleurons à six pétales / médaillon : aigle à demi éployé regardant dans le sens droit du médaillon ; son plumage est fait de stries ;

usage : trace de combustion au niveau du bec - domestique ou funéraire ;
marque : R/. inclus dans deux ovales concentriques le tout dans un cercle ;
commentaire et datation : moulage ; lampe d'époque chrétienne, entre la fin du IVe et le VIIe siècle.

Objet n° 86 / Ponsich, type IV C *(annexe p212)*
musée Zabana d'Oran, LC 27, réserve - carton 65, 396 ; mauvais état de conservation ; médaillon et bandeau presque illisible, anse consumé ; terre rouge ; L. 12,3 ; l. 7,5 ; ht. anse 5 ; ht. bec 3,2 ;
traitement de surface : faibles données du fait de l'état de conservation ;
faibles traces de vernis / couleur de la pâte rougeâtre ;
forme : réservoir oblong / médaillon circulaire, creusé / bandeau large, plat et creusé au même niveau que le médaillon, tous deux séparé par un bourrelet / canal court et large, creusé / deux orifices de remplissage / bec rond et massif / anse qui devait être en queue massive non foré ;
décors : bandeau : traces de globules en bas-relief ;
usage : trace de combustion au niveau du bec mais également sur la partie arrière de la lampe - domestique ou funéraire ;
marque : S dans un cercle ;
commentaire et datation : moulage ; lampe de période chrétienne, entre la fin du IVe siècle et le VIIe siècle.

Objet n° 87
musée Zabana d'Oran, 474, réserve - carton 3, El 182
Nous n'avons aucune information concernant cette lampe

Pierres

Objet n° 88 / grand mortier
musée Zabana d'Oran, 500, 500 ; calcaire dur ; H. 62 ; D. sup. 54 ; d. 49 ; profondeur 57 ; D. 40 ;
description : mortier tronconique très rétréci dans le fond intérieur ;
commentaire et datation : ce mortier servait à moudre ou malaxer des aliments, ou alors il servait à piler le mélange de sable de chaux ou de ciment et d'eau.

Objet n° 89 / jambage de porte
musée Zabana d'Oran, 23, 23 ; calcaire ; L. 56 ; H. 108 ; ép. 37 ; phallus 51 ;
description : ce jambage de porte est orné d'un phallus ;
commentaire et datation : le phallus est un emblème de fécondité ou apotropaïque.

Métaux et matières diverses

Objet n° 90 / métal / deux balles de fronde
musée Zabana d'Oran, 314, 314 ; plomb ; D. 5 et 5,5 ;
commentaire et datation : la découverte de ces projectiles n'est pas étonnante puisque *Altava* était, à l'origine, un poste militaire.

Objet n° 91 / bronze / manche de patère *(annexe p212)*
musée Zabana d'Oran, 423, réserve, 423 ; bronze ; L. 165 ; D. 22 ;
description : manche fait de bourrelets longitudinaux, se terminant par une tête de loup à la gueule ouverte, par l'intermédiaire d'une sorte de collier qui entourerait le coup de l'animal ; ce collier (?) est opposé à l'autre extrémité du manche, cette dernière prenant forme à partir d'un bourrelet légèrement torsadé ;
commentaire et datation : cet objet faisait certainement partie d'un intérieur riche.

Objet n° 92 / bronze / *umbo* de bouclier d'une statue ?
musée Zabana d'Oran, 424, réserve, 424 ; bronze ; D. 12 ;
commentaire et datation : cet objet, s'il faisait bien partie d'une sculpture, faisait partie d'un intérieur suffisamment riche pour posséder des objets de décoration.

Objet n° 93 / bronze / fragments d'anneaux
musée Zabana d'Oran, 425, réserve, 425 ; bronze ;
commentaire et datation : l'usage de ces anneaux reste indéterminé.

Objet n° 94 / argent / 17 anneaux et 25 fragments
découvert lors de la construction de la gare d'Ouled Mimoun ;
musée Zabana d'Oran, 437, réserve, 437 ; argent ; largeur des bagues 0,05 à 0,08 ; D. moy. 0,2
J. Marcillet Jaubert, Inscription d'Altava, n°326, p. 195 ;
description : les anneaux restant sont très minces ; ils sont ornés de motifs variés gravés au pointillé ;

commentaire et datation : - cette matière est un luxe ; ces anneaux appartenaient probablement à des personnes de haute classe sociale ;- cinq d'entre ces anneaux portent une inscription, sans que nous sachions à quel endroit.

Objet n° 95 / fer / clou
musée Zabana d'Oran, 440, réserve, 440 ; fer ; L. 25 ; D. de la tête : 0,66 ;

Objet n° 96 / fer / clou
musée Zabana d'Oran, 441, réserve, 441 ; fer ; L. 8,2 ; D. de la tête : 2,4.

Objet n° 97 / fer / *dolabra*, outil
musée Zabana d'Oran, 442, réserve, 442 ; fer ; L. 2,18 ; L. du pic 1,15 ; L. du marteau 0,85 ; H. de la section verticale du manteau 0, 22 ; ép. 0,08 ; tranchant 0,1 ;
L. Demaeght, *Catalogue du musée d'Oran*, n°442, p.161 ;
description : il semble que cet outil soit une martelette, "munie, d'un côté, d'une sorte de pic à tranchant transversal, de l'autre, d'une sorte de marteau à faces latérales rapprochées ; la base longitudinale de l'outil est droite ; la face supérieure du pic s'abaisse insensiblement dans sa moitié antérieure jusqu'au tranchant ; le marteau est rectangulaire dans tous les sens" ;
commentaire et datation : cette double fonction de hache et de marteau, servait à couper du bois, le façonner, construire des palissades, casser des pierres ; cet outil était donc utilisé par le bûcheron, le cultivateur et le terrassier.

Objet n° 98 / fer / herminette, *ascia*
musée Zabana d'Oran, 443, réserve, 443 ; fer ; L. : totale 19,1 - du piochon 12 - du marteau 0,5 ; largeur : du tranchant 3 - du marteau 2 ;
L. Demaeght, *Catalogue du musée d'Oran*, n°443, pp.161-162 ;
description : "sorte de véritable martelette de maçon à piochon incliné, régulièrement élargi de la douille au tranchant large et transversal ; la partie opposée paraît être un marteau à section carrée dont l'extrémité est rongée ; pièce très rouillée dont le tranchant se sectionne" ;
commentaire et datation : cet outil servait à couper, creuser, aplanir le bois. Le charpentier n'était pas seul à s'en servir ; les maçons et les tailleurs de pierre l'utilisaient également pour casser la pierre, la dégrossir, la polir, pour trancher la chaux et mélanger le mortier.

Objet n° 99 / fer / *dolabra fossoria*, outil
musée Zabana d'Oran, 444, réserve, 444 ; fer ; L. : totale 27 - de la pioche 16 - de la hache 8 ; largeur du tranchant 4,5 - du tranchant convexe 6 ;
L. Demaeght, *Catalogue du musée d'Oran*, n°444, p.162 ;
description : "employé par les terrassiers et les mineurs, muni d'un côté d'une pioche à tranchant transversal et de la hauteur d'une sorte de hache courte à tranchant vertical parallèle au manche" ;
commentaire et datation : cet outil est proche de la pioche - hache utilisée pour le défrichage.

Objet n° 100 / fer / "masse"
musée Zabana d'Oran, 445, réserve, 445 ; fer ; L. 5,5 ; longueur 19 ;
L. Demaeght, *Catalogue du musée d'Oran*, n°445, p.162.

Objet n° 101 / cuiller / fer
musée Zabana d'Oran, 446, réserve, 446 ; fer ; L. 16,5 ; D. 4,5 ;
L. Demaeght, *Catalogue du musée d'Oran*, n°446, p.162 ;
description : "cuiller à cueilleron circulaire avec anse de suspension à l'extrémité du manche".

Objet n° 102 / "fer de javeline" ; musée Zabana d'Oran, 447, réserve, 447 ; fer ; Long. 11,1 ; L. Demaeght, *Catalogue du musée d'Oran*, n°447, p.162

Objet n° 103 / fer manche en os à spirales ; musée Zabana d'Oran, 491, réserve ?, 491 ; fer ; Long. 7.

Vestiges probables

Nous allons voir qu'*Altava* était vraisemblablement un centre économique important, avec des constructions en conséquence. Puis la vie civile, décrite par les inscriptions, révèle des structures administratives et un certain développement de la place publique traduit par les dédicaces aux empereurs.
Il devait y avoir un certain nombre de temples, étant donné le nombre d'inscriptions évoquant les divinités, notamment la déesse Diane, peut-être même Némésis.

Voies romaines

Bornes milliaires d'Altava					
Insc. n°	MP	Voie	Empereur	Procurateur	Date
55	II	*Altava - Tasaccura*	Caracalla	?	212
56	?	*Altava* - ?	Macrin et Diaduménien	?	217 - 218
57	?	*Altava - Tasaccura*	Elagabal	*Titus Aelius Decrianus*	218 - 222
58	II ?	*Altava - Albulae ou Kaputtasacora*	Elagabal ou S. Alexandre	*Titus Aelius Decrianus*	218 - 235
59	VI	*Altava - Pomaria*	Elagabal ou S. Alexandre	*Titus Aelius Decrianus*	218 - 235
60	?	*Altava - Tasaccura*	S. Alexandre	*Titus Aelius Decrianus*	218 - 235
61	II	*Altava - Albulae*	S. Alexandre	*Publius Flavius Clemens*	222 - 226
62	I	*Altava - Pomaria*	Maximin	*P. Sallustius Sempronius Victor*	entre 231 - 236
63	II ou III	*Altava* - ?	Maximin	*Quintus Valerius*	236 - 238
64	I ?	*Altava - Pomaria*	Balbin	?	238
65	I	*Altava - Pomaria*	Philippe	*Lucius Catellius Livianus*	249

Altava est une position de la *noua praetentura*. Cette voie située en parallèle au limes, fut créée en 201 sous le règne de l'empereur Septime Sévère et le gouvernement provincial de *Publius Aelius Peregrinus*[1] pour la partie orientale. L'inscription n°26 est datée entre 201 et 209. Il est donc probable que le limes atteignit *Altava* à cette époque.
Quatre voies partaient d'*Altava* dont l'une était la continuité de la *noua praetentura* qui venait de *Kaputtasaccura* allant vers *Pomaria* et la seconde partait en direction du nord vers *Albulae*. Mais à mi-chemin de *Altava* et *Albulae* se situe *Tepidae*, où nous n'avons retrouvé que de très faibles vestiges, mais qui devait sans doute être un point de raccord de la voie entre les deux autres cités. Enfin, une voie conduisait probablement à *Tasaccura*.

Altava - Tasaccura :
Une borne milliaire, n°55, datant du règne de Caracalla, en 213, était placée sur la *noua praetentura* (*Altava - Tasaccura*). Elle prouve que les travaux routiers de la *noua praetentura*, atteignirent *Altava* en 213 peut-être même avant puisque l'inscription n°26, dédicace de la cohorte II des Sardes, prouve que cette unité était déjà en poste. Mais aucune inscription ne permet de supposer une opération de bornage dans ces confins à cette époque. De plus, notons que cette borne est unique. Indiquerait-elle le point de départ de *Altava* ? Il s'agissait bien de prendre en compte la localité d'*Altava*. Elle fut découverte à 4-5 km au nord-est des ruines de ce site. La borne n°57 indique également la voie partant de *Altava* à *Tasaccura* ou de *Tasaccura* à *Altava*.
Selon P. Salama, la borne n°60 établie sous Alexandre Sévère entre 222 et 235 indique, elle aussi, la voie *Altava - Tasaccura*. Ainsi cette voie reçut des milliaires de 213 à 235.

Altava - Pomaria :
En plus grand nombre, les plus anciennes bornes de la voie, *Altava - Pomaria* furent établies entre 222 et 238, ce qui nous conduit à une quinzaine d'années après le début des travaux de la partie est de la *noua praetentura*.
Deux inscriptions d'*Altava* indiquent la pose de milliaires sous le règne de Maximin, entre 235 et 238 : l'une, n°62, par les soins du procurateur *Publius Sallustius Sempronius Victor*, indique le mille I, l'autre, n°63, du procurateur *Quintus Valerius,* indique le mille II ou III. Le mille I, fut découvert près d'une autre borne plus tardive, n°64 indiquant probablement la route vers *Pomaria*, ce qui permet de savoir que la précédente indiquait également les milles vers *Pomaria*. Le mille II ou III est plus précisément datée de 236-238, puisque au nom de Maximin est associé celui de son fils, et puisque *Quintus Valerius* est en fonction entre 236-238 (tandis que *Publius Sallustius Sempronius Victor* l'est au début du règne).
Un seul milliaire indique clairement la route de *Altava* à *Pomaria*, n°65, daté de 244, sous le règne de Philippe et sous le procurateur *Lucius Catellius Livianus.*
Quant au n°59, P. Salama pense que la borne faisait de même partie de la voie *Altava -Pomaria*.

Altava - Albulae :
Deux milliaires, n° 58 et 61, jalonnent la voie *Altava - Albulae*. L'un, n°58, remonte à Sévère Alexandre, sous *Titus Aelius Decrianus*, et semble indiquer le mille I. Il fut découvert sur la voie qui conduisait à *Albulae*. Le second, n°76, établi sous *Publius Flavius Clemens* indique le même mille, et fut découvert à 1 km au croisement de la route d'Ouled Mimoun et Pont de l'Isser ; il est sur la route allant en direction d'*Albulae*.

[1] CIL VIII 22602, 22604, 22611 ; BCTH, 1919, p.CCXIV, n°1.

Altava - Pomaria ? - Albulae ? :

Deux milliaires indiquent le départ à partir de *Altava* vers une destination que l'on suppose être soit *Pomaria*, la route suivant la logique d'est en ouest, soit *Albulae*.

Pour finir, certaines bornes découvertes à *Altava* n'indiquent pas le nom de cette localité. Ceci dit, il n'y a aucun doute sur la cité qu'elles mentionneraient puisqu'elles furent trouvées sur le site. La plus ancienne est l'inscription n°56, portant la titulature de Macrin, entre 217 et 218. Elle fut retrouvée au milieu des ruines d'*Altava*.

Histoire du site

Organisation militaire

La découverte de monnaies de Faustine l'aînée ou de Commode, datant de 178, pourrait laisser croire que la position du camp d'*Altava* remonte au moins à cette date. Mais *Altava* pourrait déjà être une agglomération très certainement africaine sous Trajan (98-117) puisque Ptolémée la mentionne dans le cadre de la province de Maurétanie Césarienne.

Les premières positions militaires romaines certifiées remontent au règne de Géta (insc. n°26) car nous savons qu'avant cette époque, le limes était situé beaucoup plus au nord, laissant *Altava* hors des territoires contrôlés. C'est donc au IIIe siècle que les premières troupes romaines prirent position en ces lieux : la deuxième cohorte des Sardes dans un premier temps, attestée par les inscriptions n^{os} 26, 36 à 39, 42, puis des éléments de l'aile des Thraces, soutenue par la présence d'un décurion chargé du commandement de la garnison prouvée par les inscriptions n^{os} 36 - 37.

Insc.	corps auxiliaire	personnage	origine	grade	datation
n° 36 - 37	*cohors II Sardorum*	*Titus Iulius Germanus*	Germain ?	*praepositus*	208
n°38	*cohors II Sardorum*	*Aurelius Exoratus*	Italien ou Gaulois	*praepositus*	222-237
n°39-42	*cohors II Sardorum*	*Caius Fannius Iunianus*	?	*praefectus*	II-IIIe siècles
n°26	*cohors II Sardorum*	?	?	?	201-209
n°38	*ala augusta Parthorum*	*Aurelius Exoratus*	Italien ou Gaulois	*decurio*	222-237
n°54	*ala augusta Parthorum*	*Aurelius Pro[xim]us*	Italien ou Gaulois	*eques*	?
n°31	*ala miliaria* ?	?	?	?	après 239
n°36-37	*ala II augusta Thracum*	*Titus Iulius Germanus*	Germain ?	*decurio*	208
n°48	?	*Valerius Restuto*	?	*dispunctor*	?
n°34	?	*Statulenius Felix*	?	*dispunctor*	349 - 350
n°32	?	*Marcus Titus Castorius*	?	*praefectus*	257

Cohors II Sardorum (se reporter au site d'*Albulae*)

Le grade de vexillaire permet de savoir que la *cohors II Sardorum* était une *cohors equitata* et se divisait en détachements, avec un groupe principal ; c'est un schéma que nous retrouvons dans une légion. Les différentes inscriptions témoignant de la présence de cette cohorte dans ces confins furent en grande majorité trouvées à *Altava* ; ce qui nous amène à supposer qu'elle était le camp de cette cohorte. Par conséquent, il est probable qu'*Altava* abritait le groupe principal et *Albulae* un détachement que l'on suppose provisoire puisqu'une seule inscription y fait référence. La *cohors II Sardorum* aurait été déplacée de *Rapidum* avant 208, puis fixée à *Altava* à cette époque. L'inscription la plus ancienne faisant référence à cette cohorte est datée entre 201 et 210.

L'une des inscriptions découvertes à *Altava*, n°38, non datée, renvoie à cette unité en la nommant *Severiana*. Sachant que *Severiana* se rapporte à Sévère Alexandre, ce terme a donc été rajouté sous son règne, entre 222 et 235. Par conséquent, il est certain que cette cohorte était encore cantonnée à *Altava* à cette époque.

Ala augusta Parthorum[1]

Dans les confins ouest césarien, l'*ala augusta Parthorum* est répartie en deux positions : elle est en station à *Pomaria* puis à *Altava*. Le nom de cette unité révèle l'ethnie des membres qui constituent cette aile, à savoir les Parthes, population d'Orient. Cette unité fut créée par Auguste. Elle était en poste en Maurétanie Césarienne dès le Ier siècle après l'annexion. Nous savons qu'en 107 elle se trouvait déjà en Césarienne, puisqu'un diplôme militaire[2] faisant référence à cette aile fut découvert à Cherchell.

Nous savons que cette aile était en station à *Kaputtasacora*, à *Altava* au début du IIIe siècle. L'inscription n°38 certifie sa position à *Altava* en 222-237.

Ala miliaria[3]

Elle est la seconde aile attestée à *Altava*. Une seule inscription, n°29, en témoigne. Cette aile était de même présente à *Caesarea*, *Portus Magnus*, *Tasaccura* ainsi qu'à *Ala Miliaria* (Benian). La date de son arrivée

[1] N. Benseddik, op. cit., pp.38-40 ; J. Marcillet Jaubert, ZPE, LIV, 1984, p.170 ; C.I.L., 9371, 9827, 9828, 21064, 21619, 21720, 21779 ; A.E. 1984, 135 ; B.A.A., V, 1971-74, p.185.

[2] diplôme militaire de Cherchell, daté de 107, C.I.L. XVI, 56 = I.L.S. 2003.

[3] C.I.L. XII, 672 ; C.I.L. V, 8663 ; B.S.G.A.O., 1936, p.109 ; C.I.L. VIII, 9389, 9750, 9837, 21568b, 21617, 21618, 20932, 2109, 21036, 21704.

sur les territoires de la Césarienne nous est inconnue. Cette unité n'est pas mentionnée dans le diplôme de Cherchell en 107, ce qui suppose que sa présence dans la province ne remonte pas avant le IIe siècle.
Il n'est pas possible de connaître son recrutement d'origine car elle ne possède pas de nom ethnique. D'après les inscriptions découvertes dans les lieux cités, sept cavaliers mentionnés sont, semble-t-il, d'origine africaine, il s'agirait donc de recrues locales.

L'inscription découverte à *Altava* reste ambiguë. Ce document épigraphique fut restitué pour la première fois par O. Mac Carthy. Selon lui, elle ferait référence à l'*ala finitima*. N. Benseddik nomme cette unité *ala flavia miliaria* sous cette présentation : *- - -] ala Fl(avia) M(iliaria) [- - - / - - - /- - -] CC [- - -*
Quant à Marcillet-Jaubert il exprime plusieurs possibilités : *ALA FLN [- - -* ; ou *M [- - -* ; ou *ALAFIN [- - -* ; ou *ALAE M [- - -*
Contrairement à N. Benseddik il n'admet pas la possibilité qu'il puisse s'agir de l'*ala flavia miliaria* car elle n'est pas africaine.
Selon H. Devijver[1], la désignation *ala miliaria* n'était pas officielle, comme ce fut probablement le cas pour cette inscription. Cette aile aurait était officiellement appelée *ala I Nerviana Augusta fidelis miliaria*, car nous la retouvons sur un diplôme militaire[2].
Ce qui est certain, c'est qu'il s'agit d'une autre aile occupant ces confins. Si cette aile est bien *l'ala flavia miliaria* elle aurait était fondée sous les Flaviens entre 66 et 96, mais rien ne nous dit à quelle époque elle fut en poste à *Altava*.

Ala II augusta Thracum[3]

L'aile était composée d'un groupe ethnique hétérogène, Balkaniques, Gaulois, Espagnols et population locale. Vingt-sept inscriptions africaines, et une en provenance de Rome, font référence à cette aile, présente dans toute la Césarienne, dont les noms permettent de connaître les origines des soldats. Cette unité est la seule aile de Thrace connue en Afrique. Selon N. Benseddik[4], cette aile proviendrait d'Espagne et se serait installée en Maurétanie dans "le courant de la seconde moitié du Ier siècle". Caesarea semble être la première affectation.
Le nom du personnage cité dans les inscriptions n°36 et n°37 d'*Altava*, *Iulius Germanus* et *Titus Iulius Germanus*, semble indiquer une origine germanique[5].
Il s'agit d'un décurion d'aile détaché au commandement d'une cohorte. Ce décurion d'aile au commandement de la *cohors II Sardorum* ne prouve pas la présence de l'*ala II augusta Thracum*.

A *Altava* nous retrouvons la mention d'une même fonction dans les inscriptions n°34 et n°48, *Statulenius Felix* et *Valerius Restuto*, tous deux *dispunctores*. S'agit-il d'une fonction militaire ?
Aurelius Proximus, inscription n°54, était cavalier d'aile, probablement de l'une des unités : *ala Parthorum*, *ala miliaria*, *ala II augusta Thracum*.
Marcus Titus Castorius, de l'inscription n°32, était préfet, fonction que l'on retrouve ailleurs aussi bien dans une cohorte que dans une aile.

Organisation civile

Dates	Désignations	Références documentaires
220-222	*Altava*	inscription n°27
221	*Altava*	inscription n°28
231 - 236	*Altava*	inscription n°62
236 - 238	*Altava*	inscription n°63
238	*Altava*	inscription n°64
249	*Altava*	inscription n°65
408 - 423	*Altava*	inscription n°29
508	*Altava*	inscription n°29
655	*Altava*	Epitaphe de Volubilis Châtelain, Hespéris, 1923

Altava[6] est la localité qui nous révèle le plus grand nombre d'information sur son évolution militaire puis civile. Comme *Albulae* la première position romaine était militaire. Le premier cantonnement militaire se situerait à Hadjar Roum au sud du centre civique. Mais contrairement à *Albulae*, le toponyme de cette localité n'a pas était modifié lorsqu'un centre civique s'y est développé.
Les inscriptions révélant le nom de la localité vont de la moitié du IIIe siècle au début du VIIe siècle.

[1] H. Devijier, « L'armée romaine en Maurétanie Césarienne », Latomus, t. 43, 1984, pp.584-595.
[2] CIL XV, 56.
[3] P. Leveau, L'aile II des Thraces…, Ant. af., VII, 1973, pp.153-192.
[4] N. Benseddik, op. cit. p.44.
[5] N. Benseddik, op. cit. p.46.
[6] P. Courtot, op. cit. M.E.F.R., 53, 1936, pp.408-410.

La première trace et preuve qu'*Altava* devient, après le simple cantonnement militaire, un municipe romain, date de 220, sous Elagabal. Ce qui nous amène peu de temps après l'installation militaire, puisque la première position militaire remonte à 201 (inscription n°27). L'inscription révèle un *ordo pio et populares altavenses*, l'ordre des décurions et les concitoyens d'*Altava*.
Mais s'agissait-il véritablement d'un municipe ou d'une cité pérégrine ? Les inscriptions n°32 - 44 - 47 usent d'un terme inhabituel dans l'administration romaine (nous y reviendrons en détail). Ces termes traduisent plutôt des institutions pérégrines. *Altava* paraissait d'avantage être une cité pérégrine qu'un municipe romain.

Les premières positions militaires datent du début du IIIème siècle. La question que l'on se pose est quel était le rôle d'*Altava* dans la province romaine au IIème siècle ? Pour quelle raison Ptolémée aurait-il cité *Altava* dans le cadre de la Maurétanie Césarienne vers 110 ? Au début du IIIe siècle les fonctions dont témoignent les inscriptions (n°36 - 37), sont des grades militaires. Ce campement militaire semble s'être constitué sur une localité africaine. Il s'agissait probablement de Bavares occidentaux sédentaires.
Les premières traces d'une vie municipale, prouvant qu'une agglomération à caractère "officiel" s'est ajoutée, ou a été pris en compte, au camp militaire, remontent à 220. L'agglomération s'est ajoutée au camp militaire puisque les inscriptions n°38 - 31 datent respectivement de 222-237 et de 239.

Cadres civiques à *Altava*
(ordre chronologique)

Date	fonction	personnage	inscription
220 - 222	*ordo*	?	27
220 - 230	*prior principi civitatis*	*Quinto Sittio Maximo*	33
	princeps praetori	*Marcus Aurelius Victor*	
	simplicii	?	
257	*prior civitatis decemprimi*	*Titus Faussianus*	44
326	*unus ex secundionibus*	*Iulius Victor*	46
329	*princeps, vir prior ordinis ordo*	*Titus Donatus*	47
335	*dispunctor*	*Valerio Restuto*	48
349-350	*dispunctor primores*	*Statulenius Felix*	34

L'inscription n°27 témoigne de la présence d'un *ordo* à *Altava* : *ordo pius et populares altavenses* ayant dédicacé une statue à Elagabal. L'*ordo* est donc l'attestation d'un conseil municipal. Les citoyens altavasiens sont présentés comme une unité de population(s?) ; conduisant à penser qu'*Altava* avait déjà un statut : était-elle alors une commune romaine ? Elle était avec certitude une cité pérégrine.

En 221, le procurateur *Iulius Cestillo* de la Maurétanie Césarienne, se charge lui-même de la commémoration (?) d'un temple à Elagabal, inscription n°28. C'est donc comprendre qu'*Altava* n'était pas un simple bourg. Puis la présence de *possessores altavenses*, s'étant associés à cette commémoration, prouve qu'il existait à *Altava* des sédentaires, d'autant que l'existence de ces grands exploitants prouve une certaine sûreté.

Q. Sittius Maximus, inscription n°33, dit *rex sacrorum*, est un notable local à qui un certain *M. Aurelius Victor,* militaire retraité, les *simplicii* et les *populares* ont dédié, probablement une statue ou simplement cette inscription. Ce document épigraphique que J. Marcillet-Jaubert date **entre 220 et 230**, établit l'existence de fonctions particulières, prouvant qu'*Altava* avait la particularité d'harmoniser des fonctions romaines à des fonctions africaines. *Q. Sittius Maximus* possède le titre de *rex sacrorum, amator patriae, prior princeps civitatis nostrae*. La première fonction, *rex sacrorum*, est une fonction religieuse municipale que l'on retrouve en 217. *Amator patriae* est un titre derrière lequel il existe une fonction mal définie. Mais d'après les rapprochements épigraphiques que C. Lepelley[1] établit avec d'autres inscriptions d'Afrique, il semblerait que ce titre soit d'origine punique : "il s'agirait de traductions de titres donnés par les villes puniques, à la manière de décoration, à d'importants citoyens"[2]. En effet, *Q. Sittius Maximus* est un citoyen important puisqu'il est *prior princeps*. Ce magistrat municipal possède vraisemblablement le titre d'une fonction préromaine, à moins qu'il ne s'agisse que d'un simple titre honorifique. Cela signifie-t-il que le droit public d'*Altava* n'était pas romanisé au IIIe siècle ?
En fait, le terme *princeps* traduit davantage la fonction d'un chef d'une tribu situé à la tête d'une cité pérégrine. En ces cas la cité garde son identité africaine tout en adoptant des caractères romains, comme la citoyenneté, le statut de magistrat puisque *Q. Sittius Maximus* est le principal magistrat d'*Altava*. Ces chefs de tribus sont

[1] C. Lepelley, Les cités…, p.524.
[2] D'après les recherches de A. Levi de la Vida, Africa Italiana, 6, 1935, p.104, sq. et Rendiconti Ac. Linc. 1949, pp.405 sq.
[3] T. Kotula, Les principales d'Afrique… ; id., EOS, t. 55, 1965, pp.347-365.

davantage connus sous les termes *principes gentis*. Selon T. Kotula[3] les *principes gentis* devinrent *principes civitatis,* comme c'est le cas à *Altava*, après que la structure municipale eut remplacé les structures tribales.
Puis il y a le terme *simplicii*, que nous ne savons pas définir. Il s'agit probablement d'un collège funéraire.

L'inscription n°32 est une commémoration de sacrifices en l'honneur de Gallien, par *Marcus Titus Castorius*, préfet de la *cohors II sardorum*. Elle est datée de **257**. L'inscription n°44, est une épitaphe gravée en l'honneur de *Titus Faussianus*, établie par *Donatus* et *Castorius*, tous deux fils du défunt. Cette épitaphe ne comporte pas de date. Si le *Titus Castorius* de cette inscription (n°44) est le même personnage que celui de l'inscription (n°32), alors nous pouvons établir la date de l'inscription n°44 aux environs de 257. Mais cette supposition reste fragile car il existe également une épitaphe d'un certain *Titus Donatus*, datant de 329, inscription n°47. Il pourrait donc également exister un second *Titus Castorius* ou un second *Titus Donatus*. Par conséquent, pour dater l'inscription n°44, nous restons dans la marge de la fin du IIIe siècle, début du IVe siècle.
Nous retrouvons dans le texte de l'inscription n°44, les termes *prior civitatis*, faisant de *Titus Faussianus* le premier personnage de sa cité. Il est *ex decemprimis*. Ainsi il faisait partie d'un collège de dix hommes ayant probablement constitué le conseil municipal ou un groupe à l'intérieur de l'*ordo*. Cela signifie-t-il qu'*Altava* soit devenu un municipe ou une colonie ? Cette fonction représente-elle un nouveau stade d'évolution ? Voici ce qu'en dit C. Lepelley : "les decemprimi curiales sont connus en Afrique par une loi concernant les donatistes conservés dans le code Théodosien[1]. On les assimile en général aux *principales*. Ce collège de dix décurions supérieurs aux autres se retrouve dans d'autres régions au Bas Empire"[2]. Nous savons qu'*Altava* était une cité pérégrine ayant conservé ses traditions institutionnelles. Il est donc probable que ces *decemprimi* étaient les représentants des principales familles d'*Altava* ; puisque nous avons remarqué combien le concept de principauté était important dans cette cité. Ce collège traduit donc une évolution municipale n'impliquant pas forcément un changement de statut d'*Altava*.

En 329, *Titus Donatus*, inscription n°47, est dit *princeps*, *vir prior ordinis*. Il peut être question du même *Titus Donatus* de l'inscription n°44. Nous constaterions alors un changement dans le titre qui n'est plus *prior civitatis*, mais *prior ordinis*. Ce changement évoque-t-il à nouveau une évolution municipale ? C'est bien probable car en 335, l'inscription n°48 fait état de l'existence de *Valerius Restutus*, *dispunctor*[3]. Cette nouvelle fonction s'ajoute-t-elle de même à une évolution municipale ? Elle est encore attestée en 349-350, inscription n°34, par un *Statulenius Felix*, *dispunctor*, commémorant une construction publique. Le *dispunctor* traduit en fait la fonction de curateur. Il est à la tête des affaires municipales et trésorier de la ville. *Statulenius Felix* dédie les nouveaux remparts (?) de la cité aux empereurs Constantin et Constance, avec l'association des *primores*. Cela ne signifierait-il pas que *Statulenius Felix* est le premier personnage de la cité d' *Altava* à cette époque ? Le *dispunctor* apparaît comme le représentant de la classe des *primores*. Ainsi le *dispunctor* aurait remplacé le *princeps* ou *prior* à la tête de l'*ordo* ? Qui sont les *primores* ? Ils semblent traduire un collège de notables que C. Lepelley associe aux *decemprimi*, assistants du *dispunctor*. Selon T. Kotula, les *primores* se seraient détachés des décurions. Ils auraient en fait été remplacés par les *decemprimi* au cours du IVe siècle, avec à la tête de ce groupe, un *prior civitatis*.
Deux autres personnages, *Iulius Victor* (inscription n°46) et *Iulius Saturus* (inscription n°49) sont dits *unus ex secundionibus*. Que traduisent ces termes ? Les premiers des seconds ? Il s'agit peut être d'une seconde classe, à laquelle les défunts ont appartenu, faisant certainement partie de l'*ordo*. Comme le précise C. Lepelley : "ce second rang était cependant honorable, sans quoi on ne l'eût pas mentionné sur ces épitaphes : c'est pourquoi nous pensons qu'il s'agissait de membres de l'*ordo*"[4].

Tout cela permet de constater qu'une structure préromaine s'est maintenue malgré l'adoption des institutions romaines, faisant d'*Altava* une cité pérégrine et non un municipe puisque nous n'avons pas connaissance de *duumvirs* et d'édiles. Sous des appellations différentes, le système demeure, avec un dignitaire principal à la tête d'un groupe comportant les personnages importants.

En 408-423, l'inscription n°35 fait encore mention de *civitas*. A cette époque les empereurs sont toujours honorés avec une dédicace à Honorius et Théodose.

L'inscription n°50 marque, semble-t-il, le passage des Vandales en 429. Le commentaire qu'en donne P. Courtot[5] est fort intéressant : cette inscription est exactement datée de la deuxième quinzaine d'août de l'année 429 ; sachant qu'en mai de cette année les Vandales quittent l'Espagne et environ un an plus tard ils se trouvent sous les murs d'Hippone, ils ont forcement traversé la Maurétanie Césarienne. Ce laps de temps correspond à l'itinéraire présumé des Vandales.

---

[1] Code Théodosien, XVI, 5, 52 (année 412).
[2] C. Lepelley, Les cités…, p.528.
[3] X. Espluga, I. Pagan, « Dispunctores en Mauretania Caesariensis y en Mauretania Sitifensis », Afr. rom., t.11, 3, pp.1513-1533, 1994.
[4] C. Lepelley, Les cités…, p.530.
[5] P. Courtot, op. cit., BSGAO, 1934, pp.358-359.

Le VIe siècle reste obscur en faits historiques. Les dernières données remontent au début du VI e siècle. Le temps compris entre l'invasion des Vandales et le début du VIe siècle demeure aujourd'hui dans le silence. Les seules informations dont nous disposons nous permettent de savoir que le christianisme jouait un rôle pour la conservation de la latinité et peut-être celle du pouvoir romain.
C'est donc au début du VIe siècle, plus exactement en **508** que nous avons, après plus d'un demi-siècle de silence, des informations concernant le devenir institutionnel des territoires des confins occidentaux de la Maurétanie Césarienne, grâce à l'inscription n°29. La pierre est taillée en forme de linteau, elle devait probablement être le fronton de la porte principale de la cité. L'inscription précise l'étendue du pouvoir territorial d'un roi, englobant *Altava*, *Safar* et *Castra Severiana*. Ces deux toponymes échappent malheureusement à notre identification.

Revenons à présent sur cette inscription[1], rappelons en le texte :
"pro sal(ute) et incol(umitate) reg(is) masunae gent(is ou *ium)* | *maur(orum* ou *ae) et romanor(um) castrum edific(atum) a mas* | *giuini pref(ecto) de safar, iider proc(urator) cast* | *ra severian(a) quem masuna altava posuit* | *et maxim(us) proc(urator) alt(avae) perfec(it* ou *erunt) p(rovinciae anno) CCCCLXVIIII"* ;
traduction C. Courtois : "Pour le salut et la prospérité de Masuna, roi des Maures et des Romains. Masuna a ordonné de bâtir à Altava un castrum que Masgivinus, préfet de Safar(?) et Iader(?), procurateur de Castra Severiana, ont édifié et que Maximus, procurateur d'Altava, a achevé. Année de la province, 469 (=508)" ;
traduction de G. Camps : "Pour le salut et la sécurité de Masuna, roi des peuples maure et romain. Forteresse établie par Masuna, à Altava construite par Masgivin, préfet de Safar, Iider, procurateur de Castra Severiana et qu'acheva Maximus, procurateur d'Altava en l'an des provinces 468." ;
traduction C. Zuckerman : Pour le salut et la sécurité de Masuna, roi des peuples maure et romain. Forteresse construite par Masgivin, préfet de *Safar*. *Iider*, procurateur de *Castra Severiana* affecté par Masuna à *Altava*, et *Maximus*, procurateur d'*Altava*, l'achèvement en l'an des provinces 469 (= 508).".
Elle est donc datée de 508, et pose de ce fait un problème intéressant. Masuna était-il un souverain important comme le pense G. Camps ou était-il un simple roitelet comme le suggère C. Courtois ? Ce dernier dit à propos de Masuna et du royaume de l'Oranie : "l'usage courant est de la désigner sous le nom de royaume d'Altava, en raison du CIL VIII, 9835. Mais rien n'indique dans ce texte qu'Altava ait été la "capitale" de Masuna". A cette date Thrasamund, souverain Vandale, régnait.
En fait, ce personnage est dit *regis gent(is* ou *ium)*. Ainsi il s'agit de *gentis* ou *gentium* car le sens est différent. Le terme *gentis* ne nous est pas inconnu puisque nous l'avons déjà abordé. Mais ici le texte ne parle plus de *princeps gentis* mais de *rex gentis* ou *gentium*. *Rex* remplace *princeps*. Ainsi Masuna est dit roi. Nous assistons à un phénomène de mutation, celui du passage de cités et de camps regroupés sous l'autorité d'un procurateur à celui d'un royaume. Ce qu'il faut remarquer ici, c'est que *princeps* exprimait auparavant le commandement d'une tribu. Il servait au contrôle administratif de cette tribu. Ce terme permettait de savoir qu'une tribu était intégrée dans une cité.
Ce texte conserve l'idée d'autorité. Tout le problème vient de l'accord qu'il existe entre *gens* et *romanorum*. L'autorité s'exerce sur deux communautés, mises sur le même niveau puisque l'inscription spécifie "*gentis* ou *gentium maurorum et romanorum*". Ce qui signifierait alors que *gentis* ou *gentium* ne désigne plus la simple tribu, mais la communauté des Maures regroupant certainement les différentes tribus, et les dits Romains. Cela reste une supposition.
Ce texte traduit donc la légitimité du pouvoir royal de Masuna ainsi que de son royaume sur deux communautés différentes, dont ni l'une ni l'autre, ne semble être à l'écart ou prise pour étrangère. Mais le texte précise bien que l'on parle en ces débuts de VIe siècle de deux populations bien distinctes.
Remarquons la formule dédicatoire employée dans ce texte. Elle est la même que celle que l'on retrouvait dans une dédicace à un empereur "*prosalute et incolumitate*". Ce qui n'est probablement pas innocent et vise à exprimer l'importance de ce pouvoir, tout au moins le fait qu'il n'existe plus l'autorité de Rome.
Cette dédicace est suivie des noms des responsables de la construction de cette forteresse : *Masgivini*, préfet de *Safar*, *Iider*, procurateur de *Casta Severiana*, *Maximus*, procurateur d'*Altava*.
Masgivini est un nom berbère que l'on rencontre chez Corippe[2]. *Iider* semble de même d'origine berbère. Nous retrouvons un nom apparenté dans une inscription (CIL VIII 9835). Enfin le troisième nom, *Maximus*, ne nous est pas étranger, il s'agit bien d'un nom d'origine romaine. Qu'en est-il des localités dont chacun est responsable?
Dans la *Notitia* de 484, on parle de deux évêques, *Victor* et *Romanus Sufaritanis*, ce qui sous-entend qu'ils étaient évêques d'un territoire sufaritain. Enfin rappelons que *Praesidium Sufative* était l'ancien toponyme d'*Albulae*. La localité aurait donc retrouvé son toponyme africain, mais la *Notitia* de 484 mentionne un évêque *Albulensis*. Pourrait-il alors s'agir de *Tepidae*?

[1] C. Courtois, *Les Vandales et l'Afrique*, Paris, 1955, pp.337-339 ; J. Marcillet Jaubert, n°194, pp. 126-127 ; G. Camps, Ant. af., Rex gentium …, pp.183-218 ; id. « Nouvelles observations sur l'inscription du roi Masuna à Altava », B.C.T.H., n.s., fasc. 18, 1982, [1988], pp.153-158 ; C. Zuckerman, « Epitaphe d'un soldat africain d'Heraclius servant une unité indigène découverte à Constantinople », An Tard, 6, 1998, pp.377-382.
[2] Ioh., IV, 5, 954 "Masguen"

Quant aux *Castra Severiana*[1], nous savons qu'ils ont bien existé puisqu'elles sont mentionnées dans la *Notitia* de 484 par l'évêque *Castra Seberiensis*, siège d'un évêché, *Faustus* figurant dans la liste des évêques de la Maurétanie Césarienne. J. Marion[2] avance l'hypothèse selon laquelle il est possible de reconnaître les *Castra Severiana* dans les vestiges de Sidi Mejahed. Mais cette inscription, qui traduit le pouvoir royal, se limiterait-elle à nommer un simple camp d'avant-poste ? A moins qu'à cette époque il ne s'agisse plus d'un simple avant-poste. Ceci témoignerait donc de l'occupation des territoires intérieurs.
Comme le souligne G. Camps, il est normal de faire appel aux administrations voisines pour la construction du camp. Toutes les localités situées autour d'*Altava*, sont mentionnées dans la *Notitia*, sauf *Kaputtasaccora*. Comme le fait remarquer G. Camps : "Castra Severiana ne serait-il pas un second nom de *Kaputtasaccora* ou le nom du lieu de garnison alors que Kaputtasaccora serait le nom de la bourgade civile qui aurait au VIe siècle sombré dans l'oubli ?".
Selon G. Camps, *Castra Severiana* se situait vraisemblablement sur la *noua praetentura*, cette dernière étant l'œuvre des Sévères et le camp portant le nom *Severiana*. Il faut peut-être chercher du côté de la position des anciennes troupes, puisque à cette époque les troupes romaines se sont repliées. *Safar* et *Castra Severiana* ne restent donc à ce jour pas localisés avec certitude.

Ainsi l'étude de cette inscription laisse donc penser que Masuna était roi d'une grande partie du territoire maurétanien. Qu'est-ce qui nous permet de penser à une telle extension de pouvoir géographique ? Cette inscription, dont le but n'est pas de dénombrer l'ensemble des territoires mais plutôt de sous-entendre l'importance de cet ensemble, fait référence aux Maures en général. Elle ne cite pas de tribus, cela ne traduit-il pas un pouvoir englobant toutes les tribus d'un territoire en question ? Ce qui signifierait que ce territoire est assez vaste pour contenir plus que la tribu des Bavares.
Cette inscription pose un autre problème. La mention de Romains signifie-t-elle que le principe de la citoyenneté romaine existait encore ? Auquel cas on parlerait encore de pouvoir romain. Ou alors *romanorum* désigne l'ensemble de la population qui se dit encore romaine comme le suggère G. Camps. Ce royaume de Masuna est situé entre le VIe et le VIIe siècle, il existe encore à *Altava* un évêché, dont la fonction dépend d'une autorité supérieure qui embrasse un certain nombre de territoires ; ce qui tend à supposer qu'*Altava* et son évêché faisaient partie de cet ensemble de territoires soumis. Cette vision est-elle juste ? On pourrait tout simplement penser que ce royaume fut converti au christianisme. Mais alors cette fonction d'évêché ne s'explique pas ni même la mention de Romains. Pouvons-nous supposer que ce royaume Maure demeurait vassal d'une puissance supérieure ou alliée, tout comme le furent Juba et Ptolémée ?

En 655, nous retrouvons le nom d'*Altava* sur une épitaphe de *Volubilis*[3]. Elle est la preuve qu'à cette date *Altava* était encore une localité.

Urbanisation

Le plan des ruines d'*Altava*, permet de constater un *cardo maximo*, laissant supposer une organisation spatiale urbaine.
Les nombreuses inscriptions découvertes dans ce site attestent de l'existence d'une population importante. Ces inscriptions décrivent une vie civile qui révèle des structures architecturales administratives. De plus les honneurs offerts aux empereurs supposent une place publique, preuve d'une urbanisation certaine.
Les nombreuses dédicaces aux divinités témoignent très certainement d'édifices religieux urbains plus ou moins importants, dont l'inscription n°41 commémorant la restauration du temple de Diane. La cité pérégrine veillait également au culte impérial. L'inscription n°28, fait état du culte d'Elagabal, dieu soleil, empereur au nom duquel fut construit un temple en 221. Enfin nous apprenons l'existence d'une basilique en 309 (inscription n°45). Ainsi nous avons assez d'éléments pour nous permettre de supposer une architecture cultuelle développée.
Les actions d'évergètes que nous avons constatées sont une preuve du souci du bien-être urbain de la cité par la haute classe sociale, notamment les groupes exploitants. En effet des vestiges de bâtiments commerciaux, des éléments d'activités industrielles, accompagné d'un matériel domestique, puis d'objets de décoration sont la preuve de l'activité qui existait dans cette cité.
Les inscriptions n°29 et n°34 font d'*Altava* une cité assez richement urbanisée pour qu'elle ait été protégée de remparts dans un premier temps, en 349-350, avant de devenir une forteresse en 508.

Cultures, ressources naturelles et commerce

Altava se situe dans un site géographique favorable à l'agriculture. Les terres sont nourries par des pluies abondantes puis protégées du vent du sud par la chaîne montagneuse des Monts de Tlemcen. Les sols sont donc propices à une culture céréalière, puisqu'ils sont arrosés par les deux rivières qui entourent le site (oued Tellout et oued Isser).
Les pressoirs à huile découverts sur le site témoignent de l'oléiculture. Puis le grand nombre de *dolia* (objets 49 à 58) retrouvés atteste d'un système de stockage. Les magasins découverts à *Altava* en font une position commerciale plus que probable.

[1] Morcelli, *Africa Cristiana*, I, p.130.
[2] J. Marion, « L'Éperon fortifié de Sidi-Medjahed (Oranie) », Libyca, VII, 1959, p.41.
[3] J. Carcopino, Le Maroc antique, Paris, 1948, p.294 ; M. Lenoir, Aulisva…, pp.295-302.

"Les ruines d'Altava offrent l'exemple d'une de ces bourgades en pays producteur d'huile. Les pressoirs sont très nombreux et l'abondance des contre poids isolés prouve que beaucoup d'autres ont été détruits. Mais l'huilerie n'existe pas ; on assiste à un foisonnement de petites entreprises familiales, à un seul pressoir, et qui excluent toute économie de plantation ; on récolte l'olive sur des arbres isolés, que l'on greffe"[1]. Il est possible que la production d'huile ait servi à une consommation locale, mais il reste possible qu'elle ait pu faire l'objet d'un commerce. Nous ne pouvons pas ignorer le caractère de ces propriétaires qui se regroupaient en corporation. Ils sont souvent associés aux actes d'évergésie, c'est donc supposer leur importance.

P. Courtot a découvert à environ cinq kilomètres au sud du site d'*Altava*, deux carrières de calcaire et de travertin. Les falaises surplombant l'oued Khalfoun sont du grès qui a, au même titre que les deux carrières précédentes, servi comme support aux différents, plaques, stèles, autel et autres, découverts à *Altava*.

Culte

Paganisme

Les DII MAURI

Lorsque l'inscription fait état du nom de la divinité, le problème d'identification ne se pose qu'à demi, dans la mesure où il faut par la suite pouvoir la définir. Mais quand l'invocation divine se cache sous les termes de *DII MAURI*, alors son identification est beaucoup moins évidente.

Ce problème fut posé à plusieurs reprises par différents chercheurs[2]. Nous aurions pu penser que ces *DII MAURI*, n'étant pas interpellés singulièrement, mais en groupe, ne pouvaient être qu'Africains, car nous ne connaissons pas d'exemple à Rome, ou dans le monde latin, d'un regroupement de divinités sous une appellation qui nous parait si vague.

Les *DII MAURI* sont mentionnés dans des inscriptions latines, en supposant que les dédicants soient Romains d'origine ou romanisés.

G. Camps a beaucoup étudié la question. Il apporte un certain nombre de constats dont l'un est très important : à savoir qu'un grand nombre d'inscriptions dédiées aux *DII MAURI* sont dédicacées par des militaires ou des fonctionnaires municipaux. Puis il apporte un autre fait : nombreuses sont celles qui furent dédiées pendant les soulèvements du IIIe siècle. G. Camps s'explique : "les malheurs des temps firent rechercher d'autres protecteurs que les divinités traditionnelles. Les divinités maures deviennent à la mode et les militaires, du simple soldat au *dux*, croient nécessaire de s'adresser aux dieux maures pour vaincre les rebelles des montagnes et des steppes, c'est-à-dire les Maures eux-mêmes"[3]. Un gouverneur de la Maurétanie Césarienne, *Aelius Aelianus*, remercia les *DII MAURI*, en même temps que ses propres divinités nationales, de la victoire complète qu'il remporta sur la peuplade des *Bavares Mesegneitses* (CIL VIII, 21486).

Ainsi il n'est pas étonnant que le nom du territoire maure soit utilisé pour qualifier les divinités qui y habitent, et dont on ne connaît peut-être pas les noms. D'autant qu'il n'est pas surprenant, dans les traditions romaines, de vouer un culte aux divinités de peuples ennemis, en espérant recevoir les faveurs de ces dieux.

M. Benabou[4] pose la question suivante : est-ce bien de cela qu'il s'agit dans le cas des *DII MAURI* ? En reconsidérant les inscriptions étudiées par G. Camps, il en arrive à l'idée selon laquelle : "après avoir retranché de la liste dressée par G. Camps[5] les textes qui ne paraissent pas se rapporter vraiment aux Dii Mauri (…) en ajoutant une inscription trouvée hors d'Afrique (…). Les dédicaces du groupe maurétanien se distinguent nettement des autres : par leur nombre relativement élevé, par le caractère militaire et officiel de leur dédicants (…) par le fait que c'est en Maurétanie seulement que les *Dii Mauri* sont associés à d'autres divinités". Ceci, alors que les inscriptions de Numidie et de Proconsulaire font état des dédicants de moindre classe militaire, ou non militaire. Ainsi M. Benabou montre bien que d'ouest en est, ces *DII MAURI* connaissent une "démilitarisation progressive du culte (…). Si donc Maure a le sens que nous lui reconnaissons… l'expression a dû naître dans les rangs de l'armée où elle a servi à désigner les divinités auxquelles les auxiliaires maures restaient attachés…Le choix d'une appellation collective comme celle de *Dii Mauri* ne serait pas dû seulement à l'ignorance des noms des innombrables dieux du territoire africain ni à la crainte de ne pouvoir en faire un dénombrement entier ; ce serait surtout un moyen pratique de prendre possession de ces divinités… sans pour autant leur faire perdre leur particularité africaine."

Notons tout de même que cette population militaire comptait beaucoup d'Africains d'origine. Nous savons que les *DII MAURI* représentaient, pour les Africains, puis pour les Romains, des divinités protectrices ("*conservatores*", "*salutares*"). J. Toutain[6] s'appuie sur un ex-voto de *Lambaesis* (CIL 2641), où elles sont appelées *barbari* afin d'exprimer l'idée selon laquelle les populations les distinguaient nettement des divinités du panthéon gréco-romain, ce qui est bien certain mais ne signifie pas qu'elles n'étaient pas implorées par les Romains.

---

[1] P. Pouthier, op.cit., M.E.F.R., 68, 1956, p.226.

[2] se reporter à la bibliographie de l'article G. Camps, on y retrouve toutes les références des travaux antérieurs, G. Camps, Qui sont les *Dii Mauri*, pp.147-152.

[3] G. Camps, op. cit., pp.131-153.

[4] M. Benabou, La résistance …, pp.309-330.

[5] G. Camps, « L'inscription de Béja et le problème des dii mauri », Rev. af., 1954, pp.233-258.

[6] J. Toutain, Les cultes païens…, p.37.

Diane

Diane est une déesse chasseresse, elle est la vierge céleste, associée à la lune. Elle est en somme une divinité de la nature, en particulier des montagnes et des bois. Elle est impliquée dans un cadre naturel presque sauvage, dans un paysage qui est vierge de toute empreinte humaine. Elle est dite *Nemorensis*[1]. La biche et le chien sont ses attributs.

Deux inscriptions d'*Altava* qualifient, avec certitude, la déesse en ces termes : "*Deanae nemorensi*". Elle y est donc vénérée comme déesse des bois. Le culte de cette divinité est attesté à partir de la dédicace faite par le décurion de l'aile de Thraces, à *Altava* (inscription n°37). C'est ce qui nous permet de supposer que ce culte fut apporté par la troupe danubienne ou par le seul décurion qui dédicace l'inscription. Cette inscription prouve que le culte remonte au moins à 208.

L'inscription n°39 évoque la divinité en ces termes : "*Dianae deae nemorum comiti victrici ferarum*." Cette dédicace établie par le préfet de la cohorte de Sardes révèle la commémoration d'un sacrifice annuel en l'honneur de leur divinité ; ce qui laisse supposer que cette dernière possédait un sanctuaire à *Altava*.

Les inscriptions n°40 et n°41 posent le problème de l'identification avec certitude. Nous pensons qu'elles sont des dédicaces à Diane. L'inscription n°40 est une dédicace faite par un particulier, *Caius Terentius*. La seconde inscription est dédicacée par le procurateur de la province et les propriétaires altavensiens. Ces derniers se sont regroupés pour la restauration du temple de la déesse. Mais s'agit-il bien de Diane ? Les lettres restantes de l'inscription semblent indiquer qu'il est bien question de cette déesse, ajoutons les deux autres inscriptions certifiant son culte. Ainsi Diane avait bien un sanctuaire avec un temple à *Altava* ou ses alentours. Son culte était public puisque l'inscription n°46 implique un procurateur et les propriétaires d'*Altava*.

D'une manière générale les sanctuaires de Diane sont implantés aux limites des territoires cultivés de la cité, pour beaucoup en bordure de forêt, de montagnes et de terres incultes.

La présence de cette divinité romaine dans les confins ouest de la Césarienne n'est attestée qu'à *Altava*. Remarquons que les caractères de la déesse Diane sont proches de ceux de la déesse Caelestis. Nous retrouvons chez Caelestis une divinité de la fécondité, déesse lunaire et une vierge céleste. Qu'est ce qui explique que les Africains de cette cité ont accepté cette divinité romaine ? En fait, il semble que les Africains d'*Altava* ont reconnu en la déesse Diane, probablement apportée par la troupe danubienne, leur déesse africaine Caelestis. Ainsi sous le nom de Diane, il se peut que les uns y aient reconnu la déesse romaine Diane, les autres, la déesse africaine Caelestis.

Les divinités romaines sont non seulement l'expression d'une identité culturelle des populations romaines installées dans les territoires de la province, mais elles sont également un moyen de romanisation et permettent également de créer un lien communautaire entre les différentes populations.

Ainsi ces divinités étaient à la fois romaines et africanisées ou africaines et romanisées.

Culte impérial

Le culte impérial consiste à honorer l'empereur divinisé. Ce culte a une dimension différente en Afrique, car il se reconnaît dans les pratiques ancestrales des Africains. Cette identification du pouvoir politique au pouvoir divin se retrouve sous les rois maures. Les Africains vouaient un culte à leurs rois Massinissa, Micipsa, Gulussa, Hiempsal et Juba I.

Dans les provinces, le culte impérial était un moyen de rappeler le pouvoir de Rome. L'empereur romain vivait loin des provinces, ce qui lui donnait dès lors un caractère mystérieux et participait à sa divination.

Le culte impérial se matérialise par la présence de temples et de collèges de prêtres. Un autel est élevé au nom de l'empereur au sein d'un lieu sacré, puis un prêtre désigné est responsable du culte. Il préside aux sacrifices annuels. Cette action religieuse, également à visée politique, est l'occasion de regrouper la population de la cité.

A l'époque julio-claudienne, le culte impérial prend un aspect différent. Ainsi la pratique se fait selon trois caractères : culte au génie de l'empereur, idéalisant ainsi sa force vitale ; association de la famille impériale à des divinités traditionnelles, à savoir Venus, Mars et les dieux tutélaires de la *gens Iulia* ; enfin, divinisation de l'empereur mort, qui devient *divus*. Ce dernier caractère était un moyen de légitimer le pouvoir du successeur, fils de sang ou adoptif du défunt, puisqu'il est dit *divi filius*.

Le IIIe siècle connaît un renforcement du culte qui devenant une obligation, car l'autorité semble s'affaiblir, en partie due au fait de l'expansion du christianisme.

Deux inscriptions les n°32 et 33 font état de la fonction cultuelle. L'inscription n°33 témoigne de l'existence d'un *rex sacrorum* à *Altava*. Il est ici question d'une dédicace à un prêtre du nom de *Q. Sittius Maximus*. En dehors de Rome, le titre de *rex sacrorum* traduit la fonction d'un prêtre municipal, au moins en 220 - 230. Il est dit *rex sacrum*, *amator patriae*, *prior princeps civitatis nostrae*, traduisant une fonction religieuse municipale. L'inscription n°32 est une dédicace faite à un prêtre, commémorant des sacrifices en l'honneur de l'empereur Gallien, en 257. Une statue est dédiée à ce prêtre anonyme, par son préfet, *M. Titus Castorius*.

[1] à ce propos, se reporté à l'article de F.H. Pairault, « Diana Nemorensis, déesse latine hellénisée », M.E.F.R., 81, 2, 1969, pp.425-471.

L'inscription n°28 révèle la construction d'un temple en l'honneur d'Elagabal à *Altava* par les propriétaires altavasiens sous la direction du procurateur *Iulius Cestillus* en 221. Ainsi le culte impérial est attesté au moins au début du IIIe siècle.
Le titre punique que portent les deux prêtres d'*Altava*, *amator patriae*, pourrait être la preuve que les fonctions religieuses préromaines se maintenaient dans cette cité pérégrine.

Christianisme
Altava représente une communauté chrétienne particulièrement développée.
Auus, évêque catholique de l'*episcopus Altabensis* est signalé dans la *Notitia* de 484, au 10^{e} rang. Il est l'évêque le plus anciennement connu à *Altava*. Cependant le christianisme semble avoir atteint la cité dès le début du IVe siècle. En 309, une inscription (n°45), première trace du christianisme à *Altava*, témoigne de la construction d'une basilique et d'un hommage à un martyr nommé *Ianuarius*. Elle certifie l'existence d'un édifice religieux et donc d'une communauté chrétienne. Ce document épigraphique pose certaines interrogations. La *mensa* du martyr se situait-elle à l'intérieur de la basilique ? Les tombes étaient-elles distinctes ? D'autre part l'identification des fonctions religieuses est parfois incertaine. Sous la *mensa* du martyr *Ianuarius*, se trouve l'inscription d'une *memoria*. *L. Tannonius Rog[atus]* est celui qui érigea la *basilica dominica* puis réalisa l'aménagement de la *memoria* de trois personnages, *Lucius Honoratus*, *Tannonius Victorus Zaconus* et *Tannonius Rufinianus*. Ces trois défunts sont dits *b(eati ?) v(iri ?)*. Le premier problème qui se pose est de savoir si *memoria* implique la présence d'une sépulture. Ce qui signifierait que le cimetière se situait à l'intérieur de l'église. Si nous restituons à la première ligne du troisième champ épigraphique de l'inscription : *[ex iu]ssione sancti e<p>(iscopi)* au lieu de *[confe]ssione sancti* , cela signifierait qu'un évêque anonyme qualifié de "saint" serait à l'origine de l'érection de cette basilique.

Deux épitaphes témoignent de deux autres fonctions religieuses. L'une est celle d'un certain *Iulius Capsarius* (403 - 495) (inscription n°51), dit *p(res)b(yter)*, il était prêtre à *Altava*. La seconde établit l'existence d'un diacre, *Ecxuperantius Urbanus* (349 - 423 ?) (inscription n°53). Enfin une épitaphe datée de 529 (n°52) révèle un *episcopus Ulpius Maximus*. *Avus* et *Ulpius Maximus* sont les deux seuls évêques connus à *Altava*.

Sidi Hamza[1]

A environ 9 km au sud ouest d'*Altava*, au lieu de Sidi Hamza, fut localisé un probable poste militaire romain. Cette position servait vraisemblablement à surveiller la voie *Altava - Pomaria*, car le poste se situe à flanc de montagne, entouré de deux points d'eau : Aïn el Birin et Aïn es Souk.

Pomaria[2]

Tlemcen (annexe 184)

Historique des recherches

Les premières recherches, sur le site antique de Tlemcen remontent à l'année 1850. O. Mac Carthy y fit des investigations, prouvant par ses comptes rendus l'intérêt archéologique de cette région.
En 1954, un siècle plus tard, E. Janier revient sur le terrain afin de procéder à des prospections qui ne pouvaient rester que superficielles, car la cité antique de Tlemcen repose sous les ruines de la ville médiévale, ce qui explique les difficultés ; d'autant que les chercheurs se sont davantage intéressés à la période du moyen âge, ce qui explique le peu de données archéologiques dont nous faisons part dans l'étude présente. Notons une particularité importante, à savoir que la ville médiévale fut fondée à partir des pierres romaines.
1973-1974, les fouilles de la mosquée d'Agadir (faubourg est de Tlemcen), conduites par S. Dahmani et A. Khelifa, ont révélé la présence de trois inscriptions latines importantes.

[1] A. Joly, Rev. af., 1910, p.399.
[2] P. Massiera, « La voie romaine de Pomaria à Siga », B.S.G.A.O., 1947, pp. 123-128 ; Mac Carthy, Rev. af., 1856, p.99 ; Rev. af., 1857 ; Rev. af., 1865, p.214 ; BSGAO, 1882, p.52 ; J. Canal, « Monographie de l'arrondissement de Tlemcen », BSGAO, 1886, pp.49-66 ; BSGAO, 1887, p.257 ; BSGAO, 1888, pp256-324 ; S. Gsell, A.A.A., feuille 31,56 ; A. Bel, « Trouvailles archéologiques à Tlemcen », Rev. af., 1905, pp.228-236 ; E. Albertini, « Milliaire des environs de Tlemcen », B.S.G.A.O., 1931, pp.229-232 ; E. Janier, « Inscriptions latines du musée de Tlemcen », Libyca, IV, 1956, pp.71-84 ; S. Dahmani et A. Khelifa, « Les fouilles d'Agadir. Rapport préliminaire 1973-1974 », B.A.A., VI, 1975-1976, pp.243-266 ; S. Dahmani, « Note sur un exemple de permanence de l'habitat et de l'urbanisme de l'époque antique à l'époque musulmane : Agadir-Tlemcen », C.T.H.S., 1983 [1985], pp.439-449.

Témoignage des auteurs arabes

Les auteurs arabes s'attardent naturellement à décrire la ville de Tlemcen, celle-ci ayant été la capitale du royaume de Tlemcen puis la capitale du Maghreb du XIIIe au XVIe siècle.
Selon El Bekri : "on y trouve les ruines de plusieurs monuments anciens (…) la rivière Stafcîf (oued Mefrouch) qui vient des montagnes du sud de Tlemcen se décharge dans un vaste réservoir de construction antique (…) jusqu'au lieu nommé El Mihmaz (= l'éperon) puis à Oueldjel Hana puis à Djenen el Haddj (= le jardin des pèlerins) d'où elles vont (les eaux) se jeter dans la rivière Isser (…) il y a aussi une église, qui est encore fréquentée par les chrétiens" [pp.155-157].
Quant à Léon L'Africain, il révèle les richesses naturelles du royaume, mais limite sa description antique de la grande ville à ces termes, "l'histoire ne dit pas qui l'a fondée" [pp. 331-336].

Position topographique du site

Le site repose sur un replat incliné vers l'ouest à hauteur de 763 à 800 m d'altitude. L'oued Metchekana limite le plateau au sud sud-ouest. Cette limite est formée d'un fossé naturel. La plaine de la Moulouya est dominée au nord par le plateau. La ville se trouve au pied d'un grand plateau calcaire, permettant d'alimenter le lieu en eau, de façon abondante. Ainsi, le site présente des ressources naturelles riches en vergers et en fruits. La cité antique ne se situe pas au cœur même de la ville moderne, qui s'est un peu décalée par rapport à la ville médiévale, cette dernière appelée Agadir, située au nord-est de la ville moderne.
Le site antique est un vaste rectangle orienté nord-sud de 370 m sur 317 m et une superficie d'environ 42 ha. L'angle sud-ouest de la cité se situe aux abords de la rivière.

Vestiges visibles

Les premières descriptions du site sont celles de O. Mac Carthy, qui témoigne qu'à l'angle sud-ouest de la ville un large fossé séparait une enceinte extérieure et une enceinte intérieure se présentant sous la forme d'un réduit fortifié permettant d'avoir une vue sur les environs de cette rivière ; s'agit-il d'une tour ? Les fondations de l'enceinte du réduit étaient encore intactes sur environ 6 m : trois assises de pierre de taille de 0 m 31, 0 m 32, 0 m 40 d'épaisseur, hormis l'angle sud-ouest qui dut être abattu par les Arabes, pour tracer en ces lieux une route. Les substructions des murs de la ville étaient encore visibles à l'époque des visites de O. Mac Carthy. Sur les côtés sud, est et ouest l'enceinte est "formée de lignes droites", alors qu'au nord "le dessin était au contraire très capricieux et décrivait de nombreux angles". L'enceinte "est couverte de débris de pierres taillées et de moellons". Un pont d'une seule arche traversait l'oued. Des colonnes affleuraient le sol. Au centre du site O. Mac Carthy découvrit deux blocs de marbre restés informes et deux chapiteaux mutilés. Des pierres tumulaires avec inscriptions datées, étaient (et sont toujours) éparpillées sur le site. Entre la ville et le bord des escarpements, il ne reste que des moellons, puis des traces de fondations, témoignages d'anciennes constructions.

Selon le plan établi en 1889, l'enceinte comprenait 13 tours dont 8 disposées en deux rangées parallèles sur la face nord, cinq autres à l'est. On pense qu'il devait également y en avoir au sud et à l'ouest.

En 1912, lors de la chute de la mosquée Sidi-el-Galaï, 14 fûts de colonnes en marbre de 2 m de long et 14 fragments de colonnes coupés en deux morceaux d'environ 60 cm, sont mis à jour.

Puis en 1954, E. Janier, alors conservateur du musée de Tlemcen signalait deux puits, l'un composé de quatre éléments de poterie creuse, de 60 cm de circonférence, légèrement rétrécie en son milieu, le deuxième constitué de briques pleines, des égouts et des adductions d'eau et des canalisations dont celle de "Saguit en Nesrani".

Enfin, J. Lethielleux indique, dans son manuscrit inédit, l'existence des éléments suivants : un linteau de porte avec deux rosaces, un caisson d'1 m de long, un cadran solaire (signalé dans les notes d'E. Janier), une pierre avec inscription très fragmentée "où il est question de vendanges et d'amour", dont nous n'avons plus de trace (découverte lors de l'effondrement de la porte nord de la ville médiévale), enfin les soubassements sont encore visibles dans la partie nord et ouest. Une mosquée fut construite à l'époque d'Idris I à l'emplacement des bains du camp.
Selon le témoignage des riverains de Tlemcen, une cruche contenant des monnaies romaines ainsi que divers objets funéraires auraient été découverts.

Matériel archéologique

Inscriptions religieuses et funéraires

Inscription n° 66 - *lecture O. Mac Carthy*
Découvert en 1856 ; Sidi Bel Hassem d'Agadir, dans la base de la face nord du minaret de la mosquée ; E. Janier : "trouvée dans les environs de la gare de Tlemcen" ; musée de Tlemcen.

C.I.L. 9906 ; O. Mac Carthy, Rev. af., 1856, p.93 ; ILS, 2634 ; E. Janier, Libyca IV, 1956, p.73 ; N. Benseddik, n°9, p.197 ; M. Lenoir, Afr. rom. III, p.295-302 ; V. Brouquier-Reddé, p.154-164.

deo | sancto | aulisvae |fl(avius?) cassi|anus prae|fec(tus) alae | explora|torum | pomari|ensium | s[eve]rianae.

Au dieu saint Aulisva, Flavius Cassianus préfet de l'aile des explorateurs Pomariensiens sévérienne.

Dédicace au dieu *Aulisva* ; si l'aile portait le titre de "gordienne", en référence à l'inscription qui va suivre, celle-ci correspondrait donc à l'époque du règne de Gordien entre 238 et 244, ou sévérienne, 222-235.

Inscription n° 67 - *lecture O. Mac Carthy*
1854 ; près de la gare de Tlemcen ; musée de Tlemcen ; grès blanc grisâtre ; 80 x 47 - lettres : 5 ; pierre carrée formant un autel.
C.I.L. 9907 ; O. Mac Carthy, Rev. af., 1856, p.93 ; ILS, 4492 ; N. Benseddik, n°11, p.197 ; M. Lenoir, Afr. rom. III, p.295-302 ; V. Brouquier-Reddé, p.154-164.

deo invicto | aulisvae | m[arcus?] | fl[avius praef(ectus)?] | alae expl(oratorum) po|mar(iensium) gordia|nae et proc(urator) | aug(usti) n(ostri) [---

Au dieu invaincu Aulisva, Marcus? Flavius préfet de l'aile gordienne des éclaireurs de Pomaria et procurateur de notre auguste [---

Dédicace au dieu *Aulisva* ; l'aile étant dite Gordienne, l'inscription fait référence à l'empereur régnant à savoir Gordien : 238-244.

Inscription n° 68 - *lecture A. Berbrugger*
Découvert vers 1850; à Agadir, utilisée en remploi dans le minaret de la mosquée médiévale ;dans la construction du minaret d'Agadir ; 20 x 15 - lettres : 5 ; (les mesures du CIL sont différentes) ; ponctuation par un point inscrit dans un cercle.
C.I.L. 9908 ; A. Berbrugger, Rev. af., 1857, p.64.

[bal]neum castrorum restitu|[erunt | c]vrante caecilio iouinio.

--- ont restauré les thermes du camp sous le contrôle de Caecilius Iovinius.

Dédicace commémorant une construction publique ; *Caecilius Iovinius* était probablement le préfet de ce camp ; inscription non datée.

Inscription n° 69 - *notre lecture* *(annexe p199)*
Découverte en 1954 ; à 80 m. de profondeur dans les fondations d'une maison construite à Agadir ;musée de Tlemcen ; grès gris ; 50 x 45 x 95 - lettres : 5 ; caisson avec encadrement ; l'extrémité du caisson qui porte l'inscription est brisée à sa partie supérieure gauche.
E. Janier, Libyca, 1956, p.75-76.

[d(is)] m(anibus) s(acrum) | val(erius) afric(a)n|us dec(urio) vix(it) | an(nis) XL val(erius) fe|lix pater fil(io) | dulcis(simo) fec(it | h(ic) s(itus) e(st).

Consacré aux dieux mânes, Valerius Africanus décurion a vécu 40 ans; Valerius Felix son père a élevé (ce monument) à son fils très cher ; il repose ici.

Inscription funéraire non datée, que E. Janier suppose être "de bonne époque latine: IIIe siècle".

Inscription n° 70 - *notre lecture* *(annexe p199)*
Découvert en 1954 ; dans le cimetière juif, près de Bab el Quarmadin de Tlemcen, mais provenant sans doute de la mosquée d'Agadir ; musée de Tlemcen ; grès jaunâtre ; 42 x 42 x 98 - lettres : 5 ; partie supérieure brisée.
E. Janier, Libyca, 1956, p.77.

[d(iis) m(anibus) s(acrum)] | viator gell(ius) vixit a(n)nis LXXV | viatorius senecio a militi(i)s patri | merenti fecit | h(ic s(itus) e(st).

Consacré aux dieux mânes; Viator Gellius à vécu 75 ans; Viatorius Senecio qui a achevé ses milices, à élevé (ce monument) à son père bien méritant ; il repose ici.

Inscription funéraire non datée, que E. Janier suppose être "de bonne époque latine: IIIe siècle ?".

Inscription n° 71 - *lecture S. Dahmani et A. Khalifa*
"bloc mouluré remployé dans la niche du mihrâb de la mosquée d'Agadir, faubourg est de Tlemcen.
S. Dahmani et A. Khalifa, B.A.A., VI, 1975-1979 ; A.E., 1982, 989.

d(iis) m(anibus) s(acrum)] | viatorius exsu|peri vixit a(n)nis | III viatorius sene|cio a militi(i)s (filio) mer|enti fecit | h(ic) s(itus) e(st).

Consacré aux dieux mânes ; Viatorius Exuperius, à vécu 3 années ; Viatorius Senecio qui a achevé ses milices, à élevé (ce monument à son fils) bien méritant ; il repose ici.

Inscription funéraire ; nous retrouvons le même personnage, Viatorius Senecio dans l'inscription précédente, épitaphe non datée, que E. Janier suppose être "de bonne époque latine: IIIe siècle".

Inscription n° 72 - *lecture L. Godard*
Découvert au milieu du XIXe siècle; à Tlemcen ; pierre plate ; # : cœur.
C.I.L. 9909 ; L. Godard, Rev. af., 1859, p.391-393 ; N. Benseddik, n°221, p.244.

memori(a)e antoni | donati innocentis vixit | annis III dies X anto(ninus) ianua|rius praef(ectus) eqq(uitum) filio a|mantissimo fecit.

A la mémoire d'Antonius Donatus innocent, il a vécu 3 ans; Antoninus Ianuarius, préfet de cavalerie a fait (ce monument) à son fils très aimé.

Inscription funéraire non datée ; du IIIe siècle selon N. Benseddik.

Inscription n° 73 - *lecture C.I.L*
Découvert au XIXe siècle dans la propriété Filizolla de Tlemcen.
B.A.A., 1882, p.61; C.I.L. 21779 ; N. Benseddik, n°43, p.206.

[d(iis)] m(anibus) s(acrum) | [---cal]purni|[ani eq(uitis) ala]e parthor(um) | com(mentariis) stip(endiorum) II | [vixit anni]s XVI m(enses) XI | [---]liner eiu[s|--- pate]r p(iissimus) f(ecit).

Consacré aux dieux mânes, à Calpurnianus, cavalier de l'aile de Parthes ; il a servi deux années ; il a vécu 16 ans et 11 mois ;

Inscription funéraire non datée, mais que l'on situe au IIe et IIIe siècle, ce qui correspond à la position de l'aile des Parthes dans cette région, notamment à *Altava*.

Inscription n° 74 - *notre lecture* *(annexe p200)*
Découvert en 1936 ; au village de Lavayssière à une 20ène de km. au nord nord ouest de Tlemcen ; musée de Tlemcen ?; partie inférieure brisée.
E. Albertini, B.A.C.T.H., 1938-39-40, p.161-162.

imp(erator) caes(ar) | m(arcus) op[ellius] | severus [ma|crin(us)] pius felix | aug(ustus) p(ater) p(atriae) et m(arcus) [opel|lius] antoninus | [diadumenianus nobilissimo] | caes(ar) princ(eps) ju|vent(utis) m(iliaria) no|[va] f[---posuerunt] p[er] ti(tus) aelium decrianum?].

L'empereur Caesar Marcus Opellius Severus Macrinus, pieux, heureux, auguste, père de la patrie et Marcus Opellius Antoninus Diadumenianus Nobilissime Caesar, prince de la jeunesse, ont posé de nouveaux milliaires par les soins du procurateur Titus Aelius Decrianus.

Bonre milliaire sur la route de *Pomaria* à *Siga* ; inscription que l'on situe grâce au nom des empereurs Macrin et Diaduménien, entre 217 et 218.

Inscription n° 75 - Remchi - *notre lecture* *(annexe p200)*
Découver à une date inconnue ; à Remchi ; musée de Tlemcen ? ; 80 x 39 ; bloc de forme trapezoïdale ; assez bon état de conservation.
P. Massiéra, B.S.G.A.O., 1947, p.125-126 ; P. Salama, B.A.A., 1966-67, p.198-199.

imp(erator) caes(ar) m(arcus) | aurelius | [[antoninus]] pi|us felix aug(ustus) | p(ater) p(atriae) co(n)s(ul) divi magni | antonini [[filius]] divi sever[[i nepos]] miliaria nova posuit per t(itum) ael(ium) decria|num proc(uratorem) su|um r(es) p(ublica) p(omariensum) MP XI.

L'empereur Caesar Marcus Aurelius Antoninus, pieux, heureux, auguste, père de la patrie, consul, fils du Divin Magnus Antoninus, petit-fils du Divin Sévère, a posé de nouveaux milliaires par les soins de son procurateur Titus Aelius Decrianus ; république de Pomaria ; MP XI.

Borne milliaire indiquant la voie *Pomaria - Siga* ; inscription correspondant à l'empereur Elagabal, donc datée entre 218 et 222 ; la trace de martelage est trop étroite pour pouvoir contenir le nom de l'empereur Sévère Alexandre.
Inscription n° 76 - *lecture A. Berbrugger*
Découvert à une date inconnue ; dans le cimetière israélite de Tlemcen ; 55 x 35 x 25 - lettres : 5; ponctuation avec feuilles de lierre.
C.I.L. 10465 - 22628 ; A. Berbrugger, Rev. af., 1857, p.62-63 ; P. Massiéra, B.A.C, 1936-1937, pp304.

[imp(erator) caes(ar) m(arcus) aurelius antoninus pius felix aug(ustus) p(ater) p(atriae) co(n)s(ul) divi magni antonini filius] divi severi | nepos miliaria | nova posuit | per titum ael(ium) decr[ia]|num proc(uratorem) | suum r(es) p(ublica) p(omariensium) | MP XIIII.

L'empereur Caesar Marcus Aurelius Antoninus, pieux, heureux, auguste, père de la patrie, consul, fils du Divin Magnus Antoninus et petit-fils du Divin Sévère, a fait posé de nouveaux milliaires par les soins de son procurateur Titus Aelius Decrianus ; république de Pomaria, MP XIIII.

Borne milliaire indiquant une voie au départ de *Pomaria* ; vers *Numerus Syrorum* ? *Altava* ? *Siga* ? *Albulae* ? *Tepidae* ? inscription non datée, mais que l'on situe entre 217 et 226, période durant laquelle le procurateur Titus *Aelius Decrianus* était en fonction ; la restitution du C.I.L. indique l'empereur Elagabal.

Inscription n° 77 - *lecture C.I.L.*
Découvert à une date inconnue ; près de la mosquée d'Agadir ; fragment de 17 x 44 - lettres : 5.
C.I.L. 22625 ; B.A.A., 1882, p.60.

---] posuer(unt) per p(ublium) | sallustium | victorem | [---

---] par les soins du procurateur Publius Sallustius Victor [---

Borne milliaire ; voie de *Pomaria* vers : *Numerus Syrorum* ? *Altava* ? *Siga* ? *Albulae* ? *Tepidae* ? inscription non datée ; elle est située avant 236 (voir insc. n°2). Le pluriel de *posuit* laisse à penser qu'il est question d'un règne de deux empereurs donc Maximin et Maxime, ce qui fixe donc cette inscription à l'année 235.

Inscription n° 78 - région de *Pomaria - lecture P. Massiéra*
Découvert vers 1957 ; à partir de 12 km. nord nord-est de Pomaria
P. Massiéra, *Actes du 79e congrès national des sociétés savantes*, Alger, 1954 ; A.E., 1957, n°278

imp(erator) c(aesar) c(aius) iuli[us] | verus max[i]minus pius | felix aug(ustus) pon[t](ifex) max(imus) trib(uniciae) po|tes(tatis) p(ater) p(atriae) proc(onsul) | et c(aius) iul(ius) verus | maximus no|bil(issimus) caes(ar) princ(eps) | iuventutis | miliaria nova | posver(unt) per p(ublium) | aelium vitalia|num p[ro]cur[a] | tor(em) suum | ab [..] MP VII.

L'empereur Caesar Caius Iulius Verus Maximinus, pieux, heureux, auguste, très grand pontife, tribun de la plèbe, puissance tribunicienne, père de la patrie, proconsul, et Caius Iulius Verus Maximus, noble César prince invaincu ; ont posé de nouveaux milliaires par les soins du procurateur Publius Aelius Vitalianus à partir de --- MP VII.

Borne milliaire à partir d'un point inscrit mais non identifié ; *Pomaria* vers *Albulae* ?
L'espace des lettres disparues ne laisse guère de place pour l'inscription entière du nom de la cité ou du camp. En fait les deux points de la restitution supposent soit deux lettres soit une ligature et une lettre soit deux ligatures. Nous constaterons que pour tous les sites étudiés seul R.P.P. peuvent être admissible. Ainsi cette borne pourrait indiquer la voie Pomaria - Tepidae - Albulae, ce qui est plus probable étant donné l'endroit où elle fut découverte; inscription non datée, mais que l'on situe entre 236 et 238 en référence au nom du procurateur Publius Aelius Vitalianus, ainsi que celui des empereurs Maximin et Maxime.

Matériel

Tout le matériel archéologique qui était autrefois conservé au musée de Tlemcen a disparu.

Objet n° 104 / céramique / cruche *(annexe p212)*

musée Zabana d'Oran, ARC 05, salle principale - vitrine 18, 254 ; bon état de conservation ; terre blanche ;
H. totale 18,5 ; ht. panse 11 ; ht. goulot 7 ; ht. bord ext. 5,5 - int. 4 ; ht. anse 9,2 ; D. : panse 47,5 - goulot - 12 + 15 ; base 14,5; épaisseur d'environ 2
traitement de surface : surface polie / pâte blanchâtre, plus ou moins rugueuse et solide / vernis rosé, mat ;
forme : facture moyenne / panse tronconique, arrondie aux angles / sans épaule / goulot long et étroit et légèrement oblique / sans col / bouche ronde / bord à lèvre saillante / une anse pseudo triangulaire : attache inférieure à la partie supérieure de la panse, attache supérieure, au niveau du bord, en légère oblique / base convexe, sans pied ;
décors : décors de bourrelets au niveau du goulot / incision en dents de scie sur la partie supérieure de la panse / deux lignes creusées longent l'anse ;
usage : domestique ?;
technique de fabrication : emploi du tour maladroit.

Objet n° 105 / lampe

musée Zabana d'Oran, 407, réserve, 407 ; terre blanche ; L. 16 ; l. 8 ; H. 8 ; long. du bec 8,3 ; D. de l'orifice 3,6
forme : réservoir large en forme d'un petit pot / col étroit / large panse / une anse / bec bas et long ;
usage : domestique ou funéraire ;
commentaire et datation : lampe de basse époque.

Objet n° 106 / cadran solaire *(annexe p213)*

musée de Tlemcen

Vestiges probables

Certaines inscriptions révèlent l'existence de thermes du camp qui auraient été restaurés (insc. n°68). Puis les dédicaces (insc. n^{os} 66-67) au dieu Aulisva témoigneraient d'un sanctuaire.

Les voies romaines

Bornes milliaires de Pomaria					
Insc. n°	MP	Voie	Empereur	Procurateur	Date
74	?	*Pomaria - Siga* ?	Macrin	*Titus Aelius Decrianus*	217 - 218
89	?	*Pomaria - Numerus Syrorum* ?	Macrin	*Titus Aelius Decrianus*	217 - 218
75	XI	*Pomaria* - ?	Elagabal	*Titus Aelius Decrianus*	218 - 222
76	XIIII	*Pomaria* - ?	Elagabal	*Titus Aelius Decrianus*	217 - 226
77	?	*Pomaria* - ?	Maximin et Maxime	*P. Sallustius Sempronius Victor*	235
78	VII	*Pomaria* - ?	Maximin et Maxime	*Publius Aelius Vitalianus*	236 - 238

Deux bornes, n°76 - 77, ont été découvertes à *Pomaria* même. L'une fut établie sous le procurateur *Titus Aelius Decrianus*, sous Elagabal, la seconde sous *P. Sallustius Sempronius Victor*, sous Maximin et Maxime. La première inscription indique clairement RPP à savoir *res publica Pomariensium* et mentionne M.P XIIII. A quoi correspondent ces milles, vont-ils en direction du nord ou de l'ouest ? Ce qui reste de la seconde inscription ne nous permet pas de supposer quoi que ce soit.
Une troisième borne milliaire, n°74, établie sous Macrin avec le procurateur *Titus Aelius Decrianus*, indiquerait, sans que nous sachions quel mille, la voie *Pomaria - Siga*. Une quatrième borne milliaire, n°75, également établie sous le procurateur *Titus Aelius Decrianus* marque le point de départ puisqu'elle inscrit les sigles RPP que nous avons vus plus haut. Elle indique le mille XI, et fut découverte à Remchi (à environ vingt cinq kilomètres au nord ouest de Tlemcen), ce qui assure l'existence de la route de *Pomaria* à *Siga*.
Une cinquième borne, n°78, établie sous le procurateur *Publius Aelius Vitalianus*, sous le règne de Maximin et de son fils, entre 236 et 238, fut découverte à 12 km au nord-nord-est de Pomaria, M.P. VII. Elle pourrait signaler la route en direction d'*Albulae*, mais elle ne suivrait pas le tracé connu. Il est certain qu'elle allait bien en direction du nord, mais probablement vers *Ad Dracones*.
Une sixième borne, n°89, n'a laissé que les vestiges du nom de l'Empereur sous lequel elle fut établie, à savoir Macrin, sous le procurateur que nous supposons être *Titus Aelius Decrianus*. Elle indiquerait la voie *Pomaria - Numerus Syrorum*.

Ainsi deux routes sont attestées, l'une en continuité sur la *noua praetentura* vers *Numerus Syrorum*, l'autre en direction de Siga au passage de Remchi où l'on a découvert un milliaire. Quant au milliaire qui fut

découvert à 12 km au nord-nord-est de *Pomaria*, il indiquerait une voie qui se dirigeait probablement vers Tepidae et Albulae.

Les voies médiévales reposent sur deux voies antiques : *Pomaria* [Tilimsân] - *Tepidae* - *Albulae* [Casr Ibn Sinam], et *Pomaria* - *Numerus Syrorum* [Tarnâna que l'on identifie sans certitude à Maghnia]. El Bekri décrit une troisième voie de Tilimsân à Wadjda (Oujda) jusqu'au carfour de la ville de Za (menant à Sidjilmassa, Fas, Melila et Djarawa (Berkane ?)). Cependant il est peu probable que cette route existait dans l'antiquité. Nous supposons plus largement un ralliement de la Maurétanie Césarienne à la Maurétanie Tingitane à partir de *Numerus Syrorum*.

Histoire du site

Nous connaissons très peu de faits historiques concernant *Pomaria*, car les nombreuses inscriptions découvertes sur le site sont pour beaucoup funéraires et faiblement révélatrices de ce que put être l'organisation civile à *Pomaria*.

115, cette année correspondrait à la première position militaire romaine, selon J. Canal, ce que J. Lethielleux admet dans son ouvrage non publié. Cette position serait attestée par une pierre de calcaire demi-ronde, trouvée en 1888 au sud-est de la ville, aujourd'hui disparue. Il est possible que cette première position ait servi de simple poste de surveillance avant de devenir plus importante. Rappelons qu'à proximité d'*Altava*, Ptolémée site vers 110, des cités

Organisation militaire

217-218 est la date de l'installation de l'une des bornes milliaires qui marquait un point de la voie *Pomaria* - *Siga*, ce qui signifie qu'à cette date le camp romain avait déjà pris place sur le site de Pomaria (insc. n°74).

Insc.	corps auxiliaire	personnage	origine	grade	datation
n°73	3- *ala augusta Parthorum*	*Calpurnianius*	?	*eques*	II-IIIe siècles
n°66	6- *ala exploratorum Pomariensium*	*Fl(acus ou avius) Cassianus*	?	*praefectus*	222-235
n°67	6- *ala exploratorum Pomariensium*	*M[arcus] F[lavius]*	?	*praefectus*	238-244
n°72	8 - ?	*Antoninus Ianuarius*	?	*praefectus equitam*	IIIe siècle
n°69	8 - ?	*Valerius Africanus*	Africain	*decurio*	IIIe siècle

Ala augusta Parthorum[1]

L'inscription n°73 révèle la mort d'un *equites* de l'aile des Parthes à *Pomaria* au cours des IIe et IIIe siècles. Mais rien n'indique dans le texte de l'inscription que *Calpurnianius* était en fonction à *Pomaria*. Elle est la seule inscription à faire état d'une recrue de l'aile des Parthes à *Pomaria*. Cette aile était, avec certitude, en poste à *Altava*, située à quelques kilomètres de *Pomaria*. Les inscriptions n°69 et 72 indiquent deux fonctions relatives à une aile. S'agit-il de l'*ala augusta Parthorum* ou alors de l'*ala exploratorum Pomariensium* ? Cette dernière était en poste au IIIe siècle

Ala exploratorum Pomariensium[2]

En poste autour de *Pomaria*, cette unité fut formée à partir d'un recrutement que l'on pense être local. Une certitude est que ses membres font parti d'un même groupe ethnique puisque les personnages des inscriptions 66 et 67 vénèrent la même divinité *Aulisva*. Nous constatons également que les dédicaces sont faites au nom de toute la troupe. L'aile porte donc le même nom que le camp de *Pomaria*. Cette aile aurait gardé cette position militaire une partie du IIIe siècle peut-être même tout au long de ce siècle.

Le nom de cette unité indique une fonction spéciale, celle d'éclaireur, ce qui sous-entend la connaissance des territoires que les hommes protègent, et nous conforte dans l'idée qu'il s'agit bien d'un recrutement local. Nous avons peu d'informations concernant les fonctions propres aux éclaireurs, sinon que ces derniers sont postés dans des zones avancées ou stratégiquement importantes. Ici il est bien sûr question d'une position stratégique, Pomaria étant un lieu-dit situé sur la *noua praetentura*. Sa position géographique n'est pas sans importance puisque au sud se trouvent les montagnes, endroit d'où peuvent naître des rébellions.

Rappelons que l'inscription n°25 découverte à Aïn Khial fait référence à cette même troupe. La présence d'une même unité à Pomaria et à Aïn Khial fut déjà constatée avec la *cohors II Sardorum* ; d'autant que ce même *Sextus Iulius Ingenius*, *praepositus* de cette cohorte était également *praepositus* de l'*ala exploratorum Pomariensium* à Aïn Khial. Ces deux localités étaient donc bien liées, notamment par une voie que nous avons étudiée.

[1] cf. *Altava* p.84, J. Marcillet Jaubert, ZPE, LIV, 1984, p.170 ; C.I.L., 9371, 9827, 9828, 21064, 21619, 21720, 21779 ; A.E. 1984, 135 ; B.A.A., V, 1971-74, p.185.

[2] N. Benseddik, op. cit., p.30.

Organisation civile

Dates	Désignations	Références documentaires
218 - 222	*res publica Pomariensum*	inscription n°75 - 76
217 - 218	*Pomaria*	inscription n°65
223 - 226	*Pomaria*	inscription n°95
244	*Pomariensium*	Itinéraire d'Antonin

L'organisation civile de *Pomaria* daterait du début du IIIe siècle, où elle est déjà dite *res publica pomariensium*. Que traduisent ces termes ?

Les termes *res publica*[1] supposent l'existence d'une vie municipale. Ce qui est certain c'est que la communauté en question possédait un trésor public faisant d'elle une communauté financièrement autonome. L'*ordo* étant responsable des dépenses. Revoyons, pour cela l'étude de J. Gascou. Voici ce qu'il en dit : "Remarquons qu'en Afrique on ne fait jamais suivre *res publica* de l'indication du statut". *Siga* semble contre dire l'exception puisque l'inscription n°1 présente la cité en ces termes : "*reipublicae municipi sigensium*" ; peut être parce que dans certains cas comme *Pomaria*, *res publica* traduisait justement le statut de la localité. Il ajoute : "ce genre de formule se rencontre à propos de n'importe quel type de communauté, quel que soit son statut juridique, pourvu qu'elle ait un minimum d'autonomie, matérialisé par l'existence d'un *ordo decurionum*, et d'indépendance financière"[2]. Nous avons en effet l'existence d'un *ordo decurionum* à *Pomaria*. L'inscription n°76 est un milliaire faisant référence à la *res publica Pomariensium* vers 217 - 226. Nous avons vu que *res publica* n'était pas la preuve d'un statut déterminé. L'inscription n°69 atteste de la présence d'un décurion, *Valerius Africanus*, par conséquent celle d'un ordre des décurions. La mention de décurions montre que la *res publica* développée autour d'un poste militaire était administrée par *un ordo decurionum*. Mais cela n'implique pas forcément l'existence d'un municipe. Ce que nous pouvons dire pour le moment c'est que *Pomaria* devient au moins une cité pérégrine.

Ce sont les seuls éléments que nous possédons. Toutes les autres inscriptions sont d'ordre militaire. Les inscriptions funéraires trouvées en grand nombre dans la localité de *Pomaria* prouvent la présence d'une population importante. La dernière inscription latine correspond à l'année 651 (CIL VIII 9935).

Urbanisation

Les seuls vestiges architecturaux sont les remparts décrits par O. Mac Carthy.
Les vestiges de colonnes sont les restes d'un édifice à colonnes. Les deux puits, les égouts, les adductions d'eau et les canalisations, le cadran solaire, enfin les thermes, traduisent l'existence de la ville de Pomaria, mais l'urbanisation de cette localité est difficile à définir. Nous en restons donc sur l'idée que cette ville devait être assez importante pour posséder un évêque à la fin du Ve siècle.

Cultures

Le schéma résume la richesse naturelle qui entoure le site. L'absence d'éléments archéologiques ne nous permet pas d'entrer dans le détail. Ce qui est certain c'est que la population assez importante (d'après les stèles funéraires) qui occupait le site suppose des exploitations : culture d'olivier, de vergers, de vignoble, d'olivette et de labours. La position de la ville à proximité d'une cascade et d'une rivière est pas un point positif. De plus les traces du système de canalisation sont révélatrices, peut-être même d'une culture d'irrigation. Enfin les dédicaces au dieu *Aulisva*, divinité agraire, que nous étudions plus loin, permettent de supposer une activité agricole.

Cultes

Paganisme

Aulisva est le nom de la divinité pour laquelle l'unité militaire de *Pomaria* vouait un culte. *Aulisva*, était-il un simple dieu local ? Qu'est-ce qui nous permet de définir une divinité africaine comme étant locale? Lorsque nous retrouvons le nom d'une divinité dans un seul lieu, cela nous conduit bien souvent à penser qu'il s'agit d'une divinité locale. Mais cette situation n'est que temporaire, dans la mesure où aucun indice ne nous révèle le contraire. Mais lorsque nous parlons de divinité locale, nous pouvons également faire référence à une divinité étrangère introduite par une troupe étrangère à condition qu'elle ne se retrouve qu'une seule fois. Cette divinité est donc africaine dans le sens où elle se situe sur les terres africaines.

Aulisva est-elle une divinité locale ? Trois inscriptions nous permettent de connaître cette divinité des confins ouest de la Maurétanie Césarienne (inscriptions n°23 - 66 et 67). L'une des inscriptions (n°23) fut découverte à Aïn Khial, les deux autres à *Pomaria*. Si *Pomaria* et Aïn Khial étaient les seuls lieux où le nom de

[1] J. Gascou, « L'emploi du terme respublica dans l'épigraphie latine d'Afrique », M.E.F.R.A., 91, 1979, pp.383-398.
[2] J. Gascou, op. cit., p.384.

cette divinité est mentionné, alors nous serions assurés qu'elle est locale. Mais deux autres inscriptions faisant référence à cette divinité sont localisées à *Volubilis*[1] en Maurétanie Tingitane, bien loin de ces confins césariens.
La découverte de l'autel d'*Aulisva* à *Volubilis*, laisse libre cours à des interrogations. Il est certain qu'il existe un lien entre ces deux localités, mais de quelle nature est-il et à quel degré?

Nous retrouvons la même formule d'invocation à *Volubilis*, à *Pomaria* et Aïn Khial : "*Deo Sancto Aulisvae*". Une formule de *Pomaria* diffère d'une épithète, *Aulisva* est dit "*Invicto*". Ajoutons que G. Camps[2] pense que cette divinité possédait un temple à *Volubilis*, dont il déduit l'existence à partir de la découverte de tuile et de céramique. C'est donc supposer l'importance qu'avait cette divinité.
G. Camps définit la divinité selon les termes suivants : "*Aulisva* appartient à cette fonte de petits dieux africains, souvent anonymes et que les Romains ont collectivement invoqués sous le nom de *Dii Mauri*."
Cette divinité existait-elle à *Volubilis*, puis fut-elle introduite à *Pomaria* ? Ou alors ce dieu était-il celui d'une tribu ayant suivi une route menant de *Volubilis* à *Pomaria* ou de *Pomaria* à *Volubilis* ? Nous avions vu dans l'étude des tribus la position de la gens des Bavares à l'est de l'oued Moulouya, débordant très certainement de l'autre côté de cet oued. Nous avions également constaté le lien entre les *gens Bavares* et les *gens Baquates*. Ou encore s'agit-il de l'implantation de cette divinité proprement pomarienne à *Volubilis* par une famille importante?
Les dédicaces de *Pomaria* sont faites par le commandant de l'*ala exploratorum Pomariensium*. Le nom de cette unité laisse comprendre que les hommes de cette aile furent recrutés sur place. C'est ce qui nous laisse supposer qu'*Aulisva* était un dieu local.

Selon Chaker[3] on retrouverait dans *Aulisva* la racine berbère *AWL* qui signifie "veiller sur", certifiant qu'il s'agit bien d'une divinité africaine. Les attributs du dieu le définissent facilement comme divinité agraire de la fécondité. Rappelons en effet que sur l'autel découvert à *Volubilis*, il tient des épis dans sa main droite et découvre son sexe. M. Lenoir suppose un rapprochement avec la divinité *Consus*[4]. Pour cela il se base sur les attributs et la date à laquelle fut établie la dédicace au dieu *Aulisva* de *Volubilis*. Cette date correspond à celle de la fête des *Consualia*[5]. La présence du cheval sur l'autel d'*Aulisva* accentue le rapprochement, puisque le cheval est peut-être considéré comme l'un des attributs du dieu *Consus*. Il est probable qu'*Aulisva* a fait l'objet d'une assimilation avec le dieu romain. C'est en ce sens que nous pensons que le rituel du culte comportait l'offrande des prémices de la récolte. Ceci devait être vrai au moins à *Volubilis*. Nous ne savons pas si un tel rapprochement existait à *Pomaria*, car les inscriptions sont militaires. Ceci dit la présence de cette divinité à *Pomaria* traduit certainement l'existence d'une activité agricole. Il était garant et protecteur des récoltes.

Nous reconnaissons aussi là les caractères du dieu Saturne. Une seconde stèle fragmentée fut découverte à *Volubilis*[6]. Le registre inférieur de cette stèle présente un bélier situé face à un autel portant l'inscription suivante : *Aulis* | *Aug(usto)* | *Sacru(m)* | ---.
Aul[is], supposé inscrit sur l'autel de *Volubilis* laisse certainement penser qu'il est bien question de ce même *Aulisva* sur cette stèle. La représentation d'un bélier près d'un autel se rencontre également sur des stèles dédiées à Saturne, comme celle que nous avons vue à Aïn Temouchent.
M. Lenoir fait remarquer que plus nous nous dirigeons à l'ouest des Maurétanies moins la présence du dieu Saturne est importante. Ceci s'expliquerait en fait par la présence de divinités traditionnelles locales n'ayant pas perdu de leur vigueur, tel que *Aulisva* dont les caractères sont proches de Saturne.

---

[1] M. Lenoir, Aulisva…, Afr. rom. III, 1985, pp.295-302.
Face extérieure principale :
Le bas-relief représente un personnage se tenant debout, sur un socle. Le dieu est imberbe. Il porte une tunique à manche mi-longue, courte, ne dépassant pas le haut des cuisses, laissant apparaître ses parties. Il tient une massue dans sa main gauche et porte deux tiges d'épis, dont l'identification reste incertaine, de sa main droite.
Face latérale droite :
Un cheval est à l'arrêt sur un socle. Sa crinière est peignée par l'effet des cavités creusées.
Face latérale gauche :
Nous y trouvons deux tiges. L'une possède une extrémité triangulaire, la seconde une extrémité ovalisée.
[2] G. Camps, « Aulisva », Enc. Berb., 1989, pp. 1065-1066 ; id. « Dieux africains, dii mauri », Enc. Berb., 1995, pp.2323-2324.
[3] S. Chaker, « Onomastique berbère ancienne (Antiquité/Moyen Age) : rupture et continuité », B.C.T.H., n.s., 19, 1983, pp.483-497.
[4] *Consus* : divinité archaïque romaine, c'était une divinité agraire à qui les fidèles faisaient l'offrande des prémices des récoltes. C'est au nom de cette divinité pourvue de caractères infernaux que des courses de chevaux étaient organisées. Ceci remonterait, selon la tradition à l'institution de ces fêtes par Romulus. A. Piganiol, « Consus, dieu du cirque », Revue d'histoire et de littérature religieuse, 6, 1920, pp.175-187 ; G. Dumézil, *La religion archaïque*, Paris, 1974, pp.278, 288-289.
[5] C.I.L. I² ; fast. Pinc, p.219 ; fast. Maff., p.225 ; fast. Vall., p.240 ; fast. Min. VIII, pp.270-271.
[6] M. Lenoir, « Inscriptions nouvelles de Volubilis », B.A.M., XVI, 1985-86, pp.191-233. Stèle à *Aulisva* : *Aulis(vae)* | *Aug(usto)* | *Sacru[m.…*

Christianisme

La communauté chrétienne de Pomaria est moins évidente que celle d'*Altava*. En fait la certitude de l'existence de cette communauté est établie par celle d'un évêché. *Longinus*, évêque catholique *Pomariensis*[1], figure dans la *Notitia* de 484 au 43e rang.

Les premières traces épigraphiques attestant le christianisme ne remontent pas avant le VIe siècle, mais la mention de l'évêque révèle la présence d'une communauté chrétienne au moins à la fin du Ve siècle.

El Bekri[2] indique qu'au Xe siècle, *Pomaria*, alors devenue Tlemcen possédait encore une église fréquentée par la population chrétienne.

Sidi Ahmed

Sidi Ahmed aurait été un gîte d'étape entre *Pomaria* et *Numerus Syrorum*.

Aïn Roumana

Aïn Roumana situé au sud-est nord-est de Tlemcen comporte des vestiges de thermes romains dont il n'existe plus que des restes épars. Son nom arabe signifie source romaine. Est-il significatif ?

Numerus Syrorum[3]

Maghnia (Lalla Maghnia)

Historique des recherches

Le site antique de Maghnia n'a fait l'objet d'aucune investigation archéologique. Seules quelques inscriptions y furent découvertes.

Témoignage des auteurs arabes

Les témoignages se limitent aux descriptions des auteurs arabes, qui elles-mêmes sont sommaires. Seul l'aspect naturel nous est décrit, sans aucune allusion à la localité antique.

Position topographique du site

A 29 milles vers *Pomaria*, et 37 vers *Siga*, *Numerus Syrorum* était un poste de surveillance, côté ouest, face à la Maurétanie Tingitane : le site faisait face à des chaînes montagneuses à l'est et au sud. Nous ne connaissons pas la position exacte du camp.

A 365 m d'altitude, Maghnia se trouve dans une vaste plaine largement irriguée par des confluents de la Tafna.

Vestiges visibles

Les inscriptions sont à ce jour les seuls vestiges. Elles furent publiées dans le CIL VIII de 9961 à 9987 et dans le CIL VIII Sup. de 21798 à21809.

Aucune autre étude n'est, à notre connaissance, apparue après cela, excepté quelques inscriptions reprise par E. Janier.

Inscriptions politiques

Inscription n° 79 - *lecture C. I. L*

Découvert à une date inconnue ; à Maghnia

C.I.L. 9963 ; De Caussade, Mémoire de la société archéologique de l'Orl., 1851, p.318.

[pro salute |imperatoris caesaris] m(arci) [antonini | g]ordiani pii [fel(icis)] | augusti n(ostri) et sabiniae t[ran]quillinae augustae con|iug(is) augusti n(ostri) totaeq(ue) do|mus divina(e) eor(um) catelli|us rufinus proc(urator) eor(um).

Pour le salut de l'empereur Caesar Marcus Antoninus Gordianus, pieux, heureux, notre auguste, et de Sabina Tranquillina augusta et de toute leur maison impériale, Catellius Rufinus, leur procurateur.

Dédicace à l'empereur Gordien III, que l'on date entre 240 et 244, période durant laquelle *Lucius Catellius Livianus*[1] est en fonction comme procurateur.

[1] M.G.H. aa. III, 1 p.69 = C.S.E.L. 7 p.129 ; J.-L. Maier, p.90.
[2] EL Bekri, op. cit., pp.155-156.
[3] S. Gsell, A.A.A. feuille 41,1 ; L. Voinot, « L'imbroglio marocain et l'entrevue du général Omont avec le sultan à Oudjda », Rev. af., 1923, pp.189-273 ; E. Janier, op. cit., Libyca, IV, 1956, pp.71-84 ; J. Marion, « L'Éperon fortifié de Sidi-Medjahed (Oranie) », Libyca, VII, 1959, pp.27-42.

Inscription n° 80 - *lecture C. I. L*
Découvert à une date inconnue ; à Maghnia.
C.I.L. 9961 version Renier ; Fey, Rev. af., 1859, p.178.

victoriae | augustae co(n)s(ul) ma(?) | *sarm(aticae) ger(manicae)| dececius ? [---*

A la victoire auguste, consul --- sarmatique, germanique, Dececius [---

Dédicace officielle à un empereur, non datée.

Inscriptions religieuses et funéraires

Inscription n° 81 - *lecture N. Benseddik*
Découvert au milieu du XIXe siècle ; à Maghnia.
C.I.L. 9962 : version Renier ; Fey, Rev. af., 1859, p.180 ; N. Benseddik, n° 214, p.243.

c[leme]nt[io] sacrum | aram posuitam | ex promissione | et voto Lentini | Prisciani prae[p(ositi)?] n(umeri) su|rorum quam[---.

Consacré à Clementia, autel établi par promesse et vœu de Lentinius Priscianius, préposé du numerus Syrorum, par les soins de Caecilius Maxumus princeps m(?).

Dédicace à la divinité Clementia, non datée.

Inscription n° 82 - *lecture N. Benseddik*
Découvert à une date inconnue ; à Maghnia.
C.I.L. 9964 : version Renier ; Fey, Rev. af., 1859, p.178 ; N. Benseddik, n°210, p.243.

d(is) m(anibus) s(acrum) | aur(elio) massa|mari op(tioni) n(umeri) s[y]|rorum qui vixit an|nis p(lus) m(inus) (triginta) I possi|dia mautia mari|to suo dulcissimo | qui interfectus est | die (decimo ante) ka(lendas) apriles una|cum parentibus suis | titulum posveru|nt an(no) p(rovinciarum duarum) CCXXXIII.

Consacré aux dieux mânes, Aurelius Massamari, optio du numerus syrorum, qui a vécu plus ou moins 30 ans ; Manilia (a offert ce monument) à son tendre mari, tué le dixième jour avant les calendes d'avril. Elle, en même temps que ses parents, a posé l'inscription, année des provinces 233.

Inscription funéraire, datée le 23 mars 272.

Inscription n° 83 - *notre lecture (annexe p200)*
Découvert en 1949-50 ; dans les jardins de la garnison de Maghnia ; musée de Tlemcen ; silex ; 60 x 43 x 19 - lettres : en moyenne 4 ; parallélépipède.
E. Janier, Libyca, 1956, p.80-81.

d(is) m(anibus) s(acrum) | domitius germa|no d(e)c(urioni) patri in|comparabili qui vi|xit ann(is) LXV domi|ti(i) rogatus et faustus | fili(i) et germanus dom(um) | romul(am) fecerunt a(nno) p(rovinciae) | CCXC et VII [do]|mitio germa[no].

Consacré aux dieux mânes ; à Domitius Germanus décurion, père incomparable qui a vécu 65 ans, les Domitii Rogatus et Faustus, ses fils, et Germanus lui ont élevé une demeure à la manière des Romains, l'année de la province 297.

Inscription funéraire, datée : 336.

Inscription n° 84 - *lecture Fey*
Découvert à la moitié du XIXe siècle ; à Maghnia.
C.I.L. 9966 ; Fey, Rev. af., 1859, p.175.

d(is) m(anibus) s(acrum) | flavius don|atus sacerdos | qui vixit annis | p(lus) m(inus) CV discessit VII | kalendas iunia | s(extus?) flavius moni|mus faustus fili | patri karissimo | et b(ene) m(erenti) domum romulam i(n)stitue|runt anno p(rovinciae) CCCLIIII.

[1] Mauretania Caesariensis, n°43 p.218.

Consacré aux dieux mânes, à Flavius Donatus, prêtre qui a vécu plus ou moins 105 ans, il s'est éloigné le septième des kalendes de juin, S(extus?) Flavius et Monimus Faustus fils du père chéri et bien méritant, ont institué (cette) domus Romula, année des provinces 354.

Inscription funéraire datée le 25 mai 402.

Inscription n° 85 - *lecture C.I.L.*
Découvert à une date inconnue ; à Maghnia.
C.I.L. 9985.

d(is) m(anibus) sancto ulp(io) cocce(i)o {a}|solo i(n)stitu(erunt) c(o)lu(mna)? mar|moreum et ara(m) la|p[i]de(a) quadrata ulpii fra|tres ulpi coccei fili | deacentes (?) et coc|ceius iunior | u[---].

Consacré aux dieux mânes, à Ulpius Cocceius, ont établi a solo, une colonne en marbre et un autel carré en pierre de taille, les frères Ulpii, fils d'Ulpius Cocceius, Deacentes (?) et Cocceius Iunior.

Inscription funéraire non datée.

Bornes milliaires

Inscription n° 86 - *notre lecture (annexe p200)*
Découvert vers 1897 ; à Hammam Bou Ghara ; devant la mairie de Hammam Bou Ghara ; calcaire jaune ; 178 x 62 x 37 - champ ép.: 135 x 50 - lettres: 4, lignes 10 et 11: 16 à 19 ; trace de réglure ; ponctuation : triangles pointes en bas ; parallélépipède, légèrement arrondi sur la surface de l'inscription.
C.I.L. 22626 ; Gonay et Denier, B.S.G.A.O., 1898, p.87-88 ; E. Albertini, B.A.C.T.H. 1938-1940, p.160 ; P. Courtot, B.S.G.A.O., 1939, p.43-44 ; A.E., 1940, 37 ; P. Salama, B.A.A., 1966-67, p.188-189, n° 4.

imp(erator) caes(ar) | m(arcus) [[opellius]] severus | [[macrinus]] pius fe|lix aug(ustus) et m(arcus) [[opellius]] | antoninus [[caesar]] |aug(ustus) mil(iaria) constituer(unt) | per t(itum) aelium decri|anum proc(uratorem) suum | a n(umero) syr(orum) | MP VIII.

L'empereur Caesar Marcus Opellius Severus Macrianus, pieux, heureux, auguste, et Marcus Opellius Antoninus Caesar Augustus a dressé des milliaires par les soins de son procurateur Titus Aelius Decrianus à compter de Numerus Syrorum MP VIII.

Borne milliaire indiquant le point de départ à *Numerus Syrorum* vers *Siga* ; inscription non datée mais que l'on situe facilement sous les empereurs Macrin et Diaduménien entre 217 et 218.

Inscription n° 87 - *lecture L. Demaeght*
Découvert à une date inconnue ; à Aïn Roumana entre le caravensérail de Mechera Guedara et les sources thérmales de Hammam Bou Ghara ; disparue.
C.I.L. 22628 ; L. Demaeght, B.S.G.A.O., 1893, p.118 ; P. Salama, B.A.A., 1966-67, p.190-191, n° 6.

imp(erator) [caes(ar)] m(arcus) [opellius] [seve]|rus [macrinus] | pius felix aug(ustus) et | m(arcus) [opellius anto]|ninus [caes(ar) aug(ustus)] | mil(iaria) consti[tuerunt] | per t(itum) ael(ium) [decri|anum proc(uratorem) suum | a n(umerus) s(yrorum) | MP -?-].

L'empereur Caesar Marcus Opellius Severus Macrianus, pieux, heureux, auguste et Marcus Opellius Antoninus Caesar Augustus, ont dressé des milliaires par les soins de leur procurateur Titus Aelius Decrianus à compter de Numerus Syrorum MP -?-.

Borne milliaire, qui devait indiquer le point de départ de *Numerus Syrorum* vers *Siga* ; inscription non datée, mais que l'on situe entre 217 et 218 date du règne de Macrin et Diadumenien.

Inscription n° 88 - *notre lecture (annexe p200)*
Découvert vers 1955 ; à 5,5 km. au sud ouest de Mechera Guedara ; calcaire jaune ; 143 x 48 x 29 - champ ép. : 121 x 52 - lettres : l. 1 à 10: 4, l. 11: 14 ; traces de réglures ; ponctuation avec feuille de lierre ; face d'inscription arrondie ; parallélépipède avec une base.
P. Salama, B.A.A., 1966-67, p.191-192, n° 7.

imp(erator) | caes(ar) m(arcus) [[opellius]] | severus [[macrinus]] | pius felix aug(ustus) et m(arcus) | [[opellius]] antoninus | c[aes(ar)] aug(ustus) mil(iaria) | constituer(unt) per t(itum) | ael(ium) decrianum proc(uratorem) suum a n(umerus) [s]yrorum | MP XVIII.

L'empereur Caesar Marcus Opellius Severus Macrianus, pieux, heureux, auguste et Marcus Opellius Antoninus Caesar Augustus, ont dressé des milliaires par les soins de leur procurateur Titus Aelius Decrianus à partir de Numerus Syrorum MP XVIII.

Borne milliaire indiquant le point de départ à *Numerus Syrorum* vers *Siga* ; inscription non datée, mais que l'on situe entre 217 et 218 date du règne de Macrin et Diadumenien.

Inscription n° 89 - *notre lecture (annexe p201)*
musée de Tlemcen ; calcaire jaune ; 60 (restant) x 35 - champ ép. : 50 x 34 - lettres : 5 ; traces de réglures ; ponctuation : triangles ; mauvais état de conservation.
C.I.L. 10464 ; E. Albertini, B.A.C., 1938-40, p.162 ; P. Salama, B.A.A., 1966-67, p.195-196, n°10.

imp(erator) caes(ar) | m(arcus) [[opellius]] | severus [[ma|crinus]] pius | felix aug(ustus) et | m(arcus) [[opellius]] | [a]ntonin[us] | [caes(ar)] au[g(ustus) [mil(iaria) constituer(unt) per t(itum) aelium decrianum proc(uratorem) suum MP ---

L'empereur Caesar Marcus Opellius Severus Macrianus, pieux, heureux, auguste, et Marcus Opellius Antoninus Caesar Augustus ont dressé de nouveaux milliaires par les soins de leur procurateur Titus Aelius Decrianus ? MP ---
Borne milliaire indiquant probablement la voie *Numerus Syrorum - Pomaria* inscription datée entre 217 et 218, sous les empereurs Macrin et Diaduménien

Inscription n° 90 - *notre lecture*
Découvert en 1960 ; sur la rive droite de la Tafna à mi-chemin entre Mechera Guedara et Damous ; calcaire jaune ; 80 x 45 x 32 - lettres : 4 à 5 ; parallélépipède.
P. Salama, B.A.A., 1966-67, p.193, n° 8.

imp(erator) caes(ar) m(arcus) | aureli[us] [[anto|ninus]] piu[s] | fel(ix) a[ug(ustus)] p(ater) p(atriae) c[o](n)s(ul) | d[ivi] magni | an[t]onini fil(ius) |divi severi | [n]ep[os] mil(iaria) n|[ova posuit per t(itum) ael(ium) decrianum proc(uratorem) suum [MP XXI].

L'empereur Caesar Marcus Aurelius Antoninus, pieux, heureux, auguste, père de la patrie, consul, fils du Divin Magnus Antoninus, petit-fils du Divin Sévère, a posé de nouveaux milliaires par les soins de son procurateur Titus Aelius Decrianus ; MP XXI.

Borne milliaire, voie *Numerus Syrorum - Siga* ; inscription non datée, que l'on situe entre 217 et 222 dates du règne de Elagabal et période durant laquelle le procurateur *Titus Aelius Decrianus* était en fonction.

Inscription n° 91 - *identification L. Demaeght*
Découvert à une date inconnue ; à Hammam Bou Ghara ; disparue ; 89 x 40.
C.I.L. 22627 ; L. Demaeght, B.A.A., 1883, p.388 ; P. Salama, B.A.A., 1966-67, p.190, n° 5.

[---] | [---] | [---] | pius fel(ix) | aug(ustus) p(ater) p(atriae) m|[agni] | [---] antonini fi(lius) caes(ar) | [---]s cons?

---] pieux, heureux, auguste, père de la patrie, fils de [Divin] Magnus Antoninus [---

Borne milliaire, voie *Numerus Syrorum - Siga* ; inscription non datée, qui remonte soit au règne de Elagabal, soit au règne de Sévère Alexandre, les lignes 5-6 et 8-9 ne se présentant comme aucune autre inscription faisant état de l'un ou de l'autre des empereurs cités, il est probable que la copie de cette inscription fut fautive.

Inscription n° 92 - *lecture P. Salama*
Découvert en 1844 ; à Maghnia ; devant la caserne de Maghnia ; calcaire jaune ; 237 x 40 x 35 - lettres : l. 1 à 13 : 7, l. 15 : 8, l. 16 : 12 ; trace de réglure ; ponctuation avec triangles pointes en bas ; parallélépipède avec base trapezoïdale et sommet arrondi.
C.I.L. 10469 ; Caillier d'après Letronne, R. Arch, 1844, p.183 ; O. Marc Carthy, Rev. Af, 1856, p.103 ; P. Salama, B.A.A., 1966-67, p.186-187, n°2.

[imp(erator) caes(ar) m(arcus) aur(elius) severus alexander] | pius [fe|li]x aug(ustus) p(ater) p(atriae) co(n)s(ul) | divi magni | antonini | filius div[i s]e|veri nepos | mil(iaria) nova posuit | per t(itum) aelium | decrianum | proc(uratorem) suum | a n(umero) severia|no [[alexan|drianum]] | syr(orum) | MP I ou III.

L'empereur Caesar Marcus Aurelius Severus Alexanderus, pieux, heureux, auguste, père de la patrie, consul, fils de Divi Magni Antonini, petit-fils de Divi Magni, a posé de nouveaux milliaires par les soins de son procurateur Titus Aelius Decrianus, à partir de Numerus Severianum Alexandrianum Syrorum MP I ou III.

Borne milliaire indiquant le départ à *Numerus Syrorum* vers *Pomaria* ? *Siga* ?
inscription non datée, que l'on situe entre 222 et 235, fonction de *Titus Aelius Decrianus*, sous l'empreur Sévère Alexandre. Sachant avec certitude que l'inscription suivante indique MP II et qu'elle fut découverte à Maghnia comme la borne n°93, toutes deux indiquant le point de départ à *Numerus Syrorum*, cette dernière devait donc indiquer MP I. En fait, il faudrait savoir si les bornes milliaires jalonnées les voies tous les milles ou tous les cinq milles … ? Si elles jallonnées tous les milles alors nous conserverrons la démonstration précédente. Si ce n'est pas le cas, nous pouvons considérer que la borne 96 est le point de départ en même temps que la valeur totale des distances, ce qui sous-entend MP I au départ de *Numerus Syrorum* vers *Pomaria* et vers *Siga* ; ainsi les bornes 93 et 94 est de MP II, l'une indiquait la route vers *Pomaria*, l'autre vers *Siga*. Mais les bornes 91 et 95 laissent penser que les bornes étaient disposées tous les milles.

Inscription n° 93 - *lecture Fey*
découvert en 1844 ; à Maghnia ; disparu ; calcaire jaune.
C.I.L. 10468 ; Caillier d'après Letronne, R. Arch., 1844, p.183 ; Fey, Rev. af., 1857, p.176 ; P. Salama, B.A.A.,1966-67, p.187-188, n°3.

imp(erator) cae[sar] m(arcus) aurelius [[severus alexander]] | piu[s] | felix aug(ustus) p(ater) p(atriae) co(n)s(ul) divi | magni | antoni|ni filius divi | severi nepos | mil(iaria) nova po|suit per t(itum) aeli|um decrianum | proc(uratorem) suum | a n(umero) severia|no [[alexan|drianum]] | syr(orum) | MP II.

L'empereur Caesar Marcus Aurelius Severus Alexander, pieux, heureux, auguste, père de la patrie, consul, fils de Divin Magnus Antoninus, petit-fils de Divin Magnus a posé de nouveaux milliaires par les soins de son procurateur Titus Aelius Decrianus à partir Numerus Severianum Alexandrianum Syrorum MP II.

Borne milliaire indiquant le départ à *Numerus Syrorum* vers *Siga* ou *Pomaria* ;
inscription non datée, que l'on situe entre 222 et 226, période durant laquelle *Titus Aelium Decrianum* était en fonction, sous l'empreur Sévère Alexandre. Remarquons que les bornes 93 et 94 ont été dressées sous le même procurateur; il n'y avait donc pas d'intérêt à disposer deux mêmes bornes sur une même voie - à moins bien sûre que chacune indiquait des distances différentes. Hors nous constatons là que les différences numériques ne sont que d'un ou de deux milles. Si les bornes jalonnant une voie, n'étaient pas disposées tous les I ou II, cela nous conduit alors à considérer que ces deux bornes indiquaient probablement deux voies différentes, *Numerus Syrorum - Siga* et *Numerus Syrorum - Pomaria*.

Inscription n° 94 - *notre lecture*
Découvert vers 1958 ; à 1 km. au sud ouest du caravanserail de Mechera Gueddara ; musée de Tlemcen ?; calcaire jaune ; 190 x 45 x 34 ; champ ép. : 1 m. de haut ; lettres : l. 4 à 9 : 11 à 13, l. 12 : 5, l.13-14 : 9.
P. Salama, B.A.A., 1966-67, p.194-195, n°9.

[[imp(erator) caes(ar) | m(arcus) aurelius seve|rus alexander]] | pius [fe]l(ix) aug(ustus) [p(ater) p(atriae) | c]o(n)s(ul) [di]vi ma|[g]ni an[to]nin[i] | fil(ius) d(i)v[i se]ve[ri] n[e]po[s mil(iaria) nova] | po[suit per t(itum) aelium decria]nu[m proc ou procur(atorem)] | suum a n(umero) [seve|ria]no [[alex|andrianum]] | syr(orum) | MP | XXII.

L'empereur Caesar Marcus Aurelius Severus Alexander, pieux, heureux, auguste, père de la patrie, consul, fils de Divin Magnus Antoninus, petit-fils du Divin Sévère, a posé de nouveaux milliaires par les soins de son procurateur Titus Aelius Decrianus à partir de Numerus Severianum Alexadrianum Syrorum MP XXII.

Borne milliaire indiquant le départ à *Numerus Syrorum* vers *Siga* ; inscription non datée, que l'on situe entre 222 et 235, période durant laquelle *Titus Aelius Decrianus* était en fonction, sous l'empereur Sévère Alexandre.

Inscription n° 95 - *notre lecture* *(annexe p201)*
Découvert en 1845 ; à Maghnia ; devant la caserne de Maghnia ; calcaire jaune ; 233 x 60 x 47 ; lettres : 8, l. 13: 7.
C.I.L. 10470 ; Caillier d'après Letronne, R. Arch., 1848, p.226 ; O. Mac Carthy, Rev. Af., 1856, p.94 ; P. Salama, B.A.A., 1966-67, p.184-185, n°1.

imp(erator) caes(ar) | m(arcus) aurel(ius) | severu(s) | [[alexander]] |pius felix | aug(ustus) mili|aria posu(it) | per p(ublium) fl(avium) | clement(em) | proc(uratorem) su(u)m | a n(umero) syr(orum) pom(a)r(iam) | MP XXVIIII |sig(am) MP XXXVII.

L'empereur Caesar Marcus Aurelius Severus Alexander, pieux, heureux, auguste, a posé ces milliaires par les soins de son procurateur Publius Flavius Clemens à partir de Numerus Syrorum, à Pomaria MP XXVIII, à Siga MP XXXVI.

Borne milliaire indiquant le départ de *Numerus Syrorum* vers *Pomaria*, puis vers *Siga* ;
inscription non datée, que l'on situe entres 223 et 226, puisqu'en 222, sous le règne de Sévère Alexandre, *Titus Aelius Decrianus* était encore en fonction puis en 227 *Titus Hierocles* [1]était en fonction. La particularité de cettte borne vient du fait qu'elle indique à elle seule deux voies. S'agit-il des distances totales entre *Numerus Syrorum* et *Siga* puis entre *Numerus Syrorum* et *Pomaria* ? La distance entre Numerus Syrorum et Siga, tout en suivant le tracé établi grâce aux bornes milliaires, est d'environ 60 km, ce qui correspond à peu près aux 54,70 km donné par la valeur du MP XXXVII, sachant que 1 mille ≈ 1,4785 km.
La distance entre *Numerus Syrorum* et *Pomaria*, sans tracé et donc en supposant une ligne droite, est d'environ 40 km sur la carte ce qui correspond à peu près à 41,398 km, donné par la valeur des MP XXVIIII.

Vestiges probables

L'inscription n°84 témoigne de l'existence d'un sacerdoce. *Numerus Syrorum* connaissait donc une activité cultuelle, d'autant que l'inscription n°81 fait référence à un autel qui fut posé en l'honneur de la divinité Clementia. Cet autel ne suppose-t-il pas un sanctuaire, voire un temple ? Si nous pouvions dater cette inscription, nous saurions si elle peut être rapprochée de la précédente inscription, et si ce sacerdoce n'était pas au service la divinité Clementia.

Voies romaines

Bornes milliaires de Numerus Syrorum

Insc. n°	MP	Voie	Empereur	Procurateur	Date
86	VIII	*Numerus Syrorum - Siga*	Macrin	*Titus Aelius Decrianus*	217 - 218
87	?	*Numerus Syrorum - Siga*	Macrin	*Titus Aelius Decrianus*	217 - 218
88	XVIII	*Numerus Syrorum - Siga*	Macrin	*Titus Aelius Decrianus*	217 - 218
89	?	*Numerus Syrorum - Pomaria*?	Macrin	*Titus Aelius Decrianus*	217 - 218
90	XXI ?	*Numerus Syrorum - Siga*	Elagabal	*Titus Aelius Decrianus*	217 - 222
91	VIII ?	*Numerus Syrorum - Siga*	Elagabal ou S. Alexandre	*Titus Aelius Decrianus*	218 - 235
95	XXVIII XXXVII	*Numerus Syrorum : Pomaria Siga*	S. Alexandre	*Publius Flavius Clemens*	222 - 226
94	XXII	*Numerus Syrorum - Siga*	S. Alexandre	?	222 - 235
92	I ou III	*Numerus Syrorum* - ?	S. Alexandre	*Titus Aelius Decrianus*	222 - 235
93	II	*Numerus Syrorum - Siga ou Pomaria*	S. Alexandre	*Titus Aelius Decrianus*	222 - 226

Dix bornes milliaires indique *Numerus Syrorum* comme point de départ ou point d'arriver. Excepté le milliaire 89, dont le lieu de découverte est inconnu, ils ont tous été trouvés sur deux tracés de voies : *Numerus Syrorum - Pomaria* et *Numerus Syrorum - Siga*. Quatre milliaires, les n° 86 - 87 - 88 et 89, remontent au règne de Macrin, et indiquent le procurateur en fonction à cette époque, à savoir *Titus Aelius Decrianus*. Prenons à présent les trois premiers milliaires et mettons-les dans l'ordre qu'indique la valeur des milles, à défaut de chiffre, le lieu où ils furent découverts: MP VIII, trouvée à Hammam Bou Ghara (du nom ancien Tagraret) ; MP ?, trouvée à Aïn Roumana ; MP XVII, trouvée dans le caravansérail de Mechera Gueddara.
Il s'agit de la voie *Numerus Syrorum - Siga*. Elle suivait le cours de la Tafna. Rappelons que c'est la partie, la plus plane, la plus adaptable d'un point de vue topographique. En effet, plus à l'ouest, nous approchons des zones montagneuses. Le lieu de découverte de la borne 89 est inconnu mais les critères paléographiques développés par P. Salama[2] l'inclut sur la voie de *Numerus Syrorum - Siga*, à cette même époque.

[1] Mauretania Caesariensis, pp.214-215, n°35
[2] P. Salama, « La voie romaine de la vallée de la Tafna », B.A.A., II, 1966-1967, pp.197-198.

Deux autres bornes, n°90 et 91, furent érigées sous Elagabal et Sévère Alexandre. La borne n°90 n'est pas datée, mais remonte à l'empereur Elagabal puisqu'elle indique sa titulature, alors que la seconde, n°91, est située entre le règne d'Elagabal et celui de Sévère Alexandre. Aucune n'indique le nom du procurateur en fonction mais nous savons qu'il s'agit de *Titus Aelius Decrianus*. L'une fut découverte à Hammam Bou Ghara, l'autre "sur la rive droite de la Tafna entre Mecchera Gueddara et Damous" ; ce qui correspond bien à la voie précédente. Aucune n'indique de valeur en M.P, mais les différents points de découverte permettent un tracé que nous verrons dans la suite.
Quatre bornes milliaires, n°92 - 93 - 94 et 95, remontent au règne de Sévère Alexandre, deux sous le procurateur *Titus Aelius Decrianus*, une sous *Publius Flavius Clemens*, enfin, une dont on ne connaît pas le procurateur. Les bornes n°92 et 93, indiquant M.P. I ou III et M. P. II, toutes deux découvertes à Maghnia, établissaient-elles les distances partant de cette localité en direction de *Siga* ?
Le milliaire n°94, découvert dans le caravansérail de Mechera Gueddara indique un M.P XXII au point de départ de *Numerus Syrorum*.
Enfin le n°95, découvert à Maghnia porte l'inscription : *A N SYR POMAR MP XXVIII SIG MP XXXVII*. Cette inscription indique deux directions. Les chiffres déterminent les milles de *Numerus Syrorum* à *Pomaria* soit M.P. XXVIII, puis de *Numerus Syrorum* à *Siga* soit M.P. XXXVII. Ce milliaire comporte des distances qui ne suivent pas les données de parcours topographiques logiques. Les chiffres sont-ils erronés ?

Comme le souligne P. Salama, il est aisé de retracer la voie *Numerus Syrorum - Siga* : MP VIII à Hammam Bou Ghara / MP XV à Aïn Roumana (rejoignant donc la rive droite de la Tafna) / MP XVIII au sud-ouest de Mechera Gueddara / MP XXI à Damous / MPXXII au pied du Caravansérail de Mechera Gueddara. La suite du tracé n'est pas identifiable par les bornes, non retrouvées, mais elle est topographiquement déductible.
Alors que les autres valeurs de distance données dans les localités suivent la logique de continuité par rapport aux données des villes précédentes, celles de *Numerus Syrorum* semblent se poser comme point de départ. Revenons à la borne 95 indiquant deux mesures de distance, comme si cette dernière se situait en coin de limite et non en croisement puisque aucune route venant du sud n'atteignait *Numerus Syrorum*. Se pourrait-il que cette localité se posât comme frontière au sud et à l'ouest ? En fait nous ne pouvons répondre de manière affirmative. Nous savons qu'au sud et à l'ouest du site de Maghnia certaines localités portaient des traces d'occupation romaines. Nous pensons également qu'au sud de la *noua praetentura* se trouvaient certainement des camps temporaires. Il est probable que ces camps temporaires existaient également à l'ouest de Numerus Syrorum (bien que nous n'en connaissions aucun à ce jour), qui marquait le dernier point, en quelque sorte officiel, de la grande voie. Toutefois, il se peut qu'une voie simplement praticable ait cheminé vers l'ouest, peut-être bien jusqu'en Maurétanie Tingitane.
En 1874, le BSGAO (p266) publie une inscription, aujourd'hui disparue : *---]NVM|SY|[--]MPIII*.
L'originalité de cette dernière ne vient pas des milles qu'elle indique, mais du lieu où elle fut découverte, à savoir Hadjaret en Neçara. Cette localité se situe à l'ouest, bien loin de *Siga* (entre le cap Milionia et Ghazaouet), il ne peut donc pas être question de la voie *Numerus Syrorum - Siga* ; à moins que la borne n'ait été déplacée de *Siga* à Hadjrat en Neçara, mais dans ce cas de figure, MP III, ne correspondrait plus à rien, puisque les MP I et MP II ou MP III furent découverts à Maghnia même. Ce qui signifie que le décompte de la voie *Numerus Syrorum - Siga* débutait à *Numerus Syrorum*.
Rappelons que l'Itinéraire d'Antonin mentionne la localité Lemnis, dont l'emplacement n'est pas certain. Le milliaire indique une distance de MP III (environ quatre kilomètres cinquante) menant soit à *Lemnis*, soit à *Ad Fratres*, distance existante entre *Lemnis* et Hadjaret en Neçara et entre *Ad Fratres* et Hadjaret en Neçara.
Enfin les chercheurs du XIXe siècle parlent d'une piste qui allait jusqu'à Tabarit. Selon O. Mac Carthy: "on voit encore les restes de la ligne des postes qui, à des distances peu éloignées, jalonnaient la première partie de cette voie, celle de Maghnia à Nédroma en passant par le col de Bab Taza"[1].

Ainsi de *Numerus Syrorum*, deux voies sont certifiées, *Numerus Syrorum - Siga* et *Numerus Syrorum - Pomaria*. Une troisième voie (vers l'ouest) en direction de Tabarit est supposée dans l'antiquité, mais certifiée à l'époque médiévale par les itinéraires décrits, par Al Yakûbi (Tilimsân [*Pomaria*] – al Alawiyyîn [Sabra] – Namâlfa [*Numerus Syrorum*] – Fâlûsan [Nédroma]), par Ibn Hawcal (Tiljmsân [*Pomaria*] – Alawiyyin [Sabra] – Tirnâna [*Numerus Syrorum* ?] – Djarâwa [Berkane]), par El Bekri (Tilimsân [*Pomaria*] – Tarnâna [*Numerus Syrorum* ?] de là une voie vers Nédroma, une seconde vers Tabahrît [Tabarit]), enfin par Al Idrisi (Tilimsân [*Pomaria*] – A'lawin [Sabra] – Tirnâna [*Numerus Syrorum* ?] – Djerâwa [Berkane]).
Quant à la quatrième voie, *Numerus Syrorum* - Mersa Ben Mehidi [*Lemnis* ?] ou *Numerus Syrorum - Ad Fratres*, elle est plausible de part le milliaire publié en 1912.

Histoire du site

Les inscriptions datables nous permettent de remonter l'origine de *Numerus Syrorum* à l'époque de Macrin, date à laquelle la localité ne possédait pas encore son nom officiel. Nous avons longtemps cru, à tort,

[1] O. Mac Carthy, Rev. af., 1856, p.167.

que *Numerus Syrorum* possédait également le toponyme *Malva*, d'après une inscription de Cherchell[1]. En fait on lit *N SYRORVM M(a)LVENSIVM*. Il s'agit de Syriens venant de la Dacie Malvensis[2].

Organisation militaire

En 217-218, le poste militaire à l'emplacement de Maghnia est attesté, nous connaissons son nom : *Numerus Syrorum*, à savoir l'escadron des Syriens. Plusieurs inscriptions font référence au nom du poste et de la troupe (inscriptions n°82, 86 à 88, 93) dont la plus ancienne remonte à 217-218.
Nos connaissances du site sont lacunaires, limitées par les quelques vestiges que nous avons, à savoir les bornes miliaires et des épitaphes. Les très rares découvertes archéologiques laisseraient à penser que le poste avait une fonction proprement militaire, voire de "poste frontière".

Insc.	corps auxiliaire	personnage	origine	grade	datation
n°83	7 - *numerus Syrorum*	*Domitius Germanus*	Germain	*decurio*	336
n°81	7 - *numerus Syrorum*	*Lentinius Priscanius*	?	*praepositus* ?	?
n°82	7 - *numerus Syrorum*	*Aurelius Massamar*	?	*optio numeri syrorum*	272

Le *Numerus Syrorum*

Le troisième type d'unité militaire présent dans ces confins est représenté par un unique *numerus*, en présence dans ces confins, il s'agit du *numerus syrorum*. Ces corps ethniques, que sont les *numeri*, sont constitués des populations les moins romanisées de l'Empire et sont faiblement représentés en Afrique. Des officiers romains étaient à la tête du commandement des *numeri*. Ces derniers usaient du latin comme langue officielle, tout en préservant leurs traditions. Ici, il s'agit d'une unité syrienne en poste dans un premier temps dans la *Dacia Malvensis*, sur la rivière Olt, au IIe siècle de notre ère.
Il est certain que cette unité était en fonction en 217-218 dans les confins césariens, date du milliaire n°86, indiquant clairement l'existence du *numerus Syrorum*. Les milliaires 87-88-89, datant également de 217-218 sont endommagés à l'endroit où le nom de cette unité était précisée.

Organisation civile

Une inscription de 336, n°83, indique un statut de décurion, ce qui révèle l'existence d'un ordo et donc d'un conseil municipal. Ainsi une assemblée locale romaine dirigeait l'ensemble civil qui était présent autour du poste militaire.

Dates	Désignations	Références documentaires
217 - 218	*Numerus Syrorum*	inscription n° 86 à 88 - 95
222 - 235	*Numerus Severianum Alexandrianum Syrorum*	inscription n° 92 à 94
282	*Numeri Syrorum*	inscription n°82

Le peu d'information dont nous disposons concernant *Numerus Syrorum* ne nous permet d'établir que des suppositions. Nous pouvons tout de même dire qu'au IIIe siècle le *Numerus Syrorum* est créé à l'emplacement de Maghnia. Il ne s'agissait alors que d'un cantonnement militaire. Puis en 336, *Numerus Syrorum* était au moins une cité pérégrine puisqu'elle possédait un *ordo*. D'autant que les nombreuses inscriptions funéraires font état de noms et prénoms qui sont davantage d'origine africaine que romaine.
L'inscription n°61 est une dédicace à l'empereur Gordien III, 240 - 244 par un procurateur, *Catellius Rufinus*, ce serait donc nier l'importance de *Numerus Syrorum* que de prétendre que cette inscription n'est pas significative.

Urbanisation

Nous avons à ce jour, la seule certitude que cette localité fut un camp avec une forteresse de 250m sur 400m, des tours de 10m, et des constructions voûtées à l'intérieur du camp. Mais rien, pas même les inscriptions, ne nous laisse entrevoir la possible existence d'une ville. Les seuls éléments concernant la vie dans cette localité sont l'existence d'un sacerdoce témoignant d'une vie cultuelle (inscription n°84), et la construction d'un autel à Clementia (inscription n°81), peut-être un temple. La vie municipale y est certifiée, mais impliquent-elle une organisation urbaine ?

Cultures et ressources naturelles

La position topographique de *Numerus Syrorum* possède de grands avantages naturels. Situé non loin du fleuve *Siga*, au centre de plusieurs de ses affluents, le site peu avoir développer une culture maraîchère, et fruitière.

[1] CIL VIII 9381 = 20945.
[2] N. Benseddik, op. cit., pp.77-78 ; M.P. Speidel, « Numerus Syrorum Malvensium, the transfer of a Dacia Army unit to Mauretania and its implications », Dacia, XVII, 1973, pp.169-177.

Une carrière de calcaire était avec certitude exploitée à l'époque romaine, puisque ce calcaire a servi à l'ouvrage de stèle locale. Un gisement de cuivre et de plomb argentifère se situe en terrain boisé à quelques 1000m d'altitude, à Ghar Roubane, à une vingtaine de kilomètres au sud de Maghnia. En 1906, S. Gsell y signale les "traces nettes d'une exploitation antique importante"[1].

Cultes

En 402, (insc. n°66) un certain *Flavius Donatus* était sacerdoce, il existait donc bien une fonction religieuse. Il est vrai qu'une seule inscription atteste le culte d'une divinité précise, excepté les *Dii Mauri*, celle de *Clementia*. Cette divinité personnifiée de la Clémence, est honorée par le *Numerus Syrorum* (inscription n°81). *Lentinius Priscianius* et *Caecilius Maximus*, préposé du *numerus*, lui élèvent un autel. La déesse "était honorée comme la vertu propre du fondateur de l'empire"[2]. Ce qui fait de *Clementia* une divinité proprement romaine. Or l'inscription n°81 fut découverte à *Numerus Syrorum*, dont l'origine de la troupe est la Dacie. Y aurait-on suivi le culte de *Clementia* ? Ce sont *Lentinius Priscianius* et *Caecilius Maximus* qui dédient à *Clementia*, ce qui ne certifie pas qu'elle était honorée par l'ensemble de la troupe.

Tagraret

Tagraret (Hammam Bou Ghara) est situé au nord de Maghnia. Seule la borne milliaire précédemment étudiée y fut découverte.

[1] S. Gsell, AAA, feuille 41, n. 5.

[2] Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, article de E. Saglio, Clementia, tome I, 2e partie, p.1246.

LES CONFINS DE LA TAFNA A LA MOULOUYA

Sidi Samagram[1]

Position topographique

Le site occupe un point de rupture de la falaise, avec une plage de près d'un kilomètre. Un petit oued traverse la plage. Le terrain est en montée sur des collines de verdure riche en arbres fruitiers et en terrain cultivable.

Histoire du site

Selon El Bekri, Sidi Samagram, "Hisn Ibn Zina avec une rivière bordée d'arbres fruitiers qui coule auprès de ce château", était occupée par un fortin [p.161].

D'après A. Teissier, cette localité aurait été occupée dès l'époque antique. On y trouve un marabout dont les pierres seraient, d'après ce dernier, romaines. Ces dernières auraient-elles été amenées de *Siga* ou étaient-elles tout simplement sur place ? Il est vrai que le site se prête à une occupation antique, puisqu'on y trouve une crique faisant office de petit port naturel. Mais G. Vuillemot n'y a découvert aucun indice qui pourrait attesté l'occupation du site à la période antique autant punique que romaine.

Ouardanniya

Le site de Ouardaniya est drainé par l'oued Ouardanniya, débouchant au niveau d'une baie, Louber Damah, avec un promontoire arrondi, d'une hauteur d'environ 90 m, fermant cette baie à l'est. Selon l'Itinéraire d'Antonin à 14 milles à l'ouest de *Siga* s'ensuit *Portus Caecili*, ce qui correspond à cette partie de la côte, à une douzaine de kilomètres de l'embouchure de la Tafna. C'est en ces lieux que J. Canal témoigne de la présence de ruines d'un ancien fort romain ; mais rien n'est certain.

Mersa Agla ou Arabat

En ce lieu, furent découvertes des vignes sauvages. Il y avait une exploitation à une époque que nous ne saurions fixer.

Tafsout

Tafsout est situé à environ 2 km à l'est d'Honaïne ; c'est dans cette localité que des débris de poterie punique furent découverts en creusant un puits [manuscrit inédit]. Ce lieu est baigné d'un oued (encore actuel), allant jusqu'à une plage.

Gypsaria de Ptolémée et Artisiga de l'Itinéraire d'Antonin[2]

Honaïne

Témoignage des anciens et des auteurs arabes

La *Gypsaria* de Ptolémée, Lib. IV, Cap. II, I, 2, est l'*Artisiga* sité par l'Itinéraire d'Antonin, 12, 6. Quant à Pomponius Méla, il indique "le fleuve Tumuada les petites villes de Rusigada et de Siga…" I, 29. Nous pensons que Rusigada pourrait bien être Honaïne.

El Bekri décrit Honaïne comme "un bon mouillage, qui est très fréquenté [par les navires]. La forteresse de Honein surpasse toutes celles dont nous venons de faire mention…", [p.161].

Léon l'Africain nous rapporte que "Hunam est une petite cité ancienne et civile, édifiée par les Africains III", [p.16].

[1] A. Teissier, « Note sur les ruines situées au lieu dit Sidi Samegram », Rev. af., 1927, pp.258-261 ; G. Vuillemot, Reconnaissances…., p.40.

[2] J. Canal, « Monographie de l'arrondissement de Tlemcen », B.S.G.A.O., 1886, pp.49-66 ; O. Mac Carthy, Rev. af., 1857, p.49, p.169-171 ; S. Gsell, A.A.A. feuille 30, 1 à 5.

Position topographique du site

La localité est située entre Ghazaouet et Rachgoun. L'estuaire d'un oued est aujourd'hui quasi-comblé. A 100m au sud, l'oued se divise en deux, créant de chaque côté, des ravins. La côte, constituée de falaises, se termine en pointe au Cap Noé servant d'abri à un mouillage. Des mines de fer avoisinaient Honaïne.

Vestiges visibles

En 1870 O. Mac Carthy signale des ruines qu'il pensait être romaines. Ces dernières auraient recouvert 1,5 ha, le tout à 1600 m du Honaïne moderne.
Les vestiges archéologiques sont aujourd'hui inexistants ; mais l'histoire de la ville de Honaïne, nous apprend tous les troubles que connut cette localité, nous comprenons alors combien les vestiges antiques n'ont pas pu survivre aux différents conflits, constructions et reconstructions de la période musulmane.
Selon les précieux témoignages de J. Lethielleux [manuscrit inédit], la présence des Romains a laissé des traces matérialisées par un bassin de 85 x 50 cm², en aménageant l'ancienne position punique ; "les vestiges apparaissent dans le jardin de la Maison forestière : il a été comblé de terre pour y faire des cultures. Il communiquait par un canal, avec la mer…".

Sidna Youcha

Sidna Youcha est située à 8 km à l'est de Taount. Seule la position géographique de cette localité conduit à l'hypothèse qu'elle aurait pu servir de station phénicienne ou punique.

Ad Fratres[1]

Ghazaouet (Taount pour les auteurs Arabes, Nemours pour la période coloniale française)

Le site n'a connu aucune investigation si ce ne sont les visites de G. Audisio en 1926.

Témoignage des anciens et des auteurs arabes

Ad Fratres est le toponyme latin que nous connaissons grâce à l'Itinéraire d'Antonin, 12, 5.

Selon El Bekri, "La forteresse de Taount, située sur le littoral qui dépend de Ternana, couronne une colline que la mer entoure de trois côtés (…) une mine d'antimoine se trouve dans cette colline. Les habitants possèdent des jardins et une grande quantité d'arbres", [p.162].

Position topographique du site

Le site occupe un plateau rocheux dont les trois côtés baignent à 80 - 124 m de profondeur dans la mer, à l'est du port moderne. Le plateau, de 1 km sur environ 550 m de large, a un côté relié à la terre par une pente raide et rocheuse. Le site est drainé par deux fleuves, l'oued Marsa à l'ouest, puis l'oued Touent situé contre le rocher Taount.
Le toponyme latin du site correspond aux rochers basaltiques émergeant face à face à près d'une vingtaine de mètres de la mer, face au cap Tarsa. L'un des rochers a une forme plus ou moins plate et carrée et le second est en pointe.

Kouarda

Ce lieu-dit est localisé à environ 2 km à l'est de Tabarit. Il est, selon G. Audisio, une "localité antique". Il pourrait s'agir d'un port puisqu'en cet endroit se trouve l'estuaire de l'oued Kouarda. Sur la rive de l'embouchure de ce fleuve, à 6 km en amont de cette embouchure, au lieu dit Amezzouz, il y avait encore en 1926 les vestiges "d'un mur de maçonnerie d'un mètre d'épaisseur". Ce mur avait une avancée en forme de bastion. Les traces permettaient de constater un rectangle de 500 x 100 m, contenant des fondations d'habitations. Puis en amont, sur la rive droite, au lieu dit El Loh, se trouve un quadrilatère de 50 m avec une muraille en béton de 0 m 70 de large. Cette position, qui pourrait être un fortin ou un simple guet, prend place sur un sommet stratégique.

[1] S. Gsell, A.A.A., feuille 30, 2

Tabarit

Historique des recherches
Le site n'a connu aucune investigation, si ce n'est la visite de G. Audisio en 1926.

Témoignage des auteurs arabes
Nous avons les seuls témoignages d'El Bekri qui en 1029, parle d'une cité qui fut reconstruite au milieu du XIe siècle, "Tabarit la maritime est une ville entourée de murailles et située sur le bord de la mer. Elle renferme des bazars très fréquentés et une mosquée principale, solidement construite, qui domine la mer. Tabarit est un entrepôt maritime qui attire les caravanes de Sidjilmassa et d'autres lieux…" [p.176] ; puis Léon l'Africain : "Tebecrit est une petite ville bâtie par les Africains au bord de la Méditerranée, sur un rocher … Près d'elle les montagnes sont hautes et âpres, mais très peuplées." [p.329].

Position topographique du site
Le site se situe à 13 km de Ghazaouet, à l'est et à environ 13 km du cap Milonia à l'ouest. Face au cap Kelah, le rivage dessine un promontoire en forme d'éperon de 60 m au-dessus de la mer. Cet amas rocheux est abrupt. De profonds ravins protègent cette avancée.

Vestiges visibles
"Il ne fait pas de doute que cet emplacement ait été utilisé par Rome"[1]. Les ruines dont G. Audisio a pu constater l'existence, étaient d'époque musulmane entre le Xe et le XIe siècle. Mais il suppose que ces ruines recouvrent des vestiges antiques. Tabarit pouvait être un port romain auquel correspondait une agglomération. Rappelons l'hypothèse d'une voie reliant Tabarit à *Numerus Syrorum*.

Bou Zouari

A cet endroit G. Audisio aurait vu en 1926 des ruines romaines qui auraient été les restes d'une agglomération. Cette localité se trouve à 8 km au sud de Tabarit.
El Bekri témoigne d'une liaison entre Oujda et Sidjilmassa [p.162], ce qui ferait passer la voie par Bab el Asa - Bab el Mahsseur - Bou Zouari - Aïn Tournis puis Tabarit. Cette voie remonterait-elle à la période romaine ? Aurait-elle servi à relier les deux Maurétanies ? Peut-être s'agissait-il d'une simple piste ?

Hadjaret en Neçara / Biader

Hadjaret en Neçara signifie "pierres des chrétiens", dont le nom de la localité actuelle est Biader, se situe à environ 4 km de la côte.
Comme nous l'avons vu dans l'étude du site de *Numerus Syrorum*, c'est en ce lieu qu'un fragment de milliaire fut découvert. Cette pierre faisant référence à *Numerus Syrorum* et se trouvant bien loin de cette localité, indique une distance à partir de *Numerus Syrorum* ou en direction de cette localité, au point où cette borne fut posée. Si c'est bien à Hadjaret en Neçara qu'elle fut placée, alors il se pourrait bien qu'il existe une voie entre *Numerus Syrorum* et la côte au point de Hadjaret en Neçara. Les trois milles sont faibles pour indiquer que la voie vient de *Numerus Syrorum*, et trop grands pour indiquer qu'elle vient de Hadjaret en Neçara. Les trois milles indiquent une distance faible de quelque 4,5 km, ce qui nous amène difficilement à la localité de Tabarit. En fait, si cette borne traduit bien une distance au départ d'un point, encore inconnu, vers *Numerus Syrorum*, cela viendrait soit de Mersa Ben Mehidi, soit de *Ad Fratres*, toutes deux situées à presque égale distance de Tabarit.

Lemnis ?
Mersa Ben Mehidi

Mersa Ben Mehidi est une localité située sur la voie du littoral décrite par l'Itinéraire d'Antonin. Selon H. Duveyrier, il y avait en 1886, à l'embouchure, quelques "pierres qui pourraient être romaines[2]". Puis en 1908 dans le BSGAO [p.392], d'autres vestiges romains sont encore signalés. Mais S. Gsell émet des doutes : "cette identification romaine reste bien douteuse[3]".

[1] G. Audisio, « La tribu des Msirda », Rev. af., 1927, pp.74-91.
[2] BSGAO, 1893, p.198.
[3] S. Gsell, A.A.A., feuille 30.

Ferme Perrien

C'est près de ce domaine situé entre Berkane et l'oued Moulouya, que M. Marion[1] identifia en 1955 une monnaie romaine de Septime Sévère.

Nédroma

Absolument rien ne nous permet d'établir une quelconque présence romaine, même à un faible degré. C'est vrai pour toute la vaste région des Monts de Trara, entre *Numerus Syrorum* et la côte, et les rives de la Tafna.
Pourtant, à cela vient s'opposer le témoignage apporté par Léon L'Africain, selon lequel Nédroma: "a été bâtie dans l'antiquité par les Romains quand ils gouvernaient la région. Ils la construisirent d'une grande étendue dans une plaine à environ 2 milles de la montagne et 12 milles de la mer Méditerranée…Il subsiste autour de la ville quelques vestiges des édifices antiques." (p.328). Doit-on prendre en compte ces informations ?
Le lieu est situé en amont des Monts de Trara ; il se trouvait protégé des vents provenant du littoral. Situé dans une sorte de cuvette entourée de montagnes à pentes abruptes en terrasses, il offre un décor géographique attractif et « typique » à l'occupation romaine.

Martimprey

Martimprey se situe à une dizaine de kilomètres au nord de Aïn Reggada, sur l'oued Kiss. R. Thouvenot rapporte le témoignage de "pierres romaines réutilisées"[2].

Aïn Raggada[3]

Historique des recherches
Le site n'a connu aucune prospection ; seule la région d'Oujda fut fouillée par M. Marion.

Témoignage
Les auteurs grecs et latins sont muets concernant les confins des deux Maurétanies, quant aux auteurs arabes, aucun ne mentionne de quelconques vestiges romains. Ces derniers s'attachent davantage à décrire les richesses naturelles qui occupent l'espace de cette zone.

Position topographique du site
Aïn Reggada se situe dans les bassins intérieurs, à la limite des chaînes montagneuses. Elle est peu irriguée, mais possède, à 40 - 50 m, un point d'eau, que L. Chatelain prit à tort, selon M. Marion, pour une fontaine romaine.

Vestiges visibles
Ils sont très rares, mais rappelons qu'aucune fouille n'y fut conduite : une table d'autel paléochrétien, découverte dans des décombres, à 0,4 m de profondeur, sous une couche de carreaux datant du XVIIe siècle, selon M. Marion ; puis à 40 - 50 m de la position de cet autel, un « massif en petit appareil et blocage, d'apparence romaine ». Ceci laisse bien supposer une construction romaine dont il resterait à définir le caractère.

Objet n° 107 / table d'autel paléochrétien
découvert en 1948 - à Aïn Raggada, dans l'ancienne propriété du domaine de M. Marlot ; musée des antiquités de Rabat ; bon état de conservation, seules quelques entailles plus ou moins profondes sont à relever ; elle fut restaurée en 1959, "placée sur un support en pierre" ; marbre blanc translucide, "à petits cristaux de calcite et à patine légèrement orangée" ; "dans son premier état elle devait mesurer 0,85 m de long" / mesures correspondant aux restants - longueur 57 cm ; largeur 60 cm ; épaisseur 114 ;
J. Boube, B.A.M. IV, 1960, pp. 513-519;
description : la table se présente sous la forme d'un rectangle dont la "partie supérieure, parfaitement polie, est légèrement creusée en cuvette profonde" de 0,2 cm, créant un encadrement à moulure, faite d'une légère saillie de 0,95 cm puis de deux plates-bandes ; la partie inférieure présente un plan poli ; seul un des quatre plans

[1] J. Marion, « Les ruines anciennes de la région d'Oujda », B.A.M., II, 1957, pp.156-157 et 173.
[2] R. Thouvenot, « Le géographe Ptolémée et la jonction terrestre des deux Maurétanies », R.E.A., 1962, p.86.
[3] S. Gsell, A.A.A. feuille 41, 1 ; L. Chatelain, *Le Maroc des Romains*, Paris 1944 ; J. Marion, op. cit., B.A.M., II, p. 117-173 ; J. Boube, « Aïn Reggada : Autel paléochrétien », B.A.M., IV, 1960, pp.513-519 ; R. Thouvenot, op.cit. p.86.

latéraux est marqué de deux timbres gravés à la gouge ou au burin; le premier est une croix latinisée, quant au second, il s'agit d'un chrisme inscrit dans un cercle formant deux lettres, un X et un P à boucle latinisée ; commentaire et datation : milieu du Ve siècle selon J. Boube.

Vestiges probables
La table d'autel laisse supposer qu'il existait un édifice religieux chrétien.

Sidi-Medjahed[1]

Si Mejahed est situé à 12 km au sud-est de Maghnia, au bord de l'oued Tafna, dans une boucle, à 1 km à l'est de Sidi Mejahed, sur un éperon rocheux. Ce site se présente comme une bonne position d'observatoire, d'autant qu'il se trouve sur la rive gauche de la Tafna. Il fut dans un premier temps fouillé par J. Marion. Puis une seconde fois en 1955 par M. Couvert, E. Janier et G. Camps. Parmi les découvertes on compte des poteries, un chapiteau, un bloc portant les lettres : ---*ILIA*.
Le rapport de fouilles publié en 1956 indique la présence certaine d'un bâtiment important du fait de la découverte du chapiteau, du bloc et d'un plan de ruine avec un rempart d'une centaine de mètres à l'ouest et 130 à 140 m à l'est. A proximité de ce rempart E. Janier reconnut un petit fortin carré. Mais rien ne laisse entendre qu'il y eut un établissement romain, comme on a pu le voir à *Numerus Syrorum*.
Il s'agirait d'une position "à la romaine" mais postérieure. Les chercheurs pensent qu'il pourrait s'agir d'une position de Masuna, car l'inscription n°29 fait état de deux localités, *Safar* et *Castra Severiana*, dont les position sont indéterminées, l'une d'elle pourrait bien être Si Mejahed.
Selon A. Alloula[2], ce site comportait des alignements de pierres taillées, deux grandes colonnes carrées en grès, un petit bassin de maçonnerie de plâtre, les ruines de plusieurs tours de guets et un souterrain de secours. Il ajoute que quelques coups de pioches ont mis au jour des tessons d'amphores et de céramiques, non émaillés.

Oujda[3]

La ville est située dans une zone montagneuse de 560 à 1542 m d'altitude, avec au nord, la plaine, puis une vue sur les montagnes à l'est et au sud.
C'est dans cette localité et sa région que J. Marion a découvert un certain nombre de villages fortifiés, camp militaire, et habitations isolées, qu'aucun élément ne permet de dater. J. Marion remarque que : " tous les vestiges d'habitat sans aucune exception ... sont toujours sur une éminence ... Le but peut être évidement de surveiller l'approche de l'ennemi ". Mais comme J. Marion le souligne, cette position n'a pu servir à surveiller l'ennemi puisqu'en avant d'Oujda s'étendent les plaines. Il s'agirait plutôt de surveiller des troupeaux.
Il est certain que ces habitations étaient africaines. Mais leur grand nombre n'imposait-il pas justement une surveillance romaine pour le contrôle de possibles soulèvements, sans que les Romains s'y soient installés eux-mêmes. La présence romaine dans cet espace se limiterait à l'influence que ces derniers fait naitre sur la construction des murs, qui semblent présenter plus de régularité depuis l'occupation romaine dans ces territoires. Puis M. Marion note une coexistence des constructions proprement libyques et des constructions influencées par l'architecture romaine.
Rappelons que des monnaies romaines furent découvertes au Djebel Mahsseur puis à Oujda. Ces monnaies traduisent-elles une installation ou alors un passage, peut-être même les deux ?
Les espaces qu'occupe la région d'Oujda sont riches en cultures, plantations, élevages, ce qui est nettement prouvé par la présence de nombreuses habitations. En fait, nous pouvons supposer que les productions agricoles de cette région étaient acheminées vers *Nvmervs Syrorvm*, pour suivre la Tafna vers *Siga*.

Ghar Rouban

Selon S. Gsell[4], à 15 km au sud d'Oujda il existe des "traces nettes d'une exploitation antique importante". On y trouve des mines de cuivre et de plomb argentifère.

Djebel Mahsseur[5]

Situé à 20 km au sud-ouest d'Oujda, des monnaies romaines y ont été découvertes en 1924.

[1] S. Gsell, A.A.A., feuille 41,3 ; M. Marion, « L'éperon fortifié de Sidi-Medjahed », Libyca, VII, 1959, pp.27-41.
[2] A. Alloula, *Le miracle de la Tafna*, Alger, 1989, p.34.
[3] J. Marion, op. cit., pp. 156-157, 173.
[4] S. Gsell, AAA, feuille 41, Lalla Maghnia, n.5.
[5] J. Marion, op.cit., pp.156-157 et 173 ; L. Chatelain, op. cit., p.138 et 292

CHAPITRE III

ORGANISATION MILITAIRE ET CIVILE ROMAINE DES CONFINS OUEST DE LA MAURETANIE CESARIENNE

RESISTANCE AFRICAINE

a - Les visées romaines

Quelles étaient les véritables visées romaines concernant ces confins occidentaux de la Maurétanie Césarienne ? Jusqu'où allait le pouvoir romain.
Ces interrogations entraînent à considérer le problème de la position du *limes* ainsi que la frontière entre les deux Maurétanies. L'existence du *limes* constitue tout de même la preuve que les Romains ont bien balisé l'espace africain qu'ils désiraient voir sous leur autorité. Mais les divers aspects du *limes*, voies construites dans certains lieux d'Afrique du Nord, puis simple fossé dans d'autres, prouve que l'Afrique n'était pas considérée comme un seul bloc, mais plutôt comme différents espaces à différentes valeures. Nous savons que la partie est de l'Afrique du nord était, la plus urbanisée, avant l'arrivée des Romains. Ainsi, l'installation des Romains a privilégié une occupation des espaces déjà urbanisées.

Rome ne disposait pas d'un assez grand nombre de Romains ou de Latins pour peupler cette Afrique. D'autant qu'il fallait des moyens financiers suffisants pour permettre l'élaboration d'un système agricole (cela dépend de la culture) qui ne donnerait des résultats qu'à une échéance relativement longue. L'agriculture de l'Afrique du Nord, dont l'existence préromaine est certaine, n'usait probablement pas de techniques agricoles romaines. De plus, il importait de créer une réelle structure sociale. C'est donc à partir d'Auguste que se mettent en place les sillons de la colonisation. Mais jusqu'où allait cette colonisation ? Quelle en était l'ampleur ? Ces questions ne sont pas vaines, car elles nous conduisent vers ce qui pourrait nous aider à déterminer l'implication romaine dans les confins occidentaux de la Maurétanie Césarienne.
Contrairement à la Numidie, les deux Maurétanies étaient administrés par l'empereur lui-même, ce qui signifie que le produit de ces deux provinces revenait à l'empereur. Les visées de l'Empire romain étaient avant tout celles de l'exploitation des territoires, pour cela des positions militaires étaient nécessaires. C'était probablement vrai pour les premiers temps de l'occupation.

Ainsi les premières visées romaines étaient-elles de faire de l'Afrique le grenier et la cave de Rome, avec les cultures de blé, d'orge, d'olivier et de vigne, et davantage avec les mines et les carrières, sans réel souci d'implication et de développement de civilisation romaine pour certaines régions, ce qui était probablement vrai dans les premiers temps d'occupation des confins occidentaux de la Maurétanie Césarienne. C'est pourquoi les premières positions sont des camps abritant des unités militaires et non des cités comme on le voit bien plus souvent en Maurétanie de l'est. Cependant, nous avons constaté que les différentes découvertes archéologiques prouvent que petit à petit, ces confins ouest ont connu une mutation que nous avons encore du mal à définir.
Les premières occupations romaines ont suivi la bande côtière de l'Afrique du Nord. Puis sous Hadrien, pour des raisons à la fois stratégiques et économiques, l'occupation a été conduite dans les territoires intérieurs. Comme l'a rappelé J. P. Laporte : "Hadrien a montré son intérêt pour l'Afrique en s'y rendant lui-même à plusieurs reprises, à partir de 122"[1].
Certains faits historiques ne peuvent être négligés, comme la profonde pénétration juive puis chrétienne dans cette partie de l'Afrique du Nord. En effet, nous avons constaté un grand nombre de documents épigraphiques. Cette pénétration n'a pu se faire sans antécédent, d'où la certitude que les Romains avaient auparavant assez bien occupé le terrain de ces confins.

En résumant les différents travaux conduits sous le règne de Septime Sévère : la *noua praetentura*, l'installation de l'*ala Prima Augusta Parthorum Antoniniana* à l'extrême ouest de la *noua praetentura* (CIL VIII, 9827, 9828) puis la présence d'une cohorte, *cohors II Sardorum* à *Altava* (CIL VIII 9381, 21721), nous constatons que l'œuvre de Septime Sévère visait le contrôle militaire des zones des confins. Avant d'aborder les révoltes, nous nous permettons d'ouvrir une parenthèse historique. Considérons le territoire et les populations, et étudions les facteurs qui leur furent propices. Cette parenthèse historique sert en fait à attirer l'attention sur la réalité suivante. D'une manière très schématique, l'Afrique du Nord comporte toute une ceinture fertile correspondant, d'est en ouest, aux rivages côtiers, puis un cœur aride que l'on retrouve souvent au sud des grands Monts. La question que l'on se pose est la suivante : les populations des rives et les populations des zones arides réagissaient-elles de la même manière face à l'intrusion romaine ? Nous rappelons ce que nous savons de l'histoire de l'occupation de l'Afrique du Nord par les Phéniciens :
" … *Les Phéniciens avaient fondé beaucoup de colonies sur les côtes de la Libye et un certain nombre d'autres dans les parties occidentales de l'Europe* " Diodore de Sicile, *Bibliothèque Historique*, V, 20[2].
Les Phéniciens pratiquaient beaucoup le commerce, ce qui les obligeait à longer les rivages nord-africains[1]. Ils prenaient sans doute diverses positions d'abris sur les côtes. Puis petit à petit ces abris devenaient des stations phéniciennes puis puniques[2].

[1] J.P. Laporte, Rapidum…, n.1, p.11.
[2] Diodore de Sicile fait partie de ces quelques historiens qui font état de la colonisation phénicienne.

Carthage prit le relais de ces comptoirs phéniciens[3]. En effet, elle avait une emprise certaine sur un grand nombre de régions d'Afrique du Nord, à commencer par celle qui se situe non loin de ces terres, mais aussi en direction de l'ouest où il est établi que la langue punique était utilisée, notamment à *Siga*, et l'île de Rachgoun. Ces places phéniciennes deviennent pour certaines des comptoirs carthaginois ; ce qui fut le cas de l'île de Rachgoun, autrefois appelée île d'*Acra*, et qui constituait une véritable île de garnison.
La population des côtes, très souvent sédentaire, a donc déjà eu à faire face à la colonisation. La population du sud était en grande partie nomade. Les Romains visaient à les sédentariser, par conséquent contraindre les nomades à un mode de vie différent de celui qu'ils connaissaient depuis des siècles.

b - Les révoltes africaines

Cet historique interrompu par de nombreuses interrogations, vise à se demander si les tribus berbères ont imposé une résistance à la colonisation ? Trois réactions de la part d'un peuple occupé sont envisageables : se soumettre au pouvoir colonial, tenter de fusionner avec cette puissance, pourvu que ce pouvoir colonial l'entende bien, ou alors résister et combattre.
Nous savons que les différentes populations d'Afrique du Nord n'ont pas connu de réel regroupement sous un seul souverain pour toute l'Afrique du Nord, comme nous l'avons souligné auparavant. C'est pourquoi nous pensons que ces différentes tribus ont certainement réagi de façon différente face à ce désir romain de regrouper les territoires d'Afrique Nord sous une seule autorité, celle de Rome.
Le mode de vie des Africains, différent de celui des Romains, explique leur réaction qui a déterminé celle des Romains. Ainsi pourrons-nous peut-être définir le caractère propre de cette conquête romaine dans cette partie des confins occidentaux.

En résumé pouvons-nous prétendre que les Africains sont restés sans réaction, quand la présence romaine dresse, en face de ces tribus, divers obstacles : tenter de sédentariser les populations nomades, dont les troupeaux nécessitent un déplacement saisonnier dépendant d'une végétation à caractère discontinu ? De plus, M. Benabou nous rappelle que ces nomades sont : "un trait d'union nécessaire entre les sédentaires des oasis et ceux du Tell, et jouent un rôle économique considérable…"[4]. Des données qui, comme le souligne l'historien, sont bien souvent omises. Lorsque les Romains sont en possession de terres qu'ils prévoient de cultiver ils bloquent alors le passage des nomades ; d'où la présence des troupes militaires, puis le contrôle des routes. De ce point de vue, nous comprenons bien que les Romains ont dressé des entraves aux Libyens qui parcouraient ces territoires depuis des générations. Ainsi supposer qu'il n'y eut que de rares réactions, paraît impensable. Nous avons constaté dans l'étude des sites le nombre de postes militaires présents dans ces confins ouest de la Maurétanie Césarienne, révélateurs d'une histoire qui fut peut-être plus mouvementée que nous le pensons. M. Benabou ajoute à l'histoire des nomades, celle des montagnards : "C'est, en effet une règle quasi générale en Afrique que les populations des montagnes débordent sur les plaines"[5]. Ce sont justement ces montagnards qui s'opposaient le plus activement à la présence romaine.

Les témoignages sur les révoltes africaines contre l'invasion romaine, concernant les confins, sont rares ou peut-être mal connus. Les premières manifestations de la résistance africaine ont eu lieu sous les règnes de Tibère, Caligula, puis se poursuivirent sous Claude. Nous en avons des témoignages grâce aux écrits de Tacite, de Pline l'Ancien puis de Dion Cassius.
La première révolte africaine connue remonte donc au règne de Tibère. Selon les Annales de Tacite, en l'an 17 av. J.-C., la Numidie était agitée par la révolte de Tacfarinas. Tacfarinas était un soldat numide (de la tribu des Musulames) de l'armée romaine contre laquelle il se retourna, en ralliant à sa cause (l'opposition à l'autorité romaine), un certain nombre de tribus africaines. C'est au sein de ce groupe qu'un certain Mazippa, chef d'une

---

[1] Les dates de l'installation phénicienne en Afrique du Nord occidentale restent hypothétiques. Sur le plan historique, on avance la date suivante : 1101 av. J.-C. pour la fondation d'Utique, ce qui est une opinion du moment. Sur le plan archéologique, les vestiges des sites phéniciens ne peuvent remonter qu'au VIIIe siècle av. J.-C.
La colonisation phénicienne dans l'ouest de la Maurétanie Césarienne remonte aux VIIe-VIe siècles av. J.-C., notamment dans l'île Rachgoun et les Andalouses (près de la ville d'Oran), pour lesquelles nous avons des données archéologiques étudiées par G. Vuillemot, Reconnaissances…, Autun, 1965.
[2] Ainsi, comme nous l'avons vu, nous pensons à Sidna Youcha, Sidi Samagram, Marsa Arabat, Taount, Camerata, Ghazaouet, au cap d'Acra (lieu dit "la Tour Maure"), Tafsout, Rachgoun, ensuite notamment l'estuaire de la Tafna puisque c'est en ces lieux que le premiers vases carthaginois furent découverts par les pêcheurs en 1941 ; J. Lethielleux, Le littoral…, Oran, 1974, pp.27-30.
[3] La question qui se pose est de savoir de quelle manière les Libyco-berbères et les Puniques vivaient : les uns soumis aux autres ou en accord ? Ou alors Carthage tenait-elle les territoires grâce à un système de dépendance. Jusqu'où allait cette autorité de Carthage.
[4] M. Benabou, La résistance…, p.70.
[5] M. Benabou, op. cit., p.72.

confédération de tribus maures, fut entraîné dans un conflit contre Rome. Plus tard, vers 20-22 av. J.-C., les Maures de la Césarienne et les Garamantes se joignent à la lutte. Rappelons que plus tard, une unité de Musulame est en poste à *Albulae*. Comme nous l'avons dit les ethnies révoltées étaient envoyées en poste loin de leur territoire.
Sous Caligula, une insurrection fut provoquée par Aedemon, un affranchi de Ptolémée, à la tête des Maures. Cette révolte se poursuit jusqu'au règne de Claude, avec comme successeur d'Aedemon, un certain Sabal[1].
Puis à l'époque flavienne, une inscription (CIL IX, 4194) et la table de patronat de Banasa[2] expliquent la mission d'un certain *Sextius Sentius Caecilianus* envoyé sous Vespasien, en 75 avec le titre de *legatus Augusti propraetore ordinandae utriusque Mauretaniae*. Cela peut supposer l'implication des troupes probablement due à des troubles présents dans les deux Maurétanies[3]. Mais l'intervention de l'armée n'est pas attestée et la remise en ordre militaire et civile n'implique pas forcément des insurrections antérieures.
Sous Domitien, *C. Velius Rufus* est *dux exercitus Africi et Mauretanici*[4]. L'inscription faisant état de cette fonction révèle que ce personnage était à la tête du commandement de troupes légionnaires de Numidie et des troupes de l'armée romaine de Maurétanie. Cela traduit la gravité des soulèvements.
Entre 117 et 122, sous Hadrien, Spartien, *Histoire Auguste*, 12, 7, parle d'importantes révoltes : "*Il établit un roi chez les Germains, réprima des soulèvements chez les Maures et obtint du Sénat des actions de grâce*". A Aïn Temouchent la création du poste de défense, le *praesidium Sufative*, en 119, par le procurateur *L. Seius Avitus* témoigne d'une victoire, celle de *Q. Marcius Turbo*[5]. Mais pourquoi la création de ce poste ? Cela signifiait-il que l'on craignait de nouveaux troubles ? Il semblerait que ce poste fut établi à la suite des révoltes maures de 118. Selon Dion Cassius, *Q. Marcius Turbo* fut envoyé contre les Maures, ce qui définit la gravité du conflit puisque ce personnage dont il fut possible d'établir la carrière, est digne d'un commandement important[6].
Sous le règne d'Hadrien et le règne d'Antonin, entre 136 et 140, il semble que les Gétules et les Maures (que l'on retrouve, à l'ouest de la Césarienne et au nord de la Tingitane), n'étaient toujours pas disposés à accepter la présence romaine. C'est à cette époque que l'archéologie révèle l'installation des postes avancés, au niveau du *limes*. Ces postes visaient à éviter l'incursion des populations rebelles, habitant en général les montagnes.
Nous savons que sous le règne d'Antonin[7] il y eut des répressions contre les Maures. Peu de textes en témoignent[8], complétés par des documents épigraphiques[9] plus riches en information. Tous ces documents révèlent la venue d'un certain nombre d'unités en Afrique sous Antonin. Ces troupes sont positionnées sur presque tout le territoire de Maurétanie Césarienne, jusqu'à *Portus Magnus*.
Sous Marc-Aurèle, la Maurétanie Césarienne et la Maurétanie Tingitane connurent une période d'insécurité dont nous connaissons l'existence grâce à une inscription[10].
D'autres mouvements, Maures et Gétules sont signalés sous le règne de Septime Sévère par Tertullien (*Adversus Iudaeos*, 7)[11]. Septime Sévère semble avoir suivi une politique de fortification et d'occupation des territoires. Sous Alexandre Sévère, en 227, des troubles sont localisés à *Auzia*[12]. A cette date, ont lieu deux opérations militaires en Césarienne (n.5).
D'autres troubles persistent entre 253 et 263 en Maurétanie Césarienne[13].
L'inscription n°82 révèle l'assassinat d'*Aurelius Massamari*, *option* du *numerus syrorum*, en 272. Ceci montre donc qu'après presque trois siècles, Rome n'a pas complètement pacifié l'Afrique. Des soulèvements ponctuels, comme ce fut probablement le cas à *Numerus Syrorum*, révèlent encore les résistances maures.

Quelles étaient ces populations rebelles ? Il s'agissait surtout des tribus que les Romains avaient repoussées vers le sud, hors du *limes*. Ces tribus devaient être sédentaires puisqu'elles désiraient récupérer les

[1] Pline l'Ancien, V, 1 ; Dion Cassius, LX, 8, 6 ; M. Benabou, op. cit., pp.90-92 ; N. Benseddik, Les troupes auxiliaires…, pp.146-162.
[2] A.E., 1941, 79.
[3] Strace, *Silius*, I, 4.
[4] I.G.L. de Syrie 2796 = I.L.S., 9200 = Pflaum, Carrières…, p.115 ; N. Benseddik, op. cit., n°225, p.245 ; M. Benabou, op. cit., pp.109-110.
[5] A.E. 1913, 157.
[6] E. Albertini, B.A.C., 1930-1931, p. 169 ; Pflaum, Carrières…, pp.199-216 et 375-385 ; M. Benabou, op. cit., pp.121-126 et 130.
[7] M. Christol, « L'armée des provinces pannoniennes et la pacification des révoltes maures sous Antonin Le Pieux », Ant. af., XVII, 1981, pp.133-141.
[8] *Histoire Auguste*, Vita Pii, V, 4 ; Pausanias, VIII, 43, 3.
[9] N. Benseddik, op. cit., pp.148-154.
[10] C.I.L. sup. 21567 ; M. Benabou, op. cit., p.197-198 ; N. Benseddik, op. cit., pp.154-155.
[11] Tertullien, Adversus Judaeos, Turnhout, 1954, 7 : "…Maurorum gentes et Gentularum barbaries a Romanis ob sidentum, regionum suarorum fines excedant".
[12] C.I.L. VIII, 9045 = I.L.S. 2766 = Pflaum, Carrières…, p.910-912 ; A.E., 1966, 597.
[13] N. Benseddik, op. cit., pp.159-162 ; M. Benabou, op. cit., pp.217-227 ; les documents épigraphiques témoignent de cette période de trouble : Aïn Bou Dib, CIL VIII 20827, août 254 ; Lambèse, AE, 1914, 245, vers 256 ; Lambèse, CIL VIII 2615, en 259 ; Auzia, CIL VIII 9047 (=2767), mars 260.

terres. Peut-être étaient-elles aussi nomades puisque les Romains contrôlaient de même les espaces de transhumance à l'intérieur du *limes*. Or nous savons bien que ces territoires devenus romains étaient les plus fertiles. Nous savons que les tribus de l'intérieur du *limes* étaient fixées et se romanisaient petit à petit, devenant pour certaines des cités romano africaines, dont nous n'avons pas encore saisi de manière sûre la complète structure sociale.

ORGANISATION MILITAIRE

Les troupes romaines ont contribué au développement des voies terrestres, garantes d'une bonne gestion des ces territoires. Le dessin de ces voies matérialise à la fois l'importance de l'installation ainsi que les limites de l'occupation. Nous constatons que ces troupes ont joué un rôle important dans la romanisation de ces territoires.

a – Positions des troupes romaines

Nous avons exposé les richesses naturelles des confins occidentaux de la Maurétanie Césarienne, qu'elles soient d'ordre végétal, minier ou animal. Ainsi les Romains avaient-ils de quoi cultiver, exploiter, chasser, et fournir les caves, les greniers et les cirques de l'Empire. Ils aspiraient donc à la mise en valeur de ces richesses. Pour cela ils devaient songer à une installation stratégique.

Contrairement à la Numidie pour laquelle nous avons connaissance d'une légion romaine présente tout au long de l'époque romaine antique, la Maurétanie Césarienne n'a, à notre connaissance, jamais accueilli de légion. Les unités auxiliaires composaient l'armée romaine de Maurétanie Césarienne[1], tout comme l'armée romaine de Maurétanie Tingitane. Les troupes étaient constituées de cohortes d'infanterie et d'infanterie montée, d'ailes de cavaleries, puis de *numeri* de cavalerie ou d'infanterie. Les ailes et les cohortes pouvaient être de diverses origines ethniques ou être composés d'hommes d'origines différentes. Les *numeri* étaient toujours formés d'unités de fantassins et de cavaliers ethniques.

Les sources permettant d'identifier les différentes troupes, en poste dans ces confins, sont les inscriptions, puis les toponymes, mais rarement les textes.

Nous sommes presque certains que les Romains se sont établis dans les confins occidentaux de la Maurétanie Césarienne à partir de positions militaires. Ils ont donc désigné leurs postes de noms qui furent, par la suite, conservés dans la nomination de la cité. Il est donc possible de constater quelles sont les troupes dont la position était définitive, puis les troupes dont la présence est due à un renforcement provisoire.

Les inscriptions définissant la présence des troupes sont généralement des stèles votives, dédicaces à une divinité, ou plus largement, des stèles funéraires. Ces inscriptions font référence aux corps militaires en indiquant la nature puis le nom du corps dont il est question. D'une manière générale, une unité auxiliaire ethnique portait le nom de sa région d'origine ; ainsi le *numerus Syrorum* était-il constitué d'une ethnie syrienne, ou encore la *cohors II Sardorum* était-elle d'origine sarde.

Les cohortes sont peu représentées dans les confins de la Maurétanie Césarienne. Les inscriptions révèlent la présence de deux cohortes. Selon l'ordre chronologique de position dans ces confins, l'histoire témoigne de la présence de la *cohors I Flavia Musulamiorum* à *Albuae* et la *cohors II Sardorum* à *Albulae* à *Altava* à Aïn Khial et à *Pomaria*.

Quatre ailes, dont l'une fut répartie dans deux lieux différents, constituent le reste de l'armée auxiliaire de ces confins : l'*ala Parthorum* en poste à *Altava* et à *Pomaria,* l'*ala miliaria,* mentionner à *Altava*, mais sans certitude, l'*ala II augusta Thracum* dont la présence est incertaine à *Altava*, enfin l'*ala exploratorum Pomariensium* certifiée par le nom même de la localité où l'unité est en poste à savoir *Pomaria*, également présente à Aïn Khial.

Le troisième type d'unité militaire est représenté par un unique *numerus*, en présence dans ces confins, il s'agit du *numerus syrorum*, dont le nom a servi à l'appellation de la localité.

[1] Tacite, *Annales*, I, 49, 20 ; I, 49, 4 ; IV, 5, 6.

localité	inscription	corps auxiliaire	personnage	origine	grade	datation
ALBVLAE	n° 3	1 - *cohors I Flavia Musulamiorum*	*Lucius Seius Avitus*	?	*procurator*	117-118
	n° 14	2 - *cohors II Sardorum*	*Claudius Rogatus*	Africain	*vexiliarus*	II-IIIe siècles
	n° 15	8 - *numeri exploratorum Germanicorum*?	*Ulpius Quetus*	Germain	*militis*	II-IIIe siècles
	n° 6	8 - ?	*Q---ius Ianuarius*	?	*ex decurione veteranus*	198-210
	n° 16	8 - ?	*Romanus Victorinus*	Germain	*militis germania inferiore*	?
	n° 23	8 - ?	*Aurelius Abiginaeus*	?	*decurio*	?
	n° 18	8 - ?	*Iulius Adventus*	Germain	*exploratorum batavorum*	II-IIIe siècles
	n° 10	8 - ?	?	?	*equites*	IIe-IIIe siècles
	n° 22	8 - X^{e} *Gemina*	*Marcus ?anius Iunius Capito*	?	soldat de légion	?
ALTAVA	n° 36 - 37	2 - *cohors II Sardorum*	*Titus Iulius Germanus*	Germain ?	*praepositus*	208
	n° 38	2 - *cohors II Sardorum*	*Aurelius Exoratus*	Italien ou Gaulois	*praepositus*	222-237
	n° 39 - 42	2 - *cohors II Sardorum*	*Caius Fannius Iunianus*	?	*praefectus*	II-IIIe siècles
	n° 26	2 - *cohors II Sardorum*	?	?	?	201-209
	n° 38	3 - *ala augusta Parthorum*	*Aurelius Exoratus*	Italien ou Gaulois	*decurio*	222-237
	n° 54	3 - *ala augusta Parthorum*	*Aurelius Pro[xim]us*	Italien ou Gaulois	*eques*	?
	n° 31	4 - *ala miliaria* ?	?	?	?	après 239
	n° 36 - 37	5 - *ala II augusta Thracum*	*Titus Iulius Germanus*	Germain ?	*decurio*	208
	n° 48	8 - ?	*Valerius Restuto*	?	*dispunctor*	?
	n° 34	8 - ?	*Statulenius Felix*	?	*dispunctor*	349 - 350
	n° 32	8 - ?	*Marcus Titus Castorius*	?	*praefectus*	257
Aïn Khial	n° 25	2 - *cohors II Sardorum*	*Sextus Iulius Ingenus*	?	*praepositus* ?	?
	n° 25	6 - *ala exploratorum Pomariensium*	*Sextus Iulius Ingenus*	?	*praepositus* ?	?
	n° 25	6 - *ala exploratorum Pomariensium*	*Caius Aelius Victorius*	?	*curator*	?
POMARIA	n° 25	2 - *cohors II Sardorum*	*Sextus Iulius Ingenus*	?	*praepositus* ?	?
	n° 73	3 - *ala augusta Parthorum*	*Calpurnianius*	?	*eques*	II-IIIe siècles
	n° 66	6 - *ala exploratorum Pomariensium*	*Fl(acus* ou *avius) Cassianus*	?	*praefectus*	222-235
	n° 67	6 - *ala exploratorum Pomariensium*	*M[arcus] F[lavius]*	?	*praefectus*	238-244
	n° 72	8 - ?	*Antoninus Ianuarius*	?	*praefectus equitam*	IIIe siècle
	n° 69	8 - ?	*Valerius Africanus*	Africain	*decurio*	IIIe siècle
NUMERVS SYRORVM	n° 83	7 - *numerus Syrorum*	*Domitius Germanus*	Germain	*decurio*	336
	n° 81	7 - *numerus Syrorum*	*Lentinius Priscanius*	?	*praepositus* ?	?
	n° 82	7 - *numerus Syrorum*	*Aurelius Massamar*	?	*optio numeri syrorum*	272

L'ARMEE ROMAINE DES CONFINS OCCIDENTAUX DE LA MAURETANIE CESARIENNE

b - Organisation des troupes

carte 18-

Organisation spatiale et temporelle

Toutes ces troupes sont organisées autour du réseau routier que nous allons étudier plus loin. Elles se situent aux différents points de la *noua praetentura* traversant ces confins à la même époque.

D'un point de vue géographique, ces troupes sont groupées autour du bassin de la Tafna, qui est en fait une succession de plaines (Maghnia, Hennaya et Remchi), qui sont comme nous l'avons vu les espaces les plus riches ; puis le bassin de l'oued Isser, plus élevé que le bassin de la Tafna, ce qui expliquerait les troupes en position à Aïn Khial. De plus ces unités se situent à une certaine limite des confins sud, puisqu'en parallèle au littoral, au sud de la *noua praetentura* se trouvent les maquis.

Récapitulons ces unités et la période durant lesquelles elles étaient en poste.

	Albulae	*Altava*	Aïn Khial	*Pomaria*	*Numerus Syrorum*
1 - *cohors I Flavia Musulamiorum*	119 ---?	----------	----------	----------	----------
2 - *cohors II Sardorum*	II-IIIe siècles	201-237---?	?	?	----------
3 - *ala augusta Parthorum*	----------	237---?	----------	IIIe---?	----------
4 - *ala miliaria* ?	----------	après 239	----------	----------	----------
5 - *ala II augusta Thracum* ?	----------	208---350---?	----------	----------	----------
6 - *ala exploratorum Pomariensium*	----------	----------	?	222---244---?	----------
7 - *numerus syrorum*	----------	----------	----------	----------	217-218---460---?

Nous constatons, à partir des données connues, que les troupes d'*Albulae*, ayant pu faire l'objet de datation, à savoir la *cohors I Flavia Musulamiorum* et la *cohors II Sardorum*, pour laquelle nous avons qu'une seule inscription datable entre le IIe et le IIIe siècle, étaient en poste au cours du IIe siècle. Il est certain qu'au moins une troupe était encore en position au début du IIIe siècle, puisque l'inscription n°6 date de 198-210.

Altava accueillit les troupes de la *cohors II sardorum* et de l'*ala augusta Parthorum* au début du IIIe siècle. Quant à l'*ala II augusta Thracum* nous n'en avons aucune certitude. Ainsi le temps de couverture militaire d'*Altava* va du début du IIIe siècle à la moitié du IVe siècle.

La *cohors II Sardorum* était en poste à Aïn Khial à une époque inconnue. Puis l'*ala augusta Parthorum* et l'*ala exploratorum Pomariensium* étaient présentes à *Pomaria* au IIIe siècle, ce qui témoigne de la présence militaire tout au long du IIIe siècle, mais pas avant ni même après. La présence d'une troupe romaine à *Pomaria* remonte au plus tôt à 217-222, dates des inscriptions n^{os}75 et 76, cela en fonction des dernières données connues.

Enfin *Numerus Syrorum* possède une troupe recouvrant la plus grande période, à savoir du IIIe au Ve siècle.

En établissant des rapprochements de dates il est possible que la *cohors II Sardorum* ait été déplacée d'*Albulae* vers la *noua praetentura* au début du IIIe siècle ; ce qui nous conduit à penser qu'elle fut donc, à cette même époque, à *Pomaria*. Puis ayant à plusieurs reprises constaté un lien non négligeable entre *Pomaria* et Aïn Khial, il se peut qu'un détachement de cette cohorte ait été établi à cette même époque à Aïn Khial.

Effectifs des troupes

D'une manière générale nous avons constaté la faible documentation concernant les opérations militaires et les effectifs. Selon Tacite la situation militaire des Maurétanies se définissait, en 69, comme suit : "*dix-neuf cohortes et cinq ailes pour les deux Maurétanies, sous les ordres de Lucceius Albinus*" (*Histoires*, II, 58).

Les hommes qui composent les ailes et les cohortes, étaient d'environ quatre cent cinquante, voire le double pour certains cas (quand le terme *miliaria* est appliqué). Le personnel des ailes était recruté parmi les citoyens romains ou les habitants autochtones des provinces, par engagement volontaire.

Selon les données rapportées par J. P. Laporte, "une cohorte quingénaire montée était composée d'environ trois cent quatre-vingts fantassins en six *centuries* et de cent vingt cavaliers en quatre *turmae* de trente"[1]. Cela nous permet de nous faire une idée du nombre d'hommes présents, même si ce nombre reste aléatoire. En reprenant le calcul de J.-P. Laporte appliqué à *Altava* nous avons : de 208 à 237 : 30 années ⇒ (30 x 450) / 20 = 675 hommes[2].

[1] J. P. Laporte, Rapidum…, p.39.

[2] 237-208 = la période ; 20 = service de 20ans ; 450 = effectifs moyens d'hommes.

Ainsi, six cent soixante-quinze hommes ont, au minimum, durant ces vingt-neuf années, pris place au sein de la *cohors II Sardorum*. Sur six cent cinquante-deux hommes nous connaissons l'existence de quatre militaires. Ceci permet de voir que les témoignages sont bien faibles.
Ce calcul peut de même être appliqué à deux autres troupes. L'*ala augusta parthorum* en poste à *Altava* entre 222 et 237 : de 222 à 237 : 16 années ⇒ (16 x 450) / 20 = 360 hommes.
Ainsi, trois cent soixante hommes ont, en l'espace de quinze années, rempli les rangs de cette aile, alors que nous n'en connaissons d'après les inscriptions qu'un seul. Nous constatons que l'*ala augusta Parthorum* était en poste en même temps que la *cohors II Sardorum*, ce qui fait un effectif d'environ mille hommes. L'*ala II augusta Thracum* venait-elle, compléter les effectifs des unités précédentes ?
Nous aurions pu faire le même calcul pour la *cohors I Flavia Musulamiorum* en poste à *Albulae*, mais nous ne savons pas jusqu'à quelle époque elle fut en fonction.
Enfin pour l'*ala exploratorum Pomariensium* en poste à *Pomaria* entre 222 et 244 : de 222 à 244 : 23 années ⇒ (23 x 450) / 20 = 517 hommes.
En vingt années environ, cinq cent dix-sept hommes ont fait partie de cette aile. La *cohors II sardorum* est attestée à *Pomaria* et à Aïn Khial, mais à une date inconnue. Il est bien probable qu'elle y fut postée à la même époque étant donné la faible distance qui sépare les trois localités : *Altava*, Aïn Khial, et *Pomaria*. Les effectifs de cette cohorte étaient-ils partagés entre ces trois localités ?
Les *numeri* avaient des effectifs allant de 500 à 900 hommes selon Hygien[1].

Personnel militaire

Rappelons les grades et postes des troupes :

Pour une aile :	officiers	*praefectus*
		praepositus
	officiers subalternes	*decurio*
	sous-officiers (*principales*)	*vexillarius*
		imaginifer
		duplicarius
		sesquiplicarius
	immunes	*signifer turmae*
		curator
		librarius
		beneficiarius
		adiutor a commentariis
Pour une cohorte :	officiers	*tribunus*
		prafectus
		praepositus
	officiers subalternes	*centurio*
		decurio
	sous-officiers	*vexillarius*
		signifer
	immunes	*cornicularius*
		beneficiarius
Pour un *numerus* : nous connaissons mal leur organisation:		
	officiers	*praepositus*
		praefectus
		tribunus
	sous-officiers	*optio*
		sesquiplicarius

Observons de plus près l'organisation des grades militaires et les liens entre les unités. De tous les grades connus nous constatons l'absence de *praepositus* et de *praefectus* à *Albulae*.
Seule la *cohors II Sardorum* postée à *Albulae* fait état d'un vexillaire. La présence d'un vexillaire, *Claudius Rogatus* (n°14) atteste de la condition *equitata* de la *cohors II Sardorum* car ce grade n'existait qu'au sein des *equites*. Nous avions vu que l'objet n°25 comportait un bas-relief représentant un cavalier. La *cohors II Sardorum* était *equitata*, à savoir mixte car elle était composée de *pedites* et *d'equites*.

A *Altava*, *Pomaria* et Aïn Khial, au commandement de la *cohors II Sardorum*, il est question d'un *praepositus*, à défaut de *praefectus*. Les grades de commandement, *praefecti* et *praepositi*, prouvent que la cohorte était quingénaire[2]. Il s'agit de la première milice équestre[3]. Deux inscriptions attestent de l'existence de

[1] Hygien, *De Muritionibus Castrorum*, 16-27.
[2] Tacite, *Annales*, XII, 39.
[3] H.G. Pflaum, *Abrégé des procurateurs équestres*, Paris, 1974.

deux *praefecti* à *Altava*, l'un, *Caius Fannius Iulianus* (n°39), le second, *Marcus Titus Castorius* (n°32). Alors que le premier est *praefectus* de la *cohors II Sardorum*, le second est *praefectus* d'une unité indéterminée. Ceci dit, *Caius Fanius Iulianus* était *praefectus* mais à une date indéterminée qui ne correspond certainement pas à l'époque où cette cohorte était commandée par un *praepositus*.

Deux inscriptions attestent de l'existence de trois *praefecti* à *Pomaria*, *Fl(acus ou avius) Cassianus* (n°66) et *Marcus Fla(vius)* (n°67), tous deux préfets de l'*ala exploratorum pomariensium*, enfin *Antoninus Ianuarius* (n°72) dit *praefectus equitum*, d'une unité indéterminée. Cette précision de commandement en chef d'une cavalerie signifie-t-elle que les autres *praefecti* étaient commandants en chef d'une unité de *pedites* ? Lorsqu'il n'y a pas de *praefectus*, le *praepositus* le remplace temporairement, car le *praepositus* est normalement au rang de *decurio* d'aile. Cette situation est attestée à deux reprises à *Altava*, avec *Titus Iulius Germanus*, *praepositus* de la *cohors II Sardorum* en 208 (n°34 -35), puis *Aurelius Exoratus*, *praepositus* de cette même cohorte entre 222 et 237 (n°38).
Aïn Khial et *Pomaria* se partagent, semble-t-il, le commandement de *Sextus Iulius Ingenus*, *p[raepositus?] cohors II Sardorum* et de l'*ala exploratorum Pomariensium* (n°25). Cette fonction de *praepositus*, qui n'est pas temporaire comme cela devrait l'être, reste inexplicable, d'autant que cette fonction n'est ni un titre ni un grade. De plus, le *praepositus* est à la fois officier en chef d'une cohorte et commandant d'une aile, à savoir *decurio*. Passe-t-on d'une fonction de préfet à une fonction de préposé ou d'une fonction de préposé à la fonction d'un préfet ? Ce changement détermine-t-il une quelconque évolution ?

Le *decurio* est donc officier d'une aile : *Aurelius Exoratus* (n°38), *decurio* de l'*ala augusta Parthorum*, *Titus Iulius Germanus* (n°36 - 37) *decurio* de l'*ala II augusta Thracum* des ailes d'*Altava*. *Valerius Africanus* (n°56) était *decurio* d'une aile indéterminée en poste à *Pomaria*. Enfin *Domitius Germanus* (n°83) était *decurio* du *numerus Syrorum*.

Chaque décurion d'aile était accompagné d'un détachement de cavaliers de son aile d'origine. En effet, *Aurelius Proximus* (n°54) était cavalier d'une aile indéterminée d'*Altava*. Puis *Calpurnianius* (n°73) était *eques* de l'*ala augusta Parthorum*.

Nous constatons qu'un chef de garnison pouvait commander deux unités de nature différente, dans une même localité. C'est un constat que l'on fait à deux reprises, l'un à *Altava*, l'autre à *Pomaria* : *Aurelius Exoratus* était à la fois *praepositus cohortis Sardorum Severiana* et *decurio alae Parthorum* ; *Sextus Iulius Ingenius* était à la *fois p[raeposito] alae exploratorum Pomariensium et [cohortis II] sard[orum]* ; *Titus Iulius Germanus* était-il à la fois *praepositus cohortis II Sardorum* et *decurio alae Thracum* ?
Nous avons donc à faire à une concentration de pouvoir aux mains d'un seul homme. Pour quelle raison ? Etait-ce tout simplement un moyen de limiter le nombre de personnages en haut commandement ?
Nous constatons que les cohortes étaient les premières unités auxiliaires romaines en poste dans ces confins de la Maurétanie Césarienne. Cela nous conduit à penser que l'installation des types d'unités suivit l'évolution de la conquête ; favorisant au IIIe siècle les ailes ; puisque aucune d'entre elles n'est attestée au IIe siècle, dans l'état actuel de nos connaissances.
Les unités auxiliaires sont en assez grand nombre. Le but d'une telle quantité d'unités militaires était-il de pacifier la région ? Ou plutôt de contrôler une position stratégique importante qu'il fallait à tout prix avoir sous contrôle ?

unités	grades	personnages	localités de garnison (inscriptions)	dates
Cohors I flavia musulamiorum	*procurator*	*Lucius Seius Avitus*	*Albulae* (3)	117-118
Cohors II sardorum	*praefectus*	*Caius Fannius Iunianus*	*Altava* (39-42)	IIe - IIIe
	praepositus	*Titus Iulius Germanus*	*Altava* (36-37)	208
		Aurelius Exoratus	*Altava* (38)	222-237
		Sextus Iulius Ingenus	Aïn Khial (25)	?
		Sextus Iulius Ingenus	*Pomaria* (25)	?
	vexiliarius	*Claudius Rogatus*	*Albulae* (14)	IIe - IIIe
Ala augusta parthorum	*decurio*	*Aurelius Exoratus*	*Altava* (38)	222-237
	eques	*Aurelius Pro[xim]us Calpurnianus*	*Altava* (54)	?
		?	*Pomaria* (73)	IIe - IIIe
Ala II augusta thracum	*decurio*	*Titus Iulius Germanus*	*Altava* (36-37)	208
Ala exploratorum pomariensium	*praefectus*	*Flacus Cassianus*	*Pomaria* (66)	222-235
		M[arcus] F[lacus ou lavius]	*Pomaria* (67)	238-241
	praepositus ?	*Sextus Iulius Ingenus*	Aïn Khial (25)	?
	curator	*Caius Aelius Victorius*	Aïn Khial (25)	?
Numerus syrorum	*praepositus*	*Lentinius Priscanius*	*Numerus Syrorum* (81)	?
	decurio	*Domitius Germanus*	*Numerus Syrorum* (83)	336
	optio	*Aurelius Massamar*	*Numerus Syrorum* (82)	272
Legio X gemina	grade inconnu	*M(arcus?anius) Iunius Capito*	*Albulae* (22)	?
	signifer	*Iulius Primus*	*Albulae* (22)	?
unités indéterminées	*praefectus*	*Marcus Titus Castorius*	*Altava* (32)	257
		Ant(onius) Iunarius	*Pomaria* (72)	IIIe
	decurio	*Q[---]ius Ianuarius*	*Albulae* (6)	198-210
		Aurelius Abiginaeus	*Albulae* (23)	?
		Valerius Africanus	*Pomaria* (69)	IIIe
	equites	?	*Albulae* (10)	IIe - IIIe
	exploratorum batavorum	*Iulius Adventus*	*Albuale* (18)	IIe - IIIe
	militis germania inferiore	*Romanus Victorinus*	*Albulae* (16)	?

LES ITINERAIRES ET LES LIMITES DE L'OCCUPATION

Pour soutenir une bonne stratégie militaire, il fallait établir un réseau routier qui faciliterait au mieux les communications entre les différents postes de garnison. Mais la fonction de ce réseau routier ne se limitait pas à ce seul paramètre militaire. Les Romains étaient venus pour exploiter les richesses de ces terres d'Afrique du Nord. Par conséquent, ils travaillaient de même à l'acheminement le plus aisé de ces richesses. Enfin, ces voies répondaient également aux besoins d'approvisionnement de l'armée et des marchés.
Les bornes milliaires sont les seuls "outils" matériels qui nous permettent d'établir un tracé des voies romaines, voir à tenter de fixer les limites de l'occupation de sol.

a - Les voies des confins, témoignages antiques

- carte 9 - carte 10 - carte 19 –

La *noua praetentura* et la voie du littoral

carte 24

En prenant l'ensemble des confins ouest de la Maurétanie Césarienne, en calquant la carte des itinéraires arabes (les détails ayant été étudiés pour chaque localité) avec la carte regroupant les différentes voies romaines qui furent établies par P. Salama en 1966 puis à nouveau complétées en 1999, nous remarquons bien que les voies antiques étaient réutilisées par les itinéraires médiévaux, du IXe au XIIIe siècle. De Tlemcen à Maghnia, l'itinéraire médiéval suit la *noua praetentura* des Romains. Nous remarquons alors que les voies que nous avions supposées comme *Numerus Syrorum - Ad Fratres* ou encore *Numerus Syrorum* - Nédroma existaient au Moyen Age. Tous les itinéraires médiévaux rallient Maghnia à l'est du Maroc actuel, soit par Oujda, puis Za et Fès ou Melila, soit par la côte à Djarawa ou encore à Tabarit, Adjroud et Taferguenit.
L'itinéraire côtier antique semble être celui qu'Al Yakubi décrit. El Bekri rallie Casr Ibn Sinam (*Albulae*) à Aslan (*Camarata*) ; cette voie aurait pu exister durant l'occupation romaine.

Le tracé des routes de l'Oranie était simplement débroussaillé puis aplani, sur une largeur nécessaire, puis bornée. Nous n'avons pas de traces d'empierrements. Les marques aux sols sont pratiquement inexistantes hormis celles qui furent reprises à la période médiévale arabe. La position de tours fortins ou de camps laisse supposer le tracé des voies. Ainsi, avons-nous constaté qu'un certain nombre de localités a laissé des traces, certes minimes, de présence romaine : Aïn Khial, Aïn El Bridj, Aïn Tekbalet. Et nous avons vu que la voie qui partait de *Tepidae* passait probablement par deux de ces localités pour rejoindre *Albulae*.
Mais les dallages devaient tout de même exister à l'intérieur des localités importantes. Nous n'avons qu'un exemple pour le moment. Il s'agit d'un empierrement de 130 m de longueur, retrouvé dans le dégagement du *cardo maximum* qui était la voie principale d'Altava, signalé par J. Lethielleux [manuscrit inédit].

A présent, observons ce réseau routier, à commencer par la *noua praetentura*. Cette voie située en parallèle au *limes*, fut créée en 201 sous le règne de l'empereur Septime Sévère et le gouvernement provincial de *Publius Aelius Peregrinus*[1], pour la partie orientale. Nous n'avons pas de certitude quant à la partie occidentale de ce *limes*. Ceci dit, l'inscription n°26 est datée entre 201 et 209. Il est donc probable que le *limes* atteignit *Altava* à cette époque, poursuivant un tracé vers *Pomaria* puis *Numerus Syrorum*.
Un seul milliaire fut découvert à *Siga*, M.P. I. indiquant cette localité comme point de départ vers une direction qui pourrait être *Pomaria*, *Albulae* ou encore la voie côtière. Ce qui nous amène à nous demander s'il existait une voie du littoral. Aucune borne milliaire n'y a été découverte. Seul l'Itinéraire d'Antonin permet d'établir cette voie du littoral : venant de Gilva (13,5) la voie se poursuivait vers *Camarata* (13,1) - *Portus Sigensis* (13,1) - *Siga* (12,8) - *Artisiga* (12,6) - *Ad Fratres* (12,5) - *Lemnis* (12,3) en direction de *Russadir* (11,4).
L'inscription n°24 découverte à Albulae indique: "après avoir garni la province de nouveaux postes, (l'empereur) a fait rétablir les bornes milliaires tombées de vétusté". Cette inscription est datée de 184, ce qui signifie qu'aux alentours d'*Albulae* le réseau routier existait avant cette date puisqu'on parle de vétusté d'anciennes bornes milliaires. Mais nous ne pouvons dire à quel point ce réseau était développé. En fait nous pensons que dans un premier temps la grande voie, qui longeait l'Afrique d'est en ouest, se poursuivait à partir de *Mina* à *Tasaccura - Albulae - Siga*. Il est donc probable que la division en deux routes autonomes à partir de *Mina* a dû intervenir plus tard. Puis, selon les dernières données historiques, le *limes* de la Césarienne (limes Sévérien, puisque c'est à cette époque que s'est étendue la conquête de l'Afrique du Nord) a commencé en 198 à l'est, pour se poursuivre jusqu'en 201 à l'ouest. Or nous constatons qu'en 119 la *cohors I Flavia Musulamiorum* (inscription n°4) était déjà en place à *Albulae*. Ensuite, le premier dispositif militaire installé dans la partie sud de ces confins date de 208 à Altava (inscriptions n°36-37), c'est tout au moins la première inscription faisant référence à la *cohors II Sardorum*. La logique chronologique nous amène donc aux conclusions suivantes : en 119 existe déjà une position militaire à *Albulae*, en 184 Commode permit le cantonnement de postes non loin d'*Albulae*, en même temps il élabore une opération de bornage dans ces mêmes lieux. La *noua praetentura* débuta à l'est en 201. 208

[1] C.I.L. VIII, 22602, 22604, 22611 ; B.C.T.H., 1919, p. CCXIV, n°1.

est la date de l'occupation militaire la plus ancienne d'*Altava,* pour le moment attestée. A cette date la *noua praetentura* avait déjà atteint l'ouest.

Les opérations de bornage

Table générale des bornes milliaires des confins ouest de la Maurétanie Césarienne

Insc.	MP	Voie	Empereur	Procurateur	Date
24		*Albulae*	Commode	?	184
55	II	*Altava - Tasaccura*	Caracalla	?	212
56	?	*Altava* - ?	Macrin	?	217 - 218
74	?	*Pomaria - Siga* ?	Macrin	?	217 - 218
89	?	*Pomaria - Numerus Syrorum*	Macrin	?	217 - 218
86	VIII	*Numerus Syrorum - Siga*	Macrin	*Titus Aelius Decrianus*	217 - 218
87	?	*Numerus Syrorum - Siga*	Macrin	*Titus Aelius Decrianus*	217 - 218
88	XVIII	*Numerus Syrorum - Siga*	Macrin	*Titus Aelius Decrianus*	217 - 218
90	XXI	*Numerus Syrorum - Siga*	Elagabal	*Titus Aelius Decrianus*	217 - 222
75	XI	*Pomaria - Siga*	Elagabal	*Titus Aelius Decrianus*	218 - 222
91	VIII ?	*Numerus Syrorum - Siga*	Elagabal ou S. Alexandre	*Titus Aelius Decrianus*	218 - 235
57	?	*Altava - Tasaccura*	Elagabal ou S. Alexandre	*Titus Aelius Decrianus*	218 - 222
58	II ?	*Altava - Albulae*	Elagabal ou S. Alexandre	*Titus Aelius Decrianus*	218 - 235
59	VI	*Altava - Pomaria*	Elagabal ou S. Alexandre	*Titus Aelius Decrianus*	218 - 235
60	?	*Altava*	Alexandre	*Titus Aelius Decrianus*	217 - 226
61	II	*Altava - Albulae*	Alexandre	*Publius Flavius Clemens*	222 - 226
76	XIIII	*Pomaria*	Alexandre	*Titus Aelius Decrianus*	217 - 226
94	XXII	*Numerus Syrorum - Siga*	Alexandre	?	222 - 235
95	--------- XXVIII XXXVII	*Numerus Syrorum* : *Pomaria* *Siga*	Alexandre	*Publius Flavius Clemens*	222 - 226
92	I ou III	*Numerus Syrorum*	Alexandre	*Titus Aelius Decrianus*	222 - 235
93	II	*Numerus Syrorum - Siga* ou *Pomaria*	Alexandre	*Titus Aelius Decrianus*	222 - 226
62	I	*Altava - Pomaria* ?	Maximin	*P. Sallustius Sempronius Victor*	235 - 238
63	II ou III	*Altava - Pomaria* ?	Maximin	*Quintus Valerius*	235 - 238
78	VII	*Pomaria*- ?	Maximin et son fils	*Publius Aelius Vitalianus*	236 - 238
77	?	*Pomaria*- ?	Maximin et son fils	*P. Sallustius Sempronius Victor*	236 - 238
64	I ?	*Altava - Pomaria* ?	Balbin	?	238
65	I	*Altava* / *Pomaria*	Philippe I	*Lucius Catellius Livianus*	249
2	I	*Siga*	?	?	?

Observons à présent le tableau récapitulatif des milliaires des confins. Ce répertoire commence sous Commode, et dure jusqu'à Philippe. Le plus grand nombre de bornes fut établi sous le procurateur *Titus Aelius Decrianus*. Ces bornes jalonnaient les routes : *Numerus Syrorum - Siga* ; *Albulae - Pomaria* ; *Altava - Albulae* et *Pomaria - Albulae*. En somme, ce procurateur fut chargé d'une grande opération de bornage garnissant l'ensemble des

confins ouest de la Maurétanie Césarienne. Cette campagne de bornage débuta sous Macrin et prit fin sous Sévère Alexandre.
Un autre procurateur, *Publius Sallustius Sempronius Victor* est mentionné sur deux bornes, l'une à *Altava,* n°62, l'autre à *Pomaria* - n°77.
Puis le procurateur *Publius Flavius Clemens* poursuivit le bornage. Il concerne alors les voies : *Numerus Syrorum - Siga* ; *Numerus Syrorum - Pomaria* et *Altava - Albulae*.
Hormis ces procurateurs, trois autres, *Quintus Valerius*, *Publius Aelius Vitalianus* et *Lucius Catellius Livianus*, sont associés à la pose de bornes milliaires, allant de Maximin à Philippe.

Peut-on associer le nombre de bornes milliaires découvertes à la définition d'opérations de bornages ? Une seule borne milliaire attestée pour un procurateur ne signifie pas que ce dernier conduisît une opération de bornage. C'est pourquoi nous en arrivons à présent aux formules employées afin de tenter de déterminer s'il s'agit bien d'opérations de bornage. Nous avons constaté que le milliaire découvert à Aïn Temouchent datant de l'époque de Commode (inscription n°24), est révélateur d'une véritable intervention de bornage.
Reprenons donc les formules : sous Commode, *miliaria conlapsa vetustate restituit per…* ; sous Caracalla, pas d'identification de formule ; sous Macrin, *miliaria constituerunt per Titum Aelium Decrianum* ; sous Elagabal, *miliaria nova posuit per Titum Aelium Decrianum* ; sous Alexandre, *miliaria nova posuit per Titum Aelium Decrianum* / *miliaria posuit per Publium Flavium Clementem* ; sous Maximin : *miliaria nova posuit per…* ; sous Maximin et son fils, *miliaria posuerunt per…* ; sous Philippe , *miliaria nova posuit per…*
Ainsi, nous comptons trois formules différentes. Les verbes qui sont soit au singulier soit au pluriel se rapportent tous au sujet : l'empereur ayant posé les bornes milliaires par les soins de son procurateur. Lorsque le verbe est au pluriel, *constituerunt* et *posuerunt*, il fait référence à un sujet composé de deux titulatures impériales ; le premier se rapporte à Macrin et Diaduménien puis le second à Maximin et Maxime. Toutes les inscriptions emploient le verbe *ponere*. Seuls les milliaires jalonnés sous Macrin utilisent le verbe *constituere*. Pourtant on trouve le même procurateur en fonction. *Positio* définit l'action de poser, alors que *constituere* traduit l'idée d'établir. Ce dernier peut révéler le fait que *Titus Aelius Decrianus* commença l'opération de bornage sous Macrin, poursuivant son ouvrage en posant de nouveaux milliaires sous Elagabal puis sous Alexandre. La découverte de deux seuls milliaires sous Elagabal ne signifie pas une rupture de la campagne de bornage puisque *miliaria nova* sous-entend une série continue. Ainsi le choix des termes se rapporte-t-il davantage au procurateur qu'à l'empereur. La preuve en est que d'un empereur à un autre, les formules demeurent les mêmes tant que le procurateur en poste est le même.
L'emploi de *miliaria nova* est général. Il définit la pose d'une suite de milliaires. Remarquons qu'avec Macrin nous n'avons pas *nova* qui signifie "à nouveau" ; ce qui nous conduit à penser que cette opération de bornage débuta sous Macrin avec *Titus Aelius Decrianus* car tous les autres milliaires déposés sous ce même procurateur emploient le terme *nova*. En revanche, les milliaires posés par les soins du procurateur *Publius Flavius Clemens* n'utilisent pas *nova*. Alors que sous Maximin, nous avons à nouveau la formule *miliaria nova*. En fait *Publius Flavius Clemens* rompt avec la fonction antérieure de *Titus Aelius Decrianus* en changeant la formule comme s'il cherchait à marquer son ouvrage. De plus, le milliaire découvert à Maghnia, établi sous *Publius Flavius Clemens* est le seul à présenter cette particularité à savoir indiquer deux villes. En fait P. Salama constate sur le terrain l'invraisemblance des distances et conclut que les milles donnés sont en fait les longueurs sur lesquelles le procurateur fit poser les bornes : XXVIIII milles vers *Pomaria* et XXXVII vers *Siga*, le reste des milles ayant déjà été posé avant lui. Le changement de formule montrerait qu'il tient à l'adapter à sa fonction.

Ainsi nous pouvons faire état de deux grandes campagnes de bornage : l'une conduite sous *Titus Aelius Decrianus*, une seconde sous *Publius Flavius Clemens*. Etant donné le peu de bornes découvertes sous les autres procurateurs en comparaison de celles qui ont été découvertes sous *Titus Aelius Decrianus*, nous pouvons penser qu'une fois les voies jalonnées, les autres procurateurs (hormis *Publius Flavius Clemens*) se sont chargés de l'entretien. En effet, toutes les bornes déposées sous les deux premiers procurateurs identifiés jalonnent l'ensemble du réseau routier de nos confins.

b - Les limites géographiques de l'occupation

cartes 25 et 27

Le *limes*

Le *limes*[1] est la frontière "matérialisée" entre la province romaine et les territoires indépendants. Ce qui fait la particularité de ce *limes* en Afrique du Nord, c'est son adaptation topographique à la géographie sur laquelle il s'applique. Le *limes* était quelquefois marqué par des bornes frontières, mais il n'en existe aucune trace pour cette partie d'Afrique occidentale. Ajoutons qu'aucune inscription ne mentionne de quelconques *limitanei*. Ces

[1] P. Trousset, « Limes et frontières climatiques », dans Histoire et archéologie de l'Afrique du Nord, IIIe colloque, Montpellier, 1985, C.T.H.S, 1986, pp.55-84 ; R. Rebuffat, « La frontière en Afrique Tripolitaine et Tingitane », Ktéma, IV, 1979, pp.225-247.

soldats étaient des vétérans de l'armée romaine, qui possédaient des lopins de terre à proximité du *limes* dont ils assuraient la surveillance ; mais rien ne l'exclue.
Rappelons ce que pense P. Salama du problème du *limes* : "…un certain nombre d'ouvrages militaires tenus généralement pour autant de forteresses isolées, jetées en "en enfants perdus" bien au-delà des possessions romaines, devaient au contraire s'ordonner dans les faisceaux cohérents d'une organisation frontière"[1]. Depuis, les recherches n'ont pas plus évolué. Mais la connaissance de ce que devinrent les localités de la *noua praetentura* ne peut faire admettre que cette voie servait de "frontière". De plus, limiter la frontière à ce que la nature a elle-même établi comme enceinte est peu vraisemblable. Surtout lorsque nous savons ce que les territoires situés au-delà de la *noua praetentura* pouvaient offrir en richesses naturelles.
"La position du limes d'Afrique, en coïncidence avec certaines divisons naturelles remarquables dans la zone de transition climatique entre Tell et Sahara, avait été soulignée par J. Despois"[2]. Appliquons-nous davantage à la géographie de ces confins. Il semble que les Monts Daïa, de Tlemcen et une partie des Monts de Saïda étaient exclus de la province. La ligne isohyète moyenne est de 400mm de pluie par année à une cinquantaine de kilomètres au sud de la *noua praetentura*. Cette ligne représente la limite des territoires consacrés à la culture sèche des céréales. Peut-être cette limite représentait-elle également celle des territoires investis par Rome. Selon les études d'E. F. Gautier[3], le limes de l'Algérie suivait la limite orographique et climatique. Au sud de cette ligne l'agriculture n'est pas possible. L'élevage y est praticable, c'est pourquoi nous pensons que ces terres étaient occupées par une population. Il s'agirait en fait de *gentes* conservant leur liberté, tout en étant surveillées par les garnisons situées au nord, peut-être même des garnisons mobiles, ou des avant-postes du limes. Il est certain (en l'état actuel des connaissances) qu'au sud de la *noua praetentura* il n'existait aucun établissement à caractère permanent. Il est probable qu'il s'y trouvait des avant-postes et des camps temporaires. En effet : "A cinq kilomètres en amont de cette cité (*Altava*), dans la vallée de l'Isser, on voit les ruines d'un fortin romain près d'une source, l'Aïn-bent-Soltane"[4].
La question que nous nous posons alors est : en l'absence de trace du *limes*, serait-il possible que les positions militaires permanentes de la *noua praetentura* matérialisaient en quelque sorte le *limes* de ces confins ?
Il se pourrait que ce fût le cas dans les premiers temps, car dans ces débuts cette voie reliait les camps militaires à des distances que nous pouvons qualifier de faibles, d'autant que *praetentura* signifie ligne de défense avancée.
Mais le développement civil d'*Altava* et de *Pomaria* (nous ne savons si c'était le cas pour *Numerus Syrorum*) au cours du IIIe siècle laisse à penser que ces localités n'étaient plus à considérer comme de simples postes militaires. Il s'y déroulait une vie commerciale qui n'était pas des moindres. Nous pouvons penser que la vie économique était à la hauteur de ce commerce étant donné le nombre, certes indéterminé, mais non négligeable (du fait des nombreux pillages modernes) des pièces de monnaies romaines. Ainsi ces localités n'étaient certainement plus de simples postes de garnison. Nous constatons que toutes les troupes militaires, dont il est possible de dater les inscriptions et donc la présence sur le terrain, remontent au plus tard à la fin du IIIe siècle (hormis l'une de *Numerus Syrorum* datée de 336, inscription n°68. Après cette période les personnages, connus par les textes épigraphiques, ont tous des fonctions juridiques ou cultuelles ce qui semble révélateur du développement civil de ces localités.

Tous cela nous amène à nous demander si les limites de l'occupation des confins sud et des confins ouest (on entend par-là l'espace qui suit *Numerus Syrorum*) sont dépendantes de l'occupation militaire. Mais il faut souligner la différence entre ces deux limites, car la première représente la limite provinciale d'Afrique alors que la seconde désigne le trait d'union (pour ne pas parler de séparation) entre la Maurétanie Césarienne et la Maurétanie Tingitane. Rappelons ce qu'en dit R. Rebuffat lorsqu'il traite de la frontière tingitane, en parlant à juste titre de la limite sud : "Dans ce second cas, le mot "frontière" est d'une gênante ambiguïté, et le mot que nous venons d'employer, "limites", nous paraît plus approprié"[5]. Car une limite suppose un dispositif militaire avec une structure de surveillance fixe à un tracé plus ou moins précis, ce que nous retrouvons dans les confins sud de cette partie d'Afrique du Nord.
Dans un second temps, il faudrait pouvoir définir le terme "limite", car il reste vague dans ses caractéristiques. Ainsi parlons-nous de limite militaire, de limite civile ou de limite d'exploitation. En fait ces trois aspects sont à considérer. Hormis les positions des troupes que nous avons étudiées, nous savons qu'au sud de la grande voie sont localisés des sites occupés, attestés par certains chercheurs, discutés par d'autres et réfutés par quelques-uns uns. Quant aux limites d'exploitation, étaient-elles dépendantes des limites civiles ? C'est bien probable.

---

[1] P. Salama, « Nouveaux témoignages de l'œuvre des Sévères dans la Maurétanie Césarienne (2e partie) », Libyca, III, 1955, p.361.
[2] P. Trousset, réf. n.1 ; J. Despois, R. Raynal, *Géographie de l'Afrique du Nord-Ouest*, Paris, 1967, volume I.
[3] E. F. Gautier, *Structure de l'Algérie*, Paris, 1922, pp.241-215.
[4] P. Courtot, « Essai historique sur Altava d'après l'épigraphie », M.E.F.R., 53, 1936, p.407.
[5] R. Rebuffat, « La frontière de la Tingitane », dans *Frontières et limites géographiques de l'Afrique du Nord antique*, Paris, 2000, p.265.

Liaison des deux Maurétanies ?

Cette question fut soulevée par de nombreux chercheurs[1] et ne trouve, pour le moment aucune réponse irréfutable.

Commençons par exposer les données du problème. En effet, le fait qu'il existe deux provinces maurétaniennes, la Maurétanie Césarienne et la Maurétanie Tingitane, suppose donc une frontière entre les deux (à un degré qu'il reste donc à définir), sans exclure une liaison. Cette frontière est la ligne officielle de séparation des provinces. Elle borne les pouvoirs des deux procurateurs. Nous voyons en effet que le procurateur de Tingitane gère les *gentes* jusqu'à la Moulouya. Ptolémée lui-même classe les *gentes* selon les deux provinces. En revanche les limites sont des limites routières, militaires, civiques, économiques. Si les limites sont éloignées, cela n'exclut pas une liaison.

La seconde remarque vient de la position même de la frontière que l'Itinéraire d'Antonin qualifie en ces termes: "*dirimit Mauretanias duas*" en parlant du *Malva flumen*. S'agit-il de l'oued Moulouya ou de l'oued Kiss ? La troisième donnée concerne la *noua praetentura* (limite militaire ?) sur laquelle *Numerus Syrorum* semble se poser comme point final ; puis l'absence de voies dans l'espace dont il est question.

D'un point de vue historique, nous avons vu dans l'étude des royaumes africains que la *Muluccha* préromaine faisait très souvent l'objet d'une limite territoriale entre peuple Maure et peuple Massaesyle. C'est un fait qui se présente comme un argument intéressant.

D'un point de vue topographique, observons le réseau hydraulique et l'espace entre l'oued Moulouya et l'oued Kiss. Cette zone est dépourvue de fleuve ou rivière jusqu'à l'oued Za qui se situe bien au sud de l'espace provincial ; alors qu'à l'est de l'oued Kiss se développe tout un réseau de confluents. Comparons les deux cours d'eau et leur abondance. Nous remarquons alors que l'oued Moulouya est beaucoup plus abondant que l'oued Kiss. Il semble donc qu'il était d'un intérêt plus profitable d'intégrer les deux fleuves dans le territoire viable plutôt que d'isoler l'oued Moulouya et de faire de l'oued Kiss une limite. Ce qui incite davantage à considérer l'oued Moulouya comme limite des deux provinces.

Ptolémée signale une ville qui porte le même nom que celui du fleuve Molochat, ce qui la situe quelque part sur ce fleuve. Le *Malva flumen* de Ptolémée (IV, 1, 7), souvent discuté, ne peut être que la Moulouya. Pour cela observons les coordonnées de position de son embouchure du fleuve Molochat et celles de la localité : 10° 45' / 34° 45' pour l'embouchure et 10° 10' / 33° 05' pour la localité, ce qui suit une ligne allant du nord-est au sud-ouest comme l'oued Moulouya, alors que l'oued Kiss suit un axe nord-ouest-sud-est.

Nous avons vu, dans l'étude des bornes milliaires, la particularité d'une inscription désignant deux voies au départ de *Numerus Syrorum,* l'une vers *Pomaria*, la seconde vers *Siga*. La question que nous nous posons est : cette borne matérialisait-elle les limites ouest et sud ? Cela parait peu probable puisque des sites sont attestés à l'ouest de Siga, entre autre, des localités faisant partie de l'Itinéraire d'Antonin, à savoir *Portus Caecili*, *Artisiga*, *Ad Fratres*, *Lemnis*. Puis il y a la probable voie partant de Numerus Syrorum conduisant au littoral à l'ouest de *Siga*. Pouvons-nous résoudre la question de cette voie par une approche militaire. A savoir, que cette dernière jalonnait (dans l'espace ouest) des postes militaires, parce que cette zone que la voie traversait était dangereuse à une époque donnée. Ce qui expliquerait les découvertes archéologiques à l'ouest de *Numerus Syrorum*. D'autant que Ptolémée mentionne des villes dans la région orientale.

Appliquons-nous davantage au terrain. Commençons par les territoires côtiers et considérons le territoire situé entre l'oued Tafna et l'oued Kiss. Nous avons constaté dans l'étude des sites que les localités de la côte étaient de toponymie latine, ce qui prouve une occupation romaine au moins jusqu'à Lemnis, situé non loin de l'oued Kiss. Rappelons que sur la côte entre l'oued Kiss et l'oued Tafna nous trouvons les stations suivantes : *Lemnis* - *Ad Fratres* - *Artisiga* (de toponymie non latine) - *Portus Caecilli*. Au-delà de l'oued Kiss jusqu'à la prochaine station située en Tingitane, *Russadir*, nous n'avons aucune trace de toponymie latine.

Mais considérons à présent toutes les plaines et vallées situées entre la voie *Numerus Syrorum* - *Siga* et l'oued Moulouya, en commençant au sud par Djebel Mahsseur. C'est en ces lieux que S. Gsell cite : "des traces nettes d'une exploitation antique importante".

Des monnaies romaines furent découvertes au Djebel Mahsseur[2], par J. Marion avant 1924, ce qui témoigne d'un lien d'un côté à l'autre, voir un échange. Puis à Oujda[3] furent également découvertes diverses monnaies.

---

[1] J. Carcopino, *Le Maroc antique*, Paris, 1943 ; M. Euzennat, « Les voies romaines du Maroc de l'Itinéraire Antonin », dans Hommage à A. Grenier, Bruxelles, 1962, pp.595-610 ; J. Marion, « Liaison entre Tingitane et Césarienne », B.A.M., IV, 1960, pp.442-449 ; R. Rebuffat, « Notices sur les confins de la Maurétanie Tingitane et de la Maurétanie Césarienne », Studii Magrebini, IV, 1971, pp.33-64 ; id. « La frontière romaine en Afrique : Tingitane et Tingitane », Ktéma, 4, 1979, p.238, p.238 et p.243 ; M.P. Speidel, « A thousand Thracian Recruits for Mauretania Tingitana », Ant. af., XI, 1977, pp.167-173 ; R. Thouvenot, La géographie de Ptolémée…, pp.82-88.

[2] J. Marion, « Les ruines anciennes de la région d'Oujda », B.A.M., II, 1957, pp.156-157 et 173.

[3] J. Marion, op. cit., p.157.

A Martimprey[1], R. Thouvenot témoigne de la réutilisation de pierres romaines. Une pierre d'autel est découverte à Aïn Reggada[2]. Une monnaie de bronze de Septime Sévère fut découverte à la ferme de Perrien à quelques kilomètres au nord de Barkane, vers 1955. A l'embouchure de l'oued Kiss se situe Mersa Ben Mehidi où se trouvent des marais salants, puis des ruines dont témoigne S. Gsell en 1906. Enfin un dépotoir de céramique est signalé (mais non vérifié) par R. Thouvenot et J. Marion à l'est de l'embouchure[3]. Ce dépôt aurait contenu presque essentiellement des céramiques musulmanes selon J. Marion, mais également des fragments d'amphores romaines. Par conséquent autant d'indices qui témoignent de l'existence d'une activité dans cet espace. En revanche, il n'existe pas d'ouvrages romains, ni de milliaires, ni même de route. Mais ces arguments ne sont pas suffisants pour rendre catégorique l'absence de liaison entre les deux Maurétanies.

Hormis cet aspect archéologique nous constatons des liens que nous pensons avoir été commerciaux du fait de la découverte, au Maroc, d'amphores à huile ou à vin, portant des estampilles de *Tubuscutu*, prouvant qu'elles ont été acheminée d'est en ouest, mais elles peuvent également avoir été apportées par mer. Nous retrouvons les traces du dieu *Aulisva*, vénéré à *Pomaria*, à *Volubilis*. Puis nous constatons au VIIe siècle des relations entre *Volubilis* d'un côté de la limite et *Numerus Syrorum*, *Pomaria* et *Altava* de l'autre côté.

Entre les dernières localités "officielles" connues des deux Maurétanies il y avait un territoire qui s'étendait sur plus de 300 km. Ces territoires semblaient avoir échappé à l'autorité et au contrôle administratif des Romains. Pourtant lorsque les auteurs anciens passent, dans leur description, de la Maurétanie Césarienne à la Maurétanie Tingitane, ou inversement, jamais ils ne mentionnent un territoire, entre les deux, qui serait hors du contrôle romain. S'il y avait discontinuité du territoire, cela révèlerait une incapacité à étendre le contrôle politique sur les tribus de la région, ou un désintérêt, ce qui reste peu probable. Ceci nous amène à considérer le rôle que les *gentes* avaient. Nous avons vu que les structures administratives des localités de ces confins laissent entrevoir un compromis avec les structures autochtones. Ceci montre bien qu'il existait un trait d'union entre les populations romaines ou romanisées et les populations africaines. Les *gentes* semblent avoir été ce trait d'union. Alors que des inscriptions prouvent l'existence de *gentes* en Maurétanie Tingitane, il n'existe aucun document épigraphique dans les confins occidentaux de la Maurétanie Césarienne. Seule la prosopographie peut laisser entendre l'appartenance à une tribu. L'existence de ces tribus n'en est pas moins certaines puisqu'elles sont signalées par Ptolémée.

Nous pouvons émettre l'hypothèse suivante : les territoires séparant les deux Maurétanies n'étaient certainement pas en dehors du contrôle romain. Des chefs de tribus devaient certainement être chargés par les Romains du contrôle de ces territoires. Des troupes romaines mobiles surveillaient probablement cette zone ; car des exploitations, qui devaient être sous contrôle de ces troupes, ont été localisées sur ces territoires. Notons une mention souvent employée, celle des ruines dites douteuses, comme c'est le cas à Oujda. Ces localités étaient certainement africaines sous influence romaine, sans que les Romains y aient forcément installé une vie civile, mais avec tout de même un maintien de l'ordre et la sécurité des communications.

Ainsi nous pouvons penser que la *noua praetentura* marquait dans un premier temps l'organisation d'une limite des confins sud jusqu'à une certaine époque, où naît une véritable vie civile au sein des localités de la *noua praetentura,* incluant la possibilité d'un élargissement vers le sud à des limites encore inconnues. Quant à la frontière officielle politique de la Césarienne et de la Tingitane, il est possible que la Moulouya ait suffi à la matérialiser.

[1] R. Thouvenot, op. cit., La géographie de Ptolémée…, p.86.

[2] R. Thouvenot, B.C.T.H., 1949, p.638 ; J. Boube, Aïn Reggada : table d'autel paléochrétien, B.A.M., IV, 1960, pp.513-519.

[3] R. Thouvenot, La géographie…, p.86.

ORGANISATION CIVILE

a- Le statut provincial et les structures institutionnelles

Tenter d'évaluer le degré de romanisation c'est avant tout comprendre ce que signifie "territoires provinciaux et conquêtes". En effet, l'Empire Romain n'a jamais représenté une grande nation au sens propre du terme. En fait, il semblerait que seules Rome et les onze régions peuvent être présentées comme une sorte de nation. Mais alors quelle était la place des provinces ? Pour comprendre posons-nous une autre question. Quelle image Rome donnait-elle d'elle ? Etait-elle perçue comme la conquérante dominatrice ou au contraire l'alliée garante du bien vivre de ces provinces ? Il serait erroné d'appliquer unanimement l'une ou l'autre des solutions à toutes les provinces ; car ces provinces ne peuvent pas être considérées dans une logique d'uniformité. Deux paramètres sont à prendre en compte. Chacune possède sa réalité historique, ainsi les réactions à la colonisation sont différentes. Nous pourrions même ajouter que chaque territoire a son histoire dont dépendit le déroulement de la conquête romaine. Pouvons-nous par exemple dire que l'occupation romaine en Numidie est comparable à celle des confins occidentaux de la Maurétanie Césarienne ? Certes non, car les objectifs semblent avoir été différents. Les hommes en place et leur volonté, ne furent pas les mêmes. Dans une dimension plus large pouvons-nous parler de conquête comparable s'agissant de la Gaule et de l'Afrique ? Encore non, car les apports furent différents et en des temps différents, à des phases historiques différentes.

Tout ce qui se déroulait dans les provinces se faisait pour le compte de Rome. Ainsi lorsque l'activité provinciale était profitable à Rome, elle était encouragée ; si au contraire elle se faisait au détriment de Rome, elle était anéantie. Ainsi lorsqu'une région était favorable à la romanisation, Rome la soutenait, pourvu que cette dernière ait un intérêt. Si au contraire une région présentait un danger de révolte, alors Rome s'y engageait de manière différente, par la présence militaire. L'évolution dépendait donc de la population locale et du degré de soumission que Rome pouvait imposer à ces peuples.
La citoyenneté romaine[1], largement attribuée au temps de Caracalla, se présentait comme une stratégie visant non seulement à augmenter la population de droit romain, mais à convaincre et rendre confiants ces hommes des provinces. C'est de même un moyen de prouver la légitimité de la romanisation. De cette manière Rome se présente comme le modèle à suivre tant du point de vue politique et social que dans le domaine culturel et cultuel.
Chaque région se construisait de manière singulière à partir de son histoire. C'est ce qui explique d'ailleurs que nous trouvons parfois des fonctions que nous ne connaissons pas à Rome et qui peuvent être particulières à une région comme le *praefectus gentis* de Maurétanie Césarienne.
Des institutions propres à une région peuvent naître d'un compromis entre le modèle romain et la tradition locale. Nous avons constaté un certain nombre d'arrangements (au sein des unités auxiliaires) et de processus juridiques, anormaux du point de vue de l'ordre de la cité romaine : comme un *praepositus* à la place d'un *praefectus*, ce qui nous montre bien qu'il existait dans les provinces des phénomènes qui suivaient sûrement le contexte dans lequel ils se développaient. Nous ne devons donc pas limiter les recherches à une vision trop rigide en pensant que les règles, … étaient respectées sans hiatus.
Nous en arrivons donc à une évolution voire une mutation entre l'histoire avant l'arrivée des Romains et l'histoire qui suit l'arrivée romaine. Cela implique donc une connaissance assez développée de l'histoire de la région avant la conquête romaine.

De quelle manière le statut provincial s'exprimait-il dans l'organisation civile des localités ? Pour cela il faut avant tout pouvoir définir le statut même des localités. Quelles étaient les structures institutionnelles, puis les structures fiscales et commerciales ?

Les fondements des provinces reposaient sur une structure institutionnelle, à savoir un statut militaire et administratif, mis en place selon le contexte local. La Maurétanie Césarienne était administrée par un procurateur, ce qui donnait à cette province un caractère civil et financier. La fonction de préfet de cohorte et d'aile, que nous avons constatée dans ces confins, laisserait penser que cette région était proprement militaire. Ce n'est pas faux pour les premiers temps. Mais nous avons constaté l'évolution administrative des localités de ces confins.

Les fondements du pouvoir impérial au sein des provinces et des confins

Les deux Maurétanies sont deux provinces dites impériales. Nous avons constaté le processus provincial qu'a connu l'ensemble de ces territoires, à savoir le passage du protectorat (encore sous Ptolémée) à l'annexion.

[1] M. Dondin-Payre, « Recherche sur un aspect de la romanisation de l'Afrique du Nord : l'expansion de la citoyenneté jusqu'à Hadrien », Ant. af., XVII, 1981, pp.93-132.

Cette dernière fait des deux Maurétanies un territoire privé de sa souveraineté antérieure et transformée en province impériale. Le gouverneur appartenait à l'ordre équestre et non à l'ordre sénatorial.
Sur ces territoires s'exerçaient deux pouvoirs majeurs. L'*imperium militiae*, est le pouvoir du commandement militaire, de manière intégrale sur les provinces où stationnent des troupes militaires permanentes. Nous avons vu en étudiant les troupes d'*Albulae*, *Altava*, *Pomaria* et *Numerus Syrorum*, qu'elles ont toutes été des cantonnements militaires (ayant administrativement évolué par la suite). Nous avons également constaté leur temps d'occupation sur près de deux siècles, ce qui peut être considéré comme une position durable. Le second pouvoir est l'*imperium domi*, à savoir le pouvoir civil sur l'ensemble des habitants de la province, aussi bien Romains que Maures. Ainsi toute l'administration en exercice sur ces terres, revient au droit de l'empereur, qui de ce fait, perçoit le produit des impôts (*fiscus Caesaris*).

Les troupes militaires puis le procurateur sont les représentants du pouvoir impérial. Ce pouvoir ne repose pas simplement sur des institutions militaires et juridiques. Les fondements sociologiques sont aussi importants. Ils consistent à conserver la popularité auprès des populations civiles et auprès de l'armée. L'empereur est donc le patron et le père des provinces impériales. Car même si les provinces sont, au début, de simples objectifs d'exploitation et de sources de revenus, elles deviennent en quelque sorte également actrices de la vie politique impériale ; d'autant que nous connaissons l'importance de la citoyenneté dans ces provinces.
Aussi l'empereur cherche-t-il l'adhésion auprès des provinciaux. C'est donc avec le titre *pater patriae*, inclus dans la titulature impériale, que l'empereur se pose comme patron des citoyens et des pérégrins de ces provinces. L'urbanisation devient la première préoccupation impériale.

Une grande majorité des inscriptions faisant référence aux empereurs sont des bornes milliaires[1], allant de Commode (180-192) à l'empereur Philippe (244-249). Ainsi les voies romaines sont-elles un hommage à l'empereur, comme pour préciser, puis rappeler que ces territoires sont sous la sauvegarde de l'empereur.
Abordons, sous forme de liste, les hommages aux empereurs. L'hommage impérial le plus ancien remonte au règne d'Hadrien (n°3), aux premiers temps de l'occupation militaire. La titulature que présente cette inscription est particulièrement développée.
Le second hommage est dédié à Commode (n°24). L'inscription dont il est question est datée de 184 grâce à la titulature impériale : "*imperator caesar marcus aurelius commodus antoninus augustus*", suivie de ses victoires militaire, "*pius sarmaticus germanicus britannicus*".
Considérons à présent l'état de l'empire à cette époque. A partir de 161, l'empire subit une crise économique et financière. Les empereurs Marc Aurèle (161-180) et Commode doivent faire face aux assauts de Goths[2] avec les guerres danubiennes, puis parthiques en Orient. Ces conflits importants entraînent des dépenses importantes. Nous avons vu qu'à cette époque en 174 les Maures s'étaient également révoltés, à un degré certainement moins important que sur les bords du Danube et en Orient. Mais ces crises ont tout de même un prix. Ces besoins fiscaux[3] conduisent donc à un renforcement de l'autorité centrale[4], puis de l'autorité militaire et probablement à la recherche de nouveaux territoires à exploiter.

C'est donc sous Caracalla, inscription n°55, que nous avons la preuve certaine de l'expansion des territoires des confins occidentaux de la Maurétanie Césarienne, bien que nous pensions qu'elle débuta sous Commode.
Que s'est-il passé entre le règne de Commode et celui de Caracalla ? Cet espace-temps inclut l'avènement de Didius Julianus (193), les guerres civiles (193-197), puis le règne de Septime Sévère (193-211).
C'est à Septime Sévère qu'est attribué l'établissement de la *noua praetentura*, à partir d'*Altava*, commencée en 201.
Deux inscriptions, n°5 et 6, découvertes à *Albulae*, rendent hommage à l'empereur Septime Sévère. L'inscription n°5 est une dédicace commémorant la fabrication d'une statue d'argent représentant l'empereur. Cette inscription est datée entre 202 et 210. C'est sous les Sévères que beaucoup de soin est porté aux limites africaines. Septime Sévère a particulièrement veillé au contrôle des espaces que les nomades du désert saharien sillonnaient.
La première inscription comporte une titulature impériale se limitant à la nomenclature, à savoir les noms impériaux : "*imperatori caesari lucio septimo severo*", puis les surnoms, "*pio, pertinaci, augusto*". Les surnoms sont suivis de la titulature proprement dite : les victoires remportées : "*arabico, adiabenico, parthico maximo III*". La deuxième inscription comporte une titulature plus développée car elle est complétée par les titres de l'empereur : *tribuniciae potestatis VIIII, imperator XI, [consuli?] III, patri patriae, p[roconsuli]*.

[1] inscriptions, n^{os} 2, 24, 55 à 65, 74 à 78, 86 à 95.
[2] Franchissement du limes du Danube par une population qui procède au pillage des provinces.
[3] Les nécessités fiscales se traduisent par des impôts en nature en Egypte, des taxes imposées dans les régions frontières, les charges de cités sont alourdies.
[4] A savoir, que les membres du conseil impérial reçoivent un statut impérial permanent.

C'est donc à partir de Géta, inscription n°26 que nous avons pour la première fois mention d'un empereur au sud du littoral. Cette dédicace à l'empereur Géta est antérieure à 209. Elle est probablement la première dédicace élevée dans le nouveau cantonnement, à savoir *Altava*.

Toutes les inscriptions, n°56, 74, 86 à 89, dédicacées aux empereurs Macrin (217 - 218) et Diaduménien (217 - 218) sont des bornes milliaires. C'est donc à partir de ces empereurs que le développement des voies est attesté puisqu'il s'agit des voies *Altava* - ? ; *Pomaria* - *Siga* ; *Numerus Syrorum* - *Siga*. Ce qui d'autre part prouve que *Pomaria* et *Numerus Syrorum* étaient également occupés. Les titulatures impériales sont modestes.

Les hommages rendus à Elagabal ne sont plus de simples dédicaces. L'inscription n°25 commémore entre 218 - 222, la construction des thermes à *Siga*. L'inscription n°27 est un hommage à Elagabal à *Altava*, entre 220 et 222, par l'"*ordo piu et populares altavenses devoti numini eius*".
Enfin l'inscription n°28 commémore en 221, la construction d'un temple au dieu soleil Elagabal à *Altava* : "*pro salute domini nostri imperatoris caesaris marci aureli* [*antonini*] *pii felicis augusti deo soli* [*elagabali*]. C'est donc le premier empereur dont nous connaissons l'implication dans des travaux d'urbanisme. Alors qu'à *Siga* l'inscription n°1 présente une titulature modeste, composée de noms et surnoms de l'empereur avec un *pro salute* que seules les titulatures d'Elagabal possède : "*pro salute domini nostri imperatoris caesaris marci aureli antonini pio felici augusti*", celles d'*Altava* sont plus développées, même si elles ne comportent aucune référence à une victoire militaire. Chacune de ces deux dernières inscriptions a une particularité : la première présente le cursus de l'empereur alors que la seconde présente Elagabal comme le dieu soleil.

Les dédicaces aux empereurs, Sévère Alexandre (222-235), Maximin (235-238), Maxime (235-238), Pupien (238), Balbin (238) et Philippe (244-249), sont toutes des bornes milliaires.
Il faut attendre Gordien III (238-244) pour avoir une dédicace rendant simplement hommage à l'empereur, inscription n°72, à *Numerus Syrorum*, avec une mention particulière : "*totaque domus divina eorum*".
L'inscription n°7 révèle sous la tétrarchie, avec Dioclétien (284-305) et Maximien (286-305), la commémoration de la restauration du temple de *Dea Maura* et d'une statue d'*Albulae*. Leur titulature est très modeste comparée à ce que nous avons vu précédemment : "*imperatoribus diocletiano et maximiano augustis et constantio et maximiano nobilissimis caesaribus*". Sous Constantin et Constance (337-361), *Altava* commémore, inscription n°34, en 349-350, une construction publique. Puis sous Honorius (395-423) et Théodose II (379-395), les citoyens rendent hommage aux empereurs pour un acte probablement public.

Maurétanies : provinces procuratoriennes

La Maurétanie Césarienne était administrée par un procurateur de rang équestre. On parle alors de province impériale procuratorienne. Le procurateur, était le représentant direct de l'empereur avec, par délégation impériale, le commandement du gouvernement provincial et des forces militaires.
La dimension militaire inhérente à une province procuratorienne s'explique dans des régions comme la Maurétanie, territoires complexes comprenant des zones montagneuses, peuplées par des populations insoumises. Ce degré de difficulté implique non pas la présence d'une légion, mais celle de troupes. C'est pour cela que des chevaliers romains, possédant le grade de procurateur, y étaient envoyés.
Le procurateur avait une durée de fonction non définie à l'avance. Son lieu de résidence était *Caesarea* (capitale de la Maurétanie Césarienne). Les devoirs qui lui incombaient sont ceux qui permettent une bonne occupation des territoires, à savoir, les travaux militaires des voies, et les fortifications des postes militaires. Quant aux travaux propres aux villes, ils étaient sous la responsabilité des collectivités locales.

Dans l'ensemble des inscriptions des confins ouest de la Césarienne, les noms des procurateurs de la Maurétanie Césarienne[1] apparaissent en grande majorité dans les textes des bornes milliaires. En dehors de celles-ci, seules deux inscriptions font état de procurateur.
En 27 ap. J.-C. *M. Licinius Crassus Frugi* est légat[2]. L'inscription faisant référence à ce personnage est endommagée à l'emplacement indiquant la province dont il était légat. S'agit-il de la Maurétanie ou de la Macédoine. Ce qui est sûr c'est qu'il n'est pas encore question de procurateur puisque les territoires ne sont pas encore divisés en deux Maurétanies.
Le premier procurateur connu de la Maurétanie Césarienne remonte avant 60 de notre ère, il s'agit de *L. Vibius Secundus*[3], ce qui est en dehors de la période durant laquelle nous pouvons attester l'occupation des confins ouest. La référence à un procurateur, la plus ancienne, dans la région qui nous occupe, date de 119. Il s'agit de

[1] A. Clément Pallu de Lessert, *Fastes des Provinces Africaines, sous la domination romaine*, Paris², 1901 ; G. Pflaum, *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut Empire romain I-IV*, Paris, 1960-1961. Supplément, Paris, 1982 ; B.E. Thomasson, *Fasti Africani, Mauretani Caesariensis*, Stockholm, 1996, pp.197-224.
[2] CIL VI 31721.
[3] Tacite, *Annales*, 14, 28, 2 ; inscriptions de Caesarea, C.I.L. VIII, 9508, 21195.

Lucius Seius Avitius (inscription n°3), procurateur sous Hadrien en 119-120. Dans cette inscription, il est dit procurateur d'Auguste: *praesidium sufative per cohortem I flavia musulamorum factum sub cura lucii sei aviti procuratoris augusti*. Nous savons que le procurateur est le commandant de l'ensemble des unités militaires. Mais il semble qu'ils se sont particulièrement associés à cette cohorte pour rendre hommage à l'empereur.

Entre 120 et 217, c'est-à-dire l'entrée en fonction du procurateur *Titus Aelius Decrianus* (217 -222), nous n'avons l'attestation d'aucun procurateur dans les documents épigraphiques de ces confins. La mention de *Titus Aelius Decrianus* correspond probablement au début de l'occupation des territoires situés au sud d'*Albulae*. C'est sous la procuration de *Titus Aelius Decrianus* que nous avons le plus de référence épigraphique (dans ces confins). Il était en fonction sous Macrin, sous Elagabal et la première année du règne de Sévère Alexandre. Mais l'inscription n°28 nous apprend qu'en 221, un certain *Iulius Cestillo* était *procurator augusti*.
Publius Flavius Clemens, inscriptions n°61 et 95, entre en fonction en 222 puis est remplacé en 227 par *Titus Lucianus Hierocles*[1] dont le nom n'est cité par aucune inscription des confins ouest de la Maurétanie Césarienne ; tout comme celui des deux successeurs, *Petronius Restitutus*[2] en fonction sous Sévère Alexandre et *Marcus Aurelius Zeno Ianuarius*[3] (231).
A nouveau en 235 nous avons la trace écrite du procurateur en fonction, *Publius Sallustius Sempronius Victor* (inscriptions n° 59 - 77), à *Altava* puis à *Pomaria*. Toutes les inscriptions faisant référence à ce procurateur remontent au règne de Maximin et Maxime, mais l'inscription du CIL VIII 20630 (= 8828), montre qu'il était déjà en fonction sous Sévère Alexandre.
Entre 236 et 238, *Publius Aelius Vitalius*, inscription n°78, entre en fonction, suivie de *Quintus Valerius*, inscription n°63, sous Maximin et Maxime également sous le règne de Gordien III (CIL VIII 21557 - 21559 - 21789).
L'inscription n°67 fait référence à un certain *M*(*arcus* ?) *Fl*(*acus* ou *avius* ?) Il est dit "procurateur de notre auguste". Il est question de l'empereur Gordien puisque cette inscription mentionne une aile gordienne. Ce *M*(---) *Fl*(---) était donc procurateur entre 238 et 240. Puis en 240 *Q. Faltonius Restitutianus*[4] entre en fonction, suivi dans la même année d'un procurateur dont nous ne connaissons pas le nom.
Enfin en 244, *Lucius Catellius* prend ses fonctions sous Philippe. Il s'agit du dernier procurateur mentionné dans les inscriptions de ces confins de la Maurétanie Césarienne ; mais nous savons que les procurateurs se sont encore succédés jusqu'à la fin du IIIe siècle.
Le nom des procurateurs est presque essentiellement associé à des opérations de bornage routier.

b- Les structures administratives des "communes romaines"

Statut juridique

Pour commencer, seuls les lieux au sein desquels des inscriptions ont été mises au jour témoignent d'un statut romain. *Albulae*, *Siga*, *Altava*, *Pomaria* et *Numerus Syrorum* peuvent être définis ainsi. Nous savons que *Camarata*, *Portus Caecili, Gypsaria*/*Artisiga*, *Ad Fratres*, *Lemnis*, *Tepidae*, *Calama* ont été des localités mentionnées par les textes ou attestées par des éléments archéologiques. Mais aucun de ces éléments ne nous permet pour le moment de définir le statut de ces lieux.

Les cadres civiques sont, avant tout, ceux qui gèrent la cité à l'image de Rome. L'existence de ces personnages implique, nécessairement, celle d'un centre civique. Dans les confins occidentaux de la Maurétanie Césarienne les inscriptions témoignent de trois concepts différents : l'*ordo* attesté à *Albulae*, *Altava*, *Pomaria* et *Numerus Syrorum*, la *res publica* à *Siga* et *Pomaria*, enfin, le municipe à *Siga*. Ces trois concepts sont la preuve d'une vie municipale, outil majeur de la romanisation. En effet, c'est une étape vers l'accession au droit latin. Les charges municipales de ces cadres civiques permettent, dans les cités pérégrines d'accéder à la citoyenneté romaine, créant une élite locale parfois très limitée.
C'est sous Hadrien que le droit latin fut largement exploité en Afrique, le but étant d'une part de modifier la constitution locale des cités africaines, d'autre part de fixer le nomadisme lorsqu'il était une menace. Ainsi cela permettait une autonomie municipale.

L'*ordo* est l'ordre des décurions, *ordo decurionum* à savoir un conseil municipal. Son rôle était semblable à celui du Sénat dans la République romaine. Les membres de l'*ordo* sont appelés *decuriones* ou *municipes* ou encore *curiales*. Mais l'*ordo* n'implique pas forcément que la localité fût un municipe.

[1] connu par des inscriptions de *Caesarea* : C.I.L. VIII 20996, 9367 (20995), 9354, 9355, d'un fragment d'Auzia, A.E. 1966, 597, puis d'une inscription de *Perdices* (situé à 40km ouest sud ouest de Sétif), enfin une inscription de Kherbet-es-Soltane, A.E., 1917-18, 68.
[2] connu par une inscription découverte à Ouled-Agla (A.E., 1898, 87).
[3] connu par deux inscriptions et d'un fragment de *Caesarea*, C.I.L. VIII 20991, 20992 ; A.E., 1904, 151.
[4] procurateur sous Gordien, connu par une inscription de *Castellum Vanarzanense*, A.E., 1903, 94 ; de *Castellum Thib*…, C.I.L. VIII 20487 ; d'un fragment de Bordj-bou Arreridj, C.I.L. VIII 20602 ; d'une inscription de *Caputtasaccora*, A.E., 1973, 653.

Les décurions délibéraient sur proposition des magistrats, et votaient des décrets (*decreto decurionum*). Ainsi l'emplacement d'une statue peut être donné par décret des décurions (*decreto decurionum*). Le conseil veillait également sur la vie religieuse. Il désignait les prêtres.

Res publica[1], ces termes supposent l'existence d'une vie municipale. Ce qui est certain c'est que la communauté en question possédait un trésor public faisant d'elle une communauté financièrement autonome. L'*ordo* étant responsable des dépenses.
Revoyons, pour cela l'étude de J. Gascou. Voici ce que dit l'historien : "Remarquons qu'en Afrique on ne fait jamais suivre *res publica* de l'indication du statut". *Siga* semble contre dire l'exception puisque l'inscription n°1 présente la cité en ces termes : "*reipublicae municipi sigensium*". Peut être parce que dans certains cas comme *Pomaria*, *res publica* traduisait justement le statut de la localité. Il ajoute : "ce genre de formule se rencontre à propos de n'importe quel type de communauté, quel que soit son statut juridique, pourvu qu'elle ait un minimum d'autonomie, matérialisé par l'existence d'un *ordo decurionum*, et d'indépendance financière"[2]. Nous avons en effet l'existence d'un *ordo decurionum* à Pomaria.

Les cités pérégrines étaient classées selon trois catégories : stipendiaires, libres et fédérées. Les cités pérégrines stipendiaires étaient soumises au *stipendium*, à la fois impôt et rançon, mais conservaient leurs institutions et leur droit local. Les cités libres, *civitatis liberae* et les cités fédérées, *foederatae*, bénéficiaient de privilèges, dont l'exemption fiscale, unilatéralement pour les cités libres et par traité pour les cités fédérées.
Les municipes sont des cités d'origine pérégrine, au sein desquelles se trouvent des institutions de type romain.

Voici ce que nous pouvons résumer des statuts juridiques des cités des confins ouest de la Maurétanie Césarienne :

Localités	**S t a t u t s j u r i d i q u e s**		
	A l'origine	**1er changement**	**2ème changement**
Albulae	Cantonnement militaire	cité pérégrine	municipe ou colonie
Siga	Municipe ?	municipe ou colonie	
Altava	Cantonnement militaire	cité pérégrine	municipe ?
Pomaria	Cantonnement militaire	cité pérégrine	municipe ?
Numerus Syrorum	cantonnement militaire	cité pérégrine	municipe ?

Population des cités, *gens*, pérégrins et citoyens

Commençons par définir les termes pérégrin et citoyen. Nous avons établi l'ordre d'occupation à savoir, au commencement, les militaires. Ces derniers sont des latins, des citoyens romains, des Africains d'autres régions, des hommes de l'empire et de ses confins (Sardes, Syriens, Parthes, Germains), enfin des autochtones. Ces différentes populations représentent deux catégories majeures : les citoyens et les pérégrins. Ces derniers sont en fait les étrangers, en général, locaux. A partir de cet état de fait deux droits différents s'établissent, celui des Romains et celui des pérégrins.
Mais lorsque la vie municipale s'organisait, la citoyenneté se propageait. L'obtention de la citoyenneté ne signifie pas que le statut privé romain était acquis. Il existait la citoyenneté complète, constituée de ce droit privé romain, puis la citoyenneté sans suffrage. Cette dernière accorde la citoyenneté romaine mais pas les droits politiques. Ce dernier type de citoyenneté est en fait une phase du processus menant à la citoyenneté complète.

En 212, la plupart des positions romaines de ces confins ne sont que des postes militaires. Cette date est importante car elle correspond à l'édit de Caracalla[3]. "… *je donne à tous les pérégrins qui sont sur terre (à savoir l'empire romain) le droit de la cité romaine, en sauvegardant le droit des gentes, sauf pour les déditices* …" Dion Cassius, LXXVII, 9, 4 - 6. Cette mesure a un caractère définitif. Ainsi il s'agissait d'accorder la citoyenneté aux pérégrins. Ils étaient également soumis aux taxes auxquelles leurs conditions de pérégrins n'assujettissaient pas. D'après Dion Cassius, Caracalla ayant doublé de 5 à 10 % le taux de certains impôts indirects (instaurés par Auguste), et en particulier l'impôt sur la succession, l'augmentation de citoyens accroissait considérablement le nombre des contribuables.
Mais cette citoyenneté n'implique nullement l'abandon des habitudes locales. Nous avons constaté qu'à *Altava*, malgré l'apparition d'une population de citoyens romains, les institutions traditionnelles ont été conservées.
L'édit de Caracalla est d'une importance capitale car il est une phase incontestable dans le processus de romanisation des provinces.

[1] J. Gascou, « L'emploi du terme res publica dans l'épigraphie latine d'Afrique », M.E.F.R.A., 91, 1979, pp.383-398.
[2] J. Gascou, op. cit., p.384.
[3] Selon les dernières données historiques, cet édit, également dit : "constitution Antonine" date de 212, mais il fait l'objet de discussion.

Ainsi les habitants libres d'une cité sont des citoyens, *cives*. Ils constituent avec les pérégrins ou les "domiciliés", *incolae*, le *populus*. Dans le cadre de la *civitas*, le peuple devenait le *populus*, ce qui ne préjugeait pas du contenu politique ni institutionnel de la cité, mais indiquait une administration dépendante d'un centre urbain. Le *populus* représentait de même le corps des citoyens distingués, des notables.
Les hommes des premiers rangs militaires, les magistrats et les personnages du conseil sont en quelque sorte les représentants du pouvoir impérial, il est donc logique qu'il s'agisse de citoyens. Ces dirigeants étaient recrutés parmi les *honesti viri* ou *honestiores*, leur classe sociale leur garantissant une richesse foncière. Ainsi fallait-il être riche pour participer à la vie municipale.

A *Albulae* l'évergétisme était dû à des personnages de haut rang et à des notables. Nous en avons certains exemples. Un certain *Q[---]ius Ianuarius*, inscription n°6, ancien décurion, qui entre 201 et 210 dédie à Septime Sévère une statue d'argent de trois livres.
A *Altava* les *populares* sont souvent associés aux dédicaces faites aux empereurs : sous Elagabal , inscription n° 33 - *populares altavenses,* nscription n° 41 - *possessores altavenses* ; sous Honorius et Théodose III, inscription n° 35 - *civitatis altavensium*, inscription n° 41 - *possessores ? altavenses*.
Cette participation du peuple, inclue dans les textes épigraphiques, ne se rencontre qu'à *Altava* (toujours sous réserve de nouvelles découvertes). Le corps de citoyens romains ne semble pas comporter de distinction en son sein. Il partage avec les pérégrins, le terme *altavenses*. Quant aux autres cités, les données n'existant pas, il est difficile de savoir si les pérégrins et les citoyens formaient un groupe.

Quelles populations habitaient les territoires situés dans les alentours proches ou lointains des cités ? Quelle fut la place réelle des tribus au sein du monde romain de ces confins ?
Lorsque les Romains sont arrivés sur le territoire africain, les tribus africaines avaient une position, que nous avons étudiée. Le désir de contrôle à la fois économique et politique, du territoire d'Afrique du Nord et de sa population, par les Romains, a conduit ces derniers soit à repousser les tribus, soit à les cantonner. Mais il faut tout de même être prudent et ne pas systématiser le fait que les Romains aient refoulé les tribus. Ils ont de même beaucoup poussé à la sédentarisation des populations semi-nomades. Nous avons également constaté que la sédentarisation était un phénomène qui existait déjà en Afrique du Nord, dans les territoires côtiers. Ainsi il fallait soit un chef de tribu, relais du pouvoir romain, soit un fonctionnaire romain ou encore une coexistence des deux.
Le pouvoir romain appelait *gens* une communauté non régie par le système de la cité et fondée par des relations de parenté. Nous connaissons l'existence de *praefectus gentis*[1] (titre courant au IVe siècle). Ces derniers, en général officiers romains de rang équestre, pouvaient également être des préfets maures ; car petit à petit ce rôle était attribué à des nobles africains. Ils avaient pour fonction la gestion des territoires des tribus.
Toutes les *gentes* ne sont pas placées sous l'autorité de ces *praefecti*, d'autres autorités sont conservées, comme les *principes gentis.* Ce chef traditionnel de tribu pouvait devenir *princeps civitatis*, ce qui est valable lorsque nous parlons d'organisation municipale. Ces *principes gentis* représentent un système dont les structures traditionnelles sont celles des Baquates, Bavares, Macénites, Zegrenses[2], c'est en effet dans ces communautés que le titre *princeps* est conservé. Ces personnages accèdent, par la suite, très souvent à la citoyenneté romaine. Les structures traditionnelles ont souvent fait l'objet d'études, mais reste tout de même mal connues[3]. Nous avons constaté la présence d'un *princeps civitatis* à *Altava* : *Q. Sittius Maximus* (inscription n°33) ; seul témoignage actuel de cette fonction.

Le sud de ces confins est limité par le *limes*. Il devait se situer à quelques 100 km au sud de la *noua praetentura.* Puis au sud de ce *limes* une frontière naturelle était constituée par les Monts de Tlemcen. Les montagnes de ces confins s'étendent des Monts de Daïa aux Monts de Tlemcen, au sud de la *via praetentura*. Il

[1] C. Lepelley, « La préfecture de tribu dans l'Afrique du Bas Empire », Mélanges W. Seston, Paris, 1974, pp.285-295; C. Lepelley, Les cités de l'Afrique…, pp.134-139 ; Ph. Leveau, L'aile II des Thraces…, pp.153-192.
[2] Baquates, IAMl, 349, 350, 356 à 359, 361, 376 ; Bavares, IAMl, 402 ; Macénites IAMl, 384, 348? ; Zegrenses, IAMl 94, 32 ; J. Desanges, Baquates, Ency. berb. t.9, 1991, pp.1334-1336 ; Ed. Frézouls, « les Baquates et la province romaine de Tingitane », B.A.M., II, 1957, pp.65-116 ; M. Euzennat, « Les Zegrenses », dans Mélanges d'histoire ancienne offerts à W. Seston, Paris, 1974, pp.175-186.
[3] S. Gsell, H.A.A.N. V, Paris, 1927 ; M. Euzennat, « Les Zegrenses », Mélanges William Seston, Paris, 1974, pp.175-186 ; M. Benabou, La résistance…, pp.446-469 ; G. Camps, Rex gentium…, pp. 183-218 ; M. Christol, « Rome et les tribus indigènes en Maurétanie Tingitane », Afr. rom., 5, Sassari, 1987, pp.305-337 ; J. Desanges, « Une notion ambiguë : la gens africaine. Réflexion et doutes », B.C.T.H., n.s. 22, 1987-89, pp.169-176 = *Toujours Afrique apporte fait nouveau*, Paris, 1999, pp.197-204 ; « Gétules », Enc. Berb., 1998, pp.3063-3065 ; M. Euzennat, « Les structures tribales dans l'Afrique préislamique. Un état de question », C.T.H.S., Pau, 1993 [1995], pp.247-253 ; C. Hamdoune, « De Pline à Ptolémée, permanences et ruptures chez les peuples indigènes de Maurétanie Tingitane », C.T.H.S., Pau, 1993 [1995], pp.293-308 ; R. Rebuffat, *L'investiture des chefs de tribus africaines, dans La noblesse romaine et les chefs barbares du III au VIIe siècles*, St Germain-en-Laye, 1995, pp.23-33; C. Hamdoune, « Gens/Gentes/Gentiles », Enc. Berb, 1998, pp.3045-3052.

existait dans cette zone des tribus maures. Nous pouvons justement nous demander si cette population était inclue dans la structure provinciale. Des textes, tel que celui d'Ammien Marcelin, XXIX, 5, 2, rapportent la révolte de Firmus, démontrant par là même qu'à cette époque du Bas-Empire, les tribus africaines demeuraient barbares pour les Romains, et continuaient à vivre selon leur mode de vie, mais sous l'autorité d'un *praefectus*, d'un *regulus* ou d'un *princeps* : "*Avec la plus grande sagesse, il (Théodose) mit à la tête des tribus des préfets*[1] *d'un loyalisme éprouvé*". Ce qui traduit qu'à cette basse époque les tribus africaines étaient toujours régies par leurs propres institutions. C. Lepelley décrit la vie de ces tribus comme suit: "Ces collectivités possédaient un territoire distinct de ceux qui relevaient des cités. Leur droit coutumier était, bien entendu pérégrin et nullement romain. La généralisation de la citoyenneté romaine au IIIème siècle n'avait pas changé leur statut ou leur mode de vie, non plus que le nivellement institutionnel et juridique qui caractérise les cités et les provinces de l'Empire à partir de l'époque sévérienne"[2].
Le Code Théodosien, daté de 405, atteste de l'existence de cette institution encore au début du Ve siècle : "*Les deux Augustes et Théodose Auguste à Diotine, proconsul d'Afrique : c'est notre volonté que l'ancienne coutume soit observée dans les affaires qui viennent en appel et nous ajoutons la disposition suivante : si, à un moment, les barbares ont leurs préfets recourant en appel, il faut, selon la coutume, attendre le jugement rendu dans le tribunal impérial, c'est-à-dire par le proconsul. A Ravenne, sous le second consulat de Stilicon et celui d'Anthème. Le 11e jour des kalendes d'août*", XI, 30, 62 ; ce qui montre bien leur inclusion dans les structures politiques et judiciaires de l'Empire.
Le *princeps gentis* devait établir des rapports entre le pouvoir romain et la tribu dont il était chef. Rappelons que dans cette région les tribus sont regroupées dans la "confédération" (qui a pu être temporaire) des Bavares de l'ouest[3] et des Baquates, situés de l'autre côté du *Malva flumen*. Cette population se situait certainement au sud de la *noua praetentura*. C'est probablement cette population qui occupait les territoires situés à l'ouest de *Numerus Syrorum*. C'est sur ces territoires que nous pouvons supposer la présence de *gentes*.
Généralement, la zone civique définit l'ensemble des territoires de la province, au sein desquels nous constatons la présence de colonies, de municipes, de cités pérégrines et de villes dont le statut reste indéterminé, enfin de la zone sous surveillance militaire. Mais quelle était réellement la zone civique de ces confins ? Excepté les statuts identifiés, d'autres localités restent indéfinies, dont un certain nombre se trouvait à l'ouest de la voie *Numerus Syrorum - Siga*. Nous avons constaté que les cités de ces confins étaient des communautés organisées, avec un corps municipal, quel que soit leur statut. L'ensemble peut donc constituer une zone civique continue.

c- Les structures fiscales et commerciales

Nous avons déjà constaté les difficultés à définir les structures institutionnelles. Les structures fiscales et commerciales présentent plus de problèmes. Les inscriptions demeurent le seul moyen qui nous permettrait d'approcher le mode fiscal et commercial. Ceci dit, les sources historiques, à savoir celles qui s'appliquent à des ensembles de système provinciaux, sont assez riches. S'ajoutant aux inscriptions, elles nous permettent d'établir des suppositions quant au degré d'urbanisation et au mode fiscal et commercial.
L'urbanisation implique le développement de ces structures. Elle en est le moteur, c'est pourquoi nous commencerons par établir la présence ou non d'une urbanisation dans ces confins occidentaux de la Maurétanie Césarienne.

Les provinciaux ne sont pas seulement sujet à exploitation. Rappelons qu'ils deviennent des citoyens romains dont l'empire recherche l'adhésion ; le vecteur par excellence de la romanisation est l'urbanisation. Quels que fussent son origine et son rang, une cité (dans le sens de localité) pouvait être dotée, au départ ou au cours de son évolution, d'un statut pérégrin, du droit latin ou du droit romain. Par conséquent, elle suivait en principe, des règles locales en matière de droit, avec la liberté de les aménager en fonction des usages romains. L'urbanisation suit ou dépend du statut de la cité et du désir des élites de faire de leur localité une cité pérégrine ou romaine.
L'urbanisme se définit par l'organisation et l'aménagement de l'espace de la cité. Les données démographiques, économiques, sociales et juridiques n'y sont pas étrangères. D'un point de vue matériel, elle implique la construction d'un ensemble d'établissements.
Comment pouvons-nous justifier ou supposer l'existence de monuments dans une cité lorsqu'il ne reste plus de trace archéologique ?
Les inscriptions en témoignent. L'exploitation des matériaux présents dans la région du site, comme les mines, les carrières, pourrait nous permettre, en évaluant leur degré d'exploitation, de supposer la construction des

[1] D'autres auteurs font référence à cette fonction - Servius : "Les préfets des tribus maures à leur nomination reçoivent le caducée et le portent", Ad. Aen., IV, 242 ; St Augustin : "…cependant, depuis peu d'années, certains (les Africains) d'entre eux, très rares et en très petit nombre, pacifiés, sont rattachés aux territoires romains dans des conditions telles qu'ils n'ont pas leur rois, mais à leur tête, des préfets placés par l'Empire romain ; ces gens et leur préfets ont commencé à être chrétiens.", Epist., 199, 12.
[2] C. Lepelley, Les cités…, p.136.
[3] Julius Honorius, Geogr. latin. minor., 53-54.

monuments de base d'une cité : forum, portiques, temples, basiliques et curies, édifices administratifs, édifices de spectacle, aqueduc associés aux thermes … Enfin, les fonctions administratives, les dédicaces aux divinités sont de même un moyen de supposer l'existence de tel ou tel monument.
De quelle manière l'urbanisation prend-elle place sur le terrain ? Nous avons constaté à plusieurs reprises que toutes les cités, excepté *Siga*, furent, à l'origine, des positions militaires, près desquelles se sont constituées des vies municipales. C'est à partir de cette phase d'évolution que débute un processus d'urbanisation, qui n'est autre que celui de la romanisation. Que représente la ville ? La ville est le lieu où s'exerce la justice, l'ordre public, les magistratures. L'état civil y est tenu, les fortunes recensées, les ordres gouvernementaux affichés, les décisions impériales proclamées. La ville possède une place publique sur laquelle la population rend hommage à l'empereur. Elle est le lieu où son culte est pratiqué. C'est également l'endroit où les personnalités pratiquent leur évergétisme, au service de la communauté.
L'évergète est le bienfaiteur, l'évergésie, l'acte de bienfaisance. L'évergète est celui qui de son plein gré, fait preuve de libéralité envers la cité ou envers un élément constitutif de la cité (comme un collège). L'évergésie est donc un acte civique. Les dons prenaient des formes variées : distribution d'argent aux décurions ou à l'ensemble de la population, organisation de banquets ou de spectacles, constructions publiques ou don d'éléments de décorations ou d'hommage à un personnage, prise en charge de dépenses que la cité ne peut assurer. Les hommages publics de statues des évergètes étaient votés par l'ordre des décurions ou de la population ou encore des deux.
Ces dons sont, pour l'évergète, un moyen d'affirmer sa position sociale dans le groupe des dirigeants. C'est en fait le prix de la notabilité.
Quatre inscriptions témoignent d'actions d'évergètes (n°7 - n°28 - n°34 - n°41), dans ces confins occidentaux de la Maurétanie Césarienne. La première inscription provient du site d'*Albulae*. Il s'agit d'une dédicace commémorant la restauration du temple de *Dea Maura* et d'une statue, en 299, par les soins du *curator* et *dispunctor*, accompagné de trois évergètes, *Aurelius Dom[---], Aurelius Quintus* et *Aemilius*. Cette action d'évergésie vise donc le bien-être de la cité car il est question du temple de la *Dea Maura*, culte qui devait être public, puisque cette restauration se fait sous le patronat des *duumvirs Caius Iulius Gaitatis Juniorus* et *Lucius Seius Felicis* puis des édiles *Lucius Arii Privati* et de *Caius Muci Muciani Junioris*.
Les trois autres inscriptions sont originaires d'*Altava*. La première inscription (n°26) est une dédicace commémorant la construction d'un temple au dieu soleil Elagabal, en 221, par les propriétaires. Ces derniers ont fait l'offrande de ce temple, avec la contribution du procurateur *Iulius Cestillo*. Cette action soutenue par un procurateur révèle l'importance vi*vre* déjà à cette époque. Ce qui est certain c'est qu'il est question d'un culte public.
Entre 349 et 350, une dédicace aux empereurs Constantin et Constance (inscription n°32), commémore une construction publique que nous supposons être des remparts, par le *dispunctor Statulenius Felix* puis les *primores*.
Enfin, à une date indéterminée, l'inscription n°39 témoigne d'une dédicace à une déesse ou à Diane, commémorant la restauration d'un temple, par les soins d'un procurateur et l'aide financière des propriétaires d'*Altava*.
Ainsi, nous constatons qu'à *Altava* les propriétaires, de classe sociale élevée, sont très présents dans la conduite des actions urbaines.

La ville, œuvre d'urbanisation, est le lieu de la justice, de la vie économique, de la culture et de la vie cultuelle. La ville est l'endroit où ont lieu les jeux et les spectacles, les échanges de marchandises. Particulièrement dans des provinces comme la Maurétanie, la ville oblige à la sédentarisation. *Altava*, *Pomaria* et *Numerus Syrorum* sont les trois dernières cités connues avant d'accéder à des territoires autochtones ou semi autochtones. Elle témoigne de la romanité et d'une certaine stabilité romaine non loin du limes face au monde non romanisé. Nous avons tout de même constaté que les révoltes intégrées ces territoires.
Faisons la différence entre urbanisation et agglomération. Le phénomène de l'agglomération est-il applicable à ces confins ? L'urbanisation est une notion qui s'attache à la localité, mais traduit également une idée de réseau, car trois, quatre, cinq villes situées dans la même région implique forcément un réseau de communication, tel que nous l'avons vue dans l'étude des voies, et tel que nous le verrons dans l'étude du mode commerciale.

d- Le mode fiscal et ses sources

Monde rural et exploitation des ressources

carte 28

Nous savons que l'exploitation des ressources était au sommet des préoccupations dans le système provincial. L'exploitation provinciale concerne : les ressources naturelles, les mines, les carrières, le bois, les biens agricoles, les marais salants, les peaux d'animaux, les animaux eux-mêmes, puis les ressources monétaires, les perceptions d'impôts indirects : les taxes douanières, les droits portuaires, les impôts du sol.
Que représentait le sol conquis ? Il n'était, en tout cas, pas entièrement confisqué par Rome. L'*ager publicus* (propriété du peuple romain) définissait ces sols. Il s'agit plus précisément de location de terre par les censeurs,

en contre partie de laquelle, des particuliers romains et pérégrins avaient un droit fixe ou vectigal. Dans d'autre cas, tout en reconnaissant le pouvoir romain, les pérégrins conservaient leur propriété. Mais ils devaient un impôt foncier fixe, le *stipendium*.
Le monde rural est la partie la moins bien connue de la société romaine. Ce qui est encore plus vrai dans les confins ouest de la Maurétanie Césarienne. Alors que la vie civile est à peine connue, la vie des campagnes reste presque un mystère. Notre vision moderne de la distinction presque nette entre ville et campagnes n'était certainement pas applicable à l'époque antique. En fait nous savons qu'en Afrique du Nord beaucoup de cités étaient peuplées d'agriculteurs : des notables vivant de la rente foncière, des exploitants permanents ou des ouvriers agricoles. Ces notables pouvaient être de grands exploitants comme nous l'avons constaté à *Altava*.
Quelle était l'organisation spatiale entre ville et campagne ? La base de l'organisation sociale est la cité. Elle comprend un centre urbain qui est le chef lieu où s'organisait la vie collective puis l'espace rural plus étendu.
Existait-il des villages autour des cités et pouvons nous alors parler de communautés villageoises ? Cela supposerait alors une organisation interne et une certaine autonomie de gestion. Cela impliquerait un chef villageois. Ce qui supposerait soit des tribus restées en périphérie des cités et sur lesquelles le pouvoir provincial local avait un pouvoir, soit des propriétaires fonciers.
Les propriétaires peuvent être de différentes catégories : propriétaire décurional, à savoir un personnage municipal, petit propriétaire libre (directe mise en valeur par le propriétaire autochtone ou vétéran), grand propriétaire privé (*latifundium*), propriété impériale.
Tout ce qui vient d'être rappelé, découle ce que nous savons du monde rural dans la civilisation romaine, mais nous ne savons si cela s'applique aux territoires des confins. Les territoires ruraux n'ont laissé aucune trace de construction. Nous ne pouvons nous baser que sur les territoires où nous avons constaté une exploitation du sol.

Administration financière

Aucune des cités pérégrines de ces confins n'est certifiée libre ou fédérée, dans ce cas elles ne bénéficiaient pas de privilèges, notamment celui de l'exemption fiscale. Nous les supposons donc stipendiaires, soumises.
Mais nous avons constaté l'existence de trésoreries. Ces trésors sont en fait des caisses publiques, dont la responsabilité revenait aux décurions. Leurs revenus étaient alimentés par les générosités de particuliers qui peuvent être étrangers à la localité, des amendes, les ressources du domaine communal… D'une manière générale les biens du trésor, servaient à l'achat de blé, aux besoins du peuple, aux activités culturelles, théâtre et fêtes, aux frais publics parmi lesquels sont comptés les versements de salaire aux personnalités ou appariteurs et les matériels indispensables au fonctionnement administratif, aux travaux d'utilité publique, aux dépenses cultuelles.
Peut-on parler d'une administration financière dans les confins ouest de la Maurétanie Césarienne ? Nous savons qu'à *Albulae* il existait un curateur (inscription n°7). Cette fonction s'applique dans le contrôle des finances de la cité. Ainsi cet administrateur des finances ou des biens de la cité est la preuve qu'il existait une administration financière à *Albulae*. Il est aussi la preuve du souci du pouvoir central. Il est vrai que le poste de curateur est temporaire, mais il est tout de même constaté en 299 à *Albulae* (inscription n°7). Ce dignitaire est également *dispunctor* : *C(aius) Iul(ius) Fortunatus cur(ator) ac disp(unctor) rei[pub(licae)] [al]bul(ensis)*. Ainsi l'inscription établit l'existence de deux domaines municipaux distincts : administration et finance sous la responsabilité d'un seul personnage.

Nous avions fait remarquer que le terme *res publica* impliquant l'existence d'un *ordo decurionum*, matérialise également une indépendance financière. Cette indépendance financière ne prend forme que grâce à un minimum d'organisation. Il est donc question d'une administration financière dont les caractères sont difficiles à saisir, mais qui implique un budget et une trésorerie.
Siga, *Altava* et *Pomaria* ont reçu cette appellation dans au moins une des inscriptions trouvées sur leur site. Alors qu'à *Siga* et à *Pomaria* il est pour le moment impossible d'en étudier l'aspect administratif, *Altava* offre davantage de possibilité. Nous pensons pour cela à des corporations de grands propriétaires. Nous avons constaté dans les actes d'évergésie la présence de *possessores altavenses*. Ces *possessores* sont des exploitants agricoles occupant probablement les terres ayant appartenu à des tribus. Leur existence est assurée au moins sous Elagabal, au début du IIIe siècle, phase durant laquelle la vie municipale semble s'être organisée à *Altava*. Selon l'étude établie par H. d'Escurac-Doisy[1], les *possessores* seraient les descendants des vétérans, regroupés en association.
Il existe également au milieu du IVe siècle la fonction de *dispunctor* comme nous l'avons vu. *Valerius Restutus* (inscription n°48) et *Statulenius Felix* (inscription n°34) ont occupé cette fonction, le premier avant 335 (date de son décès), le second avant 349-350 (date de son décès), ce qui laisse un laps de temps probable de quinze années d'exercice pour *Statulenius Felix*. Ainsi cette fonction de *dispunctor* remonte probablement au début du IVe siècle. Contrairement à *Albulae* où l'on constate à la même époque, en 299, la présence d'un *curator* et d'un

[1] H. D'Escurac-Doisy, « Notes sur le phénomène associatif dans le monde paysan à l'époque du Haut Empire », Ant. af. I, 1967, pp.59-71.

dispunctor, il est évident qu'à *Altava* la fonction de *dispunctor* comprenait à la fois des responsabilités administratives et financières.
Quoi qu'il en soit, des cités comme *Siga*, *Albulae* et *Altava*, peut-être Damous, avaient forcément, du fait de leur fonction de villes marchandes, une administration financière chargée de veiller au bon équilibre des ventes. Les travaux que nous y avons constatés sont forcément le fruit de cette administration.
Ainsi ces cités avaient de quoi payer un impôt qui n'était pas forcément en nature. Ceci dit rien ne prouve qu'elles ne payaient pas en effet un impôt naturel ou mixte. Les impôts que devaient payer les cités étaient souvent en nature, comme le blé, l'huile, le vin.

Mode commercial

La question que nous nous posons est : l'exploitation des ressources naturelles servait-elle à un besoin local ou visait-elle également un marché africain ou encore un marché d'exportation en dehors de l'Afrique ? Existait-il une complémentarité entre les localités de cette région ? De quelle nature pouvait être ce commerce ? Il se peut qu'il ait pris un aspect d'échange d'une localité à une autre ou encore de monnayage. Mais rien ne permet de certifier l'un ou l'autre.

L'agriculture devait avoir un caractère d'autosuffisance puis de surplus visant la commercialisation. Cette commercialisation se faisait au niveau local à savoir le marché de la cité ou encore des cités proches ou près d'un sanctuaire rural.
Nous avons vu au paragraphe de l'exploitation des ressources naturelles ce que ces sols pouvaient apporter. Nous avons vu dans l'étude des sites que *Pomaria*, *Altava*, *Albulae*, *Siga*, possédaient les traces d'une activité agricole qui n'était pas des moindres. Le volume de production, qu'il serait intéressant d'établir, ne servait pas seulement à la consommation de la cité et de la région. Il est presque certain que cette production agricole servait à l'exportation, et il fallait donc transporter les marchandises vers les ports. L'acheminement de ces marchandises nécessitait forcément des routes adaptées aux moyens de transports encombrants et lourds. En fait nous aimerions savoir ce qui était propice à un commerce d'exportation. Pour cela considérons les localités et leur emplacement géographique, et tentons de constater quelle position stratégique chacune pouvait avoir. Nous avons établi la toile des voies qui s'étendait dans ces confins et avions remarqué que tous les sites dont nous avons fait l'étude étaient desservis par une, deux ou trois voies. Excepté Damous et *Numerus Syrorum* pour lequel un doute persiste, chacune de ces localités possède donc plusieurs voies d'accès : *Pomaria* [est - ouest - nord], *Altava* [est - ouest - nord], *Tepidae* [nord - sud], *Albulae* [est - ouest - nord - sud], *Siga* [est - ouest - sud], *Camarata* [est - ouest - sud] ; ce qui facilitait les accès pour l'acheminement des marchandises.
Nous savons que les grands carrefours routiers étaient des marchés régionaux. *Tepidae* et Remchi étaient des nœuds de voies. *Tepidae* était avec certitude une localité thermale pour laquelle le besoin en huile était certain puisque ce produit agricole servait aux soins corporels. Remchi où aucun vestige ne fut découvert avait forcément un rôle commercial puisqu'elle se situe au croisement de deux voies venant du sud et se poursuivant vers *Siga*. Nous avions également vu qu'à Damous les vestiges laissaient à penser que cette cité était également un marché régional. Quant aux magasins découverts à *Albulae* et à *Altava*, ils pourraient bien révéler des marchés régionaux. Ce qui est certain c'est que ces deux cités possédaient au moins un marché de ville.
Siga devait être le lieu-phare de la vallée de la Tafna : d'une part la cité se situait en point d'arrivée du trafic fluvial, d'autre part, elle assurait l'ouverture sur la mer. La cité est de même le point d'aboutissement des voies du sud et de l'est.
Siga semble avoir bénéficié de remparts protégeant la ville, avec en plus un renforcement mural imposant, construit près du fleuve. Ceci traduit très certainement la prospérité de *Siga* à l'époque impériale. La plupart des murs qui ont pu être analysés, et où l'utilisation de la chaux certifie une origine romaine, semble avoir appartenu à des établissements industriels ou des entrepôts.
Les amphores et morceaux d'amphores ramenés dans les filets des pêcheurs prouvent l'activité maritime. *Malaga* pourrait avoir accueilli les marchandises dont le parcours a suivi un cheminement terrestre, des localités du sud vers *Siga*, de *Siga* vers *Malaga*, et de *Malaga* vers l'Italie. Le parcours d'exportation maritime pouvait bien concerner la côte africaine, ainsi la longer en direction de l'ouest, vers la Maurétanie Tingitane ou vers l'est de la Maurétanie Césarienne.
"Ainsi, et particulièrement dans l'ouest de la Maurétanie Césarienne, les cités étaient condamnées à une autarcie économique fondée sur une économie naturelle". Cette description "économique" des confins occidentaux de la Césarienne par P. Pouthier[1] évoque un certain isolement. Il est vrai qu'en étudiant les ressources naturelles de ce territoire, nous avons constaté une certaine autosuffisance. Cela dit, cet isolement n'est pas prouvé. Pour cela reportons-nous à la carte des voies. Vers l'ouest nous avons étudié la liaison de la Maurétanie Césarienne à la Maurétanie Tingitane, d'une part au moyen d'une probable voie maritime longeant la côte, d'autre part une voie terrestre côtière. Enfin, à partir de Numerus Syrorum, même s'il n'existait pas (pour ce que nous savons à ce jour) de voie officielle, il est presque certain qu'il existait une liaison entre les confins sud-ouest de la Césarienne et les confins sud-est de la Tingitane. Vers l'est de ces confins de la Césarienne, les sites font partie d'un grand réseau routier, qui est à son extrémité, mais qui les dessert bien.

[1] P. Pouthier, op. cit., p.226.

Ce développement démontre combien la supposition de l'isolement de ces confins serait hâtive. Les richesses, l'exploitation constatée, ne visaient certainement pas une consommation limitée à ces territoires.

DU RETRAIT DES TROUPES ROMAINES A L'ARRIVEE VANDALE

a - Retrait des troupes romaines

Afin d'étudier et de comprendre l'intrusion vandale, évoquons l'état dans lequel se trouvait l'ensemble des territoires romains d'Afrique du Nord, aux derniers temps de l'occupation, sous le Bas-Empire. Pour cela il faut rappeler la réforme dite dioclétienne de la fin du IIIe siècle, visant à redessiner les frontières de l'Afrique romaine. Ce fait historique nous est parvenu par le biais de la *Notitia Dignitatum*[1]. La *Notitia Dignitatum* divise les territoires par espaces selon : *limes Columnatensis, limes Inferior, limes Fortensis, limes Muticianus, limes Caputcellensis* et *limes Augustensis*. Seul le premier est localisé au sud de l'Ouarsenis grâce à une inscription[2]. Tous les autres limes ne sont pas élucidés. Selon P. Salama[3], ces nouvelles limites se rapporteraient aux régions occidentales de la Maurétanie. Un autre problème se pose dans la définition de ce document, il s'agit de la période que recouvre ce fait historique. P. Salama exprime la thèse selon laquelle cette *Notitia Dignitatum* : "s'échelonnerait de l'extrême fin du IIIe siècle jusqu'au début du Ve siècle". C. Courtois fit de la *Notitia Dignitatum* une étude critique approfondie[4]. Selon lui, ce revirement politique date de l'époque prédioclétienne pour les territoires de la Maurétanie Tingitane et de l'Oranie dans la Maurétanie Césarienne. Ainsi certaines parties du document datent de l'époque diocletienne, d'autres sont plus tardives.
Un texte, le Panégyrique de Maximien, XVI-XVII[5], daté d'avril 291, à savoir l'époque d'un possible retrait militaire, révèle la situation en ces termes : "*…mais aussi au soleil couchant … tous les peuples qui n'ont jamais eu la chance d'être romains se ruent contre leur propre race et s'infligent eux-mêmes le châtiment dû à leur barbarie invétérée. Le peuple déchaîné des Maures tourne sa fureur contre son propre sein …*" Ainsi lorsque l'autorité militaire quitte les lieux, si retrait il y eut, il semble que les non romanisés s'insurgent contre eux-mêmes ou ceux qui ont eu la chance de devenir citoyens romains. C'est donc prétendre que l'autorité civile n'avait pas de poids. Il est donc question des Maures, à savoir ici les peuples situés au couchant, ce qui pourrait bien inclure les confins ouest de la Maurétanie Césarienne. Mais aucune inscription ne fait référence à de quelconques révoltes de cet ordre à cette époque. Notons également qu'à cette époque Maure commence à signifier peuples africains non soumis à l'autorité romaine, ce qui nous laisse dans l'imprécision.

Pouvons-nous définir la nature de ce possible retrait romain ? En effet, la réforme dite dioclétienne concernait le repli des troupes romaines quittant une grande partie de la zone civique. Les inscriptions militaires des confins de la Maurétanie Césarienne ne sont plus un témoignage de présence au-delà de la fin du IIIe siècle. Mais cela suffit-il à assurer l'hypothèse d'un retrait militaire ? Notons que les opérations de bornage, effectuée par les troupes romaines, ne vont pas au-delà de la moitié du IIIe siècle. Cela signifiait-il qu'en plus d'un probable abandon militaire des territoires ces derniers étaient de même délaissés par sa population civile romaine ? Cela ne semble pas se définir de cette manière. En effet, récapitulons les faits à partir des inscriptions : en 299, une inscription d'*Albulae*, n°7, révèle une dédicace aux empereurs Dioclétien et Maximien, Constance et Maximien, cette dédicace commémore la restauration du temple de la *Dea Maura* par les soins du *curator* et *dispunctor* d'*Albulae*, la fonction de *curator* prouve qu'il y avait encore en 299 un contrôle financier romain conduit pour le compte de l'empire ; puis en 309, inscription n°33, commémore l'édification d'une basilique à *Altava* ; en 329, inscription n°34, *Altava* possède encore son ordo ; en 349 - 350, *Altava* commémore une construction civile, dédicacée aux empereurs Constantin et Constance ; entre 408 et 423, inscription n°37, *Altava* reconnaît encore l'autorité de l'empire romain puisqu'elle dédicace aux empereurs Honorius et Théodose II une commémoration indéterminée, à la veille de l'arrivée des Vandales, qui n'est pas une simple dédicace. Le fait que les citoyens soient associés à un personnage (ou deux) suppose qu'il est question de la commémoration d'un élément plus ou moins important. Peut-être d'une ou de deux sculptures, peut-être d'un acte urbain. Rappelons le début de l'inscription : "pour le salut de l'ensemble des citoyens d'*Altava*…", ces termes laissent davantage penser qu'il est question d'un acte public.

Le possible retrait militaire n'implique donc pas le phénomène de déromanisation, d'autant que nous constatons encore, parmi la population de ces territoires, l'existence des grands propriétaires fonciers, puis la présence de l'église.
Il est vrai que le retrait militaire n'était pas sans conséquence. Cela impliquait forcement, entre autre, une diminution d'alimentation en monnaie. Les inscriptions nous ont montré que l'armée avait également un rôle administratif. Mais nous avons constaté que cette administration était peu à peu gérée par des citoyens à titre

[1] G. Clemente, *La notitia dignitatum*, Calgari, 1963. Oc. XXX, 14-19 ; XXXI, 18-58, 31, ed° Seeck, Berlin, Weidmann, 1876 ; on estime aujourd'hui que la notitia dignitatum fait état des fortifications et des camps datés entre 395 et 430.
[2] CIL VIII, 22587.
[3] P. Salama, Occupation de la Maurétanie Césarienne occidentale…, pp.1291-1311.
[4] C. Courtois, *Les Vandales de l'Afrique*, Paris, 1955, pp.70-79.
[5] Galletier III, p.65.

civil et non militaire. Cette époque, que nous situons aux IIIe-IVe siècles, est considérée comme une période de transition.

Lorsque nous regroupons les inscriptions du IVe, Ve et VIe siècle, nous retrouvons les mêmes formules d'épitaphes. Voici ce qu'en dit P. Salama : "que l'on se place, en effet au IVe siècle ou aux Ve et VIe siècle, les mêmes épitaphes, les mêmes objets de tradition latine surgissent en nombre des fouilles d'*Aquae Sirenses*, de Guetna, *Ala Miliaria*, de *Regiae*, d'*Albulae*, de Damous, d'*Altava*, de *Pomaria*, ou de *Numerus Syrorum*"[1]. Ce qui prouve qu'entre les IVe et VIe siècles il n'y eut pas de changement majeur, car trois siècles suffiraient largement à effacer les traces antérieures s'il y avait réellement eu un changement.
En 484, la *Notitia provinciarum et civitatum africae* mentionnent les évêques d'*Albulae*, d'*Altava* et de *Pomaria*[2], ce qui prouve encore une fois que ces localités dépendaient au moins de l'autorité religieuse.
Hormis le domaine institutionnel, la langue latine est de même témoin de la conservation de l'Afrique romaine. Même si nous savons que l'emploi du latin survit à la de l'Afrique romaine, alors devenue l'Afrique latine jusqu'à la conquête musulmane. Des inscriptions comme celles que nous avons citées, n°31, prouvent que le christianisme s'établit et se développe dans ces contrées. En fait, la religion chrétienne est d'une certaine manière garante de la latinité.
La question qui demeure est : comment le pouvoir romain pouvait-il assurer la sécurité de ces confins ? Voici ce qu'en dit P. Salama[3] en parlant de la Maurétanie Césarienne : "Il est probable qu'à partir des époques troublées du milieu du IIIe siècle, elle dut être fractionnée en de nombreux secteurs d'autodéfense, délimités sur le terrain par des "limes" intérieurs dont, par la suite, la *Notitia Dignitatum* nous a rapporté l'image plus ou moins complète." Aucune inscription des confins ne fait état de *praepositi limitum*, mais cette fonction est assurée à *Regiae*[4] puis à *Portus Magnus*[5], villes situées non loin des confins ouest de la Césarienne.
Nos imprécisions sont, encore une fois, dues à une documentation bien faible. Nous ferons donc appel à une certaine logique. En effet, si ces territoires étaient abandonnés par l'armée, ils abritaient encore une population de couche sociale tout de même élevée, nous pensons alors qu'il existait encore une structure institutionnelle. Les inscriptions permettent de même de soutenir cette approche. Les institutions romaines présentes depuis plus de deux siècles, sont ancrées à un certain degré, loin d'être négligeable, dans des lieux comme *Albulae*, *Altava*. Voici donc les éléments qui prouvent que le possible retrait des troupes ne signifie pas la fin de l'Afrique romaine ; puisqu'au début du Ve siècle nous avons encore la preuve du pouvoir romain dans ces contrés. Mais c'était malgré tout, et immanquablement, le début d'une désintégration de ce que fut la civilisation romaine dans cette partie de l'Afrique. Toujours est-il que s'il y eut bien démilitarisation, cela rendait les territoires en question bien fragiles et faciles d'accès pour les Vandales ; qui pourtant ne semblent pas y avoir développé de grand projet d'installation.

b - Passage des Vandales dans les confins

Les Romains se sont maintenus en Afrique du Nord jusqu'en 429, date de l'invasion des Vandales. La période vandale est confuse sur les confins maurétaniens. Nous savons que les Vandales abordèrent les côtes africaines après avoir séjourné une vingtaine d'années en Espagne, en poursuivant leur route vers l'est. La connaissance historique de l'invasion Vandale se limite en fait à l'Afrique orientale. Nous avons trop peu d'éléments concernant l'ouest de l'Afrique, pour pouvoir dresser une histoire propre aux Vandales, encore faudrait-il pouvoir définir leur rôle réel dans cette partie de l'Afrique du Nord. Selon C. Courtois, Genséric se serait borné à occuper des points stratégiques laissant en fait ce qui restait de la Maurétanie Césarienne livrée à elle-même. Le peu d'information que nous ayons du passage des Vandales dans nos confins, aussi bien littéraire qu'épigraphique, est peut-être tout simplement révélateur du simple passage des Vandales dans cette zone de l'Afrique du Nord.
Selon une inscription, n°50 trouvée à *Altava*, un individu "périt par le glaive de la main des barbares" en l'année 429. La première interrogation que nous nous posons est de quels barbares s'agit-il ? Est-il question des Vandales ? Peut-il être question des Maures ? Cette dernière supposition semble très peu probable car la population de ces confins est également composée de Maures. De plus si le rédacteur connaissait le barbare, ne l'aurait-il pas tout simplement qualifié de Maure, alors que les Vandales étaient inconnus. La tournure de cette phrase de l'inscription indiquerait d'avantage l'idée d'intrusion. D'autant que la date 429 correspond à l'arrivée des Vandales en Afrique.

[1] P. Salama, Occupation de la Maurétanie Césarienne…, p.1292.
[2] Dans *Notitia provinciarum et civitatum Africae* - C.S.E.L., VII, p.128-132 ; voir également C. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954.
[3] P. Salama, Occupation de la Maurétanie Césarienne…, p.1309.
[4] CIL VIII 9790 et 9791.
[5] CIL VIII 9755.

Après le passage des Vandales, les inscriptions ne révèlent plus la trace de pouvoir romain ni même d'administration romaine. Selon les sources anciennes, il y eut un partage du territoire africain entre Genséric et Valentin III. En 442, Rome récupère la Maurétanie, sous Valentinien III. Nous savons que le 21 juin 445 la *Novelle XIII* de Valentinien III accorde une réduction d'impôt de 7/8 à la Numidie et à la Maurétanie ; ce qui prouve qu'il y avait bien une administration fiscale incluse dans une administration provinciale, comme ce fut le cas avant 429.
En 508 nous apprenons par l'inscription n°29 d'*Altava*, la constitution d'un royaume. Cette inscription ne fait aucunement référence à un quelconque empereur. Ainsi nous ne savons pas si à cette époque l'autorité impériale s'exerçait encore sur ce territoire. Nous n'avons aucune inscription à caractère officiel. E. Albertini écrivait : "que les empereurs, à partir de Dioclétien, s'en remettent au *limitanei* du soin d'entretenir et de défendre la route frontière. Ces régions extrêmes de l'empire s'habituent à vivre par elles-mêmes ; on n'y songe plus à honorer par des inscriptions un pouvoir central qui est lointain et dont on se détache peu à peu". Est-ce ce qui a conduit à la constitution du royaume d'*Altava* ? Ceci dit, nous n'avons aucune preuve de l'existence des *limitanei*. Mais la remarque de E. Albertini[1], jugée restrictive par P. Salama[2], ne peut être vraie pour les IVe et Ve siècles puisque nous avons vu que la *Notitia provinciarum et civitatum Africae* assure l'existence d'évêchés au Ve siècle. La question que l'on se pose en fait est de savoir si l'Eglise était représentative du pouvoir impérial ? Etait-on revenu au système de confédération des tribus africaines ?
Après cette date les inscriptions sont celles de défunts païens ou chrétiens utilisant encore l'année provinciale : *Albulae* en 519 (CIL VIII 21765), épitaphe d'un défunt païen, *Altava* en 592, un défunt païen, puis 599, un défunt chrétien[3], Pomaria en 659 un défunt chrétien.
L'existence d'une épigraphie latine postérieurement à l'invasion vandale de 429 révèle tout de même une persistance de la latinité avec en plus la fidélité à l'ère provinciale. De plus une inscription[4] de 655, découverte à *Volubilis* révèle qu'une certaine *Iulia Rogatiana* entretenait des relations avec *Altava*, elle-même d'origine "Césarienne".

Nous pensons que petit à petit, des royaumes se sont constitués dans cette partie de l'Afrique écartée de l'autorité romaine. Le départ des troupes romaines mettait l'Afrique face à son destin et peut-être vis-à-vis de son passé traditionnel : les principautés et les royaumes africains.
Ces royaumes maures sont-ils une nouvelle création des VIe et VIIe siècles ? Nous ne pouvons pas prétendre qu'au lendemain du départ des Romains, les royaumes se sont créés spontanément. En fait cela résulte des phénomènes historiques préexistants. Le départ des troupes romaines n'est pas sans conséquence, mais il faut remonter plus loin. En fait, la structure des tribus, existant depuis des générations dans ces territoires, n'est pas étrangère à cette évolution car ces royaumes sont régis par des chefs de tribus africaines. Ce qui n'est pas nouveau puisqu'on les trouvait à l'époque romaine, sous le titre de *princeps gentis* devenu *rex* (du chef au roi)
Le principe d'existence de ces royaumes réside dans la survie des tribus qui furent jadis reconnues par les Romains ; car nous savons qu'à l'intérieur même des territoires romains, certaines tribus conservaient leur autonomie (les *gentes*), sous l'autorité romaine.

[1] E. Albertini, « La route frontière de la Maurétanie Césarienne entre Boghar et Lalla Maghnia », B.S.G.A.O., 1929, p.48.
[2] P. Salama, Occupation de la Maurétanie Césarienne…, pp.1292-1293.
[3] J. Marcillet-Jaubert, Les inscriptions d'Altava, n°222, p.142 ; n°224, pp.143-144.
[4] Châtelain, Hespéris, 1923.

CONCLUSION

BILAN DES DONNEES : CITE ET ESPACE

Romanisation des confins occidentaux de la Maurétanie Césarienne

De quelle manière pouvons-nous définir la romanisation ? Elle se traduit par un processus d'intégration voire de mutation dont l'aboutissement tend à se rapprocher du modèle romain, voire à l'intégrer. Ce processus implique donc des étapes et des vecteurs, dont la citoyenneté romaine est un exemple et non un résultat, la latinité, l'urbanisation, et bien d'autres aspects formant tout un ensemble de la romanisation. Il existait de même une échelle de romanisation au sein même d'une population d'une même localité. Nous savons qu'un notable s'attachait bien plus au modèle romain qu'un ouvrier agricole.
L'armée, dont la fonction première était le contrôle territorial, était impliquée dans ce processus et en était même un des principaux acteurs. La militarisation des recrues des tribus est un bon moyen d'intégration, car nous savons qu'au terme d'une carrière militaire, les soldats deviennent citoyens romains. Ces nouveaux citoyens romains ont fondé des familles, créant donc des souches romaines.

Nous savons que la cité et ses institutions est la base du système romain, reposant sur la politique, l'économie et la religion. Afin d'asseoir sa domination dans l'ensemble de l'Afrique du Nord comme dans les confins de la Maurétanie Césarienne, Rome utilise un réseau urbain. Mais il serait faux de penser que sur ces territoires, le système urbain est une pure invention romaine. Cet état de fait remonte à des temps antérieurs à l'arrivée romaine. Rappelons que *Siga* était la capitale du royaume de Syphax. Il est donc presque certain que le mode de vie sédentaire voire urbain, remonte à l'époque préomaine, ce qui a de ce fait facilité le développement romain.
En résumé des données que nous avons pu analyser l'installation romaine a suivi un processus en trois phases : poster des groupes militaires, implanter un groupe de colons sur un site, créer des communes romaines, incorporer des communes préexistantes en les transformant en cités de droit romain ; du moins lorsque la compatibilité était possible.

Tous en restant cantonné à notre espace d'étude nous pourrions esquisser une comparaison d'une zone à une autre, d'une localité à une autre, de manière à permettre une évaluation du degré de romanisation. Mais là encore les données restes trop faibles, à ce jour.

Toponymie, statut, vestiges

Tentons à présent d'établir une vision d'ensemble des confins occidentaux de la Maurétanie Césarienne. Nous rappelons pour cela tous les toponymes antiques connus, puis les statuts des localités lorsqu'ils nous sont familiers, enfin les sites pour lesquels il subsiste des vestiges d'occupation identifiable ou dans lesquels des objets quelconques ont été découverts.

Site	***Préexistence***	***1ere occupation romaine***	***date***	***2e occupation romaine***	***date***	***Matériels archéologiques***	***Activités***
Lemnis	libyco-punique ?	site portuaire ?	?	site portuaire ?	?	-tessons, faïences antiques -pierres de vestiges romains ?	commerciale ?
Ad Fratres	libyco-punique ?	site portuaire ?	?	site portuaire ?	?	-tessons antiques (puniques) -inscription latine ?	commerciale ?
Gypsaria/Artisiga	libyco-punique ?	site portuaire ?	?	?	?	-bassin antique -vestiges romains -tessons antiques (puniques)	-commerciale ? -exploitation de culture antique
Portus Caecilii	phénico-punique	site portuaire ?	?	?	?	ancien fort romain	-militaire -commerciale ?
Siga *Portus Sigensis*	libyco-punique	cité et port	218-222	municipe	?	-vestiges architecturaux -remparts -cimetière -adductions -objets archéologiques -inscriptions et stèles anépigraphes	-municipal -agricole -commerciale -cultuelle
Camarata	station phénico-punique	-site portuaire romain -agglomération	?	?	?		-commerciale -civile ? -paysanne ?
Praesidium Sufative / Albulae	site maure ?	militaire	117-118	civile / cité pérégrine puis municipe ou colonie	199	-vestiges architecturaux -cimetière -adductions -objets archéologiques -inscriptions latines	-militaire -municipale -cultuelle
Tepidae	?	militaire ? station thermale	?	?	?	-vestiges d'un camp militaire -thermes romains	-militaire -thermale -agricole ?
Damous *Calama ?*	?	militaire ?	Fin IIIe siècle	civile ?	?	-vestiges de murs de maisons -poteries, débris de céramique, tessons -matériel archéologique agricole et marchand -inscriptions funéraires latines	-militaire -exploitation agricole

Site	*Préexistence*	*1ere occupation romaine*	*date*	*2e occupation romaine*	*date*	*Matériels archéologiques*	*Activités*
Altava	site maure	militaire	178 ?	civile /cité pérégrine	220		-militaire -civile -agricole -commerciale -cultuelle
Pomaria	?	militaire	222-235	civile / cité pérégrine	218-222	-vestiges d'enceinte -vestiges architecturaux -cimetière -adductions -objets archéologiques -inscriptions latines	-militaire -civile -agricole -cultuelle
Numerus Syrorum	?	militaire	217-218	civile / cité pérégrine	217-218	inscriptions latines	militaire, civile

Sites probablement occupés	*Nature d'occupation*	*date d'occupation*	*Matériels archéologiques*	*Activités*
Tabarit	station phénico-punique ?	?	?	commerciale ?
Sidna Youcha	station phénico-punique ?	?	?	?
Tafsout	station phénico-punique ?	?	?	?
Ouardanniya	station phénico-punique ?	?	?	?
Beni Saf	station phénico-punique ?	?	?	?
Aïn Tolba	agglomération ?	?	?	?
Aïn Khial	agglomération ?	?	?	?
Aïn el Bridj	agglomération ?	?	?	?
Aïn Tekbalet	?	?	?	?
Aïn Roumana	thermes	?	vestiges de thermes romains	?
Sidi Ahmed	gîte d'étape	?	?	?
Aïn Reggada	?	?	table d'autel paléochrétien	?
Martimprey	?	?	pierres romaines réutilisées	?
Si Mejahed	observatoire militaire romain?	?	?	?
Sidi Hamza	poste militaire	?	?	?

L'étude de la toponymie militaire et urbaine est basée sur les écrits des anciens et les inscriptions, seuls témoignages pour le moment accessibles. La toponymie de ces confins nous a montré que sur quatorze toponymes connus (en comptant les deux toponymes antiques d'Aïn Temouchent), quatre sites ont conservé leur toponyme certifié d'origine libyque ou punique **[*Artisiga, Siga, Praesidium Sufative, Altava*]**. Les noms latins supposent la création d'une structure romaine sur un site inoccupé ou faiblement occupé. Ainsi sur les treize positions **[*Lemnis, Ad Fratres, Gypsaria/Artisiga, Portus Caecilii, Portus Sigensis, Siga, Camarata, Praesidium Sufative/Albulae, Tepidae, Altava, Pomaria,* Damous*, Numerus Syrorum*]**, trois **[*Albulae, Siga, Altava*]** sont d'anciens sites libyque ou punique et probablement six sont d'anciens comptoirs phénico puniques **[*Lemnis, Ad Fratres, Gypsaria/Artisiga, Portus Caecilii, Portus Sigensis, Camarata*]**. Cette origine libyque est attestée pour *Siga*. Quant à *Albulae* et *Altava*, cela demeure une supposition, plus que probable pour *Altava*, site pour lequel nous avons admis la survivance d'institutions libyques et pour lequel l'occupation par une *gens* avant l'arrivée des Romains est certaine.
Sur ces treize positions quatre **[*Albulae, Altava, Pomaria, Numerus Syrorum*]** sont avec certitude, à l'origine, des camps militaires. Ces quatre positions font parties des voies stratégiques : la *noua praetentura* - les voies de l'axe nord / sud.
Nous avons également constaté que la plupart des localités de ces confins sont des cités à vocation agricole, occupées par des propriétaires fonciers et des ouvriers agricoles. Un certain nombre de ces cités s'est romanisé à un certain degré, avec une administration parfois complexe à comprendre, comme c'est le cas pour *Altava*.

Nous constatons alors le schéma suivant. Ce territoire des confins occidentaux de la Maurétanie Césarienne, que nous avons qualifié de militaire suit une évolution civique passant d'une occupation romaine presque entièrement militaire, (presque car *Siga* était alors une colonie), à une occupation civile. Il n'est plus question de postes militaires, mais de cités. Ce territoire militaire a donc connu une mutation civile. Ainsi nombre d'entre ces camps militaires sont devenus des cités de droit romain ou des municipes. Nous avons constaté l'évolution civique de ces cités n'ayant, certainement dans les débuts, pas perdu leur caractère militaire. Le mode d'administration de chaque cité dépend de la population locale. En fait, des cités comme *Altava*, pour laquelle il est possible qu'une vie en communauté existe déjà avant l'arrivé des Romains, a dû, de ce fait, adapter une administration. Cette administration, à mi-chemin entre les traditions maures et les habitudes civiques romaines, crée une administration particulière qu'il est difficile de définir en détail.

Beaucoup de localités restent soit anonymes, soit dans le mystère de leur statut. De ce fait il est parfois difficile de savoir s'il s'agit de cités ou de simples agglomérations.

Concentration et répartition des localités dans la région

D'après l'étude des statuts de ces localités nous constatons que ces confins occidentaux de la Maurétanie Césarienne peuvent être divisés en deux zones. La partie nord (proche des côtes) est plus anciennement romanisée que la partie sud. Cette partie nord comprend les sites principaux suivants : *Camarata*, *Albulae*, *Siga*, puis les localités dont nous n'avons pu définir le rôle avec certitude **[*Lemnis, Ad Fratres, Gypsaria/Artisiga, Portus Caecelii*]**. La partie sud correspond en fait à la création de la *noua praetentura*, comprenant les sites *Altava*, *Pomaria* et *Numerus Syrorum*. Ainsi cette description territoriale met en relief deux grandes bandes d'occupation.
Que se passe t-il entre la *noua praetentura* et la côte ? Nous y avons localisé des sites comme Damous et *Tepidae*, dont il est difficile de déterminer le rôle. Aucun de ces sites ne possède de quelconque inscription faisant référence à l'existence d'un poste militaire. Puis il y a une petite localité, Aïn Khial, située sur la voie *Albulae* - *Altava*, pour laquelle une inscription certifie la présence d'une unité militaire. Il est donc presque certain que ce lieu-dit servait à contrôler la voie. Etait-il le seul ? Cela paraît peu probable. D'une part il ne s'agit pas de la seule voie, d'autre part il existe des nœuds de voies : non loin de Remchi, entre *Pomaria* et *Tepidae* puis entre *Albulae* et *Tepidae*. Ces nœuds sont en quelque sorte des carrefours pour lesquels il existait certainement une surveillance militaire.

Le développement administratif conduit à un mode de vie commercial. Nous avons noté l'existence de cités marchandes : Damous, *Albulae*, *Altava*, *Siga*. Ces cités sont pour le moment les seuls cas pour lesquels nous pouvons certifier de telles activités. Quant à *Camarata*, la position stratégique, peut-être un comptoir, laisse supposer qu'il y existait une activité commerciale voire portuaire.
Même si le but premier des Romains se limitait à l'exploitation des richesses de ce territoire, impliquant donc la présence d'unités militaires, les objectifs finirent par viser l'installation civile, conduisant par conséquent à une activité commerciale, dépassant les territoires d'Afrique, allant probablement au-delà de la Méditerranée avec *Siga* comme port stratégique (peut-être même *Camarata*).

Dans les territoires qui nous paraissent inoccupés, vivaient des populations maures dont le mode de vie était probablement sédentaire ou semi nomade. Le nomadisme compliquait la surveillance romaine. Il s'agit en fait de tribus certainement surveillées par des unités militaires, ou à la tête desquelles un chef avait un statut de responsabilité vis-à-vis de Rome. Oujda pourrait bien faire partie de ce type de localité. Ces confins sont les territoires frontaliers aux territoires civiques de la Maurétanie Tingitane. Nous précisons territoires civiques car il existait également du côté de la Maurétanie Tingitane ce même espace d'apparence inactive que celui des confins extrême ouest de la Maurétanie Césarienne. En effet, entre *Russadir*, cité extrême est de la Maurétanie Tingitane et *Numerus Syrorum*, cité extrême ouest de la Maurétanie Césarienne, un vaste espace était occupé presque essentiellement par les *gentes*. Ces *gentes* sont ralliées au pouvoir romain par le biais d'accords. Elles faisaient donc partie du territoire provincial dans un espace qui n'était pas forcement occupé par des populations civiles, mais probablement par des militaires mobiles. C'est une politique d'occupation qui permet de pallier les rebellions, d'autre part de conserver un système d'exploitation sur des territoires où le pouvoir central n'a pas tenu à installer un mode de vie civique pour des raisons qui nous échappent : la population civile était-elle trop faible pour occuper ces territoires ? Les postes militaires aux confins des territoires occupés servaient-ils à contrer toute tentative d'avancée des Africains « libres » ? Le but était-il de conserver un territoire en domaine tribal et des populations différentes de manière à entretenir une hiérarchie impliquant probablement un ordre servile ?
Le contrôle des exploitations de ces espaces nous échappe également. Il est possible que le produit des diverses exploitations ait été acheminé jusqu'à *Numerus Syrorum* par de simples voies, et que son acheminement se poursuivait à partir de là par la voie que nous connaissons bien jusqu'à *Siga* en passant par Damous, ville marchande.
Puis il y a Nédroma dont il est difficile d'élucider l'origine toponymique. Nous découvrons le nom de cette localité avec El Bekri, au XIe siècle. Nous avons vu que les richesses naturelles du site qu'occupe la localité ont certainement fait l'objet d'une exploitation dont le produit était probablement acheminé par la voie médiévale décrite par Al Yakubi, Aïn Temouchent - Nédroma et par El Bekri, Nédroma - Honaïne. Cette dernière ville, localisée sur la côte, se situe elle-même dans un milieu naturel riche.

La période qui suit la démission romaine, à l'approche de la conquête musulmane, pose des problèmes historiques. En effet, à partir du début du Ve siècle nous n'avons plus d'inscriptions administratives, ni même d'inscriptions funéraires faisant état de la fonction d'un personnage administratif ou même militaire, nous devons nous contenter d'inscriptions funéraires.
La question que nous nous posons alors est la suivante : les royaumes maures qui semblent avoir succédé à l'autorité romaine, sont-ils une nouvelle création du VIe siècle, VIIe siècle ? Nous ne pouvons pas prétendre qu'au lendemain du départ des Vandales, les royaumes se sont créés spontanément, d'autant que Rome reprend le contrôle de la Maurétanie en 442. En fait cela résulte de phénomènes historiques préexistants, dont l'aspect civil n'est pas étranger. Le départ des troupes romaines n'est pas sans conséquences, mais il faut remonter plus loin. En réalité, la structure des tribus, régies par des chefs de tribus maures, existant depuis des générations dans ces territoires, est probablement à la base de la nouvelle organisation.
Le principe d'existence de ces royaumes est dans la continuité des tribus qui furent jadis reconnues par les Romains, car nous avons vu qu'à l'intérieur même des territoires certaines tribus conservaient des chefs, *gentes*, par conséquent une certaine autonomie sous autorité romaine.

Nous avons pu mettre en évidence l'existence d'un certain nombre d'agglomérations, ce qui nous a permis d'analyser leur répartition dans l'espace. Nous avons également pu approcher pour un certain nombre d'entre elles leurs fonctions premières puis leur évolution civique. Nous avons pu constater les rapports qui pouvaient exister entre les différents sites : rapport militaire dans un premier temps, puis rapport marchand dans un deuxième temps, peut-être même existait-il des rapports administratifs. Tous ces contacts s'étudient à partir de l'histoire de chacune de ces cités, de ce fait ils mettent également en relief les lacunes historiques auxquelles nous sommes confrontés. Ainsi la concentration et la répartition des localités semblent suivre une logique stratégique géographique : - les sites paraissent comme alignés, à l'image du relief - ils occupent très souvent une butte, un mamelon, un plateau, avec à proximité une ou plusieurs sources permanentes, bordant le site ou situées en contre bas ou encore en hauteur par rapport au site - la position des sites correspond de même à une logique de stratégie visant à couvrir un espace dont la surveillance était parfois délicate.
De ce fait trois conditions d'occupation semblent s'imposer à chaque fois : sécurité, eau permanente, espace. Il semble donc exister trois sortes d'occupation : des bourgades d'acropole comme *Pomaria* et *Siga*, des villes occupant le centre ou l'extrémité d'une cuvette comme *Numerus Syrorum* et *Tepidae*, puis des cités des zones de contact comme *Pomaria* et *Altava* Parfois même une localité possédait deux de ces trois caractéristiques, ce qui est le cas de *Pomaria*.

La typologie urbaine reste, pour le moment, mal connue. La facilité d'accès grâce au réseau routier, ou au contraire les lacunes des voies, ont joué un rôle important, essentiel dans l'occupation urbaine. Ainsi il ne serait pas étonnant de constater que le secteur recouvrant la *noua praetentura*, puis celui qui se situe entre les

voies axiales, soient des zones à agglomérations plus ou moins importantes en comparaison avec les espaces exclus des grandes voies, à savoir les confins extrêmes, quand nous sommes certains qu'il ne s'agit pas d'espaces inhabités.

ANNEXES

TABLEAUX CHRONOLOGIQUES

Dates	Souverains	Evénements dans l'Empire	Evénements à Carthage et en Africa	Evénements en Numidie et en Maurétanie
814			Fondation de Carthage	
509			1er traité Rome - Carthage	
406			Conflit : Grecs et Carthage	1er témoignage d'existence d'un roi Numide et d'un roi Maure
390		Saccage de la ville de Rome par des Gaulois Senons		
348 ?			2e traité Rome - Carthage	
345			Guerre : Grecs et Carthage, Hannon général carthaginois	
343 - 341		1re guerre avec les Samnites (2e en 326-301)		
318 - 311			Conflit : Grecs et Carthage	Zilalsan roi Masaesyles ?
304			3e traité Rome - Carthage	
280 - 272		Guerre contre Tarente et Pyrrhus, prise de Tarente en 272	280 -278 : 4e traité Rome - Carthage	
265		Soumission de l'Etrurie, Rome maîtresse de l'Italie moins la Gaule Cisalpine		
262 - 241		Sicile province en 241 ; Sardaigne et Corse provinces en 227	1re guerre punique opposant Rome à Carthage : « affaire de Sicile » ; victoire de Rome	Naravas, roi de Numidie ?
225 - 218		Soumission de la Gaule Cisalpine	Hannibal, général carthaginois envahit l'Italie	
219 - 202		210 - 205 : 1re guerre macédonienne	2e guerre punique dite « guerre d'Hannibal », vaincu à la bataille de Zama (Numidie) par P. Cornelius Scipio (Scipion l'Africain)	209 : Scyphax, roi Masaesyles ; rois Massyles : Gaïa (?-206), allié de Carthage, Ouslsen (207), Capussa (206-203), Lucumancen (204-202) ; Scipion l'Africain aborde l'Afrique pour chercher une alliance auprès de Massinissa (fils de Gaïa) ; victoire romaine, Massinissa (203-148), reçoit la majeure partie des terre de Scyphax ; Bogud ou Baga, roi des Maures soutient Massinissa
200 - 188		Intervention de Rome en Grèce et en Oreint ; 2e guerre macédonienne en 200-197 ; provinces espagnoles en 197		
196		Rome en lutte contre les rois de Macédoine ; « liberté » des cités grecs protégés par Rome		
192		Début de la guerre contre Antiochos III de Syrie		
171-167		3e guerre macédonienne		
168		Victoire de Pydna Macédoine), le roi Persée y est vaincu		
149 - 146		Province de Macédoine Acha	3e guerre punique ; destruction de Carthage avec P. Cornelius Scipio Aemilianus ; création en 146 de la province Africa Vetus (Tunisie actuelle)	148 : les trois fils de Massinissa se partagent la vaste étendue des royaumes Massyles et Masaesyles jusqu'au royaume Maure : Mastanabal (148-140), Gulussa (148-140), Micipsa (148-118 ?)
146		Rébellion de la ligue achéenne, destruction de Corinthe, la Grèce (Achaïe) est alors annexée à la province de Macédoine	Scipion Emilien (petit-fils adoptif de Scipion l'Africain) en expédition en Afrique du Nord, accompagné de Polybe	

Dates	Souverains	Evénements dans l'Empire	Evénements à Carthage et en Africa	Evénements en Numidie et en Maurétanie
143			Scipion Emilien fait raser la cité de Carthage et vend sa population	
140				Mort des frères de Micipsa, lui seul gouvernant les deux royaumes
135 - 131		1re grande révolte servile à Rome		
133		Le roi de Pergame, Attale III lègue son royaume à Rome		
129		Organisation de la province d'Asie		
125		Province de la Gaule Narbonnaise		
118				Mort de Micipsa, léguant le pouvoir à ses deux fils, Hiempsal et Adherbal, et son neveu Jugurtha ; Bocchus I roi des Maures (118-80?)
116				Jugurtha réunifie la Numidie, fait tuer Hiempsal, Adherbal fuit à Rome
113	113-101 Tribunat de Martius	Province d'Asie comprenant l'ancien royaume de Pergame 113 - 101 : invasion des Cimbres et des Teutons		
112 - 106		Guerre contre les Cimbres et les Teutons en 107		Guerre contre Jugurtha ; il fait tuer Adherbal et des négociants italiens ; guerre successivement conduite par Quintus Caecilius Metellus, Caius Marius et Lucius Cornelius Sylla ; Rome établit sa domination sur l'ensemble de l'Afrique
105				Gauda, roi de la frontière de l'Africa à l'Oranie (105-88) ; Bocchus I agrandi son territoire jusqu'à Saldae
103			Lex Apuleia attribue aux vétérans de Marius des terres en Africa	
102		Défaite des Teutons ; province de la Cilicie		
101		Défaite des Cimbres		
95		Rome proclame la liberté de la Cappadoce		
92		Alliance avec le roi des Parthes, Mithidrate II		
91		Début de l'insurrection des Italiens, défaits en 89		
88 - 85		1re guerre contre Mithidrate VI Eupator, soutenu par presque toute laGrèce ; Athènes assiégée par Sylla ; paix avec Mithidrate en 85 88 : guerre sociale ; 87-82 : 1re guerre civile		88 : mort de Gauda ; royaume divisé en deux : Hiempsal II à l'est (88-50), Hierbas et Mastanabal II à l'ouest (88-81)
82 - 79	Dictature de Sylla	83 - 82 : 2e guerre contre Mithidrate		81 : Hierbas vaincu par Hiempsal II 80 : mort de Bocchus, royaume divisé, Iphtas roi des territoires ouest, Bogud roi des territoires est ; Mastanesosus, roi des Maures (80-49)
74 - 65		3e guerre contre Mithidrate ; province de la Cyrénaïque, associé à la Crète		
73		Insurrection de Spartacus, début de la guerre « servile »		
70		Consulat de Pompée		
67		La Crète province romaine		

Dates	Souverains	Evénements dans l'Empire	Evénements à Carthage et en Africa	Evénements en Numidie et en Maurétanie
66 - 65		Campagne en Orient où Pompée combat Mithidrate, ce dernier défait en 65 ; Annexion de la Syrie par Pompée en 64		
63		Prise de Jérusalem ; province de Syrie ; consulat de Cicéron		
60	1er triumvirat : César, Pompée et Crassus			
58		Rassemblement des Helvètes arrêtés par César ; César conquérant de la Transalpine		
57		Soulèvement en Gaule Belgique, des peuples situés entre Namur et l'Ardenne ; victoire de César à l'automne		
56		Victoire de César en Gaule (Normandie actuelle, Aquitaine et Bretagne)		
55		Victoire de César sur les Germains		
54		Soulèvement d'Ambiorix, suivie par plusieurs cités gauloises		
52	Pompée consul unique	Février : soulèvement général des Gaules sous la conduite de Vercingétorix, reddition d'Alésia en fin septembre ; trouble et anarchie à Rome		
51		César rétablit l'ordre en Gaule ; fin de la résistance en Gaule		
50				Juba I, roi de Numidie (50-46)
49		49 - 44 : guerre civile, César rival de Pompée		Bocchus II roi du royaume Masaesyle (49-33) ; Bogud, roi des Maures (49-38) ; Bocchus soutient César, Juba I , Pompée
47		César prend Alexandrie		César en Afrique, où les troupes de Pompée s'étaient reformées avec l'aide de Juba I
46		César en Espagne où les fils de Pompée poursuivent la résistance	Victoire de César à Thapsus (Numidie) ; Numidie orientale annexée : Africa nova ; Africa vetus et Africa nova font la Proconsularis dont le gouverneur fut Salluste	
45	45-44 : dictature de César	Victoire de César à Munda (Espagne)		45 - 41 : Arabion roi Masaesyles
44		Assassina de César	3000 colons envoyés à Carthage afin d'y fonder la colonia Concordia Iulia Karthago	
43	2e triumvirat : Marc Antoine et Octave (future Auguste en 27) et Lepide			
40		40 - 30 : guerre civile ; attaque des Parthes contre la Syrie		
39		Victoire sur les Parthes		
38		Victoire décisive sur les Parthes ; conflit entre Octave et Antoine		Bocchus II, roi sur les territoires de l'ouest jusqu'à Saldae ; Bocchus soutient Octave, le roi Bogud, Antoine. Conflit gagné par Octave, Bocchus II récupère tous les territoires de Bogud
36		Echec de l'expédition d'Antoine en Arménie		
35		Octave en campagne contre les Iapodes en Dalmatie ; Antoine envahi l'Arménie		
33				Bocchus II lègue son royaume à Rome

Dates	Souverains	Evénements dans l'Empire	Evénements en Afrique du Nord
31		Bataille navale à Actium opposant Octave et Agrippa à Antoine, ce dernier vaincu	
30		L'Egypte province	
29		Triomphe d'Octave sur l'Egypte, l'Asie, la Dalmatie ; succès du fils de Crassus en Macédoine	
27	27 – 14 ap. J.-C. Auguste	Début du principat et organisation des provinces	Création des colonies : Cartenna, Gunugu, Succhabar, Aquae, Rusguniae, Rusazus, Tubusuptu, Saldae, Igilgili
26 – 25		Auguste en Espagne ; guerre contre des Cantabres	
25		Soumission de la région du Val d'Aoste ; expédition de reconnaissance en Arabie	Auguste rétrocède le pouvoir à Juba II (25-23) sur l'ensemble des territoires d'Afrique du Nord, hormis la Proconsularis
23			Ptolémée, succésseur de Juba II (23-40 ap.)
21 - 20			Expédition de Cornelius Balbus, proconsul de l'Africa, jusqu'au Fezzan 20 - 6 ap. : soulèvement des Gétules, Garamantes, Musulames, dans le Sahara, Fezzan, région de Khémissa, Thala et en Maurétanie
19			Expédition contre les Garamantes
17			Rome rattache la Numidie à la Proconsularis
16		Défaite en Gaule devant les Sicambres	
15		Campagnes combinées de Tibère et Drusus dans les Alpes centrales ; provinces de Rhétie et de Vindélicie ; annexion du royaume du Norique	
12		Offensive de Drusus en Germanie (annexée en 8 par Tibère) ; Tibère annexe la Panonie	
9		Offensive de Drusus en Gérmanie conduite jusqu'à Elbe	
7		Triomphe de Tibère sur les Sicambres ; division de Rome en 14 régions	
1		La Germanie province	
Après Jésus Christ			
1		Pacte de non-agression avec le roi des Parthes, Phraatès	
4		Tibère conduit une expédition en Germanie et parvient au Weser	
5		Tibère atteint l'Elbe	
6		Abolition de la royauté en Judée, pouvoir confié à un procurateur ; insurrection en Illyrie et en Pannonie	
8		Victoire de Tibère en Illyrie et en Pannonie	
14	Tibère		
17		Triomphe de Germanicus sur plusieurs peuples de Germanie	17 - 24 : soulèvements des Musulames, Cinithii, Maures : guerre de Tacfarinas dans le nord est de l'Aurès, aux bords de la petite Syrte et au sud constantinois
18		Annexion de la Cappadoce	
24			Défaite et mort de Tacfarinas
26		Insurrection en Thrace, réprimée par Poppaeus Sabinus	
28		Révoltes des Frisons	
39		Trouble à Alexandrie entre Juifs et Grecs	

Dates	Souverains	Evénements dans l'Empire	Evénements en Afrique du Nord	
				Maurétanie Césarienne et confins
37	Caligula			
39		Trouble à Alexandrie entre Juifs et Grecs		
40		Commencement de la conquête de Bretagne méridionale jusqu'au Humber	Caligula fait exécuter Ptolémée ; soulèvement d'Aedemon, à la tête des maures, insurrection déclenchée en Tingitane ; premières occupations des Maurétanies par les troupes militaires romaines	
41	Claude		Soulèvement d'Aedemon repris par Salabus ; soulèvement des tribus, combattues par les troupes de Suetonius Paulinus et Hosidius Geta au Maroc (41 ou 42) ; nouvelles colonies : Iol Caesarea, Oppidum Novum, Rhysaddir, Siga, Portus Magnus, Tipasa, Icosium, Rusucurum, Cirta	
42			La Maurétanie est divisée en deux provinces : Maurétanie Tingitane et Maurétanie Césarienne ; insurrections aux frontières de la Numidie	
43		Expédition en Grande Bretagne		
44		Triomphe de Claude sur la Bretagne ; province de Judée		
45		La Thrace province		
47		Triomphe sur les Bretons		
49		Juifs expulsés de Rome		
51		Défaite en Bretagne ; 51 - 63 : guerre contre les Parthes		
52 – 57			Opérations de « police » à Chemtou	
53		Les Parthes réoccupe l'Arménie		
54	Néron			
55		Corbulon envoyé en Arménie, conquête de l'Arménie		
58		Corbulon s'empare d'Artaxate et poursuit l'occupation de l'Arménie		
59		Corbulon occupe Tigranocerte ; Bretagne centrale soumise		
60		Corbulon achève la reconquête de l'Arménie et installe Tiridrate sur le trône		*L. Vibius Secundus procurateur vers 60*
63		Corbulon rétablit la situation en Arménie et conclut la paix avec les Parthes		
64		Incendie de Rome ; mission de reconnaissance en Ethiopie ; Alpes Cottiniennes province ; premières persécutions chrétiennes		
66		Soulèvements des Juifs d'Alexandrie puis de Palestine ; début probable des opérations militaires en Judée conduites par Vespasien		
68		Soulèvements des Bataves	68 - 75 : soulèvements des Maures et des Garamantes en Maurétanie et Tripolitaine	*Lucceius Albinus procurateur (68-69)*
69	Galba, Othon, Vitellius et Vespasien (69-79)		Lucceius Albinus à la tête de 19 cohortes et 5 ailes pour les deux Maurétanies	
70		Insurrection en Gaule ; Titus poursuit la conquête de Judée, destruction de Jérusalem	Expédition vers les territoires des Garamantes, menée par Valerius Festus	
71		Triomphe de Vespasien et Titus sur la Judée		
75			Sex. Sentius Caecilianus procurateur, envoyé comme légat dans les deux Maurétanies	
76			Expédition militaire conduite par Septimus Flaccus	

Dates	Souverains	Evénements dans l'Empire	Evénements en Afrique du Nord	
				Maurétanie Césarienne et confins
79	Titus			
80		Agricola poursuit son offensive vers le nord et atteind la ligne Clyde Forth	80 - 86 : soulèvement des Nasamons et Maures dans les abords de la Grande Syrte et en Maurétanie	
81	Domitien			
82		Agricola franchit la ligne du Forth		
83		Victoire d'Agricola au mont Graupius	Expédition civile en Afrique, conduite par Iulius Maternus	
85		Domitien crée les deux provinces de Germanie Inférieure et Supérieure		
86		Triomphe de Domitien sur les peuples du Danube		
88		Guerre contre les populations de Germanie et sur la rive gauche du Danube		
96	Nerva			
98	Trajan		98 - 117 : soulèvement des Maures de Tingitane	
101 - 102		1re guerre contre les Daces		
105		2e guerre en Dacie ; annexion de l'Arabie et de la Dacie en 106		
107		2e triomphe de Trajan en Dacie, devenue province impériale		*T. Caesernius Statius Quinctius Macedo procurateur*
113		Trajan en guerre contre les Parthes (113-114)		
114		Annexion de l'Arménie, Mésopotamie et Assyrie		
117	Hadrien	Abandon de l'Arménie, Mésopotamie et Assyrie		*Q. Marcius Turbo Fronto Publicius Severus procurateur* ; 117 - 122 : soulèvement des Maures et des Baquates (Cartanae) ; 118 : Hadrien en Maurétanie
119				*L. Seius Avitus procurateur* ; création du Praesidium Sufative (Albulae)
128				*M. Vettius Latro procurateur*
136			Soulèvement des tribus Maures (136 – 139)	
137				*C. Petronius Celer procurateur*
138	Antonin le Pieux			*T. Flavius Priscus Gallonius Fronto Q. Marcius Turbo, prolégat ; révoltes*
144 - 152			Soulèvement quasi général : Sala, Medjedel, Hodna, Ouarsenis, Dahra, Aurès	
				Q. ? Porcius Vetustinus procurateur en150
153-155				*T. Varius Clemens procurateur 153-155 ou 15 4-156*
158			158 - 166 : combats contre les Gétules	
161	Marc Aurèle	Invasion des Parthes en Syrie et Arménie		*Ti. Claudius Priscianus procurateur*
162		Campagne contre les Parthes jusqu'en 165		
166 - 180		Guerre contre les Germains ; 1er invasions des Goths sur le Danube		*Sex. Baius Pudens procurateur (167 ?-169) ; P. Aelius Crispinus procurateur (177-180) ; L. Alfenus Senecio procurateur sous Marc Aurèle et Commode* ; soulèvement des Maures et Baquates en 174

Dates	Souverains	Evénements dans l'Empire	Evénements en Afrique du Nord	
				Maurétanie Césarienne et confins
180	Commode			*Ti. Claudius Perpetuus procurateur en 184 ; T. Flavius Serenus procurateur sous Commode ;* 188 : soulèvement Maures
193	Septime Sévère	Invasions des Parthes en Arménie et en Syrie		*C. Iulius Pacatianus, procurateur entre S. Sévère et Caracalla*
195		Siège et prise de Byzance ; 195 et 197 : 1re et 2e guerres « parthiques » : réoccupation de la Mésopotamie ; 198 - 202 : S. Sévère en Orient ; 208 : S. Sévère en Bretagne		*Cn. Nunnius Martialis procurateur*
201				1re position romaine connue à Altava ; *P. Aelius Peregrinus Rogatus procurateur (201-203) ;Cn. Haius Diadumenianus procurateur vers 202 ; Q. Sallustius Macrinianus, C. Octavius Pudens Caesius Honoratus, procurateurs sous S. Sévère*
209 -211	Géta nommé Auguste		Soulèvement des Maures, Baquates et gentes anonymes, dans les deux Maurétanies et en Tripolitaine	
				Q. Munatius Celsus procurateur en 212 ; M. Antonius Sabinus procurateur en 215 ; M. Aurelius Heraclitus procurateur sous Géta et Caracalla
211 - 217	Caracalla	214 - 217 : Caracalla en Orient ; édit universalisant la citoyenneté romaine		*P. Neratius Phosphorus procurateur sous Caracalla*
217	Macrin et Diaduménien	216 - 217 : guerre contre les Parthes		217 - 222 : 1re position romaine connue à Pomaria ; 217 : à Numerus Syrorum ; *Titus Aelius Decrianus procurateur sous Macrin, Elagabal et S. Alexandre*
218	Elagabal			
222	Sévère Alexandre			*P. Flavius Clemens procurateur (222 ?-226)*
226 - 227			Soulèvement des Maures dans les deux Maurétanies	
				T. Licinius Hierocles procurateur en 217 ; Petronius Restitutus procurateur sous S. Alexandre
231 - 232		Guerre contre les Perses d'Ardachir (2e en 242 – 244), successeur des Parthes		*M. Aurelius Zeno Ianuarius procurateur ; P. Sallustius Sempronius Victor procurateur sous S. Alexandre et Maximien*
233 - 235		Guerre contre les Germains sur le Rhin		

Dates	Souverains		Evénements dans l'Empire	Evénements en Afrique du Nord	
					Maurétanie Césarienne et confins
235 - 284	Empereurs éphémères : Maximien 235, Gordien I, Balbin, Pupien Gordien II Gordien III 238, Philippe l'Arabe 244, Dèce 249, Trébonien Gallus 251, Valérien 253, Gallien 260, Claude II le Gothique 268, Aurélien 270, Florien 275 Probus 276, M. Aurelius Carus et ses fils Carin et Numérien 282, Dioclétien 284-305		Frontières de l'empire menacées de toutes parts ; anarchie militaire ; période d'opérations et des guerres contre : Alamans, Carpes, Sarmates, Perses, Goths, Francs, Juthunges, Hérules et Vandales ; 235 : persécution chrétienne	238 – 240 : soulèvement à El Djem ; 276 : Arabion, un Numide attaque Carthage, combattu et vaincu par Probus	*P. Aelius Vitalianus procurateur entre 236 - 238 ; Q. Valerius procurateur sous Maximin ; Q. Faltonius Restitutianus procurateur sous Gordien III ; L. Catellius Livianus et M. Aurelius Atho Marcellus, procurateurs sous Philippe* ; Campagnes contre les Maures en 251 ; *M.Aurelius Vitalis procurateur en 254 ; M. Cornelius Octavianus procurateur entre Valérien et Gallien* ; 253 - 263 : soulèvement des Bavares ; *M. Aurelius Victor procurateur en 263*
				Sous Dioclétien : l'armée évacue une grande partie des zones civiques de Maurétanie Tingitane et de la Maurétanie Césarienne	
289				289 - 298 : Insurrection générale dans toute l'Afrique du Nord	
293	Organisation de la tétrarchie : Constance Chlore et Galère				
296			Reconquête de la Bretagne		
297			Galère contre les Perses	Succès de Maximien en Afrique, contre les Maures	
302 - 304			Dioclétien déclenche des persécutions contre les chrétiens		
305	2e tétrarchie				
306 - 311	Sévère et Maxence		Marasme et usurpation de pouvoir avec guerre civile jusqu'en 312		
313			Edit de Milan : tolérance religieuse		
324	Constantin				
325			Concile oecuménique de Nicée condamnant l'hérésie arienne		
330			Constantinople capitale de l'Empire		
337	Constantin II, Constance II, Constant		Partage de l'Empire : occident et orient		
355 - 357			Guerre en Gaule		
358 - 363			Guerre en Arabie contre les Perses		
361 - 363	Julien		Réaction païenne ; expédition de Julien en Mésopotamie contre les Perses		
364 - 395	Partage de l'Empire : dynastie valentinienne en Occident (364-455) et dynastie théodosienne en Orient (364-450)		Valentinien en campagne sur le Danube ; bataille d'Andrinople contre les Goths et les Alains en 378 ; Théodose proclame le christianisme religion d'Etat en 380 ; interdiction du paganisme en 381 ; révoltes dans l'empire contre les réformes fiscales durcies	372 – 375 : guerre de Firmus (région de Ténès ?, Massif d'Ouarsenis ?)	
	Occident	**Orient**			
395	Honorius	Arcadius			
401			Invasions des Goths en Italie		
406			Invasions barbares du Bas-Danube (Goths, Alains et Huns) et du Danube (Francs, Alamans, Suèves et Vandales)		

Dates	Souverains	Evénements dans l'Empire	Evénements en Afrique du Nord
			Maurétanie Césarienne et confins
408	Théodose II		
410		Prise de Rome par Alaric, chef des Goths ; invasion Vandale en Espagne	
416 - 418		Les Goths conquérant la majeure partie de la péninsule ibérique	
425	Valentinien III		
429			Invasion Vandale en Afrique, d'ouest en est
439		Menaces des Wisigoths en Gaules et Suèves en Espagne	Prise de Carthage par les Vandales
442			Rome récupère les territoires de Maurétanie au moyen d'un traité
450	Marcien		
452		Les Huns commandés par Attila passent en Italie épargnant Rome	
455	Maxime Petrone I	Pillage de Rome par Genséric, chef des Vandales	Genséric à la tête des trois Maurétanies
456	Majorien Ier		
457	Léon Ier		
461	Sévère III		
467	Anthémius		
472	Olybrius		
473	Glycérius		
474	Julius Nepos Léon II		
475 - 476	Romulus Augustule	Chute de Romulus Augustule en 476 ; prise de Rome par Odoacre, roi des Hérules	La Maurétanie indépendante de Constantinople ? et menacée par les Goths
484			*Notitia provinciarum et civitatum Africae* révèle l'existence de 120 sièges épiscopaux
490 - 491	Théodoric		
500 - 505	Anastase		
508			Masuna souverain du royaume d'Altava, période des royaumes Maures ?
518	Justin I		
527 - 565	Justinien Ier 527, Justin II 565	535 : Justinien fait la reconquête de l'Italie prise aux Ostrogoths et une partie de l'Espagne aux Wisigoths	532 : Justinien fait la reconquête de l'Afrique du Nord 535 : Iabdas ou Iaudas, roi de l'Aurès ravage les hautes plaines numides jusqu'à Constantine, défait en 539 ; 535 - 539 : Mastinas, souverain de Maurétanie ? successeur de Massuna ?
569 - 579			Garmul roi des Maures ; 579 : Gennadius roi des Maures
578	Tibère II		
582	Maurice		
602	Phocas		
610 - 641	Heraclius Ier 610, Constantin III, Hieraclius II, Constant II 641		
			647 : 1ères conquêtes arabes en Ifriquya, sous le califat d'Othman ; 655 : assassina d'Othman, entraîne une interruption de la conquête ; 665 : reprise de la conquête sous le calife Mu'awiya Ibn Hudayg
668	Constantin IV		

Dates	Souverains		Evénements dans l'Empire	Evénements en Afrique du Nord
				Maurétanie Césarienne et confins
669				669 : Uqba gouverneur de l'Ifriquya, forme une armée, intégrée par des Berbères convertis, dont la base militaire est Kairouan
				Koceila (Caecilius), roi des Maures, se soulève a la tête des Berbère et est repoussé jusqu'aux environs de Tlemcen par le général arabe Abu Muhagir Dinar ; 675 : Koceila vaincu s'allie à Abu Muhagir contre les Byzantins ; Abu Muhagir pénètre la Maurétanie jusqu'à Tlemcen avec l'aide de Koceila ; 681 : Uqba reprend son commandement de l'Ifriquya
688				Koceila est capturé près de Tlemcen en 688, dernier roi de Maurétanie ?
685		Justinien II		
691				2e campagne de conquête de l'Ifriquya par Hassan Ibn Nu'man, se heurte à Kahina, reine Berbère vaincue
704				Moussa Ibn Noçayr reprend les expéditions vers l'ouest jusqu'à Tanger
788 - 828				Règne d'Idris I et Idris II ; 790 : Idris I prend possession de Tlemcen puis d'Honaïne

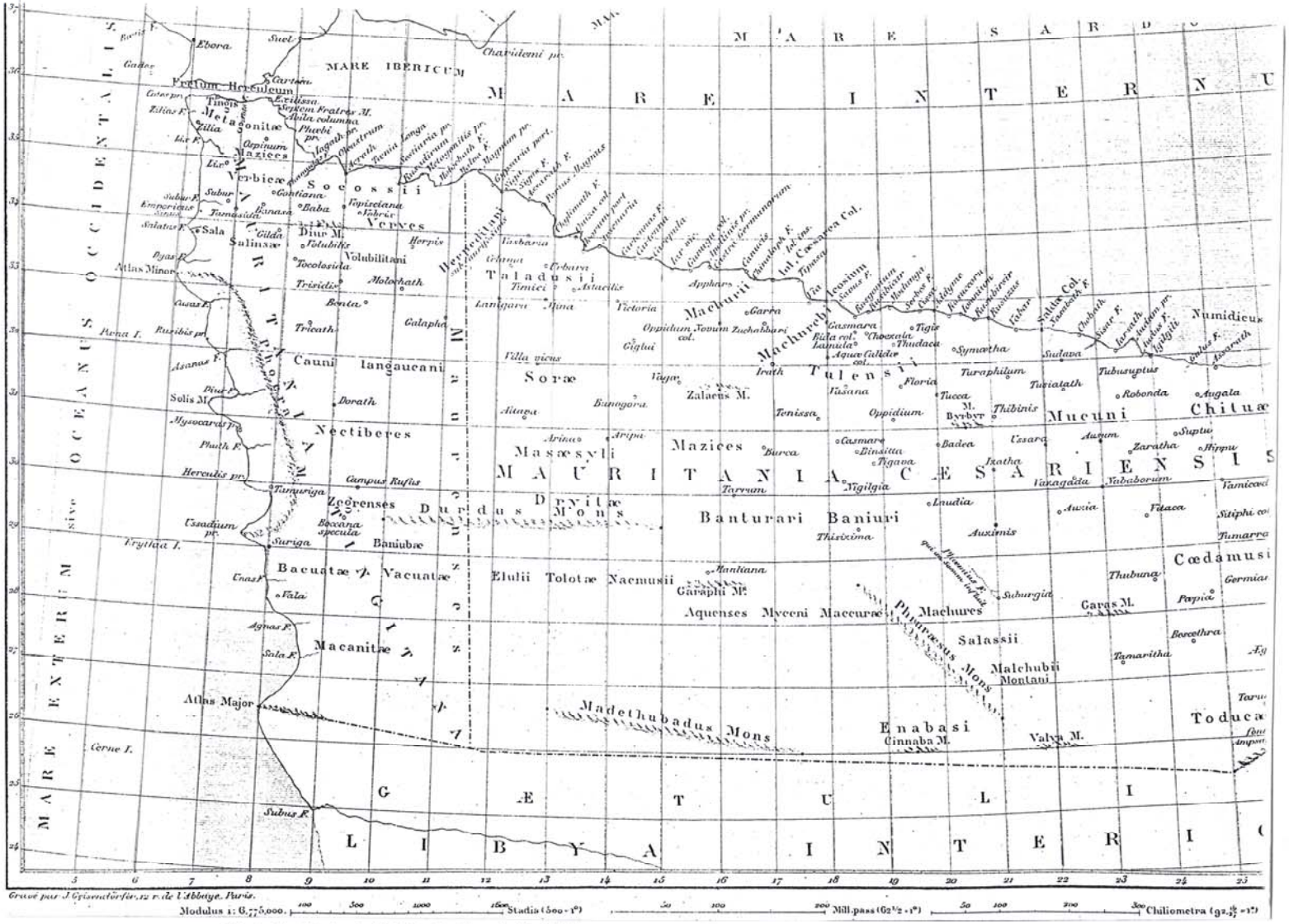

Carte 1 - Carte de Ptolémée d'après C. Müller - partie ouest de la Maurétanie Césarienne et Maurétanie Tingitane

11,6	Flumen Malva	m.p. XII
12,1	Flumen Malva dirimit Mauretanias	
2	duas, incipit Caesariensis :	
3	Lemnis	m.p. XXII
4	Popleto flumen	m.p. XXX
5	Ad Fratres	m.p. VI
6	Artisiga	m.p. XXV
7	Portu Caecili	m.p. XII
8	Siga municipium	m.p. XV
13,1	Portu Sigensi	m.p. III
2	Camarata	m.p. XII
3	Ad Salsum flumen	m.p. XII
4	Ad Crispas	m.p. XXV
5	Silva colonia	m.p. VI
6	Castra Puerorum	m.p. VI
7	Portus Divinos	m.p. XVIII

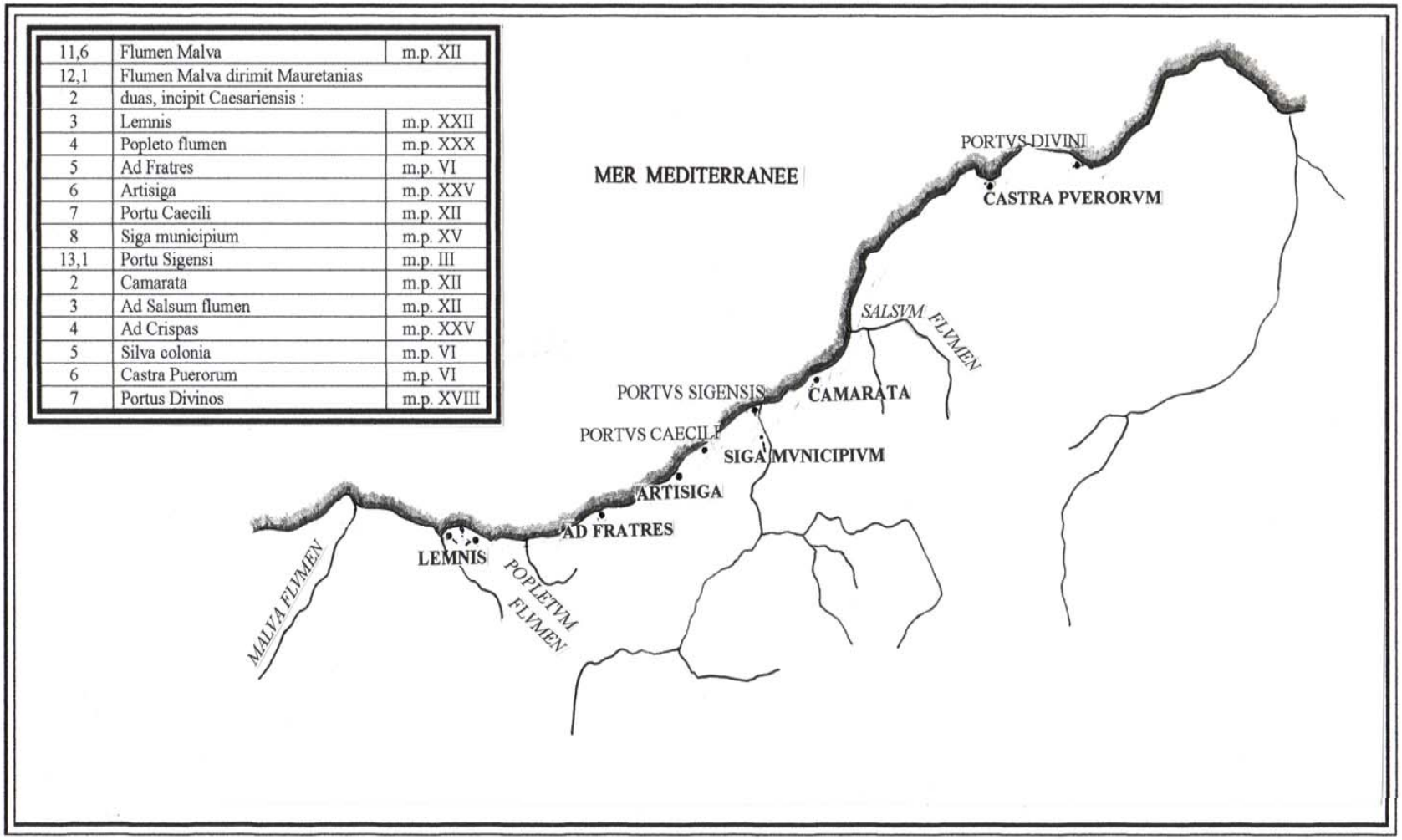

Carte 2 - Itinéraire d'Antonin - confins occidentaux de la Maurétanie Césarienne

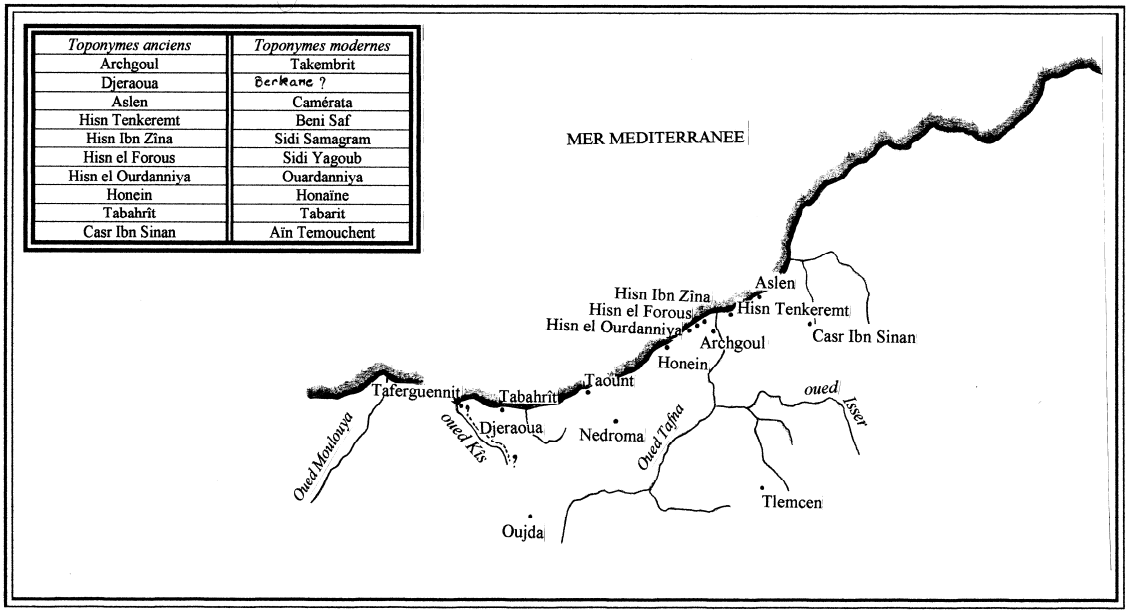

Carte 3 – Localisation des villes des confins selon El Bekri

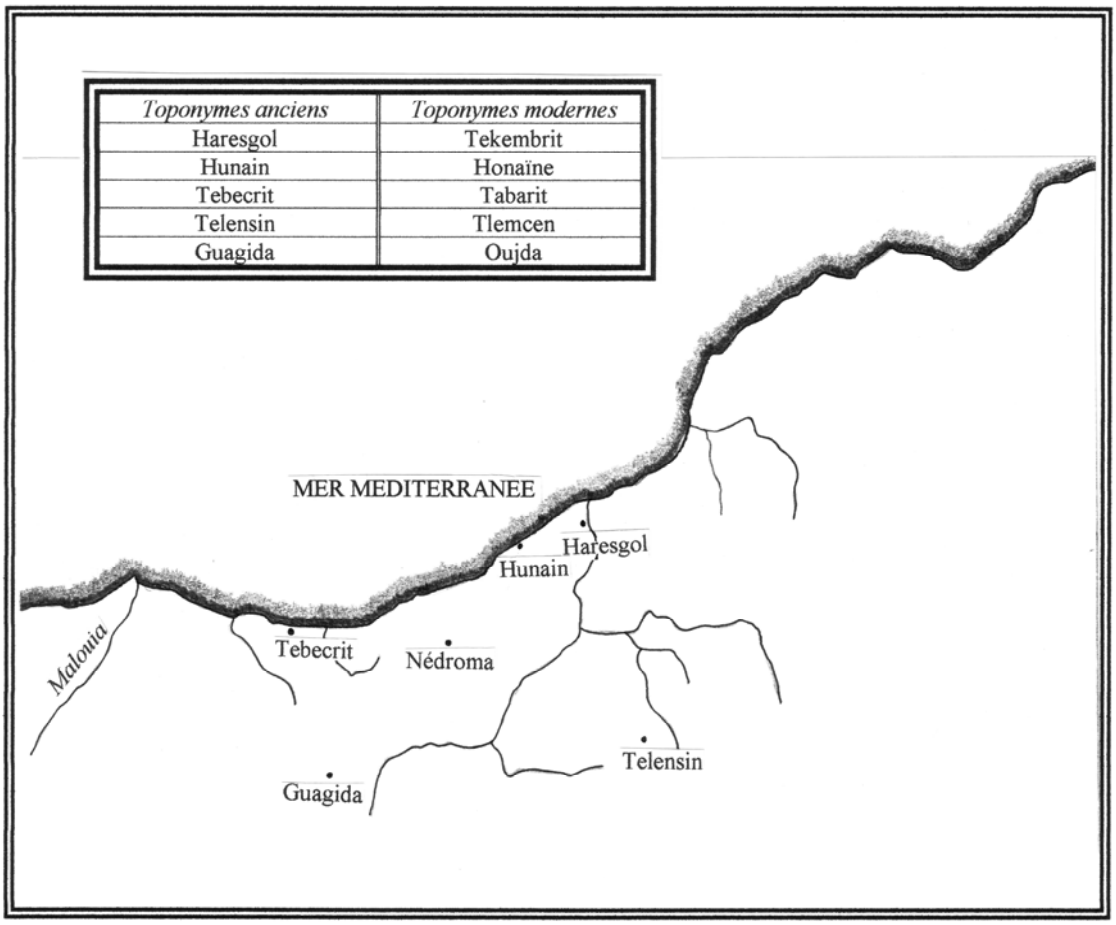

Carte 4 – Localisation des villes des confins selon Léon l'Africain

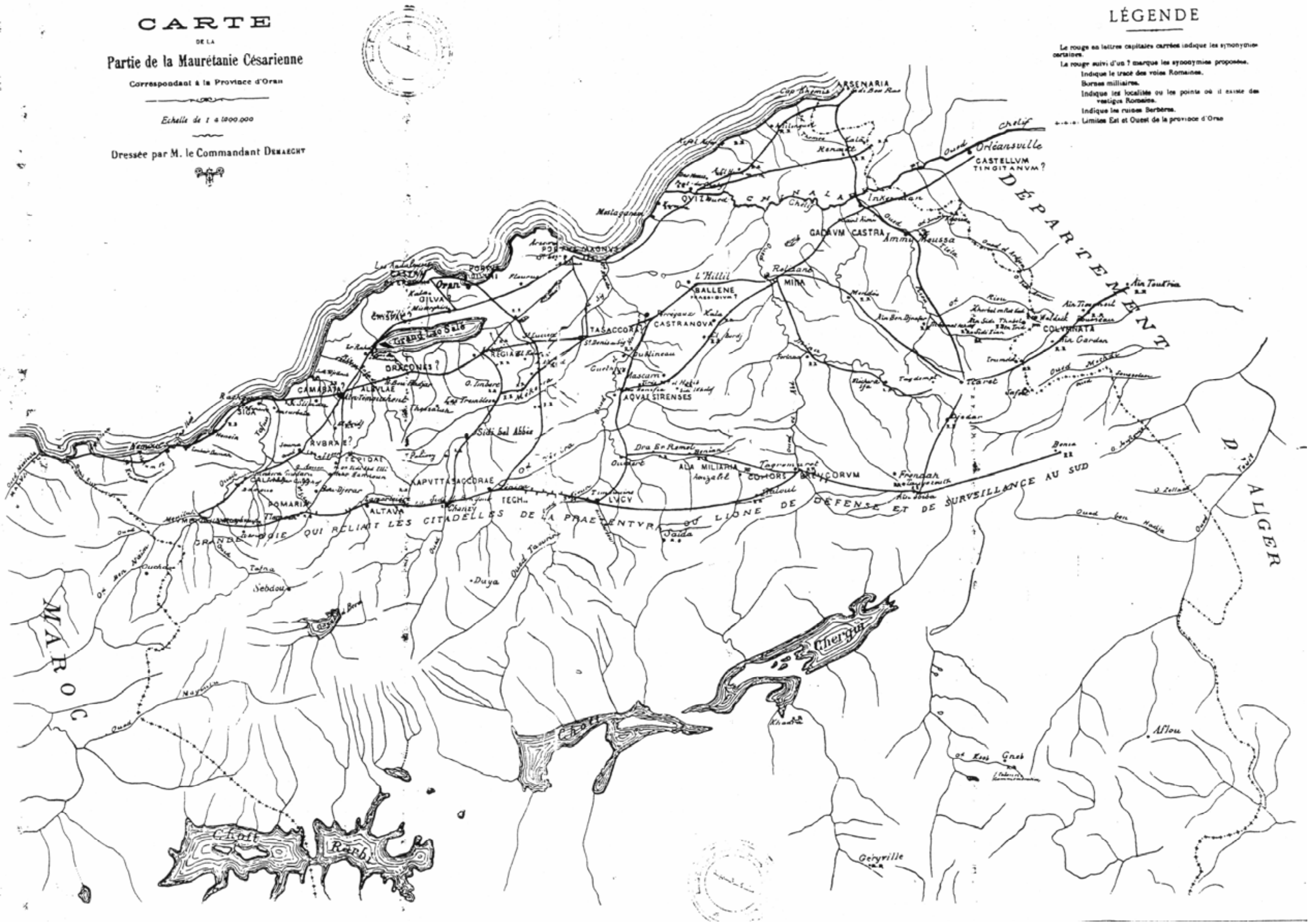
CARTE
DE LA
Partie de la Maurétanie Césarienne
Correspondant à la Province d'Oran
Echelle de 1 à 1000.000
Dressée par M. le Commandant DEMAEGHT
LÉGENDE
Le rouge en lettres capitales carrées indique les synonymies certaines.
Le rouge suivi d'un ? marque les synonymies proposées.
Indique le tracé des voies Romaines.
Bornes milliaires.
Indique les localités ou les points où il existe des vestiges Romains.
Indique les ruines Berbères.
Limites Est et Ouest de la province d'Oran
DÉPARTEMENT D'ALGER
MAROC
Chott Chergui
Chott Rharbi
Orléansville
Oran
Mascara
Sidi bel Abbès
Tiaret
Saïda
Sebdou
Géryville
Aflou
Frendah
Mostaganem
Nemours

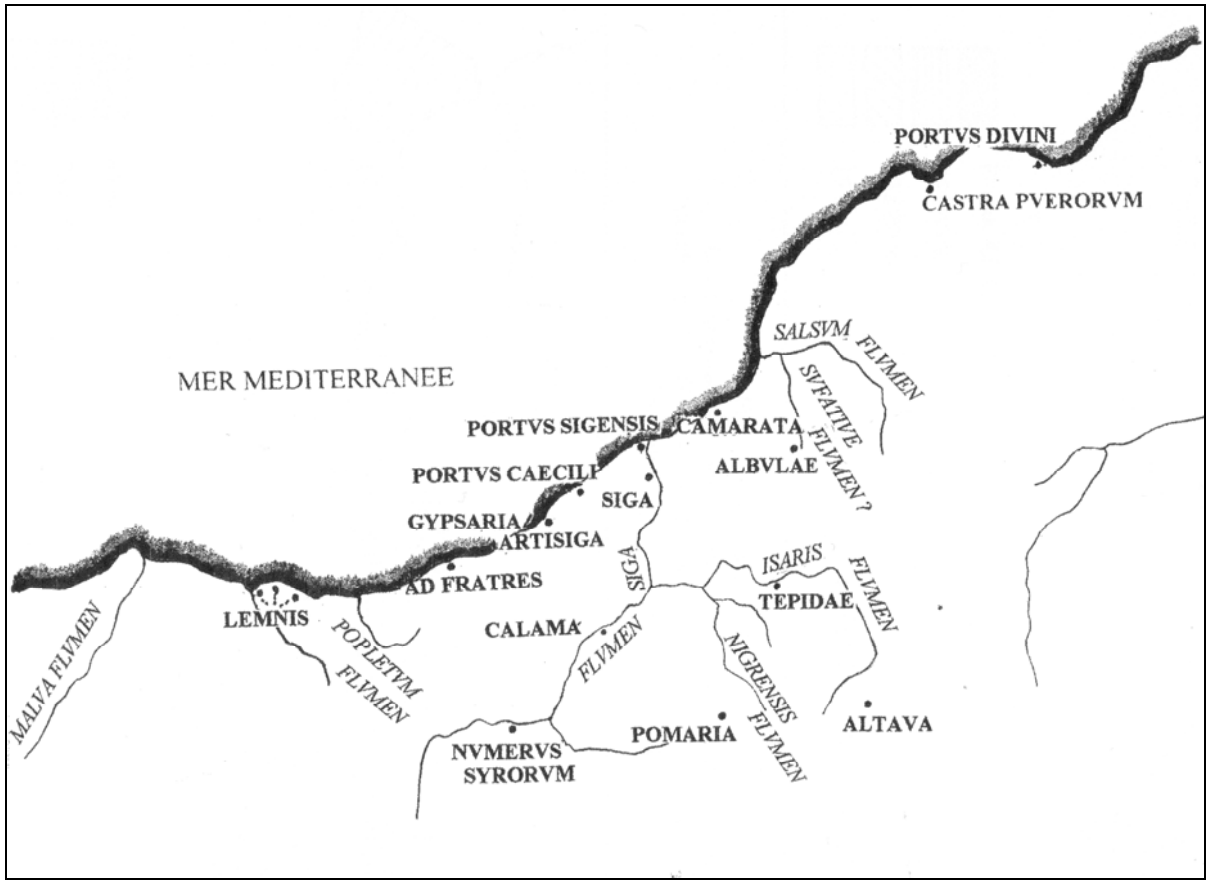

Carte 6 – Toponymes des sites et des fleuves des confins occidentaux de la Maurétanie Césarienne

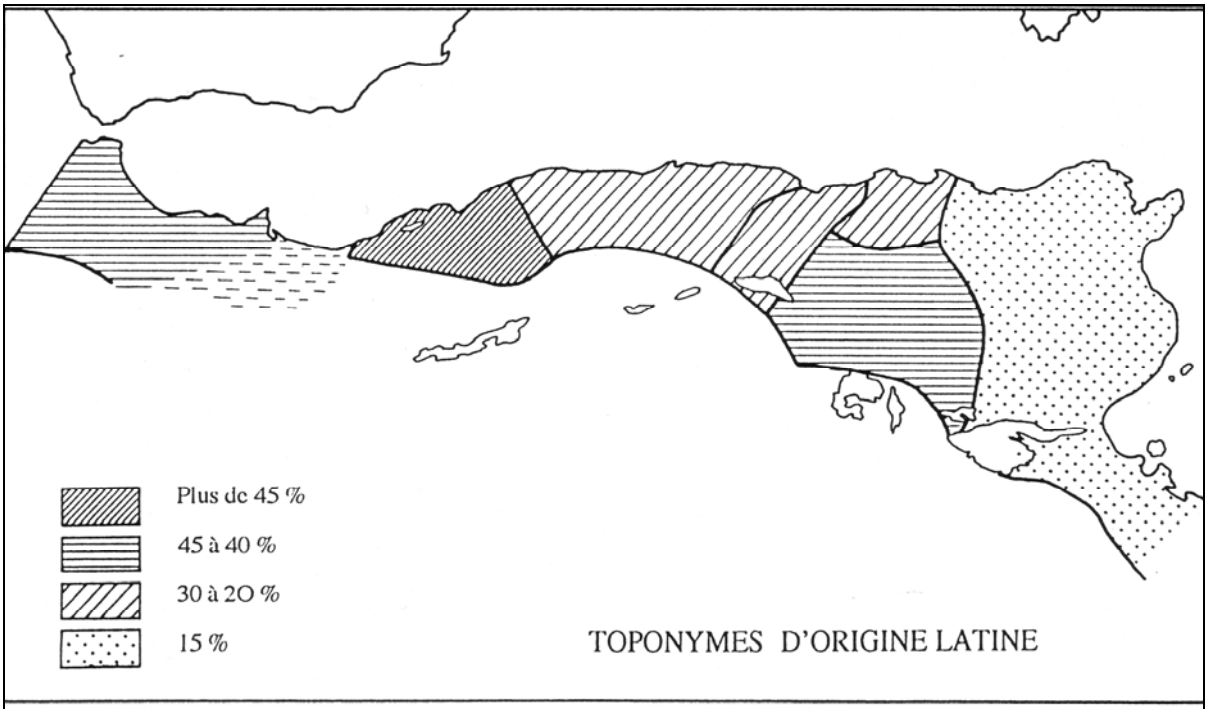

FIG. 3. — Toponymes d'origine latine.
La Maurétanie césarienne occidentale, province la moins romanisée,
est celle ayant le plus fort pourcentage de toponymes citadins d'origine latine.
C'est l'inverse pour l'Afrique proconsulaire.

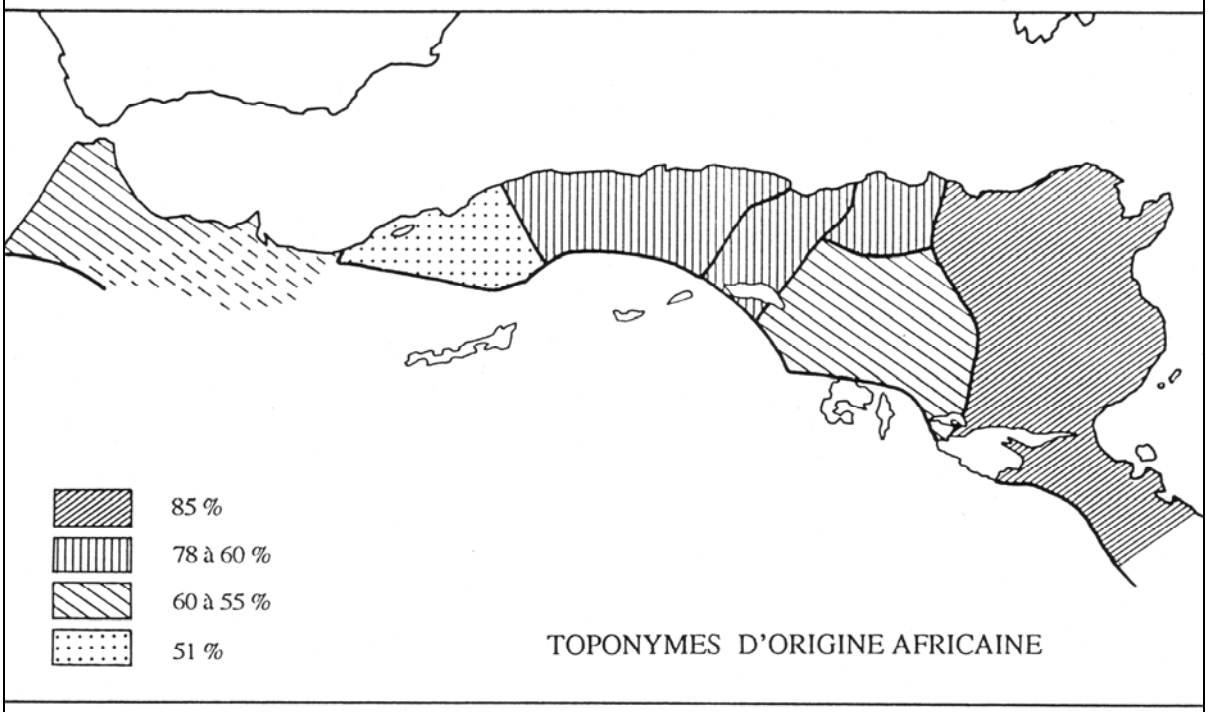

FIG. 4. — Toponymes d'origine africaine (libyque et punique).
L'Afrique proconsulaire montre le plus fort pourcentage de toponymes citadins
d'origine africaine et la Maurétanie césarienne occidentale le plus faible.

Carte 7 - Toponymes d'origine latine et d'origine africaine
(G. Camps, dans Mélanges Leglay, 1994, pl.XVII et XVIII)

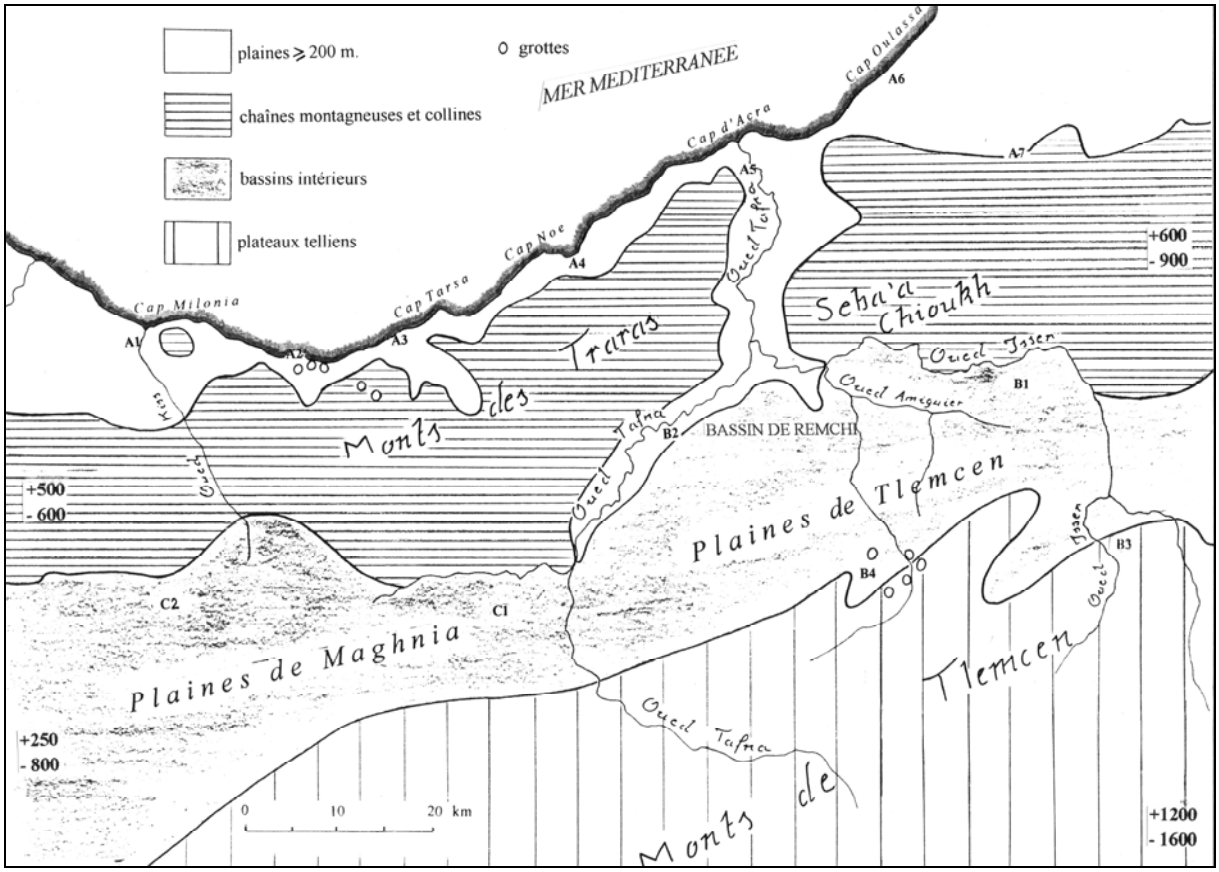

Carte 8 – Structure géographique des confins occidentaux de la Maurétanie Césarienne

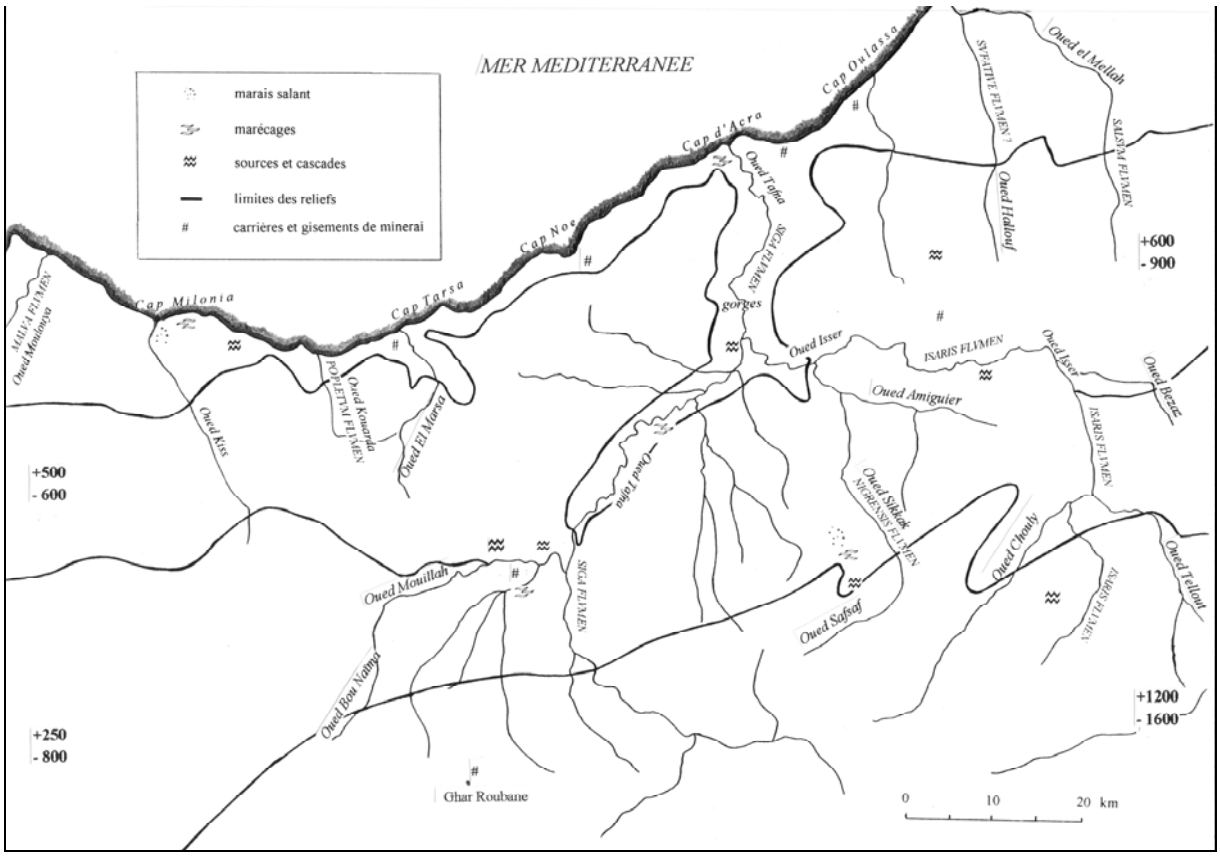

Carte 9 – Les différents réseaux hydrauliques des confins occidentaux de la Maurétanie Césarienne

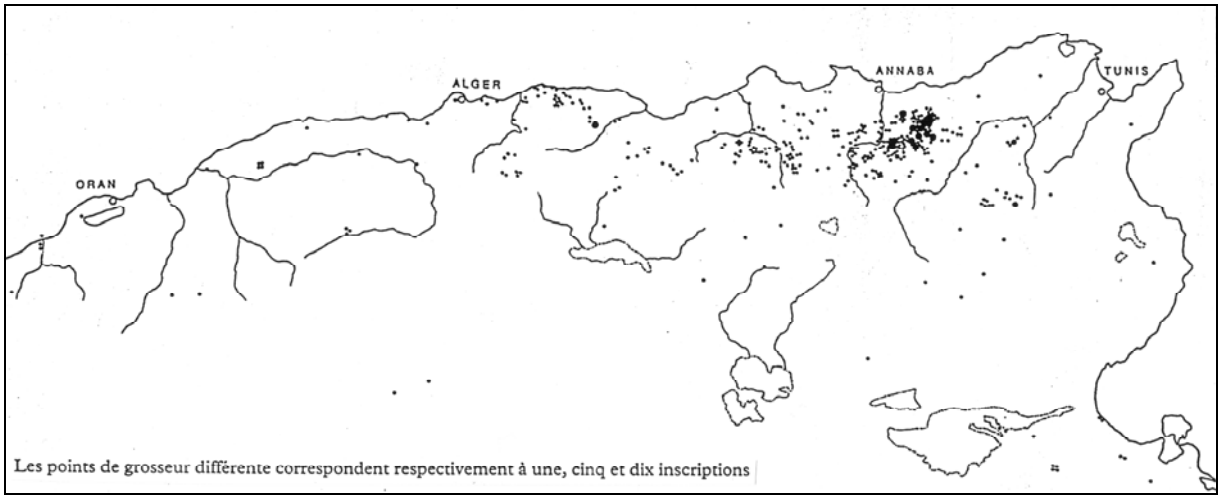

Carte 10 – « carte des répartitions des inscriptions libyques en Algérie et en Tunisie »
(G. Camps, Enc. Berb., 1983)

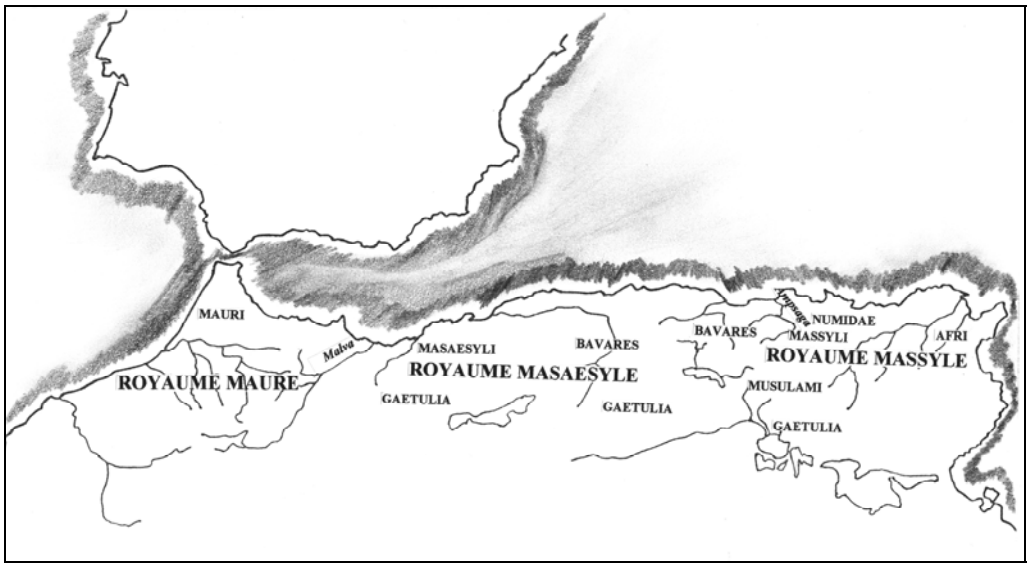

Carte 11 – Les grands groupes etnhiques et royaumes d'Afrique du Nord

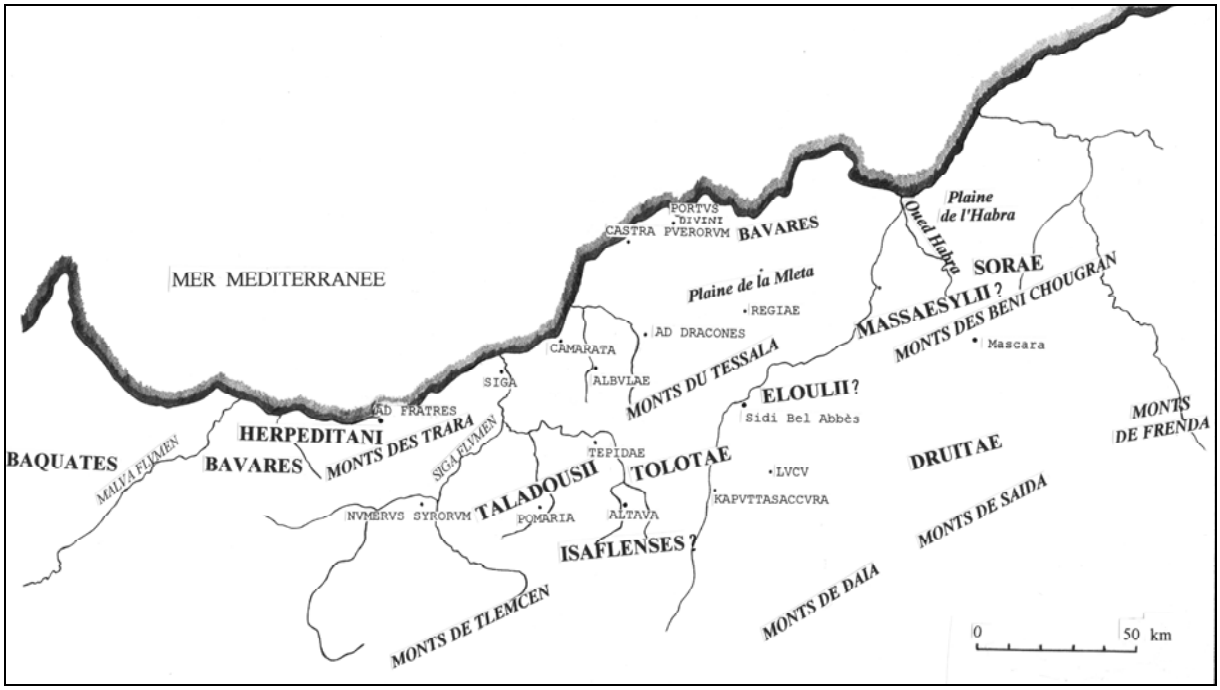

Carte 12 – Les tribus des confins occidentaux de la Maurétanie Césarienne

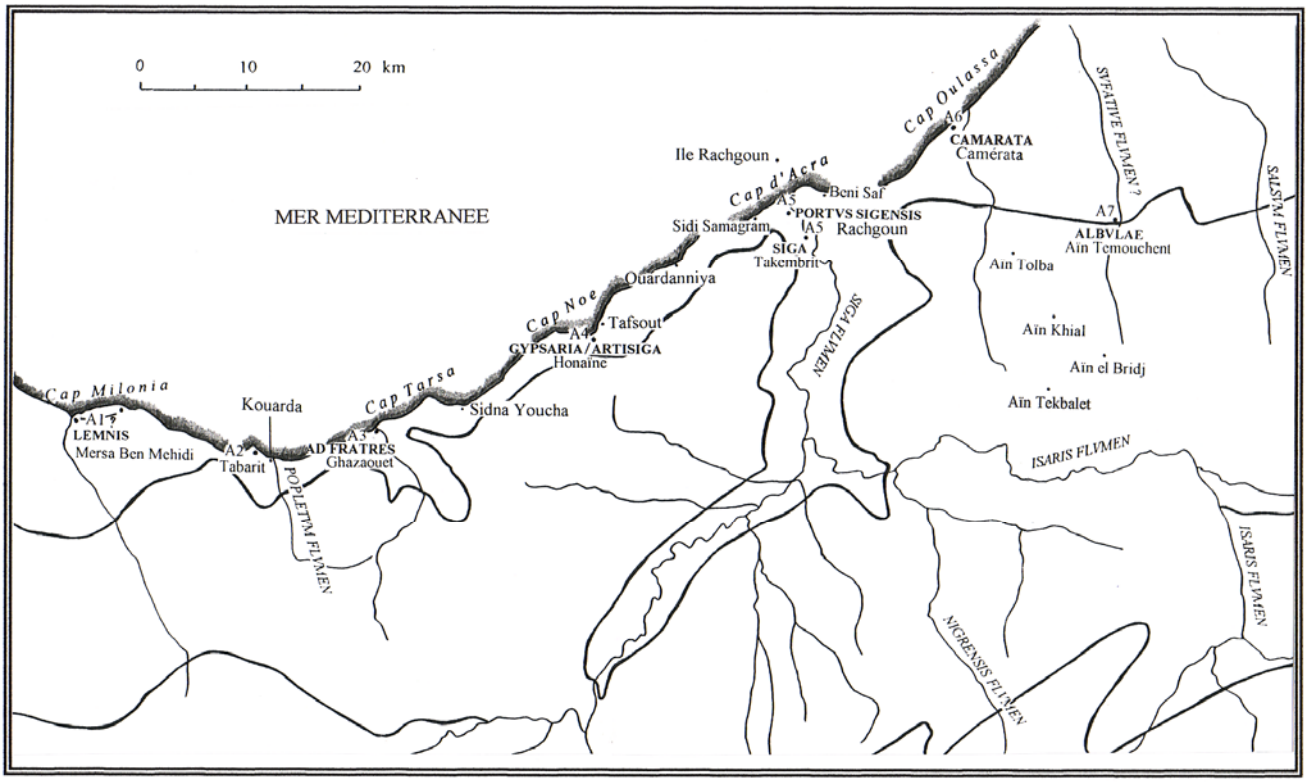

Carte 13 – Localisation des sites du littoral

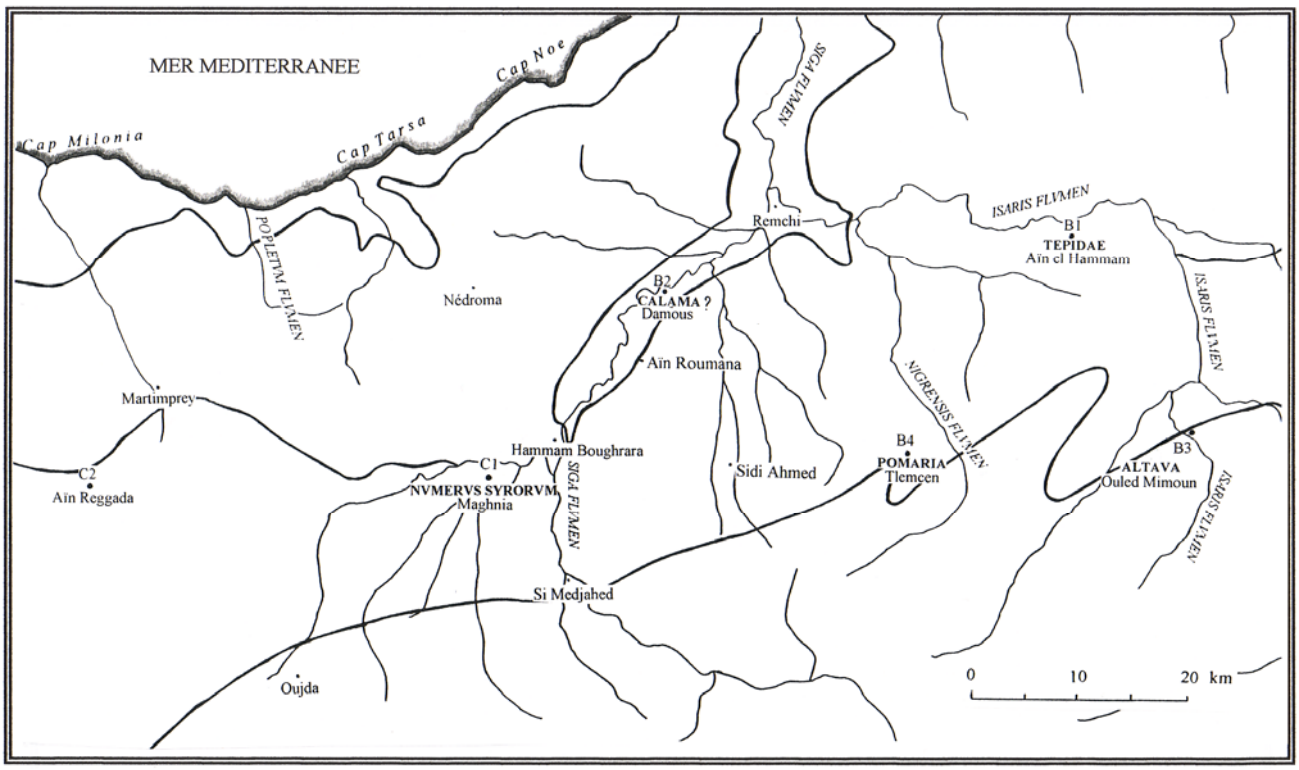

Carte 14 – Localistaion des sites de l'intérieur

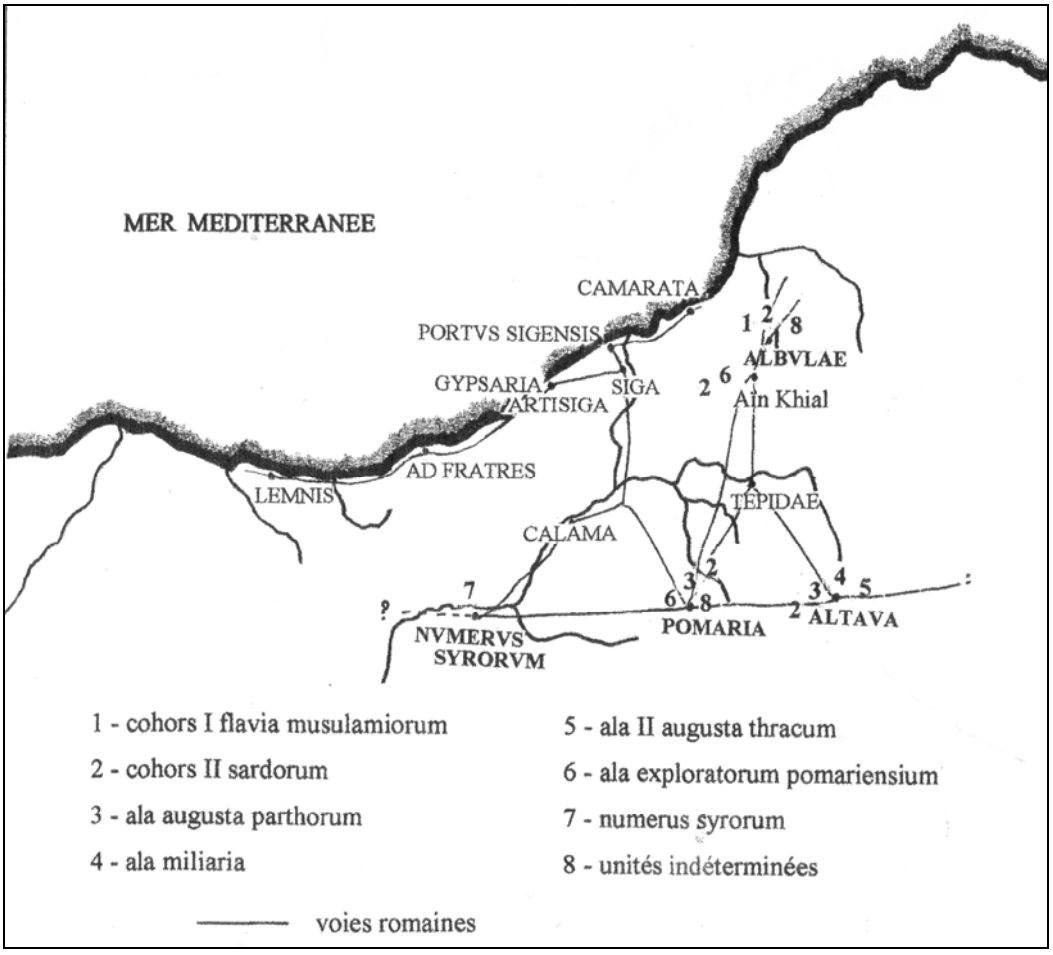

Carte 15 – Unités auxiliaires des confins occidentaux de la Maurétanie Césarienne

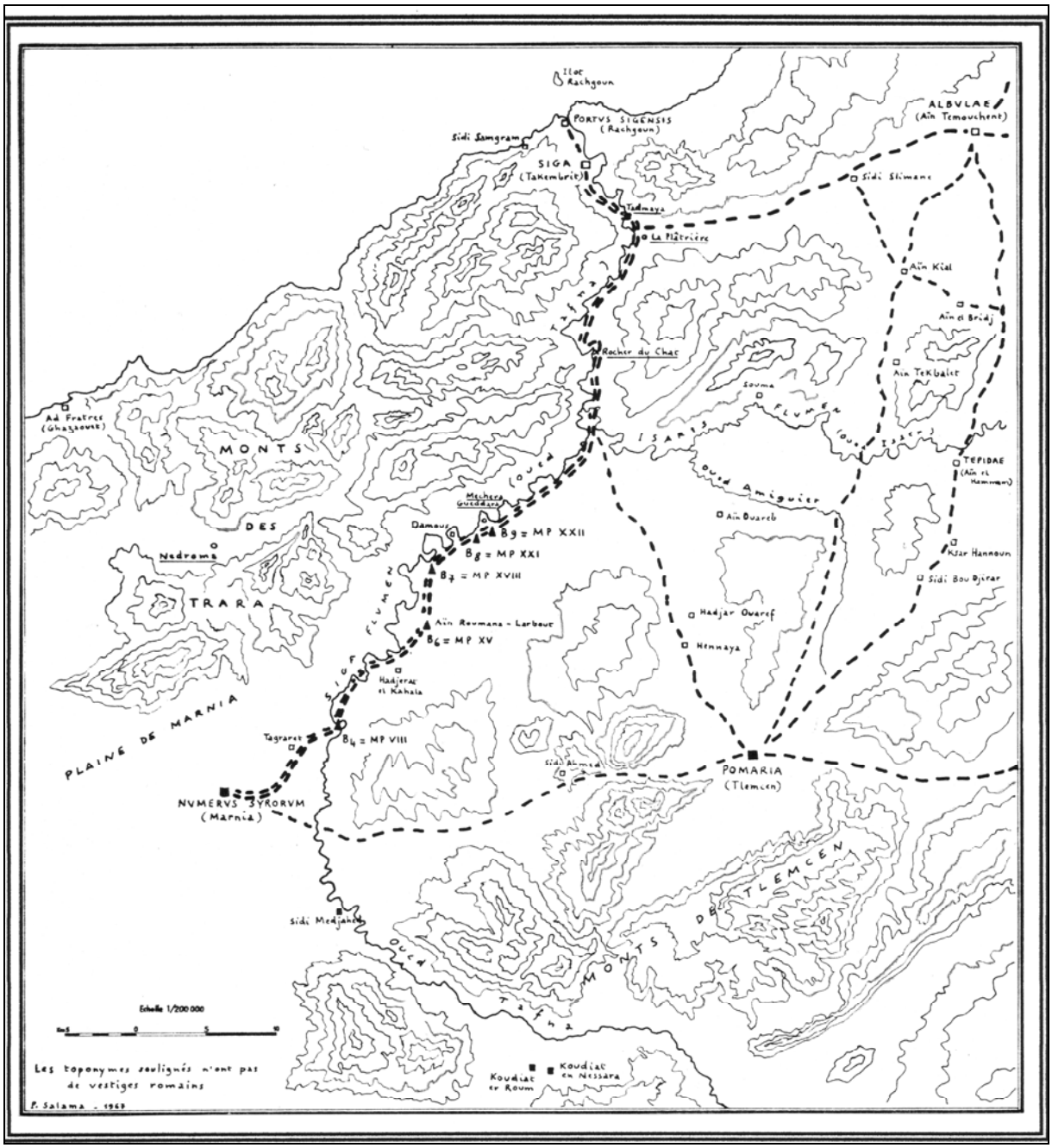

Carte 16 – « La voie romaine de la vallée de la Tafna »
(P. Salama, B.A.A., II, p.217)

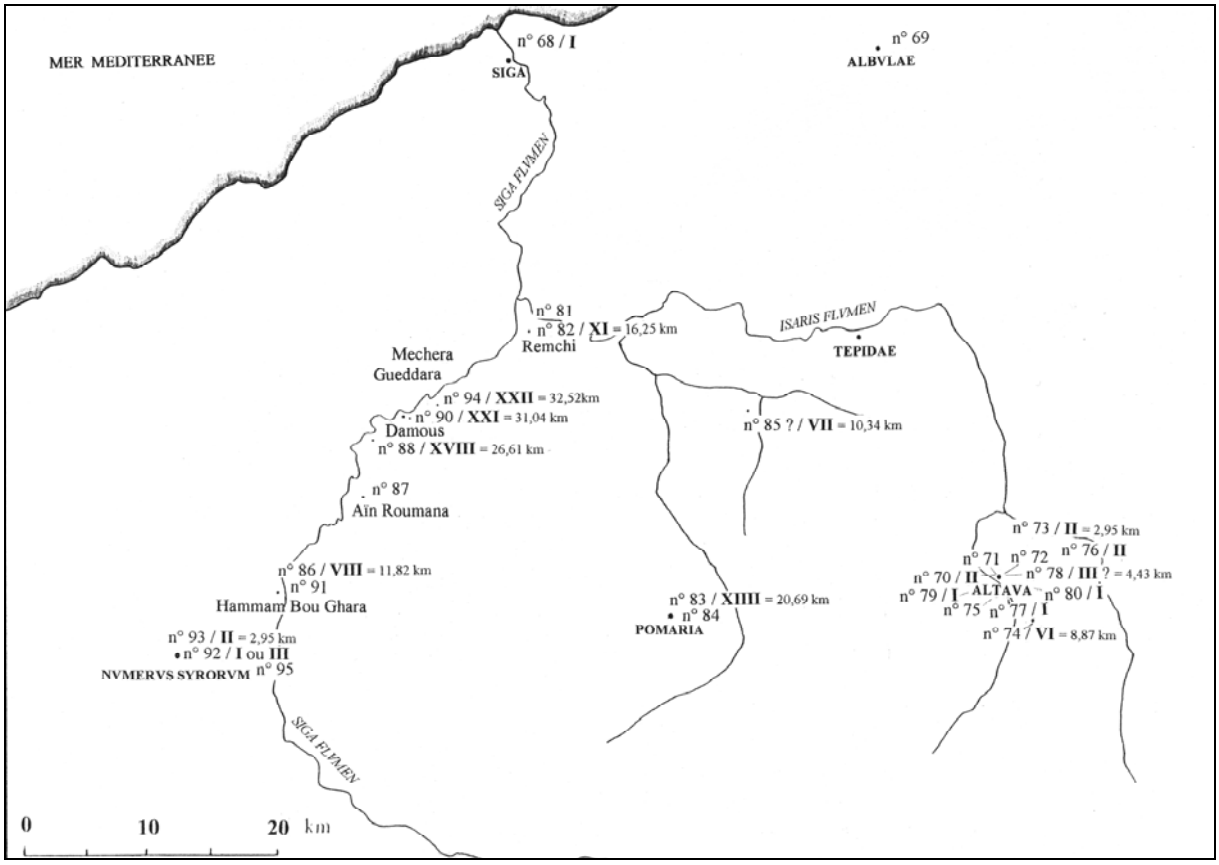

Carte 17 – Localisation des bornes millaires

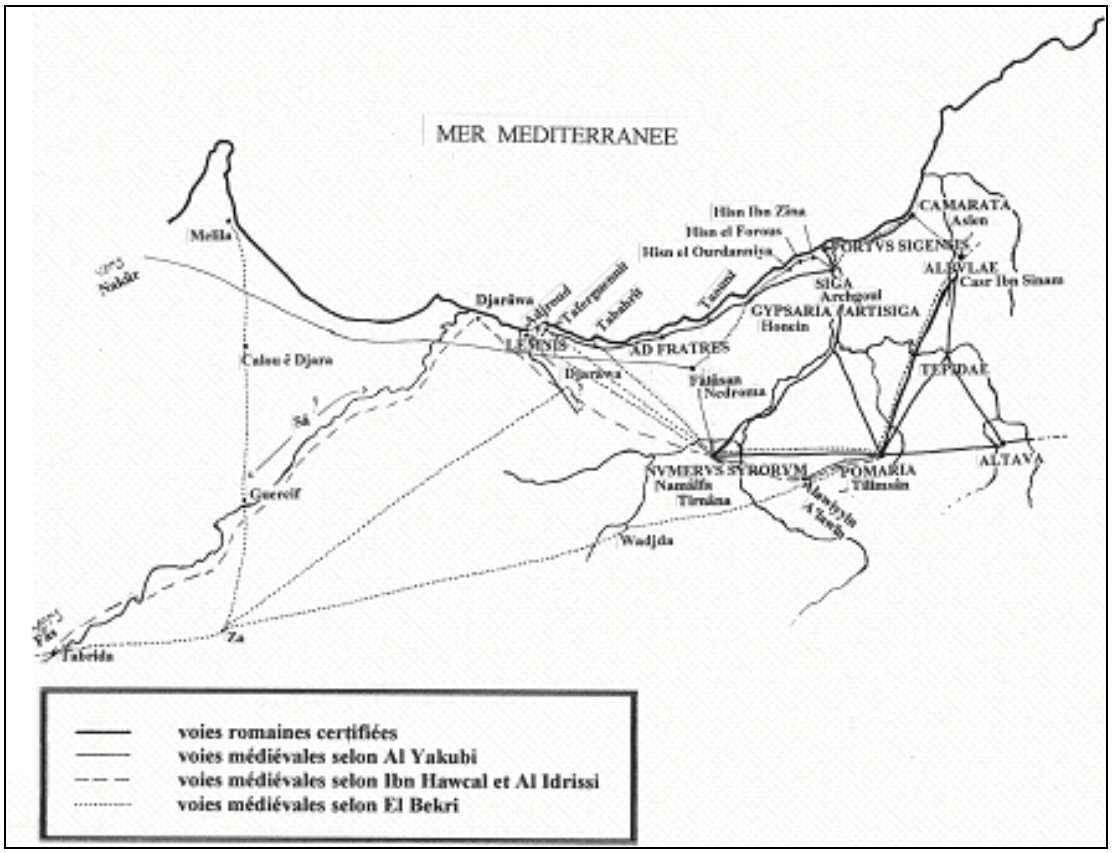

Carte 18 – Voies antiques et voies médiévales des confins ouest de l'Afrique du Nord

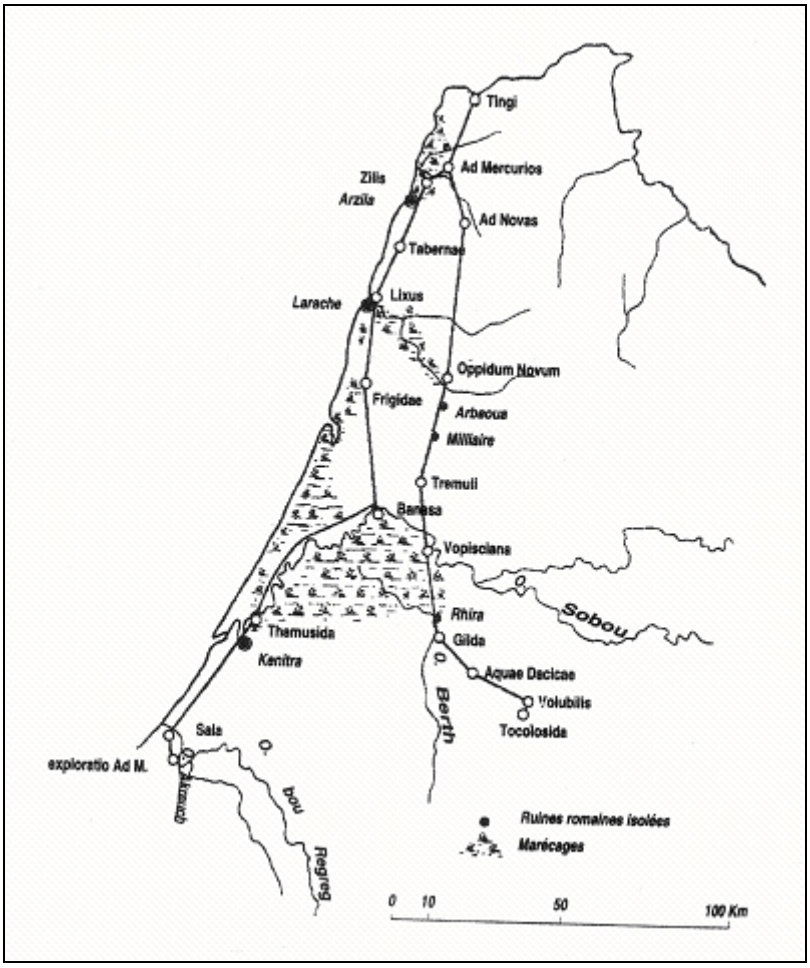

Carte 19 – Voies romaines de Maurétanie Tingitane dans l'Itinéraire d'Antonin
(extrait de A. Siraj, d'après M. Euzennat, Les voies romaines…, p.596)

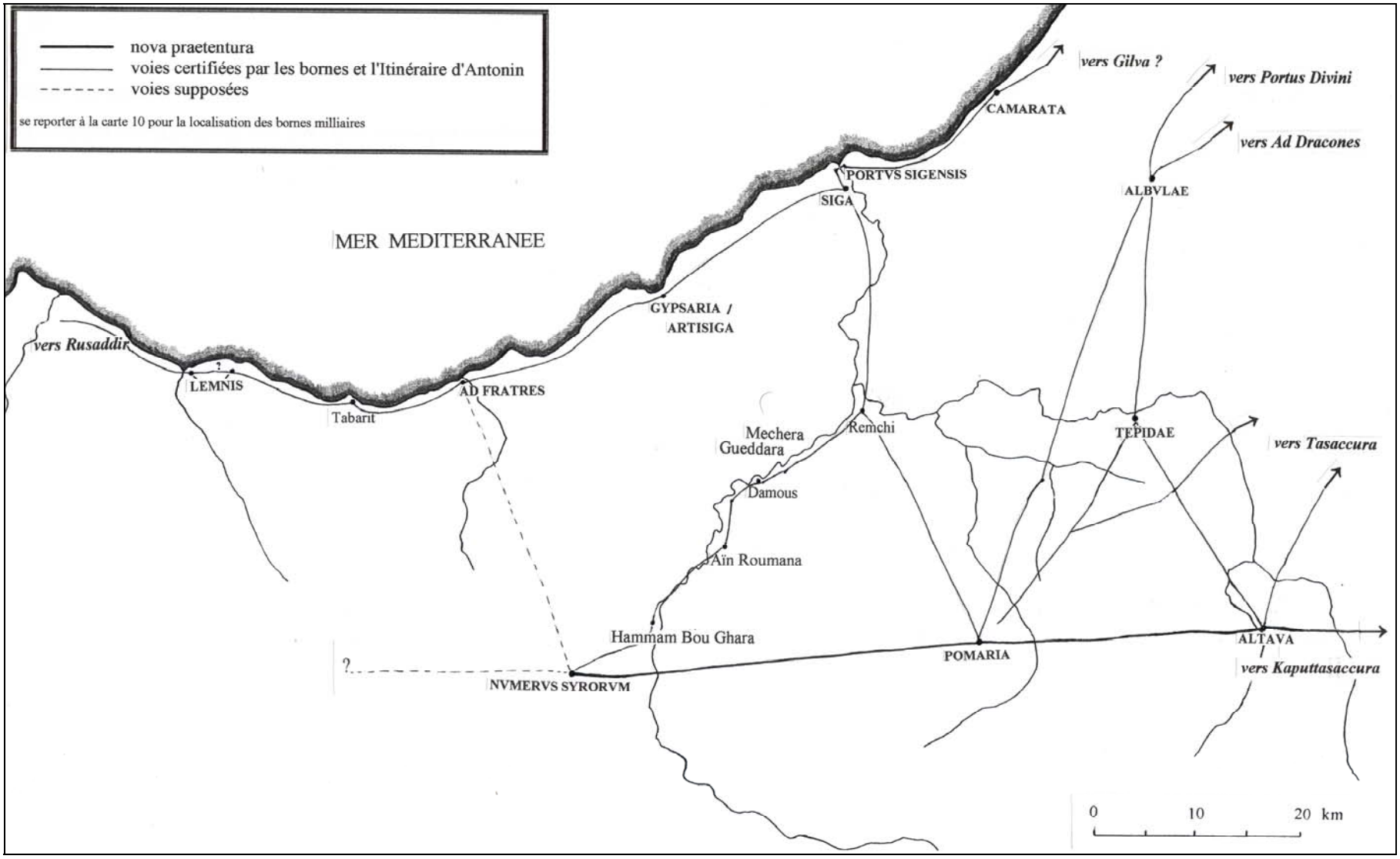

Carte 20 – Voies romaines des confins occidentaux de la Maurétanie Césarienne

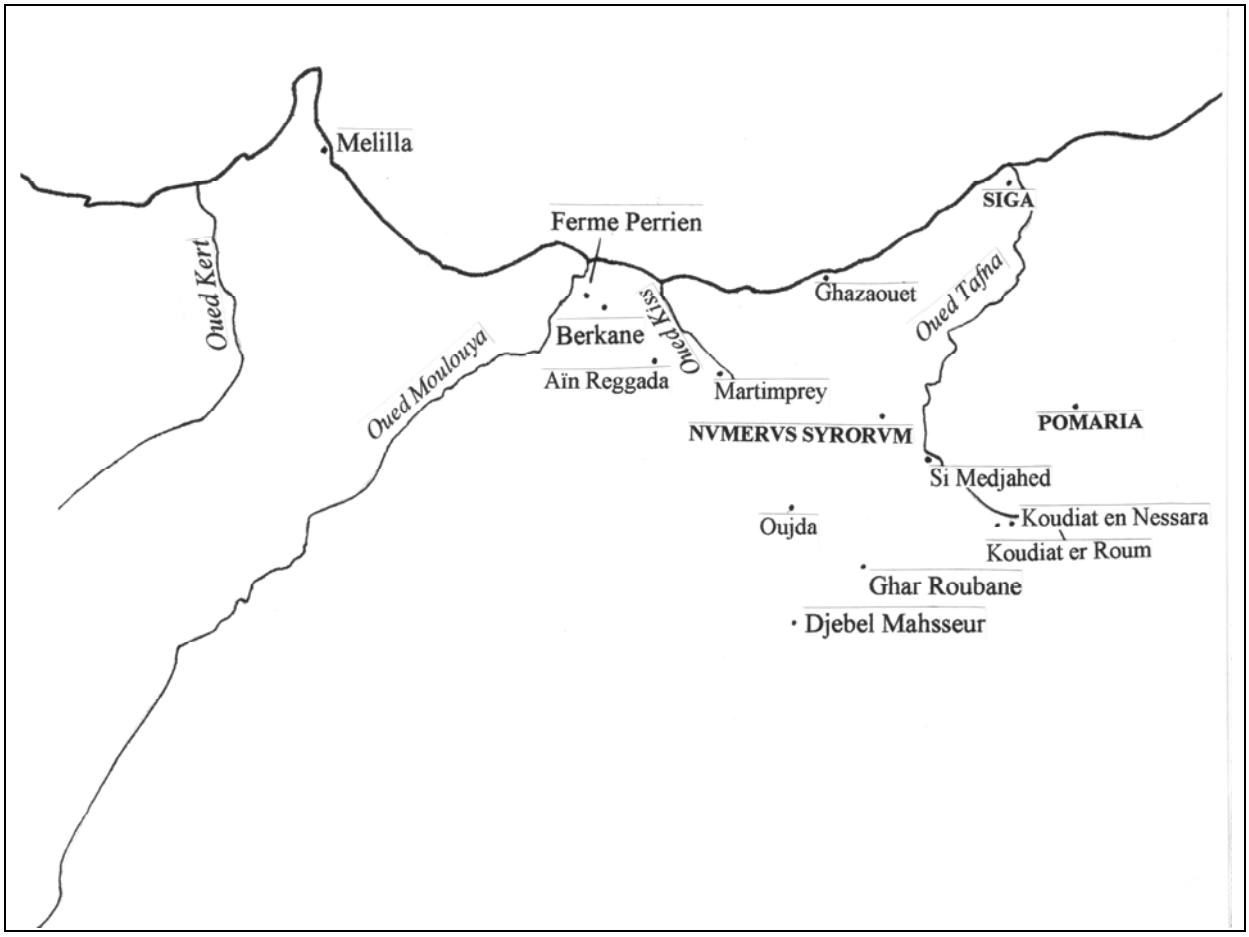

Carte 21 – Les confins entre l'oued Tafna et l'oued Moulouya

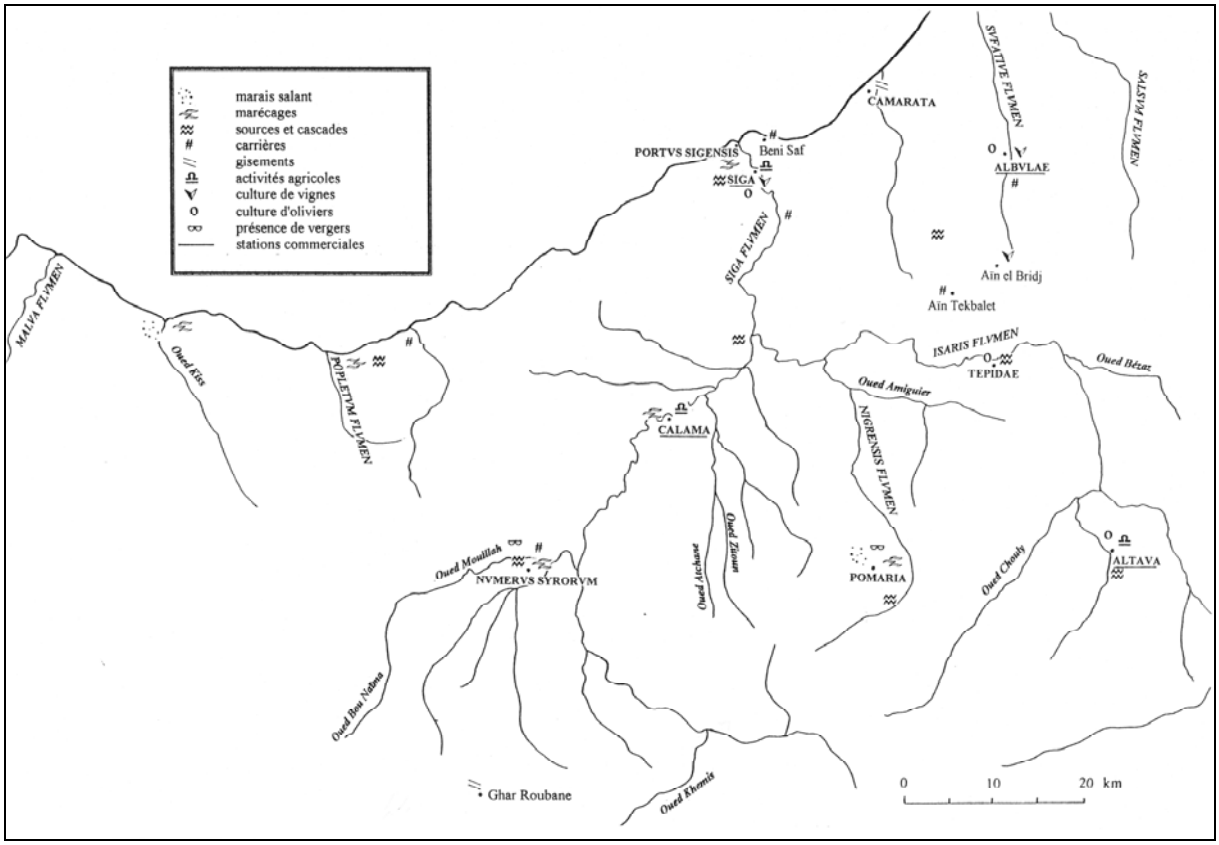

Carte 22 – Ressources des confins occidentaux de la Maurétanie Césarienne

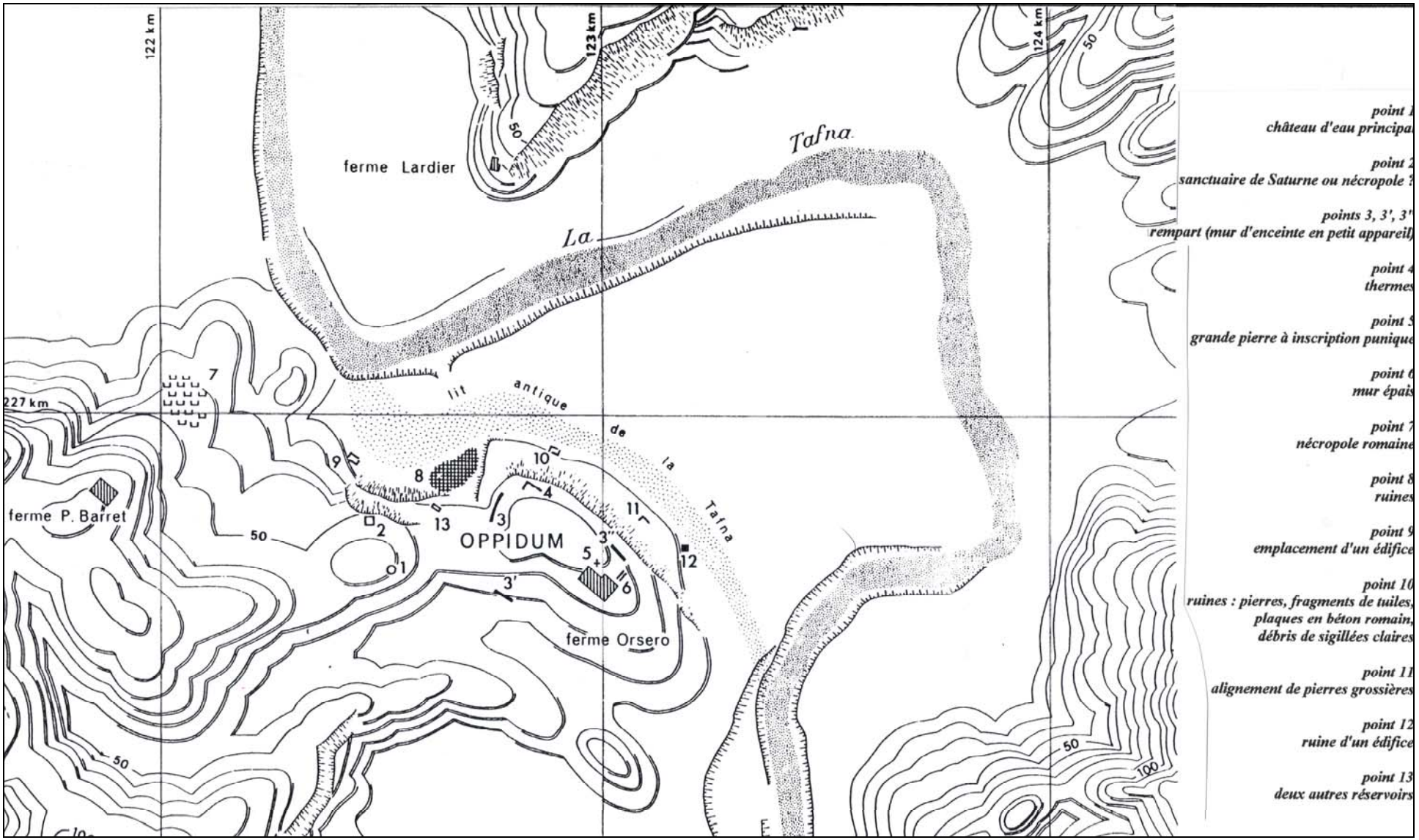

Plan archéologique de Siga (G. Vuillemot, A.A., V)

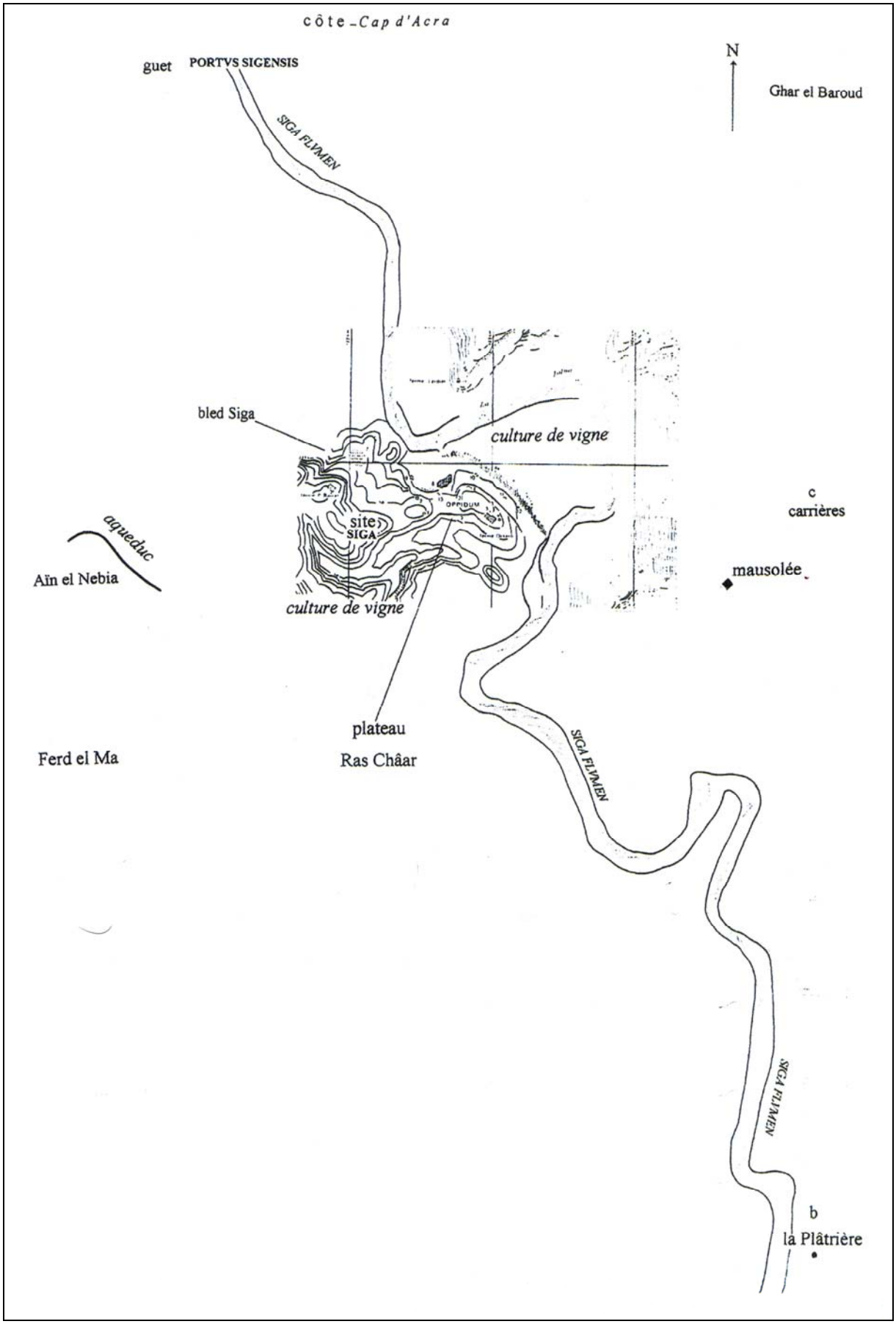

Site de Siga et ses alentours

Prise aérienne du lieu des fouilles de 1961 (G. Vuillemot, A.A., V, p.52)

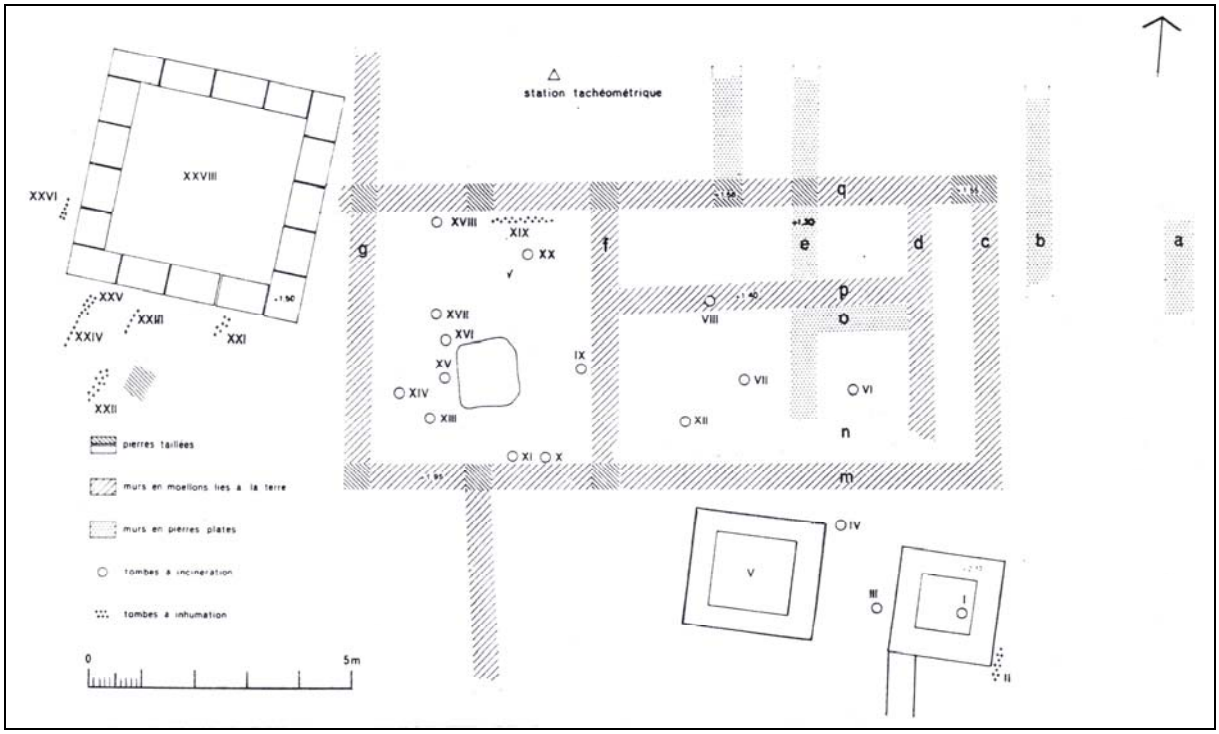

Plan de la nécropole (G. Vuillemot, A.A., V., p.56)

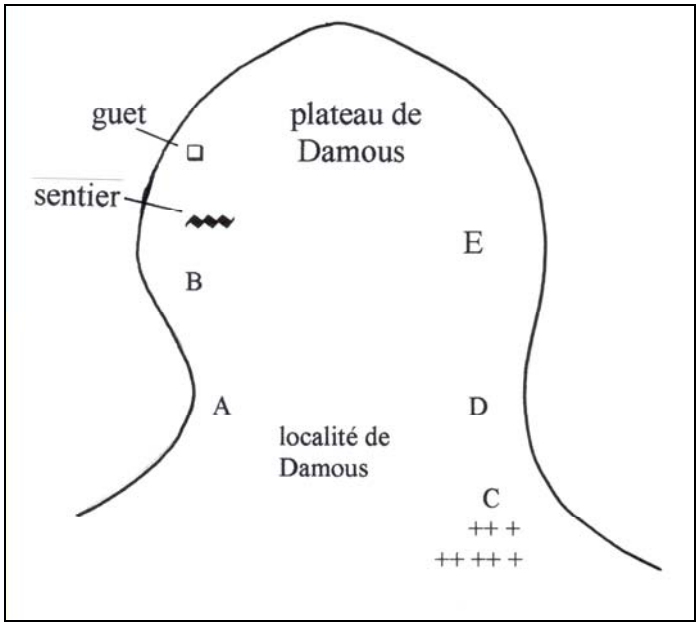

Plan des ruines de Damous selon Lethielleux

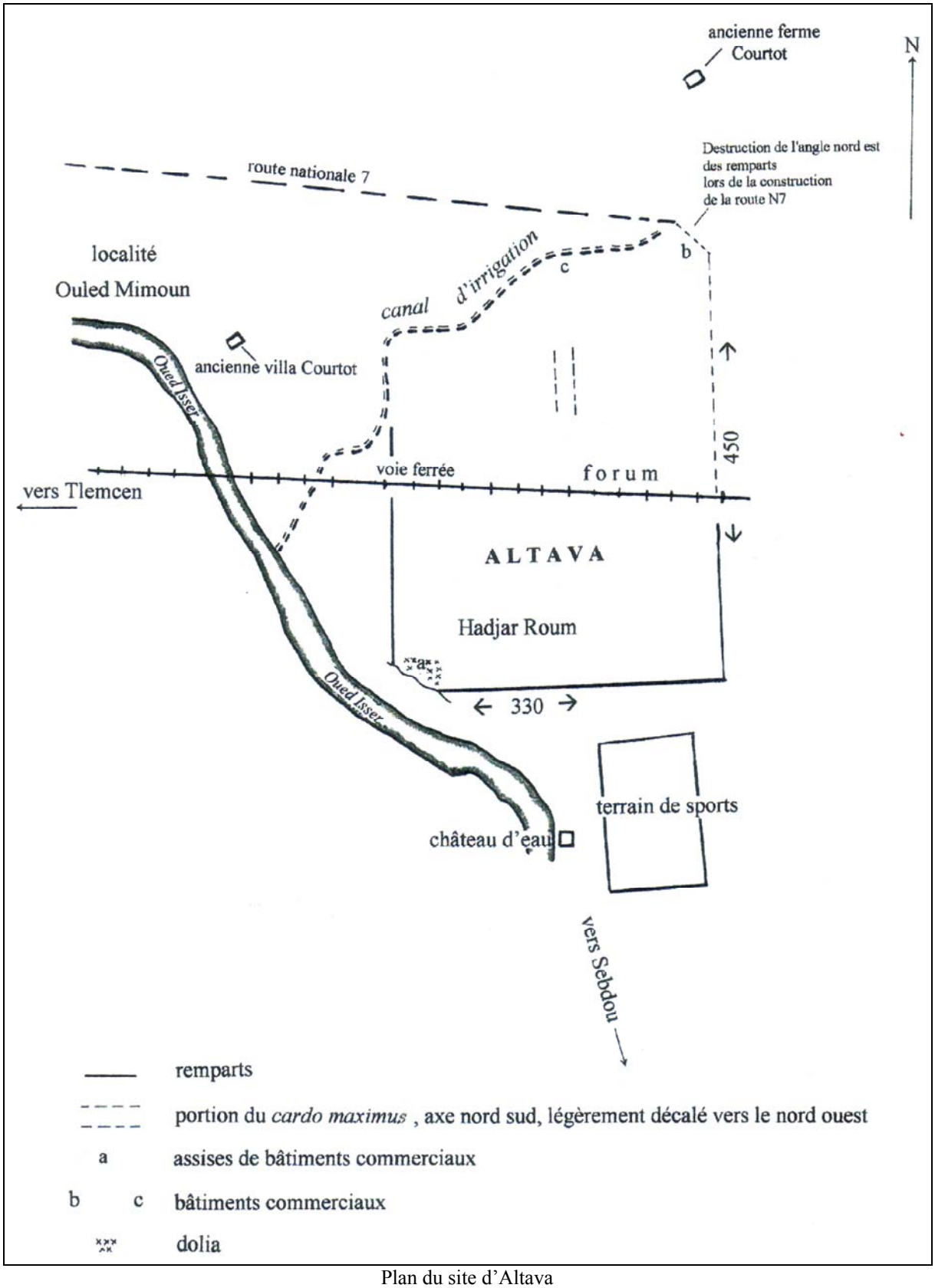

Plan du site d'Altava

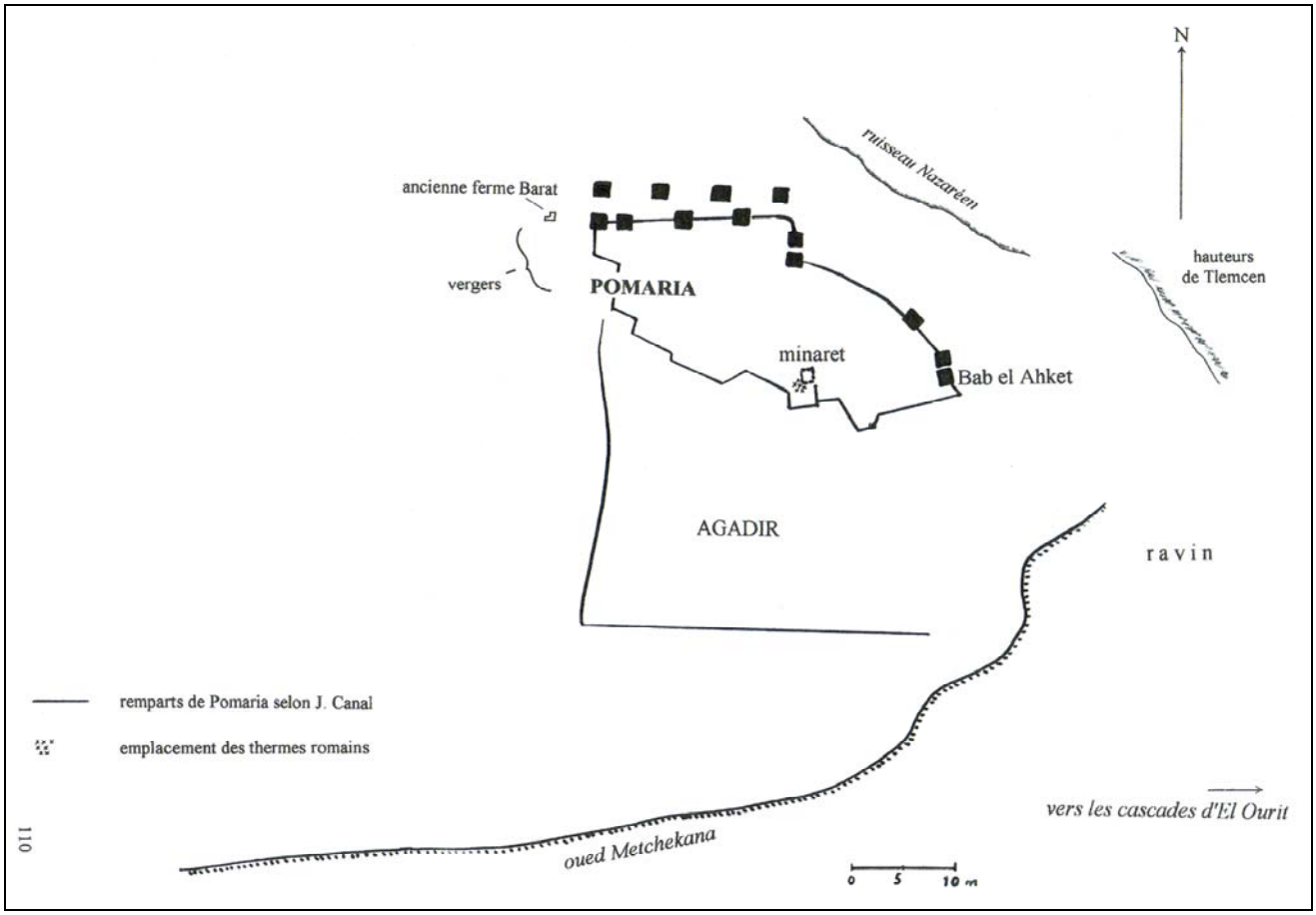

Plan du site de Pomaria

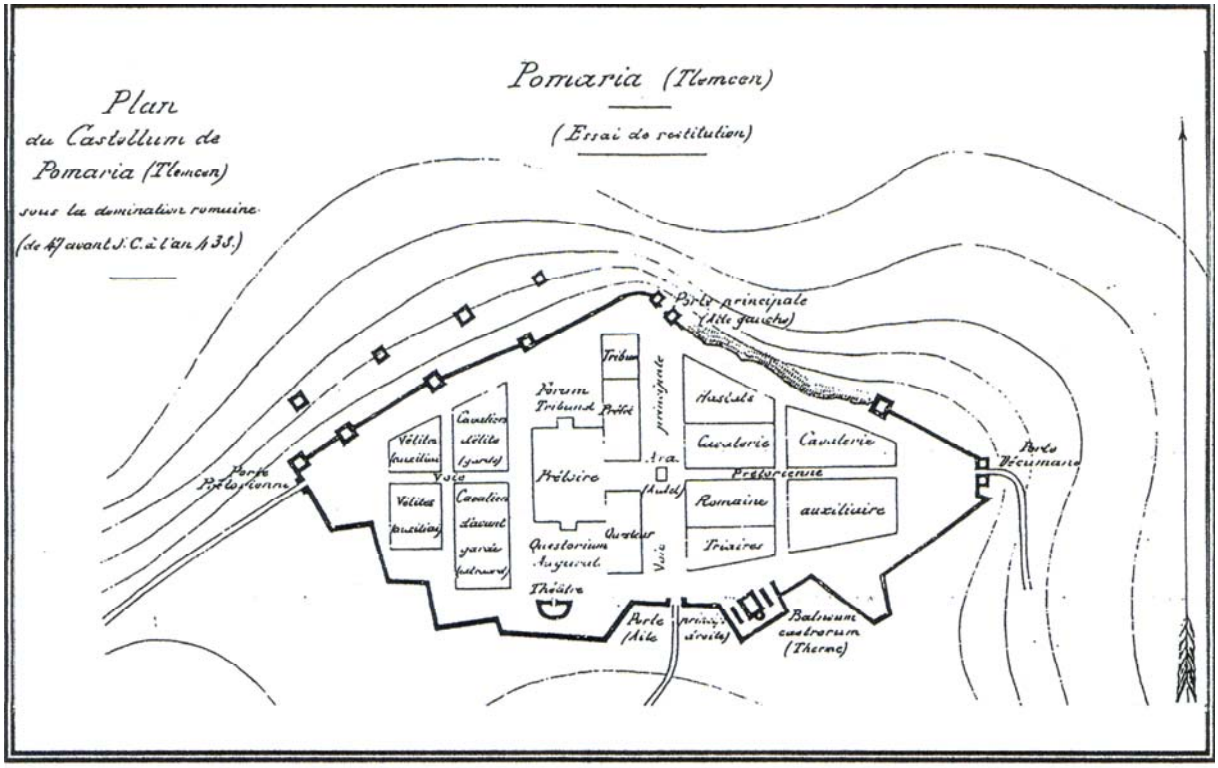

Essai de restitution du plan du *castellum* de Pomaria

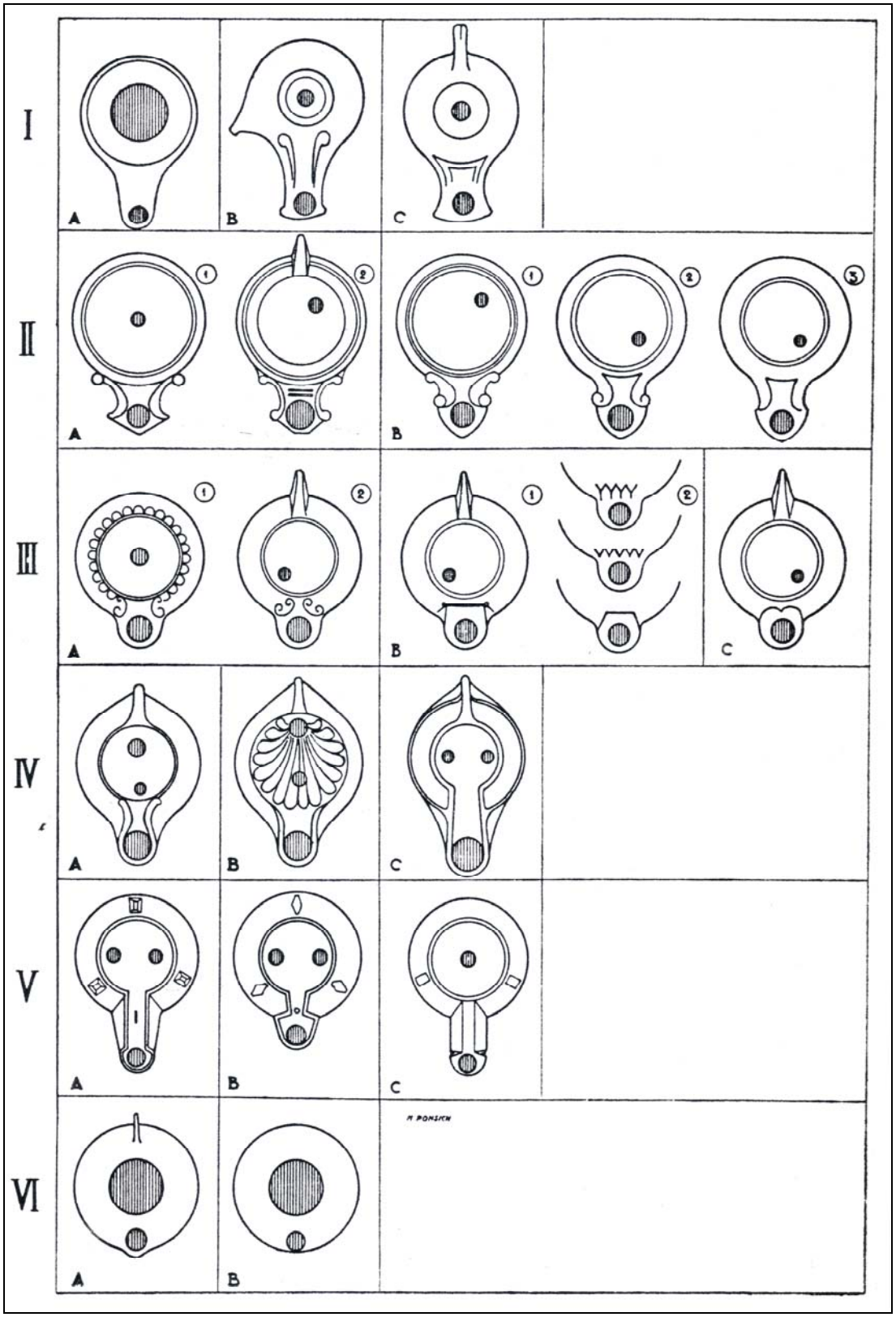

« tableau typologique des lampes de Maurétanie Tingitane », classification de M. Ponsich

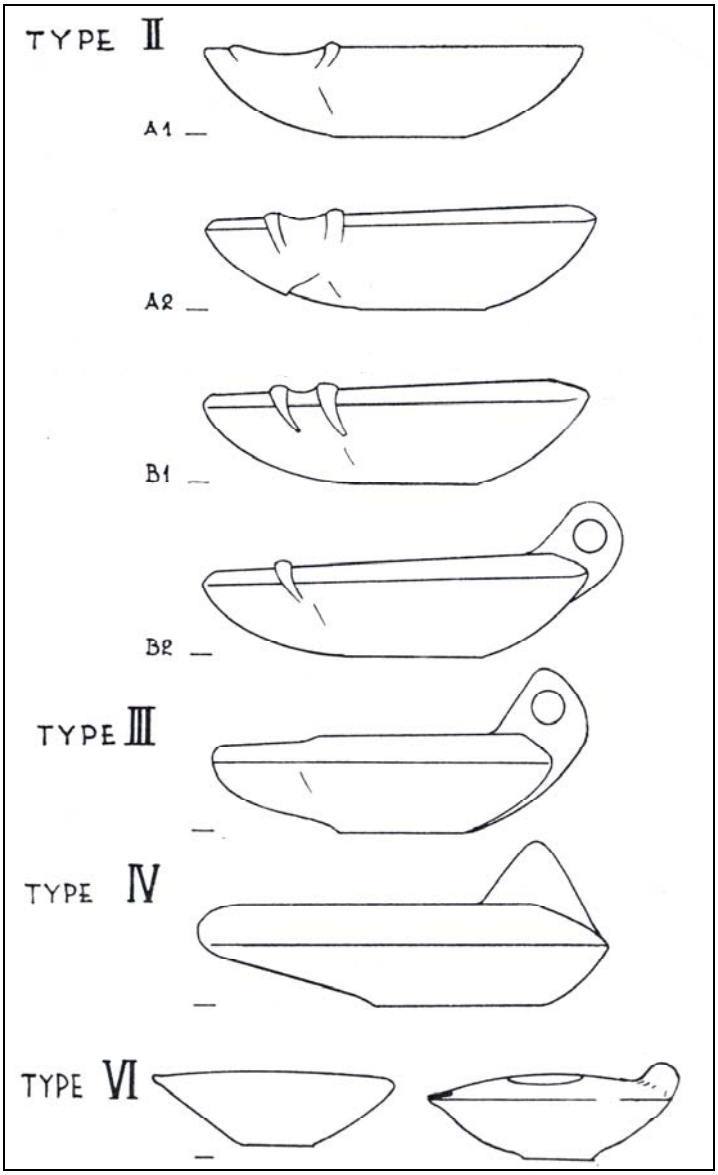

« profils des lampes » d'après M. Ponsich

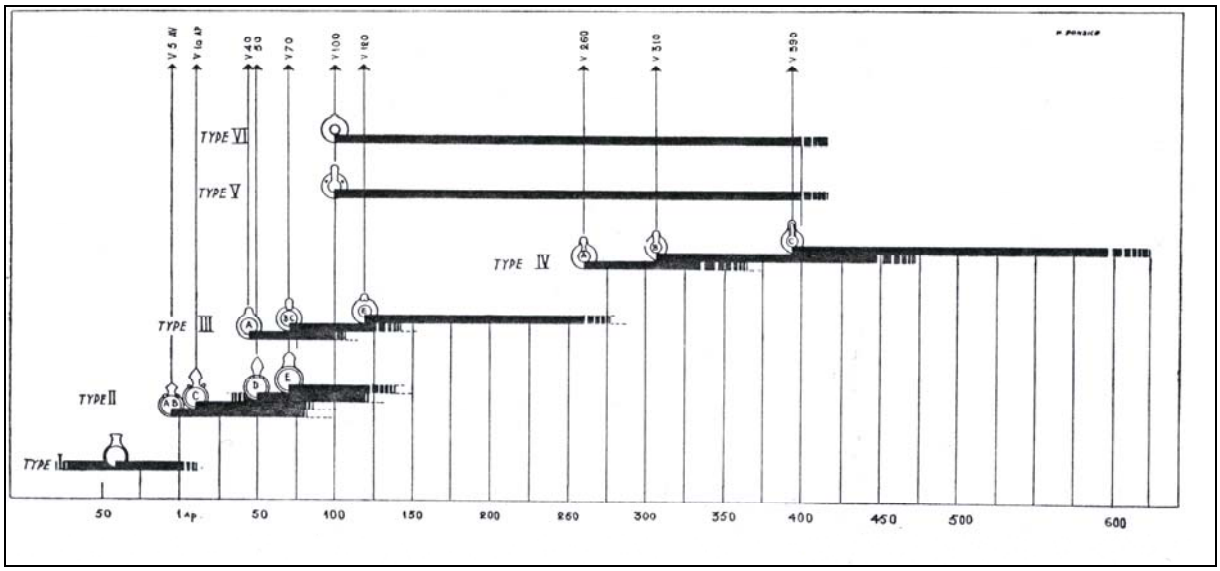

« tableau chronologique des lampes de Maurétanie Tingitane », d'après M. Ponsich

CMA 511
Carthage
L. pr. 10,7x7,9x3,3x4,2

CMA 2522
région d'El Jem 1914
13,6x8,2x3,4x4,8

IMC
L. pr. 12,3x8,2x3,2x4,6

CMA 1522
Carthage, Lazart, 1908
L. pr. 11,2x6,5x3,8

CMA 1518
provenance inconnue
10,6x5,3x3,7x3,2

IMC 370
Delattre n°288
13,7x8,1x3,7x3,8

CMA 1584
Carthage 1899
11,2x6,5x3x3,7

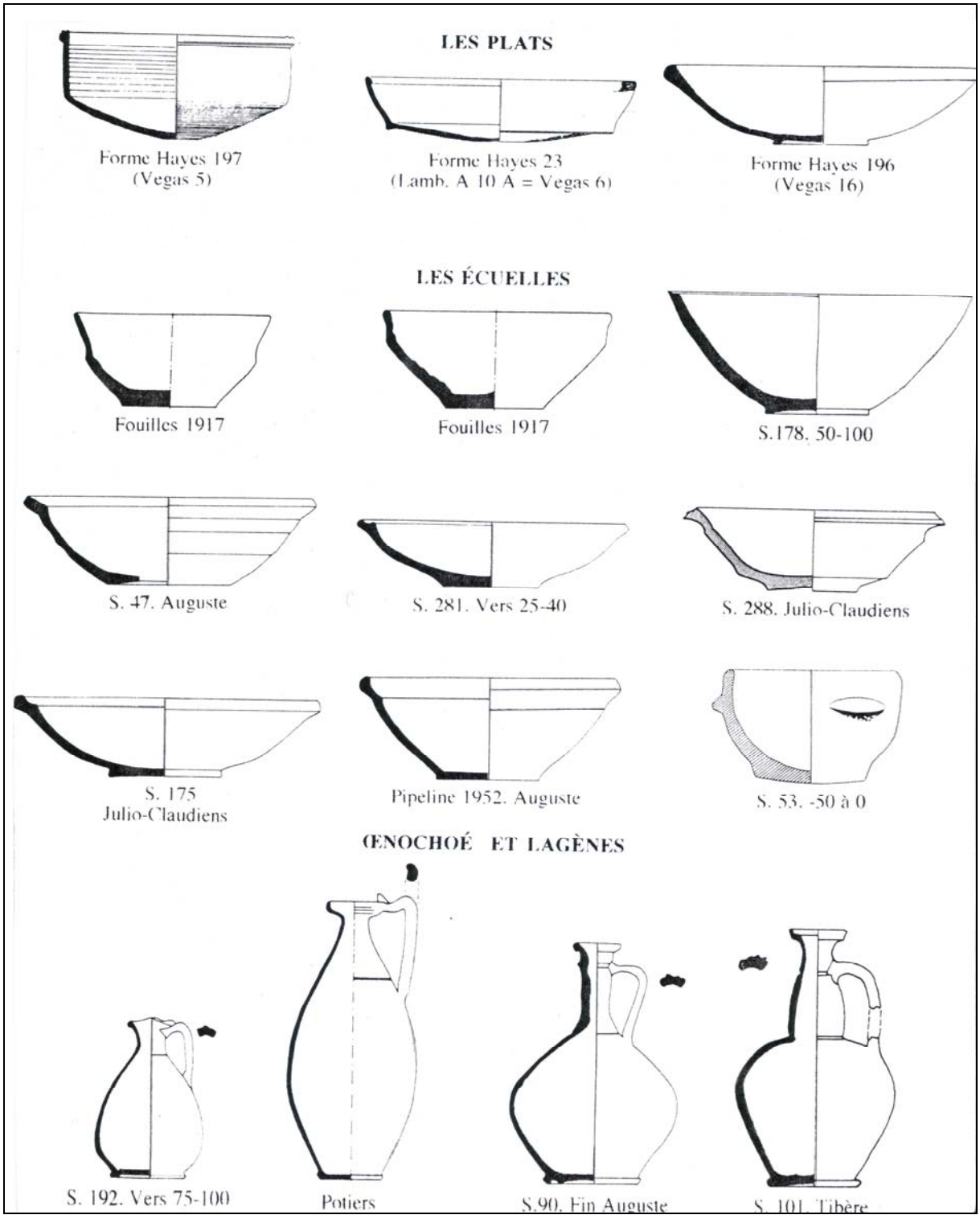

« céramique commune : plats, écuelles, oenochoé et lagènes »
J. Boube, Les nécropoles de Sala, p.112

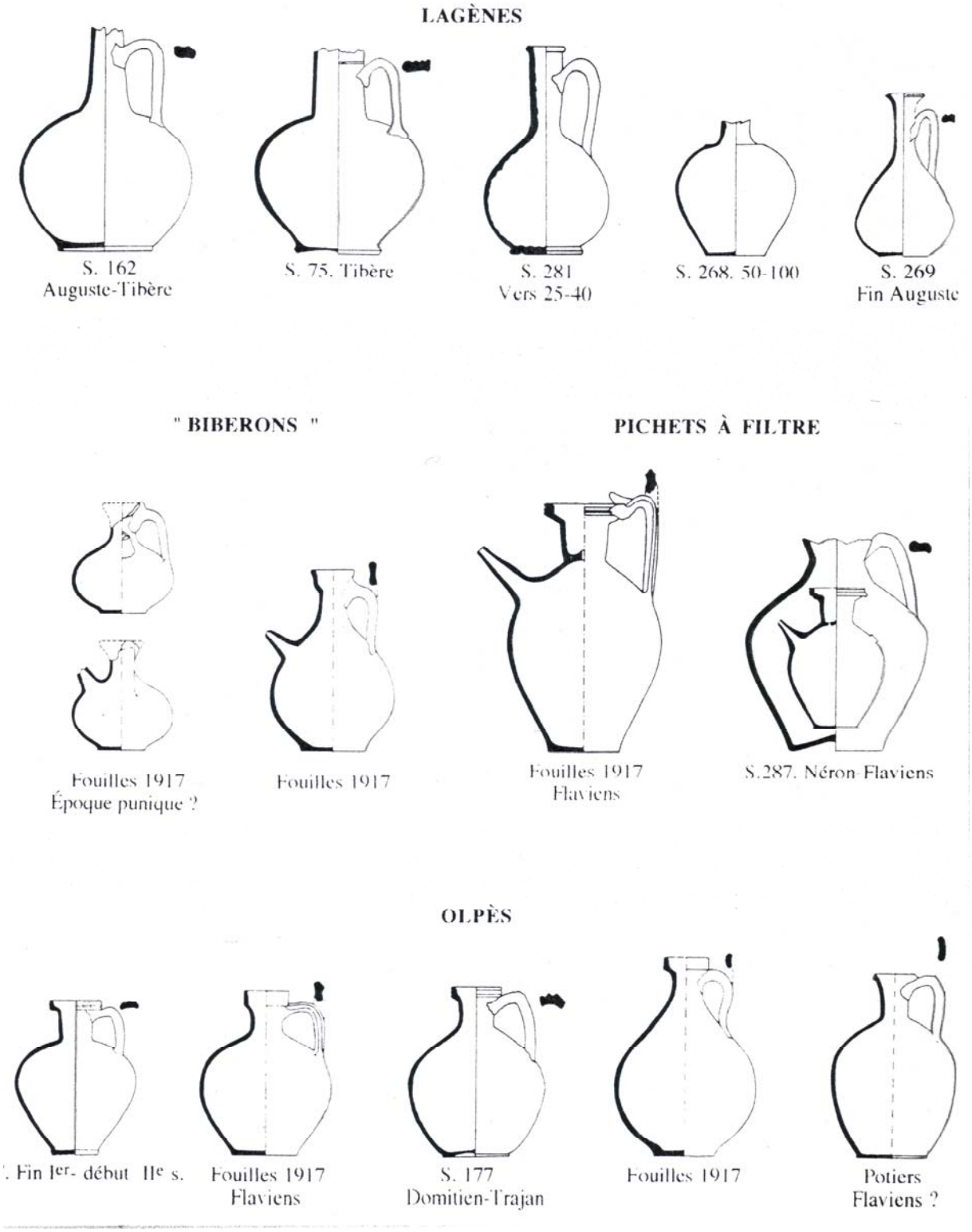

« céramique commune : lagènes, "biberons", pichets à filtre, olpès »
J. Boube, Les nécropoles de Sala, p.116

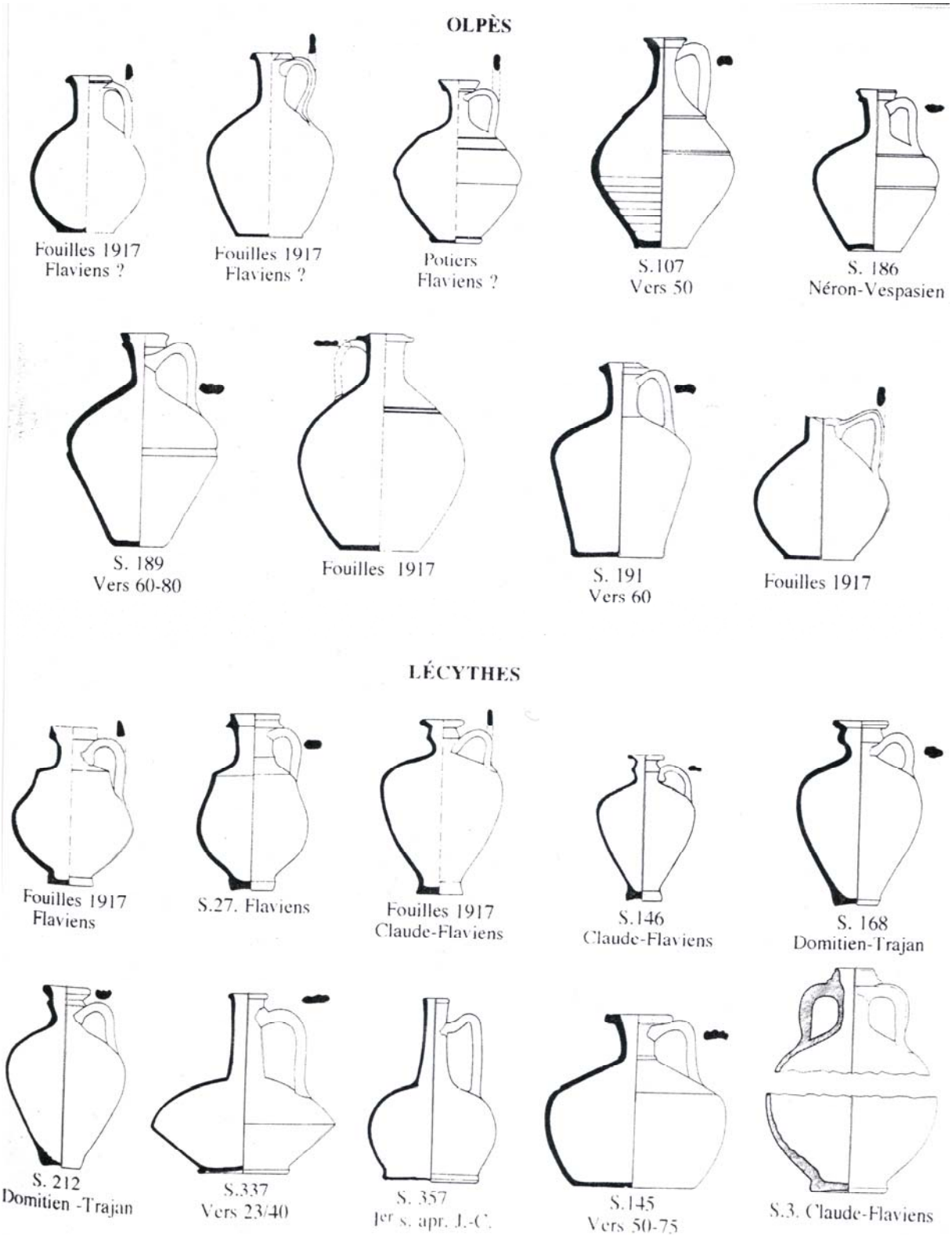

« céramique commune : olpès, lécythes »
J. Boube, Les nécropoles de Sala, p.117

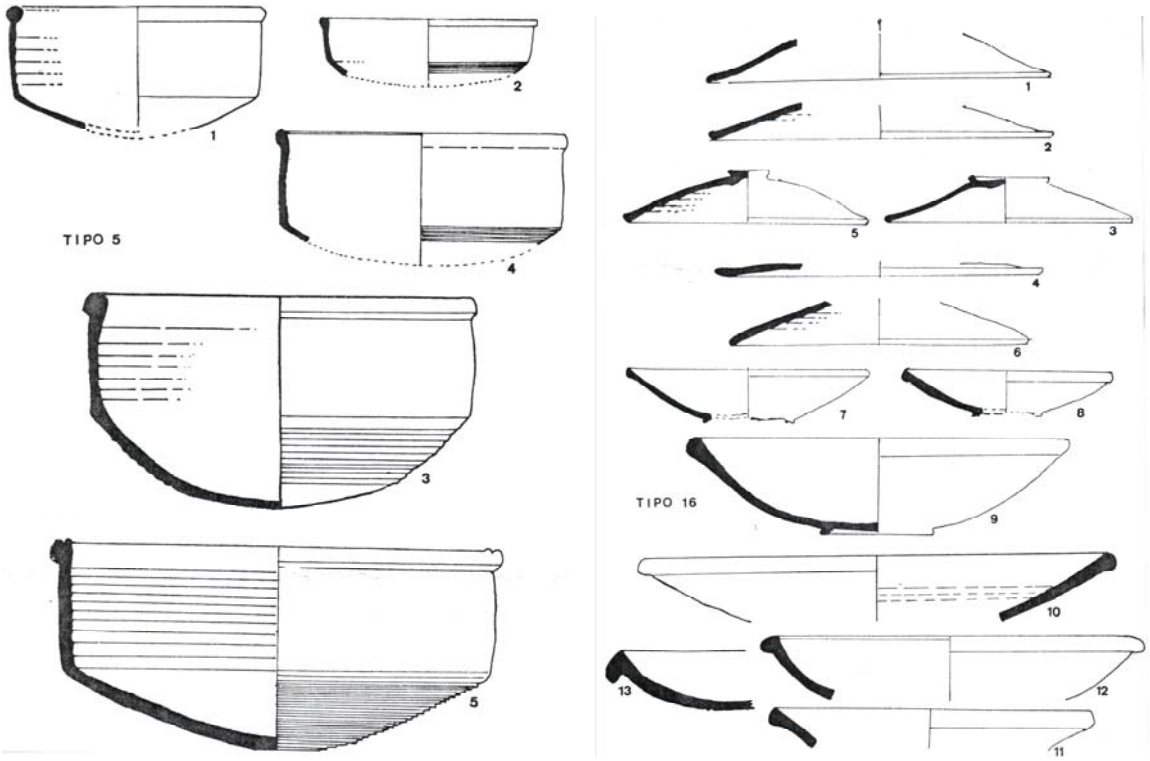

tipo 5, « terrines avec bords appliqués » ; tipo16, « plats et couvercles »
M. Vegas, Céramica comun, p.23

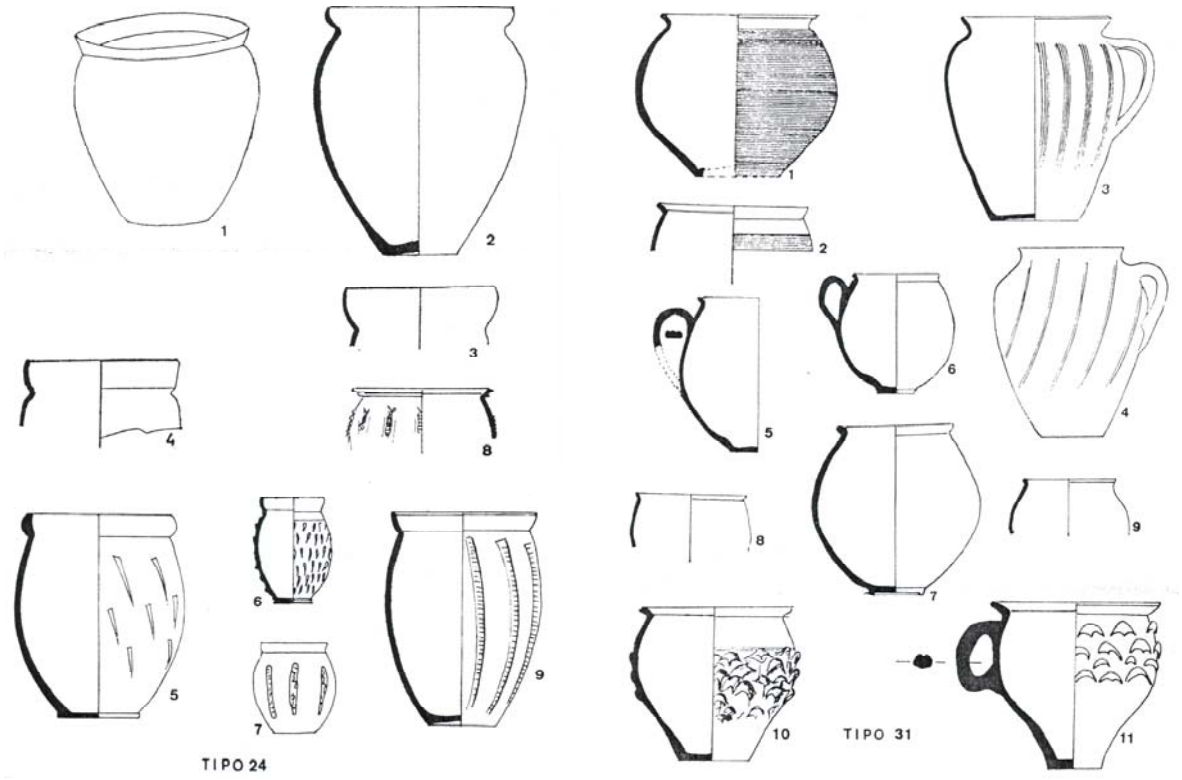

tipo 24, « gobelets à bord concave » ; tipo 31 « vases globulaires ou ovoïdaux à bord incliné vers l'extérieur »
M. Vegas, Céramica comun, p.64, 75

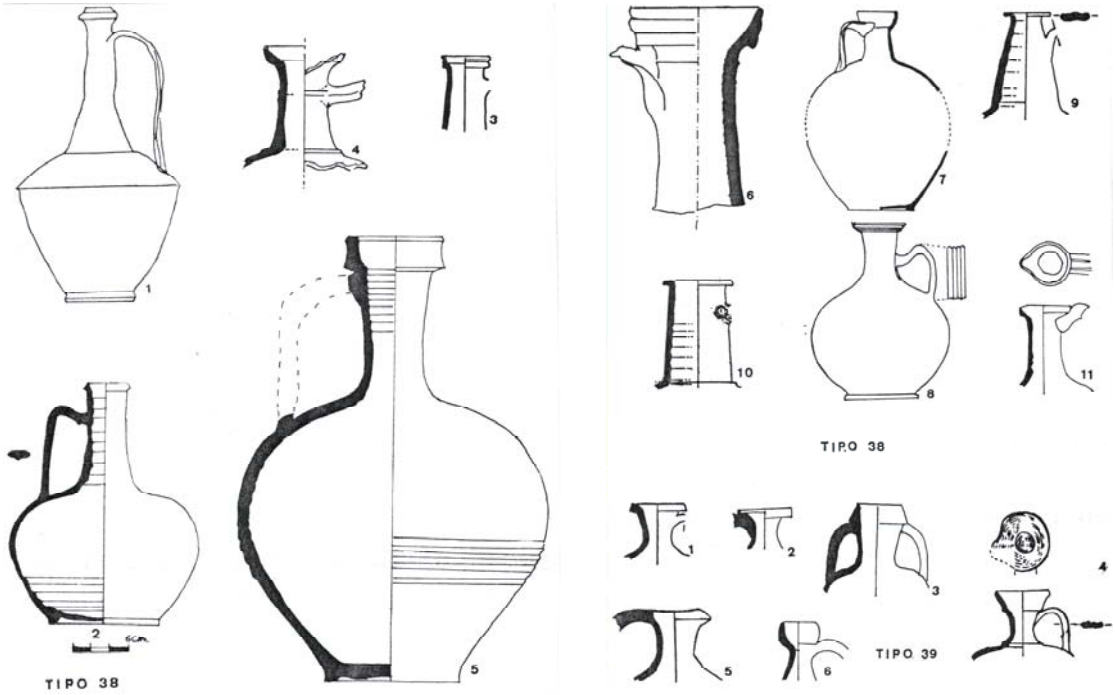

tipo 38, « jarres à une anse et au col large ; tipo 39, « jarres à une anse et au col court »
M. Vegas, Céramica comun, p.91, 93

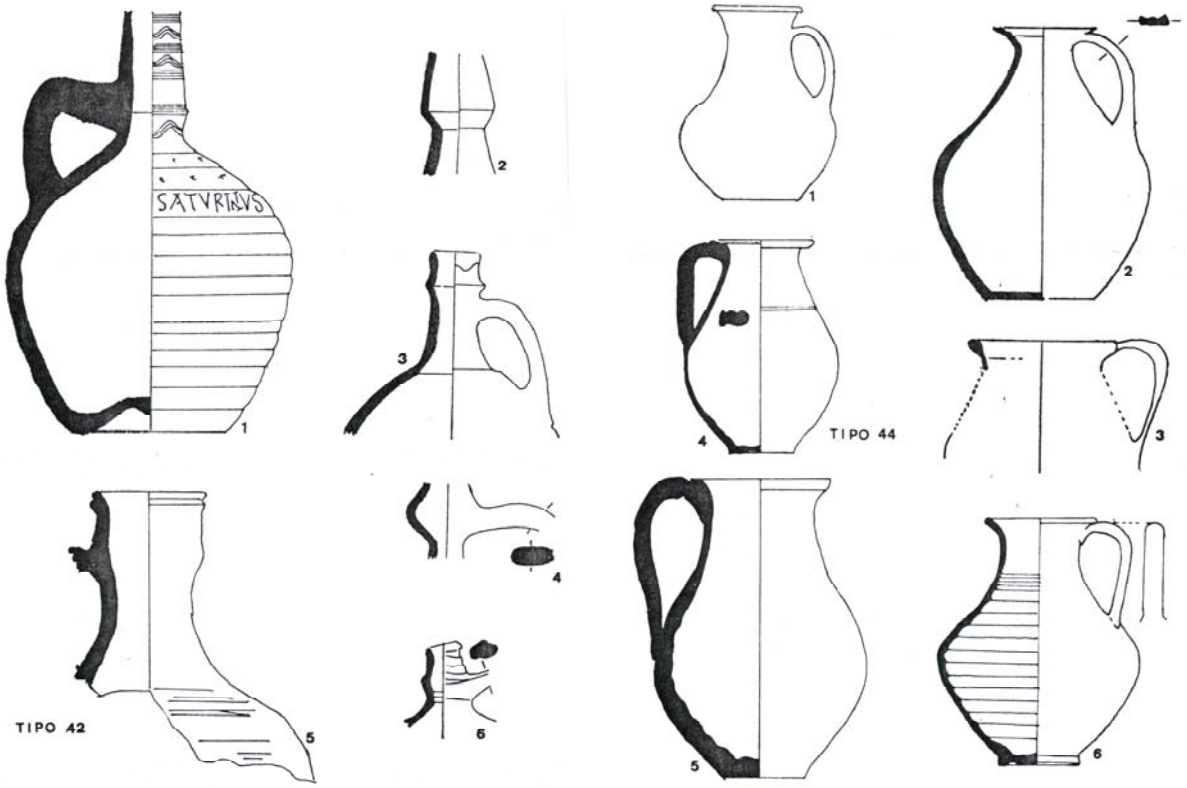

tipo 42, « jarres à col mouluré » ; tipo 44, « brocs à une anse à bouche large et à col peu marqué »
M. Vegas, Céramica comun, p.98, 102

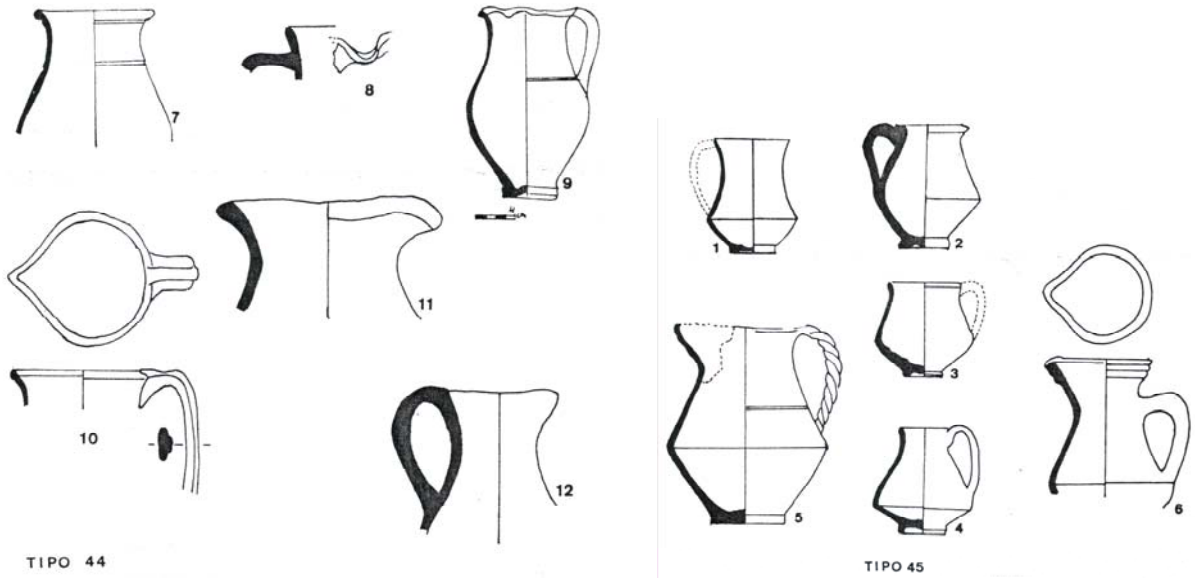

tipo 44, « 7, brocs à une anse à bouche large et à col peu marqué ; 8-10, jarres à bouche large et à bec ; 11-12, grandes jarres à bec » ; tipo 45, « 1-4, brocs ; 5-6, jarres »
M. Vegas, Céramica comun, p.104, 106

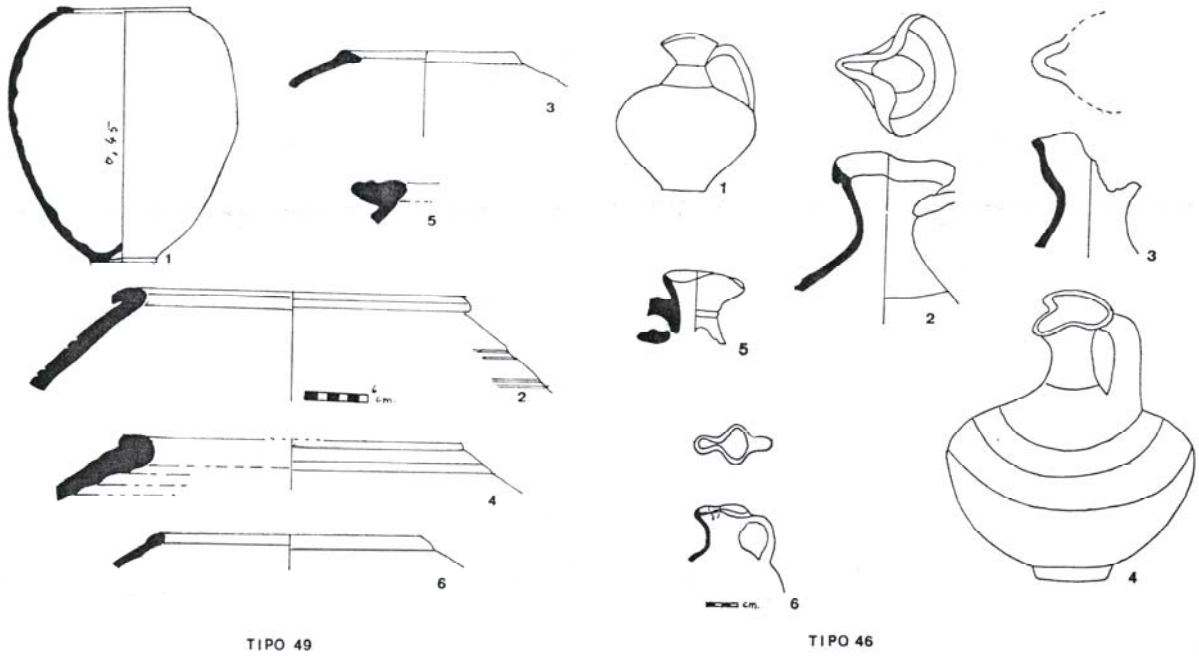

tipo 46, « jarres à bec trilobé » ; tipo 49, « dolia »
M. Vegas, Céramica comun, p.108, 116

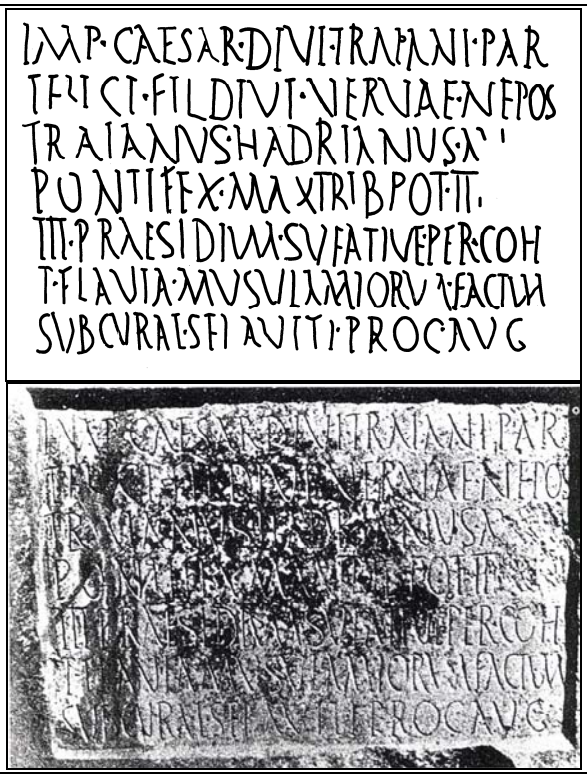

inscription n°3- cliché

inscription n°7

inscription n°11

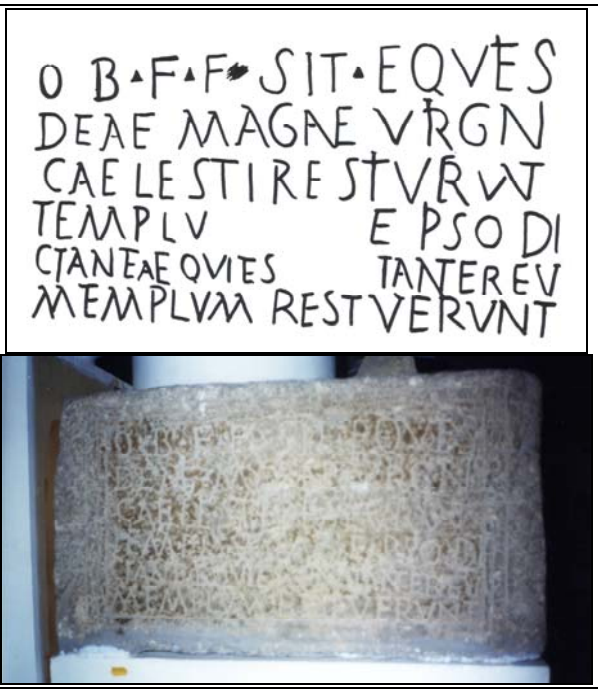

inscription n°10

inscription n°12

inscription n°16

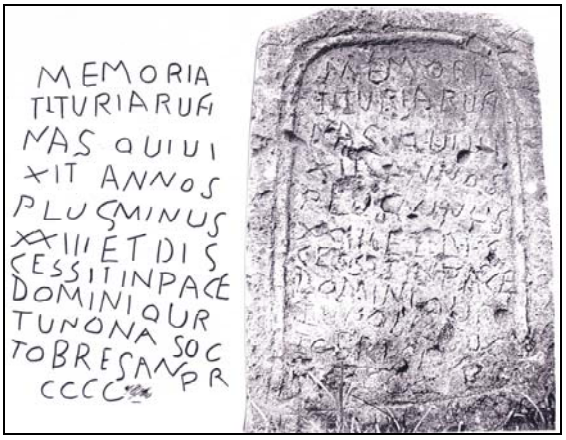

inscription n°20

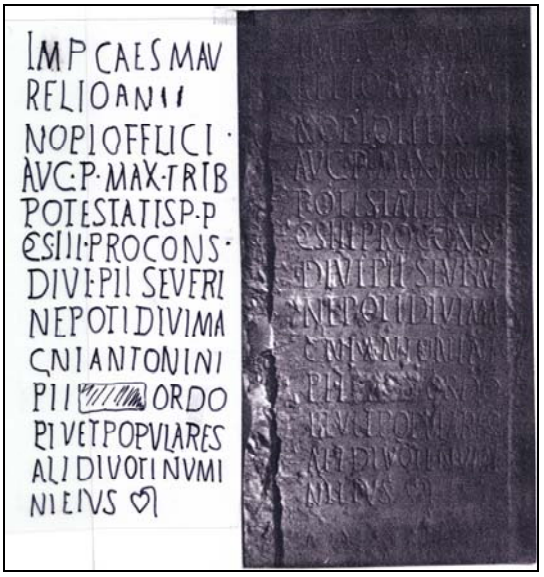

inscription n°27

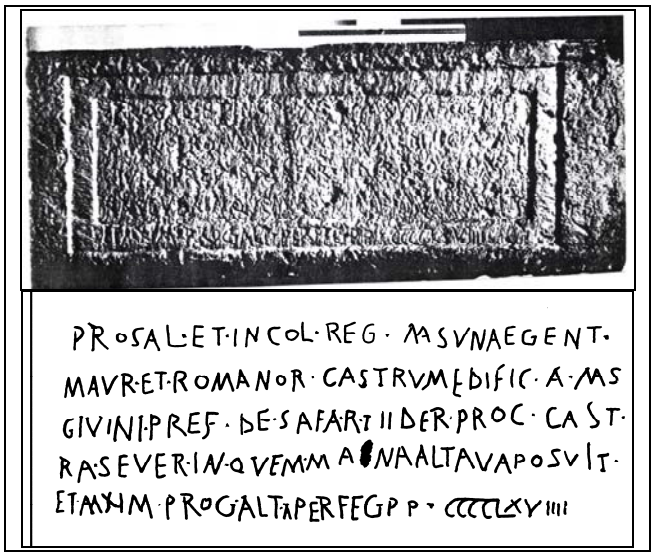

inscription n°29

inscription n°30

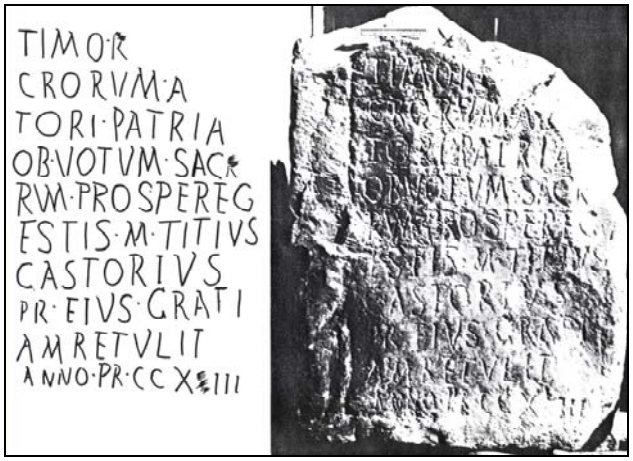

inscription n°32

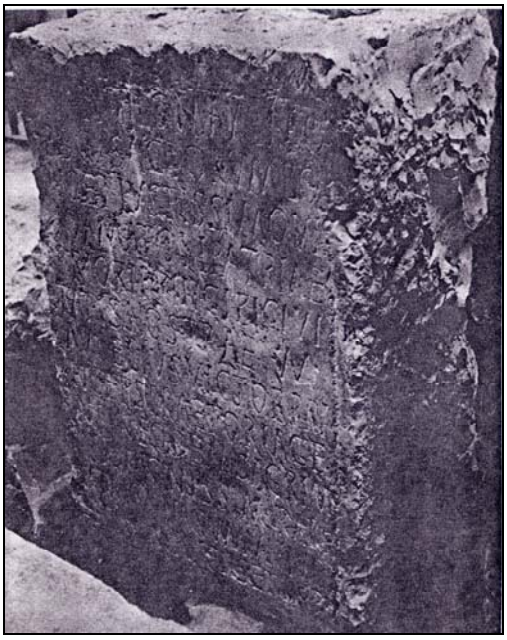

inscription n°33

inscription n°34

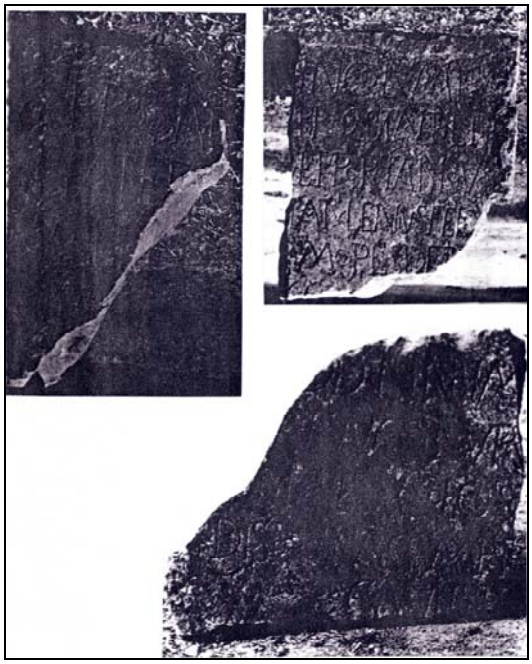

inscription n°34

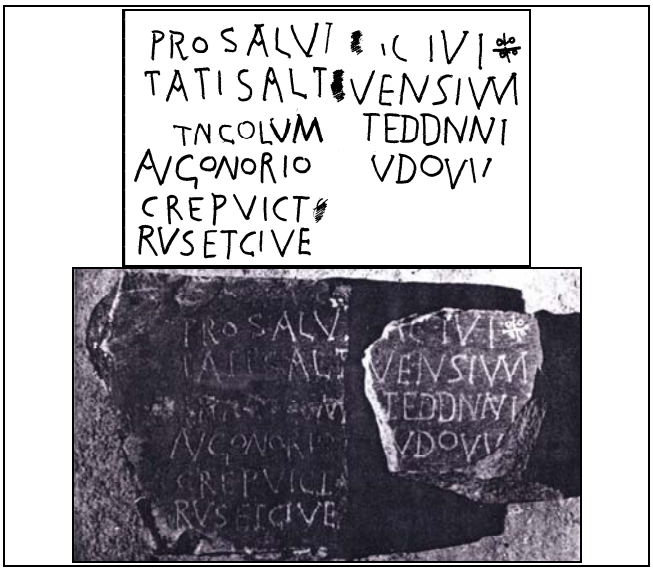

inscription n°35

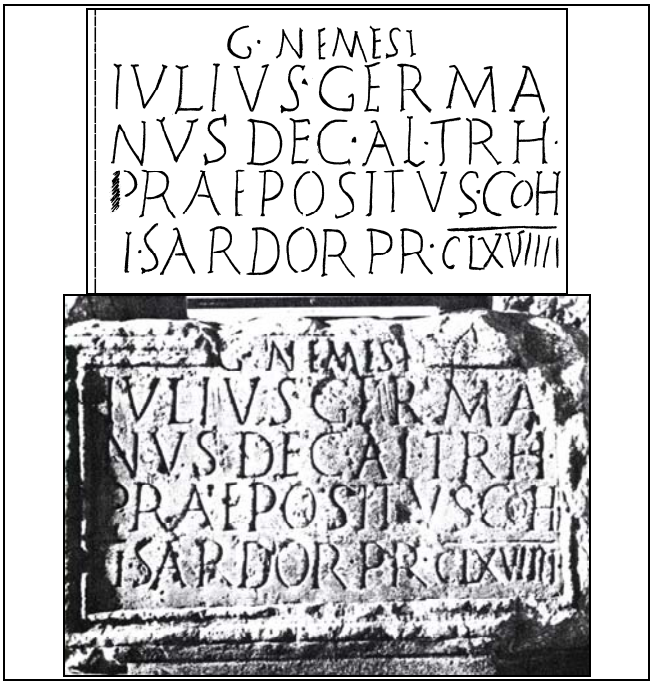

inscription n°36

inscription n°37

inscription n°38

inscription n°41

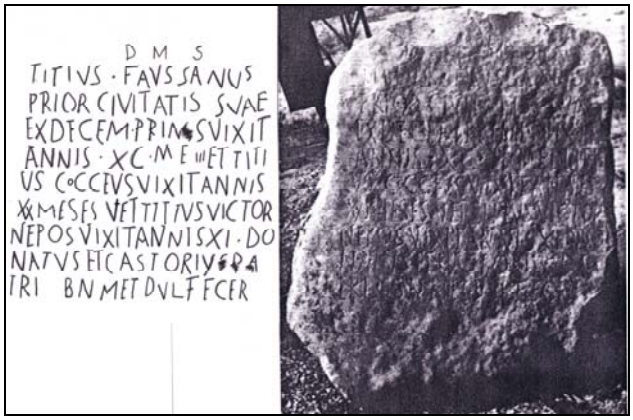

inscription n°44

inscription n°40

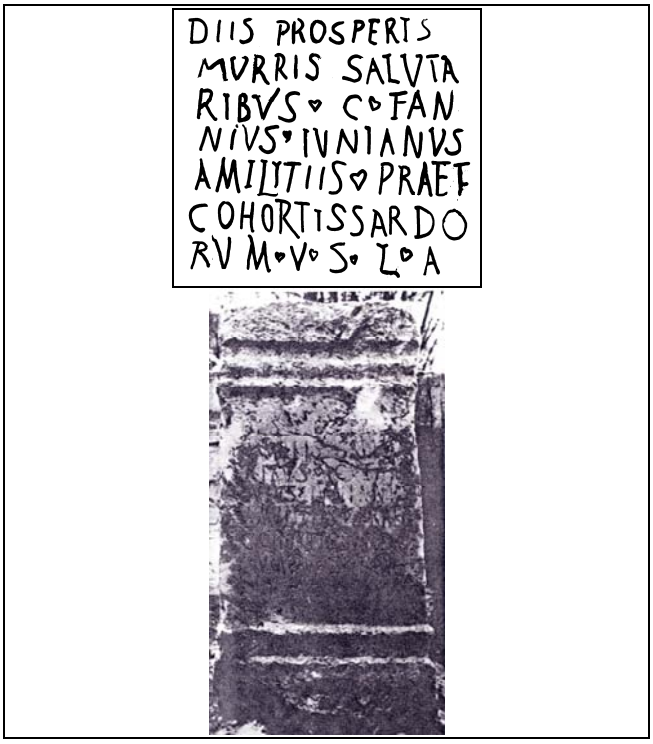

inscription n°42

inscription n°45

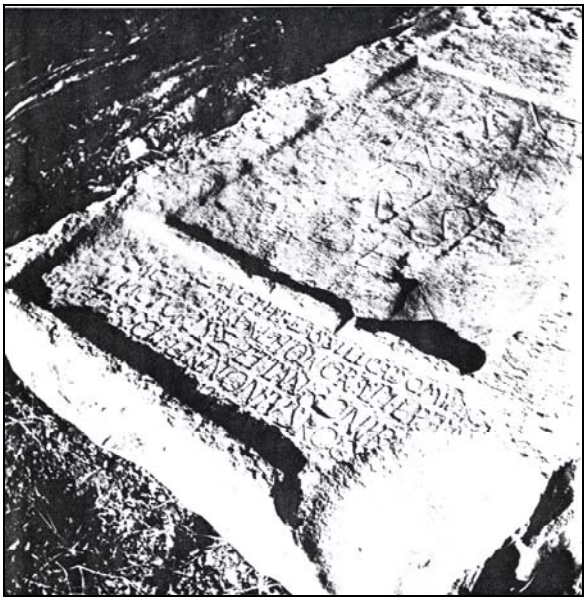

inscription n°45

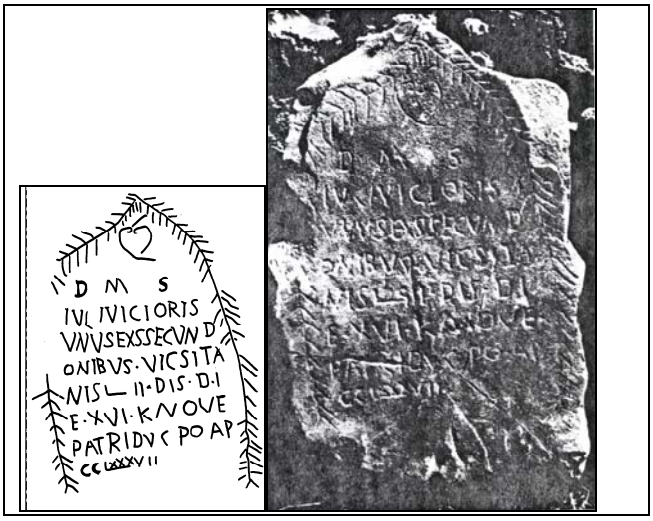

inscription n°46

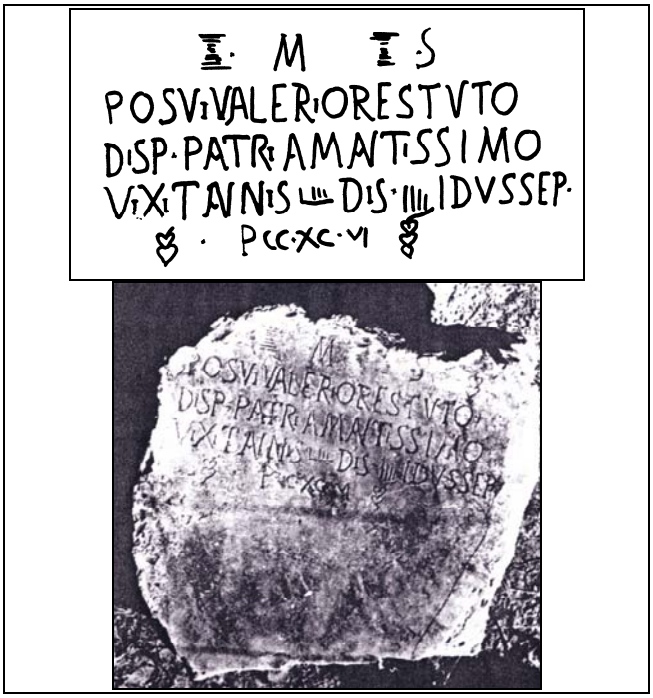

inscription n°48

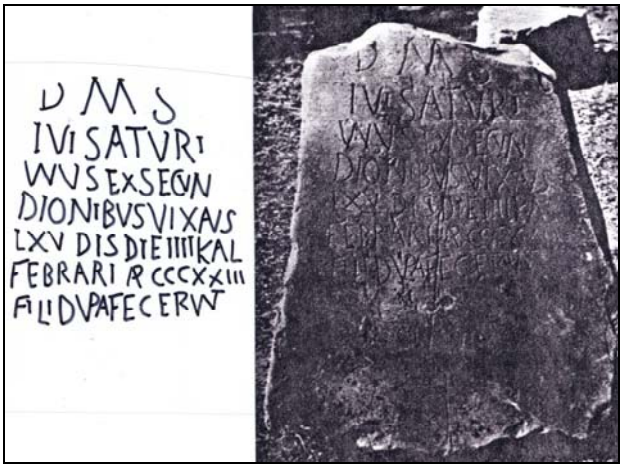

inscription n°49

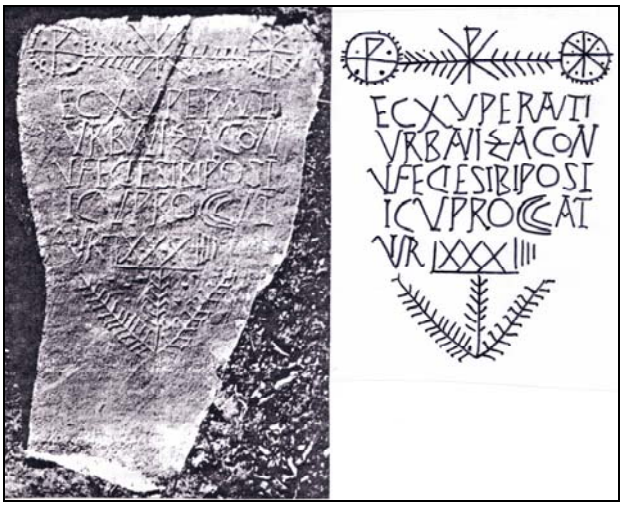

inscription n°53

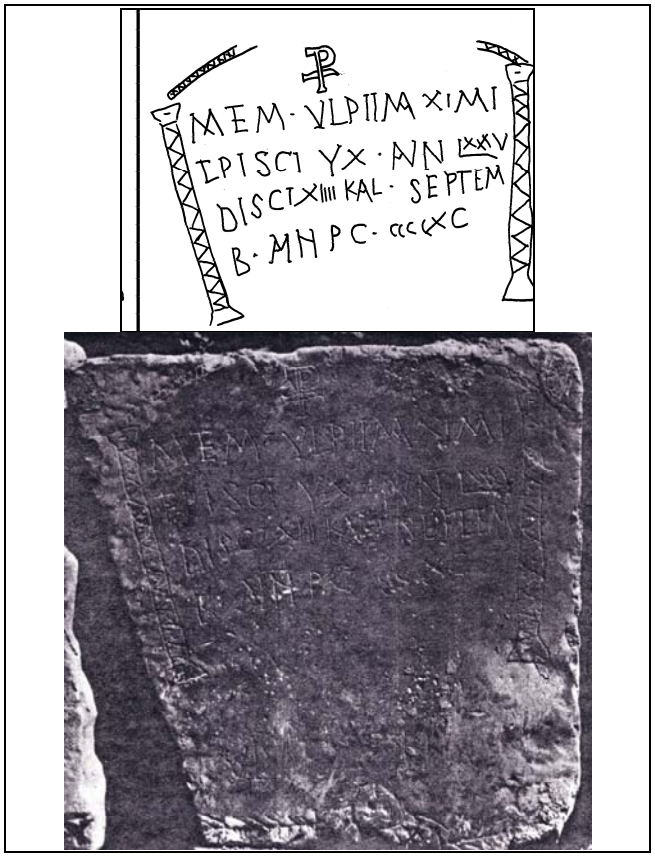

inscription n°52

inscription n°61

inscription n°69

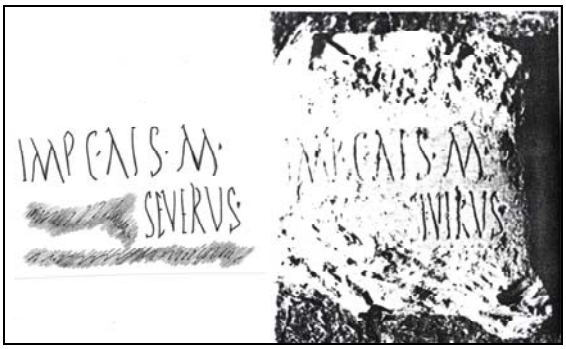

inscription n°56

inscription n°69

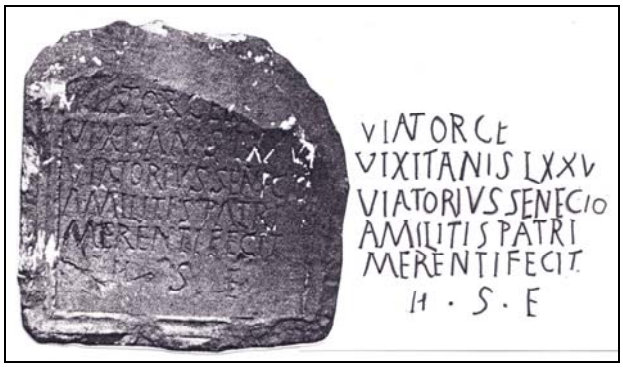

inscription n°70

inscription n°70

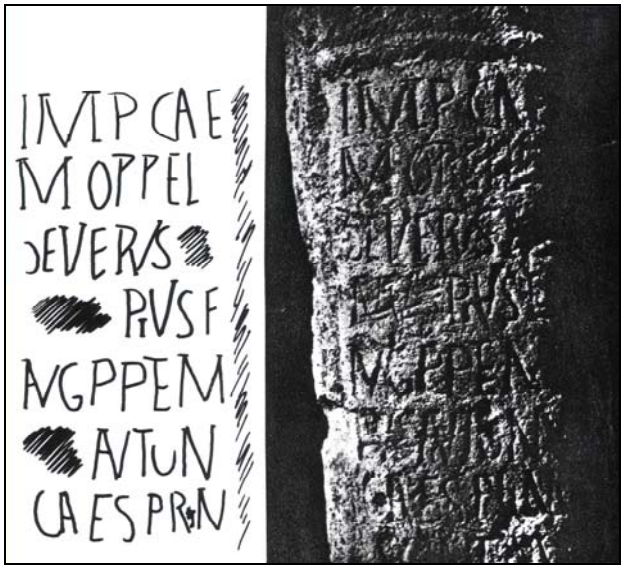

inscription n°74

inscription n°75

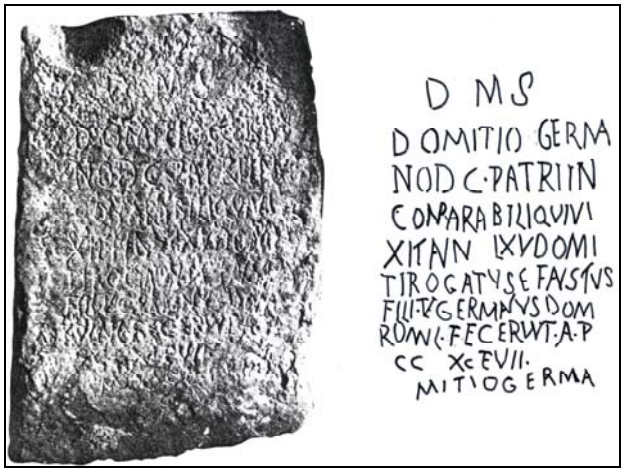

inscription n°83

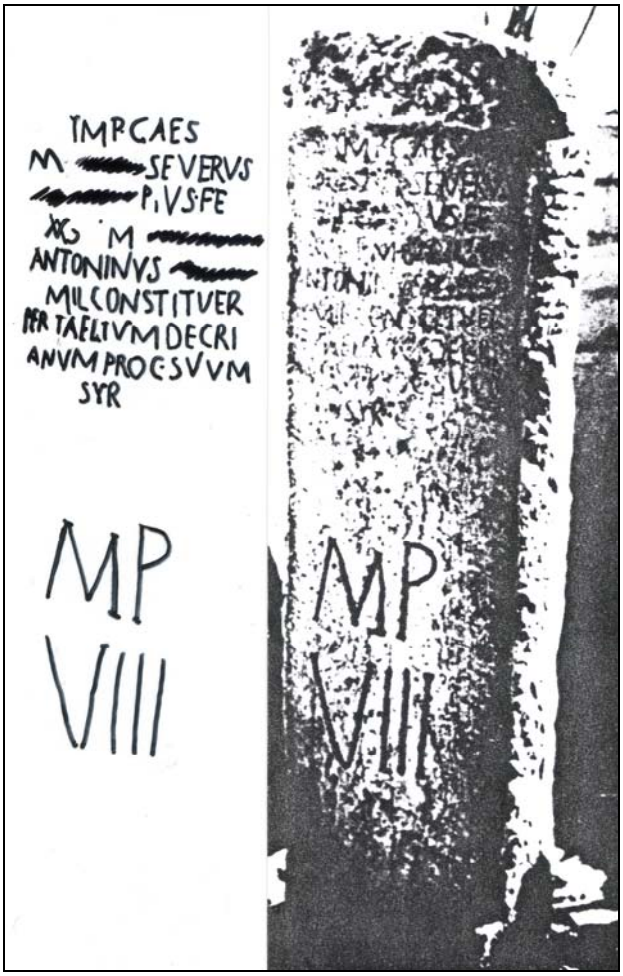

inscription n°86

inscription n°88

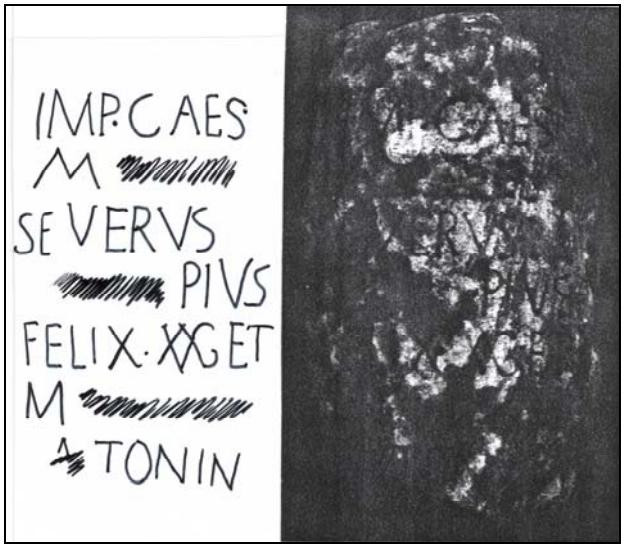

inscription n°89

inscription n°95

objet n°2

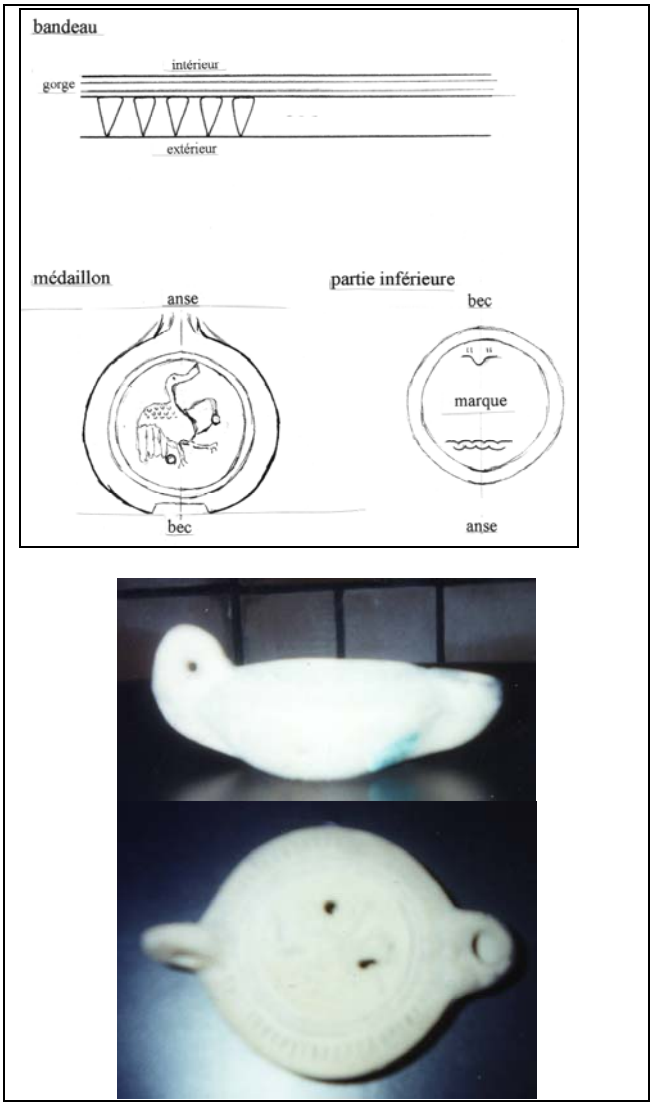

objet n°3

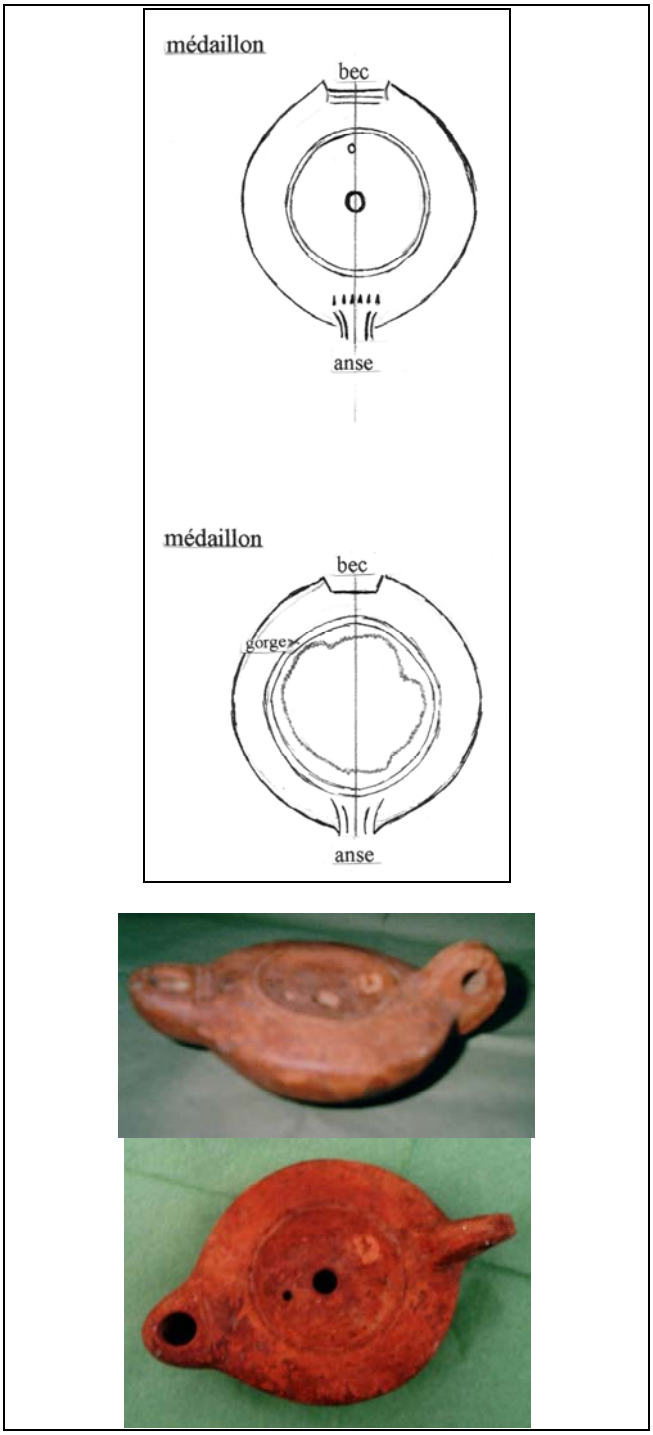

objet n°4

objet n°5

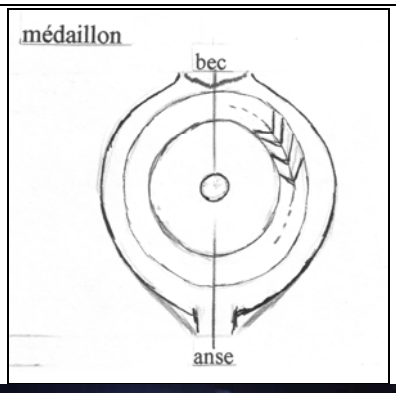

objet n°35

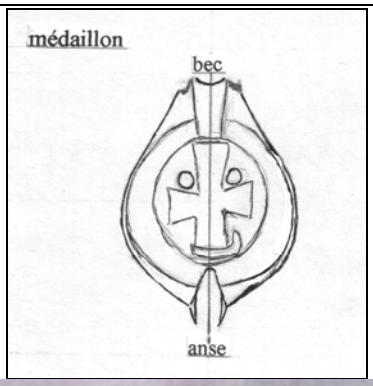

objet n°6

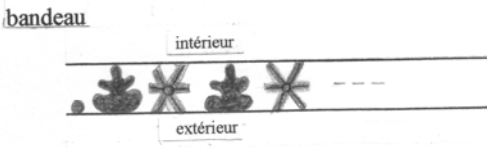

objet n°8

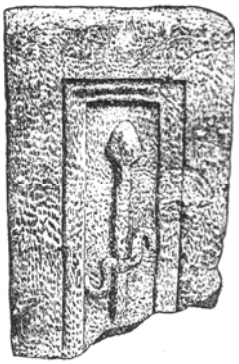

objet n°12

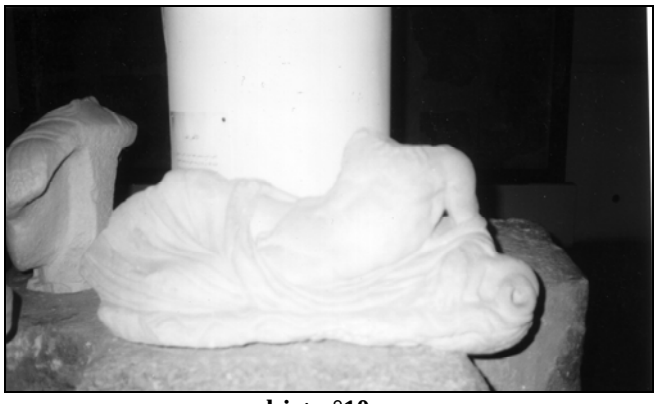

objet n°10

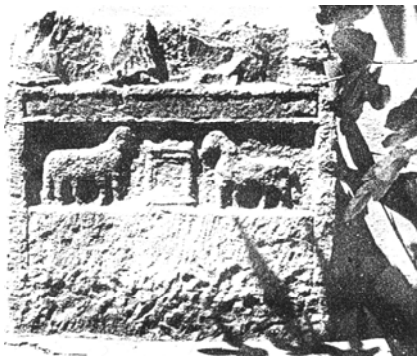

objet n°13

objet n°14

objet n°15

objet n°17

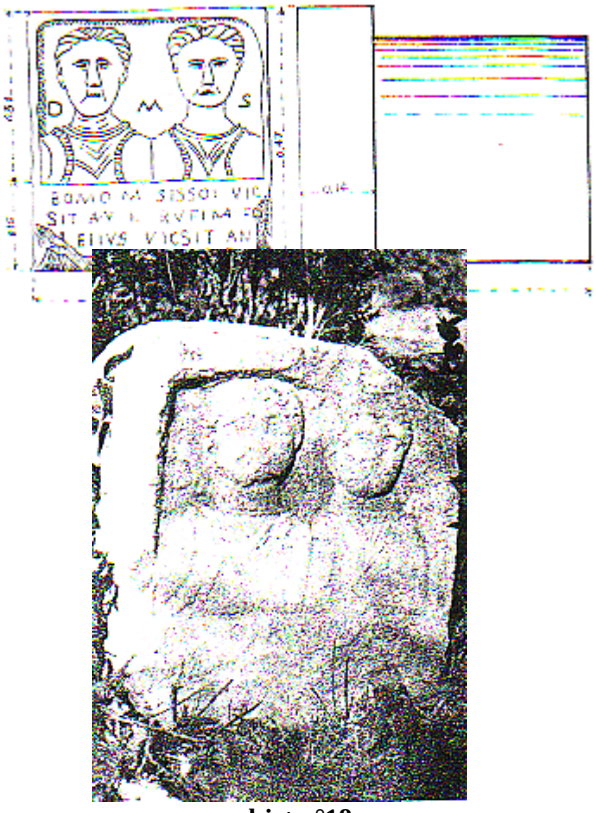

objet n°18

objet n°19

objet n°20

objet n°21

objets n°22 et 23

objet n°24

objet n°25

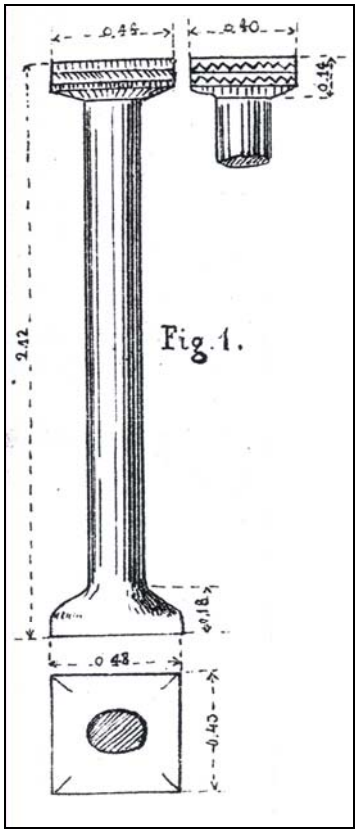

objet n°26

objet n°28

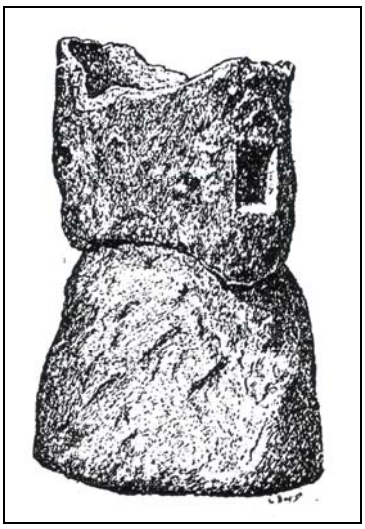

objet n°29

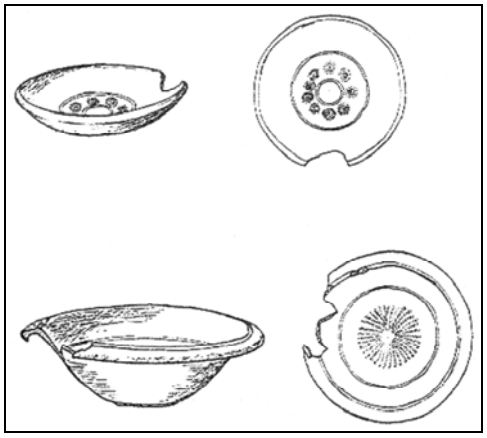

objets n°37 et 38

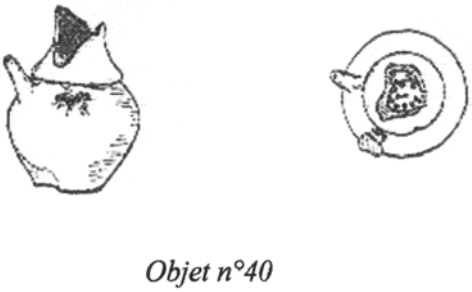

Objet n°40

Objet n°41

Objet n°42

Objet n°43

objet n°50

objet n°51

objet n°52

objet n°53

objet n°57

objet n°58

objets n°59 et n°60

objets n°62 et n°63

objet n°69

objet n°61

objet n°64

objet n°70

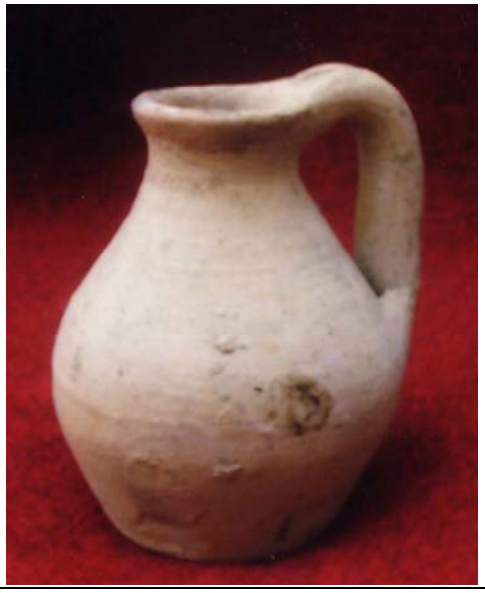

objet n°72

objet n°71

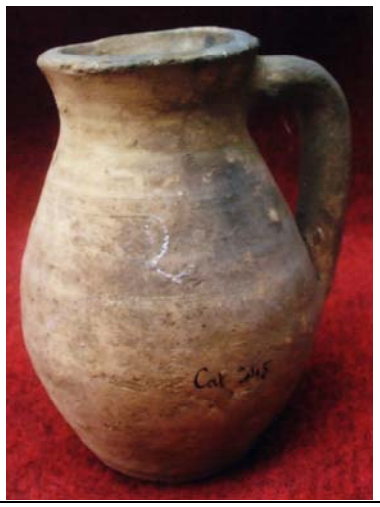

objet n°73

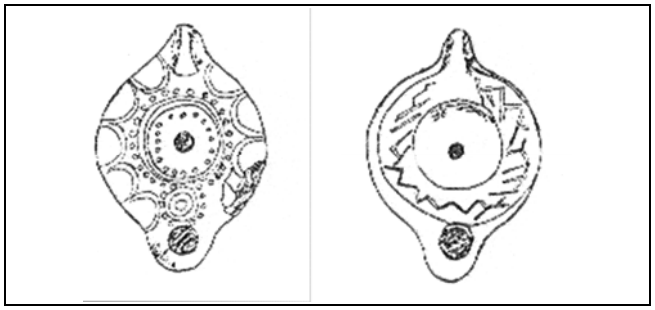

objets n°74 et n°75

objet n°80

objet n°81

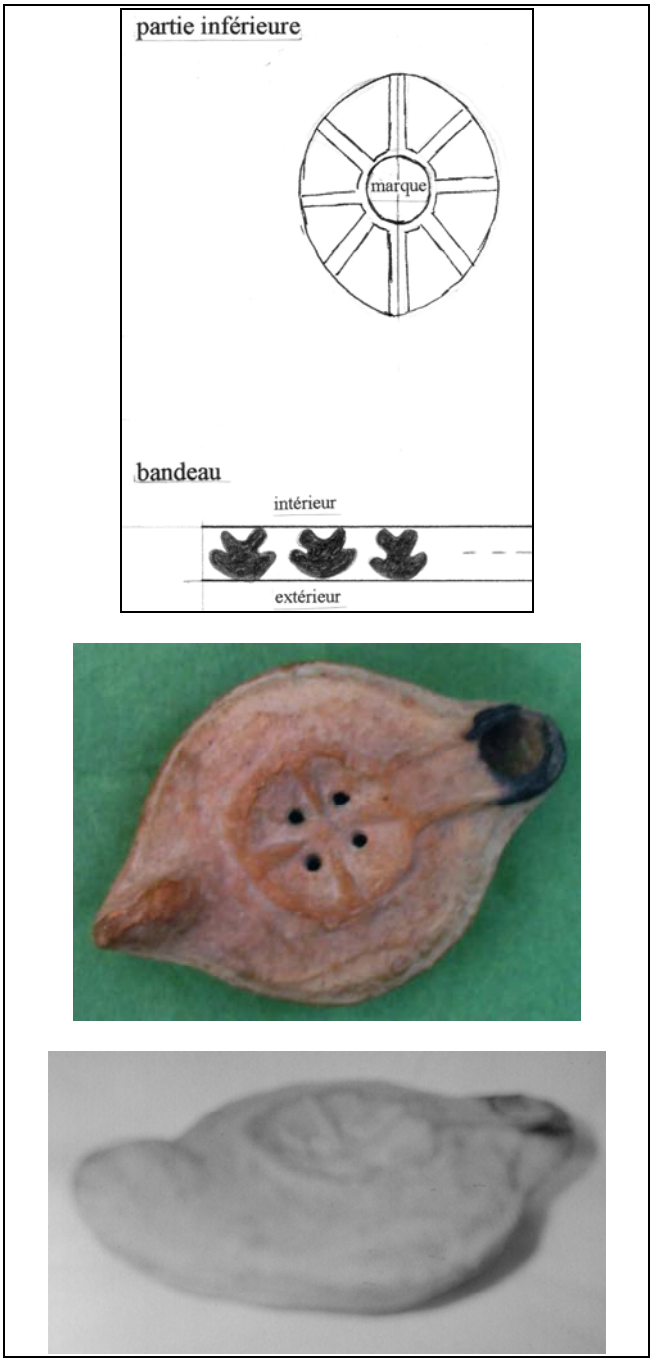

objet n°76

objet n°84

objet n°82

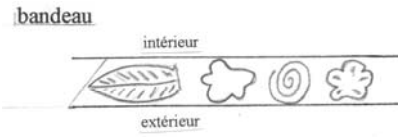

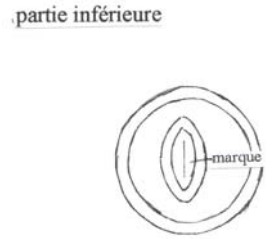

objet n°85

objet n°86

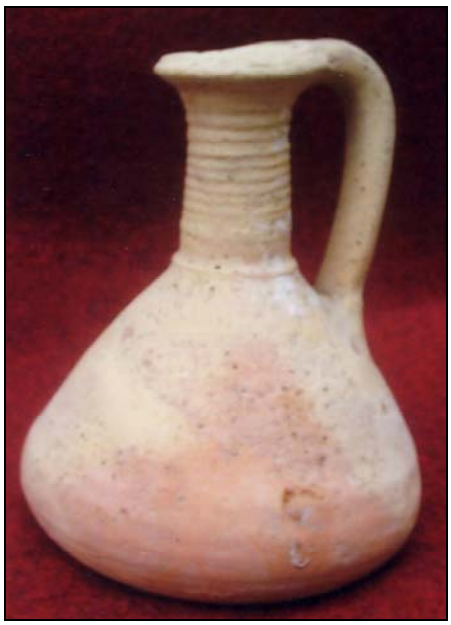

objet n°104

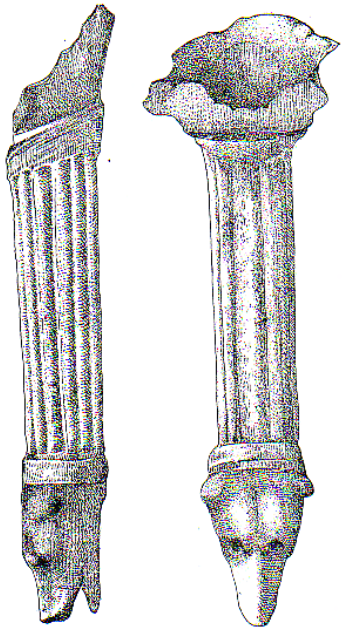

objet n°91

Objet 106

BIBLIOGRAPHIE

Les notes de fin de page exposent diverses autres références bibliographiques spécifiques.
Les titres, des articles ou des ouvrages, soulignés correspondent aux abréviations bibliographiques utilisées dans les notes de bas de page.

ABREVIATIONS

Ant. af.	Antiquités Africaines.
A.E.	Année Epigraphique, Paris.
Adv. Jud.	*Adversus Judaeos,* Tertullien.
Afr. rom.	L'Africa romana, Rome.
And Tard	Antiquité Tardive, Paris.
A.N.R.W.	Aufstieg und Niedergang des Römischen Welt, Berlin – New York, W. De Gruyter.
B.A.A.	Bulletin d'Archéologie Algérienne, Alger.
B.A.M.	Bulletin d'Archéologie Marocaine, Rabat-Chellah.
B.C.T.H.	Bulletin du Comité des Travaux Historiques, série Afrique du Nord.
B.S.G.A.O.	Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran.
C.I.L.	*Corpus Inscriptionum Latinarum.*
Cod. Just.	*Code Justinien, P. Krüger,* Berlin (rééd.), Weidmann, 1963 [1877].
Cod. Theod	*Code Théodosien* (Th. Mommsen éd.), 3e éd. Anast., Berlin, Weidmann, 1962 ; rééd. Dublin-Zurich, 1971 [1904].
C.R.A.I.	Comptes Rendus de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres.
C.S.E.L.	*Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum*, Viennes 1866.
C.T.H.S.	Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, colloque international sur l'histoire et l'archéologie de l'Afrique du Nord.
Enc. Berb.	Encyclopédie Berbère.
I.L.S.	*Inscriptiones Latinae Selectae*, Berlin.
LIBYCA	Algérie.
M.E.F.R.A.	Mélanges de l'Ecole Française de Rome, Antiquité.
P.S.A.M.	Publications du Service des Antiquités du Maroc.
Rev. af.	Revue Africaine.
R.E.A.	Revue des Etudes Anciennes, Bordeaux.
R.E.L.	Revue des Etudes Latines.
S.H.A.	*Scriptores Historiae Augustae*, éd. E. Hohl, 1927.
Z. P. E.	Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik, Bonn.

J. DESANGES, S. LANCEL, *Bibliographie analytique de l'Afrique Antique*, Ecole Française de Rome, fasc. n° I (1962-63) au n° XXVII (1998).

www.tabbourt.com/ Bibliographie du Maghreb antique et médiéval.

SOURCES ANCIENNES

Itineraria Antonini Augusti et Burdigalense, in Itineria Romana, vol. I, éd. Otto Cuntz, 1929.
Liber generationis, in Chronica minora, éd. C.Frick, 1893.
Liste de Vérone, in Latercula Provinciarum, éd. O. Seeck, 1962.
Notitia Dignitatum, G. Clemente, Calgari, 1963.
Notitia provinciarum et civitatum Africae, in M. Petscheng, Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum, 1881.

Auteurs Grecs et Latins

AMMIEN MARCELIN	*Histoire*, texte écrit et traduit par G. Sabbah, Paris, 1999.
DIODORE DE SICILE	*Bibliothèque Historique*, traduit par Y. Vernière, Paris, 1993.
DION CASSIUS	*Histoire Romaine,* éd. U.P. Boissevain, Berlin, 1895-1901.
HERODOTE	*Histoires*, livre IV, texte établi et traduit par Ph. E. Legrand, Paris[3], 1960.
PLINE L'ANCIEN	*Histoire Naturelle*, livre V, texte établi, traduit et commenté par J. Desanges, Paris, 1980.
POLYBE	*Histoires*, texte établi, traduit et annoté par R. Weil, Paris, 1995.
POMPONIUS MELA	*Chorographie*, texte établi, traduit et annoté par A. Silberman, Paris, 1988.
PTOLEMEE	*Geographia*, C. Müller, Paris, 1901.

SAINT CYPRIEN texte établi et traduit par Le Chanoine Bayard, Paris², 1961.
STRABON *Géographie*, texte établi et traduit par E. Lassère, Paris, 1966.
TACITE *Histoires*, texte établi et traduit par H. Lebonniec, Paris, 1989.
TERTULLIEN *Adversus Judaeos,* éd. Turnhout, 1954.
Apologétique, texte établi et traduit par J.P. Waltzing, Paris 1971.
TITE-LIVE *Histoire Romaine*, introduction et notes par E. Lassère, Paris 1961.
VICTOR DE VITA textes établis, traduits et commentés par S. Lancel, Paris, 2002.

Auteurs arabes

Al YAKUBI, *Les pays*, trad. Par G. Wiet, Le Caire, pp. 221-223.
EL BEKRI, *Description de l'Afrique Septentrionale*, trad. par M.G. De Slane, Paris², 1965.
IBN KHALDOUN, *Histoire des Berbères*, traduction De Slane, Paris, 1968.
J. L. L'AFRICAIN, *Description de l'Afrique*, « le royaume de Telensin », livre IV, trad. A. Epaulard, annoté par Ch. Schefer, Paris, 1993, pp.1-31.

GEOGRAPHIE PHYSIQUE ET TOPONYMIE

A. AKERRAZ, « Géographie et occupation de sol », Montpellier 1985, C.T.H.S., Paris, 1986, pp.219-255.
A. ALLOULA, *Le miracle de la Tafna*, Alger, 1989.
M.-G. CAMPS, « Des incertitudes de l'art aux "erreurs" d'Hérodote », C.R.A.I., 1990, pp.35-59.
« Remarque sur la toponymie de la Maurétanie Césarienne occidentale », Mélanges Le Glay, Paris, 1994, pp.81-94.
M. COTE, *L'Algérie*, Paris, 1996.
J. DEPOIS, R. RAYNAL, *Géographie de l'Afrique du nord-ouest*, Paris, 1967.
J. DESANGES, « De Timée à Strabon. La polémique sur le climat de l'Afrique du Nord et ses effets », Montpellier 1985, C.T.H.S., Paris, 1986.
R. THOUVENOT, « La géographie de Ptolémée et la jonction terrestre des deux Maurétanies », R.E.A., LXIV, 1962, pp.82-88.
« Quelques observations sur la géographie de Ptolémée », dans Mélanges Grenier, Paris, 1962, p.1502.
P. TROUSSET, « Limes et frontière climatique », Montpellier, 1985, C.T.H.S., Paris, 1986, pp.55-84.

ARCHEOLOGIE – EPIGRAPHIE – HISTOIRE – ETHNOLOGIE

E. ALBERTINI, « Milliaires des environs de Tlemcen », B.S.G.A.O., 1931, pp.229-232.
« Inscription de Siga », B.S.G.A.O., 1933, pp. 391-392.
L'Afrique romaine, Alger, 1950.
G. AUDISIO, « La tribu des Msirda », Rev. af., 1927, pp. 74-91.
A. BEL, « Trouvailles archéologiques à Tlemcen », Rev. af., 1905, pp.228-236.
M. BENABOU, *La résistance africaine à la romanisation*, Paris, 1976.
« Résistance et romanisation en Afrique du Nord sous le Haut-Empire, dans Assimilation et résistance à la culture gréco-romaine dans le monde ancien », Travaux du VIe Congrès international d'études classiques, Madrid 1974, Bucuresti - Paris, 1976, pp.367-375.
« Les survivances préromaines en Afrique romaine », Afrique Romaine, 1980, pp.13-27.
« Anomalies municipales en Afrique romaine ? », Ktèma, VI, 1981, pp. 253-260.
N. BENSEDDIK, *Les troupes auxiliaires de l'armée romaine en Maurétanie Césarienne sous le Haut-Empire*, Alger, 1982.
Septime Sévère, P. Aelius Peregrinus Rogatus et le limes de Maurétanie Césarienne, dans le Limes de Maurétanie, Paris, pp.89-104.
A. BERBRUGGER, « Epigraphie de Lalla Maghnia », Rev. af., 1859, pp.173-184.
« Inscriptions de Rubrae », Rev. af., 1862, pp.365-369.
A. BERTHIER, *L'Algérie et son passé*, Paris, 1951.
J. BOUBE, « Aïn Regada : Table d'autel paléochrétien », B.A.M., IV, 1960, pp.513-519.
La terra sigillata hispanique en Maurétanie Tingitane, Tanger, 1965.
« Anomalies municipales en Afrique romaine ? », Ktèma, VI, 1981, pp.253-256.
Les nécropoles de Sala, Paris, 1999.
C. BOUBE-PICOT *Les bronzes antiques du Maroc*, 4 tomes, Rabat, 1969.
M. BOUCHENAKI, *Cités antiques d'Algérie*, Alger, 1978.
C. BOURGEOIS, « Les Vandales, le vandalisme de l'Afrique », Ant. af. XVI, 1980, pp.213-228.
G.P. BURTON, « The curator reipublicae », Chiron IX, 1979, pp.465-487.

J. BUSSIERE, « Lampes d'Algérie I, lampes à canal courbe », Ant. af., XXVIII, 1992, pp.187-222.
Lampes antiques d'Algérie, Paris, 2000.

R. CAGNAT, *L'armée romaine d'Afrique et l'occupation militaire de l'Afrique sous les empereurs*, Paris², 1912.

G. CAMPS, « Les Bavares, peuple de Maurétanie Césarienne », Rev. af., 1955, pp.241-288.
« Libya », dans Enc. Berb., 1983, 760b-763b.
« De Masuna à Koceila. Les destinées de la Maurétanie aux VIe et VIIe siècles », B.C.T.H., n.s., 19, 1983 [1985], pp. 307-325.
« Rex gentium Maurorum et Romanorum. Recherches sur les royaumes de Maurétanie des VIe et VIIe siècles », Ant. af., XX, 1984, pp. 183-218.
« Nouvelles observations sur l'inscription du Roi Masuna à Altava », B.C.T.H., n.s., 18, 1982 [1988], pp.153-158.
« Aïn Temouchent », Enc. Berb., 1986, pp.341-342.

H. CAMPS-FABRER, *L'olivier et l'huile dans l'Afrique romaine*, Alger, 1953.

J. CANAL, « Monographie de l'arrondissement de Tlemcen », B.S.G.A.O., 1886, pp.49-66.

J. CARCOPINO, *Le Maroc antique*, Paris, 1948.

E. CAT, *Essai sur la province romaine de Maurétanie Césarienne*, Paris, 1891.

S. CHAKER, « Onomastique berbère (Antiquité/Moyen Age) rupture et continuité », B.C.T.H., n.s., 19, 1983, pp.483-497.

S. CHAKER, S. HACHI, « A props de l'écriture libyco-berbère », Etudes berbères et chamito-sémitiques, Mélanges Karl G. Prasse , Paris-Louvain, 2000, pp. 95-111.

L. CHATELAIN, *Le Maroc des Romains*, Paris, 1944.

M. CHRISTOL, « L'armée des provinces pannoniennes et la pacification des révoltes maures sous Antonin le Pieux », Ant. af., XVII, 1981, pp. 133-142.
« Rome et les tribus indigènes en Maurétanie Tingitane », Afr. rom., 5, Sassari, 1987, pp. 305-337.

A. CLEMENT PALLU DE LESSERT,
Fastes des provinces Africaines, sous la domination romaine, Paris, 1901.

M. COLTELLONI, *Le royaume de Maurétanie sous Juba II et Ptolémée*, Paris, 1997.
« L'annexion de la Maurétanie : terminologie et enjeu de la guerre », Mélanges J.-M. Lassère, Montpellier, 2001, pp.129-157.

C. COURTOIS, *Victor de Vita et son œuvre*, Alger, 1954.
Les Vandales et l'Afrique, Paris, 1955.

P. COURTOT, « Une nécropole romaine d'Altava », B.S.G.A.O., 1934, pp. 351-359.
« Une nécropole romaine d'Altava », B.S.G.A.O., 1936, pp. 9-20.
« Essai historique sur Altava d'après l'épigraphie », M.E.F.R., 53, 1936, pp.401-429.
« Une ancienne cité romaine, Damous », Bulletin des amis du vieux Tlemcen, 1954.
« Inscriptions d'Altava », Libyca, VI, 1958, pp. 153-160.
« Epitaphe d'un princeps d'Altava », B.A.A., III, 1968, pp. 337-342.
« Altava », Ency. Berb., 1987, pp.543-552.

S. DAHMANI, « Note sur un exemple de permanence de l'habitat et de l'urbanisme de l'époque antique à l'époque musulmane : Agadir-Tlemcen », Montpellier 1983, C.T.H.S, Paris, 1985, pp. 439-449.
« Essai d'établissement d'une carte des voies de circulation dans l'est du Maghreb central du IXe au XIIe siècle », Montpellier 1985, C.T.H.S., Paris, 1986, pp. 337-350.

S. DAHMANI et A. KHALIFA,
« Les fouilles d'Agadir. Rapport préliminaire 1973-1974 », B.A.A., VI, 1975-79, pp.243-266.

F. DECRET, « Contribution à la recherche archéologique à Siga », B.S.G.A.O., 1977-1978, pp. 36-54.
« Aspects de la vie rurale dans la basse-Tafna : IIIe-Ve siècles », Montpellier 1985, C.T.H.S., Paris, 1986, pp.237-287.

F. DECRET, M. FANTAR,
L'Afrique du Nord dans l'antiquité. Histoire et civilisation (des origines au Ve siècle), Paris, 1981.

L. DEMAEGHT, « Inscriptions inédites de la Maurétanie Césarienne », B.S.G.AO., 1893, pp. 113-120
Catalogue raisonné des objets archéologiques du Musée de la ville d'Oran, Oran, 1932 (2e édition revue par F. Doumergue).

J.M. DENTZER *Le motif du banquet couché dans le Proche-Orient et le monde grec du VIIe au IVe siècle av. J. -C.*, Rome, 1982.

F. DE PACHTERE, « Les origines romaine d'Albulae et la frontière de Maurétanie Césarienne au IIe siècle », B.S.G.A.O., 1913, pp. 340-348.

J. DESANGES, *Catalogue des tribus africaines de l'Antiquité classique à l'ouest du Nil*, Dakar, 1962.
Recherche sur l'activité des Méditerranéens aux confins de l'Afrique (VIe siècle av. J.-C. siècle après J.C., Rome, 1978.

De Timée à Ptolémée, regards de géographes et historiens sur l'Afrique mineure ; Toujours Afrique apporte fait nouveau, Paris, 1999.
« Le statut des cités africaines chez les géographes et les itinéraires de l'Empire Romain », Latomus, 49, 1990, pp. 816-825.
« A propos de Masties, imperator berbère et chrétien », Ktèma, XXI, 1996, pp. 183-188.

V. DESJARDIN, « Essai historique sur Albulae », B.S.G.A.O., 1940, pp.217-247.

DE TUGNY « Antiquité romaine de la subdivision de Tlemcen », Congrès archéologique de France, 22e session, 1855, pp.477-489.

H. DEVIJVER, « L'armée romaine en Maurétanie Césarienne », Latomus, XLIII, 1984, pp. 584-595.

M. DONDIN PAYRE, « Recherche sur un aspect de la romanisation de l'Afrique du Nord : l'expansion de la citoyenneté romaine jusqu'à Hadrien », Ant. af., XVII, 1981, pp. 93-132.

J. DROUOT, « Les marques de potiers italiques et gallo-romains sur vases à vernis rouge au musée d'Oran », B.A.A., I, 1962-65, pp.141-158.

A. ENNABLI, *Lampes chrétiennes de Tunisie : Musée du Bardo et de Carthage*, Paris, 1976.

X. ESPLUGA, I. PAGAN,
« Dispunctores en Mauretania Caesariensis y en Mauretania Sitifensis », Afr. rom., 11, 3, 1994, pp.1513-1533.

M. EUZENNAT, « Les troubles de Maurétanie », C.R.A.I., 1984, pp.372-394.
« L'olivier et le limes », C.T.H.S., Grenoble, 1985, pp. 161-172.
« La frontière romaine d'Afrique », C.R.A.I., 1990, pp. 565-580.
« Les structures tribales dans l'Afrique préislamique », Montpellier 1993, C.T.H.S., Paris, 1995, pp. 247-253.

E. FENTRESS, « La Mauretania », Storia di Roma, III/2, 1993, pp.367-378.

P.A. FEVRIER, « Aux origines du christianisme en Maurétanie Césarienne », M.E.F.R.A, 98, 1986, pp.767-809.
« Masuna et Masties », Ant. af., XXIV, 1988, pp. 133-148.
Approches du Maghreb romain : pouvoirs, différences et conflits, 2 vol., Aix-en-Provence, 1989, 1990.

FEY, « Notice sur les ruines romaines d'Aïn Temouchent », Rev. af., 1858-59, pp.420-428.

E. FLAHAULT « Fouilles à Aïn Temouchent », B.S.G.A.O., 1901, pp. 32-38.

M. GAID, *Aguellids et romains en Berbérie*, Alger, 1972.
Les Berbères dans l'histoire, t. I, Alger, 1990.

L. GALAND, « Les alphabets libyques », Ant. af., XXV, 1989, pp.69-81.
« Du berbère au libyque : une remontée difficile », LALIES 16, 1996, pp. 77-98.

J. GASCOU, « L'emploi du terme res publica dans l'épigraphie latine d'Afrique », M.E.F.R.A., 91, 1979, pp. 383-398.
« La politique municipale de Rome en Afrique du Nord. De la mort d'Auguste au début du IIIème s. », ANRW, II, 1982, pp.139-227.

R. GONZALEZ VILLAESCUSA,
« Origine et diffusion d'une forme peu courante de céramique africaine », Ant. af., XIX, 1993, pp. 151-162.

S. GSELL, *Atlas Archéologique de l'Algérie* (A.A.A.), Alger, 1902.
Histoire Ancienne de l'Afrique du Nord, (H.A.A.N.), Paris[3], 1921.

P. GRIMAL, « Les fouilles de Siga », M.E.F.R.A., 54, 1937, pp. 108-141.

R. GUERY, « Les marques de potiers sur terra sigillata découvertes en Algérie, sigillée provinciale », Ant. af., XIII, 1979, pp.23-98 ; Ant. af., XXVIII, 1992, pp.115-131.

C. HAMDOUNE, « Ptolémée et la localisation des tribus de Tingitane », M.E.F.R.A., 105, 1993, pp. 241-289.

V. HOFF, C. LYON-CAEN,
Catalogue des lampes en terre cuite grecques et chrétiennes, Paris, 1986.

M. HUMBERT, *Institutions politiques et sociales de l'antiquité*, Paris[4], 1991.

F. JACQUES, « La questure municipale dans l'Afrique du Nord romaine », B.C.T.H., n.s., 17B, 1981, pp. 211-224.
« Les curateurs des cités africaines au IIIe siècle », A.N.R.W., I, 10, 2, 1982, pp. 62-135.
Le privilège de liberté. Politique impériale et autonomie municipale dans les cités de l'occident romain(161-244), Rome, 1984, "curateurs et curatelles d'Afrique du Nord", pp.221-247.

E. JANIER, « Inscriptions du musée de Tlemcen », Libyca, IV, 1956, pp. 71-84.

M. KADDACHE, *L'Algérie dans l'antiquité*, Madrid, 1972.

T. KOTULA, « Snobisme municipal ou prospérité relative ? », Ant. af., VIII, 1974, pp. 111-132.
« Les *princeps gentis* et les *principes civitatis* en Afriquen romaine », Eos, 55, 1975, pp. 347-365
Les principales d'Afrique. Etude sur l'élite municipale nord-africaine au Bas-Empire romain, Wrocklaw, 1982.

S. LANCEL, « La fin et la survie de la latinité en Afrique du Nord. Etat de question », R.E.L. LIX, 1981, pp. 269-297.

J. P. LAPORTE, *Rapidum, le camp de la cohorte des Sardes en Maurétanie Césarienne*, Sassari, 1989.

J.-M. LASSERE, « Recherche sur la chronologie des épitaphes païennes de l'Africa », Ant. af., VII, 1973, pp. 7-152.
« Onomastica africana I-IV », Ant. af., XIII, 1979, pp. 227-234.
« Onomastica africana V-VIII », Ant. af., XVIII, 1982, pp. 167-176.
Le recrutement romain et les Musulami, IVe colloque int. sur l'histoire et l'archéologie de l'Afrique du Nord, Strasbourg, 1988, Paris, 1991, pp.299-311.

Y. LE BOHEC, *Les unités auxiliaires de l'armée romaine*, Paris, 1989.

M. LEGLAY, « Compte rendu de fouille », Libyca, II, 1954, pp.274-275.

C. LEPELLEY, « La préfecture de tribu dans l'Afrique du bas-Empire », dans Mélanges W. Seston, Paris, 1974, pp.285-295.
Les cités de l'Afrique romaine au Bas-Empire, Paris, 1979.
« La carrière municipale dans l'Afrique romaine sous l'empire tardif », Ktèma, VI, 1981, pp. 337-347.

R. LEQUEMENT, « Le vin africain à l'époque impérial », Ant. af. XVI, 1980, pp. 185-194.

P. LE ROUX, *Le Haut-Empire romain en occident, d'Auguste aux Sévères*, Paris, 1998.

P. J. LETHIELLEUX, *Le littoral occidental de l'Oranie*, Oran, 1974.

P. LEVEAU, « L'aile II des Thraces, la tribu des Mazices et les praefecti gentis en Afrique du Nord », Ant. af., VII, 1973, pp. 153-192.
« La fin du royaume maure et les origines de la province romaine de Maurétanie Césarienne », B.C.T.H., n.s., 17B, 1981 [1984], pp. 313-322.

O. MAC-CARTHY, « Algeria romana I. Recherche sur l'occupation et la colonisation de l'Algérie. Subdivision de Tlemcen », Rev. af., 1856, p.99.
« Algeria romana II », Rev. af., 1857, pp.165-180.
« Les inscriptions de Rubrae », Rev. af., 1860, pp. 275-296.

M. MAHBOUBI, « Un nouveau gouverneur de Maurétanie Césarienne », B.A.A, VII, 1977-79, pp.217-222.

J. MARCILLET-JAUBERT, *Les inscriptions d'Altava*, Aix-en-Provence, 1968.
« Inscriptions et reliefs d'Aïn Temouchent », B.A.A., VII, 1977-1979 (1985), pp. 87-110.
« Ala I Augusta Parthorum Antoniniana », Z.P.E., LIV, 1984.

J. MARION, « Les ruines anciennes de la région d'Oujda », B.A.M., II, 1957, pp. 117-173.
« L'éperon fortifié de Sidi Medjahed », Libyca, VII, 1959, pp. 27-42.
« Liaison entre Tingitane et Césarienne », B.A.M., IV, 1960, pp. 442-447.

P. MASSIERA, « La voie romaine de Pomaria à Siga », B.S.G.A.O., 1947, pp. 123-128.

F. OSWALD, *Index of potters stamps on terre sigillata*, Margidunum, 1931.

G.-C. PICARD, *La civilisation de l'Afrique romaine*, Paris², 1990.

M. PONSICH, « Les lampes romaines en terre cuite de la Maurétanie Tingitane », P.S.A.M., fasc. 15, Rabat, 1961.

P. POUTHIER, « Evolution municipale d'Altava », M.E.F.R.A., 68, 1956, pp. 205-247.

R. REBUFFAT, « Notes sur les confins de la Maurétanie Tingitane et de la Maurétanie Césarienne », Studi Magrebini, IV, Naples, 1971, pp. 33-64.

R. REBUFFAT, « La frontière romaine en Afrique : Tripolitaine et Tingitane », Ktèma, IV, 1979, pp. 225-247.
La frontière de la Tingitane ; dans Frontières et limites géographiques de l'Afrique du Nord antique, hommage à Pierre Salama, Paris, 1999.

P. SALAMA, *Les voies romaines de l'Afrique du Nord*, Alger, 1951.
« Nouveaux témoignages de l'œuvre des Sévères en Maurétanie Césarienne », Libyca, I, 1953, pp. 231-261 ; III, 1955, pp.329-370.
« A propos d'une inscription maurétanienne de 346 ap. J.-C. », Libyca, II, 1954, pp. 203-230.
« La voie romaine de la vallée de la Tafna », B.A.A., II, 1966-67, pp.182-218.
« Occupation de la Maurétanie Césarienne occidentale sous le Bas-Empire romain », dans Mélanges André Piganiol, Paris, 1966, pp. 1291-1311 (t. III).
« Les déplacements successifs du "limes" en Maurétanie Césarienne », Akten des XI Intern. Limeskongresses, Budapest, 1976, pp.577-595.
« De Rome à l'Islam, dans Histoire Générale de l'Afrique », vol. II, Afrique Ancienne, Paris, 1980.
« L'apport des inscriptions routières à l'histoire politique de l'Afrique Romaine », Afr. rom. III, 1985 (Sassari 1986), pp. 216-231.

V. SERRALDA, A. HUARD, *Le berbère … Lumière de l'occident*, Paris, 1984.

A. SIRAJ, *L'image de la Tingitane, l'historiographie arabe médiéval et l'antiquité Nord Africaine*, Paris, 1995.
M. SPEIDEL, « Numerus Syrorum Malvensium, the transfer of a Dacia Army unit to Mauretania and its implications », Dacia XVII, 1973, pp. 169-177.
TEISSIER, « Notes sur les ruines situées au lieu dit Sidi Samamagram », Rev. af., 1927, pp.258-261.
B. E. THOMASSON, *Fasti Africani, Mauretani Caesariensis*, Stockholm, 1996, pp. 197-224.
P. TROUSSET, « Limes et frontières climatique », C.T.H.S., Montpellier, 1985, Paris, 1986, pp.54-84.
M. VEGAS, « Cerámica común romana del mediterráneo occidental », Universidad de Barcelona, n° 22, 1973.
G. VUILLEMOT, « Note sur un lot d'objets découverts à Siga », B.S.G.A.O., 1953, p.1-10.
« Découverte du port de Siga », B.S.G.A.O., 1961.
Reconnaissances aux échelles puniques d'Oranie, Autun, 1965.
« Siga et son port fluvial », Ant. af., V, 1971, pp. 39-87.
C. ZUCKERMAN, « Epitaphe d'un soldat africain d'Heraclius servant dans une unité indigène découverte à Constantinople », An Tard, 6, 1998, pp. 377-382.

RELIGION

N. BENSEDDIK, « Un nouveau témoignage du culte de Tanit-Caelestis à Cherchel ? », Ant. af., XX, 1984, pp.175-182.
V. BROUQUIER-MEDDE, « De Saturne à Aulisva, quelques remarques sur le panthéon de la Maurétanie Tingitane », Mélanges Le Glay, Bruxelles, 1994, pp.154-164.
G. CAMPS, L'inscription de Béja et le problème des dii mauri, Rev. af, 1954, pp. 233-258.
« Dieux africains et Dii Mauri », Enc. Berb., cah. 17, 1995, pp. 2321-2340.
« Qui sont les Dii Mauri », Ant. af., XXVI, 1990, pp. 131-153.
G. CHARLES-PICARD, *Les religions de l'Afrique antique*, Paris, 1954.
L. CHATELAIN, « Le culte de Silvain en Afrique et l'inscription de la plaine du Sers (Tunisie) », M.E.F.R.A., 30, 1910, pp.77-97.
W. DEONNA, « Mercure au scorpion », Latomus, XVIII, 1959, pp.52-66; pp.249-261.
Y. DUVAL, « Les recherches d'épigraphie chrétienne en Afrique du Nord (1962-1972) », M.E.F.R.A., 85, 1973, pp. 335-344.
« Evêques et évêchés d'Afrique. Ce qu'on en ignore », R.E.Aug, XXVI, 1980, pp. 228-237.
P. A. FEVRIER, « Aux origines du christianisme en Maurétanie Césarienne », M.E.F.R.A., 98, 2, 1986, pp. 767-809.
« Religion et domination dans l'Afrique romaine », R.A.C, XLVIII, 1972, pp. 143-165.
E. FRENTRESS, « Dii Mauri and Dii Patris », Latomus, XXXVII, 1978, pp. 507-516.
T. KOTULA, « Culte provincial et romanisation. Le cas des deux Maurétanies », Eos, LIII, 1975, pp. 389-407.
Y. LE BOHEC, « Inscriptions juives et judaïsantes de l'Afrique romaine », Ant. af. XVII, 1981, pp. 165-208.
M. LE GLAY, « Le symbolisme de l'échelle sur les stèles africaines dédiées à Saturne », Latomus, XXIII, 1964, pp. 213-246.
Saturne Africain, Paris^2, 1966.
« Inscriptions inédites de Lambèse se rapportant au culte de Mercure », B.C. T.H., n.s., 3, 1967 [1968], pp.661-669.
« Les religions de l'Afrique romaine au IIe siècle d'après Apulée et les inscriptions », Afr. rom., I, 1983 (Sassari 1984), pp.47-61.
« Nouveaux documents, nouveaux point de vue sur Saturne africain », Studia Phoenica, 6, 1988, pp. 287-337.
« Caelestis », Enc. Berb, 1992, pp.1696-1698.
M. LENOIR, *L'Empire romain et le christianisme*, Paris, 1969.
« Aulisva, dieu maure de la fécondité », Afr. rom., III, 1985 [1986], pp. 295-302.
« Inscriptions nouvelles de Volubilis », B.A.M., XVI, 1985-86, pp.191-233.
J.-L. MAIER, *L'épiscopat de l'Afrique romaine, vandale et byzantine*, Rome, 1973, p.90.
A. MANDOUZE, *Prosopographie chrétienne du Bas-Empire*, vol. 1 : Afrique (305-533), Paris, 1982.
« L'Afrique chrétienne à la lumière de l'enquête prosopographique », B.S.A.F., 1983, pp. 223-238.
P. MONCEAU, *Histoire de l'Afrique chrétienne, depuis l'origine jusqu'à l'invasion arabe*, Paris 1902, Bruxelles, 1966
F.H. PAIRAULT, « Diana Nemorensis, déesse latine hellénisée », M.E.F.R.A., 8, 2, 1969, pp.425-471
G.-C. PICARD Les religions de l'Afrique antique, Paris, 1954.

J. TOUTAIN, *Les cultes païens dans l'Empire romain*, Rome, 1967.

P. TROUSSET, « Mercure et le limes, à propos des inscriptions de Kriz », Histoire et Archéologie d'Afrique du Nord, C.T.H.S., 1986, pp. 661-669.

TABLE

CARTE ARCHEOLOGIQUE **p. 2**

INTRODUCTION **QUE SONT LES CONFINS OCCIDENTAUX DE LA MAURETANIE CESARIENNE** **p. 3**
Voies d'études : limites géographiques et chronologiques
Historiographie
Etat des lieux et plan d'étude

CHAPITRE Ier **GEOGRAPHIE ET POPULATION** **p. 7**
TERRITOIRE D'ETUDE p. 7
a Approche chorographique
b Localisation des sites selon les anciens et les auteurs arabes médiévaux
c Etude toponymique
ESSAI DE RECONSTITUTION DE LA GEOGRAPHIE ANTIQUE
A LA LUMIERE DES TEXTES ANCIENS p. 16
a Topographie et géologie
b Réseaux hydrauliques
c Le climat et ses conséquences sur la flore et la faune
LES LIBYCO-BERBERES, PEUPLES D'AFRIQUE DU NORD p. 21
a Les témoignages d'un royaume Maure avant l'arrivée des Romains
b Principautés, royaumes et confédérations. Unité ou non ?
c Localisation des tribus des confins ouest

CHAPITRE II **ETUDE DE SITE** **p. 28**

Chaque étude de site comprend, lorsque des éléments existent : Historique des recherches, Témoignage des anciens et des auteurs arabes, Posistion topographique, Vestiges visibles, Matériel archéologique, Vestiges probables, Voies romaines, Histoire du site [organisation militaire, organisation civile, urbanisation, cultures - ressources naturelles et commerce, culte].

TERRITOIRE ORGANISE PAR LES ROMAINS
Portus Sigensis Takembrit p. 29
Acra Rachgoun p. 37
Camarata Camérata p. 37
Albulae Aïn Temouchent p. 38
Aïn Tolba p. 56
Aïn Khial p. 56
Aïn el Bridj p. 57
Aïn Tekbalet p. 58
Tepidae Sidi Abdeli p. 58
Calama? Damous p. 59
Altava Ouled Mimoun p. 61
Sidi Hamza p. 92
Pomaria Tlemcen p. 92
Sidi Ahmed p. 101
Aïn Roumana p. 101
Numerus Syrorum Maghnia p. 101
Tagraret p. 109
LES CONFINS DE LA TAFNA A LA MOULOUYA p. 110
Sidi Samagram p. 110
Ouardanniya p. 110
Mersa Aglat/Arabat p. 110
Tafsout p. 110
Gypsaria/Artisiga Honaïne p. 110
Sidna Youcha p. 111
Ad Fratres Ghazaouet p. 111
Kouarda p. 111
Tabarit p. 111
Bou Zouari p. 112
Hadjaret en Neçara/Biader p. 112
Lemnis? Mesra Ben Mehidi p. 112
Ferme Perrien p. 113
Nédroma p. 113
Martimprey p. 113
Aïn Reggada p. 113
Sidi Medjahed p. 114
Oujda p. 114
Ghar Rouban p. 114
Djebel Mahsseur p. 114

CHAPITRE III **ORGANISATION MILITAIRE ET CIVILE ROMAINE DES CONFINS OUEST DE LA MAURETANIE CESARIENNE** **p. 116**
RESISTANCE AFRICAINE p. 117
a Les visées romaines
b Les révoltes africaines
ORGANISATION MILITAIRE p. 120
a Positions des troupes romaine
b Organisation des troupes
LES ITINERAIRES ET LES LIMITES D'OCCUPATION p. 126
a Les voies des confins, témoignages antiques
b Les limites géographiques de l'occupation
ORGANISATION CIVILE p. 132
a Le statut provincial et les structures institutionnelles
b Les structures administratives des "communes romaines"
c Les structures fiscales et commerciales
d Le mode fiscale et ses ressources
DU RETRAIT DES TROUPES ROMAINES A L'ARRIVEE VANDALE p. 143
a Retrait des troupes romaines
b Passage des Vandales dans lesconfins
CONCLUSION **BILAN DES DONNEES : CITE ET ESPACE** p. 146
Romanisation des confins occidenatux de la Maurétanie Césarienne
Toponymie,statut, vestiges
Concentration et répartition des localités dans la région
ANNEXES TABLEAUX CHRONOLOGIQUE p. 152
CARTES p. 153
PLAN DES SITES, PLANCHES p. 179

BIBLIOGRAPHIE p. 214